

Georges PLAS



Pastel de
Ducreux 1793

VINCENT

le dix-septième Louis



PRÉFACE



Il y a fort longtemps, une voix qui appartient au passé m'incitait à partir à la découverte de mes racines, de mes « *antiques ancêtres* ». Je portais déjà cette envie en moi, mais je ne m'étais jamais accordé le temps d'entreprendre de longues recherches généalogiques qui me semblaient fastidieuses. J'étais en quelque sorte, poussé à savoir, par ce que certains appellent la Providence. Que s'était-il produit dans un lointain passé, qui valait la peine de s'y intéresser ? Et toute confirmation de ce que je pressentais, n'allait-elle pas soulever plus de questions qu'elle n'apporterait de réponses ?

Dès mes premières investigations, la toute première énigme à lever fut celle-ci : comment l'un de mes ancêtres, fils de paysan, né dans une modeste chaumière, se retrouvait-il châtelain à sa mort (ses actes de naissance et de décès l'attestaient) ? Je devais sortir des sentiers battus pour en savoir plus. C'est alors que je me lançais dans une enquête longue, difficile et passionnante, accumulant une importante documentation, tant sur cet homme que sur son époque. Jamais je ne m'étais imaginé qu'il était possible de découvrir autant de choses à propos d'une personne ayant vécu deux siècles plus tôt et bien sûr à propos de son entourage. Actes notariés, archives militaires, acquisitions de biens nationaux, relations, contexte local et national, tout a été patiemment passé au crible, heurtant souvent mon entendement et mettant parfois à l'épreuve ma raison.

La vie de mon ancêtre Vincent, bien que courte, fut loin d'être banale. Je dirais même qu'il eut un destin hors du commun. Il a vécu à mon sens durant la période la plus tourmentée de l'histoire de France. La Révolution balayant violemment la monarchie, avant que l'Empire ne vienne mettre un terme à la Première République. Le pays le plus puissant et le plus peuplé du monde occidental entrait dans l'ère moderne, à l'ombre de l'échafaud et au son du canon. Un quart de siècle, marqué à son début par la Terreur institutionnalisée, ponctué de conflits sans fin, s'achevait sur une défaite sans appel dans les plaines belges. La France exsangue amorçait alors un déclin inexorable, abandonnant sa suprématie mondiale à sa vieille nation ennemie : l'Angleterre.

Même s'il n'en prendra jamais conscience, Vincent se positionne au cœur de la tourmente pendant les dix premières années de sa vie. Bien que n'ayant pas prise sur les événements qui mettent son pays à feu et à sang, il n'en demeure pas moins un recours qu'il convient de préserver ou d'éliminer. Mon ancêtre fut le seul survivant de toute sa famille directe puis « adoptive », ayant eu une descendance. Aussi, j'ai pensé que son histoire méritait d'être racontée et portée à la connaissance de tous. Ce récit est certes romancé afin d'en faciliter la lecture, mais il s'appuie sur une documentation solide et étoffée. Pour sa rédaction, je me suis imposé une ligne de conduite simple, à savoir que l'histoire racontée doit s'adapter aux documents mis au jour et non l'inverse. Il n'est donc pas question d'écarter le moindre document ayant trait à cette histoire, mais qui semblerait aller à son encontre ? Dans ce cas, le récit doit être abordé sous un autre angle, repensé et réécrit. Tout doit demeurer cohérent. Il serait inconcevable de falsifier ou interpréter de façon tendancieuse un document qui prendrait à contre-pied le déroulement du récit. La vérité doit primer toute autre considération. Si l'enchaînement des événements proposé à la sagacité du lecteur est proche de l'histoire vécue par mon ancêtre, alors chaque document découvert prendra sa place naturellement dans la chronologie des faits. Comme l'on dit : « les choses doivent couler de source ».

Il s'agit, je le répète, d'une étude historique romancée. Tous les personnages de ce récit sont authentiques, du prêtre réfractaire à la servante. J'ai laissé libre cours à mon imagination, dans un chapitre facile à identifier. Quelques rares personnages secondaires et fugaces ont été créés de toutes pièces, mais ils n'altèrent pas la vérité. Je me suis positionné comme un observateur qui voit ses marges d'interprétation se réduire d'autant plus que la documentation abonde. Un exemple vous permettra de comprendre dans quelles limites s'inscrit le récit : le « père » de mon ancêtre, devenu propriétaire de terres sur lesquelles était édiflée une chapelle ancienne, entreprend de détruire celle-ci. Seule la cloche échappera à la destruction ou à la fonte, puisqu'elle prendra place dans le clocher de l'église paroissiale après la Révolution. Ce sont les faits, relatés dans quelques ouvrages. Je peux en rester à cette relation en me contentant de citer mes sources. Quel serait l'intérêt pour le lecteur ? Parviendrait-il à garder le fil d'un récit, au demeurant fort compliqué ? Je m'accorde donc le droit d'imaginer que les villageois ont soustrait cette célèbre cloche après une vive altercation avec le nouveau propriétaire, accompagnée de lourdes menaces. La véracité des faits n'est pas

altérée. Je ne peux faire totalement abstraction de mes intuitions, car sans elles je n'aurais pas pu comprendre ce qu'a été le parcours de mon ancêtre Vincent.

Ce récit s'inscrit dans le contexte historique rappelé plus haut. L'Histoire de France, pour une majorité d'entre nous, se résume à une approche purement scolaire. Plus de deux siècles après, les événements sont toujours abordés de façon succincte et consensuelle dans les livres d'école, lorsqu'ils le sont. L'accent est mis sur la célèbre Déclaration des droits de l'homme. Mais sait-on qu'elle a reçu son baptême dans le sang, avec les terribles émeutes qui suivirent sa proclamation, puis qu'elle fut confirmée sous la Terreur ? On préfère l'occulter, car ainsi il est plus facile de se poser au monde, en donneurs de leçons. Pourtant les pires exactions de l'histoire de l'humanité furent commises à cette époque, lors de la Grande Guerre de Vendée, par des Français à l'encontre d'autres Français qui rejetaient le modèle politique imposé. L'éradication systématique des populations, la pratique de la terre brûlée, les fours « crématoires », le tannage de la peau humaine et pire encore. Tout cela s'est produit sur notre sol, bien avant les atrocités commises par le régime nazi, certes, à l'échelle de quelques départements et non de l'Europe, mais faut-il pour autant passer ces événements sous silence ? La folie d'un dictateur contemporain nous exonère-t-elle des dérives de notre passé ?

La déchristianisation du pays est également abordée dans cet ouvrage : prêtres pourchassés, églises saccagées, fidèles à la foi chrétienne, traqués. La terre de France, comme l'avait si bien compris le conventionnel corrézien Lanot, avait engagé une lutte sans merci contre le Ciel, car seule la Raison était sainte aux yeux des révolutionnaires. Napoléon mettra un terme à cette lutte en imposant au pape un concordat et au peuple, son catéchisme impérial dans lequel il s'affirme comme le principal représentant de Dieu sur terre. À défaut de pouvoir combattre l'Éternel, autant s'en faire un allié ! Évoquer le parcours de Bonaparte, c'est aller à l'encontre de préjugés dogmatiques tenaces, mais j'estime qu'il est de mon devoir d'aborder le sujet. La vie de mon ancêtre fut épargnée, car deux de ses frères laissèrent la leur sur les champs de bataille. Le premier perdit la vie lors de la terrible campagne de Russie, après avoir guerroyé cinq ans durant, du sud de l'Espagne à la Prusse septentrionale. Le second perdit la sienne à Waterloo un mois seulement après avoir été recruté, dans ce qui ne fut rien d'autre qu'un épouvantable carnage. Il faut savoir que sur l'ensemble des plages du débarquement, au soir du 7 juin 1944, après deux jours de combats, le nombre de victimes était inférieur à

5000 morts, alliés et Allemands confondus. À l'aube du 20 juin 1815, près de 20 000 morts (selon J.C. Damamme) seront à déplorer sur les champs de bataille de Waterloo. Et combien des 68 000 blessés survivront à leurs blessures ? Pour un même laps de temps, la comparaison de ces décomptes macabres est édifiante !

La France est essentiellement rurale à cette époque. La vie dans les campagnes est donc décrite avec une certaine minutie. Je connais bien le monde paysan et je peux mesurer les bouleversements que la mécanisation et son corollaire la productivité, ont entraînés. Les villages se sont vidés de leurs habitants et les famines qui furent prétexte à la Révolution, ont été quasiment éradiquées. Comment s'imaginer aujourd'hui, que les miséreux pouvaient crever littéralement de faim sur le bord des chemins, pendant que certains représentants du peuple faisaient bombance chaque jour. Mais comme le proclamait Robespierre « *Quand le peuple se lève, ne doit-il pas avoir un but digne de lui ? Mais des chétives marchandises doivent-elles l'occuper ? Le peuple doit se lever non pour recueillir du sucre, mais pour terrasser les brigands* ». Le peuple était donc invité à surmonter la faim qui le tenaillait, pour ne se préoccuper que d'une seule chose : détruire les contre-révolutionnaires. Facile à dire, quand on « *soupe bien tous les soirs* ». La guillotine n'épargnera donc pas les campagnes qui majoritairement restent attachées à l'ancien régime. J'ai eu la chance de prendre connaissance sur « la toile », du « *journal d'un laboureur du pays de Caux, sous la Révolution* ». Il porte un éclairage particulier sur cette période sombre de notre histoire. L'évolution de l'attitude et des réflexions de cet homme du peuple est tout à fait remarquable. L'espoir d'une vie meilleure fait rapidement place au doute, puis la peur succède à l'exaspération. À la fin, il ne lui reste rien d'autre qu'à implorer à genoux les secours du Ciel.

Ce récit romancé, ancré dans l'histoire de France, prend appui sur une abondante documentation référencée. Par conséquent, chaque chapitre est agrémenté de notes. Elles sont parfois accompagnées de quelques commentaires et ramènent sans cesse le lecteur à la dure réalité d'un monde qui s'enfonce dans l'oubli. Les documents clés ont été reproduits afin que chacun se rende compte que ce récit ne relève pas de la manipulation. J'ai tout à fait conscience que la thèse soutenue, soulèvera des controverses, aussi ai-je eu recours à la théorie des probabilités afin d'étayer les preuves apportées. Ainsi, chacun sera libre de se forger sa propre opinion.

Première partie



“ Les préparatifs ”

Chapitre I

Les dernières lueurs du crépuscule s'éteignent. Le froid se fait plus vif, car le temps est clair, sans la moindre couverture nuageuse. Les premières étoiles scintillent déjà au firmament. Un chemin étroit serpente à travers bois, landes et taillis, disparaissant par endroits sous l'épais manteau neigeux. Dans les secteurs dégagés, là où le vent a accumulé des congères, un profond sillon est tracé, signe de nombreux passages. Un homme se hâte dans le silence qui prend corps, un long bâton noueux en main l'aide à progresser. Sur ses épaules, une lourde cape dont les plis frôlent la neige sur les bas-côtés. Sa tête est coiffée d'un large chapeau de feutre noir, en usage dans cette contrée reculée du Massif Central. Il est chaussé de lourds brodequins et non des habituels sabots cloutés. Cela lui permet d'avancer plus vite puisque la neige colle moins aux semelles, mais dénote surtout une condition sociale relativement aisée, car bien peu de gens peuvent se procurer de telles chaussures. L'homme, d'assez haute stature, sans doute cinq pieds quatre pouces¹, les gens du pays étant majoritairement de petite taille, n'a pas pris de lanterne. Il sait qu'à son retour la lune l'éclairera comme en plein jour.

Les rigueurs de l'hiver accablent la nature, les bêtes et les hommes. Dominique Tereygeol² est pensif. Il doit parcourir bien plus d'une lieue³ et dans de telles conditions, une bonne heure lui sera nécessaire. Il vient de quitter la demeure familiale située dans le modeste hameau des Rivières, pour

¹ 1m73

² Acte de naissance – Beaumont : « *Le dix huit may mil sept cent soixante huit a été batisé **Dominique** fils légitime d'estienne **tereygeol** bourgeois et de marianne Tybeyran du village des rivières de cette paroisse et étoit né le jour proecedant a ete parrain dominique tereygeol oncle du batisé h.ant (babitant) dud. (dudit) village des rivieres et marreine jeanne cassiere femme de Sr (sieur) pomier sergent royal de la ville d'uzerche qui a commit jeanne faugeras sa mere pour tenir en son nom, qui a signé. Le parrein a declare ne savoir signer de ce requis. »
Dubamel Curé de Beaumont (signé) Faugeras*

³ Lieue des postes en 1793 : 4,288km ; lieue métrique : 4km.

se rendre par l'itinéraire le moins accidenté, dans le bourg voisin de Saint-Salvador, débaptisé il y a à peine quinze jours, le 13 pluviôse de l'an II¹. Dominique esquisse un sourire en regardant la campagne recouverte par la neige en ce mois que le nouveau calendrier qualifie de « pluvieux ». Il se demande aussi quel administrateur zélé a bien pu donner le nom de Salvador à ce bourg, ce qui en fin de compte n'a pas le moins du monde dénaturé la signification du nom originel. Le Sauveur, sanctifié ou non, sera toujours le Sauveur. À sa connaissance, un tel nom attribué à une commune est unique dans le département et sans doute fort rare sur le territoire français. Puis ses pensées le ramènent à la réalité de sa mission. Comment définir autrement le travail qui lui a été confié ? Une mission dont il a du mal pour le moment à mesurer toute l'ampleur, ne parvenant pas à en saisir toutes les implications. Il a bien conscience, à cet instant, de faire figure d'exécutant fort peu éclairé.

Il y a quelques jours seulement, vers le dix de ce mois de février 1794, son frère Antoine, premier magistrat de la commune voisine de Beaumont où l'un et l'autre résident, a été contacté par Pierre-Joseph Brival. Ce prêtre, ancien chanoine de la cathédrale de Tulle et grand vicaire de Monseigneur Rafélis de Saint-Sauveur, a refusé de prêter serment à la Constitution. Que son frère aîné ait été sollicité par un prêtre insoumis, cela aurait pu les conduire au pied de l'échafaud par les temps qui courent. Mais le chanoine est aussi le frère du conventionnel Jacques Brival, procureur-général-syndic et maître incontesté du département de la Corrèze et qui plus est, ancien membre du Comité de sûreté générale. Existe-t-il celui qui oserait dénoncer le frère du tout puissant Brival sans s'exposer à de sévères représailles ? Assurément non ! Il n'y a donc aucune crainte à avoir en raison de cette relation. En revanche, se soustraire à une requête émanant d'une telle personnalité est tout simplement inimaginable. Antoine lui a donc proposé de s'occuper de cette affaire, car les impératifs de sa charge ne lui permettent pas d'y consacrer du temps.

La mission de Dominique n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Il doit créer de toutes pièces une famille parfaitement identifiable à l'état civil, afin de soustraire un jeune garçon des remous révolutionnaires. L'enfant doit pouvoir apparaître comme étant le fils aîné légitime de cette famille. Les futurs parents devront être âgés de vingt-cinq à trente ans et résider dans la commune de Salvador. Le mariage sera célébré au plus tard au début du mois d'avril et l'enfant devra intégrer sa nouvelle famille vers la fin de la présente année. Les

¹ 1^{er} février 1794.

futurs époux seront largement dotés au terme de cette opération, mais la discrétion doit être absolue.

Dominique, quelque temps déconcerté par cette étonnante mission dont la première partie devait être menée à bien en moins de deux mois, avait fini par juger indispensable de se faire aider par quelqu'un sur place. Qui mieux que son cousin Jean¹, notable respecté de la commune de Salvador, pouvait le conseiller et le seconder dans cette tâche ? Il s'en était donc ouvert à ce parent éloigné avec lequel il n'entretenait plus guère de relation. Ils avaient renoué les liens distendus au fil des générations et ensemble avaient recherché l'homme et la femme susceptibles de correspondre aux critères définis par le chanoine Brival, puis ils avaient élaboré une stratégie qu'ils devaient maintenant mettre en œuvre.

Une humble maison au toit de chaume chargé de neige s'offre enfin à la vue du visiteur, depuis longtemps habitué à l'obscurité. Elle surplombe une petite vallée très encaissée à l'orée du bourg, mais à l'opposé du chemin par lequel est arrivé Dominique et celui-ci a dû traverser le village, au risque d'être reconnu et de donner prise à des commérages. Dominique, qui quelques jours auparavant a demandé à son cousin Jean d'annoncer sa venue, choque vivement ses chaussures contre la première marche de l'entrée. C'est une façon de prévenir, tout en se débarrassant de la neige qui colle encore aux semelles. L'étroite porte s'ouvre aussitôt et il entre en prenant garde de ne pas se fracasser le front contre le linteau de pierre beaucoup trop bas. Un homme jeune l'accueille, ne laissant rien paraître de son inquiétude. Un coup d'œil circulaire permet au visiteur de faire sans la moindre difficulté, un rapide état des lieux. Pièce unique dotée d'une petite fenêtre côté sud, d'un être prenant appui contre le mur ouest. À l'opposé, un escalier plutôt raide permet d'accéder à un grenier qu'il devine minuscule. Sous l'escalier, un lit, seul meuble digne de ce nom, qui peut être masqué par un mauvais rideau. Dans un coin libre, une paille roulée au sol. Au centre de la pièce, une table nécessairement bancal sur un sol pavé sommairement de larges pierres et deux bancs de ferme. Pas d'armoire, les ustensiles indispensables sont

¹ Acte de naissance – Saint-Salvador :

« **Jean Tereygeol** fils naturel et légitime d'autre Jean bourgeois et de demoiselle Françoise Plase est né le 23 août et a été baptisé le 24 de l'année 1758; ont été parain et maraine Monsieur Jean Plase et demoiselle Marie Plasse grand père et grand mère du batisé qui ont signé avec moy. » Signatures: Plas ; Marie Plasse ; Peichel ; Plas-venve de Coulourmat ; Desplat ; Tramond ; Tereygeol ; Pourchet ; Plas ; Fleysac ; curé ; vicaire.

entreposés dans des niches creusées à même les murs épais ou suspendus au fronton de la cheminée. Ce n'est pas la misère, mais le constat de tout ce dénuement laisse deviner une grande pauvreté qui met mal à l'aise le visiteur, peu habitué à fréquenter les laissés pour compte. Une femme âgée, assise sur le lit, donne l'impression de s'être réfugiée dans l'obscurité. Les murs noirs de suie indiquent un tirage défectueux, ce que confirment l'âcreté de l'air que l'on respire et le picotement des yeux, conséquence des retours de fumée. Sur la table, la flamme d'une lampe à huile vacille au gré des courants d'air suscités par le moindre déplacement.

Jean Plas¹ dit « lou cadissou », vit seul avec sa mère : la Catherine, depuis le décès du père il y a plus de trois ans². Son frère aîné Antoine a hérité des quelques biens, se retrouvant par la même occasion métayer comme le père, mais ne pouvant subvenir qu'aux besoins de sa propre famille. La mère a donc accompagné son fils cadet afin qu'il ne se retrouve pas seul et que cette pauvre maison dans laquelle ils sont logés soit réellement un lieu de vie. Pour prix de l'hébergement, Jean est devenu l'homme à tout faire du propriétaire, ce qui n'est pas toujours chose facile. Mais ils ont un toit, du feu et de quoi se nourrir. D'autres sont plus mal lotis.

Les hôtes ont déjà mangé, mais par correction la mère s'approche et propose un bol de soupe à Dominique. Celui-ci décline l'invitation et après avoir posé cape, chapeau et bâton sur l'extrémité d'un des bancs, s'assied en s'accoudant à la table. En d'autres lieux, il se serait enfoncé dans le « cantou », seul endroit où l'on se tient réellement au chaud, mais ici la cheminée est réduite à sa plus simple expression : un foyer. La mère a ranimé le feu et placé quelques châtaignes à cuire sur un gril qu'elle va surveiller attentivement. Sachant qu'un éminent visiteur était attendu, Jean s'est procuré une cruche de cidre, ce qui est loin d'être son ordinaire. Il dispose sur la table deux gobelets

¹ Acte de naissance – Saint-Salvador, le 25 octobre 1767 :

« *Le vingt cinq du même mois a été baptisé **jean Plas** fils naturel et légitime de jean Plas et de catherine Vergnolle. L'enfant était né le jour précédent au village du Leyris; le parrain a été jean Bouliat et la marraine marie Plas, qui n'ont su signer de ce requis. Valette vicaire* ».

² Acte de décès – Saint-Salvador, le 11 octobre 1790 :

« *Le 11 octobre an que dessus a été inhumé dans le cimetière, décédé de la veille munis des sacrements, âgé d'environ cinquante huit ans jean Plas époux de catherine Verniole métayers au village de Serezat, ont été présents pierre Vialle et antoine Plas qui n'ont su signer de ce requis. Rougier Vicaire* ».

métalliques, alors qu'une demi-tourte de pain noir est restée en place près de la lampe. Il s'assoit à son tour en face de son interlocuteur. La discussion s'engage en patois du pays, variante de la langue limousine, la seule langue comprise par tous. Jean, fils d'un pauvre métayer, ne sait ni lire ni écrire et est totalement incapable de s'exprimer en français, même s'il parvient péniblement à en comprendre le sens. Dominique quant à lui, a fait des études de droit. Il se destine au notariat. Propriétaire aisé, il est l'un des fils d'une famille les plus puissantes du canton de Seilhac. D'autant plus qu'en cette période les cartes ont été redistribuées, le pouvoir détenu jusqu'en 1792 par la noblesse et le clergé vient de basculer vers la bourgeoisie qui jusque-là se contentait des finances. Tous deux ont sensiblement le même âge, mais « la fortune » a choisi son camp. Quoique... !

Après quelques banalités sur le temps hivernal et sur l'état des chemins, la conversation s'engage :

— Je viens te faire une proposition.

— Je t'écoute, qu'attends-tu de moi ?

L'attitude sans détour du « cadissou » surprend Dominique, qui décide sur-le-champ d'exposer les motifs de son déplacement tout en restant suffisamment vague pour ne pas compromettre le projet de son mandataire. Et puis un gros mensonge par les temps qui courent peut donner à réfléchir.

— Voilà ! Un ordre émanant des instances révolutionnaires du département m'enjoint de mettre à l'abri et sous protection un jeune enfant, le plus tôt possible.

Tout d'abord surpris, Jean se souvient qu'une missive des administrateurs du district de Tulle a été lue et traduite il y a peu de temps, demandant à ceux qui le pouvaient de recueillir les enfants abandonnés, sans doute orphelins de cette guerre contre la coalition ennemie. Les municipalités avaient été invitées à ouvrir un registre dans le cadre de la loi, mais sans grand succès¹.

— Je sais qu'un registre est ouvert à la salle commune du bourg de Saint-Salvador, je veux dire de Salvador, mais personne n'est inscrit et moi, qui

¹ Document daté du 6 nivôse an II (26 décembre 1793) :

« Les administrateurs du district de Tulle constatent qu'il ne s'est pas trouvé de personnes dans le cadre de la loi du 19 août 1793 ayant accueilli des enfants abandonnés. »

Archives départementales de la Corrèze – cote L283.

ait à peine de quoi manger, comment veux-tu que je prenne un enfant abandonné ?

- Il ne s'agit pas de cela. Il m'a été demandé d'arranger un mariage afin que l'enfant trouve une vraie famille qui le considèrera comme leur fils aîné et qui sera donc l'héritier du couple.
- Je ne comprends pas. Je ne suis pas marié et je ne possède rien. Tu t'es trompé en venant chez moi. Ton cousin Jean t'aura mal renseigné.
- Non ! C'est bien toi que je viens voir. Tu te maries, tu prends l'enfant chez toi et on te donne une maison, des terres et des bêtes en pleine propriété.

Dominique ne peut pas être plus clair et plus direct, du moins dans les circonstances actuelles et compte tenu de ce qu'il sait ou ne sait pas. Le chanoine Brival a donné carte blanche à son frère Antoine, pour mener à bien cette opération délicate et urgente. Il s'avance peut-être un peu en proposant une contrepartie aussi importante. Mais puisque rien n'est finalisé, il sera toujours temps de voir comment les choses évoluent. Jean, resté pantois et silencieux, tente de se ressaisir. La perspective de devenir propriétaire le laisse sans voix pendant un long moment.

- Mais je ne suis pas marié, qui voudrait de moi !
- Nous t'avons trouvé une femme qui fera fort bien l'affaire : Marie-Anne Verdier, du village de la Glorie. Tu la connais certainement !
- Mais c'est une vieille fille, bien plus âgée que moi et qui n'est pas bien jolie. C'est d'ailleurs pour ça qu'elle est restée vieille fille. Elle a même repoussé ceux qui voulaient la marier. Vous n'avez pas trouvé quelqu'un d'autre ?
- Non ! Les autres filles célibataires de la commune sont trop jeunes pour accueillir un enfant de huit ou dix ans qui devra passer pour leur fils. Tu dois te contenter de ce que l'on te propose. Marie-Anne est une fille de bonne famille, qui t'apportera en outre une dot importante. Regarde, tu n'as rien, tu n'es rien d'autre qu'un pauvre laboureur à l'avenir incertain. Je t'offre de devenir propriétaire et quelqu'un qui sera considéré par tous. Ne laisse pas passer ta chance en repoussant cette femme. Veux-tu finir ta vie en vieux garçon solitaire ? Décide-toi, mais je veux une réponse ferme avant de partir.

Jean s'est tourné vers sa mère qui surveille toujours les châtaignes en train de griller et qui attise les braises. Elle a baissé la tête, mais est-ce pour l'inciter à accepter ou dans l'intention de ne pas se mêler de cette histoire ? Sur

la table, tout est resté en l'état, comme en attente d'une décision. Pour se donner une contenance et surtout le temps de la réflexion, Jean remplit de cidre les gobelets. Pendant un long moment, le crépitement du feu et le crissement des grillons qui ont colonisé les espaces disjoints des dalles de l'âtre rompent seuls le silence. Dominique se tait, il ne veut surtout rien brusquer, conscient que ses marges de manœuvre sont réduites, car les célibataires de vingt-cinq à trente ans ne courent pas les villages de cette commune. Il attend que son interlocuteur sorte de sa réserve.

— Marché conclu !

Jean vient de rompre le silence et tend déjà la main comme il est d'usage lors de la conclusion des marchés dans les foires aux bestiaux, mais Dominique le ramène à la réalité de l'éventuel contrat.

— Non ! L'affaire ne sera conclue qu'après l'acceptation de Marie-Anne et qu'après en avoir informé les autorités qui m'ont mandaté et qui devront donner leur accord. Mon cousin te tiendra informé et si tout se passe bien, nous organiserons très vite une rencontre entre les futurs époux. D'ici là, tu dois rester muet comme une tombe.

Dominique sort alors de sous son manteau une feuille de papier rigide, roulée tel un parchemin et soigneusement protégée. Il offre à son hôte, en la déroulant, ce qui ressemble à une affiche, comme on en voit, placardée dans les maisons communes de chaque municipalité. C'est le calendrier républicain de l'an deux¹ que la Société Populaire de Seilhac, dont il est membre, vient de recevoir en quantité fort limitée. Si ce qui est écrit laisse de marbre le pauvre Jean, il est en revanche sensible à ce cadeau, somptueux pour lui, où l'on voit une dame assise portant bonnet phrygien et cocarde tricolore à la poitrine, un livre ouvert sur les genoux et un angelot à ses côtés prenant des notes, ainsi qu'une foule de symboles.

— Regarde Jean ! La femme en train de dicter les lois symbolise la République. Si Marie-Anne ta probable future femme dicte les lois dans ton foyer, il te faudra baptiser de ce nom la belle dame du calendrier.

Jean, décontenancé et tout à l'examen du calendrier, finit par s'enquérir de la santé de plusieurs connaissances qu'ils ont en commun. Les remous révolutionnaires qui frappent le pays ne le perturbent guère. Comment

¹ 4 frimaire an II (24 novembre 1793) : refonte du décret créant le calendrier républicain.

pourrait-il avoir conscience que sa vie va peut-être basculer justement à cause d'eux ?

Dominique a vidé son gobelet de cidre et mis dans la poche, à l'invitation de la Catherine, une poignée de châtaignes qu'il mangera en chemin. Il se lève, reprend cape, chapeau et bâton, puis salue la mère d'un signe de tête. Il donne une solide poignée de main à Jean Plas qui cependant tient à l'accompagner jusqu'aux premières maisons. De nouvelles salutations et Dominique se retrouve seul sur le chemin du retour, satisfait du devoir accompli.

La lune dans sa plénitude éclaire la campagne, se reflétant sur le pays enneigé. On y voit comme en plein jour, mais tout apparaît différent, féérique. Les arbres ploient sous le fardeau. Les glaçons qui s'accrochent aux branches scintillent sous la lumière lunaire. Ils résultent de la fonte partielle de la neige pendant les journées ensoleillées. L'esprit apaisé de Dominique lui permet de contempler et de savourer toutes ces merveilles qu'offre la nature. Il fait un froid d'au moins vingt degrés et de temps à autre une violente détonation vient troubler le silence de la nuit, incitant à hâter le pas. L'eau provenant de la fonte s'est introduite dans quelque fissure d'un tronc d'arbre. Elle gèle et en augmentant de volume fait éclater le bois. Les arbres frappés par le gel ne pourront servir que de mauvais bois de chauffe.

La rigueur des hivers Limousin fait aussi sortir les loups des bois. Dominique serre son lourd bâton à cette pensée. Il ne craint pas les loups, ils n'ont jamais attaqué personne. Seules les bêtes ont à craindre de l'animal. Mais sait-on jamais ! Sa mémoire de juriste et homme de loi le ramène à ce courrier du ministre de l'Intérieur se préoccupant du nombre de louveteaux abattus. Ce total, qui lui paraissait excessif par rapport au nombre d'adultes, conduisait l'éminent personnage à soupçonner que la prime était accordée pour la destruction de jeunes renards. Comme si le ministre n'avait pas autre chose à faire¹ !

Il pense alors à son cousin Jean Tereygeol, qui dans les jours qui viennent, devra prendre contact avec la famille de Marie-Anne Verdier²,

¹ Destruction des loups 1790 - an VII Arch. Départ. de la Corrèze - cote L 168.

² Acte de naissance – Saint-Salvador, le 12 août 1763 :

l'épouse pressentie. C'est une famille qui compte dans la région. Famille de propriétaires aisés. L'un des ancêtres de Marie-Anne ayant occupé la haute charge de procureur d'offices¹. Les parents qui habitaient dans le village de Lidove sont tous deux décédés et Marie-Anne a été accueillie par sa sœur aînée Marie² au village de la Glorie. Les choses ne seront pas simples, car Marie-Anne a hérité de quelques biens et son beau-frère Jean Plas dit « l'ayna »³, qui en profite sans qu'il lui en coûte une livre⁴, s'opposera sans doute à cette union. Le cousin va devoir se montrer persuasif et se démener pour imposer ses vues.

Puis sa pensée s'évade de nouveau, sur le chemin du retour. Il songe à toutes ces familles qui ne savent prénommer leurs enfants que Jean et Léonard ou Marie pour les filles. Comme il y a beaucoup d'enfants, il n'est pas rare de voir plusieurs Jean, Léonard ou Marie dans la même fratrie. Et pour couronner le tout, mais le mot est sans doute inapproprié en une telle période, on ne compte plus les Plas et autres Verdier ou Tereygeol dans des zones géographiques très limitées. Tous, plus ou moins parents. S'il faisait le compte des Jean Plas, en vie à l'heure présente, sur le territoire de la seule commune de Salvador, il en trouverait près d'une douzaine ? De quoi y perdre son latin, comme disent les érudits ! Heureusement que chacun d'eux se voit affublé d'un surnom distinctif, cela réduit les risques de confusion.

*« Le douze du même mois est né et a été baptisée **anne Verdier** fille de constant Verdier et de gabrielle Lydove son épouse habitants du village Lydove ont été parrain georges Glorie et la marraine anne Verdier, qui n'ont su signer de ce requis. »*

¹ Jacques Verdier, né en 1604 sous le règne de Henri IV - mort le 25 juillet 1657. Procureur d'offices (officier seigneurial) à Lagraulière. Archives départementales de la Corrèze.

² Acte de naissance – Saint-Salvador, le 17 août 1761 :
*« Le dix huitième aout même année que dessus a été baptisée née le jour précédent **marie verdier** fille légitime de constant verdier et de gabrielle lydove son épouse laboureurs au village de Lydove a été parrein jaque verdier oncle de la baptisée et marreine marie glorie qui n'ont su signer de ce requis. » Bigeardel vicaire*

³ L'aîné en patois local, orthographié « l'ayna » dans certains documents officiels. Ceci démontre qu'une différenciation s'imposait.

⁴ Monnaie ayant eu cours jusqu'en 1795, elle fut remplacée par le franc.
1 livre = 20 sols ; 1 sol = 12 deniers.

Mais qu’importe, le voilà de retour dans son cher village des Rivières situé dans cette paroisse de Beaumont, ancien fief de la puissante et implacable vicomté de Comborn¹ qui tint sous sa coupe, à diverses époques, les vicomtés de Limoges et de Turenne. Beaumont, dont il ne reste plus rien de sa gloire d’antan. Rien du château qui fit sa renommée et qui fut sans doute rasé lors de la guerre de Cent Ans. Rien des vestiges de la glorieuse période romaine. Rien, car à l’écart de tout et d’un accès bien trop difficile².



Beaumont, fief d’Antoine et Dominique Tereygeol sous la Révolution et l’Empire.

¹ Archambaud, 1^{er} Vicomte de Comborn, régna sur ce territoire du bas Limousin à la fin du IX^e siècle, au tout début de la dynastie capétienne. Marie de Comborn, héritière de la vicomté, épousa Arthur II duc de Bretagne en 1275. Le blason du Limousin : « d’hermine à la bordure de gueule », tire son origine de cette alliance avec la Bretagne.

² Voir le plan de la région – page 185. La configuration des lieux fait penser à une étrave de navire.

Chapitre II

Jean Tereygeol est en route vers le village de la Glorie. Huit jours se sont écoulés depuis que son cousin l'a averti de la réussite de sa démarche. Nous sommes entrés dans le mois de ventôse, à cheval entre février et mars. Toujours cet épais manteau neigeux qui, sur les chemins fréquentés, prend la couleur de la terre mise à nue par les roues des carrioles. Les filles Verdier l'attendent. Il a prévu de les rencontrer sur le coup de deux heures du soir, ils auront ainsi tout loisir pour s'entretenir de la proposition qu'il va leur faire. Il aurait pu venir à l'improviste pour une veillée au coin du feu. Il aurait été accueilli avec beaucoup de plaisir, mais dans un premier temps il ne veut pas devoir discuter avec Jean Plas¹ « l'ayna », car il sait que les femmes n'auront pas leur mot à dire et qu'il ne laissera pas Marie-Anne convoler avec « lou cadissou ».

Certes, il est peu probable que le beau-frère de Marie-Anne soit là lors des veillées, mais Jean ne veut pas courir le risque. Il a donc mis toutes les chances de son côté en organisant ce rendez-vous discret en pleine journée. Jean Plas et Marie Verdier ont eu cinq enfants, mais seuls les garçons ont survécu. L'aîné Jean, dit Joseph, a un peu plus de treize ans. Les autres prénommés tous deux Léonard ont sept et deux ans. Les deux filles sont mortes à quelques semaines d'intervalle il y a moins de quatre ans. Rude coup pour la mère. Quant au père, fermier du domaine de Dame Jolibert de Servientis² depuis le 18 septembre 1789, il vit depuis quelque temps dans le village voisin de Roux, cœur du domaine, avec une servante : « la fillon ». Ce qui ne l'empêche pas de passer régulièrement pour vérifier que « sa » propriété de la Glorie est entre de bonnes mains.

¹ Acte de naissance – Saint-Salvador, le 21 septembre 1753 :

*« Le vingt et un septembre même an que dessus est né au village du Leyris présente paroisse et a été baptisé le vingt trois **jean Plas** fils légitime à jean Plas et à marie Tereygeol son épouse a été perein jean Tereygeol qui a signé avec moy et la mareine jeanne Leyris qui n'a su signer de ce requis. » Danis vicaire signature de Tereygeol*

² Acte de mariage – Saint-Salvador :

« Le 16 septembre 1766, mariage entre Joseph Servientis fils de Pierre Servientis seigneur du bourg et autres lieux habitant en leur château au bourg de Davignat et Louise Jolibert fille de Jean-Jacques Jolibert avocat au parlement et actuellement au village de Roux. »

D'ailleurs « l'ayna » à d'autres préoccupations en ce moment. Il ne manque aucune séance de vente aux enchères des biens que la nation a mis sous séquestre. Ces séances qui se tiennent régulièrement au chef-lieu de canton depuis le mois d'octobre dernier, ont envahi son esprit, prenant le pas sur les nécessités du quotidien, altérant parfois son discernement.

Les Plas et les Tereygeol sont doublement liés par les liens du sang puisqu'ils ont les mêmes grands-parents paternels et maternels. Leurs parents respectifs sont tout simplement frères et sœurs. Ils sont donc très proches, mais Jean Plas, de cinq ans l'aîné de Jean Tereygeol, a pris un certain ascendant sur celui-ci, quand bien même l'éducation de l'un est aux antipodes de celle de l'autre. Le premier est vraiment le laboureur rustre et peu engageant, complètement illettré. Chose étonnante si l'on songe à l'éducation de ses aïeux. Le second, homme cultivé, s'identifie parfaitement à ceux que l'on qualifie de bourgeois en cette fin de dix-huitième siècle.

Accueilli par les enfants dès son arrivée, comme il se doit, Jean Tereygeol prend des nouvelles de toute la maisonnée auprès de Joseph le fils aîné. Puis, sans perdre de temps, il rejoint les deux femmes qui l'attendent sur le perron. Ce sont certes des paysannes marquées par la vie plutôt rude de ces contrées, mais qui ont gardé l'allure fière de leurs lointains ancêtres. Marie-Anne la cadette de deux ans est de toute évidence sous la coupe de sa sœur, toujours légèrement tournée vers elle, en quête d'un conseil, d'une approbation, voire d'un souhait qui sera exécuté à peine formulé.

— Comment allez-vous ?

— Bien, bien, entre vite. Qu'est-ce qui t'amène chez nous ?

Marie s'est écartée après avoir embrassé le visiteur sur les joues. Sa sœur Anne dite Marie-Anne l'a imitée, tout heureuse de recevoir bientôt des nouvelles de villages voisins et de pouvoir s'informer de la situation dans le pays. Les femmes, à de rares exceptions, sont tenues dans les campagnes à l'écart des événements qui agitent la France.

Jean s'est installé près du feu. Il a refusé la nourriture qui lui était offerte et accepté un pichet de vin. Il raconte ce qu'il sait, répond à Marie qui veut savoir comment se déroulent les enchères, quels sont les biens qui ont été saisis et qui sont mis en vente. Son mari, quand elle le voit, ne lui dit rien si ce n'est qu'il veut acheter des terres.

- Sais-tu qu'il a pris mon argent dernièrement et toutes mes économies en disant que c'était le moment d'en profiter et que toutes les bonnes affaires étaient en train de lui passer sous le nez. Pourtant, il faudra bien payer les valets de ferme. Heureusement qu'il n'a pas osé prendre le peu d'argent que ma sœur a mis de côté. J'ai d'ailleurs dit à Marie-Anne de bien le cacher et de ne montrer à personne, même pas aux enfants, où elle le mettait. S'il fait de mauvaises affaires, il va tout manger et un huissier viendra saisir notre ferme.
- Ne t'inquiète pas ! Jean est trop malin et trop près de ses sous pour faire de mauvaises affaires. D'ailleurs il a acheté le 12 nivôse dernier¹ le domaine de la Fon et sur sa lancée, le petit domaine de Salles, qui appartenait au Chevalier de Saint-Louis Jouffre-Chabrignac de la Jante. Il m'a d'ailleurs dit qu'il avait payé les deux mille livres qu'il devait à la nation, le 29 pluviôse.
- Seigneur, il va nous ruiner !
- Il devait faire passer son envie. Maintenant il se tiendra tranquille. Je l'ai vu début nivôse lorsqu'il a essayé de placer des enchères sur quelques lots. Il n'a pas cherché à pousser trop loin, sans doute par manque de moyens. Comme quoi il a encore la tête sur les épaules et s'il ne sait pas lire, il sait compter. Je crois qu'il n'a pas apprécié que ton cousin Constant s'approprie plusieurs lots du domaine de « la fon ». Mais chacun joue son jeu selon ses moyens.

Jean coupe court à la discussion qui s'engage sur un terrain qui ne lui convient guère. Il a bien pris soin de ne pas dévoiler le montant réel des enchères en ne disant pas que Jean « l'ayna » n'avait réglé que le dixième du prix d'acquisition. Il ne faudrait pas que le mariage qu'il est venu proposer tombe à l'eau sous prétexte que la dot s'est envolée. Son regard se pose sur Marie-Anne. La pauvre n'est guère aidée par la nature. Cependant, il n'est pas là pour s'apitoyer, mais pour conclure une affaire.

- Dis-moi Marie-Anne, ne songes-tu pas à te marier ? Il est grand temps d'y penser !

¹ Le 12 nivôse an II (18 janvier 1794), Jean Plas acquiert les lots 10, 11, 12, 13, 18, 19, pour la somme de 20 690 livres. Les frais s'élèvent à 90 livres qui doivent être réglés sous huit jours. Le dixième de l'adjudication soit 2069 livres doit être réglé dans le mois. Arch. Dép. Corrèze - cote Q12

Que n'a-t-il pas dit ? La confusion envahit la pauvre femme qui, n'osant pas se lever pour s'enfuir, détourne son visage au bord des pleurs. La surprise de la sœur aînée est totale. Mais cette réflexion vient d'un proche parent, homme honnête et considéré.

- Qu'est-ce qui te prend Jean ? Es-tu venu pour te moquer de nous et nous faire de la peine ?
- Non Marie ! Je suis venu pour proposer à ta sœur un mariage de raison.
- Mais je suis bien trop âgée pour me marier. Je vais avoir trente et un ans. Je suis une vieille fille, je ne pourrai probablement pas avoir d'enfants. C'est sans doute un vieil homme qui t'envoie. Il a besoin d'une servante pour accompagner sa vieillesse.
- Écoute-moi Marie-Anne. Une personne très haut placée a demandé à mon cousin Dominique de Beaumont, qui a fait appel à moi, d'arranger un mariage entre deux personnes de la commune. Il faut que le couple puisse recueillir un jeune garçon de huit à dix ans qui doit être protégé de la folie révolutionnaire. Cet enfant devra passer pour leur fils. Tu es donc tout à fait désignée pour cela vu ton âge. Veux-tu devenir la mère de cet orphelin ?
- Qui est cet enfant ? Comment est-il fait de sa personne ? Est-il beau ? Et qui serait mon époux ?

L'atmosphère s'est subitement détendue. Les questions fusent et contrairement au « cadissou » qui ne s'était pas le moins du monde préoccupé de l'enfant, ici c'est ce dernier qui est l'objet de toutes les interrogations.

- En ce qui concerne l'enfant, je ne peux rien te dire, car nous ne savons pas qui il est ni d'où il vient. Sans doute quelque fils de noble, car on ne ferait pas tant d'histoires pour un simple orphelin. Tu seras largement récompensée : une ferme, des terres et des bêtes. Mais la cérémonie doit s'accomplir au plus tôt, car nul étranger ne devra s'imaginer que cet enfant n'est pas le vôtre.
- Et à qui avez-vous pensé pour être mon époux ?
- Jean Plas dit « lou cadissou », du bourg de Saint-Salvador. Il vient du village du Leyrix, comme ton beau-frère. Sans doute sont-ils parents. Il n'a pas un sou, mais il est jeune et bien fait de sa personne. Il a donné son accord à Dominique, car il n'attend rien de la vie. Comme lui, ne laisse pas passer ta chance.

— Mon Dieu ! Si je m’attendais à ça ! Mais que va devenir ma sœur Marie ? Et moi, je n’oserai jamais approcher cet homme ! Non, je ne peux pas. Qu’en penses-tu Marie ?

Marie est perplexe. Se retrouver seule avec ses trois enfants. Enfin deux, car l’aîné est tiré d’affaire. Mais elle aime sa sœur et ne peut que lui conseiller de profiter de la situation. Mais qu’en sera-t-il de son mari ?

— Ce ne sera pas chose aisée que de faire accepter ton départ par mon homme. C’est ton tuteur de fait et je crois qu’il ne voudra pas que tu prennes pour époux le fils de la Catherine. Nous devons te constituer une dot, ce qui n’arrangera pas la situation.

— Je possède un petit troupeau de brebis que le voisin Berton Vaysse¹ a en garde, ce qui me permet d’en tirer un petit revenu et nos parents m’ont constitué une dot lors du partage, qui va bien chercher dans les mille livres. Je ne peux pas partir avec rien.

Jean a compris que l’affaire qu’il était venu proposer prenait bonne tournure et que Marie-Anne était presque disposée à convoler en justes noces. Reste la question de la dot qui immanquablement risque de tout bloquer. Il y a sans doute une solution.

— L’usage et le droit veulent que la dot soit constituée avant la cérémonie. Mais nous ne parlerons de rien pour ne pas donner à ton beau-frère la moindre raison de s’opposer à ce mariage. Après seulement nous irons devant le notaire pour régulariser. Ne vous inquiétez pas, je me charge de tout. C’est moi qui parlerai à « l’ayna ». Tout ce que je veux aujourd’hui, c’est votre accord et votre silence. Je rendrai compte à Dominique et nous célébrerons les noces avant le terme de ce nouveau mois républicain.

— Mais personne ne se marie pendant les mois de mars et d’avril. As-tu oublié que ce sont les mois du Carême². Il n’y a pas de repas de noces en période de jeûne, s’insurge la sœur aînée.

— Marie ! Le temps est fini où l’on respectait le Carême. La Révolution a tout changé. As-tu oublié qu’il n’y a plus de cérémonie religieuse et que la seule cérémonie se déroule à la maison commune ?

¹ Arch. Départ. Corrèze - cote E2563 – contrat notarié n° 99.

² À cette époque, seuls 2% des mariages sont célébrés au mois de mars et autant en avril. Le mois de décembre période de l’Avent est proche de 0%. Histoire des familles sous l’ancien régime (BT2).

- C'est mal tout cela. La période de jeûne est voulue par le Bon Dieu et je suis sûre qu'il a ses raisons. Si nous passons outre, nous serons punis.
- D'ailleurs, les seules épousailles qui se déroulent au cours de cette période, sont celles de ceux qui ont fauté et qui doivent réparer au plus vite, renchérit la nouvelle promise, complètement effarée par la transgression.

Jean est totalement désemparé. Il ne s'attendait pas à ce type d'objection qu'il trouve malgré tout parfaitement fondé. On ne supprime pas du jour au lendemain les coutumes ancestrales, surtout religieuses. D'ailleurs, n'a-t-il pas été question à la Convention nationale d'instaurer le carême civique en remplacement de l'ancien. Il est certain que dès la nouvelle connue, les commérages iront bon train dans les chaumières. Qu'y faire ? Les consignes sont claires et précises, le mariage doit être célébré au plus tôt, en tenant compte des délais légaux.

- Allons femmes, nul n'y trouvera à redire ! Le repas se fera normalement. D'ailleurs, la proposition est à prendre telle quelle ou à laisser. Le temps presse pour recueillir cet enfant et nous ne pouvons pas repousser de plusieurs mois la cérémonie. Soyez sûres que le Bon Dieu comprendra et pardonnera.

Les deux sœurs Verdier se rendent aux raisons de leur cousin. Elles échangent un regard qui en dit long sur les bouleversements à venir, sur les attentes de l'une, sur les peines de l'autre. Mais l'accord est donné, par des femmes qui à l'ordinaire ne peuvent décider de rien.

Dans les jours qui suivent, les nouvelles remontent au chanoine Pierre-Joseph Brival qui à son tour donne son aval pour que l'opération qu'il a initiée se poursuive. Un accord de principe est donné à Dominique Tereygeol qui a définitivement pris les choses en main, afin qu'au terme de l'opération en cours, les nouveaux époux puissent bénéficier d'un toit et de terres bien à eux.

Le 20 ventôse de l'an II¹, à peine un mois après le premier contact entre le chanoine et son ancienne connaissance : l'actuel Maire de Beaumont, rendez-vous a été pris à la salle commune de Salvador. Il faut bien que les tout nouveaux fiancés : Jean Plas dit « lou cadissou » et Marie-Anne Verdier

¹ 10 mars 1794.

fassent connaissance et que les bans soient publiés à haute voix devant la porte extérieure, comme l'exige la loi du 20 septembre 1792.

Le temps toujours ensoleillé est le prélude d'un printemps chaud. La neige qui s'accroche encore aux toits de chaume n'a rien perdu de sa consistance dans les endroits ombragés. Les déplacements sont rendus plus difficiles par les chemins détrempés en bon nombre d'endroits. Les robes des femmes qui traînent à terre en pâtissent et laissent présager le temps qui sera nécessaire pour réparer les petits dégâts et tout remettre en état.

Il est onze heures du matin, le soleil s'élève vers son zénith, quand un léger tintement se fait entendre. Jean Plas « l'ayna » débouche du chemin allant vers le moulin de Fleysac et bien plus loin au moulin de Vimbelle. Il conduit une petite carriole tractée par un âne et l'arrête sur la place du bourg. L'âne et son chargement de personnes viennent de parcourir une demi-lieue sur un chemin chaotique, en constante montée. Le jeune Joseph a tôt fait de sauter de la carriole pour aider sa tante pendant que Marie est soutenue par son homme. Tous ont mis les habits du dimanche. Jean, le chef de famille, s'est laissé convaincre bien que l'intérêt d'une telle union ne lui apparaisse pas des plus évidents. Il n'a pas voulu contrarier son cousin dont l'aide s'avère utile lorsqu'il s'agit de lire les avis placardés dans les maisons communes des municipalités. Surtout en cette période, alors qu'est mise en vente toute une série de biens nationaux.

Le « cadissou » est là bien entendu, accompagné de la Catherine sa mère et de son frère Antoine. Il n'a pas eu beaucoup de chemin à parcourir. Jean et Dominique Tereygeol sont venus, accompagnés de l'officier public Léonard Vedrenne. Devrait-il en être autrement ? Sans eux, rien ne pourrait se faire.

Les futurs époux sont présentés l'un à l'autre. Jean « lou cadissou », sous les feux de l'attention de l'assemblée qui s'est accrue de quelques curieux, a tout juste jeté un regard à Marie-Anne. Celle-ci, dont le visage tourne à la confusion, se serre contre sa sœur qui l'encourage tout en restant à bonne distance de celui qui va devenir son beau-frère. En donnant leur consentement les jours précédents, tout a été dit et il ne saurait être question de revenir sur quoi que ce soit. Ceux qui se sont érigés en intermédiaires contrôlent la situation. Cette confrontation publique dont les deux promis se passeraient volontiers, leur a été présentée comme une nécessité prévue par la

loi. Donner sa parole tient lieu de contrat, surtout quand on ne sait ni lire ni écrire. Un contrat scellé sur la place de l'église, presque sous le regard de Dieu. La maison commune est située en face, de l'autre côté de la rue. Seulement, la place du bourg comme il se doit est bien devant la maison de Dieu alors qu'elle est inexistante devant la maison du peuple. Mais qui s'en soucie ? L'église est au cœur du bourg et comme il n'est pas possible de la déplacer, les autorités ont décidé que la maison des citoyens ne pouvait que se situer en face. On n'allait tout de même pas la dissimuler dans quelque ruelle.

Léonard Vedrenne, qui de notaire royal est devenu notaire et officier public, chargé depuis plus d'un an de suppléer le prêtre de la paroisse dans toutes les tâches administratives, déroule la feuille écrite le matin même, sous le contrôle de Dominique Tereygeol. Il effectue sa lecture à haute et intelligible voix. Certes, l'âge du fiancé a été porté de vingt-cinq à vingt-huit ans et celui de la future mariée a été soigneusement omis, mais cela ne saurait entacher la validité de l'acte et aura le mérite de couper court à tout commentaire malveillant. Est-il souhaitable que les citoyens bien intentionnés sachent que Marie-Anne va sur ses trente et un ans et que la différence d'âge ne joue pas en sa faveur ? Nul n'a besoin de savoir ce que cache ce mariage de raison.

Lecture faite, les bans¹ sont affichés à la porte de la maison commune et rendez-vous est pris pour le vingt-huit du mois afin de contracter le mariage. Les discussions s'engagent de part et d'autre afin d'établir la liste des invités et de régler ce que l'on ne peut qualifier de dernier détail puisque les

¹ « L'an second de la république française une et ind. le vingt ventôse, moy léonard Vedrenne demeurant au bourg de Salvador nommé par délibération du neuf décembre mille sept cent quatre vingt douze a l'effet de recevoir les actes de naissance mariage et décès conformément à la loi du vingt septembre mille sept cent quatre vingt douze ai aujourd'hui heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune de Salvador que **jean Plas** cultivateur âgé de vingt huit ans fils de feu jean Plas cultivateur âgé de cinquante huit ans et de catherine Vergnolle âgée de cinquante six ans demeurant au bourg de Salvador et **marie anne Verdier** fille de feu léonard Verdier dit mimi cultivateur âgé de soixante ans et de feüe gabrielle Lidove âgée de quarante ans demeurant au village de lidove, entendent faire rédiger pardevant moy le vingt huit du présent mois heure de dix du matin l'acte de mariage conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mille sept cent quatre vingt douze et j'ay en exécution de la même loi fait afficher la présente publication par extrait, à la principale porte de la maison commune de cette communauté de Salvador les jours, mois et an cy dessus. »
Vedrenne officier public Arch. départ. de la Corrèze.

premiers ont été inexistantes. Huit jours, c'est bien peu. Prévenir tout le monde, se charger des victuailles et des boissons, penser à cuire le pain, tuer le cochon, préparer les vêtements de la mariée... Non ! Il n'y a pas un instant à perdre. Et tout cela à la charge du tuteur qui devra pour un temps oublier les salles de ventes, car comme il est d'usage, c'est la famille de la mariée qui reçoit et qui par conséquent assume la dépense. Et d'ailleurs, le « cadissou » serait-il en mesure de prendre quoi que ce soit à sa charge ? Chacun sait qu'il est totalement démuné.

Dominique Tereygeol ayant obtenu quelques subsides de son commanditaire, la douzaine de personnes présentes est conviée à l'auberge voisine afin d'y prendre le repas de midi et de mieux appréhender les décisions qui s'imposent dans l'urgence.

La Glorie, modeste hameau de quelques feux, se prépare à recevoir les invités en ce 28 ventôse de l'an second de la République (18 mars 1794). Le temps est toujours au beau, sans que pour autant cela fasse naître la moindre inquiétude. La neige fond rapidement, mais elle a préservé les semilles des fortes gelées d'hiver et la terre qui absorbe lentement cette fonte, annonce une bonne reprise de la végétation et des blés, principalement le seigle dont les récoltes sont essentielles à la survie de la population française.

La France vit sous le régime de la Terreur depuis six mois. Chacun surveille son voisin et se sent surveillé. Peu sont à l'abri de dénonciations qui peuvent s'avérer dévastatrices pour une famille. Robespierre est le maître du pays et chacun le sait. Il a remplacé le bon roi Louis et bien peu comprennent ce qu'il projette. Son âme damnée Saint-Just ne vient-il pas de faire décréter que les biens des suspects arrêtés seront mis sous séquestre¹ en déclarant que « *ce qui constitue une république, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé* ».

Heureusement que la Corrèze se sent provisoirement à l'abri de la tourmente. De fait, elle l'est ! Le député de Tulle à la Convention : Jacques Brival tient le département sous son autorité incontestée ne tolérant aucun désordre. Le second personnage : Lanot, conventionnel lui aussi, est fort peu apprécié. Surnommé « la hyène » par la population, cela veut tout dire, il serait plutôt prompt à manier la guillotine.

¹ Décret du 8 ventôse an II (26 février 1794).

La cérémonie de mariage entre « lou cadissou » et Marie-Anne va permettre à une centaine de personnes de se réunir sans être inquiétées. A cette occasion, elles pourront faire provision des dernières nouvelles, tant sur le plan local que national. On a tant besoin de savoir ! Qui laisserait passer cette opportunité ? Le recrutement des soldats, les guerres aux frontières, la guerre de Vendée qui fait rage, les lois promulguées, les dernières arrestations, la vente des biens des émigrés, la dépréciation de la monnaie et tant d'autres points qui ne manqueront pas d'être abordés. Les langues se délieront plus facilement sous l'emprise de la boisson. Les précieuses nouvelles seront ensuite colportées de village en village et l'on peut gager que les difficultés que chacun rencontre quotidiennement, ainsi que le temps qu'il fait et les récoltes qui s'annoncent, passeront au second plan. Alors, pour être présent, chacun ira de son cadeau aux mariés, sans trop regarder à la dépense. Et tant pis pour le Carême, la déchristianisation du pays passe aussi par ce genre d'accommodements.

Les préparatifs de la noce battent leur plein. Les femmes et les filles du village et de quelques villages environnants sont venues prêter main-forte à la cuisine. Le four à pain qui ne doit jamais totalement refroidir a été mis en chauffe il y a trois jours et deux ou trois fournées s'y sont succédé. Les paysans sont de gros mangeurs de pain et autant les invités comprendraient que l'on rationne la viande, autant un rationnement du pain ferait très mauvaise impression. Chacun sait ou saura que le maître de maison a acquis des biens nationaux tout dernièrement. Alors, faire croire que l'on est à court d'argent, ce serait passer pour un avaricieux. Un propriétaire qui cultive son renom ne s'y risquerait pas.

Le four à pain servira aussi pour cuire les viandes, les légumes et les pâtisseries. Il ne saurait être question de laisser refroidir pierres et briques du foyer avant la fin de cette journée. Deux hommes en ont la responsabilité à tour de rôle. C'est beaucoup de travail, mais il ne peut y avoir qu'une seule personne au fournil. Il faut avoir vu celui qui sort pour prendre son repos, emmitouflé dans plusieurs couches de vêtements, même par beau-temps, pour comprendre la pénibilité du travail et les risques de coup de froid dont certains peuvent ne pas se relever.

Quelques jours plus tôt, le cochon a été égorgé après avoir été lié sur un banc de ferme. C'est beaucoup plus commode de le saigner dans cette position, car on récupère le sang plus facilement dans un chaudron. On peut

même incliner légèrement le banc. L'animal est en réalité saigné à la gorge, par un long coutelas qui après avoir tranché la carotide, plonge jusqu'au cœur. Certes, il est pénible d'entendre les cris de l'animal, mais lorsque « les colonnes infernales » ont ravagé la Vendée¹ en massacrant les populations, les républicains bien-pensants se sont-ils offusqués ? Cependant, à la Glorie, qui peut se douter de ce qui se passe en Vendée ? Que sait-on de ces gens restés fidèles au roi ?

En attendant les invités pour le repas de midi, le ménage a été fait dans la vaste grange. Tréteaux, tables et bancs ont été positionnés et les couverts dressés. Tout cela sous l'œil attentif de Marie. Maintenant, elle va pouvoir s'occuper de sa sœur et partir pour la cérémonie prévue dans la grande salle de la maison commune, à dix heures du matin. Tout le monde s'est réveillé au chant du coq, alors que l'aurore ne pointe pas encore. La journée ne sera pas de tout repos.

Tous les invités se sont regroupés dans la grande salle de la maison commune. Léonard Vedrenne, officier municipal et notaire du lieu, a ouvert le registre sur lequel sont consignés les actes de mariage. Il a pris soin de rédiger la veille l'acte dont il devra faire lecture. Dominique Tereygeol se tient à ses côtés, attentif et souriant. Il affiche la satisfaction de celui qui voit ses efforts récompensés puisque l'une des étapes de la mission qui lui a été confiée s'achève. La tranquille prestance du jeune homme met mal à l'aise l'officier public. En face de lui se tiennent les « jeunes » mariés accompagnés de leurs témoins. En retrait se trouve l'assemblée.

Puis débute la lecture : *« aujourd'huy vingt huit ventose lan second..... a dix heures du matin,..... sont comparus..... pour contracter mariage d'une part jean plas agé de vingt huit ans....., d'autre part marie anne verdier agée de vingt neuf ans..... lesquels conjoints étoient accompagné des citoyens Dominique tereygeol agé de vingt six ans et de léonard plas agé de trente cinq*

¹ 28 nivôse an II (17 janvier 1794) le général Tureau organise les « colonnes infernales » en application de l'ordre de destruction de la Vendée. Le 10 ventôse-an II (28 février 1794), la colonne du général Cordelier massacre 468 habitants au Luc-Sur-Boulogne, dont 110 enfants âgés de moins de 7 ans (chronologie de 1794). « ...Nous en tuons près de 2000 ...J'ai fais tué ce matin 53 femmes, autant d'enfants... J'ai brûlé toutes les maisons et égorgé tous les habitants que j'ai trouvés. Je préfère égorger pour économiser mes munitions... »

ans....., de jean plas agé de quarante ans et de george verdier agé de vingt quatre ans..... parents et amis des parties.... après avoir fait lecture..... 1° de l'acte de naissance de jean plas du quatre mai mille sept cent soixante six..... 2° de l'acte de naissance de marianne verdier du quatre juillet mille sept cent soixante quatre..... et après que jean plas et marianne verdier ont déclaré a haute voix se prendre mutuellement pour époux devant moi et les témoins..... ».

Une lecture quelque peu interminable, qui subitement prend un tour des plus étonnants. Léonard Vedrenne a-t-il fait une pause la veille, dans sa rédaction, interrompue peut-être par un visiteur ou a-t-il été assailli par quelques contrariétés ? Toujours est-il qu'après avoir, à ce moment précis de son discours, demandé à Jean et à Marie-Anne d'annoncer qu'ils se prenaient pour époux, la suite de la lecture va déclencher dans l'assistance, une hilarité contenue pour les uns, un mouvement de surprise pour les autres. *« j'ay après qu'ils ont eu dit savoir led.(it) jean coulami qu'il déclare prendre en mariage lad. (ite) catherine pontfaucher et ladite pontfaucher après qu'elle a eu déclaré prendre led.(it) Jean coulami.... »*

L'expression de Dominique s'est modifiée dans l'instant. Sa réaction est immédiate.

- Mais que dis-tu là citoyen ? Te tromperais-tu de cérémonie ? Ne connais-tu pas les habitants de la commune de Salvador ?
- Mes amis, pardonnez-moi, mais ce mariage a été conclu si rapidement que je ne sais plus ce qui a bien pu se passer. Je vais rectifier mes erreurs sur le champ.

La confusion du pauvre magistrat a éclipsé celle de la jeune mariée et a pour conséquence de marquer une pause dans l'officialisation du mariage. La plume et l'encrier sont apportés. On raye, on surcharge, on réécrit, on annote, à tel point que le cinquième feuillet devient vite indéchiffrable. Mais pas question d'arracher la page, les feuilles sont numérotées et contresignées. Dominique est contraint d'« *approuver les trassures et interlignes* » par écrit, tout comme l'officier public, puis de signer le document. Savent-ils déjà que l'un signe là son dernier acte d'état civil, tandis que l'autre s'apprête à lui succéder ! C'est la première, mais aussi la dernière fois que leurs signatures se retrouvent côte à côte¹.

¹ On peut constater sur la reproduction partielle ci-contre que l'acte d'état-civil suivant, en date du 23 floréal de l'an II, est rédigé par Dominique Tereygeol.

Cinquième District

haute voix se prendra sur tout l'air de son...
 jour de mariage de M. de la...
 de mariage de M. de la...
 après avoir été déclaré par M. de la...
 prononcé au nom de la loi que Jean-Baptiste...
 pour lesdits sont venus en mariage, j'ai dirigé les présent acts que
 les parties et les témoins ont déclarés sans fraude, de les légitimes,
 faire la Chambre de la maison Commune des Saluadors les jours, mois,
 de jour de M. de la... officiers publics...
 apprt. les témoins d'intérêt y de M.
 le public française une à indivisible à onze heures du matin
 par devant moi Dominique Escoffier, membre du Conseil général
 de la Commune de Salvador de part de la Commune de la Courrière de la

U. P. PAROISSIEN
 ARCHIVES COMMUNALES
 DE LA CORRÈZE

Enfin la lecture peut reprendre, d'autant plus que personne n'a relevé les erreurs commises de façon délibérée à propos des dates de naissance des époux. Mais deux jours plus tôt, Dominique était venu demander à un Léonard réticent d'apporter de légères retouches quant à ces fameuses dates de naissance. Ainsi l'un et l'autre, registres paroissiaux en main, avaient quelque peu malmené la vérité¹. Le premier pas vient d'être franchi en toute impunité, sur le difficile chemin de la transgression. Ce ne sera pas le dernier.

La noce ne fera pas halte à l'église. La maison de Dieu a été fermée par les instances révolutionnaires. Y pénétrer autrement que pour saccager les lieux ou célébrer les cultes païens que la République tente d'instaurer, c'est s'exposer à être emprisonné, à voir ses biens dispersés et à goûter au tranchant de la lame d'acier. Il faut espérer des jours meilleurs. En attendant, tout le monde va pouvoir manger à satiété sans se donner mauvaise conscience. Et tant pis, si l'on reparle du « carême civique »², jeûner ne peut pas faire de mal aux gens de la ville. Pour ceux des campagnes, comment travailler si on ne

¹ Jean Plas né le 25 octobre 1767, date modifiée : 4 mai 1766. Marie-Anne Verdier née le 12 août 1763, date modifiée : 4 juillet 1764.

² 3 ventôse an II, le représentant Barère demande à la Convention d'inviter les citoyens à recommencer « le carême civique » de l'an passé. Le représentant Legendre propose que « le jeûne républicain » soit ordonné par décret (sans suite).

mange pas ? De plus, en cette journée festive, qui oserait suspecter¹ son voisin de faire bombance ? D'autant que sont présents les dirigeants des Sociétés populaires² de Salvador et de Seilhac, les véritables yeux et oreilles du pouvoir républicain.

Anne Verdier dite Marie-Anne et Jean Plas dit « lou cadissou » sont maintenant unis devant les hommes à défaut de l'être devant Dieu. Mais Dieu qui comprend les nécessités de l'existence en cet an de grâce mille sept cent quatre-vingt-quatorze bénira cette union, nul n'en doute. Dominique Tereygeol s'approche pour les féliciter, puis prend à part les jeunes mariés afin de leur rappeler leurs obligations.

- Le mariage ne doit pas être consommé avant que l'enfant ne vous soit confié. C'est donc une longue période d'abstinence que vous avez devant vous. C'est aussi la condition mise à la conclusion de notre marché. Les terres, bêtes et bâtiments ne vous seront donnés qu'au moment de l'accueil de l'enfant, car il doit bénéficier du droit d'aînesse.
- Cela ne me dérange pas rétorque Marie-Anne, de nouveau rouge de confusion, nous attendrons. D'ailleurs, je suis sans doute trop vieille pour avoir des enfants.

Mais l'agacement est évident du côté de l'époux, pressé de devenir propriétaire.

- Et quand sera-t-il placé chez nous ? Et la dot promise ?

¹ La **loi des suspects** votée le 17 septembre 1793 sur proposition de Cambacérès, légalise **la Terreur**.

Art.2: « Ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montré partisans de la tyrannie ou du fédéralisme et ennemis de la liberté. Ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme. Les fonctionnaires suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou ses représentants. Les nobles, les maris, les femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution. Ceux qui ont émigré du 1er juillet 1789 au 8 avril 1792, bien qu'ils soient rentrés en France ».

Le 11 octobre 1793, la Commune de Paris croit bon de préciser : *«Ceux qui n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait pour elle ».*

² L'influence des sociétés populaires se retrouve à tous les échelons du pouvoir. Elles sont les auxiliaires du gouvernement révolutionnaire. Leurs attributs : surveillance et épuration des administrations, dénonciation et arrestation des suspects. Tereygeol est secrétaire de la société populaire de Seilhac présidée par Tramond (futur maire de Beaumont). Arch. départ. de la Corrèze – cote L777.

- Pour le placement, je ne sais pas encore. J'ai pris contact avec les personnes qui s'occupent de cette affaire et je dois les rencontrer bientôt à Tulle. Vous serez tenus informés. Pour la dot, je conseille à Marie-Anne de rester encore quelque temps chez sa sœur à La Glorie, jusqu'à la signature du contrat de mariage. Je vais hâter les choses, mais je ne peux pas en parler avec votre beau-frère aujourd'hui. Vous ne voulez pas que la fête soit gâchée ?
- Et que va-t-on dire si on me voit repartir seul ? Je vais être moqué de par le pays.
- Non, non ! Tu diras que ta femme ne veut pas habiter ta petite maison tant que la question de sa belle-mère n'est pas réglée et que ses meubles n'ont pas été transportés. Tout le monde le comprendra. D'ailleurs, tu n'auras qu'à venir prendre tes repas à La Glorie, c'est à une demi-heure par les raccourcis et tu donneras un coup de main pour les bêtes.
- Pourquoi pas ? Mais c'est bien malheureux qu'on n'ait pas pensé à faire le contrat.

Un contrat de mariage se signe avant de conclure le mariage, c'est le simple bon sens, mais Dominique avait vraiment autre chose à faire qu'à négocier un contrat qui sans doute aurait conduit au blocage de la situation de la part du beau-frère des mariés. Les choses sont bien ainsi. Il n'a aucune inquiétude maintenant, car si le notaire du bourg refuse de le rédiger, ce ne sont pas les notaires qui manquent, dont beaucoup sont des relations de la famille Tereygeol.

Dominique a jugé bon de prendre son cheval pour se rendre à ce qui tient lieu de salle des ventes au chef-lieu du canton. Il n'est guère concevable de parcourir trois lieues et demie à pied, par des chemins difficiles et autant au retour. De plus, il forcera la considération de ceux qui ne le connaissent pas encore. Il y aura certainement beaucoup de monde, des acquéreurs et des curieux. Il a bien lancé les enchères¹ le 29 nivôse dernier, lorsque Jean Plas a acquis le domaine de la fon, mais il a vite compris qu'avec quatre ou cinq enchérisseurs sur le coup, les enchères pouvaient s'envoler. Et puis a-t-il

¹ Le 18 janvier 1794, Dominique Tereygeol ouvre les enchères à 4260 livres et suit jusqu'à 4600 livres. Il ne fera aucune acquisition ce jour-là.
Arch. Dép. de la Corrèze – cote Q 12 (de Brumaire an II à Fructidor an III).

besoin de terres supplémentaires ? Qu'en sera-t-il aujourd'hui, 9 germinal¹ ? Qu'importe, il se rend à cette vente des biens placés sous séquestre, principalement pour rencontrer celui qu'il doit convaincre de laisser partir sa belle-sœur avec la dot qui lui revient de droit.

À son arrivée, la place est en émoi. Les administrateurs du district de Tulle accompagnés du procureur-syndic viennent d'annoncer la fin tragique du citoyen Hébert dit « le père duchesne ». Il a été guillotiné avec un certain nombre de ses partisans. Sa tête a roulé dans la sciure du panier le 4 germinal (24 mars 1794). Le courrier² qui véhicule habituellement les missives destinées aux administrateurs était hier, porteur de cette triste nouvelle. Beaucoup savent que le citoyen Hébert était l'ami personnel de leur député Jacques Brival. La même source fait savoir que le député avait été rappelé à Paris le 10 ventôse, sur ordre de Robespierre. Assurément, il a dû assister à l'exécution de son ami !

Les visages restent impassibles, les attitudes réservées. On connaissait trop les articles très imagés, pour ne pas dire orduriers, du fameux journal dont Hébert était l'unique rédacteur. Aura-t-il eu une mort digne, lui qui se réjouissait ouvertement de la mort de ses ennemis ? Mais les affaires reprennent vite le dessus. Paris, c'est loin ! Dans l'ancienne province du Bas-Limousin, la vie continue. Que la révolution dévore ses enfants, surtout les plus virulents, c'est dans l'ordre des choses. « Qui sème le vent récolte la tempête ». Le proverbe a pris tout son sens.

Jean dit « l'ayna » et Dominique ne concluront aucune enchère. Ce dernier parce qu'il a pris conscience que la Terreur révolutionnaire vient de s'élever de plusieurs degrés dans la violence et l'horreur. La relation de ces événements indique que plus personne ne sera à l'abri. Jean parce qu'il n'a plus les moyens de ses ambitions³. Les frais engagés pour les épousailles de sa belle-sœur ont réduit à néant ses marges de manœuvre. Il devra attendre la vente des récoltes pour faire le point sur l'état de ses finances.

¹ 9 germinal an II : 29 mars 1794.

² Le courrier est acheminé de Paris à Tulle en quatre ou cinq jours pour les plis urgents.

³ Jean limite ses enchères à 2010 livres. Arch. Dép. 19 - cote Q 12 - lots 77, 78.

La discussion s'engage en patois du pays, âpre comme pour tout ce qui concerne l'argent. Heureusement que Dominique a eu la bonne idée de rencontrer Marie-Anne Verdier seule chez elle et a pris note soigneusement, comme tout homme qui se destine au notariat, de tout ce qu'elle lui avait dit concernant ses biens propres. Les arguments de Jean ne seront pas en mesure de faire pencher la balance en sa faveur.

- Que me dis-tu là ? Marie-Anne n'a aucun bien, sa sœur a hérité de la moitié de tous les biens de ses parents, le reste est allé à son frère cadet. D'ailleurs, elle aurait dû quitter la maison depuis une dizaine de jours qu'elle est mariée. Elle est la honte de son homme. Le pauvre garçon se détourne quand je le rencontre. C'est toi qui lui mets ces idées en tête !
- Allons Jean tu sais très bien qu'elle a un petit troupeau de brebis chez ton voisin Berton Vaysse, ainsi que différents meubles et même un peu d'argent de côté. Elle ne partira pas tant que tu ne lui auras pas restitué ce qui lui est dû.
- Quels meubles ? Tu n'as pas cru ce qu'elle t'a dit !
- Si, je l'ai cru ! Je te fais la proposition suivante : tu lui laisses son troupeau de moutons et elle s'en va avec son coffre, quelques meubles et mille livres en espèces que tu lui verseras.
- D'accord pour le troupeau et le coffre qui lui appartiennent, mais je peux tout juste lui offrir cinq cents livres. Pour les meubles, on peut les remplacer par de la toile qui lui sera plus utile.
- Bien, alors transigeons à sept cents livres et pour le reste cela devrait aller. Je verrai Léonard Vedrenne pour la rédaction de l'acte et les parties pourront signer dans huit jours.

Le contrat oral est conclu par deux solides tapes dans la main et chacun prend le chemin du retour. Jean repart en carriole à âne retrouver le domaine de Roux qu'il exploite et sa servante « la fillon ». Celle-ci s'est occupée de tout en l'attendant. Ne tient-elle pas le rôle de maîtresse de maison depuis qu'il ne vit plus avec sa femme ! Et tant pis du « qu'en-dira-t-on ». Dominique a saisi les rennes de son cheval. Il aura tout loisir sur le chemin pour penser à ses prochains rendez-vous, dont le principal a été fixé au surlendemain, par l'un des administrateurs présents. Celui-ci lui a simplement dit que le citoyen député Brival voulait le rencontrer. L'administrateur et lui ont convenu de se retrouver à la première heure après midi, sur le parvis de la cathédrale de Tulle. Pas un mot sur l'objet de la rencontre, l'homme n'était qu'un simple exécutant.

Rencontrer Marie-Anne au plus tôt pour obtenir son approbation et l'informer qu'elle devra s'installer chez son mari dès le contrat signé. Demander à Jean Plas, qu'il vient de quitter, de le rejoindre au domicile de Vedrenne le notaire, pour qu'ensemble ils mettent un point final à la constitution de la dot. Il se méfie de l'homme, mais il sait que devant témoin il ne pourra plus revenir sur sa parole. Rester auprès du notaire pour vérifier qu'il ne commet aucune erreur de rédaction. Il est encore capable de se faire tirer l'oreille, car l'acte¹ aurait dû être passé avant la cérémonie de mariage.

¹ Contrat de mariage n° 99 - 23 germinal an II (12 avril 1794) cote E 2563 :

« Pardevant le no(tai)re public et témoins cy après nommés, au bourg et commune de Salvador, district te Tulle, département de la Corrèze le vingt trois germinal l'an second de la république française une et indivisible, avant midi ont été présents **Jean Plas** cultivateur, fils légitime de feu autre Jean Plas, et Catherine Vergnole demeurant au présent bourg, d'une part

Et **Marie Anne Verdier** fille légitime de feu Constant Verdier et de Gabrielle Lidove, demeurant au lieu de la Glorie même commune, d'autre part.

Il sera solennisé mariage entre led(it) Plas d'une part et lad(ite) Verdier d'autre, qui doit s'accomplir à la première réquisition de l'une des parties aux peines de droit.

Pour le support des charges duquel futur mariage, ladite Marie-Anne Verdier s'est constituée de son chef la (somme) de quatre cent cinquante livres, laquelle ditte lad(ite) future épouse a compté et payé aud(it) Plas époux futur en bonnes espèces de cours ou au moyen d'un cheteil (cheptel) de brebis qu'elle a chés Berton Vaysse dud(it) lieu de la Glorie, duquel led(it) Plas s'est contenté, dont quittance ./.

En faveur dud(it) mariage, Jean Plas citoyen dud(it) lieu de la Glorie, beau-frère de l'épouse future, lui a constitué pour tous successifs, tant paternels, maternels, fraternels, soraraux que collatéraux échus jusqu'à présent, la somme de sept cents livres et de suite quarantes aunes de toille, moitié mêlée et l'autre grosse et un coffre fermant à clef presque neuf, en déduction de laquelle ditte somme led(it) Plas en a payé sur ces présentes en bonnes espèces de cours aud(it) Plas époux futur, celle de cent cinquante livres. Dont quittance.

Et pour les cinq cent cinquante livres restantes, led(it) Plas a promis et s'est obligé les payer aud(it) Plas époux futur, à pactes à raison de cinquante livres chacuns, le premier échoira d'aujourd'huy en un an et ainsy consécutivement d'an en an jusqu'à fin de payement et sans intérêt pendant les termes qu'à déffaut de payement, led(it) Plas s'oblige encore de délivrer aud(it) Plas époux futur entre ci et le vingt quatre juin prochain (vieux stille), la quantité de dix aunes de toile grosse et dix de mêlée et les vingt aunes restantes led(it) Plas a promis les délivrer aud(its) époux futur un an après aux peines de droit. Led(it) Plas a délivré aud(it) époux futur le cofre cy dessus énoncé dont quittance.

Laquelle entière constitution tant du chef de lad(ite) future épouse que dud(it) Plas payée qu'elle soit demeurera assignée sur les biens de l'époux futur présents et avenir ./.

Au moyen de quoi lad(ite) Anne Verdier du consentement de son futur époux, a fait cession et transport en faveur dud(it) Jean Plas son beau-frère tant des susd(its) droits cy dessus expliqués qu'autres non exprimés, de qu'elle part et qu'elle façon qu'ils puissent luy revenir, comp(ly)etter et appartenir en capital et accessoires; à cet effet elle a mis et subrogé led(it) Plas son

Ceci dit, on avisera le moment venu selon la tournure que prendront les évènements. Passer voir l'époux pour lui exposer le contenu de la dot et obtenir son approbation. Choisir enfin les deux témoins en prenant garde qu'ils soient des personnes de confiance, connues pour leur discrétion. Dominique ne devra pas ménager sa peine pour que tout se déroule comme prévu. Qu'importe, il a été missionné pour cela et il éprouve une grande satisfaction de parvenir dans quelques jours à conclure la première étape du plan d'intégration de cet enfant inconnu.

beau-frère, en son lieu, droits, place et privilège d'hypothèque, se réservant néanmoins la nature et priorité d'icelle jusqu'à fin de paiement.

Et led(it) Plas époux futur, s'est constitué tous et uns chacuns, ses biens présents et futurs. Les biens constitués de part et d'autres n'e(x)cèdent pas la somme de deux mille livres à ce que les parties ont déclarés. Lecture faite aux parties des présentes, les ont respectivement acceptées et pour l'entière exécution elles ont obligé et hypothéqué leurs biens. Dont acte requis et concédé en présence de Barthélémi Lidove du lieu de Leyris et de Guilbaume Fleyssac de celui de Sérézat tous présente commune, témoins Lesd(ites) parties ont déclaré ne savoir signer de ce requises.

*acte signé par Vedrenne no.re (notaire)Lidove et Fleyssac témoins,
enregistré à Tulle le 5 floréal de l'an 2. reçu vingt six livres »*

À noter que le contrat ci-dessus, quoique passé 22 jours après la cérémonie, fait comme si celle-ci n'avait pas eu lieu : il sera solennisé mariage ; duquel futur mariage... ; à la première réquisition de l'une des parties. Ceci démontre que ce mariage fut célébré dans la précipitation. La dot est constituée d'un troupeau de moutons (valeur 450 livres) ; d'un coffre (armoire) à l'état neuf (appartenant l'un et l'autre à l'épouse) ; de 700 livres réglées par le beau-frère : 150 au moyen de toile et 450 à échéance.

Nous voici avec deux couples vivant dans la même commune, exerçant la même activité, portant les mêmes noms de famille et les mêmes prénoms : d'un côté Jean Plas (l'aîné) et Marie Verdier ; de l'autre Jean Plas (le cadet) et Marie-Anne Verdier.



VILLANELLE ASSOCIATION D'HISTOIRE DU VILLAGE

[Accueil](#)[Remonter](#)[Sommaire](#)

1789 Journal laboureur

Journal d'un laboureur du Pays de Caux pendant la Révolution Française 1789-1799

Document communiqué par le Cercle Généalogique du pays de Caux

Le hasard a fait tomber entre nos mains quelques feuillets d'un manuscrit écrit au jour le jour suivant les impressions qu'il éprouvait par un habitant des campagnes du canton de Criquetot l'Esneval de 1789 à 1799 c'est à dire pendant la Révolution Française. Nous en mettons quelques extraits sous les yeux de nos lecteurs, en reproduisant surtout ce que ce manuscrit offre d'intéressant, soit comme histoire des faits locaux, soit à raison du jugement porté par le rédacteur du journal sur les actes et les personnes de la Révolution. Nous respectons scrupuleusement le style et l'orthographe de l'auteur et l'on verra la transformation que subiront ses opinions pendant le cours des événements dont il garde note : révolutionnaire, défavorable au clergé, sous la Royauté, on le trouvera monarchiste et religieux quelques années plus tard. Nous observons, comme l'auteur, l'ordre chronologique en faisant ressortir seulement l'année pendant laquelle se sont passés les événements qu'il raconte.

Après une ultime vérification avant impression de ce livre, j'ai pu constater que le site internet de l'association dont je reproduis l'intitulé ci-dessus n'est plus actif. Par conséquent, il n'est plus possible d'accéder actuellement au « journal d'un laboureur du pays de Caux ». Je mentionne régulièrement des passages de ce document, dans mon ouvrage, car il nous donne de précieuses indications sur les événements en cours, sur la climatologie de l'époque et sur l'état d'esprit du laboureur qui tient son journal et par conséquent de ses contemporains. Remarquable manuscrit, qui nous offre un raccourci saisissant de vérité, quant aux événements dramatiques qui secouent la France, à cette époque. Je propose ci-dessous un court extrait de ce texte.

L'an de grace mil sept cent quatre vingt neuf, grand hyver – gelée deux mois de tems – peu de blé. Au mois de mars 1789 le roy envoie des papiers dans toutes les paroisses pour faire un ensemble de 12 cent hommes à Paris, savoir 4 cent seigneurs, quatre cent prêtres et 4 cent laïques pour faire un sagement pour les prêtres, abolir les seigneurs.

Autrefois, les seigneurs données des cures à des prêtres. Les laboureurs payée la taille à 30 sous de l'acre, et les pauvres gens la payée à 6ds de l'acre. Tous ceux qui payé 3 L de taille ont levé la main, prêtée serment : comme ils seront fidel à la loi à la nation et au roi

Chapitre III

Le début du mois de Germinal, mois d'avril selon le « *vieux style* », est désespérément beau. Il annonce donc de très belles récoltes de foin, de seigle et de sarrasin. De plus, il est agréable de circuler par les chemins qui à vrai dire ne sont pas toujours bien entretenus. Dominique, comme convenu, a pris la route de bon matin, pour honorer son rendez-vous. Il repense au calendrier que le brave Fabre d'Églantine a créé de toutes pièces et qui cause beaucoup de soucis à la majorité de ses concitoyens. Il a été mis en œuvre sous la contrainte, dans toutes les administrations, mais personne ne s'y réfère dans la vie courante. La majorité de la population ne sait pas lire, alors comment le pauvre laboureur peut-il bien savoir qu'aujourd'hui est un primidi et que c'est la fête de la pervenche, si personne ne le lui dit ? Par contre, il comprend très bien que le mois ne compte plus que trois jours de repos au lieu de quatre. Les décadis ayant remplacé les dimanches. Le cadet des Tereygeol se prend alors à fredonner l'air bien connu « *il pleut, il pleut bergère, rentre tes blancs moutons...* », sans imaginer un seul instant que la tête du poète-inventeur va rouler dans la panière cinq jours plus tard¹, avec celle de son ami Danton. « *L'aboyeur* » dont la voix étreignait l'auditoire ne se sera pas moqué impunément de « *la chandelle d'Arras* » : Robespierre.

L'homme est là, à l'heure dite. Il n'est guère bavard et demande à Dominique de le suivre. Ils traversent l'esplanade du cloître dont il a la clé. L'édifice est attenant à la cathédrale dévastée par les révolutionnaires locaux. Il conduit son visiteur dans une petite pièce, puis se retire. Recueilli à une table, son hôte l'attend. Grand, austère, jeune, mais la trentaine bien sonnée, portant la soutane et exhibant la tonsure. Il affiche clairement son état, en une période qui voit les prêtres maltraités, emprisonnés, exilés. Ce n'est manifestement pas le député Brival. Mais que faire ?

— Entre, n'aie pas peur ! Tu sais qui je suis, l'abbé Brival. Mon frère est à Paris. C'est bien moi qui ai souhaité te recevoir. Pardonne-moi ce petit mensonge, mais une telle rencontre devait rester discrète.

Dominique se tient à la porte, sans voix. D'ailleurs, il ne sait même pas comment désigner son interlocuteur : citoyen ? Citoyen curé ? Père ? Il

¹ 16 Germinal an II (5 avril 1794) : Fabre d'Églantine et Danton sont décapités.

opte donc pour Monsieur et retrouve d'instinct le vouvoiement qui n'est plus guère de mise durant la période révolutionnaire.

- Est-ce vous, Monsieur qui avez contacté mon frère Antoine il y a deux mois ?
- C'est moi ! En concertation avec mon frère Jacques. As-tu conclu ce mariage ?
- C'est fait. L'homme a vingt-six ans, la femme trente. Ils sont tous deux célibataires et habitent la municipalité de Salvador. Voici une copie de l'acte de mariage faite par mes soins. Quoique sans valeur, elle est tout à fait fidèle. Vous aurez confirmation lorsque le registre sera déposé au greffe.
- J'ai confiance. Je connais ta famille et je sais ton attachement à mon frère. Viens t'asseoir, nous devons parler de ce que j'attends maintenant de toi.

Pendant cette brève conversation, le chanoine a jaugé son interlocuteur. Comme son frère, le député Brival, il sait aller à l'essentiel et voir sur le champ s'il peut ou non accorder sa confiance. Il a apprécié les marques de respect qui lui ont été portées, tout autant que la célérité avec laquelle la mission a été remplie. Le jeune Tereygeol appartient à une famille de notables et principalement de notaires et propriétaires terriens. Ils ont les pieds sur terre, fortement ancrés dans la réalité, opportunistes si nécessaire, mais fidèles à leurs engagements. Le prêtre ne peut se permettre la moindre erreur d'appréciation, il va devoir accorder une confiance absolue à Dominique. La partie qui se joue maintenant ne peut laisser place à la moindre fantaisie. Toute indiscretion peut conduire à la mort.

- Dominique, je vais maintenant te révéler l'identité de l'enfant que le couple que tu as uni va prendre sous sa garde. Mais lorsque tu sauras, c'est toi qui deviendras le véritable protecteur de cet enfant, ta vie durant. Sa propre vie dépendra de ton silence et des choix que tu feras en son nom. Lorsqu'il te sera remis, c'est toi et toi seul qui deviendra son véritable tuteur. Es-tu prêt à supporter une telle charge ?
- Je ne sais pas ! Je n'ai pas assez d'éléments en main pour me faire une idée de ce que vous attendez de moi. Ne m'en veuillez pas.
- L'enfant qui va être placé chez ce couple n'est rien moins que le roi de France, le jeune Louis dix-sept.

Dominique, un instant perplexe et incrédule, a toutes les peines du monde pour appréhender la situation. Louis XVII est en train de croupir dans

la prison du Temple, sous la férule d'un simple cordonnier. S'il était en Corrèze à l'instant présent, cela se saurait. Il ne peut pas croire que les représentants de la commune de Paris qui ont le jeune roi sous leur autorité aient décidé de s'en séparer et de l'exiler en province. D'autre part, si l'enfant s'est évadé, cela aurait fait grand bruit à la Convention, puis toute la France aurait été en émoi. Quelque chose échappe à son entendement.

- Que s'est-il passé que nous ne savons ? L'enfant est sous bonne garde, il ne peut donc être ici.
- Il est bel et bien là. Tu peux avoir confiance en ce que je te dis. Nous l'avons retiré du Temple. Il s'est en quelque sorte évadé, quoique le mot ne soit pas très approprié.
- Comment est-ce possible ? Puis-je en savoir plus, connaître les circonstances et surtout savoir pourquoi ? Qui le détient actuellement ?
- L'enfant devait être mis à l'abri des violents bouleversements de notre époque. Sa vie était réellement en danger. Qui le détient, je ne peux te le dire. Quant à connaître les détails de son extraction, je laisse à mon frère Jacques le soin de te les dévoiler, s'il le juge utile. C'est avec beaucoup de reconnaissance que j'ai accepté de m'occuper de placer cet enfant, car il doit vivre comme un enfant de son âge, à défaut de vivre comme un prince. Est-il juste, est-il moral, de garder un enfant de neuf ans prisonnier ?
- Non, je vous l'accorde, d'autant plus qu'il est enfermé depuis près de deux ans. Il ne pourra passer sa vie entière en prison et je vois mal les révolutionnaires le conduire à la guillotine, comme ses parents. Nous aurions des émeutes dans tout le pays. Il reste la solution de l'exil.
- Manifestement, ceux qui ont conçu ce projet ont voulu avoir l'œil sur l'enfant. De prisonnier, il va devenir otage en quelque sorte, tout en étant libre.

Au fil de la conversation, Dominique a retrouvé ses esprits et avec eux ses facultés de comprendre et de raisonner. Ils vont pouvoir aborder tous les aspects pratiques de la situation. Le chanoine sait que tant que l'enfant est sous sa garde, il maîtrise la situation. Même si son visiteur quittait brusquement cette pièce et proclamait à qui veut bien l'entendre, que le jeune roi s'est évadé, que la République est en danger, qui le croirait ? Il serait arrêté aussitôt et jeté en prison pour tentative d'émeute. Par contre, lorsqu'il se sera séparé de l'enfant, la situation lui échappera totalement. Tout doit être fait pour que nul

ne sache jamais rien de ce qui se trame. Rien ne doit laisser place à l'improvisation.

- J'ai longuement réfléchi, lorsqu'à la fin du mois de janvier mon frère m'a demandé de ramener cet enfant chez nous, dans notre département. Nous avons d'ailleurs mis une bonne dizaine de jours pour faire le trajet. J'ai prié Dieu afin qu'il m'éclaire sur la conduite à tenir. Impossible de le placer dans une institution. Elles ont toutes fermé leurs portes. L'héberger chez tel ou tel jusqu'à ce qu'il puisse accéder au trône, c'est mettre sa vie en danger. Il serait exhibé, déconsidéré, objet de toutes les polémiques et de bien des convoitises.
- Il ne restait donc qu'une solution, lui trouver une famille qui veuille bien le recueillir.
- Exactement. Une famille qui ne devra jamais savoir qui elle héberge. Une famille qui devra le considérer et l'élever comme leur fils. Un fils aîné pour qu'il puisse bénéficier du droit d'aînesse lorsqu'il héritera. Autrement, les risques de le retrouver complètement démuné, à la merci de toutes les vicissitudes de l'existence, sont grands.
- Une famille largement récompensée afin que l'enfant puisse vivre une existence confortable. Mais une famille placée sous surveillance constante.
- Tu m'as parfaitement compris, Dominique. Mon frère Jacques m'a donné carte blanche et l'assurance d'une générosité presque sans limites pour que ce placement soit un succès. L'enfant va devoir basculer dans l'anonymat, ne plus savoir qui il est ni d'où il vient. Ceci dit, cette phase est déjà bien amorcée, surtout depuis que le comité de salut public a décidé de le séparer de sa mère et de sa sœur en juillet 1793.
- Faudra-t-il établir un document attestant son identité réelle ?
- Non ! Si un tel document venait à être découvert, ce serait l'aveu d'un complot et dans l'instant la guillotine. S'il était produit plus tard, il serait immanquablement considéré comme un faux ou même détruit. J'ai bien réfléchi à tout cela et je n'ai trouvé qu'une solution...
- Laquelle ? Sans document faisant foi, je ne vois pas !
- Je reconnais bien là l'homme de loi pour qui seul compte ce qui est écrit. Alors que pour un prêtre comme moi, seul compte ce qui est dit, rappelé avec humilité et amour, c'est-à-dire la prière qui élève vers Dieu l'âme de chaque homme et l'apaise.
- Vous oubliez l'action. Beaucoup n'écrivent ni ne prient. Ils vivent donc dans l'action.

- Prier c'est agir, mais sur un autre plan ! Quant à écrire : la République avec ses lois innombrables et parfois contradictoires, ne considère-t-elle pas qu'elle vit dans l'action ? Mais revenons à ton document. Il n'y en a qu'un que la République authentifiera malgré elle et qui ne sera que rarement détruit : c'est l'acte d'état civil, établi en double exemplaire, l'un gardé par la commune, l'autre destiné au greffe.
- Absolument ! Les registres paroissiaux ont plus d'un siècle et même la révolution n'a pas songé à les détruire pour faire table rase du passé. Dans deux ou trois siècles, les registres de l'état civil existeront toujours, soigneusement protégés par l'administration républicaine ou par toute autre administration¹. C'est à croire que Dieu vous a réellement inspiré.
- Sans doute, mais mettons-nous au travail, car le temps passe et tout doit être pensé et décidé avant que l'on ne se sépare.

Le chanoine s'accorde une courte pause et propose à son invité de se rafraîchir. L'entrevue risque d'être bien plus longue que prévu. Il a approché par la même occasion encrier, plumes et papier, au cas où prendre des notes s'avèrerait nécessaire.

- Tout d'abord, tu dois savoir que la commune n'a pas été choisie par hasard. C'est la seule des quelque trois cents communes de la Corrèze, qui porte encore le nom de notre Sauveur : Salvador. Envoyer l'enfant ailleurs que dans ta commune serait une faute impardonnable, presque un sacrilège.
- Je vous ferai remarquer que je réside dans la commune de Beaumont et que j'y ai été recensé en octobre dernier². N'étant pas électeur dans la commune de Salvador, je n'ai donc pas accès aux registres de l'état civil qui sont actuellement tenus par le notaire Léonard Vedrenne.

Pierre-Joseph Brival, étonné par cette remarque, réfléchit un instant puis prend quelques notes à la plume, montrant ainsi qu'il ne s'autorise aucun oubli, qu'il ne fera preuve d'aucune négligence.

¹ 26 octobre 1796 : création des archives municipales et départementales, en remplacement des registres paroissiaux et des dépôts de districts.

² 13 octobre 1793 : Dominique Tereygeol est recensé sur la liste des citoyens de la commune de Beaumont, ayant atteint l'âge de 21 ans et ayant droit de vote – en 48^e position. Arch. départ. Corrèze (cote: E DEP 20/D1).

- Jacques m'avait dit qu'il faisait le nécessaire pour trouver un homme de confiance dans cette commune. Il y a pourtant une de ces sociétés populaires dont il ne cesse de vanter les mérites. Sans doute a-t-il jugé ton frère Antoine beaucoup plus digne de confiance. Quoi qu'il en soit, mon frère et moi allons remédier sur le champ à cette situation.
- Et comment Monsieur ?...
- Allons, ne sois pas naïf ! Le chanoine agacé coupe court, puis se reprend. Dans les jours qui viennent, je vais faire le nécessaire pour que le Conseil général de la commune de Salvador subisse quelques changements. Aujourd'hui, on dit procéder à une épuration, n'est-ce pas ?
- C'est exact Monsieur.
- Le notaire Vedrenne se consacrera à son étude après avoir bien mérité de la Nation et tu lui succèderas à la tenue des registres¹.
- Cela ne devrait pas poser de problème, d'autant plus que ma famille possède une propriété à la Jante, village de cette commune. Mais par la même occasion, j'aimerais que mon cousin Jean Tereygeol qui réside sur place soit également nommé au Conseil. C'est un homme respecté de tous, il m'a été d'un grand secours et il le sera très certainement encore. Je ne peux être partout et en cas de défaillance, il pourra me remplacer.
- C'est entendu, je prends note. Nous devons tous œuvrer dans l'intérêt de l'enfant. Nous allons devoir commettre un faux acte de naissance, car c'est la seule façon qui s'offre à nous pour le soustraire à ses ennemis qui ne manquent pas. Il sera toujours temps, si un jour l'occasion se présente, de le faire passer de l'ombre à la lumière. Mais pour l'instant, il nous faut faire le point sur ce que nous connaissons du petit Louis XVII.

Commence alors une longue réflexion à propos de ce qu'ils peuvent faire au moyen de cet acte de naissance en devenir, sans pour autant le dénaturer et éveiller l'attention. Dominique tout comme le chanoine, vont

¹ Arch. départ. Corrèze (cote: 2E DEP 240/12) Saint-Salvador 1793 - an X. « *Aujourd'hui vingt troisième jour de floréal de l'an Second de la République française une et indivisible à onze heure du matin pardevant moi dominique tereygeol, membre du Conseil général de la Commune de Salvador...* » (12 mai 1794) « *...habitant du lieu de la jante municipalité de Salvador, **nommé par délibération du vingt germinal dernier** (9 avril 1794) pour diriger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens...* »

prendre soin de relever chacun pour son propre compte, les informations connues, qui caractérisent le jeune roi.

date de naissance : **27 mars 1785** âge : **9 ans**

prénoms officiels : **Louis-Charles** prénom usuel : **Charles**

père : Louis XVI décapité le 21 janvier 1793, soit le 2 Pluviôse de l'an I.

mère : Marie-Antoinette décapitée le 16 octobre 1793 soit le 25 Vendémiaire de l'an II.

Puis suivent les informations contenues dans tout acte de naissance :

- jour et heure de naissance ?
- lieu de naissance ? prénom de l'enfant ?
- noms et âges des deux témoins ?

Ils ne peuvent agir sur rien d'autre. Ils devront se contenter de ces seules informations. Dominique propose alors de prendre une décision quant au jour de naissance envisagé. Ils vont raisonner avec les dates de l'ancien régime, moins sujettes à erreur. Ensuite seulement seront faites les conversions.

- Le 27 mars est derrière nous, attendre une année, ce n'est guère concevable. Et puis cette date ne représente rien pour l'ensemble des Français. Reste le 16 octobre ou le 21 janvier.
- J'avais pensé, lorsque j'ai préparé cette opération, retenir le 21 janvier. Le couple a été uni le 18 mars, dix mois plus tard pour la naissance de leur premier enfant nous porte en janvier.
- En d'autres temps, ce serait la bonne solution, mais nous devons conclure au plus tôt, car nul ne sait ce qu'il adviendra de nous dans dix mois. D'autant plus qu'il n'est pas simplement question d'une date propice à la réalisation d'un faux en écriture, mais que derrière il y a un enfant qui attend et qui grandit.

Finalement, tous deux se mettent d'accord sur la date du 16 octobre 1794, sans doute la date la plus symbolique de la vie de ce pauvre orphelin. Après avoir consulté les tables de conversions, une erreur serait inconcevable, car elle anéantirait toutes les dispositions prises depuis deux mois, ils prennent soigneusement note de la date du vingt-cinq vendémiaire de l'an trois.

— L'autre élément majeur de cet acte futur est le prénom. Charles est un prénom usuel fréquent. Qu'en pensez-vous, Monsieur l'Abbé ?

— Certes, mais il y a une autre date symbolique, mon ami, dont nous ne pouvons faire abstraction. C'est celle du 21 janvier. Voyons cela ?

Le chanoine a sorti un petit missel imprimé peu avant les États généraux de 1789, dont les premières pages s'ornent d'un calendrier proposant les fêtes chrétiennes de chaque jour de l'année. Il le feuilleta, masquant mal sa fébrilité. Un instant, son visage s'attrista, puis s'éclaira d'un sourire lumineux.

— Le 21 janvier est consacré à sainte Agnès. Mais le Seigneur a pensé à nous dans son infinie miséricorde. Si ce jour-là le sang de l'agneau que fut Louis XVI a été versé, comme fut versé celui du Christ, il semble nous dire qu'il n'a pas été versé en vain puisque le lendemain c'est la fête de saint Vincent. Et tu n'es pas sans savoir que nos saints se célèbrent dès la veille¹. L'enfant sera prénommé Vincent.

— Pourtant, ce prénom n'est guère en usage chez nous. Je suis certain qu'il n'y a pas le moindre Vincent parmi les ancêtres des Plas ou des Verdier. Ils s'appellent tous Jean ou Léonard, certains Antoine ou Joseph. Ne pourrait-on pas se contenter de Charles ou de Louis ? De plus, la prononciation en patois de ce prénom n'a rien d'évident. Vi... in chan !

— La Providence a délibérément associé ces deux saints afin d'accueillir le martyr de notre bon roi. Nous devons nous incliner devant des choix qui dépassent notre entendement.

— Comme vous voudrez Monsieur l'Abbé. Il y a aussi l'heure de naissance. À quoi peut-elle bien nous servir ? Les heures étant exprimées en heures du matin ou du soir, heure de midi ou de minuit, on ne peut donc utiliser que les onze premiers chiffres.

— Aucune idée ! Le chanoine a repris son petit ouvrage dont il compulsait une fois encore les premières pages. Les onze premiers jours de l'année ne

¹ La tradition veut que la fête d'un saint soit célébrée dès la veille. Le jour étant compté à l'apparition des premières étoiles et non arbitrairement à minuit, comme c'est le cas actuellement. C'est ainsi que la veillée de Noël débute le 24 décembre au soir, pour se poursuivre toute la journée du 25. De même, l'Épiphanie débute le 5 janvier pour se poursuivre le 6. Par conséquent, saint Vincent était fêté dès le 21 janvier. À noter que de nos jours, une majorité de Français souhaitent toujours les fêtes la veille.

nous aident pas. On a dit Louis : 25 août ; Charles : 4 novembre, voilà !
Tout se met en place ! Tu noteras quatre heures du matin ou du soir.

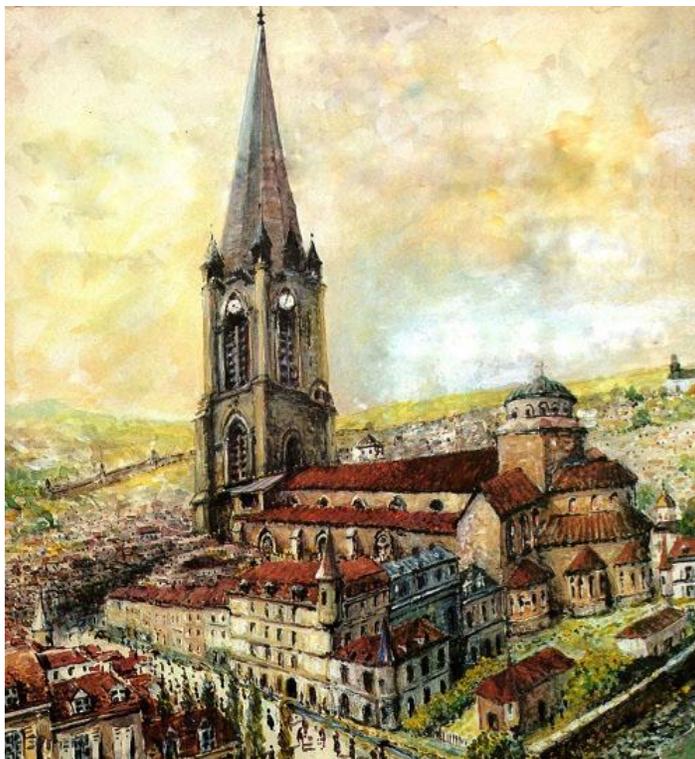
- Je préfère la quatrième heure du matin, car les actes sont principalement rédigés en matinée et une naissance au petit jour, c'est plus discret. De plus, il se trouve que le 4 novembre correspond au tout premier quatre qui suit le 16 octobre, jour que nous avons retenu pour la naissance.
- Restent les témoins. S'il est possible d'utiliser leurs noms ou leurs âges, fais au mieux. Maintenant, il est tard, il est bien temps que tu repartes. Mais avant, promets-moi ce que tu n'as pas pu me promettre au début de notre entretien. Lorsque l'enfant te sera remis pour être confié à cette famille, promets-moi de veiller constamment sur lui, ta vie durant. Tu seras son véritable tuteur, un tuteur de l'ombre et jamais tu ne devras te servir de ce que tu sais aujourd'hui, qui pourrait mettre sa vie en danger. Il ne règnera peut-être pas, mais fais en sorte de lui faire oublier tous ses malheurs.
- Je vous le promets, Monsieur l'Abbé !
- Approche mon ami !

Dominique se lève, roule sa feuille et se dirige vers le chanoine Pierre-Joseph Brival qui le bénit en lui touchant légèrement le front, le congédie, puis s'isole pour prier. L'entrevue est terminée.

Il est tard, le crépuscule tombe rapidement sur la ville de Tulle, enserrée entre ses sept collines. Dominique juge qu'il serait trop risqué de reprendre la route vers son village des Rivières. Plus de six lieues à parcourir, dont une partie en très forte montée, c'est assurément trois heures de cheval. Il lui faut donc trouver rapidement un hébergement et une écurie pour l'animal. Ce ne devrait pas être un problème. Les auberges ne manquent pas. Il aura tout le temps pendant la nuit, de réfléchir à ce que les frères Brival lui demandent. Et peut-être trouvera-t-il une idée à propos des témoins. D'ailleurs les solutions les plus simples ne sont-elles pas les meilleures ? Le 16 octobre 1794, l'enfant aura neuf ans et demi donc entre neuf et dix ans. Une combinaison de chiffres dont il fera en sorte de tirer parti¹.

¹ Les témoins doivent être majeurs (21 ans depuis septembre 1792). Les combinaisons sont donc les suivantes : 27, 36, **45**, 54, 63 pour indiquer la valeur 9 – 28, **37**, 46, 55, 64 pour indiquer la valeur 10. Par conséquent, les nombres 45 et 37 peuvent avoir été choisis intentionnellement pour signifier 9 et 10, sans pour autant exclure la coïncidence fortuite.

Dominique est un précurseur de l'homme politique moderne pour qui le lieu de résidence ne saurait constituer un obstacle à sa nomination, là où son intérêt le porte. Intérêt qui bien sûr se confond avec celui de la Nation. Électeur et donc éligible dans la commune de Beaumont (recensé le 13 octobre 1793) il est nommé membre du Conseil général de la commune de Salvador six mois plus tard (le 9 avril 1794). Cependant, à sa décharge, cette situation n'est pas de son fait.



La cathédrale de Tulle.

L'abbatiale est érigée dès 1103, à l'emplacement d'un monastère bâti vers l'an 400.

L'édifice, gravement endommagé, échappe à la destruction ordonnée en 1794.

Deuxième partie



“ Des princes du sang aux princes de la parole ”

Chapitre IV

Un an plus tôt...

La journée s’achève, une journée qui annonce la proximité du printemps. Ciel limpide, mais froid, à l’image de l’homme assis à son bureau, pensif, les yeux fixant un point imaginaire. La stature est imposante, massive même. Un regard clair qui tient son interlocuteur sur la réserve, complété par une mâchoire carrée dotée d’un menton volontaire. Le nez épais comme l’ensemble : « *une façon d’hercule* » selon certains. Les cheveux mi-longs couvrent le cou, la tête est coiffée de la perruque en usage, dont la queue liée par un ruban, retombe au milieu des épaules.

Bien qu’il fasse encore jour, une chandelle brûle au centre d’une table encombrée de feuilles soigneusement annotées. Et pourtant, rien dans le personnage, malgré la plume et le bras en attente d’inspiration, ne laisse croire que l’on peut se trouver face à un de ces écrivains publics ou journalistes-pamphlétaires qui foisonnent par les temps qui courent.

La journée a été difficile et pour tout dire agitée, comme chaque journée d’ailleurs, plus précisément comme chaque séance qui se déroule au sein du club des Jacobins dont Jacques Brival est l’un des deux députés-secrétaires¹. Le président Billaud-Varenne ayant fait part de la défaite du général Dumouriez à Neerwinden quelques jours plus tôt, puis annoncé que celui-ci venait de passer à l’ennemi avec son état-major, pouvait-on s’attendre à une séance tranquille ? Maintenant, dans le calme de son bureau, en cette mi-mars 1793, il s’applique à rédiger le compte-rendu de séance, qui sera ensuite imprimé dans les plus brefs délais par l’imprimeur de « l’Assemblée électorale », sise aux Jacobins, rue Saint-Honoré à Paris. Ce compte-rendu sera ensuite adressé aux mille deux cents membres qui adhèrent individuellement au club et aux deux mille sections affiliées à la Société des amis de la liberté et de l’égalité, aux quatre coins de la France.

¹ Archives départementales de la Corrèze – cote L.642

Jacques Brival de la Renaudie, fils de Joseph, ancien procureur du roi au siège présidial de Tulle, est venu au monde le 14 février 1751. Ses études de droit terminées, il devient avocat au parlement de Bordeaux avant de succéder à son père en 1776, en qualité de *conseiller-procureur du roi en la sénéchaussée, au siège présidial et de police de Tulle*¹.

Le 12 mars 1789, lors de l'assemblée du Tiers État de la sénéchaussée de Tulle, il prononce en l'église des feuillants, un discours empreint du plus vif attachement au roi de France². Il est élu procureur de la commune de Tulle au début de l'année 1790, puis procureur général-syndic du nouveau département de la Corrèze, le 25 juillet 1790. Ses opinions politiques connaissent un profond changement d'orientation dès cette époque. Il s'affilie à la Société populaire le 20 novembre de la même année. Le « club », mais il faudrait dire « son club », tiendra une place prépondérante au cours de sa vie politique.

Jacques Brival va s'impliquer fortement dans l'œuvre de déchristianisation du département. Il préside l'assemblée électorale qui doit, le 20 février 1791, désigner le nouvel évêque constitutionnel de la Corrèze. Cette charge échoit à son oncle Jean-Joseph Brival, curé de Lappleau. Son frère Pierre-Joseph refuse de prêter serment sans pour autant être inquiété, dans un premier temps. La haute protection familiale dont il bénéficie lui permet de passer sans dommage à travers les mailles du filet révolutionnaire déployé sous la Terreur.

Le nouveau député de la Corrèze, élu en compagnie d'Antoine Marbot d'Altillac³ le 3 septembre 1791, siège à l'extrême gauche de l'assemblée. Il s'inscrit le 30 octobre 1791, à la Société des amis de la liberté et de l'égalité, plus connue sous le nom de « club des Jacobins ». Il est désigné par la Convention nationale « représentant en mission » : député aux pouvoirs étendus dans différents départements, dont celui de la Gironde. Il sera élu à plusieurs reprises membre du Comité de sûreté générale.

¹ Arch. départ. de la Corrèze – cote B745

² « *Les conventionnels Brival et Lanot, députés de la Corrèze* » - Johannès Plantadis.

³ Jean-Antoine Marbot, né le 7 décembre 1754 à Altillac. Membre des gardes du corps du roi. Élu député, il sera président du Conseil. Général de division. Il est le père des généraux d'empire Marcellin et Antoine Marbot.

Sur le plan local, il se distingue en promulguant l'arrêté ordonnant la destruction des châteaux forts de la Corrèze. Turenne, Ventadour, Noailles, Pompadour... seront partiellement détruits ; Treignac, Lubersac, Seilhac, Ségur... seront entièrement détruits. En cela, il apparaît plus préoccupé par l'essor de son propre patrimoine que par le sort du patrimoine tombé dans le domaine public.

Le conventionnel Brival est tout autant un homme d'écriture que de terrain. C'est quelqu'un d'instruit, mais bien plus que cela, il est pétri de culture antique. À quarante-deux ans, c'est un homme d'âge mûr, maître de ses passions. Ses interventions et elles sont nombreuses, sont toujours réfléchies et structurées. Certains le disent dénué de tout sens moral, mais c'est mal le connaître. S'il ne laisse pas transpirer la moindre sensibilité, il n'en est pas moins préoccupé par les conditions de vie difficiles de ses concitoyens, tout particulièrement de ses concitoyens corréziens auxquels il fait parvenir régulièrement des subsides. Préoccupé, il l'est également de la condition des esclaves de Saint-Domingue, ayant épousé en secondes noces, le 22 juillet 1784, Eulalie-Dieudonnée de Burel, une créole dont il prétend tenir une partie de sa fortune. Il est le premier à s'être élevé vivement contre les prérogatives attribuées au corps expéditionnaire envoyé dans l'île, pour mater la rébellion en 1791. Son intervention à l'Assemblée nationale ne lui a pas fait que des amis, mais elle a marqué les esprits des principaux tribuns. Elle sera suivie d'effet un an plus tard lorsque sera décrétée l'abolition de l'esclavage¹.

¹ « Le langage que je tiens messieurs ne pourrait être suspect, je suis propriétaire à Saint-Domingue, j'ai épousé une créole: son bien fait presque toute ma fortune, on m'a dit qu'elle avait des nègres, je ne l'ai jamais cru parce que je ne pourrais jamais me croire propriétaire d'un homme. » « Je ne dissimule pas que la manifestation de mon opinion va me faire beaucoup d'ennemis. Mais quelqu'en soit l'évènement j'aurai dit dans l'Assemblée Nationale que les hommes doivent naître et demeurer également libres pour l'un et l'autre hémisphère, que ce serait une tyrannie que de chercher à les enchaîner, qu'on a pas pu les acheter plus que le receleur n'est autorisé à receler les objets volés: les marchands de chair humaine et leurs vils agents sont des monstres; que les hommes ne peuvent s'acheter; qu'ils n'ont pu se vendre ni aliéner la liberté de leurs enfants. »

Journal des débats de la Société des amis de la constitution. Intervention de Jacques Brival à propos de l'émancipation des noirs (Jean Daniel Piquet). Discours tenu à l'automne 1791, suite à l'insurrection des noirs à Saint-Domingue.

La plume court sur le papier : « *Citoyens, Frères et Amis, Dans la circonstance vraiment critique où se trouve aujourd'hui la patrie, son salut exige de tous ses enfants, de tous les infatigables apôtres de la liberté,...* » Les envolées lyriques étoffent son compte-rendu, les références à la république qui succéda à l'effondrement de l'antique empire romain soulignent l'étendue de sa culture, les vibrants appels au peuple débutent et ponctuent le récit des débats de la veille.

Brival à une conscience aigüe de sa fonction de secrétaire. Si le président oriente et anime la séance, lui, en couchant sur le papier ce qui vient d'être dit, sait que le feuillet de huit pages sera lu par tous les membres de la Convention dès sa parution le lendemain, alimentant directement les débats de l'assemblée. A-t-il le droit de s'autoriser certaines omissions ou encore d'insister sur tel ou tel point ? Peut-être, mais ce doit être fait en toute connaissance de cause ! Bon nombre de députés vont émettre des avis ou proposer de prendre des décisions à la seule lumière de ce qu'il aura relaté. Immense responsabilité, qui montre la montée en puissance du club des Jacobins en ce mois de mars 1793 et laisse présager la mainmise sur l'état de ceux qui occupent les travées supérieures de l'hémicycle et sont donc qualifiés de « Montagnards ».

Robespierre, après avoir présidé le club jusqu'en 1792, s'est donné d'autres objectifs. Cependant, il reste un membre assidu, tout comme bon nombre des grandes figures de la Convention : les Couthon, Danton, Marat, Cambacérès, David, Fabre et même Dumouriez, avant sa trahison. Quant à Desmoulins, brillant polémiste, ne se présente-t-il pas comme le « doyen des Jacobins » !

Les clubs affiliés, dispersés sur tout le territoire, prendront connaissance de ses écrits pour les transmettre à une population avide de nouvelles. Doit-il se montrer d'un optimisme mesuré ou faut-il se placer au cœur de l'orage qui gronde depuis l'exécution du roi ? Le choix est vite fait !

À savoir : Brival prétend que l'essentiel de sa fortune vient de sa femme, de quinze ans sa cadette, dont il aura quatre enfants. C'est oublier un peu vite ses hautes origines et ses domaines en Corrèze. De même, il affirme ne pas croire que sa femme dont il vivra séparé et qu'il qualifie de « *femme dissipatrice pour ne rien dire de plus* » possédait des esclaves. Mais alors comment ses terres de Saint-Domingue étaient-elles exploitées à cette époque ? Était-il naïf à ce point ?

L'alarmisme est de rigueur, c'est la seule façon de mobiliser le peuple contre l'ennemi anglais qui ayant déclaré la guerre à la France le 31 janvier, forme, mais aussi finance une coalition de nations aux frontières du pays.

La Convention a dû décréter le 23 février dernier, la mobilisation des célibataires et veufs sans enfants de 18 à 40 ans, mais tout ne se déroule pas dans la plus parfaite sérénité. Il va donc falloir motiver les futures recrues et si cela s'avère nécessaire, envoyer un représentant en mission doté des pleins pouvoirs, dans chaque département pour recruter par la force et former les futurs bataillons de soldats. Beaucoup de pain sur la planche et cela commence précisément par ce feuillet de quelques pages, construit sur une vision de l'avenir, rigoureuse et sans concessions.

La rédaction achevée, Brival s'autorise quelques instants de réflexion après avoir confié sa prose à un conseiller-vérificateur placé sous son autorité, qui ensuite la portera à l'impression. Il se remémore les événements de 1789. Il avait alors trente-huit ans.

Ah, la Révolution ! Tout a commencé par l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août 1789, suivie par l'adoption le 26 août 1789 de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » acceptée par le défunt roi. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? « *Art.1 : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits... ; art.7 : Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi... ; art.10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses... ; art.17 : La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé...* » Sa mémoire ne lui fait pas défaut. Il est en mesure de réciter les dix-sept articles de la célèbre Déclaration, tout comme son préambule, sans omettre un seul mot. Cependant, force est de constater qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une déclaration d'intentions, piétinée par ceux qui devraient la mettre en œuvre.

Ces droits que les représentants du peuple ont voulu graver dans le marbre, pour montrer à tous qu'ils sont inaliénables, ces mêmes représentants s'en affranchissent chaque jour davantage. Faire étalage d'opinions allant à l'encontre de la Révolution, revient à porter sa tête au bourreau. Afficher sa foi en la religion catholique revient à être mis au ban de la société. La persécution des prêtres qui refusent de prêter serment à la Constitution va à l'encontre des droits fondamentaux de tout homme. Quant à la propriété, « *droit inviolable et sacré* », la Nation donne l'exemple en s'appropriant les biens des émigrés et

du clergé. Mais tout aussi grave, le simple citoyen arrêté sur dénonciation calomnieuse s'expose à la confiscation de ses biens. Et pour faire bonne mesure, Saint-Just et Héault de Séchelles travaillent à la rédaction d'un nouveau texte qu'ils soumettront prochainement à la Convention¹. Il y est question du droit à la résistance à l'oppression et même de la reconnaissance de l'insurrection populaire. Encore de belles passes d'armes en perspective. Malgré tout, le secrétaire des Jacobins ne peut s'empêcher de croire que si la Déclaration est temporairement bafouée par ceux qui sont censés la faire respecter, ce ne peut être que pour le bien des générations à venir. Si le maire d'Egletons en haute Corrèze, a ordonné de traduire en langue limousine, la Déclaration, c'est bien la preuve de l'importance qu'elle revêt aux yeux de la population. En fin de compte, que de chemin parcouru en seulement quatre années!

Au fait, le peuple français qui est-ce ? Est-ce l'ensemble des hommes, femmes et enfants qui vivent sur un territoire bien défini qui a pour nom la France ? Sans doute ! La Révolution se fait donc pour tous et principalement pour les plus déshérités. Ceux qui sont parvenus à l'âge de raison doivent pouvoir s'exprimer, en premier lieu par leur vote. Alors pourquoi l'abbé Sieyès, l'un des rédacteurs du serment du jeu de paume, fixe ainsi les limites à l'inscription sur les listes des citoyens ayant le droit de vote : « *Dans tous les pays la loi a fixé des caractères certains, sans lesquels on ne peut être ni électeur, ni éligible... Ainsi, les femmes sont partout éloignées de ces sortes de procurations. Il est constant qu'un vagabond, un mendiant, ne peuvent être chargés de la confiance politique des peuples. Un domestique et tout ce qui est dans la dépendance d'un maître, un étranger non naturalisé, seraient-ils admis à figurer parmi les représentants de la nation.* » Ils sont bien peu nombreux ceux qui ne vivent pas dans la dépendance d'un maître en cette fin de dix-huitième siècle. La Révolution reste avant tout une révolution bourgeoise destinée à transférer le pouvoir décisionnel détenu par l'autorité royale et la haute noblesse, à la bourgeoisie et à la petite noblesse². Il n'est

¹ Texte proposé à la Convention le 24 juin 1793. Sans suite.

² « *Sous la Révolution, en raison des limites imposées à la participation, les citoyens pouvaient ressentir le pouvoir qui leur était donné comme une dépossession et cela d'autant plus vivement que l'établissement d'un système d'élection indirecte à deux degrés, les autorisait seulement à choisir de grands électeurs qui nommeraient à leur tour les représentants sans être tenus par aucune instruction de leurs commettants.* »

qu'à voir le nombre d'hommes de loi et de nobliaux qui composent la Convention : près de la moitié. Quant au petit peuple ! Mais grand Dieu que ferait-il dans une telle enceinte ? Le peuple, on en a besoin dans la rue, car sans lui rien de ce que l'on dit n'aurait de prolongement, rien de ce que l'on fait n'aurait de justification. La France vient de passer brutalement *des princes du sang aux princes de la parole*, mais ne serait-il pas plus juste de dire : aux princes de l'invective !

Robespierre est resté un long moment dans la grande salle des Jacobins après la séance, sans doute pour continuer à débattre de la situation avec Marat ou Billaud, puis pour s'isoler et réfléchir. Il n'aime pas Marat, ce soi-disant « ami du peuple », ce petit homme prétentieux, rongé par une maladie de peau, qui n'hésite pas à se présenter ainsi : « *Né avec une âme sensible, une imagination de feu, un caractère bouillant, un esprit droit, je crois avoir épuisé à peu près toutes les combinaisons de l'esprit humain sur la morale, la philosophie et la politique* ». Quelle suffisance ! Mais il déteste encore plus Danton et son visage lourd et grêlé. Il le déteste d'autant plus que celui-ci vient d'être nommé au Comité de salut public, dont il est assurément l'homme fort. Mais patience, l'un et l'autre finiront bien par faire un faux pas. Alors, il sera là et certainement pas pour les relever.

Il s'approche de Brival qui vient enfin de quitter son bureau aux Jacobins. Ensemble ils vont faire un bout de chemin. Robespierre a trente-cinq ans. Il est issu de la petite noblesse d'Arras et porte donc la particule à l'heure où tant de citoyens n'ont qu'une obsession, l'effacer de tous les actes d'état civil. Taciturne et renfermé, il donne l'impression d'un être froid et distant qui masque cependant une certaine sensibilité, alliée à une austérité absolue de mœurs. De physionomies opposées, les deux hommes sont proches par le caractère. Robespierre ne peut s'élever seul, il a besoin d'alliés et Brival en est un de poids.

— Alors Brival, avez-vous fini de rédiger votre compte-rendu ? Que pensez-vous de la situation dans le pays ?¹

(Les modèles explicatifs du vote de Nonna Mayer – chapitre 2. Le cas de la Révolution française : des élections sans électeurs par Patrice Gueniffey).

¹ Des discours de Brival furent trouvés parmi les documents détenus par Robespierre. Celui-ci ne tutoyait personne ou fort peu de monde selon Barras, alors que le tutoiement était de rigueur sous la Révolution.

- Mon cher Robespierre, la nation est au bord de l'abîme : Dumouriez nous a trahis ; la coalition aux frontières est difficilement contenue ; la Vendée se soulève et tente d'investir Nantes ; les prix des denrées de première nécessité s'envolent¹. L'orage est sur nos têtes. Le temps des grands discours est passé, il faut agir pour retrouver la confiance du peuple.
- Vous dressez là un tableau bien sombre. Pour la Vendée, pas un mot, pas une allusion dans ce que vous allez adresser aux membres et aux clubs. Inutile de les inquiéter. La guerre civile qui se profile ne doit pas s'étendre au reste du pays. Par contre, le danger aux frontières doit être stigmatisé, car il est probable que nous soyons contraints de décréter une levée en masse.
- Et pendant ce temps, Saint-Just et Hérault dissertent sur une nouvelle déclaration des droits de l'homme. N'y aurait-il pas mieux à faire ?
- Sans doute, mais il n'y a rien d'incompatible. Je sais pouvoir compter sur Saint-Just. Je projette d'ailleurs de l'envoyer en mission aux armées afin de mieux appréhender la situation.
- Et pour Nantes ?
- Les Vendéens n'ont qu'une idée en tête : placer sur le trône de France l'enfant détenu au Temple. La vacance du pouvoir n'existant pas chez les rois, ne voilà-t-il pas qu'ils le proclament roi sous le nom de Louis XVII et se battent avec son image sur le cœur. Qu'allons-nous faire de cet enfant ?
- Je ne sais pas ! Pour l'instant, il vit avec sa mère, sa sœur et sa tante. Ils ne sont pas soumis à un régime de détention trop sévère et ont l'air en bonne santé. Ils sont sous la garde de la Commune de Paris, du procureur-syndic Chaumette et de son substitut Hébert. Il y a peu à craindre.
- Détrompez-vous ! Si cet enfant était sous notre garde, je serais plus confiant, mais actuellement la situation nous échappe. Nous devons y réfléchir, car c'est une épine qui fait partie du problème. Salut citoyen !

Les deux hommes se séparent. Brival, dont la pensée s'est trouvée infléchi par la fin de cette conversation, laisse de nouveau vagabonder ses souvenirs. Il se revoit sept mois plus tôt, le 10 août 1792 lors de l'attaque des Tuileries. Les émeutiers arrivaient de toute part, ayant à leur tête les sans-culottes marseillais et bretons. Sur les conseils du citoyen Roederer procureur-syndic de la Commune de Paris, le roi s'était placé sous la protection de

¹ Le salaire d'un ouvrier est de 20 sous par jour en mars 1793. Dans le même temps, la livre de pain coûte 6 à 8 sous à Paris, 4 sous à Tulle.

l'Assemblée qui avait délégué quatre députés pour escorter la famille royale. Faisant partie de l'escorte, lui le colosse avait offert son bras à Madame Élisabeth¹ sœur du roi et le cortège s'était avancé entre deux haies de soldats, sous les cris d'une foule excitée par quelques orateurs en mal de reconnaissance. Certains prétendent même que le plus redoutable d'entre eux, Danton, était du nombre. Brival avait échangé quelques paroles avec la princesse, puis l'ayant tranquilisée, elle l'avait gracieusement remercié. Les députés avaient pris prétexte de cette absence de protection pour transférer la famille royale au Temple. Dès cet instant, le roi était devenu l'otage de la Nation.

Commentaires

La « *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen décrétés par l'Assemblée Nationale acceptés par le Roi* », laisse entendre en son préambule que son but ultime est « *le bonheur de tous* », avant de se placer « *sous les auspices de l'Être suprême* ».

L'article fondateur de cette Déclaration est l'article premier : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* ».

Le premier concept abordé concerne la liberté, mais cette notion est tellement abstraite que la Déclaration est obligée en son article IV, de la compléter ainsi : « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui* ». Il ne peut donc exister de liberté totale, absolue ! Et par conséquent, les hommes ne naissent pas libres au sens où l'entendent les rédacteurs de la Déclaration. Et pour cause : « *C'est Dieu qui fonde la liberté de l'homme* ».

Les lois qui seront édictées par la suite en un flot ininterrompu n'auront d'autre but que de mettre des limites à cette liberté. Les hommes vivent donc sous liberté hautement encadrée. Il n'est alors plus question de « liberté » au sens premier du terme. On entre dans le domaine des libertés, plus facile à cerner.

Quant au reste de l'article : « *égaux en droits et distinctions sociales* », force est de constater que les rédacteurs n'ont pas osé abolir ces dernières, permettant ainsi à ceux qui s'élèvent socialement, de s'affranchir plus facilement des devoirs imposés aux citoyens ordinaires. La notion de « droits » n'est-elle pas indéfectiblement liée à la notion de « devoirs » ?

Par ailleurs, ne faut-il pas considérer que le premier des droits fondamentaux doit être celui de pouvoir se nourrir ? Est-ce que la liberté d'opinion, la liberté de circulation, la propriété... ont un sens pour celui qui meurt de faim ?

La liberté et les droits du peuple ne furent en fait qu'un prétexte à une guerre pour l'accession au pouvoir et pour sa détention. Cette guerre, voulue principalement par

¹ L'anecdote est authentique. Arch. nat. F7, 6710, Plaq. 8, pièce 839. « *Je fus charmé de cette occasion...* », écrivait-il en 1818.

une frange de la petite noblesse et la haute bourgeoisie, mais aussi par l'intrigant prince rouge, allait s'avérer sanglante et sans pitié.

Voici quelques-uns des principaux acteurs de la Révolution française :

Barère de Vieuzac/avocat ; vicomte de Barras/militaire ; vicomte de Beauharnais ; Billaud-Varenne/avocat ; Brival/procureur ; Cambacérés/juriste ; Carnot/militaire ; Chaumette/marin ; Collot d'Herbois/acteur ; Couthon/avocat ; Danton/procureur ; Desmoulins/avocat ; Dumouriez/militaire ; Fabre d'Églantine/poète, fils d'avocat ; Foucher/prêtre ; Fouquier-Tinville/procureur ; Hébert/origine bourgeoise ; Hérault de Séchelles/avocat général ; Marat/médecin-philosophe ; de Robespierre/avocat ; Roux/vicaire ; de Saint-Just/noblesse ; Sieyès/vicaire ; de Talleyrand-Périgord/prêtre ; Tallien/clerc d'avoué.

Mis à part Chaumette et Collot d'Herbois, où est le peuple ?

« Tableau des électeurs du département de la Corrèze pour l'année 1791.

District de Tulle. Canton de Tulle. Ville de Tulle

Première section

Jacques Brival, procureur-général-syndic.

François-Hélène Villeneuve, administ. du dép.

Léonard Bardou, médecin.

Martial Pauphile, aîné.

Seconde section

Martial-François Melon-Pradoux, Com. Du Roi.

Jacques Estorges, homme de loi.

Jean-Pierre Sartelon, juge de paix.

Pierre Chadabet aîné, admin. Du district.

Troisième section

Antoine-Joseph Lanot, homme de loi.

Jean-Bonaventure Mougein-St.Avid, juge du trib.

Barthelemy Juyé, avoué au trib. du district. »

Archives départementales de la Corrèze (cote L842)

Chaque canton a son collège de grands électeurs (11 pour le canton de Seilhac). Entre 1792 et 1795, la proportion des « ayants droit de vote » est de 24 % de la population française. Parmi ceux-ci, une majorité se désintéresse de la chose publique.

Avec l'exemple ci-dessus, on peut constater que les grands électeurs sont principalement des hommes de loi (9 sur 11). Les représentants du peuple à la Convention nationale élus par les grands électeurs seront donc majoritairement des avocats, officiers de magistrature, etc. essentiellement issus de la grande ou petite bourgeoisie et de la petite noblesse qui ont été tenues éloignées du pouvoir décisionnel sous l'ancien régime, mais qui détenaient déjà en partie la puissance liée à la finance.

Chapitre V

Tous les évènements qui vont affecter la vie de chaque Français et jeter un voile sur le rayonnement de la France qui est alors la nation la plus puissante du monde, l'une des plus peuplées et des plus prospères, prennent leur source en 1789 lorsque la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » se place **sous les auspices de l'Être suprême**. La France, portée sur les fonts baptismaux par Saint-Rémi, le 25 décembre 496 lors du baptême de Clovis, s'est structurée pendant près de 1300 ans sous des règnes plus ou moins éclairés, mais incontestablement en se plaçant sous la protection de Dieu. Que les rédacteurs de la Déclaration aient cru bon de se placer sous les auspices¹ de l'Être suprême, ne laisse aucune illusion quant au mépris dans lequel ils tiennent Dieu. Les esprits soi-disant éclairés de l'époque, adeptes fervents de Jean-Jacques Rousseau, ont dû exulter à la lecture de ce choix qui voit la conception de Dieu devenir purement rationnelle. « *Il faut que la religion devienne raisonnable, car c'est la raison qui est sainte* »². Mais, l'Être suprême ne dut pas apprécier à sa juste mesure la demande de protection qui lui était faite, car les décennies qui suivirent sont à classer parmi les plus funestes de l'Histoire de France.

Le 4 octobre 1789, le citoyen Maillard³, homme de main à la solde de l'Assemblée constituante dont il se proclame le porte-parole, le même personnage qui s'est déjà illustré lors de la prise de la Bastille quelques mois plus tôt, fédère les « femmes »⁴ de Paris. Il les conduit au château de Versailles, résidence du souverain, qui est envahi. Le peuple de Paris affamé a

¹ Auspices: présages à partir du comportement des oiseaux dans l'Antiquité romaine.

² Eliphaz Lévy dans le *Discours préliminaire* de son ouvrage « *Dogme et rituel de la Haute Magie* ».

³ Stanislas-Marie Maillard (1763-1794). Ce personnage prendra une part active à toutes les journées révolutionnaires : prise de la Bastille ; prise de Versailles ; prise des Tuileries. La postérité le connaîtra comme le « *chef des massacreurs* » suite aux massacres de septembre 1792. (Histoire de la Révolution française - JC Hallé)

⁴ Des hommes les rejoignent pour les encadrer, certains déguisés en femme, ce qui suggère de nombreux doutes sur le caractère spontané de la formation du cortège.

trouvé l'énergie nécessaire pour se rendre jusqu'à Versailles et demander non pas du pain, mais le retour du roi dans la capitale. Les représentants du peuple, pour leur part, ne semblent guère souffrir de la faim. La pénurie de pain, prétexte aux émeutes, est soigneusement organisée. Certes, l'hiver précédent a été très rigoureux avec deux mois de gelées. Il y a donc peu de blé, mais la famine ne menace pas. Le procédé ayant démontré toute son efficacité, il sera reconduit en d'autres circonstances. Alexandre de Lameth, fondateur du club Breton qui deviendra le club des Jacobins l'a bien compris, qui proclame : « *de tous les moyens de remuer le peuple, il n'en est pas de plus puissant que de lui présenter l'image de la famine* ». Le 6 octobre 1789, la famille royale rejoint Paris et s'installe au château des Tuileries. Quel rôle a joué Philippe d'Orléans pendant ces émeutes ? Toujours est-il que dans les jours qui suivent, il est contraint à l'exil par La Fayette, commandant de La Garde Nationale.

Madame Élisabeth¹, sœur cadette du roi, jeune femme de vingt-cinq ans, repousse toute idée de séparation. Elle vient de sceller son destin et sans doute en est-elle déjà consciente. Son abnégation et la sérénité dont elle fait preuve seront d'un grand réconfort pour le roi et la reine. Son amour pour son neveu et sa nièce, n'a de plus fort que son amour pour Dieu.

Le démantèlement de l'Église en cours, la déchristianisation du pays en marche, la France peut faire la fête le 14 juillet 1790, d'autant plus que les récoltes ont été bonnes, le pain ne saurait manquer. Cela n'est pas sans inquiéter les Jacobins et autres factions bien-pensantes, qui craignent que « le bon-roi-citoyen Louis » ne connaisse un élan de popularité qui serait bien mal venu après tous les efforts qu'ils ont déployés pour abattre la monarchie. Dans les campagnes, on se réjouit pour un temps de voir les prêtres insermentés, chassés de leurs maisons, les terres du clergé saisies et mises aux enchères.

L'an de grâce mille sept cent quatre-vingt-dix s'avère être, malgré quelques soubresauts, une année de répit avant d'entrer dans la tourmente.

Le journal d'un laboureur du Pays de Caux nous replonge au cœur de cette époque : « *Ens quatre vingt dix : une bonne récolte de blé, de lin avoine.*

¹ Naissance le 3 mai 1764 d'Elisabeth-Philippine-Marie-Hélène de France.

En 1790, les seigneurs et les curés et les archevêques on fait du blé à cantité, même il pedrés, il jetait à la mer, tout cela a etée défendu sous paine de mort. Les seigneurs n'ont aucun pouvoir de rien faire, aboli les prêtres. On les a faits prêter serment sivique comme ils seron fidel à la loi et à la nation, et au roy, et à la constitution décrétée par le roy. Li a eu les 3, car des curés vicaires qui on prêté le serment... » (Villanelle, histoire du village)

Mirabeau, le comte franc-maçon, l'homme du « serment du jeu de paume » reconnaît sur son lit de mort, le 2 avril 1791 : *« Je vois si clairement que nous sommes dans l'anarchie et que nous nous y enfonçons tous les jours davantage. Je suis indigné de l'idée que je n'aurai contribué qu'à une vaste démolition. »*



*Stanislas-Marie Maillard (1763-1794).
Dessin de Gabriel.*

Le sinistre “tape dur”, l'homme des basses besognes de la Révolution n'aura pas l'honneur de mourir sur l'échafaud. Il meurt sous la Terreur, de tuberculose et dans la plus totale déchéance.

Il n'y a rien de spontané dans cette multitude d'évènements qui font entrer la France dans la Révolution. Tout n'est que mensonge et manipulation. Le roi quant à lui refuse qu'une seule goutte de sang soit versée par sa faute. Parlant des Français, il n'hésite pas à dire : *« si de leur côté ils violaient tous leurs devoirs envers moi, rien ne pourrait me dispenser de remplir tous les miens à leur égard. »*

Cependant, le divorce est consommé entre le roi et l'Assemblée qui tente de mobiliser le peuple, lorsque pour Pâques de l'an 1791 le souverain est empêché de se rendre à Saint-Cloud pour recevoir la communion des mains d'un prêtre réfractaire. Puis c'est la désastreuse fuite de la famille royale, arrêtée à

Varenes le 21 juin 1791¹. La rupture, annoncée par la Constitution civile du clergé et décrétée par l'Assemblée constituante le 12 juillet 1790, est désormais accomplie. Rupture prévisible entre monarchistes catholiques et révolutionnaires fanatiques, ces derniers n'ayant qu'une idée : s'approprier les biens du clergé et éradiquer par tous les moyens la religion qui s'enracine si profondément dans le sol français. La France n'est-elle pas « la fille aînée de l'église » ? Le « bref » du pape déclarant « hérétique et schismatique » la Constitution civile du clergé va apporter de l'eau aux moulins des deux camps.



“EN conséquence, l'assemblée nationale reconnoit et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême les droits suivans de l'homme et du citoyen.”

Tableau de Le Barbier - 1789

¹ Année 1791 :

« Une très abondance de blé, froment, lin, orge, avoine, seigle, mes peu de fruits...
 Le roy es parti le 17 juin sous l'habit cuisinière et sa femme sous l'habit chambrière, ses enfants, tous parti... le blé renchérit. Voilà un grand trouble dans le peü, on fait garde dans toutes les paroisses, homme et garçon é dans tous les por de mer de crainte de l'ennemi. La reine a fait quantité de dettes et par millions il faut que tout le monde paie, le commerce nes que des assignats, plus d'argent dans le peü. Pour changer son assignat de 200 livres il faut 12tt les assignats de 50 livres, il faut 3tt. (cette abréviation correspond-elle à la livre tournois : lt ?)
 Le roi est revenu le 22 juin 1791, il était parti pour aller hors peü pour ruiner la France. Le monde es dans un grand trouble... » (Journal d'un laboureur du pays de Caux).

Ainsi qu'on peut le constater à la lecture de ce journal, la dette, colossale, il faut le reconnaître, est déjà attribuée à une seule personne: la reine. La propagande révolutionnaire est en marche. Pour information : en 1789, la dette de la France représente 70% du produit intérieur brut, alors que fin 2012 la dette dépasse 90% du PIB. Les 100% seraient atteints en 2016.

Chapitre VI

Suite aux émeutes du 10 août 1792, les cinq membres de la famille royale auxquels se sont joints les dames de compagnie et plusieurs domestiques, sont emprisonnés au Temple sous le prétexte d'assurer leur sécurité.

Le Temple et son donjon, triste forteresse qui un temps fut la prison la plus sinistre de la capitale, viennent de retrouver leur fonction sous la férule de la Commune. Trois de ses illustres hôtes n'en sortiront que pour monter dans le fourgon ou la charrette qui les conduira à l'échafaud. Les cinq prisonniers sont placés sous bonne garde. Huit commissaires désignés par la Commune, par tirage au sort, se relaient par équipes de quatre pour assurer la surveillance. Les conditions de détention restent cependant acceptables dans les premiers temps. À table, les victuailles ne font pas défaut. Le roi occupe son temps à lire, les promenades sont encore autorisées. Son fils, le petit Charles peut jouer librement et il ne s'en prive pas. Il n'a guère plus de sept ans. Ses parents, sa tante et sa sœur essaient de le protéger autant qu'il est possible des remous insurrectionnels. Il continue à étudier avec son père, à heures fixes.

Le 20 août, la princesse de Lamballe et les dames de compagnie de la reine sont retirées du Temple et incarcérées à la Force. Seul Hue, valet de chambre du roi est autorisé pour peu de temps encore, à rester au service de Sa Majesté. Cléry, valet de chambre du dauphin est autorisé à reprendre du service. Les autres serviteurs sont choisis par le Conseil général de la Commune de Paris. Les vexations sont monnaie courante, mais les remous extérieurs viennent se briser sur les hautes murailles de l'édifice, cependant pour bien peu de temps.

Les premiers jours de septembre 1792 seront rouges. Rouges du sang des innocentes victimes d'une effrayante manipulation destinée à couper tous les ponts qui relient encore la Révolution à l'ancien régime.

Le 1er septembre, Manuel, procureur de la Commune de Paris, fait sortir Beaumarchais de la prison de l'Abbaye. Il est imité par Robespierre et Tallien qui font libérer les prêtres incarcérés qui ont été leurs professeurs à Louis Le Grand. Danton et Fabre d'Églantine en font autant. Le 2 septembre, le drapeau noir est hissé à l'hôtel de ville. Les chiens enragés et avinés, ramassés dans les bas-fonds de la capitale, sont alors pourvus d'armes et lâchés. Les massacres débutent à la prison de l'Abbaye où vingt-trois prêtres

réfractaires sont égorgés. Puis vient le couvent des Carmes qui voit cent cinquante prêtres enfermés pour avoir refusé de prêter serment à la Constitution, massacrés à coups de haches et de piques. La Commune de Paris charge alors le sinistre Maillard surnommé « tape dur », l'homme des basses besognes, de mettre un terme aux massacres. Il se transporte sur le champ à la prison de l'Abbaye et y installe son tribunal révolutionnaire. Il a parfaitement saisi la consigne. Les massacres font donc place aux exécutions placées sous le sceau de la légalité. Tous les prisonniers, soit plus de trois cents personnes, sont présentés devant cette émanation de Satan qui fait office de président et condamnés à mort. Puis dès la sentence prononcée, ils sont conduits dans la cour de la prison où ils tombent immédiatement sous les piques et les baïonnettes. Les exécuteurs massacrent toute la nuit, pataugeant dans une mare de sang.

Les cinq jours suivants, les massacres s'étendent aux prisons voisines. La Conciergerie, Le Châtelet, Bicêtre, La Salpêtrière sont envahis. La princesse de Lamballe, confidente de la reine, incarcérée à La Force, subit le sort commun au terme d'une mascarade de procès. Son corps dépecé sera traîné par les rues, la tête tranchée, promenée au bout d'une pique jusque sous les fenêtres de la prison du Temple. À l'hôpital de Bicêtre qui fait office de prison destinée à recevoir les fous, les prostituées, les pauvres, les vagabonds et les enfants placés en correction, on touche le fond de l'horreur. Deux cents « pensionnaires » sont mis à mort, dont trente-trois enfants. Selon le vieux concierge « *les pauvres enfants étaient bien plus difficiles à achever que les hommes faits. À cet âge, la vie tient bien* ».

Marat, par la voie de son journal « *l'ami du peuple* », justifie les exactions, attise la colère du peuple, demande que ces tribunaux populaires s'étendent à toute la France. Il est dès lors facile de mettre tous ces crimes sur le dos du peuple. Danton, ministre de la justice parfaitement informé jette de l'huile sur le feu : « *il faut terrifier les royalistes* ». À ce titre, ils portent tous deux une lourde responsabilité dans ces massacres qui feront 1600 victimes au bas mot en six jours.

En ce septembre rouge, la Révolution vient de montrer son vrai visage. On peut y lire l'arbitraire, le mensonge, la haine de l'autre, la soif de sang. Mais ces actes qui déshonorent la nation française ne resteront pas impunis. Pour les criminels qui les ont accomplis et leurs commanditaires, ainsi que

pour ceux qui les ont justifiés, la Justice s'avance, inexorable. En attendant, la Déclaration des droits de l'homme vient de recevoir son baptême dans le sang.

L'Être suprême qui a supplanté Dieu, peut-il se réjouir au terme de ce baptême sanglant ? L'œil de la providence dans son triangle lumineux¹ qui a supplanté la croix, a-t-il bien rempli son office de protection bienveillante ? Il est permis d'en douter !

Les prêtres comme il se doit, sont les premières victimes de la déchristianisation en marche. Le massacre de la famille royale a-t-il été envisagé dès cette date ? De lourdes présomptions confortent cette hypothèse. Les municipaux de garde au Temple, en s'opposant aux bandes criminelles qui tentent de forcer la porte de la tour, leur ont provisoirement sauvé la vie. Les consignes de fermeté vis-à-vis de la populace sont restées inchangées, probablement suite à un oubli fâcheux. Les renforts demandés à la Commune, à l'Assemblée et à La Garde Nationale, ne viendront jamais. Les chiens enragés, traînant leurs dépouilles, finissent par passer leur chemin, ayant à faire ailleurs. Le municipal Daujon qui avait contenu la meute sera remercié par le roi.

La France essentiellement catholique va devoir courber l'échine dans la tourmente. A-t-elle en ces heures de ténèbres une pensée pour le Christ, l'innocente victime expiatoire qui prônait le respect des dix commandements transmis à Moïse sur le mont Sinaï, tout comme aujourd'hui les maîtres de la France prônent le respect des dix-sept articles de la Déclaration ? La France a-t-elle conscience que ces dix commandements sont foulés aux pieds par la Révolution, sous le motif d'ouvrir le chemin de la liberté pour « *le bonheur de tous* » ? Aimer son Dieu, quand les prêtres qui sont là pour montrer la voie sont massacrés ! Aimer son prochain comme soi-même, quand on se méfie de son voisin et que nul n'est à l'abri d'une dénonciation ! Ne pas tuer, ne pas mentir, ne pas faire de faux témoignage..... Cela relève pourtant du simple bon sens !

¹ L'œil de l'Être suprême dans son delta rayonnant (cf page 64). Cette allégorie qui surmonte le texte de la Déclaration des droits de l'homme est au cœur de la symbolique maçonnique.

L'avocat Antoine-Joseph Lanot, élu député de la Corrèze à la Convention pendant les massacres, montre en proclamant « *l'insurrection de la Terre contre le Ciel* », qu'il a parfaitement compris ce qu'est la Révolution et vers quoi tendent ses objectifs. L'indéfectible ami de Jacques Brival s'emploiera corps et âme à défier le Ciel, jusqu'à la folie.

Si le bon peuple resté fidèle à la monarchie dans son immense majorité, doit se cacher pour continuer à pratiquer ses dévotions, il en est un qui n'hésite pas à réécrire les évangiles dans sa propre bible : « Le Père Duchesne ». Jésus y est présenté comme « *le meilleur jacobin qu'il y ait eu sous la calotte des cieux* » et sa venue décrite ainsi : « *quand le brave sans-culotte Jésus parut, il prêcha la bienfaisance, la fraternité, la liberté, l'égalité, le mépris des richesses* ». Si l'on ajoute le mépris des honneurs, l'humilité et la pratique de la charité, nous avons là une bonne présentation de Celui que la France crucifie.

Le rédacteur de ce journal, qui ayant approuvé les massacres du fameux septembre rouge et justifié l'horreur, ne se départira plus de ce ton ordurier. Celui-ci, à longueur de colonnes, va faire sa réputation. L'audience du journal ira croissante, plus d'un demi-million de tirages pour certaines éditions qui seront utilisées pour remonter le moral des soldats. C'est dire l'incroyable puissance et donc l'incroyable capacité de nuisance de ce personnage qu'il faut considérer comme l'un des pôles gravitationnels de la Révolution. Et pourtant, Jacques-René Hébert ne figure pas parmi les députés de la nouvelle Convention nationale ! Mais il est membre du club des Cordeliers, élu au Conseil général de la Commune de Paris, l'État au cœur de l'État. Devenu second substitut du procureur-syndic¹, il représente le peuple des sans-culottes et ne manquera jamais une occasion de revendiquer cette appartenance.

Hébert est d'origine bourgeoise, pourvu d'une bonne éducation. Mais sa vie a été faite d'expédients jusqu'à ce que la Révolution lui offre la possibilité de s'affirmer dans la violence principalement écrite, qui finira par le submerger. À trente-cinq ans, c'est un homme « *âpre, froid, maître de soi, circonspect et insinuant ; de maintien correct et d'allure chétive, son nez droit, ses lèvres minces, ses yeux méfiants, sa mine impénétrable et soupçonneuse lui*

¹ Nommé le 22 décembre 1792.

donnent l'aspect d'un homme en garde. Il personnifie la fausseté calme et la dissimulation pénétrante »¹. Un homme calculateur et infiniment dangereux.

Le procureur-syndic de la Commune, Louis-Pierre Manuel, élu député à la Convention, abandonne son poste après les massacres qu'il désapprouve. Pierre-Gaspard Chaumette lui succède². À vingt-neuf ans, il a beaucoup bourlingué, touchant à tout, ne se fixant nulle part. Orateur virulent, il est écouté, car c'est un homme du peuple, fils de cordonnier. Il s'efforce et c'est louable de « *rendre moins misérable la condition des pauvres et des faibles* ». Ce qui ne l'empêche pas de se montrer parfois dénué de tout sens moral. Il est de petite taille, les traits plutôt épais, les yeux bleus. La tenue quelque peu négligée et les cheveux blonds tombant sur les épaules lui donnent un air bon enfant. La fonction de procureur-général-syndic de la Commune insurrectionnelle de Paris va enfin lui permettre d'être reconnu dans le monde politique et de peser sur les événements en cours. C'est cet homme qui, assisté du substitut Hébert, va régner sur la prison du Temple pendant plus d'un an et tenir entre ses mains les destinées de ses occupants.

Après les élections des députés à la Convention, la royauté est abolie le 21 septembre 1792 et la République proclamée. Ces élections se sont déroulées au suffrage censitaire. Sur un total de sept millions d'électeurs, il n'y eut que 630 000 votants³ pour désigner les grands électeurs qui à leur tour désigneront les 749 députés, issus principalement des classes aisées comme en 1789. La Commune de Paris, rouage essentiel de la Révolution, reste aux mains des sans-culottes et du célèbre club des Cordeliers, qui compte dans ses rangs : Danton, Desmoulins, Fabre d'Églantine, Chénier, Marat. Le club des Jacobins de son côté va appesantir sa tutelle sur la Convention et sur le gouvernement. Ces deux entités ne peuvent qu'aller vers l'affrontement, conséquence de prises de positions toujours plus extrémistes de leurs leaders. Pour l'instant, Danton est le maître de la France.

¹ Louis XVII et l'énigme du Temple - G. Lenotre (1920)

² Chaumette est nommé procureur-général-syndic le 12 décembre 1792.

³ La France compte à cette époque environ 28 millions d'habitants (selon le recensement de 1801). Par conséquent, c'est moins de 10% de la population adulte masculine qui a désigné les grands électeurs.

À la prison du Temple, la vie s'organise tant bien que mal. L'attitude des détenus surprend les commissaires de garde. « *Je ne reconnais point les détenus au ton hautain que Cléry leur attribue... Au contraire, je les ai trouvé affables, simples et même gais...* » relève le municipal Verdier. Et pourtant, le 29 septembre la Commune prend un arrêté ordonnant la « translation du roi dans la grande tour ». Il doit se séparer sur le champ de sa famille et sera accompagné de son valet de chambre Cléry. Les prisonniers obtiennent cependant l'assurance de pouvoir manger ensemble. Les citoyens Hébert et Simon ayant été tirés au sort pour prendre leur tour de garde ce jour-là participent donc au déménagement du roi. Le substitut et son compagnon se montrent touchés par la séparation. « *Je crois que ces bougresses de femmes me feraient pleurer* », proclame l'un d'eux.

Le cordonnier Antoine Simon est un homme vigoureux malgré ses cinquante-six ans. Une physionomie des plus ordinaires et une face, encadrée par une tignasse hirsute émergeant d'un large chapeau, d'où ressortent deux yeux d'un bleu délavé. Bien loin malgré tout de la tenue débraillée du sans-culotte traditionnel, il est très correctement vêtu, sa femme prenant grand soin de ses effets. Sous des airs renfrognés qui relèvent plus de la contenance qu'il se donne que du mauvais caractère, c'est un homme affable et serviable. D'une instruction des plus frustes, il est néanmoins un lecteur tout aussi besogneux qu'assidu du « Père Duchesne ». Membre de la section du Théâtre Français, l'une des plus en vue de la Commune, il est dès les premières séances, investi de la confiance générale. « *Il n'en reste pas moins incompréhensible que, dans la section de Danton, de Camille Desmoulins, de Brune, de Marat, de Chaumette, de Fabre d'Églantine, de Legendre, de Momoro, un tel déclassé soit devenu un personnage, et plus encore que, élu membre de la couronne, il ait été accueilli à l'Hôtel de Ville comme un renfort d'importance* » s'étonne G. Lenotre. Mais faut-il réellement s'en étonner ? N'est-il pas l'ami de tous ? Un homme simple et droit !

Les travaux entrepris au Temple pour fortifier les défenses de cet édifice grèvent fortement le budget de la Commune. Une commission de suivi des travaux est nommée, avec à sa tête le cordonnier Simon. Il se charge de faire débloquer les fonds alloués par l'Assemblée législative à la Commune, pour l'entretien de la famille royale, soit cinq cent mille livres. Hébergé à la salle du Conseil, toutes les pièces du Temple lui sont accessibles. Il en connaît les moindres recoins et peut pénétrer chez les prisonniers en dérogeant aux consignes, sans se voir opposer une quelconque interdiction. Les princesses

l'appellent souvent, le sachant prompt à les satisfaire, quitte à courir chez les marchands. La reine dira de lui : « *Nous sommes fort heureuses de ce bon Monsieur Simon qui nous procure tout ce que nous demandons* ».

Dans le même temps s'ouvre le procès de Louis XVI, à l'instigation de Saint-Just, jeune homme de vingt-cinq ans, nouvellement élu à la Convention. Son discours virulent et sans concession proclame : « *Louis doit régner ou mourir* ». L'acte comporte trente-trois chefs d'accusation, dont le roi prend connaissance le 11 décembre, devant les conventionnels. Il s'insurge vigoureusement à l'énoncé du troisième : « *Vous avez fait marcher une armée contre les citoyens de Paris, vos satellites ont fait couler leur sang...* » Ce seul article discrédite toute l'argumentation, car Louis s'est toujours refusé à verser une seule goutte de sang. « *Si l'armée campée sous Paris eût été destinée à l'attaquer le 12 juillet 1789, quelle force aurait pu lui résister ?* »¹ répondra-t-il. Eût-il été là devant ses accusateurs s'il avait réprimé dans le sang les émeutes ? Ses ennemis n'auront pas tant de scrupules à faire couler à flots le sang de leurs concitoyens. Les débats durent vingt-quatre jours durant lesquels le roi ne peut revoir sa famille. Ils parviennent malgré tout à correspondre² grâce au valet de chambre Cléry. Mais l'issue sera sans surprise, car l'un des princes de la parole, Robespierre, vient de jeter tout son poids dans la balance.

Le procès du roi est une mascarade essentiellement à charge. Quels crimes Louis a-t-il commis ? Pour que la Révolution prenne son essor, on fabrique de fausses preuves, on élimine les témoins à décharge, on excite le

¹ « Appel de Louis XVI à la Nation – 1793 » chez Flammarion.

² « *Si près de vous mon frère et en être séparée plus que si les mers étaient entre nous ! Ne pouvoir pas entendre le son de votre voix ! Pourquoi nous priver de ce bonheur de nous revoir ? Que pourrions-nous vous apprendre, nous qui ne savons rien ? La reine demande sans cesse aux commissaires quand nous pourrions être réunis. Ils répondent d'une manière froide et énigmatique, quelquefois insolente et qui mettrait en colère, si je ne savais que la patience peut seule rendre méritoires les maux que nous souffrons. Qu'ils sont cruels depuis le 11 ! Cependant vos lettres les adoucissent. Puisse le ciel récompenser dignement celui qui nous a ménagé le moyen de supporter la vie ! Que ce que vous dites à Charlotte pour le jour de sa naissance est touchant ! Quelle différence en effet, du morne silence qui règne dans cette tour, au concours du peuple qui se pressait pour voir votre premier-né ! Pompe, gloire, bonheur, tout a disparu pour nous sur la terre, mais nous retrouverons une nouvelle patrie où rien ne nous séparera. La Reine conserve toujours des espérances que je crois bien illusions. Vos enfants sont tristes, mais se portent bien : pour moi, je ne vis que pour vous aimer. Puis-je encore vous le dire ? Élisabeth.* »

peuple : « *le peuple aura du pain dès que le premier accapareur aura porté la tête sur l'échafaud* ». « ... *si Louis est absous, si Louis peut être présumé innocent, que devient la révolution ?* » s'écrie Robespierre. Le principal défenseur du roi, Malherbes, y laissera la vie. Tout est écrit d'avance !

Invité à faire connaître son choix à la tribune de l'Assemblée, Jacques Brival député de la Corrèze s'écrie : « *Être indulgent envers Louis, ce serait se rendre complice de ses crimes. La Convention se couvrirait d'infamie si elle ne condamnait pas Louis à la mort* ». Il se prononce donc pour la peine de mort sans le bénéfice du sursis, ce triste 18 janvier 1793, tout comme l'ancien prince-franc-maçon Louis-Philippe d'Orléans dit Philippe-Egalité. « *Il était le seul qui pouvait se permettre de ne pas voter la mort* », dira de lui Robespierre, marquant par cette réflexion son plus vif mépris à l'encontre du personnage. La mort du roi est votée par 387 députés dont 26 se prononcent pour débattre sur un report possible. La détention ou le sursis recueillent 334 voix. Par conséquent, 361 députés se prononcent pour une exécution sans délai, contre 360¹. La mort sur le champ a bel et bien été votée à une voix de majorité, lors de cette première séance.

Article premier : La Convention nationale déclare Louis Capet dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentats contre la sûreté générale de l'État.

Article deuxième : La Convention nationale décrète que Louis Capet subira la peine de mort.

« *Sire, ils ont voté la mort* », ainsi s'exprime l'un des deux conventionnels délégués pour lui annoncer le verdict. L'abbé Edgeworth, prêtre réfractaire irlandais, est autorisé à accompagner le roi au supplice. Un ultime et déchirant adieu à ses enfants, à la reine, à sa sœur. Une nuit de prière, la messe au petit matin, puis la fin du chemin de croix qui conduit l'agneau au pied de l'échafaud. Une haie silencieuse de quatre-vingt mille hommes armés sur le parcours du condamné, une garde de vingt mille hommes massée place Louis XV, face aux Tuileries. Les mains du condamné sont liées dans le dos, vigoureusement. Le corps est sanglé sur la planche qui bascule. À la chute du

¹ Il ne fait pas de doute que si les députés s'étaient prononcés en faveur du sursis à l'exécution, tout aurait été mis en œuvre pour remettre le vote en question. Les hommes politiques savent faire fi des choix initiaux qui vont à l'encontre de ce qu'ils pensent être bon pour la nation.

lourd couperet, la tête roule dans le panier. Le bourreau s'en saisit par les cheveux pour la brandir en direction du peuple. Mille trois cents ans de monarchie, abattus en cette funeste et pluvieuse matinée du **21 janvier 1793**. À cet instant et selon la tradition, son fils Louis-Charles duc de Normandie devient roi de France par la grâce de Dieu, sous le nom de Louis XVII, la continuité prévalant toujours sur le sacre.

Louis XVI¹ est décapité place de la Révolution vers 10 heures du matin. Ayant tenté de s'adresser au peuple : « *Je meurs innocent des crimes que l'on m'impute, je pardonne aux auteurs de ma mort et je prie Dieu de leur pardonner comme moi et de ne pas venger sur la nation française le sang que l'on va répandre* », ses paroles se perdent dans le roulement des tambours de la garde. Pressentant l'issue tragique de son procès, il avait rédigé son testament² le jour de Noël de l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-douze.

Mais il n'est pas suffisant d'avoir décapité le roi de France, il faut aussi flétrir sa mémoire. Hébert peut se réjouir, lui qui s'impatientait dans les colonnes de son « père duchesne » : « *Eh vite, qu'elle saute la tête du cocu du Temple* ». Pour sa part, le journal « le thermomètre du jour » relate la mort du roi et l'accuse de lâcheté au moment de monter à l'échafaud. À tel point que Sanson, le bourreau qui n'a fait que son travail, adresse une lettre au journal le 20 février 1793, afin de « *faire connaître l'exacte vérité sur ce qui s'est passé* »³. « **Louis XVI déclare qu'il meurt innocent et souhaite que son sang puisse cimenter le bonheur des Français** », « *Voilà citoyen, ses dernières et véritables paroles* ». « *Je reste très convaincu qu'il avoit puisé cette fermeté dans les principes de la religion dont personne plus que lui ne paroissoit pénétré ni persuadé* ».

¹ Louis, 16^e du nom, est né le **23 août 1754**. Il devient roi de France et de Navarre à 20 ans, le **10 mai 1774**. Son règne prend véritablement fin après avoir prêté serment à la Constitution, le 14 septembre 1791. Souverain de droit divin pendant **17 ans, 4 mois et 5 jours** (premier et dernier jours compris), il est le digne successeur de son ancêtre Hugues Capet, fondateur de la dynastie capétienne ; de Saint-Louis neuvième du nom et du roi des francs Clovis, fondateur du royaume de France.

² Testament reproduit en fin d'ouvrage

³ Lettre vendue aux enchères le 7 juin 2006 (adjudée 120 000 €).

Du château de Versailles à la forteresse du Temple, que de péripéties, que de vexations, que d'erreurs sans doute, mais que de drames.

Huit ans plus tôt, celui qui est surnommé Charles Capet par ses geôliers vient au monde. Il est le troisième enfant du couple royal. Sa sœur Marie-Thérèse-Charlotte est née en 1778, son frère Louis-Joseph en 1781. Marie-Sophie-Béatrice née en 1786 mourra en bas âge. À la mort de son frère aîné le 4 juin 1789, Louis-Charles devient Dauphin de France, héritier du trône. Sa mère qui le prénomme Charles, écrit en 1788 : « *C'est un vrai enfant de paysan, grand, frais et gros* ». Quelques mots glissés dans une phrase, qui allaient s'avérer prophétiques, taille mise à part.

Il est ainsi dépeint : « *Il ressemble surtout à sa mère, plus Habsbourg que Bourbon...* »

Fiches signalétiques du Dauphin

- ✓ **Yeux :** *bleus, assez écartés* bleus grands et écartés
- ✓ **Nez :** *droit, se retrousse légèrement par le bout* n'a pas le nez des bourbons puissant et proéminent
- ✓ **Cheveux :** *fins et blonds* (blonds-roux vers huit ans)
- ✓ **Front :** *large, mais fuyant* néant
- ✓ **Bouche :** *il a la lèvre autrichienne* forte avec un léger (bouche large selon certains) prognathisme
- ✓ **Menton :** *se creuse d'une fossette* étroit
- ✓ **Visage :** *décrit un ovale quasi parfait* néant
- ✓ **Teint :** *vif* coloré comme sa mère
- ✓ **Taille :** *De petite taille, il est mesuré par sa mère, à 3 pieds 2 pouces (1m03) à huit ans. La taille normale d'un enfant de cet âge se situe à cette époque entre 1m12 et 1m15 Tous les portraits de l'enfant jusqu'à l'âge de huit ou neuf ans confirment cette description.*

Ci-dessus deux descriptifs de l'enfant, qui se rejoignent et se complètent. L'un proposé par Georges Bordonove : Louis XVII et l'énigme du Temple (page 31) ; l'autre par Ulysse Moussalli : Miroir de l'histoire n° 60 de janvier 1955.



« Charles Capet »
(Louis XVII)

Pastel réalisé par
Joseph Ducreux (1735-1802)
Temple, second semestre 1793 (?)

« Ducreux, c'est le talent d'atteindre la
ressemblance et de saisir l'expression des
physionomies »

Le premier jour du mois de Mars, le Vingt Sept Mars,
 Louis — Charles de France — né de France,
 fils de très haut et très puissant et très excellent Prince,
 Louis Auguste, Roi de France et de Sardaigne, et de
 très haute, très puissante et très excellente Princesse, Marie
 Antoinette Joseph, Jeune, Archiduchesse d'Autriche,
 Reine de France et de Sardaigne, son épouse, a été baptisé d'un
 nom de Dieu par le Pape Louis de France, Cardinal de la
 Sainte Eglise, de France et Prince de Strasbourg, Grand
 d'Alsace, Prince de Mont d'Or, Grand aumônier de France, Commandeur
 de l'Ordre du Saint Esprit, en présence de nous Soussignés, les
 a été très haut et très puissant Prince, Louis Stanislas Xavier,
 de France, Monsieur, frere du Roi, et le marquis très haut
 et très puissant et très excellent Prince, Marie Charlotte Louise
 de Savoie; Archiduchesse d'Autriche, Reine de Deux Siciles,
 Reine de la Sicile; Représentée par très haute et très puissant
 Prince, Elisabeth Philippine Marie Leszczyńska de France,
 Sœur du Roi, sa présence de sa Majesté et est signé //

« *L'an mil sept cent quatre vingt cinq, le vingt sept mars, très haut et très puissant Prince Monseigneur Louis-Charles de France, duc de Normandie, né de ce jour, fils de très haut, très puissant et très excellent Prince Louis-Auguste, Roi de France et de Navarre, et de très haute, très puissante et très excellente princesse Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne, archiduchesse d'Autriche, Reine de France et de Navarre, son épouse, a été baptisé...* » (l'acte de baptême est reproduit page précédente)



*Louis XVI détenu au Temple.
(Joseph Ducreux) - Musée Carnavalet - Paris
Portrait au fusain rehaussé de craie.*

Troisième partie



1793 — la première République

Chapitre VII

L'hiver 1792-1793 se passe sans encombre sur le plan climatique. Le froid reste supportable et si la neige recouvre la campagne, les paysans savent que cela présente quelques avantages. Au sol, la vermine sera détruite, les gelées atténuées et les bêtes qui boitent y trouveront leur compte. Le commerce ne se fait qu'avec des assignats de dix, quinze, vingt-cinq ou cinquante sous, qui perdent chaque jour de leur valeur. On ne voit plus d'argent autre que du papier. Les laboureurs ne veulent plus vendre leur blé, car ils ne font pas confiance à cette nouvelle monnaie. Et pourtant, les récoltes ont été bonnes en 90 et 92, quant à celle de 91, son abondance reste dans les mémoires. Mais la méfiance est de rigueur, nul ne sait de quoi demain sera fait, d'autant plus que le pouvoir d'achat des français s'effondre.

Le pays est en guerre et comme souvent dans ces circonstances, les trafics en tout genre se multiplient. On en vient même à vendre les réserves de blé destinées aux armées pour éviter l'envolée des prix dans la capitale. Les soldats sont affamés, les désertions se multiplient. Les fortunes se font et se défont comme toujours en pareil cas. Les profiteurs de tout poil sont là, à l'affût de la bonne affaire. Le peuple souffre et le fait savoir : « *le pauvre monde est bien fatigué de toutes ces choses* ». La France, riche de ses vingt-huit millions d'habitants, dotée d'une puissance militaire de tout premier plan, s'enfoncé inexorablement dans le marasme. La situation est dramatique.

Et pendant ce temps, les parlementaires discourent, prennent des résolutions qu'ils savent ne pouvoir mettre en œuvre. Bientôt, ils vont s'entretuer, puisque c'est la seule façon qu'ils ont trouvée pour qu'émergent ceux qui doivent diriger la nation. Si le roi était de ce monde, on pourrait encore le charger de tous les maux qui accablent le peuple, mais celui-ci ne se laisse plus duper par les envolées lyriques des nouvelles castes détentrices du pouvoir. Chaumette peut bien proclamer : « *le terrain qui sépare Paris de Pétersbourg sera bientôt francisé, municipalisé, jacobinisé* », il n'impressionne ni ne fait plus rire personne. Sans doute ferait-il mieux de se préoccuper des sans-culottes inactifs et affamés qui parcourent la capitale,

préparant quelques mauvais coups. Il est cependant une chose qui reste au centre de ses préoccupations : les quatre prisonniers du Temple. Mais qu'en faire ? Son ami Hébert et lui sont parfaitement conscients qu'ils détiennent, en la personne du petit Charles Capet, un otage de choix.

Une certaine lassitude gagne les municipaux en faction au Temple et leur garde se relâche. Ils commencent à se poser des questions sur la nécessité de continuer à surveiller aussi étroitement des personnes inoffensives et ils le font savoir. Réal, premier substitut du procureur Chaumette rétorque le 28 janvier à ceux qui se plaignent : *« ce n'est pas pour la femme de Capet que vous allez au Temple, mais pour son fils. Vous croyez cette garde inutile. Moi je la crois plus importante que jamais. Louis n'était presque plus à craindre, mais son fils, cet enfant intéressant encore appuyé sur une antique prévention, ne le comptez-vous pour rien ? Croyez-moi, c'est un otage qu'il faut conserver avec soin. Craignez qu'en feignant de mettre peu d'importance dans sa garde, vous ne fussiez soupçonnés d'en mettre peu dans son évacion »*.

Il faut donc se prémunir contre un éventuel complot destiné à faire sortir le fils du ci-devant roi, de sa prison. Toute évacion signerait l'arrêt de mort du maître du Temple et de ses deux adjoints. Il n'est pas besoin de lire dans le marc de café pour classer cette hypothèse au rang des certitudes quant à ses conséquences. Et des complots, il y en eut ! Tous furent déjoués ou avortèrent. Quel intérêt pouvait-on trouver à faire évader cet enfant d'à peine huit ans ? Pour les royalistes, la question ne se pose pas, il est leur roi. Pour les révolutionnaires, c'est bien différent. On peut imaginer que les personnages les plus en vue de l'État y ont pensé à un moment ou à un autre. Robespierre et Barras, en tout premier lieu. Sinon pourquoi rendre visite au petit otage, alors que la nation est agitée par les pires soubresauts ? Sans doute voulaient-ils croire qu'ils avaient là le moyen de fédérer le pays, tout en s'assurant de conserver le pouvoir, par une régence bien maîtrisée.

Hébert de son côté ne reste pas inactif. Les prisonniers sont sous la responsabilité de la Commune de Paris et donc sous sa responsabilité. Pour l'instant, il n'a pas une vision très claire de leur avenir et surtout des avantages qu'il peut en retirer. Il a surtout d'autres préoccupations bien plus pressantes. Son journal, le célèbre et populaire « Père Duchesne », est devenu entre ses mains une arme redoutable et redoutée. Le journal ne traite que d'un seul sujet par édition, rédigé sur huit pages de petit format, soit environ deux cents lignes. Il ressemble quant à sa composition au journal édité par la Société des

Jacobins, dont Brival est l'un des rédacteurs. Bénéficiant de la liberté de la presse, il s'affranchira bien vite de toutes limites, pour en abuser honteusement. Le « Père Duchesne » est le seul journal d'audience nationale dont le tirage explose littéralement, surtout depuis qu'il est distribué aux armées. Il paraît environ quatre fois par décade, soit une douzaine de numéros par mois. En mars 1793, il en est à la deux cent quarantième parution.

Hébert a pris le parti de s'appuyer sur les couches défavorisées de la population. Il pratique la défense systématique des pauvres gens, faisant vibrer la corde sensible du peuple des sans-culottes¹, ce qui est tout à fait méritoire. Mais pour faire aboutir ses projets (d'ailleurs quels sont-ils ?), il n'hésite pas à manipuler l'opinion publique, à lui mentir, à exalter la haine des aristocrates et des bourgeois, à appeler à la vengeance et à la violence meurtrière. Il va se révéler un des grands pourvoyeurs de la guillotine. Certes, il faut lui reconnaître un véritable style d'écriture faisant appel au grotesque et à l'obscène, mis au service de la démagogie la plus féroce.



*Jacques-René Hébert (1757-1794).
Journaliste et substitut du procureur.*

Les
maîtres du
Temple



*Pierre-Gaspard Chaumette
(1763-1794) – Procureur
de la Commune de Paris.*

¹ Les couches aisées de la population, conventionnels compris, portaient la culotte moulante ficelée sous les genoux, alors que les hommes du peuple portaient généralement le pantalon. D'où le terme : sans-culotte.

Le journaliste a-t-il une réelle vision politique ? Il est permis d'en douter, car il donne l'impression de mettre la puissance médiatique dont il dispose, au seul service de son ambition. En cela, il peut apparaître comme un remarquable précurseur de bon nombre d'hommes politiques de son temps et des temps futurs. Leurs méthodes ne varieront guère : s'appuyer sur l'opinion, propager des rumeurs, travestir la vérité, abuser des promesses que l'on sait ne pouvoir tenir, discréditer systématiquement l'adversaire, utiliser la presse à son seul profit, avoir réponse à tout et bien sûr, parler, parler... jusqu'à l'ivresse.

Hébert dans son « Père Duchesne », s'est déchaîné à longueur de pages contre la famille royale. Il demandera la mort du roi et ses menaces feront pencher les indécis. Sans la violence de ses prises de position, le souverain n'aurait pas été envoyé à l'échafaud. Il tentera également de flétrir ignominieusement son attitude devant la mort. Mais les armes que l'on croit être seul à savoir manier finissent toujours par se retourner contre soi. L'opportunité lui sera donnée à lui aussi de montrer de quel bois il est fait, quand tout là-haut le scintillant couperet d'acier l'invitera à de funestes épousailles !



« l'extrême dénuement »

Chapitre VIII

La nation est en danger, la coalition ennemie avec l'anglais à sa tête, se presse à nos frontières en cette fin d'hiver 1793. La Convention décrète la levée de trois cent mille hommes. Les campagnes sont tout particulièrement concernées par cette mobilisation, puisque les habitants n'ont pas les moyens de payer des remplaçants et que le nombre de gardes nationaux, tenus jusque-là éloignés du front, est limité. La paysannerie française a accueilli avec beaucoup d'espoirs la réunion des états généraux en 1789. L'hiver 88-89 a été d'une extrême rigueur, deux mois de gelées ont réduit à néant les récoltes, la famine a frappé les plus pauvres. Dans ce contexte, on espère que la taille payée par le laboureur va être réduite et que les prêtres et les seigneurs seront mis à contribution. On laisse même entendre que tous les privilèges vont être abolis.

Quatre ans plus tard, malgré de bonnes récoltes, la situation économique de la paysannerie s'est aggravée : « *on a grandement de la peine à trouver du blé pour la subsistance dans ce moment violent* »¹. Il faut un certificat du greffier pour obtenir du blé chez le laboureur. Même le secours de la religion, bien nécessaire dans les pires moments de l'existence, est proscrit. Les prêtres non-jureurs que la population considère comme étant les seuls à pouvoir toucher le cœur de Dieu, sont pourchassés, exilés, tués. Chaque paroissien est seul face à lui-même, les portes du Ciel, croit-il, ont été fermées. Pour couronner le tout, les assignats ne cessent de se déprécier et appauvrissent principalement les pauvres gens.

Les volontaires, recrutés l'année précédente, ont accompli leurs obligations et bon nombre d'entre eux considèrent que leur devoir se situe maintenant à la charrue, dans les champs. Pour ceux qui sont restés dans leurs foyers, c'est le temps des désillusions. La levée en masse pour défendre un régime qui ne cesse de les appauvrir et de les persécuter est l'étincelle qui va mettre le feu aux poudres. Dans toute la France, on manifeste son refus de partir. Ces manifestations sont durement réprimées par les représentants en mission dans les départements, assistés de l'armée. Dans l'ouest du pays, la résistance s'organise et le 19 mars, les soldats de la République sont défaits à Pont-Charrault. C'est le début de la Grand' Guerre de Vendée. La guerre civile

¹ Journal d'un laboureur du pays de Caux.

va ravager cette région durant plus d'une année, ébranlant le pays tout entier, donnant lieu aux pires exactions de l'histoire de France.

Le 6 avril, le Comité de salut public est créé, tout d'abord pour faire face aux troubles qui menacent le pays. Comité de neuf membres dominé par Danton, puis par Robespierre quatre mois plus tard. Il devient alors le véritable gouvernement du pays. Les délibérations du Comité sont secrètes, il dispose de fonds secrets, ses attributions sont multiples, mais touchent principalement au domaine de la sécurité. Dans le même temps, une commission est créée par la Convention pour enquêter sur les activités de la Commune. Jugeant que la liberté de la presse a des limites dans le dénigrement des honnêtes citoyens, elle ordonne l'arrestation de Jacques Hébert le 18 mai 1793. Dans les jours qui suivent, les sections de la capitale se réunissent et créent un Comité insurrectionnel de la Commune de Paris. Le mouvement populaire des sans-culottes contraint la Convention à libérer Hébert le 27 mai, ce qui va précipiter la chute des chefs de la faction girondine.

Le journaliste est alors au faîte de sa popularité et de sa puissance. Cette tentative avortée de la Convention offre aux Montagnards la mainmise sur l'assemblée et à la Commune de Paris, le contrôle absolu du Temple et de ses « pensionnaires ». L'incarcération de courte durée moins de dix jours, dont il a été victime, va s'avérer salutaire dans un premier temps. Contraint à l'inaction, elle lui permet de faire le point sur sa situation. Jusqu'à présent, il n'a pas de plan de carrière, aucune vue politique, mais ses ambitions sont bien réelles et les moyens dont il dispose pour les satisfaire sont des plus solides. D'un côté son journal et sa liberté de parole, de l'autre le fils du ci-devant roi. À lui d'en faire bon usage.

Quelques jours après sa libération, Hébert se précipite au Temple, car Charles se plaint de maux de tête et la reine a réclamé un médecin. Dans son rapport à la Commune, Hébert atteste qu'il s'agit « *d'une maladie sur commande* ». « *J'ai vu le petit Capet, il jouait, sautait et paraissait se porter très bien* ». La consultation est jugée inutile. Début juin, l'enfant se blesse légèrement en jouant. La Commune cède enfin aux exigences de la reine et convoque le docteur Hippolyte Pipelet, ancien médecin de la Cour. Avant d'être introduit auprès du malade, il doit subir bon nombre de vexations, puis les municipaux lui ordonnent « *de constater que l'enfant a dans le sang un*

vice qui doit le faire périr »¹. Le médecin ne se laisse pas impressionner par les menaces. Il examine, questionne et déclare dans son procès-verbal que : « *le prince est parfaitement sain, qu'il s'est blessé et qu'après quelques soins, il ne restera aucune trace* ». À partir de cet instant, Chaumette et Hébert vont se préoccuper sans faillir du sort du fils Capet : « *je veux lui faire donner quelque éducation, je l'éloignerai de sa famille pour lui faire perdre l'idée de son rang* ». Ils semblent envisager sérieusement comment mettre l'enfant à l'abri des convoitises de toute sorte : « *Si nous ne les devançons pas (nos ennemis) ils nous devanceront* ».

Les évènements qui se produisent fin juin, leur donnent raison et conduisent les deux compères à agir dans l'urgence. Le Comité de salut public prend en effet connaissance d'une dénonciation concernant le général Dillon : « *Il y avait un projet d'aller le 15 juillet, enlever le fils Capet et le proclamer Louis XVII* ». Le général est immédiatement relevé de son commandement, puis décrété d'arrestation après comparution devant le Comité. « *De suite, le Comité de salut public a cru qu'il devait prendre des mesures pour mettre en sûreté le fils de Louis Capet et a signé un ordre de séparation du fils et de la mère* » — 2 juillet 1793. Le Comité invite la Commune à désigner sur le champ un instituteur affecté à l'éducation du fils Capet et à le loger dans l'appartement le plus sûr de la tour².

La séparation se produit après lecture de l'arrêté à la reine. Un témoin privilégié raconte : « *Ce 3 juillet, à dix heures du soir, on nous lut un décret de la Convention qui portait que mon frère serait séparé de ma mère et mis dans l'appartement le plus sûr de la Tour. À peine mon frère l'eut entendu qu'il jeta les hauts cris et se jeta dans les bras de ma mère, demandant de n'en être pas séparé. Ma mère fut saisie aussi de ce nouvel ordre et ne voulut pas donner mon frère et défendit le lit où il était contre les municipaux. Ceux-ci voulaient l'avoir, menaçaient d'employer la violence et de faire monter la garde pour l'emmener de force. Une heure se passa en pourparlers, en défense et en pleurs de nous tous. Enfin, ma mère consentit à rendre son fils ; nous le*

¹ Louis XVII et l'énigme du Temple – G. Lenotre.

² Le Comité de salut public tenait des réunions publiques, mais ses décisions étaient prises lors de « réunions clandestines auxquelles participaient des hommes tels que Hébert, Pache, Chaumette et d'autres qui n'étant pas membres de la convention ne firent jamais partie du Comité ». (même source)

levâmes et, après qu'il fut habillé, ma mère le remit entre les mains des municipaux en le baignant de pleurs, comme si elle eût prévu dans l'avenir qu'elle ne le reverrait plus. Le pauvre petit nous embrassa toutes bien tendrement et il sortit en pleurs avec ces gens ».

Simon, l'ancien cordonnier, l'homme dévoué et apprécié de tous, le sans-culotte qui bénéficie de la confiance totale de Chaumette et d'Hébert maîtres incontestés du Temple est désigné pour occuper les fonctions d'instituteur auprès de l'héritier de la lignée capétienne. Ses appointements sont tout simplement dignes de ses hautes fonctions et surtout de la très haute importance de son élève. Le Conseil général lui alloue six mille livres de traitement. Il sera logé avec son élève, dans les anciens appartements du roi et bien évidemment, nourri, blanchi et défrayé de tous les frais qu'il pourrait engager pour l'éducation de l'enfant.

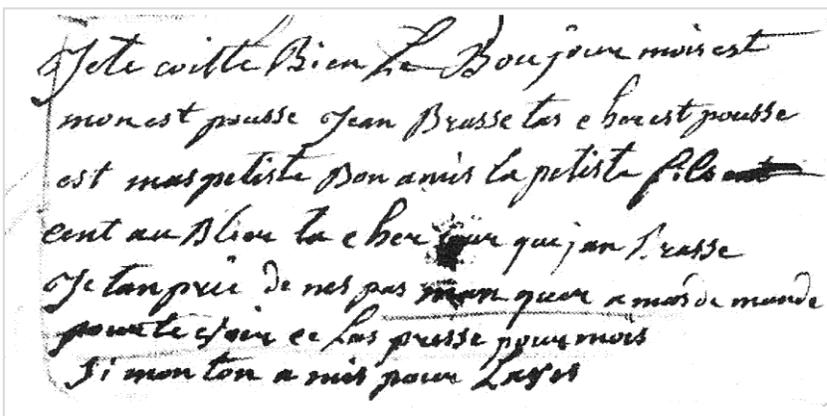
De toute évidence, lorsque Simon prend en charge l'enfant, celui-ci est en parfaite santé, malgré les tentatives faites pour démontrer le contraire. Cependant, lorsque « l'instituteur » et son futur élève se retrouvent seuls, la situation s'aggrave : *« mon frère pleura deux jours entiers sans pouvoir se consoler et demanda à nous revoir »*¹, refusant de manger et de se soigner. Simon s'est-il rendu compte en acceptant la charge, qu'il devrait outre son éducation, s'occuper de la toilette, de l'habillement, des repas, des promenades, des distractions, du couchage du jeune prince ? Sans doute pas ! Aussi s'en ouvre-t-il à la Commune qui décrète le 6 juillet que : *« le fils Capet ne pouvant encore se passer des soins d'une personne du sexe, la femme Simon prendra soin de l'enfant concurremment avec son mari »*. Le ménage se voit donc allouer trois mille livres supplémentaires pour ses services.

Marie-Jeanne, la femme Simon qui n'a pas eu d'enfants, ne s'est pas fait prier pour accepter la charge. Elle va enfin pouvoir reporter sur le jeune garçon de huit ans, entièrement dépendant du couple, toute l'affection dont elle peut faire preuve. Dès cet instant, elle devient une mère de substitution et va veiller consciencieusement à la santé de son petit protégé. De son côté, Simon le distrait du mieux qu'il peut, prenant son rôle très à cœur. Il l'emmène dans le jardin ou sur la plateforme de la tour, lui achète un chien, fait construire une volière. Tout est mis en œuvre pour que l'enfant s'épanouisse. La

¹ Récit des événements arrivés au Temple - Marie-Thérèse-Charlotte de France, dite Madame Royale.

blanchisseuse, madame Clouet peut laisser sa fille jouer avec Charles et tous deux ne s'en privent pas. Les vêtements de deuil ont été remplacés par d'autres, plus gais. « *On était venu chercher chez nous les habits de couleur de mon frère ; ma mère dit qu'elle espérait qu'il ne quitterait pas le deuil, mais c'était la première chose que Simon avait faite de lui ôter son habit noir* ». Ainsi, l'enfant retrouve progressivement joie de vivre et vitalité. Sa mère, sa tante et sa sœur restent tenues éloignées de lui, mais peuvent toujours l'apercevoir de leur troisième étage ou du chemin de ronde situé au quatrième, où elles peuvent encore se promener. Elles le trouvent « *extrêmement engraisé, mais pas très grandi* ».

Cependant, ce tableau idyllique masque une triste réalité, Charles a cessé ses leçons. L'instituteur Simon, sans être illettré, éprouve de réelles difficultés à écrire. Il déchiffre laborieusement les feuillets du « Père Duchesne » et parvient difficilement à noter quelques mots, lorsque les circonstances l'y contraignent¹. Dans ces conditions, l'enfant va peu à peu perdre toute facilité en la matière. Son écriture ferme et déliée, va devenir malhabile, signe d'un manque d'exercice. Il lit maintenant « l'ami du peuple » et « Le Père Duchesne », chante et jure comme un vrai sans-culotte. « *Nous l'entendions tous les jours chanter avec Simon la carmagnole, l'air des Marseillais et autres horreurs : il les lui faisait chanter pour être entendu de la garde, avec des jurons affreux contre Dieu, sa famille et les aristocrates* ».



Message de Simon au citoyen Hébert : « *Je te coitte bien le bonjour mois est mon est pousse jean brasse tas cher est pousse est mas petiste bon amis la petiste fils cent au blier ta cher seur que jan brasse Je tan prie de nes pas manquer a mas demande pour le soir ce las presse pour mois Simon ton a mis pour lavis* » Arch. nat. LAP/JdC.

Le but recherché prend forme. Combien de temps faudra-t-il encore pour effacer le passé de l'enfant-roi ? Mais à bien y réfléchir, que peut-il rester du passé d'un enfant happé depuis l'âge de quatre ans par la tourmente révolutionnaire¹? La confusion a envahi sa mémoire, les souvenirs lointains des fastes à jamais disparus s'estompent irrémédiablement. « *Il faut que le petit louveteau perde le souvenir de sa royauté* », a lancé sentencieusement Hébert.

¹ De mars 1785, date de naissance de Louis-Charles, à juillet 1789 et la prise de la Bastille, 4 ans et 4 mois se sont écoulés.



*Le Temple en 1792 (BNF)
L'auteur de cette estampe est inconnu.*

Chapitre IX

À la fin du mois de juin, Jacques Brival secrétaire du club des Jacobins et membre du Comité de sûreté générale, accompagne Robespierre au club des Cordeliers à l'invitation de Jacques-René Hébert délégué de la Commune. Collot d'Herbois le plus cordelier des jacobins, président de la Convention nationale, fait partie de la délégation. Les résultats de cette assemblée conduisent à l'épuration du club des cordeliers de ses membres les plus virulents et pour contrepartie à l'anéantissement de la « faction girondine » à la Convention¹. Robespierre, venu surtout pour proposer une réforme du Ministère de la Guerre aux mains des hébertistes, est impuissant face au journaliste et n'ose l'affronter, n'étant pas en terrain propice. Les décisions pourtant urgentes quant à la réorganisation des armées, sont remises à plus tard. L'incorruptible vient de mettre un genou à terre devant celui qui incarne la toute-puissance de la presse. Lors de cette réunion seront évoquées les conditions de détention des prisonniers de la Commune. Il est un fait patent qu'à la Convention comme dans les clubs, l'intérêt porté à l'enfant du Temple et à sa famille ne se démentira jamais.

Brival et Hébert, deux hommes que tant de choses semblent séparer. L'hercule et le décharné, l'orateur brillant et le beau-parleur, le rédacteur cultivé et le démagogue obscène. Si tous deux se retrouvent sur un point : informer le peuple, Brival ne peut cependant ignorer que lorsque ses textes sont édités à quelques milliers d'exemplaires, ceux d'Hébert peuvent l'être à quelques dizaines de milliers, voire beaucoup plus. Les styles contrastent, mais les intentions républicaines demeurent et leurs vues quant au devenir de la France, sont singulièrement proches². Les deux Jacques sympathisent et se

¹ Les chefs de « la Gironde » (situés au centre gauche de l'assemblée) seront exécutés le 30 octobre 1793. Lors de l'anéantissement de la faction girondine, Jacques Brival, membre du Comité de sûreté générale depuis le 9 avril 1793, est chargé d'inventorier les papiers du ministre de l'Intérieur Roland et d'établir un rapport destiné à soutenir l'accusation qui conduira madame Roland à l'échafaud. Lanot, autre conventionnel corrézien, est également membre de ce comité.

² Deux extraits de leurs proses respectives :

- *«... Citoyens, la justice que je rends aux Parisiens ne doit pas vous être suspecte ; jamais ils n'ont rien fait pour moi ; je n'attends ni ne veux rien d'eux ; je suis né parmi vous ; je veux y vivre et y mourir ; mais je dois à eux et à vous ces dernières paroles : il en est des corps politiques comme des corps physiques ; Paris est le cœur de la République ; les blessures faites au*

retrouveront le 11 août, lorsque Hébert sera invité à présider la séance du club des Jacobins. Le rédacteur du « Père Duchesne » n'est qu'un élu de quartier, élu du peuple des sans-culottes de la capitale, agitateur sans scrupule. Brival est député, procureur-général-syndic de la Corrèze, homme d'ordre avant tout. Pourtant l'ascendant du journaliste sur l'homme politique est certain dès leur première rencontre et une réelle estime se fait jour entre les deux hommes, qui restera toujours vivace.

Le 13 juillet, coup de tonnerre dans un ciel bien peu serein, Marat est assassiné. « L'ami du peuple » n'aura pas survécu une année à la boucherie de septembre 1792, qu'il avait justifiée, peut-être provoquée et dont il s'était réjoui. La Commune de Paris est abasourdie par cet évènement, mais que dire de Simon bouleversé, faisant reprendre les habits de deuil à son jeune élève ? La Convention organise des obsèques grandioses. Enfin, peut se dire le père Duchesne, je n'ai plus de rival à ma mesure !

Fin août, alors que la situation économique se dégrade considérablement à Paris, que la révolte gronde, attisée comme il se doit par les « enragés » de la Commune, la Convention décide une nouvelle levée en masse. « *Dès ce moment, jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées* », proclame Barère. L'armée de la Convention va désormais compter près d'un million d'hommes. Cette levée tombe au plus mauvais moment, alors que les paysans ont à peine commencé les moissons. Les travaux d'automne seront fortement perturbés, la vie sociale dans les villes et les villages, désorganisée.

Sur le plan climatique, les mois de mai et de juin ont été particulièrement froids. Puis début juillet, les grandes chaleurs surviennent,

cœur sont toujours mortelles, et tout le corps périt à l'instant. Tout à vous, Brival » 9 juin 1793.

- «...*Comment se peut-il qu'un foutu palefrenier devenu général, ne soit pas content de son sort, qu'il veuille trancher du grand seigneur, en trabissant la république qui l'a tiré du fumier pour le mettre sur le pinacle ? Un Houchard vouloir singer un Dumouriez ? C'est bien l'occasion de dire que les petits chiens veulent comme les gros pisser contre les murs ! Mais pouvoit-on mieux attendre d'un misérable goujat qui ne s'est élevé qu'à force de bassesses en décrottant les bottes du général Moustache ? Tel maître, tel valet, foutre...* » La grande colère du Père Duchesne – n° 290 de septembre 1793.

sèches, mais ponctuées par de violents orages. En journées, les températures sont caniculaires et restent très élevées pendant les nuits. Le vent est au nord, le ciel désespérément bleu et sans nuages. Les hommes et les animaux souffrent énormément, les plus faibles suffoquent et meurent. Les légumes et les fruits grillent sur place. Les végétaux en manque d'eau commencent à perdre leurs feuilles. Dans un tel contexte climatique, les moulins tournent au ralenti, l'approvisionnement des grandes villes se fait au quart de ce qu'il est habituellement. La famine menace sérieusement et avec elle, les émeutes.



Le mendiant, rebu de la société, méprisé, auquel on ne reconnaît aucun droit, n'a que faire de la Révolution dont il n'a rien à attendre.

Quant aux armées déjà sous-équipées en matériel, elles crèvent de faim et vivent sur le pays, poussant le mécontentement à son comble. Les députés, incapables de voir derrière ces événements naturels, autre chose que la conspiration des marchands et des intrigants, ordonnent la levée en masse. « *Pas de promesses, du pain !* » Voici le mot d'ordre des miséreux. Que répond Robespierre ? « *Quand le peuple se lève, ne doit-il pas avoir un but digne de lui ? Mais des chétives marchandises doivent-elles l'occuper ? Le peuple doit se lever non pour recueillir du sucre, mais pour terrasser les*

brigands ». Certaines affiches proclament alors : « *Le peuple sait que... les orateurs qui... débitent les plus beaux discours soupent bien tous les jours. De ce nombre est le citoyen Saint-Just* »¹. Ceci illustre bien le fossé qui sépare les représentants du peuple, gens nantis et suffisants, de ceux qu'ils représentent. Combien il est facile de se placer en donneur de leçon et de jouer les hommes vertueux, quand on le fait le ventre plein ! Les pauvres gens qui s'en souci ? Qu'ils aillent se battre ces crève-la-faim. La Révolution, faute de pouvoir leur donner du pain, accepte qu'ils versent leur sang. À défaut d'être « égaux en droits », ne seront-ils pas égaux devant la mort ?



« *Nourri dans les douleurs, par le malheur instruit
 La Justice et la Paix régneront avec lui.* »

¹ Citations empruntées à : Histoire de la Révolution française – J-C Hallé.

Chapitre X

L'insurrection de la Vendée est avant tout le soulèvement d'un peuple contre l'anéantissement du système féodal, certes perfectible, mais qui a fait ses preuves. La France rurale est organisée en paroisses bénéficiant d'une certaine autonomie, avec à leur tête un seigneur en son château, l'ensemble gravitant autour de l'église et de son curé. La propriété seigneuriale est grevée de servitudes qui permettent aux plus démunis de survivre. Le bois de chauffe et parfois de construction, les regains des prairies, les glanes d'après moissons, les glands des chênaies, sont laissés à la disposition des miséreux. Les terres et les bois ne peuvent être clôturés. Est-ce pour autant un tableau idyllique ? Cela ne va-t-il pas sans heurts ? Non ! Une paroisse, c'est aussi une population avec ses riches et ses pauvres, malgré tout on constate une réelle solidarité en temps de disette. Une paroisse, c'est un prêtre issu du peuple, connaissant ses problèmes et sachant mobiliser ses ouailles pour apporter un peu de réconfort aux plus faibles.

Le démantèlement subit du système féodal va se faire essentiellement au détriment de ceux qui n'ont rien ou bien peu. Les biens du clergé et des nobles émigrés, mis sous séquestre par la Nation, ne vont pas être redistribués aux « *sans-terre, va-nu-pieds, bras-nus, saute-ruisseaux, porte-faix et même gens de maisons ou métayers...* » Tous ces exclus du droit de vote vont être exclus du droit de possession. Et tant pis pour « la liberté, l'égalité, la fraternité », après tout il ne s'agit là que d'une devise. Les biens que la Nation vient d'arracher à coup de décrets vont être vendus aux enchères. Seuls les riches bourgeois urbains, les propriétaires ou les paysans aisés vont pouvoir accroître leurs possessions, pour certain dans des proportions considérables. Les hommes politiques qui se moquent totalement de l'exemplarité ne seront pas de reste. Les Barère, Brival, Cambon, Marbot et tant d'autres, ne laisseront pas passer l'occasion. Bien sûr, les lots sont fractionnés pour accroître le nombre d'acheteurs potentiels, mais comment celui qui n'a pas un sou vaillant, peut-il régler les frais d'adjudication et le dixième du montant de la vente ? Il ne peut que regarder les terres changer de mains et pleurer sur son triste sort, car c'en est fini du bois mort, des glanes et des regains. Les nouveaux propriétaires ne vont pas se priver de clôturer leur bien et de faire disparaître toute servitude qui y est attachée.

La Révolution est un désastre pour ceux qui vivent en marge de la société. Elle les exclut davantage et les renvoie sur les routes, vers les villes

qui ont déjà fort à faire avec leurs propres miséreux. À cela s'ajoute le sort fait aux prêtres qui ont refusé de prêter serment à la Constitution. Le 14 mars 1793, les révoltés de Chalans écrivent aux administrateurs du district : « *Nous ne demandons pas la guerre, mais nous ne la craignons pas si vous nous provoquez. Nous demandons la continuation de notre religion catholique, apostolique et romaine et, pour cet effet, des prêtres non conformistes* »¹. Au lieu de cela, les administrateurs font appel à l'armée pour contraindre la population à se rendre à l'église et à écouter celui qu'elle qualifie de « *mauvais prêtre* ». Qu'importe si « *nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses...* » : « *Le dimanche 5 mars 1793 tous les aristocrates qui naler pas a la messe si devant il ont été tout a la messe...* »². Et pour cause, deux d'entre eux avaient été massacrés pour avoir refusé d'aller à la « *ci-devant messe* » le dimanche précédent.

La mort du roi, dont les détails parviennent dans les campagnes, puis la première levée en masse des jeunes hommes et la Vendée se soulève. Le peuple des campagnes n'est pas poussé par les seigneurs campés sur leurs privilèges. Les nobles sont au contraire fort réticents et pour certains totalement opposés au soulèvement. Mais ils n'ont pas le choix. « *Nous avions de bons nobles, pourquoi voulait-on en les tuant, en faire d'autres ?* »³. Tout est dit ! Les nobles qui sont partie intégrante du cercle paroissial, connaissant chaque villageois, sont les chefs naturels des paysans et ils devront marcher au combat. Quant aux prêtres, ils doivent se consacrer à leur mission et ne peuvent en aucun cas participer aux batailles, sous peine de perdre la confiance de tous.

La guerre de Vendée qui commence est bel et bien un mouvement populaire, ce que n'est pas la Révolution. Les objectifs des révolutionnaires ne sont clairs pour personne. Ceux des Vendéens sont limpides pour tous : ne pas bouleverser le fragile équilibre de la société. Cette guerre va se faire sous l'étendard du Sacré-Cœur, symbole de la foi et avec la cocarde blanche ou verte. Sur les drapeaux sont brodés les puissants signes de ralliement : « *Vive le Roi* » ; « *Vive Louis XVII* » ; « *Dieu et le Roi* ». Des images du petit roi

¹ Les guerres de Vendée – préface Armel de Wismes.

² Journal d'un laboureur du pays de Caux.

³ Le soulèvement de la Vendée - Jacques Crétineau-Joly.

prisonnier sont distribuées aux paysans et aux combattants qui les porteront sur leur cœur.

« Si donc les curés fussent restés fidèles à la Révolution, il n'y eût pas eu de Vendée militaire. Mais Camus fit adopter la constitution civile du clergé, et tout fut perdu. Rien de plus dangereux en révolution que les hommes à idées étroites, quand leur médiocrité se trouve servit par un caractère inflexible et relevé par la vertu ». « Le curé déserta la Révolution et le paysan suivit son curé »¹.

L'une des premières batailles semble à vrai dire ne pas en être vraiment une, mais résulter plutôt d'un concours de circonstances. Elle a pour cadre la ville de Machecoul en pays de Retz, fief du sinistre Gilles de Rais, l'ancien compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, devenu la figure du célèbre Barbe Bleue pour le sort qu'il réservait aux enfants de la contrée. Avec ses 3300 habitants, Machecoul ville importante du marais située entre Nantes et Chalans, est l'un des centres administratifs de la région. Le 11 mars, les paysans d'une trentaine de paroisses sont aux portes de la ville pour manifester leur opposition à la conscription qui les touche, alors que bourgeois et fonctionnaires en sont exemptés. Les gardes nationaux et les « bleus », militaires républicains sous le commandement de Maupassant, prennent peur devant la foule et s'enfuient. Il s'ensuit quelques échauffourées, puis la ville tombe aux mains des insurgés. *« La ville était occupée par environ dix mille hommes ; il y en avait six mille tout au plus armés de fusils ; le reste portait des faux emmanchées à l'envers, armes dont l'aspect est effrayant, des lames de couteaux, des faucilles plantées dans un bâton, ou bien de grosses massues de bois nouveaux. Tous ces paysans étaient dans l'ivresse de la joie ; ils se croyaient invincibles. Les rues étaient pleines ; on sonnait toutes les cloches. On avait fait un feu sur la place avec l'arbre de la Liberté et les papiers des administrations »².*

Le lendemain, René Souchu fait son entrée dans la ville où s'est déjà déroulé un certain nombre de règlements de compte. Avec quelques chefs

¹ Le soulèvement de la Vendée - Louis Blanc (cette analyse plutôt réductrice est en fin de compte un hommage au médiocre, mais vertueux paysan, très attaché à ses valeurs).

² Récit de Madame de La Rochejaquelein.

insurgés, il forme le « Comité royal » et rédige une déclaration : « *Le peuple du Pays de Retz... déclare... qu'il ne reconnaît et ne reconnaîtra jamais que le Roy de France pour son seul et légitime souverain... qu'il ne reconnaît plus la prétendue Convention nationale, ni les départements, ni les districts..* ». Un tribunal royaliste va juger et faire exécuter plusieurs centaines de personnes, la plupart civiles, dans les jours qui suivent, et ce jusqu'à ce que la ville soit reprise par les républicains, le 22 avril¹. Les Vendéens auraient dû se dispenser de commettre ces atrocités inutiles qui vont se retourner contre eux en devenant le prétexte d'atrocités futures. Machecoul sera prise en avril, reprise en juin, abandonnée et même désertée en septembre. Souchu y laissera sa misérable vie sous la hache d'un sapeur qui lui fendra la face. Dans le même temps, des troubles se produisent à Cholet, Clisson, Chemillé, les « bleus » sont défaits à Charonne, Chantonnay, Pont-Charrault. Charette s'impose à Pornic. Le tocsin sonnait à la volée dans toutes les paroisses, annonce le soulèvement de la Vendée. Les « blancs » sont mal équipés, sans la moindre discipline militaire, mais ils ont pour eux de connaître admirablement le pays. Leurs troupes sont principalement constituées de paysans qui reprennent le chemin des champs une fois la bataille terminée, abandonnant ainsi aux républicains le terrain conquis de haute lutte.

Le siège de Thouars, ville considérée par bon nombre de stratèges comme la clé du Poitou, débute le 7 mai. Le général Quétinneau, après avoir évacué Bressuire, s'est réfugié derrière les hautes murailles de la citadelle. L'élite du commandement des troupes royalistes : Cathelineau, D'Elbée, Stofflet, Lescure, La Rochejaquelein, Bonchamps, Donnissan, Marigny, est sur le terrain. Les combats font rage sur tous les fronts, les murailles sont percées en plusieurs endroits ouvrant la victoire aux flots des assaillants. La capitulation est obtenue devant D'Elbée et Cathelineau. Aucune vengeance ne

¹ « Il y eut au total, selon les sources, entre 100 et 1 100 victimes. Mais il faut tenir compte d'importantes exagérations plus ou moins volontaires des témoins et historiens. Sans doute entre 150 et 180 victimes si l'on s'en tient à une étude récente sérieuse ». Article de Simone Loidreau, agrégée d'histoire, dans le bulletin du "Souvenir vendéen" de décembre 1988.

Souchu est-il le monstre sanguinaire que l'histoire a fait de lui ? Les massacres selon les uns, exécutions selon les autres, feront trois cents victimes, nombre retenu actuellement par les historiens.

sera exercée¹. Plus de cinq mille prisonniers seront remis en liberté munis de sauf-conduits. « *Nous, généraux de l'armée catholique et royale, permettons à Monsieur Pierre Quétineau, breveté lieutenant-colonel d'un bataillon de volontaires, commandant la garnison de Thouars, d'aller où bon lui semblera, convaincus que l'honneur le portera, tant qu'il restera prisonnier, à ne point porter les armes contre nous... Le même engagement l'engagera, nous l'espérons, à rendre un compte sincère et fidèle de la manière humaine et généreuse avec laquelle nous nous sommes conduits envers les troupes faites prisonnières sous ses ordres. Fait à Thouars, le 8 mai 1793* ». Quétineau, après avoir fait retraite sur Saumur avec son armée, sera rappelé à Paris. La Convention ne lui pardonnera pas cette défaite humiliante, il sera condamné à mort et guillotiné dix mois plus tard, le 27 ventôse de l'an II. Il ne sera d'ailleurs pas le seul militaire de haut rang, appelé à subir ce sort funeste. L'alternative est sans équivoque : la victoire ou la mort sur le champ de bataille.

Le conflit prenant de l'ampleur, les chefs vendéens décident, à l'initiative du marquis de Lescure, de se donner un général en chef : « *il nous faut un chef, qui par sa vertu, ses talents et son courage, réponde aux espérances que nous sommes en droit de concevoir...* », Cathelineau fera l'unanimité. C'est un voiturier-colporteur de trente-cinq ans, marié et père de cinq enfants, que tout prédisposait à une vie humble. En quelques mois, il devient un symbole pour tout un peuple, un héros issu de ses rangs, suscitant de toute part admiration et amour. Un procès-verbal de cette élection est dressé : « *Cejour'd'hui 12 juin, l'an premier du règne de Louis XVII, nous soussignés, commandant les armées catholiques et royalistes, voulant établir un ordre stable et invariable dans nos armées, avons arrêté qu'il sera nommé un général en chef de qui tout le monde prendra l'ordre... En conséquence il a été arrêté que M. Cathelineau serait reconnu général de l'armée, et que tout le monde prendrait l'ordre de lui. Fait à Saumur, en conseil, les jour et an que dessus.* » (Suivent les signatures de 14 chefs royalistes.)

Le nouveau généralissime ne survivra guère plus d'un mois à cette désignation. Lors du siège de Nantes, une balle lui fracasse le coude et vient se loger dans sa poitrine. « La grande armée », quoiqu'en position favorable, fait

¹ Napoléon reconnaîtra ce haut fait d'armes dans ses mémoires, ainsi que la remarquable mansuétude des vainqueurs.

immédiatement retraite, abandonnant la place. Cathelineau, telle une comète dans le ciel vendéen, meurt le 14 juillet, pleuré par tous. D'Elbée lui succède, mais son élection ne va pas sans problèmes et l'unanimité déclarée semble n'être que de façade. Son charisme est bien loin d'atteindre celui de son prédécesseur. Victoires et revers se succèdent sur le terrain et la décision ne se fait pas pour l'un ou l'autre camp. Du côté des « bleus », les querelles des factions girondines et montagnardes compromettent les succès obtenus et démoralisent les troupes. L'incompétence de certains généraux ayant accédé aux plus hautes fonctions sur simples recommandations, alliée aux incessantes interventions des représentants en mission dans les départements, frise l'anarchie et désorganise l'armée. *« On nous envoie pour commandement le rebut des autres armées. Nous avons pour général un ci-devant empirique qui vendait du baume à Tours et qui vient d'acheter une terre dans ce pays... Il n'y a dans l'armée ni instruction ni discipline. Nos soldats commettent des choses qui font horreur. Je ne puis te rapporter tous les viols, vols, assassinats... quatre mille brigands ont mis en fuite plus de cent cinquante mille républicains qui les avaient vaincus et qui n'ont pas osé les attendre... »*¹.

C'est dans ce contexte que le Comité de salut public décrète le 2 août, par la voix du baron Barère de Vieuzac, député à la Convention : *« il sera envoyé à la Vendée par le ministre de la guerre, des matières combustibles de toute espèce pour incendier les bois, les taillis et les genêts. Les forêts seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées et les bestiaux seront saisis. Les biens des rebelles seront déclarés appartenir à la République »*. Ce triste personnage qui vient de proclamer l'extermination de la Vendée est avocat de son état et franc-maçon avéré. Président de l'Assemblée lors du procès du roi, il avait pesé de tout son poids et voté la mort en prononçant cette sentence : *« l'arbre de la liberté croît, lorsqu'il est arrosé du sang des tyrans »*. Son jugement sur la Vendée le conduit à reconnaître : *« ... c'est à la Vendée que se reportent les vœux coupables de Marseille, la vénalité honteuse de Toulon, les mouvements de l'Ardèche, les troubles de la Lozère, les conspirations de l'Eure et du Calvados, les espérances de la Sarthe et de la Mayenne, le mauvais esprit d'Angers et les sourdes agitations de quelques départements de l'ancienne Bretagne »*.

¹ Lettre du citoyen Brulé, commissaire national en Vendée, au Comité de salut public – 28 juillet 1793.



*Le Vendéen – paysan le plus souvent,
ayant pris les armes.
Représenté par Julien Le Blant*



*Le Mayençais – soldat de la République
combattant sous les ordres du général Kléber.*

Il faut se rendre à l'évidence, le mouvement révolutionnaire est bien loin de faire l'unanimité dans le pays, de l'aveu même de l'un de ses plus hauts représentants. L'élévation en fraternité reste pour ce franc-maçon une consigne dont il peut s'exonérer sans le moindre état d'âme.

Le Comité de salut public, dans le même temps, montre tout l'intérêt qu'il porte à la famille royale. Il adresse un rapport à la Convention, qui décrète le 1^{er} août 1793 :

- *« Marie-Antoinette est renvoyée au tribunal extraordinaire ; elle sera transférée sur le champ à la Conciergerie.*
- *Tous les individus de la famille Capet seront déportés hors du territoire de la république, à l'exception des deux enfants de Louis Capet et des individus de la famille qui sont sous le glaive de la loi.*
- *Élisabeth Capet ne pourra être déportée qu'après le jugement de Marie-Antoinette.*
- *Les membres de la famille Capet qui sont sous le glaive de la loi seront déportés après le jugement s'ils sont absous.*
- *La dépense des deux enfants de Louis Capet sera réduite à ce qui est nécessaire pour l'entretien et la nourriture de deux individus.*
- *Les tombeaux et mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux, dans toute l'étendue de la république, seront détruits le 10 août prochain. »*

Il faut en convenir, la Convention sous la présidence de Georges Danton, a décidé d'éradiquer la souche capétienne du territoire français et d'exterminer les Vendéens ; de détruire tous les tombeaux des rois qui ont fait la France et de faire de la Vendée un champ de ruines. Il ne saurait y avoir d'autre interprétation de ces décrets. L'ancien caporal Charles Ronsin qui gravite dans le cercle des amis du journaliste Hébert, devenu capitaine par la grâce révolutionnaire, est promu chef d'escadron le 2 juillet, chef de brigade le 3, général de brigade à l'armée des côtes de La Rochelle le 4. En septembre de la même année, il devient général en chef de l'armée révolutionnaire. Ascension fulgurante digne d'être relevée, mais qui ne fut pas la seule. Santerre, celui qui tenait la troupe lors de l'exécution du roi, a également obtenu un commandement, mais entre couvrir la voix de Louis XVI par le roulement des tambours de la garde et couvrir le grondement des canons de



Louis XVII dit Charles Capet, au Temple "chez Simon" (1793), représenté par Joseph Ducreux. L'enfant a 8 ans.

Ce portrait est réalisé sur le vif et non inventé de toute pièce, comme ce fut trop souvent le cas à cette époque. Il présente à mes yeux, toutes les caractéristiques de l'authenticité et de la ressemblance.

Le baron Joseph Ducreux a été l'un des peintres officiels de la famille royale. Comme pour la plupart des peintres de renom de cette époque, il passa au travers des mailles du filet révolutionnaire et après son retour d'exil (volontaire), il fut admis au Temple en 1793, probablement par l'entremise d'un autre portraitiste célèbre : Jacques-Louis David.

Toute la gamme des expressions du visage semble avoir été explorée par ce peintre, bien loin des portraits officiels de l'époque. On ne s'étonnera donc pas de constater que le jeune Louis XVII n'échappe pas à cette quête.

Un seul point fait cependant défaut : malgré toutes mes recherches, il ne m'a pas été possible de dater précisément l'œuvre de cet artiste. Si l'on se fie à la légende, il aurait été réalisé « chez Simon » et par conséquent après début juillet 1793. Cependant, cette légende ne saurait être de la main du peintre.

l'ennemi par celui de ses propres canons, il y a un bien large fossé. Les actions de ces deux soldats ont prêté à quelques commentaires : « *ces deux hommes étaient incapables, sanguinaires et présomptueux. La Révolution faisait mourir sur l'échafaud les généraux de mérite qui, comme Custine, Luckner, Biron, Beysser et Houchard, ne remportaient pas toujours des victoires... Ronsin et Santerre avaient transgressé les ordres des conventionnels et des généraux. Ils avaient été battus, ils avaient fui honteusement ; la Révolution leur pardonna* »¹. Pour un temps, car la Terreur n'oublia pas et s'attacha à leurs basques !

La Vendée mène une guerre de géant. Les troupes royalistes se sont disciplinées et leurs chefs aguerris. Les républicains ont rappelé le général de brigade Jean-Baptiste Kléber² qui s'est signalé lors de la défense de la forteresse de Mayence face aux Prussiens, en obtenant une capitulation honorable. Il est chargé d'écraser le soulèvement des Vendéens. Battu à Torfou où il est blessé, mais vainqueur à Cholet, il dira : « *les rebelles combattaient comme des tigres, et nos soldats comme des lions* ». Il sait reconnaître la valeur de l'adversaire et apprécier ses faits d'armes, ce qui n'est jamais le cas des représentants en mission, hommes au service du pouvoir politique³.

¹ Commentaire de Jacques Créteineau-Joly.

² Napoléon qui ne l'aimait guère dira pourtant de lui : « *sa mort fut une perte irréparable pour la France. C'était un homme doué des talents les plus brillants et de la plus grande bravoure* ».

³ Courrier du représentant Merlin au Comité de salut public : « *...ces lâches ennemis de la Nation ont, à ce qui se dit ici, épargné plus de quatre mille des nôtres qu'ils tenaient prisonniers. Le fait est vrai car je le tiens de la bouche même de plusieurs d'entre eux. Quelques-uns se laissaient toucher par ce trait d'incroyable hypocrisie... Mais comme la Nation n'est pas encore à la hauteur de nos sentiments patriotiques, vous agirez sagement en ne soufflant pas mot sur une pareille indignité. Des hommes libres acceptant la vie de la main des esclaves, ce n'est pas révolutionnaire* ». Extrait des Guerres de Vendée – Armel de Wismes.

Chapitre XI

Le 5 septembre 1793, Chaumette, procureur-syndic de la Commune de Paris, accompagné du maire Pache, du substitut Hébert et des commissaires de section, procède à un véritable coup de force en envahissant la Convention nationale et en demandant par la voix du journaliste : « *législateurs, placez la Terreur à l'ordre du jour* ». Ce mot d'ordre est immédiatement repris par l'opportuniste Barère : « *... c'est ainsi que disparaîtront en un instant et les royalistes et les modérés et la tourbe contre-révolutionnaire qui vous agite. Les royalistes veulent du sang ? Eh bien ! ils auront celui des conspirateurs, des Brissot, des Marie-Antoinette...* »

À cet instant, l'influence de Jacques-René Hébert est à son apogée. Mesure-t-il à quel point un simple journal de huit pages, son « Père Duchesne », peut faire pression sur la politique de tout un pays ? Sans doute et cela est bien grisant de pouvoir faire la pluie et le beau-temps sur une nation à la dérive. Le 17 septembre, la Terreur est légalisée par « la loi des suspects », sur proposition du franc-maçon Cambacérès et du conventionnel Merlin.

« Art. 1^{er} *Immédiatement après la publication du présent décret, tous les gens suspects qui se trouvent dans le territoire de la République, et qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation.*

Art. 2^{ème} *Sont réputés gens suspects :*

- 1^o *ceux qui, soit par leur conduite, soit par leur relations, soit par leur propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté ;*
- 2^o *ceux qui ne pourront pas justifier, de la manière prescrite par le décret du 21 mars dernier, de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques ;*
- 3^o *ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme ;*
- 4^o *les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou ses commissaires, et non réintégrés, notamment ceux qui ont été ou doivent être destitués en vertu du décret du 14 août dernier ;*
- 5^o *ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agens d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution ;*

- 6° *ceux qui ont émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789 à la publication du décret du 30 mars — 8 avril 1792, quoiqu'ils soient rentrés en France dans le délai fixé par ce décret, ou précédemment ».*

À la lecture de cet “inventaire”, il est permis de se demander qui pourra bien passer à travers les mailles du filet ? Pour l'occasion, bon nombre de révolutionnaires, qui en leur temps pouvaient passer pour des royalistes obséquieux, s'exonèrent allègrement du devoir de mémoire.

Les principaux organes de la Terreur sont : le Comité de salut public ; le Comité de sûreté générale ; le Tribunal révolutionnaire ; les Comités de surveillance ; les représentants en mission dans les départements.

La Révolution vient d'engager la France dans un engrenage qui ne peut s'achever que dans un bain de sang. Cependant le 25 septembre, la guerre de Vendée se rappelle à la mémoire des députés et signe le début de l'inexorable déclin de Jacques-René Hébert. L'incompétence de son ami le général Ronsin provoque de nombreux remous au sein de la Convention. Il vient de mettre Kléber dans une situation désastreuse en annulant l'ordre de marche de l'armée de Saumur, le privant délibérément des renforts attendus et provoquant la défaite de Torfou. Ces faits vont permettre à Robespierre d'asseoir sa mainmise définitive sur l'Assemblée. En s'abstenant de condamner Ronsin, il coupe l'herbe sous les pieds du « père Duchesne » qui n'aurait pas manqué de se lancer dans quelque campagne de dénigrement par voie de presse. Il le tient désormais à sa merci. L'incorruptible, devenu le véritable homme fort du pays, ne le lâchera plus.

Les efforts du citoyen Hébert pour reprendre la main, s'orientent vers l'otage de la Nation dont le Temple a été dessaisi : la ci-devant reine de France, Marie-Antoinette. Son discours est comme à l'accoutumée, sans nuances : *« J'ai promis la tête d'Antoinette, j'irai la couper moi-même si on tarde à me la donner. Je l'ai promise de votre part aux sans-culottes qui la demandent et sans qui vous cessez d'être »*. Billaud-Varennes nouveau membre du Comité de salut public, profère alors ces propos ignobles : *« La convention nationale vient de donner un grand exemple de sévérité aux traîtres qui méditent la ruine de leur pays ; mais il lui reste encore un décret important à rendre. Une femme, la honte de l'humanité et de son sexe, la veuve Capet, doit enfin expier ses forfaits sur l'échafaud. Déjà on publie partout qu'elle a été transférée au Temple, qu'elle a été jugée secrètement et*

que le tribunal révolutionnaire l'a blanchie ; comme si une femme qui a fait couler le sang de plusieurs milliers de Français pouvait être absoute par un jury français ! Je demande que le tribunal révolutionnaire se prononce cette semaine sur son sort ».

Le 3 octobre, les députés de la Convention décrètent que Marie-Antoinette sera traduite sans délai devant le Tribunal révolutionnaire. Les dés sont jetés, pour elle, mais aussi pour 46 députés mis en accusation et 73 autres décrétés d'arrestation, la plupart membres de la faction girondine. Autant que la dictature jacobine s'occupe des opposants avant que ce ne soient eux qui s'occupent d'elle. L'accusateur public Fouquier-Tinville est chargé d'instruire le procès. Il s'enquiert des pièces dont dispose l'accusation et c'est la consternation, le dossier est à peu près vide. Tout au plus peut-on reprocher à la reine d'avoir tenté de fuir la Révolution avec sa famille, mais pour le reste il va falloir improviser. Chaumette et Hébert assistés de ce pauvre Simon vont donc faire signer à l'enfant qu'ils ont sous leur garde, des lettres accusant la mère d'avoir eu des relations incestueuses avec son fils. La famille royale étant enfermée au Temple depuis plus d'un an, sous surveillance constante, les faits doivent s'être produits avant cette période, lorsque l'enfant était âgé d'à peine sept ans. Cette accusation lamentable va se retourner contre ses instigateurs, lorsque lors de son procès le document sera produit, provoquant l'indignation de la reine : *« Si je n'ai pas répondu, c'est que la nature elle-même refuse de répondre à une telle accusation faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici ! »* Indignation suivie de celle des femmes de l'assistance. D'autres pièces dénonçant des complots plus ou moins hypothétiques sont confectionnées à la hâte et soi-disant signées par le petit Charles Capet. Les signatures malhabiles, tremblées, avec des omissions, laissent même planer le doute sur la véritable identité de l'enfant. Depuis que le cordonnier-instituteur s'occupe de l'éducation du prince, celui-ci n'a plus tenu la plume et n'a pas rempli la moindre page d'écriture. Mais en a-t-il pour autant perdu l'usage en seulement trois mois ?

Le procès de Maria-Antonia-Josepha-Johanna Von Habsburg-Lothringen, reine de France et de Navarre, s'ouvre le 14 octobre. Procès de circonstance, qui ouvrira dans l'Histoire, le chemin à tant d'autres parodies de justice dont l'issue est fixée par avance. Mais procès qui veut se donner un semblant de légalité. Les défenseurs de Marie-Antoinette désignés par le tribunal : Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde n'ont que peu de temps pour préparer la défense, mais le peu qu'ils diront conduira à leur

interpellation au sortir de l'audience. Herman, le président du tribunal prononce le verdict qui « *condamne ladite Marie-Antoinette, dite Lorraine-d'Autriche, veuve de Louis Capet, à la peine de mort* » pour collusion avec une puissance étrangère.

Il est quatre heures du matin, le **25 Vendémiaire de l'an second de la République française** Une et Indivisible — 16 octobre 1793 —, quand la reine est reconduite à la Conciergerie. Elle est épuisée, mais demande de quoi écrire, ce qui lui a été refusé jusqu'alors. Elle se hâte de rédiger une lettre qui peut être considérée comme ses dernières volontés¹. Arrivée au terme de sa rédaction, il ne lui est pas laissé le loisir de conclure et de signer. Maintenant, à genoux au pied de son lit, seule sans intercesseur elle confesse ses fautes. Qui n'en a pas ! Puis dans l'aurore qui se laisse doucement entrevoir, elle élève son âme vers Dieu, avant de la lui remettre comme le fit Notre Seigneur sur le Golgotha. Ce sont ses ultimes instants de solitude. Tout à l'heure dans les clameurs d'une foule sans doute hostile, la faculté même de penser lui sera ôtée.

Il fait froid, mais peut-elle être sensible au froid ? Elle s'habille soigneusement de blanc, sans oublier les rubans noirs du deuil de son mari, se coupe les cheveux, puis vaincue par la fatigue, ne percevant plus les roulements des tambours qui battent le rappel au loin, elle s'allonge et s'endort pour peu de temps. Le curé Girad, prêtre ayant juré fidélité à la Constitution, a été autorisé à lui proposer ses services. Elle le remercie, mais consent uniquement à ce qu'il l'accompagne à l'échafaud. À onze heures, le bourreau Sanson lui lie fortement les mains derrière le dos, puis prend place dans la charrette aux côtés de la condamnée et du prêtre. Celui-ci ne peut que soutenir la pauvre femme lorsqu'elle est déséquilibrée par les cahots de la route. Son chemin de croix vient de commencer, sous les clameurs d'une foule compacte. Il durera une heure, au pas lent des chevaux de trait tractant leur chargement.

Vers midi, la reine de France est au pied des marches de l'échafaud, qu'elle gravit rapidement sans requérir le moindre soutien. Son regard balaie la place de la Révolution, puis elle se laisse lier à la planche qui aussitôt bascule. À midi et quart, le couperet tombe, répandant le flot d'un sang innocent. Le silence, puis la tête brandie et les habituels cris de haine d'un peuple qui ne se

¹ Les dernières volontés de la reine Marie-Antoinette (testament controversé) sont reproduites en fin de chapitre.

doute pas que ce sang est une source qui va devenir fleuve pour laver le déshonneur d'un pays.

Hébert peut enfin se réjouir et titrer : « *La plus grande joie du Père Duchesne après avoir vu de ses propres yeux la tête du Veto femelle séparée de son col de grue et sa grande colère contre les deux avocats du diable qui ont osé plaider la cause de cette guenon.* »

Personnage obscur, qui ne se contente pas de réclamer la mort des gens, mais qui doit aussi les salir pour éprouver une satisfaction sordide. « *J'ai vu tomber dans le sac la tête du Veto femelle ! Je voudrais, foutre ! pouvoir vous exprimer la satisfaction des sans-culottes quand l'archi-tigresse a traversé Paris dans la voiture à trente-six portières. Ses beaux chevaux blancs, si bien panachés, si bien enharnachés, ne la conduisaient pas, mais deux rossinantes étaient attelées vis-à-vis de maître Samson, et elles paraissaient si satisfaites de contribuer à la délivrance de la République, qu'elles semblaient avoir envie de galoper pour arriver plus tôt au lieu fatal. La garce au surplus a été audacieuse et insolente jusqu'au bout. Cependant les jambes lui ont manqué au moment de faire la bascule pour jouer à la main chaude, dans la crainte sans doute de trouver après sa mort un supplice plus terrible que celui qu'elle allait subir. Sa tête maudite fut enfin séparée de son col de grue, et l'air retentissait des cris de Vive la République ! Foutre ! ».*

La reine Marie-Antoinette conduite à l'échafaud. Dessin du peintre Jacques-Louis David, croqué sur le vif.



À cet instant, le journaliste qui n'aura vécu que pour propager la haine ne peut imaginer qu'il n'a guère plus de cinq mois pour se préparer à affronter le jugement de son Créateur. Mais avant, il va devenir l'instrument du destin qu'il croit pouvoir narguer impunément.

Dans le même temps, les colonnes de l'armée du général Kléber font jonction à Cholet et s'apprêtent à livrer bataille. Les Vendéens sont vaincus et repoussés sur l'autre rive de la Loire. Ils détiennent 5000 « bleus » et dans la fureur de la défaite, projettent de les massacrer. Leur chef, le général Artus de Bonchamp, officier remarquable, mortellement blessé, fait promettre à ses hommes d'épargner la vie de leurs concitoyens républicains. Il sera religieusement écouté et les prisonniers seront libérés¹.

Ces deux évènements qui se sont déroulés presque simultanément éclairent deux états d'esprit : d'un côté le meurtre et la haine publiquement affichés, de l'autre la clémence et la générosité sans artifices ni proclamations. Quel plus bel exemple de l'amour de son prochain, même si pour un temps c'est un ennemi !

¹ Madame de Bonchamp raconte ainsi dans ses Mémoires les derniers moments de son mari :

« M. de Bonchamp, après sa blessure, avait été transporté à Saint-Florent, où se trouvaient 5000 prisonniers renfermés dans l'église. La religion avait jusqu'alors préservé les Vendéens de représailles sanguinaires ; mais lorsqu'on leur annonça que mon infortuné mari était blessé mortellement, leur fureur égala leur désespoir ; ils jurèrent la mort des prisonniers. M. de Bonchamp avait été porté chez M. Duval, dans le bas de la ville. Tous les officiers de son armée se rangèrent à genoux autour du matelas sur lequel il était étendu, attendant avec anxiété la décision du chirurgien. Mais la blessure ne laissait aucune espérance. M. de Bonchamp le reconnut à la sombre tristesse qui régnait sur toutes les figures. Il chercha à calmer la douleur de ses officiers, demanda avec instance que ses derniers ordres fussent exécutés, et aussitôt il prescrivit que l'on donnât la vie aux prisonniers ; puis se tournant vers d'Autichamp, il ajouta : « Mon ami, c'est sûrement le dernier ordre que je vous donnerai, laissez-moi l'assurance qu'il sera exécuté. » En effet, cet ordre, donné sur son lit de mort, produisit tout l'effet qu'on en devait attendre ; à peine fut-il connu des soldats que de toutes parts ils s'écrièrent : « Grâce ! grâce ! Bonchamp l'ordonne ! et les prisonniers furent sauvés. »

« Testament » de Marie-Antoinette

« ce 16^{8bre} a 4 h^{1/2} du matin (16 octobre)

C'est à toi, chère sœur, que j'écris pour la dernière fois. On ne m'a pas condamnée à une mort honteuse, elle ne l'est que pour des criminels, mais à rejoindre ton frère. Je suis calme comme on ne peut l'être que lorsqu'on a une conscience pure. Innocente comme le roi, j'espère que je serai digne comme lui jusqu'à la fin.

Ma plus grande douleur est d'abandonner mes pauvres enfans. Tu sais que ce n'est que pour eux que j'ai vécu et pour toi, ma bonne, ma tendre sœur. *J'ai appris, par le plaidoyer même du procès, que ma fille était séparée de toi. Hélas ! La pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire, elle ne recevrait pas ma lettre. Je ne sais même pas si celle-ci te parviendra. Reçois pour eux deux ici ma bénédiction.*

Espérons qu'un jour, quand ils seront plus grands, vous pourrez vous réunir et qu'ils pourront jouir de tes tendres soins. Qu'ils se souviennent tous deux de ce que je n'ai cessé de leur enseigner, que les principes et l'observation des devoirs sont la base fondamentale de la vie, que l'amitié et la confiance qu'ils auront l'un pour l'autre les rendra heureux. Que ma fille comprenne que, étant l'ainée, elle devra toujours aider son frère, que mon fils rende à sa sœur tous les soins, tous les services dont elle aura besoin. Qu'ils sentent, enfin, tous deux, que ce n'est que la concorde qui puisse vraiment les rendre heureux. Qu'ils prennent exemple sur nous : combien de consolation nous a valu notre amitié. Peut-on avoir des amis plus sincères que la famille ? Que jamais mon fils n'oublie les dernières paroles de son père. Qu'il ne tâche jamais à venger notre mort.

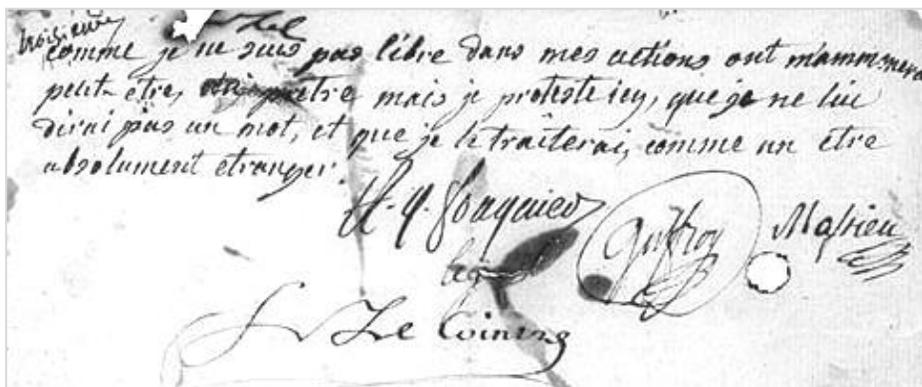
J'ai à te parler d'une chose bien pénible en mon cœur. Je sais combien cet enfant doit t'avoir fait de la peine ; pardonne-lui, ma chère sœur ; pense à l'âge qu'il a, et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut, et même ce qu'il ne comprend pas. Un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux tout le prix de tes bontés et de ta tendresse pour tous deux. Il me reste à te confier encore quelques pensées. J'aurais voulu les écrire dès le commencement du procès ; mais, outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche en a été si rapide que je n'en aurais réellement pas eu le temps.

Je meurs dans la religion catholique, apostolique et Romaine. La religion de mes ancêtres dans laquelle j'ai été élevée. Comme je ne peux pas compter sur les consolations de la religion, ne sachant pas même s'il existe encore des prêtres de cette religion et que l'endroit même où je me trouve les mettrait en danger s'ils venaient me voir, je demande pardon à Dieu de tous les péchés que je puis avoir commis durant ma vie. J'espère que dans sa bonté il exaucera mes dernières prières, me faisant participer à sa miséricorde et à sa bonté.

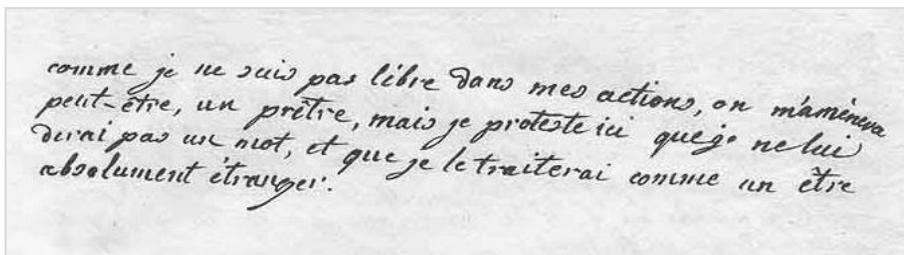
À toi, chère sœur, comme à tous ceux que je connais, je demande pardon de toutes les peines que sans le vouloir j'aurais pu vous causer. Je pardonne à tous mes ennemis tout le mal qu'ils m'ont fait et je dis un dernier adieu aux tantes et à tous mes frères et sœurs. J'ai eu des amis. La pensée d'être séparée d'eux pour toujours me cause des souffrances que je prendrai avec moi en mourant. Qu'ils sachent au moins que ma dernière pensée aura été pour eux.

Adieu ma bonne et tendre sœur. Puisse cette lettre te parvenir. Ne m'oublie pas ! Je t'embrasse de tout mon cœur comme les pauvres chers enfans. Mon Dieu ! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours. Adieu ! Adieu ! Je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels ; comme je ne suis pas libre dans mes actions ont m'ammenera peut-être un prêtre... *mais je proteste icy, que je ne lui dirai pas un mot, et que je le traiterai, comme un être absolument étranger.*"

En italique, les passages de la version connue dont l'authenticité est à ce jour contestée ; en écriture normale, la version initiale, qui, semble-t-il, recoupe la première ? Les dernières découvertes sur ce sujet peuvent être recherchées sur le site du CRIL17.



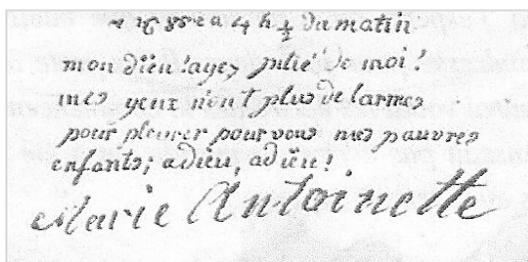
Ci-contre, les dernières lignes de la lettre qui comporte trois pages. N'oublions pas que le fac-similé d'une pièce originale (peut-être disparue) se prête parfaitement à la réalisation d'un faux par le copiste.



comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera
peut-être, un prêtre, mais je proteste ici que je ne lui
devrai pas un mot, et que je le traiterai comme un être
absolument étranger.

Voici l'exemple flagrant d'une copie relevée sur plusieurs sites : ont devient on ; m'ammenera devient m'amènera ; icy devient ici ; etre devient être ; ponctuation différente, absence de signatures, etc. Les altérations de cette copie en font donc un faux. Mais « l'original » est-il pour autant authentique ? Les signatures attestent tout au plus que Fouquier détenait cette pièce lorsque ses papiers furent saisis. Les révolutionnaires étant passés maîtres dans l'art de la falsification des documents, le doute est permis.

Cette lettre non signée, dont la rédaction semble avoir été interrompue et dont Élisabeth ne prendra jamais connaissance, ne sera divulguée publiquement que 22 ans plus tard. La reine laisse également quelques précieux mots d'adieu tracés dans son livre de prières à la page 219 :



le 16^{bre} à 4 h $\frac{1}{2}$ du matin
mon Dieu ayez pitié de moi !
mes yeux n'ont plus de larmes
pour pleurer pour vous mes pauvres
enfants ; adieu, adieu !
Marie Antoinette

ce 16^{bre} à 4 h $\frac{1}{2}$ du matin
mon Dieu ! ayez pitié de moi !
mes yeux n'ont plus de larmes
pour pleurer pour vous mes pauvres
enfants ; adieu, adieu !
Marie Antoinette

L'authenticité de la « lettre-testament » attribuée à la reine de France peut à juste titre être contestée. En effet, pourquoi a-t-elle dissimulé au cœur de son missel les quelques mots ci-dessus, si ce n'est pour les soustraire à la destruction ou à la convoitise des révolutionnaires ? Pourquoi la lettre, porte-t-elle la même indication : « ce 16^{8bre} à 4 h $\frac{1}{2}$ du matin » ? La logique veut que les mots d'adieu aient été écrits en dernier, avant que tous les sens ne soient mobilisés dans la préparation à l'ultime voyage. Le découragement et l'abandon sont évidents. Par contre, la lettre à Élisabeth démontre une réelle cohérence, de la réflexion et une certaine détermination excluant toute tension. Le temps nécessaire à sa rédaction prouve que ces deux documents ne peuvent pas avoir été rédigés au même moment. Par conséquent, la manipulation de la date et de l'heure est probable, ce qui entache la validité de l'un au moins de ces documents.

(Cette note tient compte des plus récentes découvertes faites à ce sujet. Les deux versions du testament ont été présentées de façon à ce que le lecteur puisse être seul juge).

Quatrième partie



L'évasion de Louis XVII

Chapitre XII

Robespierre est au faite de sa puissance. Le 30 octobre, avec l'aide de la Commune de Paris placée sous le contrôle de Chaumette et Hébert, il vient d'envoyer à la guillotine cinq charrettes de « girondins » après un procès des plus expéditif puisqu'il est mis fin aux débats par décret : « *au troisième jour, le jury peut se dire éclairé* ». Les condamnés ont tous entonné « la Marseillaise » pendant le trajet et jusqu'à ce que tombent leurs têtes. Hébert est paralysé par la pluie, le froid et surtout par le maintien de ces hommes qui ont été les maîtres du pays et qui vont vers leur néant en chantant. Jeanne Roland, « l'égérie de la Gironde », les suivra huit jours plus tard. En montant les marches elle s'écrit : « *Ô Liberté, que de crimes commis en ton nom !* ». Puis viendra le tour de Philippe Egalité.

Maintenant que le roi et la reine ne sont plus, il reste leur fils confié à la garde des Simon. Hébert comprend qu'il est grand temps de le mettre en lieu sûr. C'est un otage essentiel et rien ne dit qu'il ne sera pas un jour appelé à régner car nul ne connaît l'issue de la révolution en cours. De plus, Robespierre et la Convention peuvent fort bien décider de soustraire l'enfant-roi à la tutelle de la Commune. Pourra-t-il s'y opposer ? Il faut agir, vite et sans faux-pas, puisque l'incorruptible est aux aguets. La Terreur que tous deux ont contribué à mettre à l'ordre du jour, plane sur le pays. Fouché et Collot d'Herbois à Lyon, Carrier à Nantes, Tallien à Bordeaux, Le Bon à Arras, Barras et Fréron en Provence rivalisent de cruauté. Qui peut se croire à l'abri ? Les députés de la Convention assistent, médusés pour la plupart, à une surenchère permanente que rien ne semble pouvoir arrêter. Hébert en est conscient, ce qui ne l'empêche pas d'en rajouter : « *Puisque la terreur est à l'ordre du jour et la guillotine permanente, que tous les ennemis du peuple périssent ! N'allons pas saigner du nez et faire un seul pas en arrière* »¹.

¹ Père Duchesne, N° 309 du 15 novembre et N° 320 du 12 décembre 1793.

La France s'inscrit chaque jour un peu plus dans une spirale infernale. Le temps de la réflexion n'est plus, tout s'accélère. Pas de repos possible, il faut agir au cœur de la Révolution pour survivre. C'est la fuite continue en avant, sans but. La lumière qui émanait de notre pays, éclairant le monde jusqu'aux confins les plus reculés de la terre, a fait place aux ténèbres les plus opaques. Les pauvres gens ploient sous le fardeau révolutionnaire et murmurent avec raison que Satan est descendu sur terre faisant d'eux les véritables victimes de tous ces évènements auxquels ils ne comprennent rien. Pour ces malheureux, c'est une rapide descente aux enfers qui s'annonce. Ils peuvent à peine se procurer un peu d'avoine pour manger sous forme de bouillie. Ils peuvent encore voler quelques châtaignes et ramasser un peu de bois mort, mais demander l'aumône est devenu problématique causant parfois la mort du donateur¹. A quoi cela leur servirait-il de s'armer d'un bâton pour aller piller ce qui a déjà été pillé. Les prêtres qui leur venaient en aide ont été massacrés, déportés ou se terrent quelque part. Il ne reste plus à tous ces damnés de la terre, ignorés de tous, qu'à crever de faim sur le bord du chemin.

Dans les campagnes, les paysans font le dos rond. Les récoltes ont été de mauvaise qualité en raison d'un été caniculaire et l'hiver qui s'annonce risque d'être vraiment rude, les oies ayant entrepris leur migration très tôt. Les laboureurs sont accusés de toute part de garder pour eux leurs récoltes alors qu'ils ont à peine de quoi survivre. Eux savent mieux que quiconque que le pire est à venir. S'ils ne peuvent semer leurs champs faute de grains ou par peur des dévastations causées ensuite par les miséreux, les récoltes en pâtiront forcément. La Vendée et la Normandie n'approvisionnent plus Paris et sa région en grains et en bestiaux. La famine menace tout le pays, la révolte gronde un peu partout, noyée dans le sang cela va de soi.

De son côté, le « père duchesne » continu à déverser son venin : *« Point de pitié pour les ennemis de la république. La Convention, en mettant la terreur à l'ordre du jour, a sauvé la république. Si elle parlait d'indulgence, elle se perdrait avec nous »*, sans pour autant oublier ses otages : *« Pauvre nation, ce petit marmotin te sera bientôt funeste tôt ou tard : plus il est drôle, et plus il est redoutable. Que ce petit serpent et sa sœur soient jetés dans une île déserte : il faut qu'on s'en défasse à tel prix que ce soit. Au surplus, qu'est-*

¹ « S'il a fait des aumônes, ça été dans l'intention d'humilier ceux à qui il donnoit. » Peine prononcée : la mort.

ce qu'un enfant, quand il s'agit du salut de la république ». Et pourtant, lorsque le journaliste se trouve en présence de l'enfant, rien ne transparaît de l'aversion qu'il affiche et qui tout compte fait ne semble être que de façade. Il se montre intéressé, joueur, voire même attentionné. C'est un trait propre à sa personnalité, toute en contrastes. En société il se montre sociable et avenant, son allure est distinguée, ses toilettes sont raffinées. Il a tout d'un homme de bonne compagnie. Sans doute n'imagine-t-il pas que ses lecteurs ne peuvent que le confondre avec son fameux père Duchesne à la corpulence flatteuse, aux moustaches fournies et à son inséparable pipe en terre, constamment vissée dans une bouche toute aussi épaisse que la main tenant le fourneau. Personnage imaginaire, représenté dans bon nombre de dessins agrémentant son journal.

Chaumette de son côté vient de prendre comme nom de guerre Anaxagoras, en hommage au philosophe grec qui 500 ans avant notre ère soutenait que « *l'esprit était la cause de l'univers* ». Peut-être souhaite-t-il ainsi montrer l'étendue de sa culture, et puis il ne fait que participer à cet élan du moment qui veut que chacun adopte une référence antique censée être révélatrice de sa personnalité. La déchristianisation devient son obsession, son nouveau cheval de bataille. Le 7 novembre la Convention décrète que : « *l'Etre suprême ne voulant pas d'autre culte que celui de la Raison, cette religion devient la religion nationale* »¹. Toute commune est en droit de renoncer au culte catholique. Le saccage des églises se trouve légitimé, ainsi que la profanation des lieux de culte et des cimetières. Deux semaines plus tard, à l'instigation de son procureur-syndic, la Commune de Paris ordonne la fermeture de toutes les églises de la Capitale. D'autres communes en font autant : « *22 et 23 novembre 1793 - Il lia des clubs en différente paroisse qui abolissent la loi. Au Havre on ne dit plus la messe, defense dantrer dans les Eglises on ni chante des chansons deshonnete... On dit que la loi tombera par la faveur des clubs mais les clubs vont tomber et l'espère que la loi ne tombera point* »².

¹ Durant les trois premières années de la Révolution, environ 1200 décrets furent adoptés, la plupart lorsque la nécessité se faisait sentir.

² Journal d'un laboureur du Pays de Caux. La loi : comprendre le culte ; les clubs : comprendre les sociétés affiliées au club des Jacobins.

Le décret pris, le procureur de la Commune va immédiatement le mettre en œuvre et ainsi voler la vedette à son ennemi Robespierre. Le 10 novembre, le nouveau culte est célébré à Notre-Dame devenue officiellement le « Temple de la Raison ». L'intérieur de la cathédrale a été habillé pour la circonstance : longues draperies, estrades fleuries, panneaux édifiés à la gloire de la philosophie. La déesse est présente sous les traits d'une belle jeune femme portant un bonnet phrygien rouge, une cape bleue flottant sur une tunique blanche, tenant une pique en main¹. Des jeunes filles habillées en blanc, enguirlandées de feuilles de chêne, la servent et l'encensent. Jeunes enfants et vieillards sont aux premiers rangs de l'assistance. La cérémonie ne se prête pas au recueillement, mais plutôt aux libations de différentes natures. Les chants ont été composés en toute hâte : « *Descends Ô Liberté, fille de la Nature ! Le peuple a reconquis son pouvoir immortel. Sur les pompeux débris de l'antique imposture, ses mains relèvent ton autel...* » Des discours proclament que « *seule la raison est sainte* ». Jean-Jacques Rousseau est invoqué, ses écrits faisant référence. En tournant la religion en dérision, en la qualifiant d'antique imposture, en réintroduisant les anciens cultes païens, Anaxagoras Chaumette profane un lieu consacré à l'élévation des âmes. En désacralisant l'édifice religieux, il fait entrer le Mal dans la demeure de Dieu. Se prend t-il pour le pape d'un culte dont la finalité n'est connue que de lui seul ? Lorsque sa tête roulera au pied de l'échafaud, sera t-il perçu comme le premier martyr de ce culte immortel ? En réalité, il œuvre sans faillir à la déchristianisation de la France.

Hébert quant à lui, voit toute cette agitation d'un œil bienveillant tout en donnant l'impression de ne pas se détourner complètement de son ancienne religion. Cependant le petit Charles Capet reste au centre de ses préoccupations qui maintenant tournent à l'obsession. Qu'en faire ? Il n'est d'ailleurs pas le seul à se poser cette question. A commencer par son ami Chaumette qui vient de demander à ce que le frère et la sœur soient incarcérés dans une prison ordinaire, au risque de compromettre tous les projets de son substitut. Puis le doute gagne le gardien Simon, qui peu de temps après l'exécution de la reine, questionne ainsi le Comité de sûreté générale :

— « *citoyens, que décidez-vous du louveteau ? Il était appris pour être insolent ; je saurai le mater. Tant pis s'il en crève ! Je n'en réponds pas. Après tout, que veux-t-on ? Le déporter ?* »

¹ Il s'agit de la citoyenne Aubry, premier sujet de l'Opéra de Paris, qui toute sa très longue vie regrettera de s'être prêtée à cette mascarade et le fera savoir.

- Non.
- *Le tuer ?*
- Non.
- *L'empoisonner ?*
- Non.
- *Mais quoi donc ?*
- *S'en défaire... »¹*

*Autre portrait de Jacques-René Hébert
Georges-François-Marie GABRIEL
(musée Carnavalet)*



Hébert profite donc des bonnes dispositions du procureur Chaumette, après la grande « messe » à laquelle est censé adhérer le bon peuple, pour convenir d'une réunion en tête à tête. Dans les jours qui suivent, soigneusement enfermés dans une pièce de la maison commune, ils abordent enfin la question de l'otage du Temple. Les destins des deux hommes sont intimement liés, ils en sont l'un et l'autre convaincus. La chute de l'un ne peut qu'entraîner la chute de l'autre. Ce qui sera décidé dans l'instant les engagera irrémédiablement. Le journaliste s'est assis à l'unique table de la pièce, l'habitude du gratte-papier y est pour beaucoup. Le procureur se tient debout, sans doute s'imagine-t-il que cette attitude est plus propice à ses réflexions. Il a délaissé ses souliers de fête, pour les habituels sabots des sans-culottes qu'il affectionne pour leur confort en ces temps de froidure. Il fixe d'un œil interrogatif et bienveillant son interlocuteur.

- Alors mon ami, que veux ?
- Pierre, ou dois-je dire Anaxagoras !
- Anaxagoras est un surnom que je réserve pour les cérémonies du nouveau culte de la Raison et lorsque je participe à des réunions d'ordre philosophique.

¹ Note authentique, non datée, consignée par Sénar.

« Gabriel-Jérôme Sénar était avocat à Tours. Devenu secrétaire-rédacteur du Comité de sûreté générale en 1793, il était logé dans l'enceinte même du Comité, dont il ne sortait qu'accompagné d'un gendarme », note de Beauchesne. « Il a ouvert tous les cartons et tenu dans ses mains les pièces originales, il a assisté aux délibérations, il a connu le nœud des intrigues, il a recueilli des paroles mystérieuses échappées de la bouche même des conjurés... » Mémoires de Sénar, par Alexis Dumesnil - Paris 1824. (Brival était alors membre de ce comité).

- Bien ! Pierre, nous devons décider dès aujourd'hui de la conduite à tenir à propos du petit Capet. Le Comité de salut public et le Comité de sûreté générale s'y intéressent de trop près. Il risque de ne pas rester sous notre garde bien longtemps.
- Allons, crois-tu qu'ils puissent ôter au Temple la garde des prisonniers ?
- Non ! Mais ils peuvent fort bien transférer l'enfant en un autre lieu en prenant prétexte que tu l'as toi-même demandé. Robespierre n'attend qu'une occasion, il exploitera la moindre faille.
- Oui ! Si nous ne prenons pas les devants, c'est lui qui nous devancera. Que proposes-tu ?
- Nous allons faire ce dont ils rêvent tous : transférer Charles en un lieu connu de nous seuls et le soustraire à la convoitise de nos adversaires.
- Simon devra nécessairement être mis dans la confidence. A ce propos, il commence à me fatiguer avec les complots qu'il ne cesse de dénoncer. Il va falloir lui faire entendre raison.
- C'est sûr !... Je lui dirai deux mots. Mais où cacher le petit ? Dans Paris où ses environs ! nous serions trahis tôt ou tard. Il faut le mettre hors de portée des convoitises, en un lieu où nul ne pourra le reprendre.

Une longue réflexion interrompt la conversation, ponctuée par le claquement des sabots de Chaumette sur le pavé de la pièce. La solution du problème soulevé ne peut être remise à plus tard. L'homme arrête sa marche brusquement.

- Le pays est vaste. Si nous le pouvons, il faut envoyer l'enfant aux confins du territoire.

Cette réflexion laisse Hébert perplexe.

- Les régions de Toulon, Lyon, Bordeaux, Nantes, sont en proie au soulèvement de leur population. Les régions frontalières du Nord et de l'est sont sous le feu de l'ennemi. Que reste t-il si ce n'est le centre ?
- Le centre est trop proche de la capitale et d'accès trop facile. Les combats en Vendée peuvent aussi s'étendre à cette région. Il ne reste plus que le Massif Central. Personne n'ira le chercher dans ces contrées sauvages et accidentées.
- Peut être ? Avons-nous un homme de confiance sur place ?
- Non seulement ce doit être un homme de confiance, mais il doit être le maître dans son département, libre d'agir sans en référer à quiconque sur le plan local.

Tous deux sont maintenant totalement absorbés par la recherche de celui en qui ils devront avoir une confiance absolue. De l'homme qui tiendra leurs vies entre ses mains, tout en risquant la sienne. A ce stade du projet, plus personne ne joue. Les départements de la région sont passés consciencieusement au crible : Allier, Puy de Dôme, Aveyron, Cantal, Haute-Loire... rien de concluant.

- Georges Couthon¹ est le député de Clermont-Ferrand, s'inquiète Hébert, un sourire agacé au coin des lèvres. Autant mettre un serpent sous les couvertures avant de se mettre au lit.
- L'ami de Maximilien ! Le maître absolu de toute l'Auvergne. Il serait informé tôt ou tard. Nos têtes rouleraient dans le panier dès qu'il aurait connaissance de nos intentions. Nous devons étendre nos investigations aux départements limitrophes : Creuse, Corrèze, peut-être le Lot !
- Brival ou Lanot les députés de la Corrèze sont proches de nous. Tous deux sont réceptifs à nos idées, cependant le représentant en mission Lanot ne me semble pas fiable, toujours par monts et par vaux. Quant à Brival, il tient la Corrèze sous sa coupe mais se plaît à Paris.
- Et puis c'est un homme cultivé qui prend beaucoup d'intérêt à l'instauration du culte de la Raison. Personnage à la fois discret et puissant, introduit dans les rouages clés de l'état. C'est entendu, je m'occupe de Simon, rapproche-toi de Brival. Sonde ses intentions et vois si nous pouvons lui faire confiance.
- Sans compter qu'il a un joli brin de plume, conclu Hébert, songeur.

Ils se séparent après avoir mis au point les derniers détails du plan de transfert de Louis XVII, dit Charles Capet. Plan qui ne souffre plus aucun délai. Une première réforme est déjà intervenue le 1^{er} octobre, lorsque les employés sont passés de trente à quatorze, les frais devenant trop lourds. Le personnel restant a été en grande partie renouvelé, seuls sont demeurés les Simon, le chef de bouche Gagnié et un nommé Tison, en place depuis fort longtemps. Chaumette se dépense maintenant sans compter. Le 19 novembre, il renvoie devant le tribunal révolutionnaire huit municipaux faisant habituellement partie de la garde du Temple. Il doit faire en sorte que la garde soit entièrement renouvelée à brève échéance. Le 1^{er} décembre, il fait adopter

¹ Georges Couthon, député du Puy de Dôme. Il constitua avec Robespierre et Saint-Just, le triumvirat du Comité de salut public. Il est élu président de la Convention le 12 décembre 1793.

par la Commune, un décret concentrant entre ses mains tous les services de police de Paris. La réponse de la Convention est à la mesure du coup de force : le décret de la Commune est annulé le 4 décembre, les postes de procureur et de substitut sont supprimés, le cumul des fonctions électives avec un emploi rétribué par l'état est interdit. Les choses se gâtent singulièrement, la Commune vient de perdre sa toute puissance. La Convention et plus particulièrement Robespierre, Couthon, Saint-Just, sont désormais les maîtres incontestés de la France.

Hébert enrage de voir que Chaumette, en voulant prendre tout le monde de vitesse comme à son habitude, est peut-être en train de couler son projet. Il lui faut rencontrer de toute urgence Brival, qui par chance est encore à Paris, avant qu'il ne reparte en Corrèze pour la fin de l'année. Mais au fait quelle fin d'année, alors que le nouvel an de l'ère républicaine est fixé au 22 septembre, soit le 1^{er} Vendémiaire. Comment le peuple pourra-t-il s'accoutumer à ce nouveau calendrier ? Si Brival a prévu de séjourner chez lui fin décembre, n'est-ce pas aussi pour se retrouver en famille à Noël, fête de la Nativité désormais interdite ! Qu'importe, on a besoin de lui, donc inutile de relever cette coïncidence.

La rencontre entre Hébert et Brival est des plus amicales et pour cause. Le journaliste dont l'étoile commence à pâlir, en vient directement au fait :

- As-tu déjà rencontré le petit Charles Capet ?
- En effet, je l'ai rencontré à quelques reprises lorsqu'il séjournait aux Tuileries et plus longuement lorsque j'ai escorté la famille royale à l'Assemblée.
- Il est détenu au Temple, mais nous ne pourrons pas le garder éternellement. Comment vois-tu son avenir ?
- Je ne sais pas ? Sur le trône, c'est improbable ! Peut-être peut-il être échangé avec des prisonniers de guerre ou encore servir de moyen de dissuasion face à la menace autrichienne.
- Chaumette et moi avons décidé de te le confier afin qu'il soit placé en lieu sûr.

Les deux hommes se sont expliqués face à face, mais sous le coup de la surprise, le député éprouve le besoin de s'asseoir afin de regarder plus attentivement le journaliste.

- Que dis-tu ? Je n'ai pas souvenir que la Convention ait pris un décret de transfert du prisonnier.

- La Convention et les différents Comités ne sauront rien. Nous avons décidé d'agir dans le plus grand secret. Es-tu des nôtres ?
- Mais pourquoi tant de précipitation ? Que me caches-tu ?
- Si je te cachais quoi que ce soit, je ne mettrais pas ma vie entre tes mains. Nous déjouons complot sur complot et c'est la solution que nous avons retenue pour soustraire l'enfant à toutes les convoitises.
- N'est-ce pas plutôt pour soustraire l'enfant à la convoitise de Maximilien et en faire votre otage particulier ? Et ensuite, qu'en ferez-vous ?
- Nous ne serons pas en Révolution permanente. Dans quelques années le cours des choses va reprendre sa marche avec ou sans la monarchie. Le petit Capet sera une monnaie d'échange de très grande valeur s'il ne s'assoie pas sur le trône. Mais si nous revenons à une monarchie constitutionnelle débarrassée des anciens préjugés, nous l'aurons façonné à notre idée. Nous serons alors les véritables maîtres du pays.
- Dans les deux cas vous jouez gagnants, sauf si le complot est mis au jour. C'est beaucoup de risques, mais l'enjeu en vaut sans doute la chandelle. Pourquoi t'êtré adressé à moi ?
- Parce que tu es un ami et j'en ai bien peu, mais aussi parce que tu es le député de la Corrèze. Personne n'ira chercher l'enfant dans un département aussi peu accessible. Je répète ma question : es-tu des nôtres ?
- Tu ne me donnes pas le temps de la réflexion, mais c'est mieux ainsi. Trop de réflexion nuit à l'action. Je marche avec vous ! De quelle façon allez-vous vous y prendre et quand l'extraction du Temple doit-elle avoir lieu ?
- Nous avons réfléchi au meilleur moyen de faire sortir l'enfant. Là où cela se complique c'est comment allons-nous faire pour combler le vide laissé par son départ, sans éveiller les soupçons. J'y travaille avec Chaumette.
- Peut-être mettre un nouvel enfant à sa place ?
- Nous trouverons, rassure-toi ! Merci pour ton appui. Tiens-toi prêt ! L'enfant te sera confié courant janvier, prends toutes les dispositions pour le transport et l'accueil. Je savais pouvoir compter sur toi, encore merci.

Jacques Brival prend congé de son ami Hébert, conscient d'avoir mis la main dans un engrenage qui peut le broyer. Mais tout compte fait, que risque t-il lui Brival, puisqu'il sera toujours en marge du complot. Si ce projet échoue, ce n'est pas lui qui aura des comptes à rendre. Si le petit Capet lui est remis, il se retrouvera alors en position de force avec la plupart des cartes en main. Une chose malgré tout le préoccupe, à savoir comment les chefs de la Commune vont s'y prendre pour que nul ne remarque l'absence de l'enfant. Il

en saura sans doute plus le moment venu. S'il y a danger, c'est au moment où l'enfant lui sera confié et pendant le long voyage vers la Corrèze. Il doit y penser dès maintenant et organiser la prise en charge du petit lorsqu'il sera de retour chez lui. A cet instant, le député de la Corrèze investit d'une mission sortant de l'ordinaire, s'affuble du surnom de Régulus¹, se référant probablement au consul romain qui fut envoyé à Rome pour traiter le rachat des prisonniers carthaginois.

Chaumette n'y va pas non plus par quatre chemins et convoque Simon, l'ancien cordonnier devenu instituteur. Celui-ci accourt à la demande de son bienfaiteur après avoir confié Charles à sa femme. L'entretien est bref.

— Que me veux-tu citoyen procureur ?

— Allons mon ami, moins de cérémonial lorsque nous sommes entre-nous. Le « père duchesne » et moi avons décidé d'éloigner le petit Capet du Temple et nous aurons besoin de ton aide et de celle de ton épouse. Nous voulons le retirer très vite, un mois ou deux, tout au plus.

La surprise de Simon est à la mesure de l'annonce. Il va rester un long moment silencieux, les yeux dans le vague, avant de demander :

— Qu'attends-tu de moi ?

— La Convention vient d'interdire le cumul des fonctions électives avec tout emploi rétribué par l'Etat. Dès le début du mois prochain il te faudra choisir. Je te demande d'abandonner tes fonctions d'instituteur, mais tu resteras auprès de Charles jusqu'au moment choisi pour son départ. Nous allons louer un deux-pièces aux Cordeliers où tu conduiras l'enfant, c'est là qu'il sera pris en charge par nos amis.

— Mais j'ai déjà un appartement rue des Cordeliers, au 32. On peut s'en servir.

— Non ! Nous ne prendrons pas de risques. Il est peut-être surveillé. Ceux qui te verront passer avec ta femme pourront ainsi croire que tu vas chez toi, alors que tu te rendras directement à ce nouvel appartement. De plus, tu continueras à loger dans l'enceinte du Temple après t'être démis de tes fonctions. Le logement du gendarme Leclerc vient de se libérer². Tu

¹ Marcus Atilius RÉGULUS, général romain, illustre pour son dévouement et sa loyauté. Consul en -256 av. J.C.

² Simon occupera ce logement jusqu'au 2 juillet 1794, date de son départ définitif pour la rue des Cordeliers - Information donnée par Laure de la Chapelle.

pourras ainsi accéder facilement à l'enclos par la porte des écuries en évitant de passer devant la garde. Nous en reparlerons, mais de toute façon tu connais le Temple mieux que moi. C'est dans ce logement que le petit sera tout d'abord conduit. Si tu fais une rencontre...¹

- Je saurai quoi répondre ! Que par exemple je ne peux pas abandonner l'enfant qui est encore sous ma responsabilité.
- Voilà ! Et ce n'est qu'ensuite, lorsqu'il n'y aura plus de mouvement que vous pourrez partir tous les trois vers les Cordeliers.
- Pourquoi ce déménagement précipité ?
- Capet est en danger ! Trop de complots, donc nous prenons les devants. Pas un mot à qui que ce soit, tu en sauras plus le moment venu.

Les deux hommes se séparent. La tristesse de Simon fait peine à voir. Il a beaucoup de mal à devoir quitter prochainement son petit élève. Sa femme s'est fortement attachée à lui et devoir annoncer cette décision n'ira pas sans larmes. Il lui dira que la raison d'Etat l'emporte sur les sentiments.

Le 22 décembre, à la demande d'Hébert, le maire de Paris Pache fait installer des abat-jour aux fenêtres du deuxième. Ils doivent permettre dans un premier temps d'isoler le couple Simon et leur « protégé » de tout regard indiscret. Chaumette est parti se reposer en province après avoir donné des consignes strictes : Simon ne peut plus quitter ses quartiers jusqu'à nouvel ordre et Tison qui était seul à servir Madame Elisabeth et Madame Royale la sœur du petit Charles, est enfermé dans la petite tour, au secret absolu. Lui seul pouvait servir d'intermédiaire entre les captives et l'extérieur. Tout se met rapidement en place pour la phase finale du projet.

Au même moment, le député procureur-général-syndic de la Corrèze est de retour sur ses terres après un détour par Bordeaux. Celui qui tient sous sa férule l'ensemble du Limousin est tenu informé des violentes émeutes qui viennent de se dérouler à Meymac, sur le haut-plateau corrézien. Elles sont une réaction aux saccages et profanations des édifices religieux de cette région par les jacobins. Son ami le représentant en mission Lanot, s'est transporté sur place avec le tribunal criminel, la garde nationale et deux guillotines pour écraser la rébellion. Son compte-rendu des évènements est édifiant : *« je me contentais de requérir cent hommes de cavalerie, deux cents gardes nationales*

¹ Ce passage a été rédigé en tenant compte des informations données par Philippe Conrad – L'énigme du roi perdu (Editions Du May)

d'élite, deux pièces de canon et une compagnie d'artillerie et de mettre en réquisition deux bataillons pour marcher au premier avis, la guillotine ne fut pas oubliée... »¹ Les exécutions ordonnées par « la hyène » vont selon son expression, « étouffer toute espèce de germe d'insurrection ». Ce qui n'empêchera pas le Comité de salut public de le rappeler à Paris le 5 Ventôse de l'an II (23 février 1794) pour un vigoureux rappel à l'ordre, car Robespierre n'apprécie pas ses prises de position « hébertistes ». Lanot lui fera alors publiquement allégeance et lui restera fidèle jusqu'à la fin.

Jacques Brival qui estime à juste raison que son adjoint peut fort bien s'occuper seul du maintien de l'ordre, va consacrer les derniers jours de l'année 1793 à des distractions d'une toute autre nature. En effet, l'abbé Jean-Charles Jumel nommé à Tulle deux ans plus tôt pour seconder l'évêque constitutionnel Jean-Joseph Brival, oncle du député, a décidé de se marier en grandes pompes. Ce curé qui dans sa jeunesse avait prêché l'amour et l'obéissance des rois et des grands, est devenu membre du Comité de salut public local. Il publie une feuille hebdomadaire : « la correspondance du père duchêne » dans laquelle il donne libre cours à son délire, appelant aux habituelles exactions contre les nobles et les modérés. Après avoir abdicqué de la prêtrise constitutionnelle le 16 novembre, Jumel dévaste la cathédrale de Tulle « ...arrachant, jetant, brisant tout, et animant par ses blasphèmes et son impétuosité ses trop fidèles satellites à suivre son exemple... »². Les autres églises ne sont pas épargnées par sa fureur révolutionnaire. Enfin, pour couronner cette brillante épopée, il décide de se marier le 30 décembre dans la cathédrale devenue pour l'occasion « Temple de la Raison ». Jeanne Peuch, la jeune épouse, personnifiera la déesse Raison. Tous les notables sont conviés à la cérémonie, dont le député Brival, qui fait en la circonstance un discours mémorable³.

¹ Archives nationales AF II-171.

² R. Fage (1890) – Le diocèse de Tulle pendant la Révolution.

³ Le discours de Jacques Brival est reproduit, avec son intitulé, intégralement ci-après. Il est suivi d'un éclairage personnel. Quant à Jumel, il est bon de signaler que son épouse lui donnera deux enfants, qu'il délaissera. Il finit ses jours comme curé de la paroisse de Saint-Léger-de-Foucheret dans le Morvan, malgré l'interdiction qui lui fut faite de reprendre la prêtrise. Entre temps il avait fait l'éloge de Napoléon, puis celui de Marie-Thérèse d'Autriche.

COPIE
DU DISCOURS, PRONONCÉ
DANS LE TEMPLE DE LA RAISON,
LE DIXIEME NIVÔSE DE L'AN 2° DE LA
RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE

Par le Citoyen **B R I V A L**, représentant du peuple,
à l'occasion du Mariage du Citoyen Jumel, ci-devant vicaire épiscopal,
connu à Tulle sous le nom de Père Duchêne.

CITOYENS,

1

Ne croyez pas qu'en montant à cette tribune, Je vienne braver les opinions religieuses ; cette chaire fut souvent occupée par des hommes éloquentes et vertueux (a), et je ne la souillerai pas par des propos contre les morts dont je ne reveillerai jamais les cendres ; mais je dirai avec celui qui par ses ouvrages a été le héros de la révolution, je dirai avec Jean-Jacques que toutes les fois qu'on y a publié l'évangile dans toute sa pureté (b), on y donnait des leçons de morale et de sagesse ; que toutes les fois qu'on y débitait des momeries, que les orateurs se dégradèrent au point de se rendre les panégyristes du despotisme et de l'esclavage, on y commettait un crime : je dirai que tous ceux qui, comme des acteurs du théâtre nous y ont débité ce qu'ils ne pensaient pas, et ce qui n'était pas le fruit de leur génie, étaient des perfides ou des plagiaires, et qu'ils ne méritaient que du mépris ; mais je dis ici que si l'Être suprême veut un culte, celui qui s'allie le mieux avec les vertus républicaines doit être le nôtre ; je n'en désigne aucun. A Rome, à Athènes, à Carthage les hommes étaient payens, et toujours républicains ; en Suisse les républicains sont catholiques ou protestans, en France on sera ce qu'on voudra, pourvu qu'on ne cesse d'être républicains ; faisons à cet égard ce qui convient à nos goûts, mais ne soyons jamais ingrats envers ceux qui con-

2

tinuellement en bute aux sarcasmes, aux plaisanteries et aux dangers, sauvèrent la constitution en éclairant le peuple, et nous ont amené à ce point où, prenant la raison pour guide, ils nous ont mis en état de nous passer d'eux ; c'est avec leur secours qu'il nous a été permis d'élever un temple à cette divinité, de voir par ses yeux, d'agir par ses conseils, d'envisager la nature dans toute sa simplicité, de suivre ses doux penchans et de nous livrer à ses attraits (c)

Puisque cette divinité nous a appris que les sermens, que les vœux contre nature sont criminels et que nous savons tous que celui qui est coupable, parce qu'il jure de commettre un crime, commet un nouveau crime en l'exécutant ; rendons hommage à ce citoyen qui long-tems enchaîné par un serment criminel dans les liens de l'abstinence, aurait souvent occasionné des fêtes à Gènes ou à Venise (d), s'il en eût été le Doge, et repandra bientôt dans le sein de notre concitoyenne le fruit de tant de privation.

- (a) Les Mayearons, les Guédons, etc, etc.
- (b) Rousseau dit dans ses œuvres que la sublimité de l'évangile l'étonne.
- (c) Je ne parle pas ici de ces prêtres intriguans, de ces égoïstes, ils ne méritent que nos mépris.
- (d) A Gènes et Venise, on pèse tous les ans le Doge, et lorsqu'il paraît par le poids qu'il a engraisé, c'est une réjouissance publique.

Citoyens, c'est dans l'enceinte de cette citée à jamais célèbre, de cette citée qui fut le berceau de la liberté et le tombeau des tyrans, que Jumel a pris naissance ; c'est là que cet homme, après avoir contribué à abattre l'édifice que le despotisme éleva au milieu de Paris (a), pour, du haut de ses tours, étendre ses chaînes sur toute la surface de la France ; qu'après avoir éclairé un million d'hommes par ses discours révolutionnaires et patriotiques, cet autre Hebert, ce citoyen qui n'a d'autre patrie que la terre, d'autre héros que le genre humain, après avoir purgé son pays des monstres qui l'infestaient, nouvel Hercule, forma le projet de parcourir la terre, de porter au loin son courageux patriotisme, son talent et sa vertu : félicitons-nous, citoyens, de ce que les montagnes qui nous entourent sont le terme où ce fils d'Alcmène pose les colonnes qui doivent fixer le terme de ses exploits.

Citoyens, si jamais j'ai été assez heureux pour faire quelque chose pour cette ville, l'arrivée du Père Duchêne au milieu de nous, le glorieux et utile séjour qu'il y a fait malgré la

(a) La Bastille.

nous sont chers ; il aura pour frères deus défenseurs de la patrie, et qui ont versé leur sang pour elle ; il trouvera encore dans cette famille un de ces cyclopes qui ne cesse de se rendre utile en forgeant les instruments de carnage et de mort contre les tyrans et tous nos ennemis.

Souviens-toi, nouvel époux, notre concitoyen, notre ami, notre frère, que si souvent tu as prêché contre ta façon de penser (b), d'impérieuses circonstances t'y obligeaient. n'oublie jamais que tu as abjuré pour toujours le charlatanisme, et sache enfin que vingt ans de mensonge ne peuvent être réparés,

noire calomnie qui poursuivait ses pas, doivent compter pour beaucoup. Il fait plus ce Nestor moderne, non content de détruire les préjugés par ses discours et par ses écrits, il vous prouve que, si l'exemple d'un prédicateur fit perdre quelque fois le fruit du sermon, celui d'un bon apôtre, comme lui, corrobore de plus en plus le fruit de ses discours.

Il faisait plus, citoyens, ce philosophe nouveau, pour détruire à la fois tous les préjugés de l'un et l'autre sexe, il voulait faire jouir une jeune Anachorète du fruit des maximes qu'il ne cessait de répandre ; mais alors consultant plus le bien qu'il pouvait faire dans l'opinion publique, que le sentiment qui l'animaient, il présentait son cœur et sa main à une victime à peine décloîtrée et qui meurt de regret de l'avoir rebuté.

Si certains obstacles empêchaient alors cette Réunion doublement philosophique, le public ne lui en est pas moins redevable de son zèle et de son ardeur.

Rendu à lui-même par les circonstances, ce citoyen, totalement maître de son cœur et de sa main, vient de les donner sous les auspices de la déesse de la raison à une de ces patriotes formées à l'époque de la révolution. Il sera gendre d'un père et d'une mère qui

18 siècles, seconde nos efforts, ne laisse plus obscurcir notre horizon, entretiens dans les cœurs des tendres époux que tu vois à tes pieds, l'amour, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la république, et puisque l'aigle guerrière n'enfanta jamais la timide colombe, fais Qu'ils nous donnent promptement des descendants, qui, élevés dans les principes du père et des ayeux, serviront toujours la patrie, par leur courage, par leur plume, par leurs paroles, par leur action, par leur vertu ; c'est ce que je vous souhaite, sous les auspices de la divinité que nous célébrons.

suivant les lois du Talion, que par vingt ans de vérité.

Et toi sur qui se sont fixé en dernière analyse les regards et les tendres vœux de ce philosophe moderne, jouis long-temps de ton bonheur, goûte à long trait les plaisirs délicieux qui t'attendent dans les savoureuses étreintes que les demons de l'ancien régime ne sauraient enchaîner.

Déesse de la raison, divinité sacrée, toi qui a détruit dans 24 heures le préjugé de

Archives départementales de la Corrèze
cote L 642A

Doc. portant le cachet : Mairie de Seilhac.

(b) Il a déclaré publiquement à la société et au département que jusqu'à ce jour il n'avait prêché que des erreurs dans la chaire qu'il appelait vérités.

A TULLE,
chez P.J.M. VACHOT,
Imprimeur du Département

Note : la pagination du discours a été conservée, les anciennes terminaisons « oient » ont été remplacées par « aient ».



*Le « conventionnel » Jacques BRIVAL
Député de la Corrèze
Procureur général syndic du département.
Il fut aussi
Représentant en mission
Secrétaire de la Convention
Secrétaire du Club des Jacobins
Membre du Comité de Sûreté Générale...*

Le discours du citoyen Brival apporte au lecteur un éclairage intéressant sur l'étendue de la culture de cet homme et sur la qualité de son expression dont l'humour n'est jamais absent. C'est une lecture parfois à double sens, eu égard aux messages qu'il souhaite véhiculer. Ce discours ayant été imprimé, il n'est donc pas destiné au seul usage de l'assistance, mais s'adresse aussi aux corrèziens et aux cercles parisiens qui ne manqueront pas d'en prendre connaissance.

Les références à Jean-Jacques Rousseau constituent l'un des fondements révolutionnaires : « *Dans le paganisme où chaque état avait son culte et ses dieux, il n'y avait point de guerres de religion...* »

L'attaque contre Robespierre dont il repousse à mi-mot les méthodes de gouvernement (il écrira plus tard que le trop grand nombre d'arrestations fait courir un danger à la République), est à peine voilée : « *si l'Être suprême veut un culte, celui qui s'allie le mieux avec les vertues républicaines doit être le nôtre... prenant la raison pour guide,... d'élever un temple à cette divinité...* ». L'être suprême est une allusion directe à Robespierre, principal personnage de l'Etat qui six mois plus tard remplacera le culte de la Raison par celui de l'Être suprême.

« *Rendons hommage à ce citoyen qui long-tems enchaîné par un serment criminel... répandra bientôt dans le sein de notre concitoyenne le fruit de tant de privation* ». Cela se passe de commentaires.

« *C'est là... au milieu de Paris,... après avoir éclairé un million d'hommes par ses discours révolutionnaires et patriotiques, cet autre Hébert, ce citoyen qui n'a d'autre patrie que la terre,... nouvel Hercule...* » C'est l'évidence même, Jumel n'ayant jamais éclairé un million d'hommes par ses discours, cet hommage s'adresse à celui qui est nommément cité : Hébert. En faisant référence à Hercule, souhaite-t-il rappeler la lutte avec Cacus dont il sortit vainqueur ? Mais son ami Hébert ne sortira pas vainqueur de sa lutte avec Robespierre.

« *L'arrivée du Père Duchêne au milieu de nous... Il fait plus ce Nestor moderne, non content de détruire les préjugés par ses discours et par ses écrits...* ». Qui pourrait penser que cela s'adresse à Jumel ?

« *Déesse de la raison, divinité sacrée,... seconde nos efforts...* ». Il faut relever que, Brival étant témoin, ne signe pas l'acte de mariage. Ce choix, qui ne saurait être un oubli de la part d'un personnage aussi légaliste, avait-il une signification particulière ? Voulait-il marquer par là que les noces de l'abbé Jumel n'étaient qu'un prétexte à l'apologie d'autres noces dont il se faisait le témoin : celles du citoyen Hébert, le véritable Père Duchêne, avec la Nation !

Chapitre XIII

Le représentant du peuple Brival, homme de réflexion tout autant qu'homme d'action, a eu tout le temps de réfléchir pendant ses longs déplacements vers Bordeaux puis vers Tulle. Sa décision est prise, il va confier à son frère Pierre-Joseph, chanoine insermenté, le destin du fils du défunt roi. S'il peut avoir confiance en quelqu'un, c'est bien en son jeune frère. Certes le chanoine bénéficie de solides protections, mais il faut convenir que son caractère est bien trempé et son mépris du danger est un gage de la réussite de cette mise à l'abri fort délicate. Il est cependant impossible qu'une telle opération soit conduite avec quatre ou cinq personnes dans la confiance. Or, plus le cercle des personnes dans le secret s'élargit et plus les dangers de fuite des informations sont importants. Faire sortir l'enfant du Temple n'est pas un problème pour ceux qui vivent dans cette forteresse et encore moins pour ceux qui en ont le contrôle. Par contre, Chaumette et Hébert devront justifier tôt ou tard l'absence de l'otage de la Nation, mais sans doute ont-ils leur plan, que le député se refuse par avance de connaître. Jacques tente d'ordonner ses pensées pour faire le point sur les différentes étapes de cette opération. Chaque participant ne devrait intervenir que dans deux phases du complot tout au plus. La réussite de celui-ci dépend de la destruction des passerelles établies entre chaque étape :

1. Sortir l'enfant du Temple. Simon et sa femme peuvent s'en charger.
2. Justifier son absence lors des contrôles qui ne manqueront pas de se produire. Ce sera le problème de Chaumette et d'Hébert. La solution n'a rien d'évident.
3. Conduire l'enfant en Corrèze et le placer dans une famille. Le chanoine son frère, s'en chargera.
4. Mettre l'enfant et la famille sous surveillance constante. Il faudra choisir une personne de confiance pour cela.

Cependant, la réussite ne saurait être assurée, si une grande partie des personnels et des gardes du Temple n'est pas remplacée et si de nouvelles consignes ne sont pas données avant d'entreprendre quoi que ce soit.

Le prêtre et le député se retrouvent le jour du nouvel an dans la maison familiale aux environs de Tulle. Le chanoine porte ostensiblement la soutane et affecte une attitude réservée, presque glaciale vis à vis de son frère. Il faut dire que les saccages qui ont dévasté la cathédrale devenue temple de la raison

et le discours à la gloire de l'abbé Jumel ne peuvent contribuer à détendre l'atmosphère. Malgré tout, Jacques a besoin de son frère et il est prêt à tout supporter pour obtenir son aide. Chacun devra faire des concessions, surtout pour mener à bien une opération qui ne peut que les rapprocher.

— Alors Pierre, comment vas-tu ?

— Fort mal.

— Tu sais bien que je désapprouve ces exactions et que je fais de mon mieux pour y mettre un terme.

— Non ! Tu les encourages et par là-même, tu mets la région à feu et à sang pour mener à bien tes projets révolutionnaires. Et cette mascarade dans la cathédrale ! Mon pauvre Jacques ! J'ai beau prier pour toi, je crains que ce ne soit peine perdue, tu es en train de te damner.

Le député encaisse le coup. Son jeune frère est bien le seul à pouvoir lui parler ainsi sans s'exposer à de sévères représailles. Mais ne faut-il pas un « fou du roi » qui peut dire des vérités que nul n'oserait même chuchoter ? Surtout ne pas s'engager dans une discussion de cet ordre.

— Pierre, nous pouvons trouver un terrain d'entente. Je suis venu te demander ton aide pour une opération délicate et dangereuse.

— Le danger est partout et la seule crainte qui m'habite est celle de Dieu. Alors que toi qui ne crois plus en rien, vers qui te tourneras-tu le jour de ta mort ? Feras-tu appel à ta déesse ?

— Je m'en irai simplement vers mon néant sans avoir de compte à rendre à quiconque ! Mais revenons à mon affaire. Nous avons l'intention de mettre en lieu sûr le petit Charles Capet et j'ai pensé que ton aide serait précieuse.

Après une fort longue méditation, conséquence de la stupéfaction provoquée par cette annonce, le chanoine retrouve ses esprits et questionne :

— Pardon ! Le jeune roi est détenu au Temple et tu projettes de l'en faire sortir ?

— C'est tout à fait ça ! Nous ne pouvons pas le garder indéfiniment en ce lieu sinistre, aussi avons-nous décidé de le mettre à l'abri loin de la capitale.

— Qui a décidé cela ? Est-ce la Convention ou le Comité de salut public ?

— Ni l'un ni l'autre, mais je ne peux t'en dire plus pour ta sécurité et la mienne. Si tu es d'accord, tu iras récupérer l'enfant à Paris. Je te dirais où. Tu le conduiras en Corrèze et là tu lui trouveras une famille susceptible de l'accueillir en toute discrétion. Tiens-toi prêt, c'est pour bientôt.

— C'est entendu, tu as mon approbation pour cette opération dont le caractère charitable est surprenant. Je ne préfère pas connaître vos motivations

réelles, ni tout ce qui se cache derrière cette évasion. L'essentiel c'est que le jeune roi ne soit plus entre les griffes des assassins qui ont fait périr ses parents.

Le député fait profil bas et ne relève pas la violente répartie de son cadet.

— Dès demain je m'occupe des sauf-conduits. Le petit Capet a l'habitude d'avoir la femme Simon à ses côtés. Il te faut donc une femme pour le voyage. Elle te tiendra compagnie et s'occupera du petit mieux que tu ne pourrais le faire. Vous aurez ainsi l'air d'une vraie famille. Demain tu me donneras le nom de la personne qui va t'accompagner. Prépare tes bagages et prends la route le 3 ou le 4 au plus tard. Surtout oublie ta soutane et trouve-toi des vêtements plus appropriés. Pour le retour je ferai mettre à ta disposition une diligence privée. Mon ami te procurera un postillon et un cocher qui aura l'autorisation de porter des armes. Vos sauf-conduits seront prioritaires. Ne t'attarde pas à Paris.

— Bien ! A demain, nous mettrons au point les derniers détails de ce voyage.

Le 15 Nivôse (4 janvier) au petit matin, la berline dans laquelle ont pris place Pierre-Joseph Brival et sa compagne : une jeune veuve d'une trentaine d'années, s'élance pour un long périple. Cent soixante lieues au bas mot, qu'ils mettront une quinzaine de jours à parcourir si l'état des routes le permet. Depuis la mi-décembre, l'hiver est devenu d'une rigueur extrême. Le froid est si intense que les rivières sont gelées sur une forte épaisseur. Les pauvres gens font peine à voir, comment vont-ils passer cette période difficile ? Tout au long de son périple, le chanoine va pouvoir se faire une idée des difficultés dans lesquelles le pays est plongé. A son départ, son frère Jacques lui a remis les papiers indispensables à une libre circulation et une certaine somme d'argent, plus exactement d'assignats, ainsi qu'un rouleau de pièces. Il lui a précisé qu'il envoyait une dépêche à « son ami » pour lui signaler la date probable de son arrivée. Il doit se rendre directement aux Cordeliers où la femme et lui seront hébergés jusqu'à ce qu'on leur remette l'enfant. Cette expédition est inattendue, mais il va avoir tout le loisir de réfléchir à ce qu'il fera de l'enfant une fois de retour en Corrèze.

Chaumette et Hébert, de leur côté ont soigneusement préparé l'extraction du petit Charles. Le 13 Nivôse, le docteur Thierry, médecin des prisons, examine Charles pour la dernière fois. Le 14 Nivôse, Chaumette entérine au nom de la Commune, l'arrêté de non cumul pris par la Convention.

Le 16 Nivôse, Simon se démet de ses fonctions d'instituteur du fils Capet sans qu'aucun remplaçant ne soit nommé. Le Comité de sûreté générale rend cet avis : « *il regarde comme inutile une surveillance particulière* ». L'instituteur de Charles renonce aux 9000 livres d'appointements annuels que sa femme et lui perçoivent, contre la promesse d'une charge d'inspecteur des charrois (transports). L'un et l'autre restent cependant en charge du petit jusqu'à nouvel ordre. Dans les jours qui suivent leur démission, ils vont s'installer comme prévu dans un local mis à leur disposition dans l'enclos du Temple, ayant vue sur la cour des écuries¹. Charles les accompagne. Le transfert des Simon et de l'enfant² de leur ancien logement vers ce nouveau local comportant deux chambres et une cuisine, permet à la Commune, dès le 18 Nivôse, de se lancer dans des travaux d'aménagement destinés semble-t-il à cloîtrer le fils Capet lorsqu'il sera retiré aux Simon. Ces travaux vont se poursuivre pendant une douzaine de jours, jusqu'au 11 Pluviôse (30 janvier)³.

Enfin, le décadi 30 Nivôse de l'an II – dimanche 19 janvier 1794 – tard dans la soirée, les Simon quittent le Temple. Ce jour là est un jour de repos pour ceux qui s'en tiennent aux anciennes coutumes, comme pour ceux qui ont adopté le tout nouveau calendrier. Ouvriers et fournisseurs sont restés chez eux. Simon et sa femme ont donc librement accès à l'ancien logement situé dans la tour et au nouveau situé près des écuries et distants de quelques dizaines de mètres l'un de l'autre. Ils vont pouvoir déménager en toute quiétude. La sœur de Charles, qui loge à l'étage supérieur avec sa tante, mais n'a plus la possibilité de le voir, relève dans ses mémoires : « *Le 19 janvier*

¹ L'authenticité de ces informations ne peut être actuellement mise en doute. De Beauchêne à Bordonove, en passant par Lenotre, Hastier, Conrad, Grey... presque tous les écrivains qui se sont penchés sur la question Louis XVII, ont repris ses éléments. J'y consacre donc peu de place et renvoie aux ouvrages existants, ainsi qu'aux dernières découvertes sur la question.

² Où a été hébergé l'enfant du 6 au 18 janvier, nul ne le sait. Ne pouvant être logé dans l'appartement en travaux et ne pouvant se débrouiller seul sans se plaindre pendant 12 jours, il est logique de supposer qu'il est resté avec Simon, sinon pourquoi celui-ci en aurait reçu décharge le 19 ?

³ Le détail des travaux entrepris du 18 janvier à la mi-février est particulièrement bien décrit dans l'ouvrage de Marina Grey : « le prince et le savetier ». Ce détail découle des notes de frais remises à la Commune par les artisans et les fournisseurs.

nous entendîmes un grand bruit chez mon frère, ce qui nous fit conjecturer qu'il s'en allait du Temple, et nous en fûmes convaincues quand, regardant par un trou de notre abat-jour, nous vîmes emporter beaucoup de paquets. Les jours d'après, nous entendîmes ouvrir sa porte et, toujours persuadées qu'il était parti, nous crûmes qu'on avait mis en bas quelque prisonnier allemand ou étranger et nous l'avions baptisé Melchisédec pour lui donner un nom ». Marie-Thérèse et Élisabeth sont donc intimement persuadées que Louis-Charles a quitté le Temple à la suite de la famille Simon, le 19 janvier. Jusqu'à ce jour elles entendaient les cris joyeux de l'enfant lorsqu'il jouait, puis d'un jour à l'autre, plus rien, hormis quelques portes que l'on manœuvre pour donner le change.

Ce même jour à neuf heures du soir¹, Simon invite les quatre commissaires de garde au Temple, à le relever définitivement de la charge de Louis-Charles, dit Charles Capet, plus connu sous le nom de Louis XVII.

²« *Ledit jour, neuf heures du soir Simon et sa femme ci-devant préposés à la garde de Charles Capet, ayant fait inviter nous, membres de la Commune soussignés, de service au Temple cejourd'hui à monter dans la chambre dudit Capet et nous y étant rendus, ils nous ont exhibé la personne dudit Capet prisonnier étant en bonne santé, nous requérant de vouloir bien nous charger de la garde dudit Capet et leur en accorder leur décharge provisoire jusqu'à ce que le Conseil leur ait accordé la décharge définitive de ladite garde qui est finie cejourd'hui. Ce que nous leur avons octroyé et nous sommes chargés de la garde dudit Capet. »*

Signé: Legrand, Lasnier, Cochefer, Lorinet³

¹ Neuf heures du soir, heure du soleil. Mais en hiver, il fait nuit depuis 5 heures.

² Document reproduit page suivante.

³ Les municipaux de garde au Temple se sont rendus dans la chambre du petit Charles. La pièce qu'il occupe depuis le 3 juillet 1793, dans l'appartement situé au deuxième étage du donjon, attribué jadis à Louis XVI, est en travaux. La chambre dans laquelle se sont rendus les municipaux ne peut être que celle qui est située dans le logement des Simon. Ce logement, occupé précédemment par le gendarme Leclerc, est situé dans l'enclos du Temple au-dessus des écuries, donc hors de la première enceinte du Temple. De plus, depuis trois jours, le prisonnier n'est soumis qu'à une surveillance de pure forme. Quant aux gardes, une fois les constatations effectuées, ils ont regagné leur poste dans la salle des gardes.

MUNICIPALITÉ DE PARTS.

30 Nivose an 2.
Conseil du Temple



AN II
Extrait des Reges
du Conseil du Temple

Le 30 Nivose an 2^e de
la Rep. fr. une et indivisible

Le dix jour neuf heures du soir j'annon
ce et sa femme ci devant préposés à la garde de
Charles Capet ayant fait inviter pour membres
de la Commune Joumignés, de service au temple
ce jour d'hui, de monter dans la chambre
dudit Capet, et nous y étant rendus, ils
nous ont exhibé la personne dudit Capet
Prisonnier était en bonne santé, nous
requerrons de vouloir bien nous charger de
la garde dudit Capet et leur en avons
leur décharge provisoire jusqu'à ce que le
Conseil leur ait au vu de la décharge définitive
de ladite garde qui est finie ce jour d'hui
Ce que nous leur avons octroyé et nous
sommes chargés de la garde dudit Capet

Le premier J. Lamière Cochef

Lorinet

Louis XVII, fils du dernier monarque, vient de passer de la lumière à l'obscurité la plus impénétrable. Dès cet instant le mystère va planer sur le Temple, laissant la porte ouverte à toutes les suppositions et par conséquent à la cohorte des prétendants qui bientôt feront leur apparition. Ils ont entretenu la petite flamme vacillante, tels ont été leurs mérites. Plus de deux siècles après, la mémoire de cet enfant est demeurée vivace comme aux temps où ses cris

emplissaient l'espace. Ce qui se passe au Temple à partir du 20 janvier n'est pas l'objet de cet ouvrage, tant d'autres l'ont écrit. J'y ferai allusion au besoin afin de clarifier mon récit. Qu'un ou plusieurs enfants aient pris la place de Charles, c'est tout à fait évident puisqu'un enfant au-moins est mort au Temple. Jamais ils ne se plaindront du sort qui leur est fait, alors que Charles n'aurait pas supporté d'être ainsi coupé du monde. Quel intérêt y a-t-il à laisser un enfant au secret pendant les six mois qui suivront la fin des travaux, en proie à la vermine, vivant dans ses excréments, la porte scellée. Le seul contact avec l'extérieur étant la nourriture et faut-il l'espérer le linge que le servent dépose sur la tablette du guichet.

Qui peut croire que du jour au lendemain un enfant de huit ans et demi, espiègle et turbulent, puisse demeurer cloîtré sans mot dire ? Sept mois plus tôt, lorsqu'il est séparé de sa famille et se retrouve seul avec Simon, son attitude contraint la Commune au bout de trois jours à appeler à la rescousse l'épouse de Simon. Était-il capable de s'organiser seul dans sa nouvelle cellule pour survivre ? Qui peut penser qu'il n'aurait pas manifesté sa colère ? Or, sa tante et sa sœur qui logent à l'étage au-dessus ne perçoivent plus le moindre bruit. Pour elles, il n'est plus au Temple.

Il fait nuit noire. Au loin, le bruit caractéristique produit par le cerclage de fer des roues d'une carriole, sur le pavé de Paris, n'est ponctué que par le claquement saccadé de sabots cloutés sur la chaussée. Un homme s'avance, une lanterne tenue à bout de bras. Dans son sillage un personnage massif tracte une charrette à bras, semblable à celles que les lingères utilisent dans la journée pour visiter leurs clients. Se tenant à côté de la charrette une femme corpulente avance péniblement, une main posée sur le rebord du véhicule semble soulager sa marche. Elle surveille attentivement la pile de linge sous laquelle on devine un enfant qui dort à poings fermés, bercé par les cahots de la voiture et soigneusement protégé du froid intense qui accable la capitale, car du Temple à la rue des Cordeliers sur l'autre rive de la Seine, le chemin est long. Les Simon et leur aide font là leur dernier voyage vers l'appartement. Ils en ont gros sur le cœur : devoir se séparer si vite du petit qui faisait le bonheur de Marie-Jeanne et tenait si bien compagnie à Antoine. Mais, puisque sa vie est menacée, il faut bien se faire une raison. Ils n'ont eu aucune peine pour sortir de l'enclos. La petite porte qui débouche sur la rue du Temple n'est pas surveillée et quand bien même l'aurait-elle été, les allées et venues de Simon tout au long de la journée ont anesthésié toute suspicion. De plus, les consignes laissées aux gardes par Chaumette équivalent à un sauf-conduit pour le cordonnier. Enfin, Hébert a convenu de fournir à Simon un

aide pour son déménagement et ils se sont accordés sur le choix d'un ami commun, qui cependant n'a pas été mis dans la confidence.

Le couple Simon n'a guère dormi cette nuit qui précède la séparation définitive d'avec leur petit Charles. L'appartement inoccupé depuis l'été dernier est resté glacial, malgré le poêle allumé qui n'a guère pu être activé pendant la journée. Ils sont en train de tout perdre : le logement de fonction, même si Simon aura toujours accès au petit appartement situé au-dessus des écuries ; le couvert fort copieux ; les émoluments et maintenant l'enfant. Il est bien difficile de se faire une raison. La Révolution qui leur avait tout donné, vient de tout leur reprendre. Lui va pouvoir oublier en étant davantage présent aux assemblées du peuple, mais pour sa femme, quel vide ! Son ami le « père duchesne » lui a bien fait comprendre que rien ne devait filtrer de ce qui s'était passé au Temple, sous peine de mort. Mais était-ce bien nécessaire d'énoncer de telles évidences ? Le petit dort profondément, ne se doutant pas que bientôt il quittera Paris pour une destination que lui le cordonnier, ne connaît pas. Dire qu'il aurait dû être roi ! Huit ans et demi et une vie de malheurs que l'on ne peut souhaiter à personne. Son père et sa mère guillotiné et maintenant sa sœur qu'il ne reverra probablement plus. A cet instant précis, les fils qui le reliaient encore à sa famille, viennent de se rompre. Chaumette est en passe d'avoir gagné, tout a été fait pour que Charles oublie ce qu'il est. Peut-il encore se souvenir de son enfance au château de Versailles ? Les violences révolutionnaires ont jeté un voile opaque sur sa mémoire.

Le chanoine et la jeune veuve qui doit prendre en charge l'enfant, sont arrivés le jour même du déménagement. Aussi, le lendemain matin est-il consacré à un repos bien mérité qu'ils ont pris dans l'appartement loué dans l'ancien couvent des Cordeliers il y a peu de temps, par la Commune. Peu après midi, Hébert qui a passé la fin de la matinée auprès des Simon et de l'enfant, s'annonce. Il informe l'homme, qu'il ne connaît que pour être le frère du député Brival, que demain à la première heure une berline confortable et légère les attendra dans la cour. Comme convenu, il met à leur disposition un postillon et un cocher. Ce dernier est un homme de confiance qui leur servira avant tout de garde du corps fortement armé. Les routes ne sont pas sûres et imposent de prendre toutes les précautions en vue de leur sécurité. Les saufs-conduits des trois voyageurs et des deux servants seront visés tout à l'heure par le Comité de sûreté générale et nul ne pourra les contester. Les étapes ont été soigneusement calculées par Jacques Brival, habitué aux longs et incessants déplacements. Elles tiennent compte de deux choses essentielles : la présence

d'un enfant qui limite la durée quotidienne du voyage ; les quatre chevaux qui ne seront remplacés pas plus à l'aller qu'au retour.

Hébert aurait préféré que le petit Capet ne passe pas une journée supplémentaire en dehors du Temple, avec les Simon. Les risques d'éventer le complot sont accrus d'autant. Aussi, les consignes ont été strictes, il n'est pas question que le couple et l'enfant sortent de l'appartement. Marie-Jeanne disposera donc d'une journée supplémentaire pour préparer le linge dont l'enfant aura besoin. Les repas leur seront portés. Le logement des Simon est resté inoccupé pendant près de sept mois et il y a tout lieu de se méfier des soupçons qui pourraient naître si les voisins percevaient les ébats d'un enfant. Simon pourra préparer le petit en présentant le voyage comme un nouveau jeu, lui parler des chevaux. Enfin, qu'il se débrouille pour l'occuper. La tension est à son comble ce premier Pluviôse de l'an second, tension à laquelle viennent s'ajouter les soucis consécutifs à l'absence du fils Capet au Temple. Certes, Chaumette veille sur place, mais sait-on jamais ! Hébert autorise le chanoine et la veuve, à visiter Charles et ses tuteurs en début de soirée. Il est bon que le petit fasse connaissance avec ceux qui vont dorénavant s'occuper de lui. Il s'est montré intéressé, surtout par la promenade en calèche. Ayant l'habitude de côtoyer beaucoup de monde au Temple : les Simon, les chefs de la Commune, les municipaux de garde renouvelés chaque jour, les fournisseurs, les serviteurs, les ouvriers, il est normal que plus aucune tête nouvelle ne l'étonne. Etre confié à deux personnes qu'il n'a jamais vues ne peut donc constituer un réel problème.



Les portraits de George-François-Marie GABRIEL, représentant bon nombre de figures célèbres de la Révolution, sont conservés au musée Carnavalet.

Ce croquis titré, d'après nature, offre toutes les garanties de l'authenticité.

Le cordonnier Simon, gardien et "instituteur" de Louis XVII dit Charles Capet.

Peu avant l'aube du mardi, une berline tirée par quatre magnifiques percherons à la robe gris-clair, s'avance silencieusement dans l'une des allées du jardin de l'ancien couvent des Cordeliers. Ce lieu est occupé maintenant par le club du même nom, que fréquente Simon et dont certains membres ont acquis une réelle célébrité : les Marat, Danton, Chaumette et Desmoulins. L'allée en terre battue a été préférée au pavage de la cour trop bruyant, ce qui aurait pu attirer l'attention. Le chanoine et la veuve attendent déjà et prennent place immédiatement dans le véhicule, alors que les bagages sont chargés dans la vaste malle par le cocher. Hébert qui patientait avec eux, donne quelques consignes à son homme de main puis s'en va vers le logement des Simon. Il s'écoule près d'une demi-heure avant qu'il ne réapparaisse en compagnie de Marie-Jeanne, portant l'enfant ensommeillé et fortement emmitoufflé, qui est aussitôt allongé sur une banquette à l'intérieur du véhicule. Antoine suit avec un coffre où sont empilés les linges, effets et jouets de celui qui fut son élève. Le cocher prend place sur la banquette extérieure, alors que le postillon saisit le mors d'un des chevaux de tête pour le guider vers la sortie. Il prend place près de son compagnon dès le portail franchi, puis rabat une épaisse couverture sur leurs jambes. Un fort long périple débute.

Les adieux ont été faits la veille, mais lorsque la berline s'ébranle lentement dans l'aube blafarde de cet épouvantable hiver, la femme Simon se serre contre son mari, ne pouvant retenir ses larmes. L'émotion est également perceptible chez l'homme d'âge mûr, qui tente de se donner une contenance. Hébert quant à lui, regarde soulagé l'attelage disparaître au coin de la rue. Une page se tourne définitivement, aucun de ceux qui ont côtoyé le jeune Louis XVII depuis que la famille royale a été enfermée au Temple, ne le reverra. Pour une majorité d'entre eux, la mort qui fut leur compagne de jeu durant ces années révolutionnaires, leur fait déjà signe. Le « père duchesne » est à mille lieues d'y songer. Au contraire, il savoure le bon déroulement de ses plans et de ceux de son ami Chaumette et pense peut-être que dans un avenir proche, il sera le principal bénéficiaire d'un retour au premier plan de Charles. Laissons-le à ses illusions...

Lorsque Charles se réveille, un timide soleil hivernal monte à l'horizon. Surpris dans un premier temps à la vue de la femme qui lui sourit, il s'interroge, puis les chaos de la route le ramènent à la promenade en calèche promise la veille par Simon. Sans doute est-ce lui qui conduit l'attelage, Marie-Jeanne sera restée à la maison ! Il s'enhardit et s'apprête à déplacer l'un des

rideaux qui occultent les fenêtres des portières, provoquant une certaine réticence chez la femme.

— Attention mon enfant, tu vas prendre froid !

— Où est Simon, est-ce lui qui conduit ? Je veux faire pipi et j'ai faim.

— Nous allons nous arrêter bientôt. Peux-tu tenir encore quelque temps ?

Charles ne répond pas, mais dévisage l'homme assis en face de lui, resté silencieux jusqu'alors. Pierre-Joseph Brival est un homme de très haute stature, épaules larges, visage buriné et amaigri par les privations, ses yeux bleus expriment douleur et compassion. A cet instant il prie pour l'âme du défunt roi, assassiné il y a un an jour pour jour. Triste anniversaire et malgré tout son bonheur est sans mesure à l'idée de mettre le petit roi à l'abri des turbulences révolutionnaires. Il est impératif que le voyage se fasse sans encombre et que l'enfant y prenne du plaisir. Le pays qu'il va traverser est avant tout le sien, celui que ses ancêtres rois de France ont bâti depuis mille trois cents ans et que des fous avides de pouvoir comme son frère, veulent s'approprier en versant un déluge de sang tout en traitant leurs opposants de criminels. Le destin lui a confié ce petit être dont la vie est si précieuse à Dieu.

— Viens ! Enroule d'abord ton écharpe autour de ta bouche et de ton nez et regarde. Tu es en bonne santé, aussi il te faut la conserver.

Charles ne se fait pas prier pour passer la tête par la fenêtre. Son bonnet est enfoncé jusqu'aux oreilles et l'écharpe ne laisse voir que ses magnifiques yeux bleus. La berline a quitté Paris, les chevaux trottent en direction du sud par des routes qui ne sont plus entretenues, mettant le matériel à rude épreuve. La neige recouvre la campagne, les rivières traversées sont entièrement prises par les glaces¹. Le froid est si vif que les naseaux des chevaux fument à chaque expiration. L'enfant contemple le paysage et les bêtes d'un œil satisfait et curieux. De toute évidence, cela le change des tristes jardins de l'enclos du Temple. Il ne songe plus à demander que l'on s'arrête, tout à ses observations. D'ailleurs, le relais de poste ne doit plus être très loin. Ils ont pris la route sur le coup de six heures du matin, ils progressent à raison d'une bonne lieue par heure écoulée² et les relais sont disposés toutes les quatre

¹ La rigueur de l'hiver 1793/1794 est exceptionnelle. La Seine restera prise par les glaces du 25 décembre au 28 janvier. Le pays subira une seconde période de gel intense, de mi-février à fin mars.

² 1 lieue = 4,288 kilomètres. Donc vitesse moyenne de 4,3km/h.

lieues. Par conséquent ils peuvent atteindre le premier relais vers les dix heures. Le plan d'étapes remis par Jacques à son frère le chanoine, comporte une quarantaine de relais dont la moitié seront des arrêts pour la nuit. Le voyage est donc prévu pour durer une vingtaine de jours.

- Nous n'avancons pas très vite ! N'est-il pas possible de faire presser le pas ?
- Mon enfant, nous pouvons lancer les chevaux au galop et ainsi aller deux fois plus vite. C'est ce que font les diligences avec leurs voyageurs, ou encore les malles-postes, mais alors les chevaux sont remplacés à l'étape de nuit et parfois à celle de jour. Nos chevaux devront faire le voyage aller et même le voyage retour. Nous devons les ménager et ils pourront se reposer la nuit, tout comme nous. D'ailleurs, aimerais-tu voyager de nuit ?
- Non ! Il y a bien trop de brigands. Mais là, je ne vois personne ?
- Alors c'est rassurant. Mais nous sommes arrivés. Nous allons nous arrêter trois bonnes heures et nous repartirons après le repas de midi. Au fait, écoute-moi ! Si quelqu'un te demande ton nom, d'où tu viens ou encore qui tu connais, ne réponds pas. Maintenant va et toi femme accompagne-le.

L'enfant a tôt fait de descendre de la berline et de constater que Simon n'est pas du voyage. Mais les chevaux captent son attention. Le postillon et le cocher sont en train de les dételer tout en leur laissant les harnais. Ils auront droit à une ration d'avoine et pourront boire à volonté. Les postillons sont parfois choisis pour leur petite taille et leur souplesse, car ils doivent chevaucher l'un des chevaux de tête lorsque les attelages sont trop imposants et doivent aller au galop. Ce ne sera pas le cas avec quatre bêtes cheminant au trot, mais il devra les bouchonner, les nourrir à l'étape du soir et s'occuper du harnachement. Le cocher n'est pas un homme engageant. Il s'occupera de la berline et des bagages, mais pour cette mission, il a été choisi avant tout pour assurer la protection des voyageurs. Un soldat sur un champ de bataille ne serait pas mieux armé. A l'étape de jour, la berline est laissée sur place sous la surveillance constante d'au-moins un des deux employés. Une fois Pierre-Joseph descendu de voiture, il est regardé avec étonnement. Une taille pareille de cinq pieds-dix pouces¹, comme celle du bon roi Louis, n'est pas chose courante. Il ressemble à son frère tout en étant moins corpulent. Lorsqu'avec le cocher ils pénètrent dans l'auberge, le silence se fait durant quelques instants. Il est vrai que tout en eux invite à la circonspection. Cependant l'agitation de

¹ 1 pied = 32,4 cm ; 1 pouce = 2,7 cm ; Donc 5 pieds-10 pouces = 1m90 environ.

l'enfant détend vite l'atmosphère. Le repas pris, l'équipage s'ébranle sur le coup d'une heure du soir pour effectuer les quatre lieues de l'étape suivante.

Par la suite, les voyageurs prendront régulièrement la route à huit heures du matin puis à deux heures du soir de façon à ce que les bêtes puissent tenir la même cadence vingt jours d'affilée, sans faiblir. Le soir, les bêtes de trait sont fermées dans les écuries du relais de poste ou de l'auberge, largement approvisionnées en foin. Cependant, tenir un enfant dans un espace aussi réduit que celui d'une berline, aussi confortable soit-elle, n'est pas chose aisée. Deux séances de quatre heures, c'est long. Par conséquent les passagers n'hésitent pas à descendre de voiture pour se dégourdir les jambes en marchant d'un pas vif à côté de l'attelage. Lorsqu'ils sont dépassés par une diligence et son lourd chargement de voyageurs et de bagages, ils s'écartent sur le bas-côté de la route de façon à éviter tout accrochage. C'est toujours très impressionnant de voir passer la diligence tractée par huit chevaux lancés au grand galop, le postillon chevauchant l'animal placé en tête, donnant de la voix et imprimant l'allure. Le cocher, brides en mains étant bien souvent spectateur. Quiconque se trouverait sur leur chemin serait broyé impitoyablement. Les passagers ne sont pas à la fête, chahutés de toute part, projetés les uns sur les autres, effrayés par une telle débauche d'énergie. C'est à ce prix que les distances sont avalées, nuit et jour. Aux relais un nouvel attelage tout harnaché est attelé en quelques instants et le voyage se poursuit. A ce compte, il ne faudra que cinq jours pour acheminer le courrier de Paris à Tulle. Les voyageurs au cœur bien accroché pourront effectuer le déplacement en une dizaine de jours. Quand aux plis urgents, ils peuvent être acheminés en trois jours seulement par des coursiers à cheval. Quelle époque !

Enfin, l'ultime étape de ce voyage interminable est en vue. Les cinq voyageurs ont eu le temps de faire connaissance et le petit Charles a eu tout loisir d'étudier chevaux et matériel. Tout s'est passé sans encombre, l'agitation des provinces est rarement parvenue jusqu'à eux. Ils viennent de passer la nuit à l'auberge du relais d'Uzerche, sur la Vézère. L'attelage peine en gravissant la côte qui de la vallée les conduit sur le plateau en direction du bourg de Seilhac. Le temps s'est radouci depuis une dizaine de jours, ce qui ne rend pas la progression plus facile sur les routes détériorées par des ornières boueuses. Le soleil s'est voilé, mais la neige est toujours là, à perte de vue. Depuis plusieurs jours on n'aperçoit que bois, landes et taillis, à se demander qui peut bien survivre dans ces régions déshéritées des contreforts du Massif central. Pierre-Joseph a pu consacrer l'essentiel de son temps à la prière et à la mise au point

du plan de sauvegarde du jeune roi. Son frère Jacques lui a donné toute latitude pour mettre l'enfant à l'abri, lui précisant même qu'il ne souhaitait pas savoir où il serait placé. C'est certainement une bonne chose de ne pas multiplier le nombre de personnes informées de la destination du petit Charles, mais il est à craindre que cela ne s'avère irréaliste. Quant à le faire monter sur le trône de ses ancêtres, on avisera le moment venu, mais beaucoup d'eau risque d'avoir coulé sous les ponts de France et de Navarre.

Pour l'instant, le chanoine a décidé de confier le jeune Charles Capet aux bons soins de la veuve qui s'est occupée de lui au cours de ce périple, mais il ne pourra pas le lui laisser bien longtemps. Trop dangereux ! On peut encore remonter jusqu'à cette femme et même si elle n'a pas été informée de l'identité de l'enfant, les liens ne sont pas coupés pour autant. Une idée a germé dans son esprit, inspirée sans doute d'En-Haut, un début de solution. Le placer dans une famille de paysans plutôt que de bourgeois toujours curieux de tout et qui finiraient par faire parler l'enfant et par voie de conséquence pourraient faire des rapprochements. Il ne faut prendre aucun risque. En cela, mais pour des motifs opposés, il rejoint Chaumette et Hébert qui veulent que le prince « *perde jusqu'à l'idée de son rang* ». Après avoir fait le tour des communes du département de la Corrèze et plus particulièrement du district de Tulle, l'une d'entre elles s'impose naturellement : Saint-Salvador. Autant choisir un lieu consacré au Sauveur de l'homme ! Ceci dit, le chanoine ne connaît personne en cette paroisse et préparer la venue de l'enfant ne se conçoit qu'avec quelqu'un sur place. Ne pouvant se mouvoir librement sans susciter curiosité et méfiance, il devra se tourner vers son frère. Le député est bien mieux placé que lui pour faire appel à une personne de confiance habitant ce lieu. Ne correspond-t-il pas avec une multitude de « clubs » implantés sur tout le territoire ? En d'autres temps, le prêtre aurait maîtrisé la situation. Aujourd'hui, c'est à l'homme politique de tenir la population sous sa coupe. Mais le temps presse et dès demain les deux frères devront faire des choix. Pour l'instant, il a été convenu avec le cocher que les deux dernières lieues qui ne sont qu'une longue descente vers la ville de Tulle, se feraient au galop. Charles sera certainement ravi.

Cinquième partie



“ La Terreur rouge ”

Chapitre XIV

« *Le nouveau gouvernement sera terrible pour les conspirateurs, coercitif envers les agents publics, sévère pour les prévarications, redoutable aux méchants, protecteur des opprimés, inexorable aux oppresseurs, favorable aux patriotes, bienfaisant pour le peuple.* »¹ Tout un programme dont la mise en œuvre est proposée en Novembre 1793 par Billaud-Varennes, membre du Comité de salut public et ancien président du club des Jacobins. La Terreur, appelée de ses vœux par Hébert, est bel et bien à l'ordre du jour. Elle ne fait cependant pas l'unanimité. Camille Desmoulins, dans son journal « le vieux cordelier » (n°3), se fait en vain le porte-parole de ceux qui ne supportent plus les excès de la Révolution : « *On veut que la terreur soit à l'ordre du jour, c'est-à-dire la terreur des mauvais citoyens ; qu'on y mette donc la liberté de presse ; car elle est la terreur des fripons et des contre-révolutionnaires* ».

L'exécution de Marie-Antoinette et la victoire des « bleus » sur les « blancs » à Cholet, marquent une étape décisive sur le chemin de la violence emprunté par la Révolution française. La Terreur s'installe au sein de la Convention. Elle n'épargnera plus personne, pas davantage les représentants du peuple et de la Commune de Paris, que ceux qui gravitent autour des centres de pouvoir. La Terreur s'installe avant tout en Vendée, ainsi que sur tous les territoires conquis par les armées de la République. La Terreur s'installe au sein même des armées. La guillotine que l'on qualifie souvent de « sainte » par un subtil parallèle avec la Croix, s'affiche comme son véritable symbole.

Le cœur de la « Vendée insurgée », à cheval sur les départements de la Vendée, de la Loire atlantique, du Maine et Loire et des Deux-Sèvres, est à feu

¹ Ce chapitre est composé principalement de citations qui peuvent indisposer certains lecteurs, cependant l'Histoire de la France passe aussi par l'histoire de la Vendée dite « militaire » et par les exactions innombrables, majoritairement commises par les armées de la République. Si la révolte fut liée avant tout à la religion, les révoltés n'ont jamais manqué d'y associer celui qu'ils considéraient comme leur roi : Louis XVII.

et à sang. Les villes conquises par les « blancs » sont l'une après l'autre reprises par les « bleus ». Les débris de la grande armée royaliste se réfugient à Savenay, tous les ponts entre la Loire et la Vilaine ayant été coupés. Mais en face, un obstacle infranchissable : l'océan. Les régiments républicains placés sous le commandement du général Kléber, anéantissent cette courageuse armée le 23 décembre 1793. Dès lors, les vendéens se résoudront à harceler les troupes républicaines, mais c'en est fini des combats dits réguliers. Kléber parti rejoindre Nantes avec le gros des troupes, le « nettoyage républicain » va commencer. Plusieurs milliers de prisonniers et fuyards, sont massacrés. Kléber note dans ses mémoires: *« ...chaque colonne prend une direction différente à la poursuite des rebelles. Le carnage devient horrible. On ne voit partout que des piles de cadavres. Une grande partie va se noyer dans le marais de Montoir, le reste se jette dans les bois où bientôt, ils sont découverts, tués ou faits prisonniers... On envoie alors des patrouilles d'infanterie ou de cavalerie dans tous les villages des environs ... Des milliers de prisonniers de tout âge et de tout sexe sont successivement arrêtés et conduits sur les derrières. Les représentants du peuple les firent juger par des tribunaux révolutionnaires, et la France, l'Europe entière, connaissent toutes les atrocités qu'on a exercées sur ces misérables. Ma plume se refuse à les décrire... »*. Le général Westermann informe le Comité de salut public en ces termes : *« Il n'y a plus de Vendée, citoyens républicains. Elle est morte sous notre sabre libre, avec ses femmes et ses enfants. Je viens de l'enterrer dans les marais et dans les bois de Savenay. Suivant les ordres que vous m'aviez donnés, j'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux, massacré les femmes qui, au-moins pour celles-là n'enfanteront plus de brigands. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher. J'ai tout exterminé... Les routes sont semées de cadavres. Il y en a tant que sur plusieurs endroits ils font pyramide. On fusille sans cesse à Savenay, car à chaque instant il arrive des brigands qui prétendent se rendre prisonniers. Kléber et Marceau ne sont pas là. Nous ne faisons pas de prisonniers, il faudrait leur donner le pain de la liberté, et la pitié n'est pas révolutionnaire. »* Mille six cent soixante-dix-neuf femmes et enfants considérés comme butin de guerre sont envoyés à Nantes. Le représentant en mission Jean-Baptiste Carrier¹, auvergnat sombre et taciturne,

¹ Ce sinistre personnage, s'écrie lors de son procès : *« Tout est coupable ici, jusqu'à la sonnette du président. Vous serez tous enveloppés dans une proscription inévitable »*. Il sera guillotiné le 26 Brumaire-an III (16 nov. 1794). Les exactions de cet homme démoniaque sont innombrables. Jules Michelet le qualifiera de « missionnaire de la Terreur ». En Vendée, la Révolution prend un caractère satanique évident.

célèbre pour ses « orgies nocturnes », les fait fusiller, guillotiner ou noyer dans la Loire, malgré l'opposition affirmée du général en chef. La Révolution ne s'acharne pas seulement contre ses ennemis, elle tient aussi à l'œil ceux qui peuvent par leurs victoires lui porter ombrage. Le représentant Rossignol écrit au ministre de la guerre : « *Quant à Kléber, depuis huit jours il est concentré; il ne dit plus rien au conseil; il parle souvent de Dubayet, avec cependant assez de prudence pour ne rien laisser apercevoir de leur ancienne amitié. C'est un bon militaire qui sait le métier de la guerre, mais qui sert la république comme il servirait un despote* ». Suite à cette dénonciation, Kléber sera remplacé par le général Louis-Marie Turreau.

Le 30 Nivôse de l'an II, le jour même du retrait du Temple du jeune Louis XVII, le nouveau commandant en chef de l'armée de l'Ouest, présente devant les députés de la Convention, un plan d'extermination de la Vendée avec pour préalable cette demande : « *Vous devez vous prononcer d'avance sur le sort des femmes et des enfants que je rencontrerai dans ce pays révolté. S'il faut les passer tous au fil de l'épée, je ne peux exécuter une pareille mesure sans un arrêté qui mette à couvert ma responsabilité.* »

Le 2 Pluviôse, le jour même qui voit l'enfant-roi prendre la route pour un exil intérieur, destination connue seulement d'une poignée de personnes, le plan est mis à exécution et les ordres transmis : « *Tous les brigands qui seront trouvés les armes à la main, ou convaincus de les avoir prises, seront passés au fil de la baïonnette. On agira de même avec les femmes, filles et enfants qui seront dans ce cas. Les personnes seulement suspectes ne seront pas plus épargnées. Tous les villages, métairies, bois, genêts et généralement tout ce qui peut être brûlé sera livré aux flammes.* » Ces ordres sont complétés par : « *J'enjoins à tous les commandants de force armée de la Vendée de détruire et d'incendier les fours, les moulins, les maisons isolées et généralement tous les endroits qui peuvent servir de retraite aux brigands ; ils n'excepteront que ceux qui sont strictement nécessaires aux cantonnements des troupes de la République... Si mes intentions sont bien secondées, il n'existera plus dans la Vendée sous quinze jours, ni maisons, ni subsistances, ni armes, ni habitants.* »

Les forces militaires comprennent six divisions d'environ soixante mille hommes, elles-mêmes divisées en douze colonnes d'importance variable. Huit colonnes commandées par le général Haxo complètent le dispositif, elles sont chargées de couper les trajectoires des douze autres. Ce sont donc vingt colonnes qui vont ratisser tout le territoire de « la Vendée militaire ». Ce

dispositif sera qualifié plus tard de « *colonnes infernales* »¹ et c'est bel et bien l'enfer qui va se déchaîner sur ce territoire insurgé et cependant vaincu. Les colonnes convergent vers le cœur de la nasse en détruisant tout sur leur passage. La population de ce pays de « *brigands* » doit être éradiquée. La cinquième division, l'une des plus virulentes, est celle du général Cordelier. Elle comprend seize mille hommes répartis en deux colonnes.

Quelques récits², de la bouche même de ceux qui sont au cœur de la tuerie, suffisent à nous édifier :

« Amey (adjudant-général) fait allumer les fours et lorsqu'ils sont bien chauffés, il y jette les femmes et les enfants. Nous lui avons fait des représentations. Il nous a répondu que c'était ainsi que la République voulait faire cuire son pain. Les cris de ces misérables ont tant diverti les soldats de Turreau qu'ils ont voulu continuer ces plaisirs... » Gannet.

« J'ai vu cent cinquante soldats maltraiter et violer des femmes, des filles de quatorze et quinze ans, les massacrer ensuite et jeter de baïonnette en baïonnette de tendres enfants restés à côté de leurs mères étendues sur le carreau. » Thomas.

« Aujourd'hui, journée fatigante mais fructueuse. Pas de résistance. Nous avons pu décalotter à peu de frais toute une nichée de calottins qui brandissaient leurs insignes du fanatisme. » Chapelain. (564 victimes dont 109 enfants aux Lucs-sur-Boulogne – colonne du général Cordelier).

« La guerre de Vendée est bien avancée. On a tué tout homme et femme et enfant et mis le feu partout, dans tous les endroits. Il y a beaucoup de quadavres de morts dans les chemins et fossés, mais on a peur que la peste se mette dans l'endroit... » Chollet.

« Il n'y a pas de jour que je ne parviens à faire détruire au moins 50 de ces gueux rencontrés en détail dans les forêts que je viens de te nommer, plusieurs même ont été trouvés enfouis dans des terriers qu'ils ont pratiqués et que j'ai

¹ « Les douze colonnes infernales de Turreau » - Editions : Découverte de l'histoire. - Pierre-Marie Gaborit

² « Les catholiques et la Révolution française » Renée Casin.

pu découvrir à force d'activité ... » Haxo (le moins virulent de tous les généraux).

Les résultats ne se font pas attendre, la Vendée martyrisée se remobilise derrière son chef, le général Charette. Turreau écrit le 14 Pluviôse : *« jusque là, rien n'avait interrompu les opérations des chefs de colonnes, on avait tout brûlé, tout sacrifié à la vengeance nationale. A partir de ce moment, les Vendéens, s'infiltrant sur les arrières, reprennent les Villes, parfois sans un coup de feu, mettent en déroute de petits détachements, s'emparent de canons. Ils sont parfois plus nombreux que les républicains... ».*

Sa politique d'extermination montrant ses limites, il est destitué le 24 Floréal de l'an II (13 mai 1794). Mis en accusation, il est acquitté. Cet homme qui savait hurler avec les loups et se montrer mielleux avec les autorités du pays, quelles qu'elles soient, sera fait Baron de Lignères sous Napoléon 1^{er}, puis Chevalier de Saint Louis sous Louis XVIII¹.

Certains historiens minimisent la tragédie en évaluant à 20 000 morts cette campagne d'éradication de la population vendéenne révoltée. Veulent-ils occulter le côté obscur de la Révolution ? Ce chiffre ne résiste pas longtemps à l'analyse, car cela voudrait dire qu'en 4 mois de campagne, chacune des 20 colonnes s'est limitée à ne commettre qu'un millier d'assassinats en moyenne. Pour information : la 10^{ème} colonne « grille son quota » en 3 jours avec 1500 morts dans la forêt de Vézins; la 12^{ème} colonne massacre les 500 habitants de La Gaubretière en une journée, etc. Cette campagne d'extermination a probablement coûté la vie à 120 000 vendéens, auxquels viennent s'ajouter quelques 250 000 morts consécutifs à l'ensemble des guerres de Vendée côté « blancs » et 150 000 morts côté « bleus ». Mais ce ne sont là que des estimations forcément discutables.

Les préparatifs destinés à accueillir le petit Charles, viennent d'être lancés par le chanoine Brival, bien loin de l'agitation qui règne tant à Paris que dans les provinces insurgées. Le député Brival s'accorde un repos fort mérité sur ses terres. Il profite de l'accalmie bien souvent prélude à l'orage, pour visiter quelques uns des clubs affiliés à la Société des Jacobins devenue

¹ Turreau : son nom figure en haut de la 15^{ème} colonne de l'Arc de Triomphe à Paris, ce qui ne saurait effacer sa responsabilité dans l'horreur et devrait conduire à nous interroger sur l'honneur qui est encore rendu à des criminels notoires, qui ont souillé l'Histoire de France.

l'organe directeur de la politique française. La Société populaire de Tulle est au cœur de la Révolution en Corrèze. Elle est en liaison avec l'ensemble des « clubs » du département et reçoit ses consignes directement des Jacobins de Paris. Brival en a donc la maîtrise quasiment absolue. Cette société exerce un droit de surveillance et de police sur l'ensemble du département. Toutes les administrations lui sont subordonnées. L'épuration des municipalités se fait sous son contrôle.

Les frères Brival peuvent désormais faire le point de la situation, avec une réelle sérénité d'esprit. Charles est en bonne santé, quoique plutôt engraisé. Il s'est fait une raison lorsque son nouveau mentor l'a prévenu qu'il ne reverrait pas le couple Simon, pas plus que le père duchesne qui souvent lui rendait visite et les municipaux qui habituellement assuraient sa garde. Pourvu que ces changements incessants de situation ne finissent pas par altérer sa santé mentale ! Jacques a voulu vérifier de ses propres yeux la présence du petit « otage de la Nation », qu'il a maintenant sous sa responsabilité. Pierre-Joseph lui a brièvement exposé son plan destiné à soustraire l'enfant aux convoitises des uns et des autres, révolutionnaires tout autant que royalistes. Tout semble se dérouler comme prévu.

Le chanoine s'interroge longuement à propos de son frère. Homme complexe au possible. Il croit connaître l'homme de pouvoir et découvre régulièrement de nouvelles facettes à sa personnalité. Jacques côtoie les éléments les plus radicaux du pays, ceux qui s'avèrent capables des pires violences et pourtant il fait souvent preuve de modération, affichant un réel esprit de conciliation. Il vient de blâmer les patriotes qui par provocation avaient arboré le bonnet rouge afin de pousser certaine frange de la population à l'émeute. Il réproouve les saccages commis dans les édifices religieux, mais il promeut le culte de la raison et assiste au mariage civique du curé défroqué Jumel. Il est un artisan de la déchristianisation et pourtant il prône la liberté de conscience. Il se rend compte de l'effet désastreux de la politique antireligieuse dans les campagnes et malgré tout il s'apprête à donner son aval à la déportation des prêtres emprisonnés aux Récollets¹.

¹ Le 11 mars 1794, 55 prêtres de la Corrèze sont acheminés vers Bordeaux et embarqués sur des navires négriers pour la Guyane. Le blocus des ports par les anglais va contraindre ces prêtres à demeurer sur les navires arrimés aux pontons, dans des conditions épouvantables.

Chapitre XV

Au même moment, Robespierre fait les cent pas autour d'une table qui lui sert de bureau, dans une petite chambre dénuée de confort. Sur cette table sont empilés quelques dossiers et éparpillés diverses publications et rapports. L'attitude du personnage dénote une certaine nervosité et un réel agacement, qui assurément prennent leur source dans les écrits dispersés sur le bureau. L'homme est de taille plutôt petite, les épaules étroites. Son visage au teint naturellement blême, laisse voir des traces de petite vérole. Le nez est fin mais retroussé, les lèvres minces, les yeux bleu-verts sont protégés par des bésicles légèrement teintées. Les cheveux châtain-clairs sont parfaitement peignés en arrière. Son habituelle perruque poudrée est restée suspendue à un portemanteau. Tout dans la physionomie et l'habillement dénote une grande rigueur, voire une extrême méticulosité. Qui pourrait imaginer, ne le connaissant pas, que celui qui se tient là dans ce lieu spartiate, n'est rien moins que l'actuel maître de la France ! Il réside depuis près de trois ans rue Saint Honoré, chez le maître menuisier Duplay. Certains supposent qu'il y vit maritalement avec Eléonore, la fille du couple qui l'héberge. Pour l'instant, il est contraint de garder la chambre, relevant à peine de maladie.

S'il se trouvait un seul député à la Convention que sa position n'ait pas enrichi, ce serait bien Maximilien de Robespierre. Nul n'accorde autant que lui son attitude à ses déclarations. Ainsi, lorsqu'il énonce que « *le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur : la vertu sans laquelle la terreur est funeste, la terreur sans laquelle la vertu est impuissante* », ce n'est pas pour lui une affirmation vaine et sans valeur, il s'y conforme à la lettre. Cependant, seul un être aux facultés intellectuelles et spirituelles complètement altérées peut raisonner ainsi. La vertu est une conception de la morale qui ne peut se limiter aux seules mœurs de l'individu ou à sa probité. La Vertu et la Terreur se repoussent et ne s'associent pas, tout comme le Bien s'oppose au Mal. Que peut être la vertu si elle ne repose pas sur l'amour de l'humanité et sur la charité ?

L'Incorruptible juge ses semblables à l'aune de sa personnalité. Étant intègre, le fait que nombre de ses amis, conventionnels ou non, ne le soient pas, le met dans une rage froide. Il est vrai que tant d'hommes politiques profitent de leur position pour s'enrichir. Tant d'hommes politiques contournent les lois qu'ils ont votées. Tant d'hommes politiques prennent des engagements devant le peuple, tout en sachant qu'ils ne pourront les tenir. Ils

se font une idée réductrice de leurs fonctions, eux qui se doivent d'être exemplaires. L'élection à la représentation populaire ne devrait pas être perçue comme l'aboutissement d'une carrière, mais comme une contrainte librement acceptée. L'homme politique authentique se met au service de ses concitoyens oubliant totalement son propre intérêt. L'estime des autres et la grandeur sont à ce prix.

cf RENVOI - 2

Robespierre s'assied, un tic nerveux crispe par moment son visage. Il tient un instant le rapport confidentiel qui vient de lui être remis : Péquel, chirurgien-major du 4^{ème} bataillon des Ardennes y est dénoncé pour s'adonner au tannage de peaux humaines près d'Angers¹. Robespierre extrait fébrilement un feuillet d'un de ses dossiers. Il s'agit d'une note que lui a transmise Saint Just au cours de l'été 1793 : « *On tanne à Meudon la peau humaine. La peau qui provient d'hommes est d'une consistance et d'une bonté supérieure à celle des chamois. Celle des sujets féminins est plus souple, mais elle présente moins de solidité* ». La dénonciation et ces quelques lignes le ramènent à la révolte de la Vendée qui n'est toujours pas écrasée. Son ami, membre du triumvirat qui gouverne la France, aurait dû se passer de mentionner dans un rapport public de telles atrocités qui déshonorent la République. Mais il est bien tard et assurément ces pratiques effrayantes auxquelles il est grand temps de mettre un terme, ont repris. On affirme même qu'un tel « matériaux » pourrait servir à la couverture de certains livres². Un instant dubitatif, il

¹ Le rôle de Péquel est certifié par deux témoins. L'un : Poitevin, agent national de la commune des Ponts-de-Cé, interrogé le 15 Brumaire an III (6 novembre 1794), affirme avoir vu Péquel écorcher au bord de la Loire une trentaine de Vendéens fusillés. L'autre : Robin, raconte le 31 mai 1852, qu'étant jeune berger, il a assisté aux fusillades de Sainte-Gemmes et qu'il a vu plusieurs cadavres à demi-écorchés gisant sur la grève. « *Je puis affirmer, ajoute-t-il, qu'ils étaient écorchés à mi-corps, parce qu'on coupait la peau au-dessous de la ceinture, de manière qu'après son enlèvement, le pantalon se trouvait en partie formé* ». Le monde médical dans la guerre de Vendée - Raoul Mercier 1939.

² « On ne nomme pas le relieur du siècle dernier qui avait confectionné la reliure d'un petit volume in-8 de 103 pages, vendu à la vente de feu Villenave, intitulé : Constitution de la république française, et imprimé à Dijon en 1793 chez P. Causse. Il est sur papier velin et doré sur tranche. La reliure, avec trois filets dorés sur plat, imite le veau fauve, et une note écrite de la main de Villenave, sur un feuillet placé avant le titre, indique que le livre est relié en peau humaine. On a parlé à la même époque de culottes, de bottes, de pantoufles en cuir humain... » Dictionnaire de la conversation... de William Duckett.

repousse ces deux rapports sur un coin de la table car ses préoccupations du moment sont d'une autre nature.

Maximilien se saisit de la retranscription des discours prononcés aux Cordeliers durant les derniers jours par Jacques Hébert. Son teint déjà blême devient subitement diaphane, les lèvres se pincet davantage, les tics du visage accentuent la violence contenue du personnage. L'appel à l'insurrection qu'il a entre les mains ne peut rester sans réponse. Passe encore l'attaque contre Camille Desmoulins et son journal « le vieux cordelier » : « *Maître Camille, bourriquet à longues oreilles, misérable intrigailleur qui ose s'appeler le vieux cordelier, le doyen des Jacobins...* » ; Passe encore les conseils que le journaliste, qui n'a jamais été élu à la Convention, se permet de prodiguer : « *Tendez la main aux malheureux, assurez du travail à tous les citoyens, accordez des secours aux vieillards et aux infirmes, et pour couronner votre ouvrage, organisez promptement l'instruction publique...* » ; Passe encore l'attaque contre les « *indulgents* » dont fait parti Danton, qui réclame « *l'élargissement immédiat¹ des « deux cent mille citoyens que l'on appelle suspects* ». Mais à qui s'adresse la dénonciation de ceux « *...qui ont fermé la bouche aux patriotes dans les sociétés populaires, hommes égarés qui ont protégé les endormeurs, une nouvelle faction qui voulait anéantir les droits du peuple* », si ce n'est à lui, Maximilien ! Hébert prêche alors ouvertement la révolte : « *Quels sont les moyens de nous en délivrer ? L'insurrection. Oui, l'insurrection, et les Cordeliers ne seront pas les derniers à donner le signal qui doit frapper à mort les oppresseurs* ». La réaction doit être prompte et impitoyable. Couthon étant lui aussi malade, Saint Just seul membre valide du Comité de salut public pour les affaires générales, est chargé de porter le glaive. Et cette fois-ci les sans-culottes de la capitale ne sauveront pas le journaliste qui fait figure de contre-pouvoir.

Après avoir pris quelques notes qui seront transmises à ses acolytes, Robespierre passe au texte suivant qui lui est parvenu au début du mois de Ventôse. Ce texte non plus ne peut rester sans réponse sous peine d'être soupçonné de faiblesse. Maximilien se replonge dans la « *copie du discours prononcé dans le Temple de la Raison par le citoyen Brival* ». Le style est aux antipodes de celui d'Hébert, tout en réserves mais aussi en sous-entendus.

¹ Elargissement immédiat signifie condamnation à mort et exécution sur le champ, dans le vocabulaire révolutionnaire.

Certes, il est fait référence au grand Jean-Jacques que Robespierre vénère de façon grandiloquente : « *Homme divin, tu m'as fait apprécier la dignité de ma nature et réfléchir aux grands principes de l'ordre social. Je t'ai vu dans tes derniers jours, et ce souvenir est pour moi la source d'une joie orgueilleuse* ». Mais Brival semble prendre position pour « *Hébert ce citoyen qui n'a d'autre patrie que la terre, qui a éclairé un million d'hommes par ses discours révolutionnaires et patriotiques... et qui, après avoir purgé son pays des monstres qui l'infestaient...* ». L'Incorruptible est surtout contrarié par le choix que fait Brival du culte de la raison, alors que lui se prépare à célébrer le culte de l'être suprême. Non ! Il ne peut laisser un conventionnel de la valeur de Brival s'égarer sur d'autres chemins que le sien. Sa décision est prise, le député de la Corrèze sera rappelé à Paris dès réception de la missive qu'il rédige sur le champ¹. Il devra s'expliquer. Notre homme peut enfin se détendre. Il aura besoin de toute son énergie pour mener les durs combats à venir.

L'hiver vient de faire un retour en force, la nature toute entière gémit sous ses coups de boutoir. Les périodes successives de gel sont en train de ruiner les récoltes de blé à venir. Le peuple manque de tout, principalement le peuple des grandes villes. La guerre de Vendée et la destruction systématique des territoires conquis par la République, a des conséquences directes sur l'approvisionnement. Les pauvres gens et les miséreux en font les frais. Plus de viande sur les étals, peu de farine et donc peu de pain dans les boulangeries. Le beurre, les œufs, les légumes et les fruits deviennent des denrées rares, même le bois vient à manquer. Tout est soumis à la « loi du maximum ». La dépréciation de la monnaie est effrayante : « *tout le monde est riche en papier aujourd'hui* ». Aussi, paysans et commerçants refusent de se dessaisir de marchandises qui leur seront payées à des tarifs fixés par avance. La faim, parfois provoquée, est au cœur de toutes les révoltes. La Révolution suit son cours, écrasant sans état d'âme les plus faibles et les laissés pour compte, balayant ceux qui se mettent en travers de son chemin.

¹ Jacques Brival est rappelé à Paris le 10 Ventôse an II (1er mars 1794) par le Comité de Salut Public. Sommé de s'expliquer, il se fait alors l'apologiste de Robespierre. Il est remplacé au poste de représentant en mission par Roux-Fazillac, ci-devant noble et député de la Dordogne à la Convention. Celui-ci développera les fêtes décadaires de la raison, leur donnant beaucoup d'éclat.

C'est dans un tel contexte que le journaliste Hébert demande que l'on tende la main aux malheureux, pestant contre ceux qui affament le peuple. Saint Just contre-attaque en proposant que les biens des condamnés soient redistribués aux miséreux, puis menace à tout va : « *point d'impunité pour les grands coupables qui veulent briser l'échafaud parce qu'ils craignent d'y monter* ». Dans le même temps, alors que le complot destiné à s'appropriier le petit otage de la nation, entre dans sa phase finale, le député Brival prend la route pour Paris après avoir dispensé ses ordres et recommandations. L'inquiétude ne l'effleure pas un seul instant. Il éprouve cette sorte de sérénité qui succède à la satisfaction du devoir accompli ou en passe de l'être. Assurément, dès son arrivée, il prendra contact avec son ami afin de lui faire part de la réussite de sa mission.

Aussi la nouvelle de l'arrestation d'Hébert le plonge dans la consternation. Que s'est-il passé ? Il faut en savoir plus et pour cela une visite au club des Jacobins s'impose. Autant ne pas se présenter devant le Comité de salut public sans être parfaitement informé de la situation, surtout lorsque la vie vaut bien moins qu'un simple morceau de pain. Il ne va pas tarder à comprendre que le triumvirat, dans son rapide cheminement vers un contrôle de tous les leviers du pouvoir, assassine sous le couvert de la loi, ceux qui se mettent en travers de sa route. Le 23 Ventôse (13 mars 1794), Saint Just a fait voter par la Convention le décret qui renvoi Hébert et ceux qui gravitent autour de lui, devant le tribunal révolutionnaire. Il est accusé d'être un « accapareur de lard », un profiteur.

Les accusations virulentes de Camille Desmoulins, un mois plus tôt dans le « vieux cordelier », sont reprises et amplifiées : il aurait reçu des fonds du ministère de la guerre pour la souscription de six cent mille exemplaires de son journal « le père duchesne ». Soixante mille livres reçues cinq mois plus tôt pour un coût réel cinq fois plus faible. La différence ayant été détournée. Brival se dit qu'il n'y a là rien de surprenant, la méthode a fait ses preuves, les ennemis sont présentés à l'opinion comme étant des voleurs¹.

¹ Michelet écrit : « Dans toute la Révolution, une méthode invariable a servi aux Robespierriéristes pour tuer leurs ennemis : une même accusation. Contre Jacques Roux ? Le vol. Contre Hébert ? Le vol. Contre Fabre ? Le vol. Contre Danton ? Le vol... »

Le lendemain de son arrivée à Paris, Brival a repris ses esprits. Il peut faire allégeance au triumvirat constitué par Robespierre, Saint Just et Couthon. Lui, le colosse de près de six pieds de haut, homme cultivé capable de rivaliser avec les plus brillants orateurs de la Convention, ne va pas se laisser impressionner par un être blafard et chétif, ni par un jeune inexpérimenté qui se pose en donneur de leçons et encore moins par un infirme en chaise roulante. Or, justement c'est le député auvergnat qui l'interpelle en soumettant à son appréciation le texte de l'accusation portée la veille, le 26 Ventôse, à l'encontre du citoyen Hébert : « *On a tenté de faire parvenir au Temple, aux enfants Capet, une lettre, un paquet de cinquante louis en or ; le but de cet envoi était de faciliter l'évasion du fils de Capet ; car les conjurés ayant formé le projet d'établir un conseil de régence, la présence de l'enfant était nécessaire à l'installation du Régent. Qu'ils tremblent les scélérats qui voulaient donner un maître au Français ! Leur dernière heure est sonnée, ils périront.* »¹

— Alors Brival qu'as-tu à répondre à cela ?

Un long moment l'interpelé reste interdit, littéralement muet de stupeur. Est-il possible que le Comité ait eu vent du complot ? Ce sont-ils rendus compte que Charles Capet n'était plus au Temple ? Après une relecture de l'acte qu'il tient en main, il comprend qu'il n'en est rien, tout n'est que supposition. Malgré toutes les précautions que Chaumette et Hébert ont prises, il est possible que certains municipaux aient constaté des anomalies et s'en soient ouvert au Comité, mais apparemment aucune enquête sérieuse n'a été diligentée. Enfin, pourquoi se contenter d'accuser Hébert alors que Chaumette est le véritable responsable de la prison du Temple ? Si Simon avait parlé, le Comité ne se serait pas contenté de le convoquer, lui Jacques Brival, mais l'aurait déjà arrêté. Non, Robespierre veut la tête du journaliste qui le traite publiquement « d'endormeur ».

— Citoyens, avez-vous des preuves de ce que vous avancez ? Est-il possible qu'un homme aussi attaché à la République que l'est Hébert, veuille restaurer la monarchie ?

Couthon devient inquisiteur et menaçant :

¹ Louis XVII et l'énigme du Temple – Georges Bordonove – Pygmalion

- Comment, tu nous traites de menteurs ? Peut-être fais-tu partie du complot ? Tu risques de le payer de ta tête !
- Si complot il y a eu, Anaxagoras l'aurait déjoué, lui qui a l'œil à tout.
- Anaxagoras Chaumette, ce misérable instigateur du culte de la raison que d'ailleurs vous célébrez dans votre lointain pays de Tulle. Pourquoi aurait-il déjoué un complot dont il est partie prenante !

Robespierre s'emporte sous le coup d'une vive agitation, à l'évocation de celui qui l'a devancé sur le chemin de l'instauration d'un culte destiné aux masses populaires. Il ne supporte pas l'idée que l'athéisme puisse être érigé en culte.

- D'ailleurs dès demain il sera décrété d'accusation et fera partie de la charrette, conclut Saint Just calme et méprisant¹.

Le député Brival n'attend pas d'être congédié pour se retirer. Prolonger la discussion finirait par se retourner contre lui, un faux-pas est si vite commis.

- Bien, je constate que vous faites le ménage. Je ne me mettrai pas en travers de votre route. Vous aurez mon soutien quand le besoin s'en fera sentir.

L'entretien a été bref mais instructif. Brival est reparti accablé, conscient à cet instant que l'épée de Damoclès est suspendue au-dessus de la tête de ses amis. Le Comité est prêt à couper le fil, mais il veut le faire dans les formes. La Révolution est soucieuse d'une certaine légalité, comme si sortir de cette légalité ouvrait les portes de l'abîme. Et si les deux condamnés ou en passe de l'être, parlaient ? S'ils avouaient leur « crime » ? Non, impossible ! Ils vont s'imaginer jusqu'au bout avoir encore une chance même ténue, de survivre. Tout avoué les condamnerait irrémédiablement. Malheureusement, il ne peut plus rien pour eux. Simon et sa femme ne diront rien pour les mêmes raisons, d'ailleurs savent-ils seulement à qui l'enfant a été confié il y a tout juste deux mois ? Le conventionnel Jacques Brival est en passe de devenir le seul maître de la destinée de l'héritier de la dynastie capétienne.

« Ce qui constitue une république, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé » avait déclaré Robespierre, reprenant les propos de Saint-Just. Sans doute s'identifie-t-il à la République et à ce titre juge-t-il qu'il convient de

¹ Le 28 Ventôse an II (18 mars 1794) Chaumette est arrêté pour avoir trempé dans « le complot des prisons ».

détruire toute opposition ! Cette logique conduit Jacques-René Hébert devant l'accusateur public le 1^{er} Germinal de l'an II (21 mars 1794). Fouquier-Tinville est son ami, aussi le journaliste use-t-il de la corde sensible, mais les jeux sont faits d'avance et qui mieux qu'Hébert devrait le savoir ? Dans un premier temps, « le père duchesne » se montre âpre et virulent, on ne change pas de nature ! Mais l'accusateur, incisif, ne s'en laisse pas compter, produisant article sur article ayant paru dans le célèbre journal et censés apporter la preuve de la culpabilité de l'accusé. Celui-ci mis à rude épreuve, défaille à plusieurs reprises sur son banc, puis livide, implore la clémence des juges. A cet instant, il devrait se remémorer ce qu'il écrivait à l'encontre du roi : « *Eh vite, qu'elle saute la tête du cocu du Temple* », puis de la reine: « *J'ai promis la tête d'Antoinette, j'irai la couper moi-même si on tarde à me la donner* ». C'était l'époque où les procès du roi et de la reine de France étaient une perte de temps inutile. Pour eux « la messe était dite » selon l'expression, il n'y avait qu'une seule issue : l'échafaud. Aujourd'hui, la peine capitale s'applique au journaliste hargneux et vindicatif, qui s'évanouit à l'énoncé du verdict. Il est ramené à la Conciergerie soutenu par deux gendarmes¹.

Le Tribunal révolutionnaire vient de frapper indistinctement dix huit accusés, amis de Jacques Hébert ou supposés tels. Chaumette qui s'était dissocié du mouvement d'insurrection prôné par son ancien substitut, n'est pas du nombre. Il n'en est pas quitte pour autant. Le 4 Germinal, sous un froid soleil d'hiver, les condamnés sont poussés dans les charrettes qui vont les conduire place de la Révolution. La dernière nuit du « père duchesne » a été particulièrement agitée. Le sommeil l'a fuit, contraignant notre homme à faire un retour sur soi, sur ses engagements qui l'on conduit à avoir la tête tranchée. Lui qui a conservé un fond de religiosité est angoissé à l'idée de comparaître devant le Créateur de toutes choses. Même éveillé, les cauchemars hantent son esprit, le couvrant de sueur malgré le froid. A quoi cela lui a-t-il servi d'extraire du Temple le petit roi ? Son plan était de faire le vide autour de l'enfant, mais le temps lui a manqué. Le discours tenu lors de la séance du 7 Brumaire (28 octobre 1793) aux Jacobins lui revient en mémoire, comme s'il l'avait prononcé hier : « *On jugea Capet et sa femme et leurs nombreux complices restent impunis. J'ai vu sur la sœur de Capet des traits qui peignent sans réplique cette femme atroce ; c'est elle qui accompagna son frère à la*

¹ Histoire de la Convention Nationale d'Amable Guillaume.

revue des assassins du peuple, dans la fuite et dans toutes les démarches contre-révolutionnaires ;... il est mille traits d'elle qui devraient l'avoir déjà conduite à l'échafaud ; on n'en parle point non plus et sans doute on veut ainsi la soustraire à la justice, à la vengeance du peuple ».

Comment a-t-il pu proférer de telles paroles qui font maintenant de lui un monstre assoiffé de sang ? Quel crime Elisabeth a-t-elle commis, elle qui a refusé l'exil pour rester près de son frère ? Il tente désespérément de chasser la guillotine de ses pensées, mais tout le ramène à cet instrument qui va lui ôter la vie. Après avoir « *sifflé la linotte* » (goutté à la prison), son tour est venu de « *jouer à la main chaude* » comme il se plaisait à dire. Lui qui écrivait à ses lecteurs en parlant de la reine : « *la garce au surplus a été audacieuse et insolente jusqu'au bout...* », montrera t-il la même insolence tout à l'heure ? Au petit matin, le bourreau et ses assistants sont venus couper les cheveux des condamnés afin de dégager le cou et si besoin arracher le col de la chemise. Puis les mains sont liées derrière le dos. Ce cérémonial est prétexte à un nouvel accès de désespoir. Ses compagnons l'encouragent, mais sans grand succès, il n'est déjà plus de ce monde.

Les chaos de la charrette le ramènent brutalement à la réalité. La foule versatile s'est massée autour de l'échafaud et l'invective durement, reprenant les exclamations ordurières dont il émaillait ses articles. Les perçoit-il ? Il faut dire que ses ennemis ont monté une campagne de dénigrement à la hauteur de l'évènement¹. Les comités ont fait en sorte d'approvisionner la capitale exsangue, en pain, viande et œufs. Les mêmes recettes utilisées naguère pour discréditer le roi et la reine, refont surface à l'encontre de celui qui était passé maître dans l'art de la manipulation. A son tour d'être pris pour un accapareur. Le couperet d'acier parfaitement aiguisé qui scintille sous le soleil, capte un moment son regard. Puis il doit attendre son tour au pied des marches, selon un rituel qu'il ne connaît que trop bien. Son ami Ronsin, qu'il contribua à faire

¹ Discours du porte-parole d'une députation : « *Législateurs : c'est à vous que j'ai découvert une horrible conspiration. Quand j'ai pensé que c'était Père Duchesne et que d'autres que j'ai connus voulaient assassiner la liberté ! Ah les monstres ! J'ai écrasé pour acheter et lire les papiers d'Hébert que j'ai cru bon patriote. Avec ses bougre et ses foutre il nous jetoit de la poudre aux yeux. Aussi, depuis que vous l'avez démasqué, j'ai guillotiné chacun dans notre cœur.* » Passage emprunté à l'ouvrage de Marina Grey : Le prince et le savetier.

nommer général sur les terres de Vendée, le précède. Vient alors son tour. Les deux aides du bourreau Sanson le saisissent sous les aisselles. Ainsi soutenu, il effleure les marches de l'échafaud plutôt qu'il ne les grimpe. Il est rapidement sanglé sur la planche verticale qui bascule pour ramener son corps en position horizontale. Le cou est immobilisé dans la lunette. Le bourreau peut actionner le levier qui libère le couperet. La tête roule dans le panier d'osier doublé de zinc, pendant que des flots de sang se répandent. La « veuve » vient de remplir son office envers Jacques-René Hébert, lui épargnant à 36 ans, les affres d'une vieillesse submergée par les remords.

Et maintenant ? Un seul homme d'envergure se dresse encore sur le chemin de la dictature¹ : Georges Danton, celui qui se considère comme l'arche de la Révolution. C'est alors que Camille Desmoulins qui a vu avec satisfaction partir son ennemi Hébert pour l'échafaud, propose à l'impression le septième numéro de son « vieux cordelier » où dans sa *conversation de deux vieux cordeliers*, il met en exergue la faiblesse de la Convention qui n'ose s'opposer aux Comités. « *Il invoque avec feu la Liberté pour lui inséparable de l'Humanité et de la Justice, il apostrophe tour à tour Collot d'Herbois et Barère, Vadier, Vouland et Amar, asperge de son mépris David et Héron. Pour Robespierre, il le persifle, note ses contradictions, se venge en mots amers de sa protection* »². Dans la nuit du 10 Germinal, les trois Comités : Salut public, Sûreté générale et Législatif sont convoqués. Sous l'impulsion de Billaud-Varenne et de Saint Just, le décret d'accusation est signé. Danton, Desmoulins, Philippeaux et d'autres sont renvoyés devant le Tribunal révolutionnaire. Cela ne va pas sans heurts et la voix du plus grand tribun de la République, « roi incontesté de la parole », se fait entendre longuement, ce qui conduit le président du tribunal à écourter les débats. L'affaire est entendue, car toute accusation ne peut conduire qu'à l'acquittement, fort rare, ou à la mort. Fabre d'Eglantine est du nombre des condamnés.

¹ Dictature : concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'un individu, d'un parti, d'une assemblée, d'une classe. (Le Petit Robert)

² La Révolution française - <http://www.diagnopsy.com/Revolution/Rev>

Confronté à sa propre mort, le journaliste se montre défaillant.

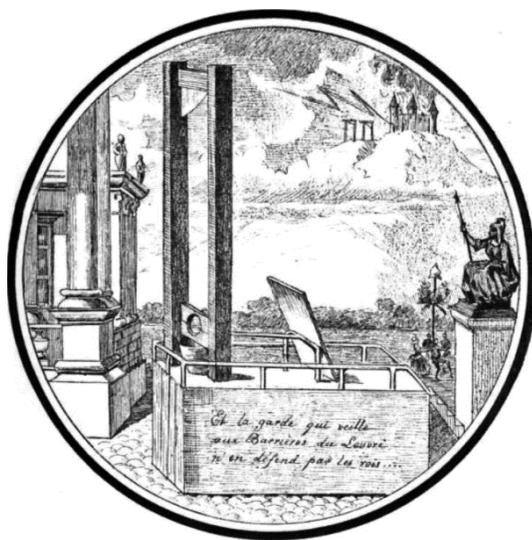
*Hébert conduit à l'échafaud
D'après Vivant Denon
(musée Carnavalet)*



*Moins de 15 mois après avoir
envoyé son roi au supplice, la
tête de ce régicide ambigu,
brillant orateur mais
opportuniste et corrompu,
s'apprête à rouler dans la
panière.*

*Danton conduit à l'échafaud
dessin de Pierre Wille
(musée Carnavalet)*

Robespierre n'est pas un être des plus téméraires. Il n'aime guère se frotter à la populace, aussi regarde-t-il passer le convoi à l'abri de ses persiennes, rue Saint Honoré, le 16 Germinal de l'an II (5 avril 1794). « Danton, par un mouvement qui porte l'épouvante parmi les exécuteurs et les gendarmes accompagnateurs des tombereaux, se dresse tout à coup sur le banc fatal où on le croyait attaché, et, se tournant vers la demeure de Robespierre, il s'écrie de sa voix puissante : tu nous suivras bientôt, ta maison sera rasée, on y sèmera du sel »¹. A l'heure ultime, la « torche de Provence » prophétise sur l'avenir de la « chandelle d'Arras ». Le peintre David, la feuille et le crayon en main, est gratifié au passage du convoi, d'un simple mot : « valet » ! Cette apostrophe, qui définit parfaitement le personnage, le cloue sur place. Chaumette suivra le même itinéraire huit jours plus tard, accusé d'avoir trempé dans le complot des prisons. La Révolution d'essence satanique se nourrit de discorde, de haine, de violence et de sang. Que peut-elle construire avec de tels matériaux ?



*« Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
n'en défend pas les rois »*
...pas plus d'ailleurs que les révolutionnaires.

¹ Mémoires de Barras présentés par Paul Vergnet.

Chapitre XVI

Au Temple, la vie suit son cours. Les chefs de la Commune de Paris soit ne sont plus de ce monde, soit sont tombés en disgrâce et se font oublier. Des économies drastiques ayant été décidées, le sort des prisonnières s'est aggravé. De plus, elles n'entendent plus les cris de leur frère et neveu. Elles sont seules, désespérément seules face à des geôliers indifférents ou soucieux de ne pas déplaire à leurs nouveaux maîtres. Le 24 germinal de l'an II (13 avril 1794), alors que Chaumette monte à l'échafaud en compagnie des veuves d'Hébert et de Desmoulins, autant faire bonne mesure, Dominique Tereygeol rédige son tout premier acte d'état civil. Les ordres de son député ont été immédiatement suivis d'effet, le Conseil général de la commune de Salvador a été épuré. Léonard Vedrenne est retourné à sa chère étude notariale et les deux cousins ont été nommés sans la moindre explication. Bien sûr, cela n'allait pas de soi puisque Dominique avait été recensé six mois plus tôt dans la commune de Beaumont, mais la République n'est-elle pas souveraine¹ ? Le maire et les autres conseillers n'ont pas cherché ouvertement à connaître les motifs de cette épuration. Que la commune de Salvador soit reprise en main sur ordre du district, par une personne étrangère, signifie nécessairement qu'elle est placée sous surveillance. Il va falloir se montrer prudent. Est-ce pour cela que Léonard le notaire, qui avait dû être informé de son éviction prochaine, semblait perdu en officiant lors de son ultime cérémonie de mariage ? Dorénavant, les registres seront tenus à tour de rôle, toutes les dix décades à compter du 20 Germinal. Dominique laissera sa place le 30 Messidor à Jean Tereygeol qui lui-même doit laisser sa place le 10 Brumaire². Les nouveaux époux Marie-Anne Verdier et Jean Plas vivent depuis peu sous le même toit et oublient bien vite leur promesse d'abstinence.

Contre toute attente, Jacques Brival se rapproche du vicomte Paul Barras. La même aversion pour le maître du pays les pousse probablement l'un vers l'autre. Barras est un militaire, élu député du Var à la Convention. Représentant en mission, il est chargé avec le représentant Fréron de réprimer

¹ 13 octobre 1793 – Dominique Tereygeol est recensé sur la liste des citoyens de la commune de Beaumont ayant atteint 21 ans et ayant droit de vote.

² En réalité, Jean Tereygeol cessera ses fonctions le 30 brumaire, laissant sa place à François Faugeron.

la révolte de la ville de Toulon en décembre 1793. Ils ne verseront pas dans la clémence. Entre mille et deux mille habitants n'ayant pu fuir la ville après sa capitulation seront fusillés et achevés à l'arme blanche, sur le champ de Mars. Leur crime, impardonnable aux yeux de la République, était d'avoir proclamé Louis XVII, roi de France et d'avoir hissé le drapeau blanc fleurdelisé après avoir livré la flotte aux Anglais. De retour à Paris, Barras est acclamé par la Convention, mais le récit qu'il fait de son entrevue avec Robespierre, à son domicile, est édifiant : *« Robespierre était debout, enveloppé d'une espèce de chemise-peignoir : il sortait des mains de son coiffeur, sa coiffure achevée et poudrée à blanc. Les bésicles qu'il portait ordinairement n'étaient point sur son visage, et à travers la poudre qui couvrait cette figure déjà si blanche à force d'être blême, nous apercevions deux yeux troubles que nous n'avions jamais vus que sous le voile des verres. Ces yeux se portèrent vers nous d'un air fixe et tout étonné de notre apparition. Nous le saluâmes à notre manière, sans aucune gêne et avec la simplicité des temps. Il ne nous rendit nullement notre salut... Robespierre gardait le silence ; mais Fréron crut remarquer, dans la nuance de ses traits immobiles, que le tutoiement, continuation de l'ancienne habitude révolutionnaire, pouvait lui déplaire, et suivant son discours, il trouva le moyen de subtiliser à l'instant le mot vous pour se réconcilier avec le susceptible et hautain personnage. Robespierre ne laissa apercevoir aucune expression de contentement à cette déférence ; il était et il restait debout, sans nous offrir de nous asseoir... Je n'ai rien vu d'aussi impassible dans le marbre glacé des statues ou dans le visage des morts déjà ensevelis »¹.*

Le député Brival ne vit pas toujours le nez plongé dans ses dossiers ou écrivant de nombreuses tirades sur les bienfaits de la Révolution. Il sait aussi prendre du bon temps et profiter de ses séjours parisiens pour participer à des *« soupers fins en compagnie de Tallien, Barras, Fréron et Barère »*².

¹ Mémoires de Barras aux éditions littéraires et artistiques. (1946)

² Ce fait avéré relève de l'anecdote, mais illustre parfaitement les alliances qui se nouent et qui vont modifier le cours du destin de la France : Paul Barras profite avec Fréron du sac de la ville de Toulon pour s'enrichir et refaire une partie de sa fortune ; la réputation de Louis Fréron, l'autre « missionnaire de la Terreur » est épouvantable : *« tout était bon pour lui, pourvu qu'il ne s'agisse pas de vertu »*. Partout où il sévira, les pillages l'enrichiront. Il a été le condisciple de Robespierre et Desmoulins à Louis Legrand. Jean Tallien, représentant en mission à Bordeaux, vit dans un luxe insolent, monnayant la libération des suspects fortunés. Bertrand

Représenter le peuple, cela ne signifie pas qu'il faille, à son image, se serrer la ceinture. Certes, les caisses de la France sont vides, mais le sont-elles pour tout le monde ? Les profiteurs ne se trouvent pas parmi les sans-culottes ni parmi les ouvriers soumis à la loi du maximum des salaires¹, ou encore parmi les paysans simples métayers. Ils se recrutent principalement à la tête de l'état, parmi les donneurs de leçons qui n'hésitent pas à se compromettre avec le monde douteux des affaires, mélangeant l'intérêt de la nation avec leurs propres intérêts. Servir ne signifie pas se servir. Les privilèges auraient été abolis, d'une façon ou d'une autre, or la population ne peut qu'assister impuissante, à leur transfert et par conséquent à leur maintien.

De retour de mission aux armées, Saint-Just qui comme Robespierre, ne peut-être soupçonné de la plus petite prévarication, s'insurge vivement contre les profiteurs de tout poil : « *Peut-on laisser la France tranquille quand un Rovère, représentant du peuple, se fait céder pour quatre-vingt mille francs en assignats, une terre qui en vaut cinq cent mille ; quand royalistes et girondins, gentilshommes et procureurs, usuriers et assassins, toute la lie des partis, montent d'un même pas à la curée des biens nationaux* »². Le 8 ventôse de l'an II (26 février 1794), sous la pression des « hébertistes », la Convention avait décrété la mise sous séquestre des biens des suspects, au profit de la République. Ce décret était complété ainsi, cinq jours plus tard : « *L'état des biens des suspects doit être effectué par les municipalités. Ces biens serviront à indemniser les patriotes indigents* ». Cette mesure répondait aux souhaits d'Hébert repris par Saint-Just : « *Il faut détruire la mendicité par la distribution des biens nationaux* ». Alors pourquoi cette colère, tout étant pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Certains districts feront en sorte que le morcellement des biens profite aux plus démunis, mais la plupart laisseront se reconstituer des lots que seuls les plus fortunés peuvent acquérir. Lorsqu'un an

Barère « *l'équivoque* », selon le terme de Napoléon, n'est jamais très loin lorsqu'il s'agit d'argent. Malversations, fraudes en tout genre, appropriations multiples, il fut probablement l'un des plus grands bénéficiaires de la Révolution, côté finances. Jacques Brival était, c'est l'évidence même, en très bonne compagnie. Chacun d'eux était prêt à monnayer pour son propre compte l'exil du petit roi, si l'opportunité s'était présentée.

¹ De mars à juillet 1794, les salaires sont diminués de 25%.

² Histoire de la Révolution française – J.C Hallé (Nathan 1983)

plus tôt, les communes s'étaient portées acquéreurs des biens d'émigrés pour ensuite les morceler et en faire profiter les indigents, la Convention nationale avait aussitôt décrété l'interdiction des « *associations de tout ou partie considérable des habitants d'une commune pour acheter les biens mis en vente et en faire ensuite la répartition ou division entre lesdits habitants* ». Par contre, les groupements plus ou moins occultes d'acheteurs aisés restaient tolérés. Il apparaît clairement que les conventionnels étaient majoritairement davantage préoccupés de leurs intérêts que de l'intérêt des plus pauvres. Tout homme de pouvoir devrait se mettre tout d'abord au service des plus déshérités. Comment, celui qui se voit confier le destin d'une nation, peut-il s'imaginer un seul instant qu'il n'aura jamais de comptes à rendre ?

Certes, l'être humain n'est jamais ni totalement blanc ni totalement noir. L'incorruptible et l'archange de la Terreur en sont deux parfaits exemples. Jacques Brival eut le mérite de poser devant la Convention, les bases de l'abolition de l'esclavage à un moment où les consciences n'abondaient pas en son sens. Malgré tout, la Révolution fut pour lui l'occasion d'acquérir de nombreux biens nationaux tels que le moulin de la Marque à Tulle, le four de la ville, le pré d'Espagne, le couvent des Carmes, le domaine de Fougères...¹ Pourtant, la « Raison » dont il fut un adepte fervent allait à l'encontre de la morale en la circonstance.

Une chaleur moite a succédé aux fortes gelées d'hiver, la vie s'écoule calme et monotone dans la prison du Temple. Les lourdes murailles de l'édifice sont un rempart à l'agitation extérieure. Aussi, l'étonnement des prisonnières est grand quand, le 20 floréal en début de soirée, trois hommes font irruption dans leur logement. La princesse Élisabeth de France est sommée de les suivre pour être conduite devant l'accusateur public. Les adieux avec sa nièce sont brefs et chargés d'émotion. Elle laisse derrière elle une jeune fille de seize ans qui se retrouve définitivement seule, abandonnée de tous, à la merci de ses geôliers. Que leur inspire-t-elle ? La compassion, la crainte, l'indifférence, le mépris, la convoitise ? Qu'importe, elle est avant tout considérée comme l'otage de la Nation et à ce titre, toute faute à son encontre conduirait sans délai à l'échafaud.

¹ Archives de la Corrèze – Q 16.

Élisabeth est aussitôt conduite en fiacre à la Conciergerie. Elle sait qu'elle ne reviendra plus au Temple, car aucun de ceux qui l'ont quitté n'y sont jamais revenu. Lorsqu'elle fut à la croisée des chemins, elle résuma ainsi son choix : « *Je ne puis épouser que le fils d'un roi, et le fils d'un roi doit régner sur les États de son père. Je ne serais plus française, et je ne veux pas cesser de l'être. Mieux vaut rester ici, au pied du trône de mon frère, que de monter sur un autre* ». De même repoussa-t-elle l'idée de l'exil, lorsque cette possibilité s'offrait encore à elle. Aux instants décisifs de l'existence, les choix que l'on est amené à faire sont toujours irrémédiables. Ayant remis sa destinée entre les mains du Seigneur, le moindre regret ne pouvait lui effleurer l'esprit.

Le lendemain, Madame Élisabeth est interrogée par Dumas, président du tribunal révolutionnaire. Il emploie un langage grossier, injurieux et empreint de violence. La princesse lui répond avec calme et dignité. Chauveau-Lagarde, son défenseur qui n'a pas été autorisé à la voir auparavant, fait l'éloge de ses vertus. Cet homme remarquable et courageux, qui s'était déjà impliqué dans le procès de Marie-Antoinette au risque de sa vie, sait fort bien que la seule issue est la mort. En toute bonne foi, que peut-on reprocher à l'accusée ? Être demeurée auprès de la famille royale pendant ces années de captivité et avoir voulu partager leur sort. Est-ce un motif d'accusation ? Le visage haineux, immonde, avide de sang, de la Révolution française est devant elle en la personne de Fouquier-Tinville, de Dumas et des quelques personnages, toujours les mêmes, qui font office de jurés permanents. Que peuvent la foi et l'abnégation contre la terreur élevée au rang d'un sacerdoce ? L'agneau peut-il se révolter contre celui qui vient pour l'égorger ? Les valets de Satan¹ se sont-ils reconnus en contemplant leurs mains ruisselantes du sang de leurs victimes ?

Peu après midi, le 21 Floréal de l'an second de la République Française Une et indivisible, le tribunal condamne « *Élisabeth Capet, sœur de Louis Capet, dernier tyran des Français, à la peine de mort et les biens de ladite acquis à la République... Il est ordonné qu'à la diligence de l'accusateur public le présent jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures sur la place de la Révolution de cette ville* ». Indifférente à son propre

¹ Fouquier-Tinville s'étonnera que l'on puisse le condamner en 1795 : « *J'étais une hache, est-ce qu'on punit une hache ?* ». L'accusateur public aurait sans doute apprécié un procès tout aussi équitable que ceux qu'il avait instruits lorsqu'il officiait !

sort, elle est condamnée en compagnie de vingt-quatre accusés, aristocrates pour la plupart. Dans la charrette les conduisant au supplice, elle prodigue ses encouragements à ses malheureux compagnons d'infortune et elle apprend en chemin l'exécution six mois plus tôt de Marie-Antoinette sa belle-sœur, dont elle avait été tenue dans l'ignorance. Assises sur des bancs au pied de l'échafaud, les victimes de la barbarie attendent leur tour dans le calme et la dignité qui vont forcer le respect de la foule. Lorsque les aides du bourreau viennent les chercher, chacune s'incline devant celle dont le pieux visage empreint de sérénité se tourne déjà vers les Cieux. Quand vient son tour, elle demande au bourreau de lui couvrir les épaules avant l'ultime voyage¹.

Robespierre se défendra d'avoir voulu l'exécution d'Élisabeth, reportant la faute sur Collot-d'Herbois. C'est faire peu de cas de la responsabilité du principal dirigeant de l'état. Cependant, le sort des enfants Capet ne manque pas de le préoccuper. Maître de la commune de Paris, il se rend secrètement au Temple dans les jours qui suivent afin de constater les conditions de détention des captifs. Il ne les a pas revus depuis les émeutes de l'été 1792, lorsque la famille royale fut conduite à l'Assemblée. Quelles sont ses intentions ? Nul n'évoquera jamais cette visite², hormis Marie-Thérèse dont le témoignage ne peut être mis en doute : « *Il vint un jour un homme que je crois être Robespierre ; les municipaux avaient beaucoup de respect pour lui et sa visite fut un secret ; les gens de la tour ne surent pas qui il était. Il vint chez moi, me regarda insolemment, regarda les livres, et après avoir chuchoté avec les municipaux il s'en alla* »³. Assurément, il rendit visite au garçon et put constater l'état de déchéance de l'enfant cloîtré et muet depuis quatre mois. Aucun changement ne sera apporté à la suite de cette visite.

¹ **Élisabeth** princesse martyre **est décapitée le 10 05 1794** à l'âge de 30 ans. C'était une jeune femme cultivée, passionnée de lecture (sa bibliothèque comportait plus de 2000 volumes) et une excellente cavalière. Enfant, elle était turbulente et bien peu assidue aux études.

² L'agent de Lord Grenville qui devait épier les allées et venues autour du Temple, note que cette visite se serait produite le 23 mai 1794 en soirée.

³ Mémoire écrit par Marie-Thérèse-Charlotte de France, sur la captivité – Plon 1892.

Robespierre est parvenu à l'apogée de sa trajectoire. Il doit maintenant impressionner l'opinion par un acte symbolique digne du couronnement. Les Français lui sont soumis, il veut aussi conquérir leur âme.

L'avant-veille du transfert d'Élisabeth à la Conciergerie, à l'initiative de l'incorruptible, la Convention avait décrété que : *« Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme »*. Six mois plus tôt, à la tribune du club des Jacobins, le même personnage avait violemment condamné l'athéisme : *« on a supposé qu'en accueillant les offrandes civiques, la Convention avait proscrit le culte catholique : non la Convention n'a point fait cette démarche et ne le fera jamais ; son intention est de maintenir la liberté des cultes qu'elle a proclamée. Il est des hommes qui veulent aller plus loin ; qui, sous le prétexte de détruire la superstition, veulent faire une sorte de religion de l'athéisme lui-même. Tout philosophe, tout individu peut adopter là-dessus l'opinion qui lui plaira ; quiconque voudrait lui en faire un crime serait insensé ; mais l'homme public, mais le législateur serait cent fois plus insensé qui adopterait un pareil système. La Convention nationale l'abhorre : elle est un corps politique et populaire ; l'athéisme est aristocratique. L'idée d'un grand être, qui veille sur l'innocence opprimée et punit le crime triomphant, est toute populaire. Le peuple, les malheureux m'applaudissent ; si je trouvais des censeurs, ce serait parmi les riches et parmi les coupables. J'ai été, dès le collège, un assez mauvais catholique ; mais je n'ai jamais été ni un ami froid ni un défenseur infidèle de l'humanité : je n'en suis que plus attaché aux idées morales et politiques que je viens de vous exposer. Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer »*.

Le double langage est édifiant ! L'Incorruptible réaffirme la liberté des cultes et laisse les révolutionnaires fermer les églises, pourchasser les prêtres et punir tous ceux qui manifestent leur intention d'assister à la messe traditionnelle. La déchristianisation du pays se poursuit sans relâche à l'ombre du mensonge. Élu président de la Convention le 16 Prairial de l'an II (4 juin 1794), il va pouvoir parachever son œuvre en présidant la fête de l'Être suprême quatre jours plus tard. Le peintre David est chargé de son organisation. Robespierre s'avance dans son magnifique habit violet, ceint de l'écharpe tricolore, portant un chapeau empanaché. Il tient en main un bouquet de fleurs, de fruits et d'épis de blé. Les députés de la Convention sont à sa suite, ravalés au rang de faire-valoir. À cet instant, il est radieux et majestueux, à tel point que l'assistance en vient à s'interroger : *« Voyez-vous comme on l'applaudit ? Ne veut-il pas faire le dieu ? N'est-il pas le grand prêtre de*

l'Être suprême ? » Au comble des honneurs, il suscite déjà des jalousies. En lieu et place du couvre-chef, sans doute aurait-il dû ceindre la couronne de laurier ! La foule innombrable est venue rendre hommage à l'Auteur de la nature : « l'Être suprême » que certains se plaisent à nommer « le Grand Architecte » ainsi qu'à Robespierre qui en cet instant ne fait qu'un avec lui.

Le lendemain, un primidi, Robespierre se repose tout en revenant à la réalité. Une phase d'abattement succède souvent au triomphe. Apparemment, l'Être suprême ne lui a pas suggéré la modération, l'amour du prochain ou encore le pardon des offenses, puisqu'il se prépare à renforcer la Terreur qui pèse déjà sur toute la société. La loi du 22 prairial réduit toute la procédure criminelle à une citation, une comparution et un simple interrogatoire. Mise en accusation, instruction préliminaire et défense de l'accusé sont supprimées.

Art.7 la peine portée contre tous les délits dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire est la mort.

Art.8 la règle des jugements est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie.

Art.9 tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats, les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît¹.

Ainsi, sur simple dénonciation d'un délit imaginaire, l'échafaud est prêt à accueillir le citoyen. Chacun doit vivre dans la crainte afin que la vertu puisse s'épanouir, telle une fleur abondamment arrosée, non pas d'eau, mais de sang.

L'organe même de la Terreur, le Comité de salut public² qui gouverne la France, commence à sentir la loi s'appesantir sur ses épaules. Le paroxysme est atteint, le pays tout entier plonge dans l'horreur. Puis l'impensable se

¹ ledroitcriminel.free.fr/la_legislation_criminelle

² Le comité de salut public est composé durant cette période de : Robespierre, Saint-Just et Couthon pour les grandes affaires ; Carnot à la guerre ; Prieur à l'armement ; Lindet aux subsistances ; Saint-André et Prieur (autre) à la marine ; Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne à la politique intérieure ; Barère porte-parole à l'assemblée.

produit. Le vertueux personnage s'alite vers mi-messidor (début juillet) pour ne reparaître que le 8 thermidor (26 juillet). À son habitude, il menace et en tout premier lieu Cambon, qui aux finances aurait pris une décision malencontreuse¹, parle d'épuration. Or, Cambon aux abois se défend âprement : « *Avant d'être déshonoré, je parlerai à la France... J'ai dénoncé toutes les factions quand elles attaquaient la fortune publique. Toutes elles m'ont trouvé sur leur route. C'est l'heure de dire la vérité : un homme paralyse la Convention, et cet homme c'est Robespierre...* » Celui-ci se rend alors aux Jacobins où il est acclamé, ce qui le conforte dans son bon droit. Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes qui l'ont suivi sont empêchés de s'exprimer sous les cris d'« *à la guillotine* ». Dans la grande salle des Jacobins, Jacques Brival analyse la situation, perplexe. Alors qu'en soirée Maximilien regagne son domicile, croyant avoir partie gagnée, la contre-offensive s'organise à l'assemblée sous l'impulsion de Fouché, qui joue sa tête. Dans la matinée du 9 Thermidor, les débats reprennent à la Convention. Collot-d'Herbois qui préside, a retenu la leçon de la veille et lorsque Saint-Just prend la parole, il l'interrompt. Puis Billaud-Varenne attaque de front Robespierre qui ne peut s'exprimer, sa voix étant systématiquement couverte par les imprécations des uns et des autres. Toutes les rancœurs reviennent à la surface, les amis d'Hébert et ceux de Danton se déchaînent. L'heure des comptes vient de sonner !

Jacques Brival, l'un des secrétaires de la Convention, alors secrétaire de séance, prend note et ne peut intervenir qu'occasionnellement².

Sur proposition de Tallien, les députés décrètent l'arrestation, en séance, de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon. Les décrets sont signés sur-le-champ par le député-secrétaire Brival. Il est cinq heures de l'après-midi.

¹ Cambon venait de procéder à l'émission de 9 milliards en assignats. Pour lui et ses complices, la révolution fut une fabuleuse opération financière dont les pauvres gens ne bénéficieront pas. Les accusations de Robespierre à son encontre sont donc parfaitement fondées.

² Dans ses mémoires, Barras prétend que « la société (des Jacobins), violemment agitée, mit à la porte ce jour-là, le député Brival »... (page 162). Il y a cependant confusion de date, car Brival ne se retira des Jacobins que le lendemain. À noter que lors du procès de Danton, le député de la Corrèze avait été cité par Desmoulins comme témoins à décharge. Le Comité de salut public avait rejeté son audition, ainsi que celle des quinze autres témoins.

Sur proposition de Fréron, la Convention confie à Barras la charge de rallier les sections en le nommant commandant en chef de La Garde Nationale. Il s'adjoint principalement Fréron, Tallien, Rovère et Bourdon.

Alors que les citoyens décrétés d'accusation sont emprisonnés, Brival profite de ce qu'il pense être une suspension de séance, pour se rendre au Club des Jacobins. Peu avant sept heures du soir, la salle est comble, les esprits surchauffés. Le député-secrétaire est sommé de s'expliquer. Son intervention est brève et sans nuances. Il rapporte sa prise de parole aux Jacobins, une heure plus tard, lors de la séance du soir à la Convention :

- *« Citoyens, le président des prétendus Jacobins, sur la demande et d'après l'arrêté des contre-révolutionnaires qui s'étaient glissés dans cette Société, m'a invité à rendre compte de la séance de la Convention. Arrivé à la tribune, j'ai parlé en ces termes : « des intrigants, des contre-révolutionnaires, vêtus du manteau du patriotisme, voulaient assassiner la liberté ; la Convention a décidé qu'ils seraient mis en arrestation ; ces représentants sont Robespierre, Couthon, Saint-Just, Lebas, Robespierre le jeune. »*
- *Quelle a été votre opinion ? me dit le président. J'ai répondu : « Celui qui toujours a voté dans le sens de la Montagne, sous l'Assemblée législative et sous l'Assemblée conventionnelle, a voté l'arrestation ; il a plus fait ; il est un de ceux qui l'ont provoquée, et en qualité de secrétaire il s'est empressé d'expédier et de signer les décrets. » À ces mots j'ai été couvert de huées, j'ai été proscrit de la prétendue Société ; on m'a enlevé ma carte. Je suis sorti en leur disant : « je ne suis pas fait pour habiter avec des membres qui chassent ceux qui veulent sauver la liberté. »*
- *Je viens d'apprendre que la prétendue Société avait rapporté mon arrêté, et qu'elle avait nommé un commissaire pour me remettre ma carte. Je ne la prendrai qu'après sa régénération. »¹*

¹ Séance du 9 thermidor, à sept heures du soir. Gazette nationale ou le Moniteur universel – N° 312 Duodi 12 thermidor, l'an 2^e.

On peut constater que la Convention était verrouillée par le « clan Barras » lors de la chute de Robespierre. Il n'y aura pas plus d'une quinzaine d'intervenants durant la matinée décisive du 9 thermidor. Tallien demande l'arrestation de Robespierre ; Fréron demande que La Garde Nationale soit confiée à Barras ; Barère propose que Robespierre soit mis hors-la-loi ; Brival rédige les décrets et s'assure de leur application. Bien sûr les interventions de Fouché, présenté comme étant l'âme du complot, de Collot d'Herbois, président de l'assemblée et surtout

La crainte de la Convention a été la plus forte, les Jacobins se dispersent sans s'unir à la Commune de Paris qui vient pourtant de délivrer Robespierre et ses amis sur le coup de dix heures du soir. Ces derniers sont maintenant réfugiés à l'Hôtel de Ville, mais restent indécis, remettant au lendemain un appel éventuel aux armes. Cette indécision leur sera fatale. Billaud-Varenne sait que Robespierre, qui dispose pourtant de la force publique, n'est pas un homme d'action. Il presse donc Barras de prendre le contrôle de l'Hôtel de Ville. Dans le même temps, Barère qui a senti le vent tourner fait décréter la mise hors la loi des insurgés. Dès lors, toute comparution devant le Tribunal révolutionnaire se résume à une reconnaissance de l'identité et à l'énoncé du verdict. Le triumvirat pourra ainsi apprécier à ses dépens, toute l'efficacité de la loi qu'il a imposée à la France.

Le peuple n'a pas bougé. Depuis que la Terreur frappe le pays, il a au moins un motif de satisfaction : cette maudite loi du 22 prairial pèse tout autant sur les grands que sur les humbles. Tout s'est joué entre la Commune de Paris et la Convention. C'est avec le soutien de la Convention que Robespierre avait éliminé Hébert, Danton et Chaumette, les maîtres de la Commune. Aussi le soutien de cette entité qu'est la Commune de Paris, ne lui est pas entièrement acquis. C'est d'ailleurs la section des Gravilliers, celle de Jacques Roux, contraint au suicide par Maximilien, qui donne l'assaut de l'Hôtel de Ville. Les décrets en main, la chasse à l'homme peut commencer. Elle se poursuit de façon féroce et implacable toute la nuit. Le 10 Thermidor de l'an II (28 juillet 1794), à deux heures du matin, Robespierre est arrêté. Puis, suivent les arrestations de Saint-Just, Couthon, Dumas, Coffinhal, Hanriot... Au total vingt-deux personnes réputées proches de l'incorruptible. La Révolution est en train de basculer dans une phase nouvelle. Le maître du moment est celui qui détient la force publique : Barras. La Commune lui fait aussitôt allégeance. L'accusateur public est rappelé à l'ordre « *Allons citoyen Fouquier, la*

de Billaud-Varenne seront décisives, mais hormis Fouché, ils n'en seront pas les véritables bénéficiaires. Un autre élément essentiel est à prendre en considération pour comprendre cette journée : les révolutionnaires s'accordent le droit de massacrer à tout va, pourvu que cela se passe en toute légalité. Ainsi, Barras ne sera en mesure d'accomplir sa mission que lorsque les décrets d'arrestation lui seront remis. De même, Robespierre et Saint-Just ne se résoudront pas à faire appel à La Garde Nationale qui leur est pourtant acquise, afin de prendre le contrôle de la Convention. Le coup d'État ne leur semble pas concevable. Ils signent ainsi leur propre arrêt de mort.

Convention nationale m'a chargé de faire exécuter ses ordres : je vous donne celui de procéder sans désespérer à l'accomplissement de votre mandat... en envoyant de suite les coupables à l'échafaud qui les attend ». Les condamnés seront exécutés sur la place de la Révolution, avec passage imposé devant la maison de Robespierre, vers les sept heures du soir. L'infirmes Couthon, jeté comme un sac dans la charrette, est sanglé sur la planche en premier. Il avait perdu l'usage de ses jambes, mais cela ne l'avait pas empêché de faire son chemin et d'ôter la tête de bon nombre de ses concitoyens, sans trop d'états d'âme. Son exécution s'avère laborieuse et longue. Robespierre, la mâchoire fracassée, attendra longuement son tour allongé à même le sol.

Le malheureux cordonnier Antoine Simon, ancien instituteur du petit roi, fait partie de la fournée. Il a eu la malencontreuse idée de prendre la parole, la veille à la section Marat, pour appeler les sans-culottes à défendre Robespierre. Cette âme somme toute généreuse emporte, tout comme ses amis Hébert et Chaumette, son secret dans la tombe. Ses appartements sont mis sous scellés par les gardiens du Temple, afin de procéder à un inventaire des documents qu'il aurait pu laisser à la postérité, lui qui savait à peine écrire. Mais la prudence imposait sans doute de telles précautions.

À quatre heures du matin, le 10 thermidor, Barras contrôle la situation. Deux heures plus tard, alors que les exécutions ne sont prévues qu'en début de soirée, il se rend au Temple afin de rendre visite aux enfants royaux.

Il relate ainsi cette visite :

« ... les comités répandaient le bruit que les détenus du Temple, que les infortunés enfants de Louis XVI s'étaient évadés. Je me rendis à la prison. Je visitai le prince. Je le trouvai fort affaibli par une maladie qui le minait évidemment ; il était couché au milieu de la chambre, dans un petit lit qui n'était guère qu'un berceau : ses genoux et ses chevilles étaient enflés.

Il sortit de l'assoupissement où je l'avais trouvé en entrant, et me dit : « Je préfère ce berceau, où vous me voyez, au grand lit que voilà ; du reste, je ne dis point de mal de mes surveillants »...

« Et moi, m'écriai-je, je porterai de vives plaintes sur la malpropreté de cette chambre. » Je montai chez Madame : la sienne était un peu moins indécentement tenue. Madame s'était habillée de bonne heure, à cause du bruit qu'elle avait entendu pendant la nuit. J'ordonnai que les deux enfants de France pussent se promener chaque jour dans les cours de leur prison. J'ai

appris depuis, par un commissaire du Temple, que mes ordres n'avaient point été exécutés ».

Les journées des 9 et 10 thermidor ont été interminables et éprouvantes. Bon nombre de conventionnels que l'histoire qualifiera désormais de thermidoriens ont tenté de prendre un peu de repos, mais la chute de « l'incorruptible » et de son ami « l'archange de la Terreur » leur laisse dans la bouche un goût d'amertume que jamais ils ne pourront effacer. En commandant à la Garde nationale d'investir la Convention, Robespierre pouvait les envoyer tous à l'échafaud, car les troupes l'auraient suivi comme un seul homme. Mais celui que l'on qualifiait de tyran a repoussé la dictature, payant ce refus de sa tête. Il méritait bien son surnom !

Jacques Brival a passé la nuit chez l'un de ses amis Tallien¹, qui vient de faire libérer la belle Thérèse sa maîtresse. Les jours de celle-ci étaient comptés, mais le 9 thermidor est pour elle, un retour à la vie, ce qui lui vaudra le surnom de « notre dame de Thermidor ». Au matin, Barras les rejoint. Dans les semaines et les mois qui viennent, il va devoir asseoir son autorité sur l'assemblée et donc sur le pays. La fortune vient de lui sourire, mais a-t-il l'étoffe d'un homme d'État ? Pour l'instant, ses préoccupations sont d'une autre nature.

- Jacques, j'avais quelques doutes à propos du fils Capet, mais hier matin j'ai été contraint de me rendre à l'évidence, l'enfant que l'on détient n'est pas le petit Louis XVII. Il a été remplacé par un pauvre malheureux ramassé dans quelque hospice et gravement malade à ce qu'il m'a semblé.
- Je te l'avais dit, citoyen Barras, c'est à moi que Charles Capet a été confié. Jacques Hébert a pu l'extraire du Temple deux mois avant de monter à l'échafaud. L'enfant est maintenant en sûreté sur mes terres et en bonne santé. Je ne sais pas quels étaient les projets à long terme de mon ami le journaliste. Mais toi, que penses-tu que nous puissions faire de lui ?
- Je n'y ai pas réfléchi ! Pour l'instant, il est inutile d'ébruiter cette affaire. Le plan préparé par Hébert doit se poursuivre. Nous aviserons le moment venu, si le pouvoir m'échappe. Cet enfant, qu'il soit à Tulle ou à Paris, reste l'otage de la Nation et une pièce maîtresse dans notre jeu.

¹ « *Brival, ami intime de Tallien et l'un des plus zélés thermidoriens* » (Histoire parlementaire de la Révolution française – Roux et Buchez 1837)

Jean-Lambert Tallien assiste à l'échange de propos, complètement interloqué. Il est à mille lieues d'imaginer que le petit Capet soit en pleine nature, libre ou presque. Toutes ces rumeurs de complots étaient donc fondées !

- Hébert a donc réussi ! Je comprends maintenant pourquoi Robespierre est revenu furieux, après sa visite au Temple il y a deux mois.
- Oui, Hébert avait beaucoup de cartes en main : la popularité de son journal ; la Commune qui lui était dévouée ; le Temple dont il était le maître. Il a gâché tout cela par sa virulence. Inutile de se lamenter sur le passé, essayons de ne pas reproduire les erreurs de ceux qui un temps ont cru être les maîtres de la France.

Barras reste songeur. La tension et la fatigue de ces derniers jours ne contribuent pas à la tenue d'une réflexion sereine.

- Je compte revenir au Temple ce soir pour prendre toutes les dispositions qui s'imposent compte tenu de la situation. Je ne veux pas que les Comités se mêlent de cette affaire. Ils viennent déjà de désigner les nouveaux gardiens de l'enfant, mais j'ai confirmé Laurent dans ses fonctions et annulé les arrêtés qui venaient d'être pris. Jacques, veux-tu m'accompagner ? Nous aviserons en chemin. La visite se fera en toute discrétion et tu pourras vérifier l'état de délabrement du remplaçant, ainsi que ses conditions de vie.
- C'est entendu ! Je t'accompagnerai.

Le 11 thermidor, à neuf heures du soir¹, Barras, Brival et un cortège réduit, se rendent au Temple afin de revoir les conditions d'hébergement et de surveillance des enfants tenus prisonniers. Cette visite n'est pas assortie de la publicité qui sied généralement à toute inspection du nouveau maître des lieux. Le petit cortège délaisse les appartements de Madame Royale, pour ne s'attarder que dans ceux de l'enfant captif. Laurent, unique gardien des enfants, confirmé dans ses fonctions, les accueille. Créole martiniquais, il connaît Barras par relation, pour avoir été greffier de son homme à tout faire. De plus, membre assidu du club des Jacobins, il connaît également Brival et a pu apprécier ses interventions à propos de l'abolition de l'esclavage.

¹ Neuf heures du soir correspondent à l'heure du soleil et par conséquent à 23 heures de nos jours. En été, la visite se déroule donc en début de nuit. Elle est relatée succinctement dans plusieurs ouvrages.

Le député de la Corrèze est horrifié par les conditions de détentions de l'enfant. La puanteur des lieux est épouvantable, la cellule n'ayant pas été nettoyée depuis la fin des travaux, six mois plus tôt. Un prisonnier ordinaire bénéficie de conditions d'incarcération bien meilleures. L'enfant est invité à marcher dans sa cellule, ce qu'il fait de mauvaise grâce, les articulations le faisant manifestement souffrir. Il est de grande taille, les membres démesurés par rapport au buste¹. La lumière blafarde des chandelles accentue son état de déchéance, qui fait peine à voir. Brival risque un commentaire en s'adressant à Barras :

- Il ne ressemble en rien au jeune prince ! Comment les gardiens peuvent-ils être abusés² ?
- Les gardiens sont aux ordres et ils n'ont pas à faire la moindre supposition. D'ailleurs, qui parmi les commissaires de garde ou parmi les employés du Temple, a côtoyé l'enfant du temps de Simon ? Un nommé Tison³ qui est maintenu au secret dans l'enceinte du Temple depuis cinq mois, d'après ce qui m'a été rapporté ! Je vais faire remplacer sur le champ l'économiste, le cuisinier, les municipaux de garde. Aucun de ceux qui ont connu le petit Charles ne sera admis en présence du prisonnier. Pour ceux qui émettraient des doutes quant à son identité, ce sera l'enfermement.

¹ Tous les observateurs qui ont pu approcher le jeune prisonnier confirment ce fait : Laurent, Gomin, Harmand de la Meuse, etc.

² Voici une description intéressante de l'enfant, faite par un personnage anonyme, ayant été autorisé à voir le prisonnier en 1794, à une date non précisée (Louis XVII et l'énigme du Temple - Lenotre) : « *Le commissaire fut très étonné de la grande taille du détenu et de ce qu'elle aurait pu être s'il se fut tenu debout. Le visage du malheureux était couvert d'ulcères et de boutons et il paraissait aussi qu'il avait des croûtes de gale derrière la tête... Il rentra dans son lit, gardant toujours un silence farouche, se couvrit jusqu'au nez... Deux ou trois fois, il remua les lèvres comme s'il voulait parler ; mais l'articulation n'était qu'un souffle où l'on ne pouvait rien distinguer : le plus pitoyable être humain que j'aie jamais vu* ».

³ Tison et sa femme ont été placés par la Commune, auprès de la famille royale, fin août 1792, tant pour la servir que pour l'espionner. L'homme, a été mis au secret dans un réduit du Temple le 9 ventôse-an II (27 février 1794), ce qui lui a sans doute valu d'échapper à la guillotine. Il était toujours prisonnier le 11 thermidor et sera maintenu en captivité. Une certitude : il n'avait jamais eu de contact avec l'enfant mis au secret.

- Que fait-on des quatre commissaires qui ont signé le document déchargeant le couple Simon de la garde de l'enfant, le 30 nivôse dernier (19 janvier) ? Eux le connaissaient parfaitement. Ce sont d'ailleurs les derniers à l'avoir vu.
- Avant de partir, nous consulterons les registres du Conseil du Temple et nous aviserons aussitôt¹.
- N'oublie pas également de rappeler au gardien que la sœur ne devra jamais être mise en présence de celui qu'elle doit continuer à considérer comme son frère.
- Sois rassuré ! Nous avons la situation bien en main. De ton côté, tiens-moi informé de ce que devient notre petit otage.

Les cinq cents hommes qui composent la garde du Temple, sur le qui-vive depuis ces derniers jours, ont été prévenus. Bien peu manquent à l'appel. Ils forment malgré l'heure tardive, une haie d'honneur à la lueur des flambeaux, lors de la sortie du général, commandant de La Garde nationale. Par sa venue, le nouvel homme fort de la France manifeste tout l'intérêt que la Nation porte à ses illustres otages.

La relation faite par Barras, de sa visite au Temple le 28 juillet 1794, bien que succincte, montre que l'enfant qui y est détenu est gravement malade, souffrant sans doute de tuberculose osseuse. Or, lorsqu'il fut examiné par le docteur Thierry le 3 janvier 1794, tout allait bien. Lorsque le procès-verbal de remise de l'enfant par Simon fut rédigé le 19 janvier, l'enfant était dit « en bonne santé ». De même lorsqu'il est soigné par le docteur Pipelet, pour une petite blessure, début juin 1793, il est déclaré « parfaitement sain ». Comment un enfant en bonne santé le 19 janvier peut-il se retrouver grabataire six mois plus tard ? Si une tuberculose avait été constatée durant l'année 1793, elle aurait été signalée, cela ne fait aucun doute. Or ce type de maladie ne se développe pas du jour au lendemain sans séquelles apparentes, pour parvenir à un stade final en quelques mois.

¹ Legrand, Lasnier, Cochefer et Lorinet étaient les commissaires de garde au Temple le 19 janvier 1794, lors du départ des Simon. Les trois premiers seront exécutés le soir même du 11 thermidor. Le quatrième cosignataire du procès-verbal de décharge de Charles Capet est également de garde les 28 et 29 juillet 1794, lorsque Barras se rend au Temple. Il sera emprisonné immédiatement après la seconde visite. À signaler qu'il était médecin et parfaitement capable d'examiner l'enfant, lorsqu'il note : « ...dudit Capet prisonnier, étant en bonne santé ». Il ne sera libéré que le 25 frimaire-an III (15 décembre 1794).



“TOUR DU TEMPLE

ou nouveau logement occupé par Louis XVI le 13 août 1792”

Estampe de Guyot – source BNF

Les tours du Temple sous la Révolution.

L'édifice fut détruit en 1808 sur l'ordre de Napoléon 1^{er}. Sans doute ne voulait-il pas que cette forteresse devienne un lieu de pèlerinage.

Barras constate également que Marie-Thérèse, l'infortunée fille de France, s'est habillée de bonne heure à cause du bruit. Elle habite à l'étage au-dessus de ce qui sert de prison à l'enfant qui est censé être son frère. Confirmation nous est donc donnée qu'elle perçoit ce qui se passe dans la pièce située à l'étage inférieur. Or, depuis le 20 janvier 1794, elle n'a plus entendu aucun bruit d'enfant venant de ce logement, à tel point qu'elle suppose qu'il est resté vide jusqu'au 28 janvier, date d'achèvement des travaux. Par la suite, elle pense qu'un autre enfant a pris la place de son frère Charles. Sa tante et elle, le dénommeront « Melchisédech », ce qui peut signifier le mystérieux personnage. Faut-il complètement évacuer cette impression d'absence d'un être cher, de la part d'une personne tenue prisonnière et nécessairement à l'affût de tout ce qui se passe ? Marie-Thérèse se contente de décrire ce qu'elle a ressenti à cette époque.

Barras ordonne que les deux enfants détenus puissent se promener chaque jour dans les cours de leur prison. Cependant, ses ordres ne seront pas suivis d'effet. Étonnant ! Celui qui va ordonner à l'accusateur public Fouquier-Tinville de suspendre sur le champ toute exécution de condamné et qui s'entend répondre : « *dès ce moment, citoyen-représentant, général, je me conformerai à votre volonté impérative* » aurait-il pu être désobéi ? Peut-on croire un seul instant que les gardiens du Temple auraient pu ne pas se conformer à l'exécution des ordres de l'homme fort du moment ? Non ! Ces ordres n'ont jamais été donnés. Bien plus, tous les gardiens seront remplacés à brève échéance ou parfois envoyés à l'échafaud. Ont-ils alors été tenus pour responsables d'une évasion gardées secrètes ? Quoi qu'il en soit, leurs remplaçants obéiront aux consignes suivantes : « le service du Temple sera fait de la manière usitée jusqu'à présent » (ordre écrit) ; « interdiction formelle de la réunion, fût-elle épisodique, du frère et de la sœur » (consigne orale).

De toute évidence, Barras ne veut pas, quoiqu'il puisse écrire par la suite, que le frère et la sœur soient mis en relation. Marie-Thérèse ne reverra jamais son frère. Aucun de ceux qui avaient côtoyé le prince avant le 19 janvier 1794 au soir ne sera admis en présence de l'enfant malade.

Ici, nous sommes en droit de nous demander pourquoi le régicide Barras, aux mains ruisselantes du sang de tant d'innocentes victimes, fut protégé par Louis XVIII. Quel pacte secret avaient-ils conclu ? La vérité, connue de Barras — l'enfant mort au Temple n'était pas Louis XVII — pouvait porter ombrage au roi si elle était divulguée. En effet, celui-ci aurait été considéré par tous comme illégitime et aurait été contraint de mettre la police du royaume, à la recherche de son neveu. Ceci explique l'attitude du roi en maintes occasions.

Chapitre XVII

Les gerbes de blé, dressées sur les champs épars de la campagne corrézienne, finissent de sécher au soleil de thermidor. Elles seront dans quelques jours soigneusement empilées pour former des meules, épis tournés vers l'extérieur, de façon à ce que le grain puisse sécher rapidement après l'orage. Les chaleurs de l'été sont supportées avec résignation par les bêtes et les hommes. Les glaneuses s'échinent à ramasser quelques épis et ne peuvent que se lamenter sur les difficultés que cette mauvaise récolte laisse présager. En effet, les longues et sévères gelées du dernier hiver ont contraint le laboureur à réensemencer certaines terres au printemps, lorsque cela s'avérait possible. Semer ou moudre, il a fallu choisir. Nul n'ose le dire, mais disette et famine attendent le pauvre monde. Tous les miséreux ne passeront pas l'hiver de l'an trois. Les récoltes de blé noir qui commenceront bientôt seront peut-être meilleures.

Jean Plas dit l'aîné, n'a pas hésité à abandonner le domaine de Roux, dont il est fermier, pour se rendre au chef-lieu du canton. Il dispose d'à peine mille livres d'économie, mais cette troisième vente publique à laquelle il compte participer sera pour lui l'occasion de rencontrer une foule de personnes et de faire provision de nouvelles. Et puis, sait-on jamais ? Une opportunité peut se présenter, un lot de faible valeur, sans enchérisseur ! Sans parler de la dépréciation de la monnaie. Il ne sert à rien d'être riche en papier de nos jours, alors qu'une terre peut fournir un revenu.

Beaucoup de laboureurs, du propriétaire aisé à l'humble métayer, ont aussi fait le déplacement, ce 19 Thermidor de l'an deux (6 août 1794). La nouvelle de l'exécution de Robespierre, au début de la décade, se propage à la vitesse du feu courant sur les chaumes des champs. Est-ce la fin de ce régime qui ne cesse de faire de nouvelles lois qui sont appliquées au moyen de la terreur ? Le député Brival a, paraît-il, contribué à la chute du tyran, cependant il n'est pas question de faire monter le petit Louis XVII sur le trône. La royauté, pour les maîtres du pays, c'est fini ! Mais alors, qui va diriger la France ? Que de questions restées sans réponses ! Une série d'interrogations prend finalement le pas sur toutes les autres : la Nation va-t-elle continuer à persécuter les prêtres, piller les églises et s'approprier les biens du clergé ? Les aristocrates émigrés seront-ils autorisés à rentrer et faudra-t-il leur rendre les terres qui ont été vendues aux enchères ? Les administrateurs du département

se montrent pédagogues et rassurants envers la population. Rien n'est changé et les ventes se poursuivront au même rythme.

Les plus fortunés, profiteurs de tout acabit, peuvent reprendre sereinement leurs acquisitions et reconstituer des domaines qui avaient été fractionnés pour que chacun y trouve son compte. Quant aux crève-la-faim, aux sans-le-sou, qui peut bien s'en soucier ? À vrai dire, la Nation pense à eux ! Elle leur propose un fusil et de mauvaises chaussures, ensuite ils iront donner leur vie sans grande valeur, pour défendre leurs concitoyens plus chanceux. Mais qu'advient-il des femmes et des enfants qui ne peuvent bénéficier de ce traitement ? Cependant, à trop poser de questions, on finit par laisser l'honnête citoyen.

Jean « l'aîné » a bien essayé d'acquérir les terres entourant le domaine du Mons, mais sa dernière enchère à huit mille deux cents livres, fixe les limites de ses possibilités. Le lot est adjugé à Jean Payre pour six cents livres de plus. Il repartira sans conclure, comme cela avait été le cas quatre mois plus tôt. Une fois encore, ses moyens ne sont pas à la hauteur de ses ambitions. De plus, les mauvaises récoltes risquent de fortement éroder ses finances. Avant de prendre le chemin du retour, il est interpellé par Dominique Tereygeol qui, lui aussi, a profité de l'opportunité pour venir s'informer.

- Alors Jean, as-tu obtenu ce que tu convoitais ?
- Tu sais mieux que moi qu'il ne me reste plus un sou avec le mariage de ma belle-sœur et cela n'ira pas mieux, suite au temps pourri du début de l'année. Enfin, il faut croire que certains ont encore des ressources.
- Dis-moi, je n'ai pas vu le « cadissou » ton beau-frère. Est-ce que sa femme et lui vont bien ?
- Je n'en sais rien et ça ne m'intéresse pas. Il doit certainement être occupé aux moissons à La Glorie, dans la propriété de ma femme. Les deux sœurs ont trouvé là un domestique bien commode et lui peut enfin sortir de la misère dans laquelle il vivait.
- N'exagère pas, il a quand même un toit. Tu ne devrais pas parler ainsi de ce lointain cousin devenu ton beau-frère. Tu devrais même l'aider à s'en sortir.
- Je ne comprends pas pourquoi tu as voulu marier ma belle-sœur à cet incapable. De toute façon je ne mets plus les pieds à La Glorie, j'ai beaucoup à faire dans le domaine de Roux.
- Certes ! Et ta servante remplace avantageusement ta femme Marie.

— Tout à fait ! La « fillon » ne me fait pas que la soupe...

La discussion tourne court, Dominique étant interrompu par son cousin Jean, venu pour faire le point sur le placement de l'enfant.

— Que faut-il penser de la situation ? As-tu des nouvelles récentes de l'abbé Brival ? Je crains que ces bouleversements que nous subissons nous contraignent à modifier nos plans. Nous sommes peut-être sous le coup d'une dénonciation !

— Allons Jean ! Garde ton calme et essaie de raisonner. Nous ne sommes pas encore en possession de l'enfant. Il n'y a donc pas de risque. Barras est le nouveau maître du pays, qu'il soit ou non informé de cette évasion qu'est-ce que cela peut bien changer. Je ne le vois pas abandonner une parcelle de son pouvoir en plaçant le petit Capet sur le trône. À quoi aurait servi la Révolution ?

— Tu as sans doute raison. Donc sans contrordre, il n'y a rien de changé pour nous. Mais si tu as l'occasion de te rendre à Tulle, prends contact avec l'abbé, je serai rassuré. Et puis si l'affaire tombe à l'eau, que vont devenir les promesses faites au « cadissou » et à Marie-Anne ?

— Je pense que notre député a tout intérêt à ne pas se séparer de l'enfant. Pour moi, rien n'a changé.

— Autre chose ! Sais-tu que les jeunes gens réquisitionnés récemment ont été envoyés en Vendée ? La République ne parvient plus à sortir de ce conflit.

— Je le sais Jean. Les Vendéens se battent pour Dieu et pour Louis XVII. Ils se dressent contre la République pour des raisons parfaitement identifiées. De notre côté, nous envoyons nos jeunes se faire tuer et l'on ne sait même pas pourquoi. La Liberté a bon dos, mais quel malheur ?

— Les nouvelles de cette pacification nous parviennent bien difficilement, avec beaucoup de retard et souvent déformées. Comme si la Convention étendait un voile sur ce qui se passe pour que la révolte ne se propage pas à d'autres régions. Dominique, que devient notre pays, si beau, si riche ?

— J'ai appris que les colonnes de Turreau, qui pratiquaient la politique de la terre brûlée, ont été écrasées les unes après les autres. Maintenant, nos soldats vivent dans des camps retranchés où il est difficile de les approvisionner. Les troupes de Charette les harcèlent continuellement.

— Il suffirait de leur rendre leurs églises et leurs curés et la paix reviendrait.

La discussion revient quelques instants sur le rôle joué par Brival durant la journée du 9 thermidor, puis les deux hommes conviennent de

reprendre contact avec le couple qui doit accueillir le petit Charles, pendant la période des jours complémentaires placés fin fructidor¹.

Les activités agricoles reprennent, aussitôt refermée cette parenthèse d'une demi-journée. Le lendemain est un décadi, l'un des trois jours de repos mensuel, mais qu'est-ce que cela change ! S'occuper des bêtes est une tâche sans cesse renouvelée et le temps qu'il fait, prime sur toute autre considération. Sous la monarchie, la paysannerie respectait la matinée dominicale et chacun se faisait un devoir d'assister à la messe, mais la Révolution ne veut plus en entendre parler. Les occasions de regrouper la communauté sont bien peu nombreuses et paradoxalement, le clergé y est encore associé, puisque la vente de ses biens est devenue un pôle d'attraction. Les fêtes de village ont été balayées, étant donné qu'elles se tenaient en l'honneur d'un saint patron. Les tentatives de les remplacer par une fête de la fédération ou de la déesse raison, voire de l'Être suprême, ne rencontrent pas le succès espéré par les instances révolutionnaires et dégénèrent bien souvent en saccages et chants « déshonnêtes » d'ivrognes belliqueux.

Les battages, en fin de saison estivale, constituent encore une de ces rares possibilités de se regrouper, sans être inquiété par les autorités et les représentants des Sociétés populaires. Ces dernières font d'ailleurs profil bas depuis la fin officielle du régime de la Terreur. En Corrèze, le député Brival, quoique Jacobin de longue date, a renforcé sa mainmise sur le département après la chute du triumvirat. Thermidorien actif, chacun sait qu'il a la confiance de Barras. Tout le monde a compris que les débordements ne seront pas tolérés. C'est donc en toute quiétude que le sociétaire Jean Tereygeol, propriétaire aisé de la commune de Salvador, a convié tous les laboureurs des environs à participer au battage de ses moissons.

Les battages s'étalent sur une longue période, une fois les moissons rentrées et la dessiccation des grains terminée. Une trentaine de paysans,

¹ Le calendrier républicain commence le 1^{er} vendémiaire. Les douze mois comportent chacun 3 décades de 30 jours, par conséquent, les 5 jours manquants sont placés fin fructidor de façon à faire la jonction avec les 365 jours du calendrier « vieux style ». À noter que ce même jour, les représentants du peuple près de l'armée des Alpes et d'Italie plaçaient le général de brigade Buonaparte en état d'arrestation, pour avoir « *totalemment perdu leur confiance, par la conduite la plus suspecte et surtout par le voyage qu'il a dernièrement fait à Gênes* ».

jeunes ou vieux, vont à longueur de journée, un mois durant, effectuer ce travail épuisant, mais ô combien gratifiant. Le groupe ne restera qu'une journée sur place, car dès le lendemain, il est attendu ailleurs, et ce, jusqu'à ce que vienne le tour de l'un ou l'autre des batteurs. Si le travail n'est pas achevé, ce qui dépend de l'abondance de la récolte, le propriétaire l'effectuera seul, au fur et à mesure des besoins, avant l'hiver. Nul ne laisserait sa place, car à l'épuisement succède le repas, vrai moment de joie et de convivialité après un si dur labeur.

Quatre hommes, manches de chemises retroussées jusqu'aux coudes, foulards noués autour du cou, se tiennent fermement campés sur leurs jambes. Le fléau au manche parfaitement lisse est tenu solidement en main. Ils forment un carré autour de l'aire de battage. Le meneur du groupe a été désigné pour conduire les opérations et donner le rythme. Les « flagels » de bouleau, reliés au bout des manches par des nerfs de bœuf, vont s'abattre en cadence sur les épis, après avoir virevolté en l'air. Les coups mats des bâtons tombant à plat en un étrange roulement, écrasant la paille et séparant le grain, sont ponctués par les cris des hommes, parfois par des chants choisis pour la circonstance. Le groupe ne battra pas moins de deux cents gerbes dans sa journée, doublant parfois cette quantité. Lorsqu'ils s'interrompent, un paysan fourche en main, vient ôter la paille et rassembler ensuite le grain dans un coin de l'aire. Celle-ci est généralement en terre battue, soigneusement dépoussiérée, dont la souplesse limite les violentes secousses dans les bras et les poignets. Pendant que le cinquième homme délie et étale d'autres gerbes, les femmes viennent servir à boire quelques gobelets de plus ou moins mauvais vin. Les vapeurs d'alcool s'évacueront tant bien que mal dans les effluves des corps ruisselants de sueur.

Cinq équipes se sont ainsi formées, qui de l'aube au coucher du soleil, n'interrompent leur travail que vers midi, pour un long repas digne des efforts consentis. Le grain est immédiatement tamisé et entreposé dans de vastes « benous » en paille, en attendant que le temps s'y prête pour être vanné. Le temps du battage n'est pas le temps du vannage. Le grain lancé en l'air est séparé de la balle et des poussières qui se dispersent aux quatre vents. Il retombe sur le van, grand panier de paille tressée autour d'une structure d'osier, doté de deux solides poignées. Il forme une cuvette profonde d'un côté, largement évasée à l'opposé. Le travail qui s'effectue sous le vent, généralement sur des monticules fortement ventés, est harassant. L'homme

doit surtout se protéger contre les frottements incessants de l'ustensile sur les cuisses et les genoux.

Au terme de la journée, Jean Tereygeol ne peut qu'exprimer sa satisfaction. En bon « bourgeois-proprétaire », il n'a pas pris part au battage, mais deux de ses domestiques ont été requis, pour un mois durant, aller battre le grain dans chaque ferme de la commune. Ainsi, nul ne pourra lui faire de reproches, au contraire ! L'entraide n'est jamais un vain mot dans le monde paysan. Le contentement se lit dans son regard. Même si la quantité de seigle n'est pas à la hauteur de ses espérances, le pain ne devrait pas manquer cet hiver. Un pain grisâtre, mais qui se tient bien et dont la conservation est remarquable. Les tourtes, placées dans le râtelier suspendu aux poutres du plafond, peuvent encore être consommées trois semaines après la cuisson. Rien ne peut les remplacer pour tremper la soupe.

Pendant que la maisonnée s'affaire à la préparation du repas du soir, les batteurs se détendent en se livrant à une forme de compétition. Les meilleurs d'entre eux sont capables, avec leur fléau, d'éjecter un bouchon posé sur le rebord d'une cruche, sans la briser. Ils montrent ainsi que manier le fléau avec dextérité n'est pas à la portée du premier venu. C'est un outil qui peut paraître rudimentaire, mais dont l'emploi s'avère difficile. Puis, une fois la température corporelle revenue à la normale, chacun se lave à grandes eaux, torse nu. Les mieux dotés par la nature, font rouler leurs muscles sous les yeux ébahis des jeunes filles. Paille et grain étant à l'abri, se restaurer copieusement est une nécessité avant de remettre la gerbe sur l'aire, dès le lendemain.

Les battages sont l'occasion idéale pour s'entretenir de choses et d'autres et bien sûr pour s'enquérir de la santé de chaque famille de laboureurs¹. Le rendement des terres, le défrichage des lots acquis lors des dernières ventes, la santé des bêtes, tout cela passeraient en d'autres temps avant la situation du pays. Mais comment ne pas aborder les lois sur le maximum et la dépréciation des assignats ? Quant aux levées en masse, perçues comme un dépeuplement des campagnes, elles affligent une majorité de gens qui maintenant n'hésitent plus à manifester leur opposition. On en vient même à évoquer publiquement les solutions destinées à s'y soustraire.

¹ Il est intéressant de noter que le laboureur est devenu au fil du temps cultivateur, agriculteur, exploitant agricole, puis chef d'exploitation.

Aussi le propriétaire, pour couper court à des débats qui s'engagent sur des chemins dangereux, croit bon de prendre des nouvelles des femmes Verdier en s'adressant à Jean Plas « l'aîné ». Tous deux sont cousins germains, mais tout aussi proches que s'ils étaient frères. Le père et la mère de l'un sont respectivement frère et sœur de la mère et du père de l'autre. Ils ont donc les mêmes grands-parents, paternels et maternels¹.

- Alors Jean ! Tu as la chance d'avoir un beau-frère jeune et vigoureux, qui s'occupe de ta propriété de La Glorie, sans qu'il t'en coûte un sou.
- Pour sûr ! Il est d'ailleurs tellement vigoureux qu'il a engrossé la Marie-Anne. Je n'aurais jamais cru qu'à son âge elle pourrait devenir mère.
- Es-tu certain de ce que tu avances ? Je l'ai encore vue il y a quelques jours et je n'ai rien remarqué.
- Moi, je ne suis certain de rien. Mais si elle l'a dit à la Marie, sa sœur, on peut penser qu'elle ne se trompe pas. J'étais passé prendre quelques outils et j'ai entendu leur conversation. Elle m'a fait promettre de n'en dire mot à personne. Alors, vous tous, faites comme si vous n'avez rien entendu.

La vive répartie n'adopte pas le ton de la confidence. Tout finit par se savoir à la campagne et le vin aidant, les langues se délient. « L'aîné » n'a toujours pas accepté ce mariage arrangé qu'il a dû financer en raclant les fonds de tiroir. Quant à Jean Tereygeol, la surprise le laisse sans voix. Il va devoir en informer Dominique sans tarder, car nous sommes fin Fructidor (mi-septembre), à guère plus d'un mois de l'échéance et leur projet risque de subir un sérieux revers. La nouvelle lui a coupé l'appétit, mais il parvient pendant la soirée à savoir que Marie-Anne serait dans son cinquième mois de grossesse. Malgré tout, il faut faire bonne figure et remercier chacun, tout en proposant à ceux qui le peuvent, de passer la nuit sur place et de coucher dans la paille. Le lendemain de très bonne heure, ils repartiront reposés, vers d'autres battages. Ceux qui doivent rentrer chez eux ne s'attardent pas. À la lueur des lanternes, alors que la nuit vient de tomber, ils vont à pied, par chemins et raccourcis.

Jean Tereygeol a préféré attendre l'assemblée décadaire du Conseil général de la commune de Salvador, pour s'entretenir avec son cousin Dominique. Se déplacer au domicile de ce dernier pouvait s'avérer

¹ Voir les actes de naissances de Jean Tereygeol (23 août 1758) et de Jean Plas (21 septembre 1753), présentés dans la première partie.

infructueux, sa présence n'étant pas certaine. Au terme de la séance du décadi 30 Fructidor (mardi 16 septembre), les deux hommes restent seuls dans la salle de la maison commune. La nouvelle de la grossesse de Marie-Anne, qui les prend de court, est source de nombreuses inquiétudes. L'irritation est palpable.

- Nous n'aurions jamais dû permettre qu'ils se mettent ensemble après la signature du contrat de mariage. Ils n'ont pas respecté leurs engagements. Mais d'abord, es-tu certain de ce que tu avances ?
- « L'aîné » n'a rien inventé. Ce qui m'attriste, c'est que le « cadissou » ne nous aurait rien dit avant qu'on ne lui remette l'enfant. Que pouvons-nous faire ? Si nous avons célébré le mariage cet été, tout aurait été différent !
- Jean ! As-tu déjà oublié que l'acte de mariage était attendu avec impatience par le chanoine Brival. Inutile de se lamenter sur le passé, faisons le point de la situation.
- C'est simple Dominique ! Marie-Anne vit avec « le cadissou » depuis la mi-avril et par conséquent elle sera à terme à la mi-janvier¹. Les deux enfants naîtront officiellement avec trois mois d'écart. Personne ne constatera la fraude, ou bien elle sera mise sur le compte d'une erreur de transcription.
- Mais te rends-tu compte de ce que tu dis ? Que se passera-t-il lorsque la municipalité dressera la liste des personnes susceptibles d'être réquisitionnées ou ayant droit de vote ? Nous serons sans doute encore de ce monde et l'on viendra nous demander des comptes. Trois mois d'écart entre deux enfants issus de la même mère ! Inutile de poursuivre, nous devons chercher ailleurs.
- Oui, tu as raison ! D'autant plus que Marie-Anne refuserait de faire passer l'enfant et même si elle y consentait, elle mettrait sa vie en danger. Sans compter que ce bébé peut naître viable un mois avant terme.

Le silence règne dans la grande salle, pendant que les Tereygeol s'accordent le temps de la réflexion. La solution de rechange² se fait jour sur la proposition du plus âgé des deux.

¹ Le calendrier républicain, introduit depuis moins d'un an, servait principalement pour les actes administratifs. Les gens continuaient à raisonner avec l'ancien.

² Le récit aurait pu être construit à partir d'une autre hypothèse, à savoir que le couple Jean Plas « l'aîné » et Marie Verdier a été choisi délibérément et donc dès le début, pour accueillir l'enfant. Le couple Jean Plas « le cadet » et Marie-Anne

- Nous n'avons pas le choix. Il est trop tard pour former un nouveau couple. Nous devons nous rabattre sur Jean Plas « l'aîné » et sa femme Marie Verdier, après avoir vérifié qu'elle aussi ne porte pas d'enfant.
- Entendu ! C'est la moins mauvaise des solutions. Marie vit seule à La Glorie avec ses trois enfants et son homme a suffisamment à faire au village de Roux dans la propriété des Servientis.
- D'autant plus qu'il a laissé entendre que sa jeune servante « la fillon »¹ ne se contentait pas de lui servir la soupe.
- Oui, on est tranquille de ce côté-là ! Cela fait bien deux ans qu'il ne met plus les pieds chez lui, si ce n'est pour s'appropriier l'argent des récoltes, vendre des bêtes ou récupérer quelques outils. Au fait, quel âge a leur dernier né ? Il ne faudrait pas que sa naissance soit trop récente.

Verdier n'ayant été constitué que pour donner le change auprès de leurs commanditaires : les Brival. Il m'a fallu plusieurs années de recherches et de réflexion pour comprendre qu'il y avait bien deux couples imbriqués dans la même affaire et donc pour démêler l'intrigue. Cette dernière hypothèse ne laisse pas place à l'improvisation et s'avère tout aussi plausible. Alors quel but les Tereygeol auraient-ils pu poursuivre ? Les liens étroits de parenté entre Jean Tereygeol et Jean Plas « l'aîné » ont-ils eu une incidence ? Sans doute, car les enjeux financiers prennent souvent le pas sur toute considération morale. Si je n'ai pas développé cette hypothèse, c'est assurément parce que j'ai fait le choix du meilleur et non du pire. De plus, je ne peux pas croire que les Tereygeol aient transgressé les consignes de leurs commanditaires, et ce, sous la Terreur. Quoi qu'il en soit, la permutation des couples relève de l'anecdote et ne modifie en rien le déroulement des événements à venir !

¹ Tous les personnages sont authentiques. Aucun d'entre eux n'a été créé pour les besoins du récit. La « fillon » (dont c'est le surnom, son nom ne m'étant pas connu) était bien présente lors du décès de Jean « l'aîné », pour réclamer les gages qui lui étaient dus. Archives départementales de la Corrèze – cote E 13351. Inventaire notarié n° 9 du 5 brumaire an 12. (16 pages) : « *Il est aussi dû à la nommée fillon cy devant servante dud. feu plas pour reste de loyer de l'année dernière et la présente laquelle n'a quitté le service que depuis environ un mois... et plusieurs arrerages d'imposition ainsi que le montant des frais funéraires.* » Il est intéressant de constater que les impôts et les funérailles ont été payés par la servante, sur ses gages ! Cela en dit long sur le degré d'intimité des deux personnes.

Jean, qui depuis le 30 messidor de l'an deux (18 juillet 1794), assure la tenue des registres de l'état civil, a également à sa disposition les registres paroissiaux dont il pourrait avoir besoin lorsqu'il célèbre un mariage. La plupart des gens sont illettrés et bien peu d'entre eux connaissent avec exactitude leur date de naissance. Ceci pose également un problème lorsqu'il s'agit de dresser la liste de ceux qui peuvent être réquisitionnés par la Nation. Il feuillette méthodiquement le livre des naissances, avant de suspendre sa recherche à l'année 1792.

— Voilà, j'y suis : « *Le treize mars est né et a été baptisé léonard plas, fils légitime a jean plas et a marie verdier du village de la Glorie, a été parin léonard verdier et marene marie anne plas qui n'ont su signer de ce requis.* »

— Très bien ! la dernière naissance s'est produite il y a plus de deux ans et demi, cela fera l'affaire. Je te propose de nous rendre de suite chez le « cadissou » pour demander des explications et lui annoncer notre décision de ne plus avoir recours à lui. Ensuite, il faudra voir « l'aîné » et sa femme.

— Que diras-tu au chanoine ? Il ne va pas apprécier de voir son petit protégé prendre place dans une famille existante, sans pouvoir bénéficier du droit d'aînesse. C'est pour cela, n'est-ce pas, qu'il tenait tant à créer une famille de toute pièce. Avec trois garçons officiellement nés avant lui, il n'a aucune chance d'hériter un jour.

— Je ne dirai pas un mot au chanoine. Pour lui, les opérations se poursuivent normalement. Même en se plongeant dans les registres, ce dont je doute, il ne parviendra pas à démêler l'écheveau. Par la suite, nous aviserons et ferons en sorte que l'enfant ne soit pas lésé. D'ailleurs, peut-être sera-t-il remonté sur le trône, lorsqu'il sera en âge d'hériter ? Qui sait ?

La rencontre avec le « cadissou » et sa femme est brève et houleuse. Dominique demande sans ménagement s'il est vrai que Marie-Anne est « grosse », puis après confirmation, leur annonce qu'ils se passeront de leurs services pour l'accueil de l'enfant. Dans le même temps, ils devront se contenter de la dot figurant au contrat de mariage. Ils n'ont rien à espérer de ce qui leur avait été promis.

— Tu n'as pas respecté la parole donnée, Jean ! Il est donc naturel que tu en paies le prix. Cependant, nous ferons en sorte de te trouver une métairie dans les environs pour que ta famille ne soit pas affectée par tes

manquements. Tu feras encore les labours à La Glorie cet automne et vous partirez.

Jean Plas, dit « lou cadissou » se tait, conscient de sa faute. L'appât de la chair a été le plus fort, prenant le dessus sur un appât du gain, aux perspectives plus lointaines. Marie-Anne Verdier, en larmes sous les reproches, essaie d'intervenir.

- Mais qu'y a-t-il de changé ? Cet enfant, nous l'accueillerons et l'aimerons tout autant que celui que je porte.
- Ce n'est pas une question d'amour, mais une question d'état civil. Comment pourrions-nous justifier que tu aies donné naissance à deux enfants, à trois mois d'intervalles ? Manifestement, ni l'un ni l'autre n'avez compris ça ! Vous nous contraignez à revoir notre projet. Vous ne saurez que plus tard ce que vous avez gâché en transgressant notre marché.

Jean et Dominique prennent d'un même pas le chemin de La Glorie afin d'y rencontrer Marie, la sœur aînée. Ils savent que c'est tout d'abord avec elle qu'il leur faut traiter. Son époux, dès qu'il s'agira d'argent, consentira à ce que bon leur semble. Du bourg de Salvador au petit village de La Glorie, ils ne voient pas le temps passer, devisant en chemin, profitant de l'occasion pour faire le point sur les événements qui secouent le pays. Ils ne savent même pas quand le jeune otage de la Nation leur sera confié. Dominique devra d'abord mettre sous les yeux du chanoine Brival l'acte de naissance et pour cela, il n'a rien trouvé de mieux que lui apporter le registre communal. C'est risqué, il lui faudra faire l'aller et retour à Tulle dans la journée et prendre soin du cahier. Mais les voilà arrivés !

- Marie, nous savons bien que tu ne pouvais pas causer du tort à ta sœur, mais tout finit par se savoir et nous venons d'apprendre qu'elle attendait un enfant. Le « cadissou » et elle viennent de rompre le marché que nous avons passé. Inutile d'y aller par quatre chemins, nous avons pensé à toi pour accueillir l'enfant.
- Oui Marie, tu étais là lorsque j'ai présenté le projet à ta sœur, au début de l'année. Tu sais donc de quoi il retourne et nous ne nous étendrons pas sur le sujet. Dominique et moi pensons que tu peux prendre cet enfant chez toi. Ton petit dernier va sur ses trois ans et j'espère que tu n'es pas dans le même état que ta sœur.
- Et comment pourrais-je être dans son état, puisque mon homme n'a plus passé une seule nuit à la maison depuis la naissance de son dernier fils ! Mais votre proposition ne me plaît pas, car elle porte préjudice à ma sœur.

- Nous venons de chez le « cadissou ». La question est définitivement réglée. Marie-Anne ne peut pas avoir deux enfants à trois mois d'intervalle. Tu es le meilleur recours pour nous. Nous ne t'en tiendrons pas rigueur si tu refuses, mais nous serons contraints de chercher une autre famille.
- Et mon mari, lui en avez-vous parlé ? C'est quand même lui le chef de famille !
- Non ! Il nous faut ton accord en tout premier lieu. Quant à « l'aîné », on peut même se passer de son consentement. Il serait bien étonnant qu'il refuse une telle occasion. Tous deux vous serez largement récompensés, mais tu devras prendre soin de l'enfant comme s'il était ton propre fils. D'ailleurs, je sais que tu ne maltraites pas tes propres enfants.
- Tu dois aussi savoir qu'en cas de difficultés, nous serons là pour t'aider.

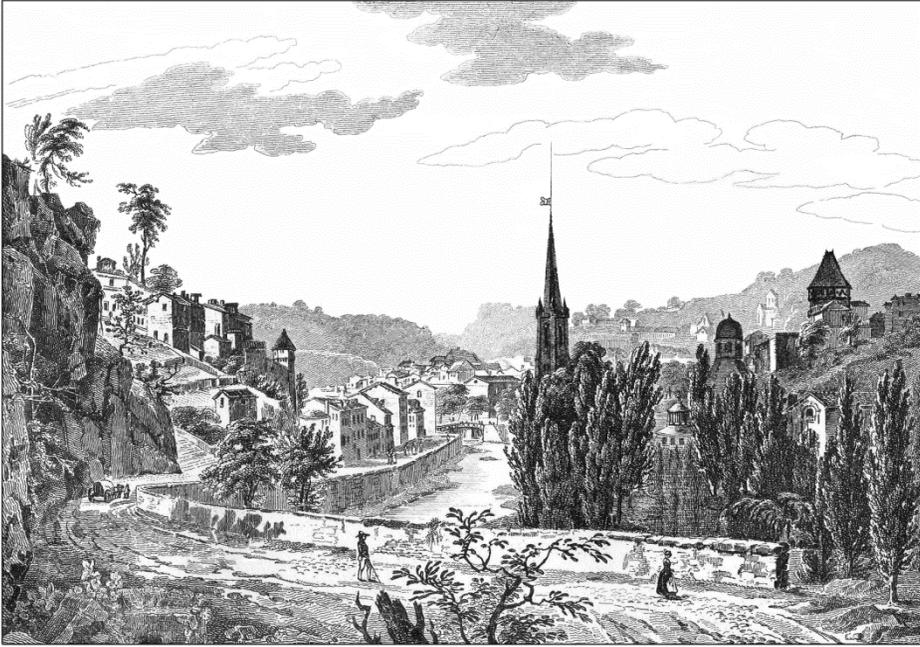
Marie a vite pris sa décision. Elle ne peut qu'être désolée pour sa sœur et autant que ce soit elle qui puisse profiter de l'opportunité. D'ailleurs, peut-être que son époux laissera le domaine de Roux et reviendra vers elle, s'il devient propriétaire, autrement que par procuration¹.

— Bien, c'est entendu. Quand l'amènerez-vous à la maison ce petit ?

— Nous n'en savons rien. Peut-être dans un mois. Cela ne dépend pas de nous.

L'accord de Jean Plas dit « l'aîné », n'a été qu'une formalité. Certes, il a bien tenté d'en savoir plus quant aux récompenses espérées, mais il a dû se contenter de quelques vagues promesses. Après tout, ce n'est pas lui qui prendra soin de l'enfant et l'opération présente plus d'intérêts que de désagréments. Lorsqu'il faudra réclamer, il sera là. En attendant, il a toute confiance en son cousin germain.

¹ Le domaine de la Glorie est propriété de Marie Verdier. Son mari n'étant que propriétaire par procuration et fermier du domaine de Roux.



TULLE – La France pittoresque (Abel Hugo).

Cette gravure dévoile la ville de Tulle sous la Révolution. La voie empierrée longe le bord de la rivière qui donne son nom au département de la Corrèze. Dominique, venant du moulin de Vimbelle et au-delà de son hameau des Rivières, pénètre dans la ville à cet endroit. Il doit ensuite franchir le pont, en aval, avant de revenir vers la cathédrale.



La chaîne des Monédières, depuis le hameau des Rivières – Photo g.P



Extrait de la carte de Cassini n° 34 – relevés réalisés entre 1756 et 1789.

Sur le plan ci-dessus, (carte de Cassini réalisée avant la Révolution) on peut constater que la route principale non empierrée (côté droit), qui va de Treignac à Tulle (axe Nord-Sud), traverse le hameau des Rivières et suit la ligne de crête. Cette route laisse à l'écart les bourgs de Beaumont, de Saint-Salvador et de Seilhac. Ce dernier est traversé par une route empierrée bordée d'arbres qui va d'Uzerche à Tulle. Quant à la route intermédiaire, au-dessus de la Gorse, future Route Napoléon et future Nationale 140, elle est à cette époque inachevée et n'est reliée à aucune voie principale. Les chemins de traverse, principaux ou secondaires, ne sont pas portés sur cette carte. On peut remarquer que le relief est particulièrement accidenté de part et d'autre de la ligne de crête, en raison du nombre de ruisseaux qui prennent leur source sur les versants.

Chapitre XVIII

Ce jour, pour lequel Dominique et Jean Tereygeol se sont tant investis depuis plus de huit mois, est enfin arrivé. Quelqu'un d'autre aussi, abîmé dans la prière, attend cet instant. La Providence lui a donné l'opportunité de mettre un terme aux tribulations que le dauphin Louis-Charles de France supporte depuis qu'il a quitté le château de Versailles en 1789. Cet enfant de neuf ans et demi, que les principales monarchies d'Europe réclament afin de le soustraire à la Révolution, va être englouti par le monde paysan et y prendre souche. Mis à l'écart des fluctuations politiques, il va enfin connaître ce dont il ne peut se souvenir que de façon diffuse : le bien-être familial et les joies de l'enfance.

Les deux officiers municipaux se sont donné rendez-vous à dix heures du matin, à la salle de la maison commune de Salvador, le **quintidi vingt-cinq Vendémiaire de l'an trois** (jeudi 16 octobre 1794). Un an plus tôt jour pour jour, le mercredi seize octobre 1793, la reine de France montait à l'échafaud. Les deux hommes montrent quelques signes de fébrilité. Est-ce par crainte des conséquences qui vont découler de cet acte qu'ils s'apprêtent à rédiger et dont ils ne peuvent mesurer toutes les répercussions ? Est-ce à cause du souvenir du crime inexpiable que la Nation française commettait à cet instant ?

Pour se retrouver tous les deux à cette table, plume en main, encrier soigneusement positionné, registre déployé, nos deux hommes ont dû évincer le titulaire du poste et s'astreindre à tenir l'état civil de la commune depuis maintenant six mois. Ce fut loin d'être facile pour Dominique, qui pendant cent jours dut parcourir plusieurs lieues pour tenir son poste. Mais la réussite de la mission était à ce prix. Jean, résidant ordinaire, fut moins sollicité.

Dominique a déposé sur la table les notes prises lors de sa rencontre avec le chanoine Brival¹ et se tient debout derrière son cousin Jean qui a pris place au bureau. La rédaction peut débuter. L'acte de naissance ne peut contourner les règles imposées et d'ailleurs, rien ne doit le distinguer de tous les autres. Il ne s'agit pas de reproduire les mêmes erreurs que lors de la rédaction d'un acte de mariage mémorable, que Vedrenne avait couvert de ratures. Mais, l'habitude aidant, tout se déroule sans incident. Les témoins ! La plupart du temps, seul le père se déplace pour faire la déclaration, mais l'administration tient à cette formalité qui relève à la fois de l'acte notarié et

¹ Se reporter à la première partie – chapitre III.

du parrainage de l'ancien système. Comme la plupart des gens ne savent ni lire ni écrire et ne peuvent donc signer, nul ne peut vérifier la réalité de leur présence.

Dominique s'attache à quelques détails de l'acte, qui paraissent sans importance à Jean. Celui-ci se conforme malgré tout aux désirs de son cousin, pour noter dans l'ordre : quarante-cinq ans pour le premier témoin et trente-sept ans pour le second. Il relève de même l'heure de l'accouchement : quatre heures du matin. Cependant, une très légère fausse note vient ternir ce bel agencement : l'automatisme de l'écriture n'a pu être contrôlé à temps et la plume a porté Vinchent pour le prénom de l'enfant, avant même que le rédacteur ne s'en rende compte. Il est vrai que si la langue administrative officielle est le français, le patois Limousin reste la langue usuelle et Vincent n'est pas un prénom d'usage courant, sans doute suite à la difficulté qu'il y a à respecter la prononciation. Mais cela est de peu d'importance.

Dominique se fait alors un devoir de relire l'acte puis d'en restituer toutes les subtilités, qu'un jour peut-être, pense-t-il, la postérité déchiffrera.

<i>25 vendémiaire</i>	<u>16 octobre</u> : date anniversaire de l'exécution de Marie-Antoinette sa mère.
<i>Salvador</i>	<u>Sauveur</u> : commune de la Corrèze au nom prédestiné, choisie pour recueillir l'enfant.
<i>La Glorie</i>	<u>La Gloire</u> : hameau au nom providentiel.
<i>Vincent</i>	<u>22 janvier</u> : en mémoire de l'exécution de Louis XVI son père, qui eut lieu le 21 et dont le sang fut répandu en vain, puisqu'il survit en son fils.
<i>45 et 37 ans</i>	<u>4+5=9 ; 3+7=10</u> : afin de se souvenir que l'âge de l'enfant est compris entre 9 ans et 10 ans.
<i>4 heures</i>	<u>4</u> : afin de rappeler que Charles était le prénom usuel de l'enfant, dont la fête est célébrée le 4 novembre suivant.

Tous deux peuvent alors refermer le registre, avec l'immense satisfaction de la tâche accomplie¹.

La plus ancienne et la plus prestigieuse dynastie du monde occidental, en son chef le dix-septième Louis, roi de France et de Navarre, se voit contrainte à un retour aux sources en **1794**. Cette dynastie portée sur les fonts baptismaux en la personne de Clovis, treize siècles plus tôt, remet son destin entre les mains de Dieu. Quel mal y a-t-il à cela ? Jésus, Fils de l'Éternel et véritable Roi de France, ainsi que l'a signifié Jehanne d'Arc au roi Charles VII lorsqu'elle fut mise en présence de ce dernier, n'est-il pas né dans une grotte faisant office d'étable ? Les rois de France, descendants des rois de Juda et apparentés au Seigneur Jésus² doivent-ils oublier qu'ils règnent pour leur peuple et non sur le peuple ? Ils furent rois par la grâce de Dieu et non par celle des hommes, ce qui vouait à l'échec toute tentative d'instaurer une monarchie constitutionnelle.

Naître le 16 octobre 1794, dans un hameau de France dénommé sous la Terreur : la Glorie (la Gloire en langue limousine) — de Salvador (du Sauveur) et qui plus est, recevoir le prénom Vincent, relève d'une quasi-impossibilité statistique excluant le simple fruit du hasard.

RENOI — 3

¹ Sur environ 300 communes que comptait la Corrèze sous la Révolution, une seule fait référence à l'action de sauver. Actuellement, le département compte 286 communes alors que la France en compte environ 36500. À cette époque, elle en a compté plus de 41000.

Le 21 janvier est fêtée Sainte-Agnès, il n'était donc pas possible d'attribuer à l'enfant ce prénom féminin. Cependant, il convient de rappeler que Vincent se fête dès la veille au soir, y compris de nos jours.

La réunion des deux prénoms Agnès et Vincent semble avoir été voulue par la Providence afin de signifier à ceux qui voulaient éradiquer les fêtes des saints que le sang de l'agneau ne serait pas versé en vain.

Pour signifier le chiffre 9, cela ne peut se faire qu'en additionnant 3+6 ou 4+5, etc., en raison de l'âge minimum requis : 21 ans. De plus, c'est le seul endroit dans le texte où il est fait référence à l'âge.

Dans les jours qui suivent le 16 octobre, le chiffre 4 correspond forcément au 4 novembre. L'enfant était nommé Charles Capet.

² Ascendances davidiques des rois de France – Marquis de la Franquerie, éditions Saint-Rémi.

*Aujourd'hui le vingt cinq Vendémiaire de lan
Troisième de la République Française Une et Indivisible
à dix heures du matin pardevant moi jean tereygeol
membres du Conseil général de la Commune de Salvador
élu pour dresser les actes destinés à constater les naissances
mariages et décès des citoyens est comparu en la salle
publique de la*

maison commune

*jean plas cultivateur
domicilier dans laditte*



Trois^{ième} feuillet

*municipalité de Salvador au lieu de Laglorie lequel
assisté de george faurix cultivateur âgé de quarante
cinq ans et de léonard leyril cultivateur âgé de
trente sept ans demeurant dans laditte municipalité
aux villages de Lidove et de Quazillac département
de la Corrèze a déclaré a moi jean tereygeol, que
Marie verdier son épouse en légitime mariage, et
accouchée ce matin a quatre heures, d'un enfant malle
dans sa maison située audit village de Laglorie, le
quel enfant m'a présenté, et auquel il a donné le prénom
de Vinchent plas, d'après cette déclaration que les citoyens
george faurix et léonard leyril ont certifié conforme
à la vérité et la représentation qui m'a été faite de
l'enfant dénommé, j'ai dirigés en vertu des pouvoir qui
me sont délégués le présent actes que jean plas pere
de l'enfant et les deux témoins george faurix et
léonard leyril non su signer de ce requis,
fait en la maison commune de Salvador
les jours moins et an ci-dessus*

Tereygeol officier public

Cotes du document :

2 E 240/1 – greffe + E DEP 240/E1 – commune

Note : Le document original (greffe) est rédigé sur 2 pages. Celles-ci ont été accolées sur la copie présentée ci-contre, puis « nettoyées » pour une meilleure lecture. La transcription intégrale du texte est proposée sur cette même page.

Aujourd'hui le vingt Cinq vendemiaire de l'an
 Troisième de la République française, une & indivisible
 à dix heures du matin pardevant moi Jean Leregeos
 Membres du Conseil général de la Commune de Salvador
 Il sera dressé Les actes de l'état civil des naissances
 Mariages & Décès des Citoyens et Comparu en la salle
 publique de la
 Maison Commune
 Jean plus Cultivateur
 Domicilier dans l'adite
 Municipalité de Salvador au lieu de Laglorie de quel
 Assité de George Faurix Cultivateur agé de quarante
 Cinq ans & de Leonard Leyrit Cultivateur agé de
 Trante sept ans demeurant dans l'adite municipalité
 Aux village de Lidove & de quarzillas département
 de la Maye adélaré moi Jean Leregeos, que
 Marie verdier son épouse & Legitime mariage, &
 asouchée ce matin à quatre heures d'un enfant mâle
 dans la maison située audit Village de Laglorie, le
 quel enfant ma présente, & auquel j'adonne le pres nom
 de Vincent plus, d'après cette déclaration que Les Citoyens
 George Faurix & Leonard Leyrit ont Certifié Conforme
 à la verité & la Representation qui ma été faite de
 l'enfant dénommé, j'ai dirigés la vertu des pouvoirs qui
 Me sont délégués de presénter les actes que Jean plus pere
 de l'enfant & Les deux Temoins George Faurix &
 Leonard Leyrit non fu figurer de ces Suquis
 fait en la maison Commune de Salvador
 Les jours moins & an Ci desus



Leregeos  officier public



*Marie Thérèse Charlotte de France, dite Capet, en 1794.
La sœur de Louis XVII, âgée de 15 ans, se retrouve seule.
La jeune fille détenue au Temple est représentée par un membre de la Commune.*

Sixième partie



“ Une nouvelle existence ”

Chapitre XIX

Le vingt janvier 1794, un voile de ténèbres enveloppe l'enfant du Temple, qui jamais ne sera déchiré. Pendant toute la période de détention qui précède cette date, les administrateurs de la Commune de Paris, les municipaux de garde, les surveillants permanents, les domestiques, les fournisseurs, sa tante et sa sœur, peuvent chaque jour côtoyer, voir ou entendre le jeune prince. Puis, du jour au lendemain, fini les cris, les chants et les cavalcades qui donnaient vie au Temple. L'édifice retrouve sa vocation de sinistre prison. L'obscurité, le secret et la suspicion régissent désormais la forteresse. Jusqu'alors, chacun pouvait presque y pénétrer à sa guise, pourvu qu'il fût connu et soit informé des failles du système. Dès cette date, les passe-droits sont supprimés, nul ne peut se hasarder à franchir l'enceinte, sans risquer sa vie. Ces ténèbres peuvent susciter légitimement tous les doutes à propos de la détention effective, en ces lieux, du fils de Louis XVI.

Les journées des neuf et dix thermidor ne vont rien changer aux conditions d'existence des deux prisonniers, dont l'importance aux yeux de la Convention est soulignée par le maintien d'un corps de cinq cents gardes. Un homme, Barras, est aux portes du pouvoir. Celui qui va présider aux destinées de la France pendant près de cinq années doit conforter son autorité sur le Temple au plus vite. Toutes les décisions prises quant à la situation de l'enfant, qui reste encore le jeune roi pour beaucoup de Français, seront soumises à son approbation. Le futur homme fort de l'état va s'attacher à maintenir l'ambiguïté et le secret autour de l'existence des enfants otages de la Nation. Pour cela, il peut compter sur Laurent, l'actuel gardien du Temple et « des » enfants royaux, qui lui est entièrement dévoué. Il sait aussi pouvoir compter sur le soutien sans faille du député Jacques Brival. Le rôle de celui-ci s'est avéré déterminant lors des funestes et décisives journées de thermidor, qui viennent de mettre un terme à la dictature du triumvirat jacobin. Il fait partie des très proches, de ceux qui se situent dans le « premier cercle » composé avant tout d'amis et ne peut être tenu pour courtisan. L'enracinement en Corrèze du petit Charles est entièrement tributaire de cet homme politique, tant

sur le plan familial qu'administratif. Dans tous les cas de figure, la discrétion, la concertation et la prudence seront de rigueur, face aux interrogations que les conventionnels ne manqueront pas de soulever dans les prochains mois.

L'exécution de Robespierre vient de sonner la fin de la Terreur. Le peuple de Paris en prend conscience immédiatement, mais est-ce pour autant la fin du cauchemar ? La Révolution est parvenue à son point culminant, mais que peut bien réserver le reflux ? Sera-t-il aussi dévastateur que le flux révolutionnaire ? Les innombrables suspects peuvent enfin sortir de leurs cachettes. Les prisons peuvent enfin déverser leurs flots de détenus. Le règne de l'arbitraire qui a supplanté le règne de droit divin est, espère-t-on, révolu. La parole peut maintenant s'épancher librement. Cependant, le temps est venu de faire face aux inévitables règlements de compte, qui bien vite vont laisser place à des fléaux beaucoup plus redoutables dès les prémices de l'hiver : misère, maladie, famine, sans oublier tous les maux liés aux guerres incessantes. Certains citoyens en viendront même à regretter la prison et sa maigre pitance. La pénurie accable principalement les citadins, sans distinction de classe sociale, chacun ayant alors tout loisir de comparer les difficultés qu'il rencontrait sous l'ancien régime, à celles auxquelles il est confronté deux ans seulement après les émeutes de 1792 !

Pour l'heure, le citoyen-général Barras qui n'est pas encore à l'apogée de sa puissance, résume ainsi son programme politique : « *sauver les hommes de la Révolution¹ et les faire vivre, voilà ma religion ! Car on ne peut défendre un nouvel ordre social qu'avec l'appui de ceux qui sont intéressés à son maintien...* » Cependant, sa principale préoccupation consiste à donner des fêtes en profitant honteusement de tous les avantages liés à son nouveau statut. Si Barras se place volontairement en retrait de la vie publique, il n'en continue pas moins à occuper une situation en vue parmi les députés, laissant à Cambacérès² le soin de tenir le devant de la scène politique. Celui-ci, qui après

¹ Il faut comprendre : les hommes qui ont fait la Révolution.

² Jean-Jacques-Régis de Cambacérès : ce personnage, élu député de la noblesse au Tiers État en 1789, avocat et franc-maçon, doit être vu avant tout comme le maître de l'ambiguïté. Il devient régicide en votant la mort du roi et huit mois plus tard il propose aux députés de la Convention **le vote de la loi des suspects qui légalise la Terreur**. Il ne prend pas part à la réaction thermidorienne qui aboutit à l'élimination de Robespierre, attendant de voir quelles tournures vont prendre les événements. Cambacérès préside la Convention nationale le 16 vendémiaire de

avoir présidé la Convention nationale, vient d'être nommé président du Comité de salut public, devient de fait après thermidor, le premier personnage de l'état. C'est un méridional froid, grassouillet, le teint mat, les yeux vifs. Ambitieux, mais prudent, sans aucune moralité. Un esprit pénétrant, doté d'une vaste mémoire et d'une faculté d'assimilation incomparable.

C'est dans un tel contexte d'apaisement apparent, qu'au début du mois de brumaire de l'an troisième (fin octobre – début novembre 1794), Dominique Tereygeol s'apprête à quitter son domicile, pour se rendre à Tulle. Peu après la rédaction de l'acte de naissance de l'enfant, il avait pris contact avec le chanoine Pierre-Joseph Brival et ensemble ils avaient convenu d'un rendez-vous afin de procéder à l'ultime transfert du petit Charles.

La journée s'annonce fort agréable. Pendant que le valet de ferme attelle un cheval à la carriole et charge un sac de grain, Dominique regarde d'un air songeur la vallée plongée dans d'épaisses brumes matinales qui viennent presque mourir à ses pieds. Mais les voit-il vraiment ? Son esprit, de toute évidence vagabonde, se laissant porter par cette mer de nuages qui s'étale devant lui, le rendant insensible pour l'instant aux beautés de la nature. Il est à peine sept heures du matin, lorsqu'il se hisse sur le siège de son véhicule et saisit les rênes que lui tend son domestique. La froidure matinale le contraint à s'envelopper dans une couverture grossière. Son large chapeau est enfoncé jusqu'aux oreilles. Il effectuera le trajet dans un « charretou », la voiture à deux roues du paysan, non couverte, d'une légèreté surprenante. Remarquable véhicule aux lignes épurées, qui peut transporter quelques personnes et leurs bagages. L'animal n'aura aucune peine à tracter la carriole et son chargement. Six lieues à parcourir, principalement en descente, cela ne devrait pas prendre plus de trois heures.

Lorsque le cheval prend son trot, le globe solaire émerge lentement derrière le massif des Monédières : chaîne de petites montagnes granitiques et érodées qui barrent l'horizon au Nord-Est. Il est probable que les rayons de l'astre n'auront pas dissipé les brumes, lorsqu'il parviendra au chef-lieu du département de la Corrèze. La plongée vers le petit village de Vimbelle est

l'an III (7 octobre 1794), puis le Comité de salut public à compter du 15 brumaire de l'an III (5 novembre 1794), s'imposant dès lors comme l'un des personnages clé de la République puis de l'Empire. **RENOI - 4**

impressionnante et doit se faire sabots de freins serrés sur le cerclage des roues. Le valet de ferme a pensé à juste titre qu'il fallait profiter du voyage et lui a recommandé de ne pas oublier de déposer son sac de grain au moulin. Quoique perdu dans ses réflexions, comment pourrait-il oublier cette charge qui le ralentit ! Au retour, il s'arrêtera de nouveau afin de charger un sac de farine. Parvenu dans la vallée, le cheval peut prendre un trot rapide qui contraste avec l'allure prudente observée pendant toute la descente. Comment peut-on vivre à longueur d'année au bord d'un torrent, environné de forêts particulièrement denses ? En hiver, le soleil ne perce que tardivement, pour se retirer trop tôt. Les gelées blanches s'attardent sur les rares prairies, de longs mois durant. L'humidité permanente glace les os des habitants, laissant présager des vieillesse percluses de douleurs. Mais enfin, il faut bien vivre ! Les meuniers et leurs familles ne connaissent jamais la disette. Toujours débordés de travail, ils passent pour des gens aisés depuis qu'ils ne paient plus la dîme à leur seigneur. Laboureurs et commerçants se pressent à leur porte. Que deviendrait le pays sans farine ? N'est-ce pas le manque de pain qui a poussé le peuple à se révolter ? Mais qui s'arrêterait à ce simple constat ne verrait guère plus loin que le bout de son nez, pense-t-il avec juste raison !

Le moulin de Vimbell se trouve à la croisée des chemins. Pas moins de six voies caillouteuses y convergent et celle que Dominique vient de prendre est de loin la plus chaotique et la plus rude. Il doit encore parcourir près de trois lieues, soit plus d'une heure de route, mais dans des conditions nettement plus confortables depuis qu'il s'est allégé d'un bon quintal¹. Il n'a plus à craindre un écart malheureux de sa bête, qui les aurait précipités dans le ravin. Aussi repense-t-il maintenant à cet enchaînement de circonstances qui l'a conduit à devoir prendre en main la destinée d'un enfant de près de dix ans, alors que lui se voit encore comme un jeune homme de vingt-six ans. Son frère Antoine n'avait qu'à adopter le petit et tout était réglé... Ah ! c'est vrai qu'il ne pouvait être recueilli que par un couple résidant dans la commune de Salvador. Mais qu'a bien pu devenir cet enfant, durant les huit mois qui ont suivi son arrivée en Corrèze ? A-t-il été placé temporairement dans une famille, sous la vigilance constante du chanoine ? Quoi qu'il en soit, il se gardera bien d'évoquer ce sujet. La question restera à jamais sans réponse. Enfin, de quelle façon le chanoine lui aura-t-il présenté ce nouveau transfert ?

¹ Quintal : mesure ancienne correspondant à une masse de 100 kg.

Grand dieu, comment tant de tribulations sont-elles possibles et surtout comment sont-elles vécues par l'intéressé ? De Versailles aux Tuileries ; puis la fuite qui se brise à Varennes ; l'enfermement au Temple ; la mort du père ; la séparation puis la mort de sa mère ; la séparation avec le couple Simon ; le long et fatigant voyage vers la Corrèze ; le placement provisoire auprès d'une famille et bientôt une nouvelle au sein de laquelle il fera souche, faut-il espérer ! Il y aurait de quoi broyer les personnalités les mieux constituées.

Dix heures viennent de sonner lorsqu'il débouche sur la place de la cathédrale, lieu fixé pour le rendez-vous, Dominique prend soin d'étendre la couverture qui recouvrait ses jambes, sur le dos de l'animal, tout en le laissant attelé. Il ne compte pas rester plus de deux heures à Tulle, car il lui faut rentrer chez lui avant le crépuscule. En cette saison, à cinq heures du soir, la nuit est déjà tombée. C'est donc avec beaucoup de soulagement qu'il constate que le chanoine et son petit protégé viennent vers lui. Ils s'étaient certainement postés sur les bords de la Corrèze. La route longe la rivière, aussi son passage ne pouvait passer inaperçu. Le prêtre s'enquiert aussitôt de la santé du voyageur, puis le présente à l'enfant qu'il tient par la main.

— Charles, je te présente mon ami Dominique. Je t'ai souvent parlé de lui. C'est quelqu'un en qui tu peux avoir toute confiance. Je ne peux continuer à veiller sur toi en raison des dangers qui me guettent. Si tu restais dans mon entourage, ta sécurité ne serait plus assurée. Nous devons nous séparer, quand bien même cela me brise le cœur. La Providence m'offrira peut-être la joie de te revoir.

L'enfant fixe son nouveau protecteur, tout en demeurant impassible dans sa profonde tristesse. Très certainement, il intériorise son malheur. Dominique, complètement décontenancé, esquisse un sourire. Son large chapeau de feutre noir à la main, il ne sait quelle attitude adopter, aussi finit-il par se diriger vers la voiture afin de déposer son chapeau sur le siège. Il en profite pour caresser les naseaux de l'animal qui attend patiemment sa récompense.

— Approche-toi, mon garçon ! Nous avons parcouru un long chemin et mon cheval a besoin de se nourrir. Veux-tu te charger de lui donner sa ration d'avoine ?

— Bien sûr, mais ne va-t-il pas me mordre ?

— Allons ! Connais-tu beaucoup d'animaux qui mordent la main qui les nourrit ? Après cela, nous lui donnerons à boire, la fontaine n'est pas très

loin, puis nous tâcherons de nous restaurer. Ce ne sont pas les auberges qui manquent.

Le chanoine les regarde prendre soin de l'animal, avec soulagement. La glace est maintenant rompue. Le jeune prince est entre de bonnes mains. Lorsque le rendez-vous a été pris, ils ont pu convenir en tête à tête de la conduite à tenir vis-à-vis de l'enfant, tant que durera la Révolution. Aucune évocation de ses jeunes années ne doit venir le perturber. Les souvenirs doivent rapidement s'estomper, c'est ce que souhaite le député son frère, afin de faire place à la réalité du moment. Il doit enfin découvrir les joies, mais aussi les petites peines d'une enfance ordinaire. Il sera toujours temps de le ramener aux devoirs de son rang, une fois adulte. Puis, se tournant vers le cadet des Tereygeol :

- Je suis convaincu que vous allez parfaitement vous entendre. La Providence vous a réuni, j'ai l'intuition qu'elle ne vous séparera plus.
- Monsieur l'Abbé, la nouvelle constitution¹ va accorder davantage de libertés aux citoyens. Vous pourrez nous rendre visite sans éveiller le moindre soupçon et donc sans mettre en danger qui que ce soit.
- Ne crois pas cela ! Mon frère Jacques m'a prévenu que les rigueurs de la loi allaient continuer à s'appesantir sur les émigrés, tout comme d'ailleurs sur les prêtres insoumis². La haine des révolutionnaires à l'encontre de la religion catholique est intacte. Je devrais donc faire preuve de la plus grande prudence dans nos relations, afin de ne pas compromettre l'avenir du petit.

Sur le coup de midi, après avoir évoqué longuement la situation du pays et s'être restaurés, la malle contenant les effets de l'enfant est chargée

¹ La Constitution de l'an III est promulguée le 1^{er} vendémiaire (22 septembre 1794) par la Convention thermidorienne (issue des journées de thermidor). Si la Constitution de l'an I est fondée sur les droits de l'homme et du citoyen, celle de l'an III mentionne en son préambule les droits auxquels viennent s'ajouter les devoirs. Or, chacun sait que les droits bénéficient naturellement aux puissants, alors que les devoirs accablent tout aussi naturellement les faibles.

² Le 26 brumaire – an III (12 novembre 1794), les décrets de mise hors la loi des émigrés et des prêtres réfractaires sont maintenus. Peine encourue : la mort. Dans le Morbihan, une récompense de 500 livres est offerte à qui livrera un prêtre réfractaire (17 Brumaire – an III).

dans la carriole. Charles a embrassé le prêtre, qu'il ne reverra sans doute plus et n'a pas souhaité d'aide pour se hisser sur le siège avant. Il a reçu l'assurance de pouvoir tenir les rênes dès qu'ils se seront engagés sur le long chemin du retour. Le soleil à son zénith, après avoir dissipé les brumes, réchauffe doucement les corps. Au claquement des sabots ferrés sur le pavage des rues, a succédé l'ample et sourde foulée du cheval sur la route caillouteuse jonchée de feuilles mortes. Les teintes chatoyantes des feuillus sont un enchantement pour qui sait regarder. Les tons vert, jaune, ocre et rouge se mêlent à l'infini. Les reflets du soleil embellissent encore cet océan de couleur dans lequel ils s'engouffrent.

Dominique sait qu'il dispose de quatre bonnes heures pour lier amitié avec le jeune garçon et surtout lui expliquer ce que sera sa nouvelle vie. Les choses sont loin d'être simples, aussi afin de ne pas les brusquer, il a décidé d'héberger son hôte pendant une huitaine de jours, avant de l'installer dans sa nouvelle famille. Un écueil de taille devra être surmonté patiemment : la compréhension de la langue limousine, puis son apprentissage. S'il a été placé dans cette contrée du Massif central, c'est aussi pour qu'il ne puisse pas évoquer des souvenirs encore trop présents à sa mémoire. Ici, dans les villages, seuls les bourgeois ayant reçu quelque éducation, sont en mesure de s'exprimer en bon français. Rares sont les paysans qui parlent la langue de la nation. Quelques-uns en comprennent cependant la signification. Dès que l'enfant lui accordera un peu d'attention, il abordera ces problèmes sans détour. Pour l'instant, les brides sont passées entre les mains du garçon qui aimerait bien voir le cheval allonger sa foulée. Ce mode de locomotion est somme toute beaucoup plus agréable que la berline. Conducteur et passager font corps avec l'animal dont ils peuvent sans risque flatter la croupe.

— Lorsque nous serons parvenus au moulin de Vimbelle, nous chargerons un sac de farine puis nous aborderons une montée très difficile. Nous ne devons pas fatiguer notre bête, si nous voulons arriver avant la nuit.

— Ah bon ! Pourtant il a avalé une bonne ration d'avoine, il ne devrait pas mourir de faim !

— C'est vrai, mais faisons en sorte de le ménager. Dis-moi mon garçon, as-tu une idée de ce qui va advenir de toi ?

— Le père Joseph m'a simplement dit que j'allais être placé dans une famille de braves paysans où je vivrai heureux. Tu n'as pas l'air d'un paysan. Est-ce chez toi que je vais habiter ?

— Pour quelques jours seulement, mais je ne serai jamais bien loin. Il faut d’abord que tu te familiarises avec la contrée et les gens qui la peuplent. Au fait, te souviens-tu de ta famille, de tes parents ?

Cette question laisse songeur l’enfant de neuf ans. Il a déjà beaucoup de mal à faire la part des choses, à dissocier le réel de l’imaginaire. Il lui est impossible, ayant vécu au cœur de la tourmente, de comprendre les événements dont il est la victime innocente et impuissante. Peut-il faire autre chose que se laisser porter par l’Histoire ? Faute de pouvoir infléchir son cours, n’est-il pas préférable de s’abandonner à son destin ?

— Il y avait maman Jeanne et Simon, mais ce n’étaient pas mes vrais parents. Mon ami « le père Duchesne » me disait souvent que je devais les oublier, car ils étaient méchants. Ils les ont tués pour qu’ils ne me fassent plus jamais de mal. Il y a aussi ma sœur qui est restée là-bas, dans la tour. Mais je commence à oublier son visage.

— Tes parents n’étaient pas mauvais, mais ne cherche plus à te rappeler, tu dois oublier. Ne parle jamais de cela à personne. Le père Joseph a dû te dire que tu étais en danger, donc moins les gens en sauront sur toi et plus ta tranquillité sera assurée. Maintenant, écoute-moi bien ! C’est la dernière fois, Charles, que je prononce ton prénom. Nouvelle vie, nouveau nom, désormais tu t’appelleras Vincent. C’est un bien joli prénom, qu’en penses-tu ?

— Vincent ! Vincent ! Pourquoi ?

— C’est le patron des vigneron, car la couleur du vin rappelle la couleur du sang. Rouge comme notre Révolution et toi, tu renaiss au cœur de la Révolution française. Ce prénom conjurera le mauvais sort qui accable ta famille depuis cinq ans. Nos hommes politiques ont repoussé Dieu, jusqu’à prétendre qu’il n’existait pas. Peut-être se rappellera-t-il un jour à nous grâce à toi ? Tiens, nous voilà arrivés au moulin de Vimbelle. Allons voir le meunier.

Celui-ci, enveloppé dans un halot de poussière blanchâtre, les a entendus venir malgré le léger grondement du ruisseau et la rotation lancinante de la roue. Il a l’ouïe fine et sait distinguer le bruit d’une carriole venant perturber son environnement sonore. Le sac de farine, que le meunier a soulagé d’une vingtaine de livres¹ pour prix de son travail, est là, dressé sur le

¹ Selon l’usage, le meunier prélevait une part du grain à moudre pour prix de son travail : environ 10%. 2 livres correspondent à un kilogramme.

bord de la plateforme. Il sera facile à charger lorsque la ridelle arrière sera retirée. L'enfant, complètement abasourdi, regarde l'homme entièrement recouvert d'une pellicule de farine, de la pointe des pieds à la pointe des moustaches. Il s'applique à déposer le sac en avant de l'essieu. Le bon positionnement de la charge sur le plancher de la carriole est primordial pour que la traction de l'animal soit efficace. Tout ceci est longuement expliqué par Dominique, à l'enfant curieux qui s'étonne que sa propre malle soit déchargée pour ensuite être replacée tout à fait à l'arrière.

- Vois-tu, Vincent, si le sac de farine est déposé à l'arrière, là où sont maintenant tes bagages, le cheval éprouvera beaucoup de difficultés pour gravir la montée. Je t'explique les choses autrement. Si nous mettons une charge trop lourde à l'arrière de la carriole, l'animal risque de se retrouver les quatre fers en l'air, il ne touchera plus le sol. Pour éviter ce problème, accentué par la forte montée que nous allons prendre, il faut que le sac soit positionné au plus près de la banquette avant.
- Pouvons-nous aller regarder la roue qui tourne ? s'exclame le garçonnet dont l'attention vient d'être captivée par la propulsion hydraulique.
- Nous ne pouvons pas nous retarder. Je t'expliquerai le fonctionnement du moulin à eau en chemin. Nous aurons l'occasion de revenir. En attendant, grimpe et prends les guides, sans tirer dessus. Je ferai toute la montée à pied pour soulager ma bête.

Vincent ne se le fait pas dire deux fois. Conduire tout seul l'attelage, quelle responsabilité ! Dominique, quant à lui, saisit le mors en se positionnant côté ravin, puis s'engage lentement dans la rude montée. Il leur faudra plus d'une heure avant de déboucher sur le plateau et ils seront bien loin d'être arrivés. Aussi, lorsqu'il peut se hisser de nouveau à côté de l'enfant, il a eu tout le temps de réfléchir à sa façon de présenter à Vincent sa future famille.

- Mon garçon, je souhaite te parler de ta nouvelle famille, celle que je te présenterai dans quelques jours. Ce sont bien des paysans, ainsi que te l'a dit l'abbé Joseph. Le père est fermier de la fille de l'ancien seigneur des lieux et pour cette raison il ne vit pas dans le même village que sa femme. C'est un homme rude, mais il ne te fera aucun mal. J'y veillerai !
- Comment dois-je l'appeler lorsque je le rencontrerai ?
- Je crois que le mieux est que tu l'appelles : "père Jean". La mère que tu appelleras : "maman Marie" est très gentille, elle s'occupe fort bien de ses enfants et le valet de ferme n'a pas à se plaindre d'elle.

- Elle a des enfants ? Je ne pensais pas, mais c'est mieux ainsi, je pourrai jouer avec eux.
- Tu sais, à la campagne on ne s'amuse pas beaucoup. Les enfants sont mis très tôt au travail, mais j'espère que tu t'entendras bien avec eux. La mère a eu cinq enfants¹. Les deux filles sont mortes il y a trois ans, emportées au printemps par une épidémie. Il reste trois garçons : Joseph l'aîné va avoir quatorze ans ; Léonard le second a presque huit ans et le dernier est encore bien jeune, du haut de ses deux ans et demi. C'est peu après sa naissance que le père est parti s'installer dans le village de Roux.
- Sais-tu que mon frère aîné s'appelait lui aussi Joseph ? Je vais donc avoir des frères, j'ai hâte de les rencontrer. Je suis bien content !
- Oui ! Mais avant de t'installer chez eux, nous allons te procurer la tenue du parfait petit paysan avec les sabots, indispensables lorsque le froid arrive. Les plus pauvres vont pieds nus, par tous les temps, à faire pitié. Mais toi, tu vas avoir une autre difficulté à surmonter...
- Laquelle ?

Dominique hésite longuement. Les choses ne seront pas simples pour Vincent. Ne pas pouvoir s'exprimer dans la langue du pays limousin : « lou parla lémouji »², risque de s'avérer un frein à son assimilation. Il ne fera vraiment partie de la famille que lorsqu'il aura acquis les rudiments du patois local. Jusque-là, il faudra veiller à ce que l'enfant ne soit pas délaissé. D'ailleurs la seule façon de progresser rapidement n'est-elle pas de faire prendre conscience du problème à ses frères adoptifs et de leur donner pour consigne d'être toujours à l'écoute du nouveau venu ?

¹ Le couple Jean Plas et Marie Verdier avait eu cinq enfants :

Jean dit Joseph, né le 24/11/1780

Marie, née le 08/10/1783-décès le 12/04/1791

Léonard, né le 19/01/1787

Marie, née le 12/01/1790-décès le 09/05/1791

Léonard, né le 13/02/1792

² La langue limousine était une langue authentique. Son usage ne se limitait pas aux contours de l'actuel Limousin, mais englobait le Périgord, une partie de l'Angoumois... « *Les dialectes de la langue limousine sont la langue catalane, la langue valencienne et la langue majorquine* » (l'Espagne et ses langues – Boyer et Lagarde - L'Harmattan 2002). « *Une édition de la bible fut imprimée en langue limousine. Cyprien de Valera en fait état dans la préface de sa version espagnole de la bible, imprimée à Amsterdam en 1602* » (dictionnaire bibliographique choisi du quinzième siècle).

- Voilà ! Les garçons de ta nouvelle famille ne parlent ni ne comprennent la langue française. Personne ne la leur a apprise, car il n’y a pas d’écoles dans nos campagnes¹. La mère comprend peut-être quelques mots et le père qui comprend notre langue, ne la parle toujours pas. D’ailleurs, n’étant jamais avec sa femme et ses enfants, il ne te sera d’aucun secours. Tu devras te montrer attentif et patient, afin de progresser rapidement.
- Mais toi tu parles bien comme moi, tout comme le père Joseph !
- Nous avons été à l’école, car nos familles pouvaient payer nos études. Les paysans n’ont pas d’argent à consacrer à l’instruction de leurs enfants. Ils préfèrent les employer aux travaux des champs. C’est pour eux une question de survie.
- Et moi, me faudra-t-il travailler dans les champs ? Je ne saurai pas faire !
- Non ! Tu pourras aider, tout comme tu m’aides à conduire le cheval, mais personne ne t’obligera à faire de gros travaux. Je ne le permettrai pas.
- Je pourrais sans doute donner à manger aux chevaux ?
- Ici, les paysans n’ont pas de chevaux. Un âne, quelques vaches, une paire de bœufs pour les plus aisés, quelques cochons et un troupeau de brebis. Mais nous aurons le temps d’en reparler. Tiens, regarde ! Le disque solaire se voile de rouge avant de basculer derrière l’horizon. C’est signe de vent pour demain. Avec les gens de la terre, tu apprendras à déchiffrer le temps et bien d’autres choses.
- Avant je m’appelais Charles Capet interrompt l’enfant. Et maintenant quel sera mon nouveau nom ?
- Vincent Plas. Cependant, efface complètement de ta mémoire, qui tu étais avant. Plas est un nom courant ici, mais je suis sûr que le père Joseph a dû te dire qu’il avait été choisi par la Providence. Moi je veux bien, mais oublie cela !

Le crépuscule allume déjà les premières étoiles au firmament, lorsqu’ils abordent l’ultime montée conduisant au petit hameau des Rivières.

¹ À cette époque, quatre Français sur cinq ne parlent pas la langue française. Le 27 octobre 1795, la Convention crée les écoles primaires, s’efforçant de donner à l’instruction publique une certaine réalité. Cependant, l’instruction ne deviendra obligatoire qu’en 1882. Malgré tout, durant la première moitié du vingtième siècle, le français n’était parlé qu’à l’école dans nos campagnes. Bon nombre d’enfants ayant atteint l’âge d’aller à l’école n’avaient jamais entendu de conversation en français dans leur famille.

Ils sont attendus par toute la famille du premier magistrat de la commune de Beaumont, prête à se mettre en quatre afin de satisfaire les désirs de l'illustre voyageur engagé sur le chemin de l'oubli.

Huit jours plus tard, Vincent, Jean et Dominique Tereygeol se dirigent vers le hameau de la Glorie, à la rencontre de Marie Verdier et de sa progéniture. Jean Plas, leur mari et père, s'est déplacé depuis sa résidence de Roux, intéressé qu'il soit à la conclusion de l'affaire. On lui a fait miroiter tous les bénéfices qu'il pouvait tirer de cette adoption et il entend bien profiter de la situation. Lorsque se fait entendre le tintement des grelots fixés à l'encolure de l'âne, ils sont tous là, domestique compris, sur le pas de la porte. Leurs regards curieux et étonnés se portent sur l'enfant qui est invité à descendre de la carriole. Ses immenses yeux bleus qui donnent l'impression d'un petit être prêt à dévorer l'existence captivent l'attention. Les cheveux blonds aux reflets roux, rejetés en arrière pour dégager un front haut, recouvrent les oreilles et le cou pour retomber sur les épaules. Le visage allongé se termine par un menton étroit et volontaire. Les joues pleines indiquent une personne bien portante. La petite taille ne peut être source de moquerie, les paysans étant majoritairement petits.

Dominique, satisfait de l'impression produite par son jeune protégé, fait les présentations et Marie les convie tous à entrer dans sa modeste demeure. Léonard, qui va sur ses huit ans, est chargé de veiller sur Vincent, de lui faire découvrir le monde des paysans. Ils dormiront d'ailleurs ensemble, tête-bêche, dans le même lit étroit et finiront bien par trouver un langage commun. Les enfants savent d'instinct comment communiquer, contournant l'obstacle de la langue. Joseph l'aîné, du haut de ses quatorze ans, doit déjà se comporter en adulte et travailler dur. Il a la responsabilité de la ferme dont sa mère a hérité depuis le décès des grands-parents. Cet héritage était tombé naturellement dans l'escarcelle du père, puisque les femmes ne bénéficiaient d'aucun droit sous l'ancien régime. Le seul droit qui leur fut accordé par la Révolution et sa fameuse Déclaration est celui de pouvoir mourir sur l'échafaud, à l'égal des hommes. Joseph n'aura guère le temps de s'occuper de son nouveau frère. Malgré tout, il voit immédiatement tout l'intérêt qu'il y a, à accueillir une paire de bras supplémentaires, pour en fin de compte quelques assiettes de soupe. Si Vincent ne rechigne pas au travail, la maisonnée sera gagnante, mais il faut bien se garder de le proclamer pour ne pas être remis sévèrement à sa place. D'ailleurs, Dominique a dû comprendre sa pensée :

- Je rappelle à tous que Vincent ne peut être considéré comme un domestique. Il doit être reconnu comme un membre à part entière de votre famille. Si ce n'est pas le cas, c'est vous tous qui en subirez les conséquences. Je veillerai personnellement à ce qu'il soit bien traité en vous rendant visite régulièrement. Et si ce n'est pas le cas...
- Allons Dominique ! nous savons bien que l'existence des garçons de ferme est loin d'être enviable. Mais c'est nous faire affront que de penser qu'il sera considéré comme ces pauvres hères !
- C'est un orphelin et il n'est pas habitué à la vie souvent rude de nos campagnes. L'hiver arrive et j'aimerais bien qu'il ne tombe pas malade. Il faut qu'il acquière une constitution plus solide.
- Sois sans crainte, nous prendrons soin de Vincent. Nous l'aimerons tous et moi je l'aimerai comme s'il était mon propre fils. Je n'ai qu'une parole ! s'écrie Marie en se plaçant à côté du garçon et en lui entourant affectueusement les épaules.

Dominique retrouve son sourire, pendant que Jean Plas le père prend à part son cousin Jean. Ses sentiments à l'égard de l'enfant relèvent plutôt de l'indifférence, intéressé qu'il est par le bénéfice qu'il va pouvoir tirer de la situation.

- N'oublie pas que tu m'as dit que je serai largement récompensé. Il faudrait peut-être qu'on en discute. Avec les ventes publiques des biens des anciens seigneurs, il y a des affaires qu'il ne faudrait pas laisser passer.
- Nous avons tout le temps. La source ne se tarira pas du jour au lendemain. Nous reparlerons de cela au printemps prochain, car si l'enfant ne passait pas l'hiver, tout serait remis en question.

Notre homme est quelque peu dépité, mais que faire ? Il dépend du bon vouloir des Tereygeol. Aussi laisse-t-il là tout le groupe pour repartir à pied, comme il était venu, jugeant inutile de s'attarder davantage. Du coup, les deux cousins sont contraints d'avancer l'heure de leur départ. Ils avaient en effet convenu avec le père de le déposer en chemin. Certes, Roux n'est qu'à une demi-lieue de La Glorie, mais en sabots, il lui faudra une petite heure de marche. Ils s'empressent donc de laisser leurs hôtes, tout en promettant à l'enfant de le revoir à tour de rôle, chaque dimanche. Et tant pis pour ces satanés décadis qui ont ramené à trois le nombre de jours de repos mensuels.

Jean Plas est déposé près de chez lui, dans le village de Plumausel, puis nos deux complices bifurquent vers le bourg de Salvador. Un réel

soulagement est désormais perceptible. La tâche qui leur avait été confiée neuf mois plus tôt est achevée. Ils ont tenu les registres municipaux à tour de rôle, plus de six mois d'affilée, sans laisser quiconque s'immiscer dans leurs affaires. Il est temps maintenant de passer la main. Ce sera chose faite une décade plus tard : le 1^{er} Frimaire¹. Les frères Brival, à qui ils devront rendre compte, pourront être satisfaits.

Vincent a pris place à table, près du petit Léonard. Ils ont reçu pour consigne de ne plus se quitter. Le repas du soir est bien vite avalé. Une assiette de soupe, faite de quelques légumes ayant mijoté toute la journée sur le feu et de pain noir trempant dans le bouillon. Chacun va y égrener une poignée de châtaignes cuites à part, puis y verser une bonne rasade de lait, selon son envie. Le lait, qui relève légèrement la saveur sucrée des châtaignes, donne à cette soupe un goût fort agréable, apprécié par tous. L'estomac bien calé, les enfants résistent un petit moment au sommeil, avant de grimper dans un lit plutôt confortable, malgré les draps que l'on devine glacés, en cette saison.

La mère, selon l'ancienne tradition qui veut que les femmes ne mangent pas à la table commune en même temps que les hommes, est restée debout à un angle de la table, surveillant attentivement tout son monde pendant le repas. Elle s'est maintenant installée au chaud dans le vaste « cantou », sur l'un des deux bancs placés de part et d'autre du foyer et peut souper à son tour, l'assiette au creux des genoux. Son fils aîné est venu se placer en vis à vis. Tous deux vont décider du travail à faire le lendemain : ce qui presse, ce qui peut attendre, ce que l'on va confier au valet de ferme, ce que les enfants pourront faire. Bien sûr, il ne faut pas oublier les moutons qu'il faut sortir longuement, chaque jour. Le troupeau est confié à une vieille femme, la mère de Berthon Vaysse, le voisin. Depuis des lustres, elle est la bergère en titre du village, entretenant landes, taillis et sous-bois, séparant les bêtes à la voix, pour que chacune rejoigne sa bergerie à la fin de la journée. Avant de se mettre au lit, Marie devra encore s'occuper de son dernier-né, puis il lui faudra préparer la pâte faite à partir de farine de blé noir, dans laquelle elle prendra soin d'incorporer quelques châtaignes finement broyées, avant d'y jeter une poignée de gros sel. Le tout sera placé le soir devant le foyer, dans un récipient

¹ Jean Tereygeol cesse ses fonctions le 30 brumaire de l'an III (20 novembre 1794). La tenue des registres municipaux sera désormais assurée par François Faugeron. (Arch. départ. de la Corrèze)

en bois contenant un peu de la vieille pâte qui va servir de levain. Le lendemain, après la traite du matin, elle coupera un fagot de branches sur le billot placé près du brancher puis préparera une pile de galettes en remplacement du pain, trop dur pour être mangé autrement que dans la soupe.

Joseph s'est levé avant l'aube et avant tout le monde, comme à son habitude. Il a rallumé le feu en ajoutant du bois et en soufflant sur les braises encore rouges. En l'absence du père, il s'installe jour après jour, dans sa position de chef de famille. Il n'a d'ailleurs pas le choix. Que pourrait-il faire d'autre ? Son frère Léonard et son frère adoptif Vincent, dorment encore à poings fermés, aussi s'attache-t-il à ne pas faire de bruit. Le déjeuner frugal est fait d'un bol de lait fumant dans lequel il taille et laisse tremper du pain dur. Lorsqu'il a fini, il se dirige vers l'étable où l'attendent quelques vaches et une paire de bœufs. Sa famille ne se résout pas à se séparer des deux animaux qui coûtent beaucoup en fourrage pendant toute la période hivernale. Deux vaches en lieu et place seraient bien plus profitables, mais c'est une question de notoriété : un laboureur digne de ce nom ne saurait labourer avec des vaches. Pourtant, ceux qui ne possèdent que trois ou quatre vaches labourent bien avec deux d'entre elles, sans pour autant les épuiser au travail !

Ah, cette fameuse paire de bœufs ! Le véritable outil de travail du jeune laboureur. Il les observe avec tendresse, leur frotte le dos puis les caresse entre les cornes. Ce sont là des compagnons familiers, choisis puis dressés par son père. Massifs, de même corpulence, à la démarche identique et surtout d'une entente parfaite. Ils sont entièrement roux, dans la force de l'âge, prêts à tenir leur rôle une bonne décennie. Ils représentent une fortune pour le paysan et lorsqu'ils seront parvenus au terme de leur carrière, il s'en séparera à regret, mais ils seront vendus un bon prix pour la viande. Joseph leur parle, comme il l'a vu faire par son père et leur attention s'éveille à l'appel de leurs noms. Il leur explique ce qu'il va exiger d'eux pendant la journée, puis après leur avoir donné une grosse brassée de foin, il les conduit à l'abreuvoir. Alors seulement, leur journée de labeur pourra commencer. Les labours d'automne doivent se poursuivre, au rythme lent du pas des animaux. Il ne faut donc pas perdre de temps et Joseph s'apprête à leur mettre le joug, sous l'œil intéressé de ses deux frères maintenant bien réveillés. L'opération s'avère instructive, quand bien même Vincent est obligé de garder pour lui ses innombrables questions qu'il ne pourrait formuler qu'en bon français. Il lui suffit de regarder et de réfléchir, pour comprendre. Le joug a été taillé il y a longtemps, pendant les longues soirées d'hiver. Il épouse parfaitement la forme du crâne, à l'arrière des cornes

auxquelles il est solidement fixé par des lanières de cuir. Il sera temporairement retiré lors de la pose de midi, les bêtes étant alors laissées à la pâture, puis définitivement le soir, au retour des bœufs à l'étable.

Le père Jean dit « l'aîné », possède deux paires de bœufs pour travailler le domaine de Roux, dont il est fermier¹. Ainsi, il en laisse une dans les prés, à la pâture, pendant que l'autre peut donner son plein rendement au travail. Mais, le domaine seigneurial est grand, comparé à celui de La Glorie.

Léonard et Vincent se sont vu confier la tâche de ramasser les dernières châtaignes. La saison s'achève pour la récolte de ces fruits indispensables à la survie des gens de la campagne. Très nutritive, elle remplace avantageusement la viande et le pain, mais est synonyme de disette et de misère en cas de pénurie par suite d'une mauvaise fructification. Pas une châtaigne ne doit être perdue. Les véreuses, celles qui surnagent lorsqu'on procède au trempage, seront données aux cochons. Les autres seront étalées sur le plancher du « séchadour », petite construction de pierres sèches dans laquelle elles seront longuement séchées à la fumée. Puis elles seront débarrassées de leurs peaux et entreposées à l'abri des rongeurs. Si la récolte est bonne, elle conduira la famille au moins jusqu'au printemps suivant. La châtaigne, il suffit de se baisser pour la ramasser, en faisant bien attention de ne pas se piquer. C'est le pain du pauvre, car pour l'instant, les paysans repoussent les injonctions répétées des autorités, d'entreprendre la culture de la pomme de terre².

Se divertir tout en travaillant, telle est la règle de conduite qui peut s'appliquer à tous les enfants. C'est une forme d'instruction, en attendant que celle-ci devienne obligatoire. Si le ramassage des châtaignes s'avère fatigant, surveiller le feu qui va les faire sécher deux mois de temps est d'une tout autre nature. Les petits doivent faire en sorte qu'herbes et feuilles se consomment sans

¹ « pour la culture dudit domaine quatre bœufs, deux vaches... » Acte notarié du 1^{er} germinal – an IV. n° 21 arch. départ. de la Corrèze – cote E2564.

² Malgré les efforts de Louis XVI qui avait pris conscience que la pomme de terre pouvait éviter bien des famines et qui chargera Parmentier d'en faire la diffusion, malgré les appels au peuple sous la Révolution, pour entreprendre sa culture, ce tubercule ne connaît pas, dans un premier temps, la popularité espérée. Ce n'est qu'à partir de 1850 que la pomme de terre supplantera la châtaigne en limousin.

s'enflammer, de façon à produire une épaisse fumée qui va envahir le séchoir, quitte à arroser modérément ce combustible. L'âcreté de l'atmosphère imprègne cheveux et vêtements. Malgré tout, lorsque l'ombre portée par le soleil au pignon de la maison indique neuf heures, les enfants abandonnent leur surveillance pour récupérer le porte-soupe en terre cuite que la mère destine à son fils aîné. Celui-ci s'est levé au chant du coq vers cinq heures du matin et il lui faut se nourrir d'une soupe chaude pour tenir jusqu'au repas de midi. Les voilà côte à côte, sur le chemin qui mène à une pièce de terre, à faible distance de la ferme. Joseph poursuit quelque temps le labour avant de laisser souffler les bêtes. Sans doute souhaite-t-il impressionner ses frères. Vincent est fasciné par la puissance que dégagent les animaux. D'un pas lent, ils tractent la charrue sur laquelle le conducteur pèse de tout son poids lorsque le sol n'est pas suffisamment meuble. Doucement, sans à-coups, la terre s'enroule sur le soc qui la fend. En se positionnant dans le sillon à découvert, l'un des bœufs assure la rectitude de la trajectoire. Une longue expérience, acquise auprès d'un animal déjà dressé, leur a inculqué les bases de ce travail répétitif. Nul besoin de l'aiguillon, la voix du laboureur est suffisante. Parvenu en bout de raie, Joseph ne se préoccupe que de l'extraction de la charrue et du renversement du soc. Les bœufs pivotent et se repositionnent dans le sillon, seuls. La cohésion de l'ensemble est admirable, elle ne peut résulter que de la patience et de l'amour dont ils ont bénéficié pendant le dressage. Qu'y a-t-il de plus noble et de plus beau que ce travail de la terre, quand les règnes animal et minéral s'unissent au règne humain pour nourrir leurs semblables ?

Joseph a arrêté son attelage et tout en restant debout, s'est adossé au flanc de l'animal le plus placide. Sa soupe est avalée lentement. Il examine d'un air satisfait la partie du champ qu'il vient de labourer. Les bergeronnettes, nullement effrayées, cherchent leur subsistance au creux des mottes de terre. Il s'est naturellement positionné de façon à ne pas être ébloui par le soleil et son regard se porte au loin, vers le massif des Monédières¹. Les immenses landes de bruyère dont la floraison est sur le déclin recouvrent les pentes déboisées, resplendissant au soleil. Les teintes d'un rouge violacé se mêlent aux teintes rousses des fougères, forçant l'émerveillement, même des âmes les plus

¹ Les Monédières, aux futaies séculaires, furent incendiées à plusieurs reprises. Les premiers incendies ont été ordonnés par Jules César afin de priver les druides de tout lieu de repli, les derniers ravagèrent la région vers 1575 lors des guerres de religion, pour débusquer les huguenots réfugiés dans les bois.

obtuses. La bruyère, le paysan ne peut l'ignorer, nourrit ses moutons et fournit de grandes quantités de miel à ses abeilles, qui ont aussi profité de la floraison des châtaigniers. Chaque famille de paysans possède son rucher, c'est une question de survie.

Joseph a mûri trop tôt, comme tous ceux qui doivent assumer très jeunes des responsabilités familiales. Sa réflexion se nourrit amplement des difficultés auxquelles lui et les siens sont confrontés. Certes, de tout temps le paysan a su se plaindre, mais les problèmes s'accumulent véritablement, il n'est qu'à voir la situation des malheureux qui sillonnent les campagnes. De plus, les administrateurs du département ont eu pour consigne de réquisitionner les excédents de grain, laissant à peine aux paysans de quoi semer leurs champs et faire leur pain. Il faut bien nourrir nos soldats, pense-t-il, car demain ce sera peut-être mon tour d'aller défendre la patrie. Mais il faut aussi nourrir tous ces parasites qui ont mis le pays à feu et à sang, occupant leur temps à discourir et à dicter de nouvelles lois qui oppriment le petit peuple sous prétexte de liberté. Cependant, il est grand temps de se remettre au travail et c'est avec une certaine solennité qu'il permet à ses frères de finir de labourer le sillon commencé, en leur cédant les manches de la charrue. Il n'y a vraiment aucun danger. Les bœufs ne s'écartent jamais de leur ligne, progressant d'un pas égal. Dans quelques jours, il lui faudra préparer la terre, afin qu'elle accueille la semence. La herse faite de bois dont les courtes pointes briseront les mottes et aplaniront le sol lui donnera l'occasion de voir à l'œuvre ses animaux. Une fois la trace faite, ils seront laissés seuls sur le carreau, jusqu'à ce qu'ils aient terminé. Joseph les surveillera du coin de l'œil et si besoin les maîtrisera de la voix, se permettant ainsi de vaquer à d'autres occupations, comme la taille des haies de clôtures. Puis ce seront les semailles, car il faut que le grain meure pour qu'éclate la vie au moment des moissons, ainsi que le disait si bien le curé de la paroisse, avant qu'il ne soit contraint à l'exil. Non, il est impossible, même pour un jeune garçon comme Joseph, de faire abstraction des événements qui secouent la France. La réalité se heurte chaque jour à sa pauvre raison.

Le valet de ferme progresse d'une foulée longue et régulière dans le champ labouré. Ses pieds, nus, s'enfoncent dans le sol meuble, mais lui procurent une certaine aisance dans son déplacement. Le soleil se couche lentement et son disque rougeoyant semble croître en se rapprochant de l'horizon. La besace remplie de blé barre la poitrine de l'homme, pour reposer sur son ventre. La main droite plonge dans le sac, puis d'un ample mouvement

circulaire de son bras, le semeur ouvre la main et disperse la poignée de grains. Tantôt à droite, tantôt à gauche, mais avec l'admirable régularité du balancier d'une pendule. Parvenu au bout du champ, il n'oublie pas de prendre ses marques au moyen de petites branches de buis qu'il tient dans son autre main. Il a besoin de repères, car il lui faut éviter de trop croiser son semis, la quantité de blé ayant été calculée au plus juste. Certes, les oiseaux prélèveront leur dîme, mais ce sera sans conséquence. Le geste auguste du semeur se perpétue depuis des millénaires, inchangé, identique sur toute la surface de la Terre. Il reste un trait d'union entre les peuples. L'éclosion future de la vie prend tout son sens dans ce geste naturel et élégant, exempt de toute violence. Si le grain tombe dans une terre fertile et bien préparée, la récolte sera abondante. S'il tombe sur le talus ou sur le chemin, il ne germera pas où encore le paysan s'en désintéressera, le laissant en pâture aux bêtes sauvages. Il en est ainsi de la Parole de l'Éternel. Si elle tombe dans une terre fertile, l'abondante fructification peut nourrir tous les peuples, mais en ces temps de disette spirituelle, la terre est laissée en friches, les épis poussent de façon inégale et disséminée. Chacun lutte pour sa survie, oubliant qu'un jour il parviendra au bout du chemin, car le temps lui est compté. Alors vers qui se tournera-t-il pour assouvir sa faim ?

En attendant les prochaines et hypothétiques récoltes, la misère s'installe dans les campagnes et les villes ne sont plus approvisionnées. Les mauvaises récoltes de l'été dernier, conséquence des fortes chaleurs entrecoupées de pluies orageuses et de grêle, font que la famine se profile inexorablement pour le printemps de l'an 1795. L'hiver de l'an III (1794-1795) s'annonce comme l'un des plus terribles de ces dernières décennies. Les journaliers ne sont plus embauchés par les propriétaires, les fermiers ou les métayers qui ne peuvent les nourrir. Ils se forment alors en bandes auxquelles se joignent vagabonds de tout poil, mendiants et surtout brigands, afin de sillonner le pays. Alors gare aux fermes isolées et aux villages trop faibles pour opposer une bonne résistance à ces crève-la-faim. Qu'ont-ils à perdre, eux que la nation méprise jusqu'à nier leur existence ? Meurtres et pillages deviennent la règle. Les gendarmes sont impuissants à faire respecter la loi¹. La foi pouvait en son temps toucher les consciences, mais son remplacement

¹ Art.8 de la « Déclaration de l'an III » : « *C'est sur le respect des propriétés que reposent la culture des terres, toutes les productions, tout moyen de travail et tout l'ordre social* ».

par la « raison » atteint vite ses limites, car n'est-il pas raisonnable de chercher à se servir, lorsqu'on meurt de faim ? Nécessité fait loi !

Sur les bateaux amarrés aux pontons de Rochefort, les prêtres insoumis, détenus à fond de cale, continuent à mourir¹. Aux frontières, nos soldats se battent toujours, faisant fi du dénuement et vivant sur les territoires conquis, car l'offensive a succédé à la défensive. La Convention, lasse de l'interminable guerre de Vendée que Turreau prétendait anéantir en quinze jours à l'aide de ses colonnes, décrète une amnistie le 12 Frimaire an III (2 décembre 1794) et engage des négociations avec le général royaliste Charrette. Il semble bien que celui-ci ait reçu l'assurance secrète que le jeune roi lui soit remis. Les proscrits retrouvent leurs foyers, les portes des prisons s'ouvrent et le sanguinaire Carrier est exécuté.

C'est dans un tel contexte qu'à Noël 1794, Jean Plas l'aîné, considérant qu'il ne peut être au four et au moulin, loue verbalement à son frère Léonard son domaine de Salles² acquis aux enchères publiques un an plus tôt. Il vient d'en prendre possession et en son for intérieur, se dit qu'il ne peut s'agir que d'un début. Il a bien tenté auprès de Dominique Tereygeol de faire en sorte que la Nation annule sa dette, mais sans succès. Toute décision de ce type doit nécessairement obtenir l'aval du député Brival et à l'époque des enchères, aucun contrat moral ne liait les parties. Aussi notre homme se dit qu'une location verbale ne l'engage pas. Si les choses ne tournent pas à son avantage, il peut toujours dénoncer un contrat qui n'a pas été formalisé et reprendre son bien. La parole donnée, même à son frère, ne saurait faire obstacle à ses ambitions.

¹ Sur les 829 prêtres déportés à Rochefort, seuls, 274 survécurent.

² Le petit domaine de Salles est loué verbalement à Noël 1794. Cette location sera confirmée par contrat notarial, le 8 prairial - an IV (27 mai 1796). Archives départementales de la Corrèze – cote E2564, acte n°29.

Chapitre XX

Depuis que le jeune prince a quitté le Temple avec les Simon, il y a tout juste un an, l'enfant qui a pris sa place pour donner le change, vit reclus sans se plaindre dans la pièce transformée en cachot. Il ne parle pas, passant aux yeux de certains de ses geôliers pour un enfant muet qui les regarde d'un air hagard. Ses conditions de détention se sont bien peu améliorées et Marie-Thérèse-Charlotte, la sœur de Charles, ne l'a plus aperçu ni entendu depuis le déménagement du 19 janvier 1794. Manifestement, cet enfant qui souffre de tuberculose osseuse semble ne plus intéresser personne. La Révolution qui affiche ses principes inaliénables qui doivent éclairer le monde laisse mourir ce malheureux bien encombrant. Quel argument peut-on avancer afin de justifier la détention à vie de celui qui passe pour être le fils du défunt roi ? Le seul grief qui peut lui être opposé est d'être venu au monde.

Les révolutionnaires semblent se satisfaire de cet état de choses, mais c'est sans compter sur l'intervention, le 10 Nivôse de l'an III (30 décembre 1794) de Joseph Lequinio député du Morbihan. Il interpelle les Comités à propos des enfants royaux « *Jamais vous n'imposerez silence aux royalistes si vous ne leur ôtez l'espérance qu'il leur reste : je veux parler du dernier rejeton de la race impure du tyran-roi. On a déjà demandé l'expulsion de cet enfant. Je demande que nos Comités du gouvernement prennent des mesures et vous présentent les moyens de purger le sol de la liberté, du seul vestige de royalisme qui y reste* ». La surprise et l'embarras sont tels, que la réponse est repoussée à une date indéterminée afin que les comités puissent se donner le temps de la réflexion.

Cambacérès préside le Comité de salut public et doit à ce titre apporter une réponse au député. L'intervention de Lequinio a suscité quelques remous au sein de l'Assemblée et Barras, nouveau membre du Comité de sûreté générale lui a fait comprendre qu'il était temps de mettre un terme à l'indécision qui caractérise la situation de cet enfant. Ils décident de se concerter début janvier, après les fêtes du Nouvel An. Ce n'est pas le moindre des paradoxes, que ces fêtes puissent se perpétuer alors qu'elles ont été abolies. Mais qui peut prétendre effacer des traditions séculaires, par un simple décret ? Noël est maintenant fêté en secret, dans un profond recueillement qui sied fort bien à cet évènement. Les églises sont fermées, mais le véritable Temple n'est-il pas dans le cœur de l'homme ? L'esprit des premiers chrétiens reprend vigueur, en ces temps de chaos.

Au cours de la deuxième décade de nivôse (début janvier), Cambacérès et Barras se réunissent pour faire le point de la situation et proposer une réponse des comités à la motion Lequinio. Le député Brival a été convié, puisqu'il est le seul à connaître tous les méandres de l'affaire et qu'il est de fait le gardien de l'enfant. Même si les rumeurs à propos de l'évasion du fils du dernier roi de France sont nombreuses, la quasi-totalité des représentants à la Convention est persuadée que l'enfant roi est toujours détenu au Temple. Il n'est pas question de les dé tromper. Brival, homme mûr aux mœurs sexuelles austères, compose difficilement avec Cambacérès, qui ne cache pas ses amours masculines. Devine-t-il à cet instant, dans quel borbier son ami Barras est prêt à le propulser, face à ses pairs de l'Assemblée ? Il se plie cependant à la requête du Vicomte et expose au président du Comité de salut public les tribulations de l'enfant depuis près d'un an.

- Voilà mes amis, ce qu'il en est réellement de cette affaire à ce jour. Je me retrouve, à mon corps défendant, le véritable dépositaire de l'otage.
- Merci Jacques. Maintenant, examinons les différentes possibilités qui se présentent à nous : 1° expulser le rejeton des capétiens ; 2° le tenir captif ; 3° lui rendre sa liberté ; 4° l'envoyer à la mort.
- Lui rendre sa liberté ? Il ne peut en être question, la Révolution ne tolérerait pas ce type de faiblesse, constate Brival. L'envoyer à la mort déclencherait des émeutes et le soulèvement des provinces encore attachées à la royauté, alors que nous venons de prendre des mesures d'apaisement.
- Il reste donc à trancher entre deux choix : l'expulser hors de France ou continuer à le garder en captivité conclue Cambacérès.
- En réalité, nous n'avons pas d'autre choix que de le tenir captif. Il nous est impossible de réunir le frère et la sœur, cela reviendrait à dévoiler la supercherie et nous ne pouvons exiler l'un et tenir captive l'autre.
- De plus, le jeune garçon tenu au secret est dans un tel état de délabrement physique, qu'il nous est impossible de le montrer. Nous ne pouvons qu'espérer une issue tragique rapide, intervient Barras.
- Pas trop rapide malgré tout, réplique Cambacérès en bon politicien. N'oublions pas que les négociations avec les représentants de Charette

sont toujours en cours au château de la Jaunaye. Une mort rapide les ferait échouer et réactiverait les hostilités avec les Vendéens¹.

S'ensuit une courte digression à propos de ce que la République peut accorder aux Vendéens pour mettre un terme au conflit, tout en ne laissant pas croire à ses ennemis de l'extérieur, que c'est un acte de faiblesse. Barras revient alors à l'essentiel en rappelant que la motion déposée ne laisse pas de place à la moindre ambiguïté : Lequinio demande au nom de l'Assemblée, que le sol soit purgé de ce vestige du royalisme en expulsant l'enfant. Comment retourner les représentants du peuple en les contraignant à accepter la captivité plutôt que l'exil ? En toute logique, dès lors que la lignée capétienne survit avec les frères du roi, l'expulsion s'impose. Après réflexion, Brival pense avoir trouvé la solution :

- Mes amis, il suffit de se souvenir que cinq cents ans avant notre ère Tarquin, dernier roi de Rome, fut chassé par son peuple et la république proclamée.
- Oui et alors ?
- Alors, si Tarquin n'avait pas été chassé, mais tenu captif, la république de Rome n'aurait pas eu à le combattre par la suite. Tous les députés comprendront parfaitement l'allusion et seront sensibles à l'évocation de cette république antique et de sa lutte contre le tyran.

Cambacérès regarde avec étonnement ce colosse au regard clair, qui pourrait le broyer comme un fêtu de paille. Celui qui d'un trait de plume a envoyé Robespierre à l'échafaud, fait preuve d'une culture propre à stupéfier ses interlocuteurs. Toute l'histoire de Rome lui est connue. Peut-être à cause de l'analogie que l'on peut faire avec Tulle, toutes deux, villes aux sept collines.

¹ Le traité de la Jaunaye est signé le 29 pluviôse de l'an III (17 février 1795) entre Charette et son état-major pour les Vendéens, le représentant Ruelle et ses adjoints pour la Nation. Le culte catholique est rétabli, les biens confisqués sont restitués, la République doit payer deux millions d'indemnités à la Vendée. Une clause verbale du traité est tenue secrète : la remise de Louis XVII à la Vendée qui deviendrait une province autonome. Dans ces conditions, une mort prématurée de l'enfant détenu au Temple revenait à condamner les négociations.

- Je te propose d'intervenir à la tribune de la Convention. Nous nous répartirons les rôles : tu seras le tenant de l'exil, quant à moi je serai celui du maintien en captivité.
- Cela n'a aucun sens, citoyen-président ! Puis-je demander que Charles Capet et sa sœur soient chassés de notre sol, au risque de dévoiler l'imposture ?
- Quelle importance ! Je dois intervenir au nom des Comités et tu te doutes bien que les députés ne s'opposeront pas au choix que je proposerai pour la sauvegarde des intérêts de la Nation. Si nous avons effectivement détenu le fils du roi, j'aurais proposé que l'on s'en défasse, mais ce n'est pas le cas. Je vais donc demander que sa sœur et lui soient maintenus captifs.
- Tu me demandes de présenter une opinion contraire à celle des Comités. Je serai pris à partie, inmanquablement... D'ailleurs, pourquoi débattre ? Il te suffit de soumettre ta proposition à l'approbation de l'assemblée !
- La raison est simple ! Avec un adversaire désigné et virulent, j'oblige les députés à prendre parti pour les Comités et à couper court au débat.

Barras, qui a suivi l'échange avec intérêt, clôt la discussion :

- Jacques, prépare ton discours et soumets-le-nous. Quoi que tu puisses dire, tu as l'assurance que nul ne te nuira. Dans les prochains mois, je crois que tu auras besoin de nous afin d'assurer un avenir moins sombre à ton protégé !
- Mon protégé, tu y vas fort ! Mais Brival a compris l'allusion et n'insiste pas.

La motion Lequinio est examinée par les députés à la Convention nationale, le 3 pluviôse de l'an III (22 janvier 1795), deux ans après la mort du roi. Le sort des enfants royaux : Louis-Charles et Marie-Thérèse-Charlotte est soumis à la décision des représentants du peuple, pour la seule et unique fois¹. Cambacérès monte à la tribune, lisant un rapport au nom des Comités.

¹ Les débats ont été retranscrits dans différents ouvrages, mais de façon partielle et partiale. Le député Brival, dont le rôle pendant la période révolutionnaire reste à ce jour méconnu, a soigneusement préparé un discours de 6 pages. On notera que les deux interventions structurées sont celles de Cambacérès qui s'exprime au nom des Comités et de Brival qui semble émettre une opinion personnelle. Les autres interventions ne sont que brèves et ponctuelles.

« Jusqu'ici, la prudence avait écarté la question dont il s'agit ; aujourd'hui, les circonstances paraissent exiger qu'elle soit examinée, autant pour déjouer des espérances criminelles que pour fixer irrévocablement l'opinion du peuple »¹. « Deux partis : rejeter ou tenir captifs ». « Il énumère d'abord les dangers que présente le maintien à la Tour du Temple, des individus de la famille Capet. Toute la Convention se croyant d'après cet exorde, débarrassée de ce cauchemar, applaudi frénétiquement »². Puis poursuivant sa lecture, il étonne ses auditeurs en prenant à contre-pied sa première proposition : « un ennemi est bien moins dangereux lorsqu'il est en notre puissance que lorsqu'il est passé aux mains de ceux qui soutiennent sa cause ou qui ont embrassé son parti ». « Il y a peu de danger à tenir en captivité les individus de la famille Capet ; il y en a beaucoup à les expulser... »³ Brival s'invite à la tribune et « lit un discours dans lequel il établit une opinion tout opposée à celle des Comités ; il pense qu'après avoir coupé l'arbre, il faut en extirper toutes les racines qui ne peuvent que porter des fruits empoisonnés. Quelques traits de ce discours donnent lieu à de vives réclamations. Brival dit qu'il s'étonne qu'au milieu de tant de crimes inutiles, commis avant le 9 thermidor, on ait épargné les restes d'une race impure (il se fait un vif soulèvement) ». « Bourdon de l'Oise s'écria avec raison qu'il n'y avait point de crimes inutiles ; et en maintenant la captivité des Bourbons, d'après le principe des comités, on leur laissa l'espérance de voir briser un jour leurs fers »⁴. « On demanda que Brival soit rappelé à l'ordre. Brival se rappelle lui-même à l'ordre et ajoute que la guerre de Vendée ne s'est faite qu'au nom de Louis XVII et fonde son opinion sur l'exemple des Romains qui bannirent jusqu'au dernier des parens de Tarquin ». Cambacérès reprend la parole : « Si Rome eût retenu les Tarquin⁵, elle n'aurait pas eu à les combattre ». « L'Assemblée maintient son décret ».

¹ Louis XVII et l'énigme du Temple. G. Bordonove aux éditions Pygmalion.

² idem

³ Gazette nationale – Archives départementales de la Corrèze – 2 K 12.

⁴ Histoire de la Révolution de France... Bertrand de Moleville – Jean Sales.

⁵ Tarquin : 7^e et dernier roi de Rome (534 – 509 av.J.C.) Les Tarquin furent chassés lors du soulèvement des Romains et la république proclamée (-509).

Le député de la Corrèze, qui précisément en ce jour de la Saint-Vincent a pu s'exprimer librement et en toute quiétude, n'a pas hésité à dénoncer les crimes commis sous le régime de la Terreur. Était-ce pour se donner bonne conscience, lui qui fut de ceux qui condamnèrent le roi de France au supplice, ouvrant ainsi les portes de l'enfer qui allait se déchaîner dans notre pays ? De même, au cœur de la ruche révolutionnaire, il n'hésite pas à nommer celui dont nul n'aurait osé prononcer le nom en un tel lieu : Louis XVII. Grâce à ce défi dont il ne mesure certainement pas l'importance symbolique, Jacques Brival associe au sein de cette assemblée devenue le cœur décisionnel de la France, Louis XVII et Vincent. Si ces deux entités restent dissociées sur le plan terrestre, elles ne constituent plus qu'une seule et même entité sur le plan Céleste¹.

L'hiver de l'an deux avait été rude, celui de l'an trois se révèle épouvantable. Il gèle à pierre fendre² et sans discontinuer depuis quarante jours. On ne s'occupe plus des miséreux qui doivent survivre tant bien que mal, n'étant plus accueillis nulle part. Le mécontentement est à son comble, les gens simples disent entre eux qu'il s'agit là d'une punition de Dieu. Les prêtres qui n'ont pas fait allégeance à la nouvelle Constitution, ont été chassés, déportés, massacrés, en dépit même de proclamations à propos de la liberté de culte, qui se révèlent mensongères. Maintenant, Dieu se venge !

Écoutons notre laboureur du pays de Caux. Cet homme qui, exerçant l'un des plus beaux métiers du monde, avait accueilli les prémices de la Révolution avec l'enthousiasme mesuré, mais réel des gens de nos campagnes. Pris dans la spirale infernale de la tourmente révolutionnaire, l'évolution de ses sentiments est le reflet fidèle de ce que vivent et pensent la plupart des honnêtes gens en ce début de l'an 1795 : « ... voilà un gran désolation pour tout le monde. Au mois de mars on espère que tout va sanger – que la religion

¹ Cela fait partie des événements qui dépassent l'entendement humain, que l'on nomme généralement hasard, mais dont certains sont à mettre sur le compte de la Divine Providence.

² Température de -23,5°C relevée le 23 janvier 1795 à l'observatoire de Paris.

va remonter grâce à Dieu... Voilà le monde divisé voilà la persécution arrivée et la famine – Grand Dieu ayez pitié de votre peuple, car nous périssions... »¹.

À cent cinquante lieues de la capitale et de toutes les luttes de pouvoir, Anne-Marie Verdier, femme de Jean Plas dit « lou cadissou », s'apprête à mettre au monde son premier enfant. L'accouchement, qui à cette époque n'est pas sans danger pour une femme de trente-deux ans n'ayant jamais enfanté, se produit dans l'humble maison qu'elle occupe en lisière du bourg de Salvadour. Les représentants de la municipalité ont prudemment décidé qu'elle reprendrait partiellement son nom originel à partir du jour de l'an 1795. La Nation joue l'apaisement, elle ne leur demandera pas de justifier ce choix.

La Catherine, mère du « cadissou », s'affaire, car en ces temps de gel terrible, il ne faudrait pas que l'enfant prenne froid. Depuis quelques jours, elle a entassé un tas de bois près de la cheminée et veille à ce qu'une certaine chaleur soit maintenue dans l'unique pièce de la maisonnette. Une grande bassine d'eau est suspendue à la crémaillère, à bonne hauteur pour ne pas entrer en ébullition. Des linges sont accrochés au fronton du foyer, en attente d'être utilisés. La table a été repoussée dans un angle de la pièce et le lit trône en position centrale. Marie Verdier est là. Elle aurait préféré que sa sœur accouche à la Glorie, dans une maison aménagée plus confortablement, mais il n'en a pas été question. Deux femmes du village sont également présentes, requises ordinairement lors de tels événements. Le futur père n'a pas été autorisé à patienter à l'intérieur. Aussi, après avoir vaqué à ses occupations, a-t-il trouvé refuge à la nuit tombée, chez un proche voisin, un dénommé Council.

Jean « l'aîné », revenu à de meilleurs sentiments envers son beau-frère, surtout depuis que la donne a changé, a été prévenu le matin même par le valet de ferme de sa femme, de l'imminence de l'accouchement. Il a quitté le village de Roux bien avant la tombée du jour, après avoir soigné ses bovins. Il laisse à sa servante « la fillon » le soin de s'occuper des autres bêtes, comme à son habitude. Roux, est situé à plus d'une lieue du bourg et il lui faudra une heure et demie pour faire le trajet à pieds, en sabots cloutés qu'il n'a pas oublié de fourrer d'un peu de paille, excellent isolant. Atteler l'âne à la carriole était tout bonnement impossible, puisqu'il lui aurait fallu s'engager dans une

¹ Villanelle, association d'histoire du village (1789-journal d'un laboureur du pays de Caux).

descente pentue, tous sabots de freins serrés, puis faire la très rude montée à pied, en tenant l'âne par le mors. De plus, la neige gelée qui encombre ces chemins accidentés rendait le déplacement beaucoup trop périlleux. Se situer en vis-à-vis, sur les crêtes des versants d'une vallée encaissée, ne facilite pas les communications. Jean a reçu l'assurance de pouvoir être hébergé par Council. Pour lui ce sera l'occasion de revoir sa femme, de prendre des nouvelles de son fils adoptif Vincent, ainsi que de ses enfants restés à la Glorie.

Ils sont là, les deux Jean Plas, attablés face à face, quand soudain la porte s'ouvre, laissant entrer, en même temps qu'un courant d'air froid, une paysanne dont le visage s'éclaire d'un large sourire.

— Tout va bien, c'est un garçon. La mère se porte bien, vous pouvez venir¹.

En quelques mots, tout est dit. La tension est retombée et tout ce monde va pouvoir féliciter bruyamment la maman, puis trinquer à l'avenir de ce petit être, avenir qui pouvait s'annoncer bien différent si le couple avait tenu ses promesses et s'était mis en mesure d'accueillir le jeune Vincent. Bien sûr, il se prénommera Jean, comme tous les premiers-nés de la famille et tant pis pour les risques de confusion. Le lendemain, les trois hommes se rendront à la maison commune toute proche, afin de déclarer l'enfant.

La gestion nationale des subsistances qui relève davantage de l'improvisation que de l'action concertée, jointe aux conditions climatiques

¹ Retranscription de l'acte de naissance de Jean Plas, né le 30 janvier 1795.

« *Aujourd'hui, Douze Pluviôse de l'an Trois de la République Française Une et Indivisible, par devant moi François Faugeyron officier public en la commune de Salvadour, élu par délibération du Conseil général de la dite commune le premier frimaire dernier pour constater les actes de naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la maison commune Jean Plas cultivateur domiciliés au chef lieu de la dite commune, lequel assisté d'autre Jean Plas cultivateur du lieu de Roux en cette commune et de Connil domicilié aussi au chef lieu de cette commune et cultivateur, m'a déclaré à moi François Faugeyron, que Marianne Verdier son épouse est aconchée hier onze du présent mois à six heures du soir dans sa maison au chef lieu de Salvadour, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Jean Plas. D'après cette déclaration que ledit Plas et Connil ont certifié la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que Jean Plas père de l'enfant et Plas et Connil témoins ont déclaré ne savoir signer. De ce requis. Fait en la maison commune de Salvadour, les jours mois et an que de l'autre part. Faugeyron officier public »*

désastreuses, a pour conséquences d'affamer les populations tant citadines que rurales. La crise était prévisible, cependant elle surprend les révolutionnaires par son ampleur. Des émeutes éclatent un peu partout dans le pays, et la Corrèze ne fait pas exception. Le dénuement et la misère du peuple sont tels, qu'ils remettent en question les fondements de la Révolution. Pourquoi avoir renversé la monarchie, pour se retrouver dans des difficultés infiniment plus graves que celles qui étaient le lot commun avant 1789 ? À Paris, les sans-culottes refont surface, joignant à l'inévitable demande de pain, celle de l'application de la Constitution de l'an I. Les députés se montrent impuissants à contenir les émeutes. Mais peut-on réprimer dans le sang un pays qui a faim ?

Barras a été porté à la présidence de la « Convention thermidorienne ». Il tentera vainement de rétablir la confiance populaire en faisant adopter le rétablissement de la liberté de culte. Peut-il comprendre que cette crise sociale a pour raison principale le retour au libéralisme économique, surtout dans le commerce du grain ? Les prix s'envolent suite à l'abolition du « Maximum » (limite arbitraire du cours des denrées). Sa vision des choses est assez irréaliste : *« Des vagabonds, des fainéants, des malveillants parcourent en troupe les campagnes. Ils mettent à contribution les fermiers, les cultivateurs et les voyageurs. Ils disent tous qu'ils sont renvoyés de chez leurs maîtres, qui manquent de pain et ne peuvent les nourrir. Il est indispensable qu'un tel désordre soit arrêté dans sa naissance »*. Celui qui organise de somptueux repas et parade le ventre bien rebondi est-il capable de concevoir ce qu'est la faim ? Le député Blaux, envoyé dans la Somme, fait preuve de la même incapacité à comprendre les émeutiers : *« Je suis arrivé avant-hier de Cayeux à Abbeville ; hier matin, 400 femmes se sont portées à la municipalité et y ont demandé insolemment du pain, ont dit qu'elles allaient se porter vers moi ; les municipalités ont requis la Garde nationale et la force armée de dissiper cet attroupement entremêlé d'hommes en petit nombre »*¹.

En Corrèze, les émeutes ne peuvent laisser indifférent le pouvoir politique. Tulle, capitale du département est sous étroite surveillance. Elle abrite en effet l'une des manufactures d'armes les plus anciennes de France. La MAT, créée en 1690, est devenue Manufacture Royale d'armes à feu en 1777, par décision de Louis XVI. Tulle est donc une ville sensible qui ne

¹ Annales historiques de la Révolution française (n° 339) – Michel Biard.

saurait passer aux mains d'émeutiers, même de la faim. Le conventionnel Roux-Fazillac, qui dirigeait la ville d'une main de fer et avait en son temps tenu des propos sans équivoque alors qu'on invoquait sa clémence : « *Non ! Je ne prendrai pas la peine d'examiner cette liste : ce sont des détenus ; ils doivent tous périr* » est destitué par Chauvier, le représentant du peuple. Brival ayant pris une certaine hauteur, tout en restant le maître incontesté en son fief, Chauvier est chargé de la réorganisation administrative des départements de la Corrèze et de la Dordogne. Cette épuration de toutes les administrations et municipalités des deux départements, prévue par la loi du 7 vendémiaire de l'an III (28 septembre 1794), n'entrera en vigueur que le 21 germinal de l'an III (10 avril 1795). Ce report de plus de six mois de l'épuration des conseils municipaux, ne trouve pas son explication dans les insurrections populaires de Germinal et de Prairial qui ont simplement hâté la mise en place des nouveaux magistrats. L'explication la plus probable tient dans le fait que le transfert d'identité du dauphin de France, ne devait être réalisé que le 25 vendémiaire (16 octobre). Les hommes en place, ceux à qui les frères Brival avaient confié cette délicate mission, ne pouvaient être remplacés avant de l'avoir accomplie. Jean et Dominique Tereygeol seront restés un an jour pour jour officiers municipaux de la commune de Salvador. Le travail accompli, ils sont remerciés. Jean peut se consacrer de nouveau entièrement à son domaine agricole, alors que Dominique peut de nouveau figurer sur la liste des électeurs de la commune de Beaumont. Tout est rentré dans l'ordre, comme si de rien n'était !¹

¹ Archives départementales de la Corrèze – cote L96. Transcription du document annoté au crayon : « *21 germinal an III – District de Tulle* ». « *Au Nom du Peuple françois, Le Représentant du peuple Chauvier envoyé dans le Département de la Corrèze et de la Dordogne. Considérant que conformément à la loi du 7 Vendémiaire de la présente année, il n'a pas été procédé à l'épuration et complément des autorités constituées du district de Tulle après avoir pris tous les renseignements nécessaires sur le civisme et la capacité des citoyens qui réunissent la confiance publique, arrête ce qui suit. Les municipalités seront composées ainsi qu'il suit* -----

Municipalité de Salvador

Les citoyens sous nommés rempliront les fonctions de, savoir,
barthelemy lidove Maire etc.

Dominique et Jean Tereygeol ne figurent plus sur la liste des membres du conseil général de la commune.



Foins et moissons, le faucheur attend son heure.



Attelage de bœufs – Léon-Augustin Lhermitte (1844-1925)

Quelques précisions, afin de mieux appréhender la situation :

Les gens du peuple se nourrissent principalement de pain au cours de cette période. Ce n'est pas pour rien que lorsque le roi, la reine et le dauphin furent ramenés de Versailles à Paris, la foule chantait : « nous ne manquerons plus de pain, nous ramenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron ». La production de pommes de terre reste confidentielle. Son développement aurait évité bien des famines. Dans certaines régions on reproche même au tubercule de provoquer des maladies. Les châtaignes sont un complément alimentaire indispensable à la survie des populations les plus fragiles. La viande ne fait pas partie de l'ordinaire. Les inventaires successoraux offrent une mine d'information, puisque la plupart en viennent même à décompter les ustensiles de cuisine. Les stocks de grains sont détaillés, la quantité de châtaignes est mentionnée, les bêtes sont soigneusement notées, jusqu'au fourrage disponible. Au fil de mes investigations, je suis parvenu à me faire une certaine idée de la vie du paysan aisé de la moyenne Corrèze. Son activité est principalement basée sur la production de céréales : seigle pour le pain, blé noir pour les galettes. La basse-cour est presque inexistante, car la volaille consomme trop de grain. Du côté des bêtes, une à deux paires de bœufs pour labourer et tirer charrettes et tombereaux. Ils seront vendus un bon prix pour leur viande, vers l'âge de douze ans, au bout d'une dizaine d'années de bons et loyaux services. Pas plus de deux ou trois vaches pour le lait. Peu de veaux, ceux qui sont gardés doivent devenir des bœufs de labour. Pour les fermes les plus modestes, deux ou trois vaches qui servent tant à la production laitière qu'aux labours et autres usages domestiques. Un troupeau plus ou moins important de brebis, à la fois pour entretenir les sous-bois et pour la vente des agneaux. Un âne pour se déplacer et parfois un cheval de selle ou de trait, pour les plus fortunés. Quelques porcs et l'indispensable rucher. Pour aider le laboureur, un valet de ferme qui seconde le maître et bien souvent un ou deux jeunes enfants, filles ou garçons de ferme, qui garderont les vaches et pourront être utiles pour tant d'autres menus travaux. L'existence de ces malheureux n'est guère enviable. Placés par leur famille pour qu'il y ait une bouche de moins à nourrir à la maison, ils sont souvent soumis aux caprices de celui qui les emploie. « La fillon », fille de ferme puis servante de Jean Plas « l'ainé », doit être classée dans cette catégorie. Elle n'est connue dans les actes notariés que sous son sobriquet. Par conséquent, il est très difficile de savoir si elle eut des enfants de son maître ni ce qu'il advint d'elle après le décès de celui-ci.

Certes, les paysans aisés sont à l'abri des famines successives qui secouent le pays. Ils ne vivent cependant pas dans l'opulence et ne représentent qu'une petite minorité de la population des campagnes.

Chapitre XXI

Dans le petit hameau de la Glorie, Vincent s'intègre doucement dans sa nouvelle famille, sous la surveillance attentive et discrète de Dominique Tereygeol. L'apprentissage sur le vif du dialecte local se poursuit à marche forcée. Quant à son éducation, nul dans sa nouvelle famille ne sachant lire et encore moins écrire, il ne peut que régresser. Du temps de Simon, celui-ci se faisait un devoir de lui faire lire « l'ami du peuple », puis « le père Duchesne ». Ces temps sont désormais révolus. Que ferait-on d'un journal à la maison, alors qu'un peu de paille suffit pour allumer du feu ! Les bouleversements continuels auxquels son existence est soumise semblent ne pas l'avoir trop affecté. Ses yeux ont retrouvé leur gaieté, ses joues ont repris des couleurs. Six ans plus tôt, il devenait dauphin de France à la mort de son frère aîné Joseph. Depuis, les flots déchaînés du fleuve révolutionnaire ont détruit tous les ponts, condamnant toute possibilité de retour et ont ravagé les berges, interdisant ainsi toute possibilité d'accostage. Tenter de lutter contre le courant est inutile, il n'est qu'à se laisser porter et à remettre sa vie entre les mains de l'Éternel. L'apaisement succède toujours à la tempête.

Dans la tour du Temple, les deux pauvres reclus restent enfermés dans leurs chambres. Le gardien Laurent a été remplacé le 11 germinal de l'an III (31 mars 1795) par Étienne Lasne, peintre en bâtiment. Il semble bien que le ménage se fasse, tant en Corrèze qu'à Paris. Marie-Thérèse ne sera jamais mise en présence de celui qui passe pour être son frère. Depuis le 1^{er} Pluviôse de l'an II (20 janvier 1794), elle ne l'entend ni ne le voit. Barras aurait pu faire en sorte qu'elle l'entrevoit furtivement, sans que cela puisse prêter à conséquence, mais les consignes ne seront jamais transgressées. Dans quel but ? Avait-on peur qu'elle ne découvre que son frère n'était plus au Temple ? Certes, les deux enfants sont traités fort convenablement depuis Thermidor et tenus dans un état de propreté acceptable, mais qu'est-ce qui peut justifier cette mise au secret absolu ?

Harmand de la Meuse, chargé par le Comité de sûreté générale d'effectuer une inspection au Temple le 29 Frimaire de l'an III (19 décembre 1794), relate celle-ci dans une brochure parue en 1814.

À propos du repas : *« une écuelle de terre rouge contenant un potage noir, couvert de quelques lentilles ; dans une assiette de la même espèce était un petit morceau de bouilli, noir aussi et retiré, et dont la qualité*

était assez marquée par ces attributs ; une seconde assiette dont le fond était rempli de lentilles, et une troisième dans laquelle étaient six châtaignes, plutôt brûlées que rôties ; un couvert d'étain, point de couteau, point de vin. Les commissaires nous dirent que c'était l'ordre du Conseil de la Commune ».

À propos de sa physionomie : *« le jeune prince avait le maintien du rachitisme et un défaut de conformation ; ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues, les bras de même, le buste très court, la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, la tête très belle dans tous ses détails, le teint clair, mais sans couleurs, les cheveux longs et beaux, bien tenus, châtain clair ».*

À propos de son état de santé : *« il me la présenta (sa main), et je sentis, en prolongeant mon mouvement jusque sous l'aisselle, une tumeur au poignet et une au coude, comme des nodus ; il paraît que ces tumeurs n'étaient pas douloureuses... Je trouvais les mêmes grosseurs aux deux genoux, sous le jarret ».*¹

Harmand mentionne aussi la fixité du regard et le mutisme de l'enfant, qui ne répond à aucune question. Totalement privé d'instruction, il ne donne pas l'impression à ses interlocuteurs de savoir lire et écrire, ce qui n'était pas le cas de Charles lorsqu'il fut confié à « l'instituteur » Simon. Ce n'est ni plus ni moins qu'un pauvre hère, une épave de la vie échouée là Dieu sait comment ?

Mais toute barque touche un jour à sa rive. Le malheureux reclus du Temple parvient au terme de ses épreuves le 20 prairial (8 juin). Un mois plus tôt, le 17 floréal, le Comité de sûreté générale avait décrété que : *« instruit par les rapports des gardiens de l'enfant Capet qu'il éprouve une indisposition et des infirmités qui paraissent prendre un caractère grave, arrête que le premier officier de santé de l'hospice de l'Humanité se transportera auprès du malade pour le visiter et lui administrer les remèdes nécessaires ; il ne pourra faire ses visites qu'en présence de ses gardiens ».* Le docteur Desault, médecin-chef de l'Hôtel-Dieu se rend sur place afin de soigner le malade. Son témoignage

¹ *« Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs évènements remarquables de la Révolution. »* Les quelques extraits sont tirés du livre de Georges Bordonove : Louis XVII et l'énigme du Temple – éditions Pygmalion.

laissé à la comtesse d'Armaillé dont il soignait le fils, corrobore toutes les descriptions faites de l'enfant à cette période :

- « *Quoi Monsieur, vous êtes entré au Temple, vous avez vu notre malheureux Dauphin !*
- *Oui Madame, j'ai vu un pauvre enfant épuisé, à moitié idiot et répondant à peine aux questions, aux marques de respect dont je l'accablais. Je lui ai parlé de jardins, d'arbres, je lui ai proposé des jouets, il me regardait tristement, et retombait, assoupi, indifférent... »¹.*

(Acte de décès de Louis XVII)

364

Du vingt quatre Prairial -----**de l'an** trois-----**de la République**
Acte de décès de Louis charles Capet du vingt de ce mois trois heures après
— midy-----**profession**----- **âgé de dix ans deux**
mois natif de Versailles département de seine et oise **domicilié à Paris**
aux tours du temple **Section du temple**, fils de Louis Capet, dernier Roy des
français, et de Marie antoinette-josephe jeanne D'Autriche.

Sur la déclaration faite à la Maison Commune, par Étienne Lasne -----
----**âgé de trente neuf** -----**ans, profession** gardien du temple **domicilié à**
Paris rue et section des Droits de l'homme n° 48 le déclarant a dit être
voisin----**et par Remy Bigot**-----**âgé de cinquante sept**--
----- **ans, profession** employé -----**domicilié à Paris**
visible rue du temple n°61-----**le déclarant a dit être ami**

Vu le certificat de Dussert-- — **commissaire de police**-----**de ladite Section**
du vingt-deux de ce mois **Officier public** Pierre jacques Robin
Lasne Robin Bigot
command^t en chef S^{on} des droits de l'homme

¹ Du même auteur.

Desault décèdera quelques jours plus tard et sera remplacé par le docteur Pelletan. Celui-ci se rendra par deux fois auprès de l'enfant. Cependant, lorsque les gardiens le feront prévenir vers onze heures du soir, veille du décès, il ne se dérangera pas et leur adressera ce billet : « ... *Quoique je sois extrêmement fatigué de mes travaux du jour, et qu'il soit onze heures du soir, je me transporterai sur le champ auprès de l'enfant, si je savais lui être de la moindre utilité... Ce 19 prairial, 11 heures du soir. Salut et fraternité* ». Le lendemain, vers trois heures de l'après-midi, le malade avait rendu l'âme.

Ainsi que nous pouvons le constater sur cette retranscription d'acte, le décès n'a été déclaré que quatre jours plus tard. Le Comité de sûreté générale fut-il pris de court ? Se donna-t-il le temps de la concertation afin de définir une ligne de conduite ? Les docteurs Dumangin, Pelletan, Jeanroy et Lassus, furent requis de « *procéder ensemble à l'ouverture du corps du fils du défunt Louis Capet et en constater l'état...* ». C'est lors de cette autopsie que Pelletan déroba le cœur qui allait faire polémique deux siècles plus tard.

Le corps de l'enfant repose dans une pièce obscure. La nouvelle de la mort du fils du dernier monarque des Français est enfin rendue publique. La Convention et les Comités auraient pu s'en tenir là et procéder à l'inhumation en toute discrétion. Après avoir jeté les corps de ses parents dans la fosse commune et recouvert les restes de chaux vive afin d'accélérer leur décomposition, on peut concevoir que ce triste évènement ne devait pas avoir un retentissement national. Alors, pourquoi faire défiler devant la dépouille, les commissaires civils, les officiers de la garde nationale et tant d'autres encore... et leur demander d'identifier formellement le corps comme étant celui du fils du dernier monarque ? Pourquoi demander ensuite au premier venu de signer l'acte de décès ? Rémy Bigot n'a sans doute jamais mis les pieds dans la prison du Temple, âgé de 57 ans il est présenté comme étant un ami du défunt, alors que ce dernier vivait reclus depuis des lustres. Toutes ces précautions sont absolument inconcevables et incompréhensibles ! Seule la sœur du supposé dauphin de France pouvait fournir une identification authentique et irréfutable. Elle est là, à l'étage au-dessus, ne sachant pas ce qui se passe. Elle n'a que quelques mètres à parcourir afin de venir s'incliner devant la dépouille de son frère, lui rendre un ultime hommage. Non, c'est hors de question ! Elle est tenue à l'écart. A-t-on peur que la malheureuse jeune fille défaille devant un visage ravagé par la maladie, qui de plus peut s'avérer contagieuse ? C'est peu probable, car comment expliquer pourquoi on a laissé tant de personnes approcher le corps ? Les révolutionnaires, y compris

ceux de thermidor, ne nous ont pas habitués à autant de délicatesse, sinon il y a bien longtemps qu'ils auraient réuni les enfants royaux. Le seul motif plausible de cette mise à l'écart, suite logique de la mise au secret du prince après le départ du couple Simon, tient en quelques mots : l'enfant du Temple n'était pas son frère. La cohorte des faux dauphins saura parfaitement exploiter cette faille, sans jamais pour autant apporter la moindre preuve de l'évasion et de la substitution, donnant ainsi raison à Cambacérès, qui lors de sa confrontation avec Brival, avait déclaré : *« lors même qu'il aura cessé d'exister, on le retrouvera partout et cette chimère servira longtemps à nourrir de coupables espérances »*.

Une page sordide de l'histoire du Temple et de l'Histoire de France se tourne. Louis-Charles Capet, ou du moins celui qui en tient lieu, est placé dans un cercueil puis déposé dans une fosse du cimetière Sainte-Marguerite distant d'une demi-lieue. La femme Bertrancourt veuve du fossoyeur surnommé Valentin raconte¹ : *« on l'enterra à la brune, il ne faisait pas encore tout à fait nuit ; il y avait très peu de monde ; je pus facilement m'approcher ; je vis le cercueil comme je vous vois. On le mit dans la fosse commune, qui était la fosse de tout le monde, les petits comme les grands, les pauvres comme les riches. Tous y allaient parce que, soi-disant, tout le monde était égaux... A peu de temps de là, il (son mari) revint encore sur le propos de cette bière, en me disant que le corps avait été retiré de la fosse commune, la nuit même de l'enterrement, et qu'il avait été placé dans une fosse creusée d'un bout dans le mur de fondation, et de l'autre dans le cimetière à gauche de la porte de l'église, du côté de l'autel de la communion... »*² Six mois plus tard, le 28 frimaire de l'an IV (19 décembre 1795), la princesse de France Marie-Thérèse-Charlotte est échangée contre une poignée de prisonniers détenus par

¹ Mémoires de tous. Collection souvenirs contemporains. Tome deuxième. Paris publié par Alphonse Levavasseur, libraire Place Vendôme, 16 – 1834 (pg.341). Le cimetière Sainte-Marguerite (11^e arrondissement) fut affecté aux inhumations des personnes guilloténées Place de la Bastille.

² Sous la Restauration, des fouilles seront entreprises, puis interrompues sur ordre du roi. En 1846, un squelette sera retrouvé dans un cercueil en plomb, présentant toutes les caractéristiques liées à l'autopsie et à la maladie : crâne scié au-dessus des orbites ; tuberculose osseuse ; etc. Mais il correspondait au squelette d'un enfant d'au moins quatorze ans. Il faut bien reconnaître que depuis deux siècles, aucune autorité n'a souhaité faire la lumière sur l'identité du squelette retrouvé.

l'Autriche. Elle part pour l'exil le jour même de ses dix-sept ans, clôturant un chapitre de l'Histoire dont la France ne pourra jamais être fière. Après plus de quarante mois de détention, elle retrouve cette fameuse liberté dont les révolutionnaires de son temps étaient tellement assoiffés. Son crime... !

Durant cette période, le 4 brumaire de l'an IV, la dissolution de la Convention thermidorienne est votée. La Terreur prend donc officiellement fin le 26 octobre 1795. Mais l'heure de la Justice avait-elle pour autant sonné comme le remarquera un membre de la Convention, juste après le vote, ou était-elle encore à venir ?



Ci-contre, caveau scellé en 2004, avant terrassement. Il contient les restes de l'enfant mort au Temple en 1795, inhumé dans le cimetière Sainte-Marguerite¹ – diocèse de Paris.

*Ci-dessous, la pierre tombale.
La croix porte l'inscription :
LXVII 1785 – 1795*



¹ Ce dossier est traité de façon magistrale par Charles Barbanès dans son ouvrage : « Louis XVII : autopsie d'une fausse vérité » (2014).

Chapitre XXII

Dominique Tereygeol ayant été relevé de ses fonctions d'officier municipal, il peut désormais accorder davantage de temps aux sollicitations pressantes du père adoptif de Vincent : Jean « l'aîné ». Ce dernier n'oublie pas les promesses qui lui furent faites l'été dernier. Par un heureux concours de circonstances, il a pu se substituer au « cadissou » devenu son beau-frère et son impatience ne fait que croître. Le temps est donc venu de se préoccuper de l'évolution de cette situation. Dominique a obtenu une entrevue avec le chanoine Brival, pour discuter des suites qu'ils se sont engagés à donner à cette affaire délicate de par le secret qui l'entoure.

Nous sommes au mois de mai, selon le « vieux style », la nature se réchauffe doucement sous les rayons bienfaisants d'un soleil printanier. Le chant des oiseaux insoucians emplit l'espace. Mais cette renaissance qui n'affecte ni la faune ni la flore est aussi marquée par un pic de famine pour les hommes. Les greniers se sont vidés au fil de l'hiver et nous sommes encore loin des récoltes qui assureront la subsistance de la population. Les routes ne sont pas très sûres, le voyageur doit se montrer prudent, mais la Providence veille et avec son cousin Jean, il y a deux fers au feu. Si l'un venait à défaillir, l'autre serait là, disponible pour parer à toute éventualité.

L'accueil du chanoine est des plus chaleureux. Ils ont appris à se connaître et à s'apprécier. Entre eux, la confiance serait totale, si Dominique avait abordé le problème soulevé par la naissance du premier enfant du couple qui devait accueillir Vincent. Mais il ne se résout pas à le faire.

- Vient Dominique, je sais pourquoi tu es là et je suis heureux de pouvoir te rassurer. Mon frère a obtenu de son ami Barras que la dotation de notre petit protégé soit abordée rapidement et concrétisée.
- C'est effectivement de cela que je suis venu débattre avec vous, Monsieur l'Abbé. Le père s'impatiente depuis le temps et il voudrait bien profiter des opportunités que la Nation offre à tout bon citoyen en ce moment.
- C'est entendu ! Mais n'oublie pas que la Nation n'est pas en train de partager un gâteau. Les parts sont inégales et les plus humbles, ceux qui se satisferaient de peu, n'auront même pas les miettes du festin. Les plus grosses parts iront comme toujours à ceux qui ont déjà la bouche pleine. Mais dis-moi, comment va notre petit Vincent ? S'est-il habitué à sa nouvelle vie ? Sept mois après qu'il ait intégré un nouveau foyer, comment prend-il les choses ?

- Tout va bien. Vincent s'est fait de nouveaux amis de son âge et l'air de la campagne lui a redonné des couleurs. Apparemment, il s'intègre normalement et semble apprécier la diversité et l'activité du monde paysan.
- Mais n'évoque-t-il jamais son ancienne vie ? Il pourrait tout compromettre si ses origines venaient à être connues ?
- Aucune crainte à avoir. Le barrage de la langue s'oppose à ce qu'il puisse raconter quoique ce soit, si tant est que ses souvenirs soient aussi vivaces que nous l'imaginons. L'oubli fait doucement son œuvre, la confusion envahit inexorablement son esprit. C'est une bonne chose, car sans cela il lui serait impossible de se construire une personnalité.
- Tu as raison. Je ne dois pas me faire de soucis, les choses suivront leur cours. Maintenant, nous devons nous préoccuper de trouver un toit à cet enfant et à ses parents. Tu m'as bien dit qu'ils étaient pauvres et vivaient dans un certain dénuement ?
- Pauvres, non ! Humbles paysans, certainement !

Assurément, Dominique ne souhaite pas vendre la mèche et préfère demeurer circonspect. Pour l'abbé, Vincent doit rester le fils aîné, l'héritier du couple qu'il a fondé. Il ne peut plus revenir en arrière, ce qui est fait est fait. Quant au chanoine, il ne se doute de rien.

- Étant privé de toute activité ecclésiastique, j'ai eu tout le temps de réfléchir à cette fameuse dotation. J'ai pu consulter tous les procès-verbaux de mise sous séquestre des biens des émigrés de la région non encore attribués et finalement je suis convaincu d'avoir trouvé une demeure et des terres dignes de notre petit protégé.
- Dites toujours Monsieur l'Abbé, mais vous savez que le couple n'acceptera pas de s'éloigner de sa famille. Toutes ses attaches sont dans la commune de Saint-Salvador depuis la nuit des temps. Se retrouver isolé, ne serait-ce qu'à dix lieues de son centre affectif, serait vécu comme une punition. L'enfant aurait forcément à en souffrir.
- J'ai réfléchi à tout cela, Dominique. Ne t'inquiète pas, lis et dis-moi ce que tu penses de mon choix.

Le prêtre a glissé sous le nez de son interlocuteur, un dossier de très grand format qu'il ouvre à une page déjà repérée. Dans la marge, une seule

annotation : « *Seilhac* »¹. Puis cette écriture qu'il connaît bien, serrée dans ses premières lignes, puis ouverte au fil de la rédaction, dont les interlignes s'espacent invariablement. C'est écrit par Léonard Vedrenne, à n'en pas douter. Dominique est tout de suite fixé, dès la fin du premier paragraphe, inutile d'aller plus loin. Il jette un rapide coup d'œil aux paraphes en fin de document et repousse le registre. La demeure décrite dans l'inventaire lui est parfaitement connue. Située sur le territoire de la commune de Seilhac, elle n'en jouxte pas moins celui de la commune de Saint-Salvador, se situant à seulement quelques lieues du bourg. Nul n'aurait pu rêver mieux. La surprise et l'incrédulité se lisent sur son visage avec sous-jacente, peut-être une légère pointe de jalousie.

— Je dois bien reconnaître que proposer le château de la Gorse est tellement surprenant et, oserai-je dire, inconcevable. J'en reste sans voix. Élever au

¹ « *Aujourd'hui vingt sept juin mil sept cent quatre vingt douze lan 4^e de la liberté, nous léonard vedrenne no^e dem^e au bourg de S^t Salvador commissaire nommé par le Directoire du district de tulle suivant son arrêté du 30^e avril der. pour le canton de Seilhac, acceptant lad. commission, nous sommes transportés au lieu et **chateau de la gorse** parr—de Seilhac aux fins de procéder a letat et inventaire des biens meubles et immeubles du S.^r Brachet emigré conformément a lart. 4 de la loi du 8 avril aussy dernier, ou etans, avons trouvé S^r jean baptiste rivassou et S^r jean petit bach membres de la municipalité de la commune de Seilhac et en leur presence avons procédés aud. etat et inventaire ainsy qui suit./.*

Sommes entrés dans la cuisine dud. Chateau, après avoir interpellé le S^r mirat de nous représenter son contrat de ferme, nous adit n'en avoir aucun et qu'il ne jouït des préclotures et deux domaines qu'en qualité de regisseur dud S^r brachet lequel son frère ne les avés regis qu'en cette meme qualité, et que tout le meuble qui est dans la cuisine luy appartenir en propre.

Dela sommes entrés dans une sale acoté de lad. cuisine y avons trouvé une giroite et quatre mauvais fauteuils...

...Et lheure etant tarde, nous nous sommes retirés et renvoyé la continuation du present inventaire après demain vingt neuf juin 1792 a sept heures du matin. Signé Bach. Rivassou, et vedrenne commissaire.

Et advenant led. Jour vingt neuf juin mil sept cent quatre vingt douze a sept heures du matin, nous sommes transportés dans un moulin app.^e delagorsse situé dans la paroisse de Seilhac, app^t aud S^r Brachet exploité par leonard martbon... ..De la dans un autre moulin tournant par la meme eau, a meule tournante,.....De la avons été conduit au lieu du meygeal meme parr—de Seilhac sur un domaine exploité par leonard marsat app^t aud S^r Brachet, dans la maison nous avons trouvé...

...Et advenant led.jour vingt neuf juin... nous sommes transportés au lieu de marsac parr—dud. Seilhac ou etans sommes entrés dans la maison du domaine exploité par françois planade appartenant aud S^r Brachet...

rang de châtelain un simple paysan ! Comment vont réagir sa famille, ses amis, ses voisins ? Je m'attendais à tout, sauf à ça !

- Tu me sembles surpris ! J'avais bien pensé au château de la Jante, demeure du chevalier Jouffre-Chabrignac, mais le domaine a été démantelé il y a plus d'un an. Or c'est la terre qui valorise une famille.
- Je sais, je possède des terres près du château. Je n'ai pas osé faire la moindre acquisition, car cela me semblait commettre un sacrilège. Pourtant ma famille avait les moyens, mais nous n'avons pas voulu passer pour des accapareurs.
- Bien t'en a pris. Tu as ta conscience pour toi. Tu sais, au château du marquis de la Gorse¹ j'aurais préféré celui des comtes de Seilhac, mais ces imbéciles de révolutionnaires n'ont pas trouvé mieux que de l'incendier il y a trois ans.
- Le château de la Gorse est idéalement situé et fera très bien l'affaire. Il a l'apparence d'une grosse maison bourgeoise, mais ici chacun sait qu'il

¹ Un peu de généalogie :

Pierre Palet, abbé de Verteuil, conseiller du roi (1513...) au parlement de Bordeaux, sans descendance, cède ses droits à son neveu **Jean Palet**. Celui-ci est fils de Martial de Limoges dit Palet, écuyer, seigneur de la Gorse et de Mezgil et de Louise de Tersac.

Gilbert de Limoges (fils de Jean) – chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Gorse et autres lieux.

Jacques de Limoges (fils de Gilbert) - seigneur de la Gorse épouse Catherine de Hautefort le 7 juin 1607.

Anne de Limoges leur fille, dame de la Gorse, épouse **Annet de Brachet**, seigneur du Mas Laurent le 27 novembre 1631. Celui-ci descend des Brachet de Pérusse, il est comte du Mas Laurent, lieutenant général de la province de la Marche. La terre de la Gorse devient un marquisat et passe de la maison de Limoges, à la maison de Brachet. À noter plusieurs types d'écritures relevés : la Gorse ; la Gorsse ; la Gorce.

Leur fils : **Gilbert Brachet de Pérusse**, marquis de la Gorse et du Mas Laurent, est capitaine de cavalerie au régiment du roi de France (1638-1722).

Son descendant : **Annet, marquis de la Gorse**, émigre sous la Révolution. Ses biens sont placés sous séquestre par la Nation et attribués à Jean Plas. Comme nous pouvons le constater, les « terres » de la Gorse prennent racine dans l'histoire de France. Le château de la Gorse présente l'aspect d'une grande maison bourgeoise, sans artifice, ce qui démontre à l'évidence que l'authenticité et la grandeur d'une seigneurie ne se jugent pas d'après la somptuosité de la demeure et le bel agencement de ses pierres.

s'agit d'un authentique château. À le voir, on peut sauf votre respect, lui appliquer le dicton : l'habit ne fait pas le moine. Mais je n'en reviens toujours pas !

- Ce château est dépouillé de tous les attributs propres à un tel édifice, ce qui l'a sans doute préservé des saccages. S'il avait été flanqué de tours et bordé de fossés, il n'en aurait pas été ainsi. Le peuple n'aime pas trop les symboles visibles de la puissance qui l'opprime ou le protège, c'est selon.
- Bien ! Je suppose que le domaine de l'émigré Brachet du Mas-Laurent sera prochainement mis aux enchères. Mais puisque la décision est prise, ne serait-il pas plus simple d'attribuer le domaine directement à Jean Plas ?
- Non ! Cette vente doit être marquée du sceau de la légalité. Tu connais le besoin viscéral de ceux qui dirigent le pays : ne pas s'écarter de la loi, quand bien même il faudrait voter une loi pour s'affranchir de quelques contraintes. Par conséquent, les décrets en vigueur seront respectés à la lettre.

Dominique prend le temps de la réflexion. Tout va trop vite et l'émotion liée à cette annonce n'est pas faite pour clarifier ses idées. Le vaste domaine de la Gorse va être démantelé : le château et les terres attenantes ; le domaine de Meizial ; le domaine de Marsat ; les moulins. Si en plus, comme cela a été le cas jusqu'à présent, les domaines sont morcelés en plusieurs lots, il va falloir participer à une multitude d'enchères publiques pour tirer son épingle du jeu. Si les administrateurs proposent une cinquantaine de lots et si Jean enchérit sur chacun d'eux jusqu'à conclure, on risque l'émeute ou le mauvais coup. Non, cela ne peut pas se passer comme ça !

- Sera-t-il permis à Jean Plas de reconstituer le domaine de la Gorse ?
- Oui mon ami, d'autres le font bien ! Je sens ton inquiétude et crois-moi, mon frère et moi y avons déjà pensé. Le domaine sera fractionné en trois parts : la Gorse, le Meizial et Marsat, dont la vente sera échelonnée sur trois mois. Les enchères portant sur de petits lots sont terminées. La Nation a un besoin urgent d'argent et la loi du 12 prairial an III (31 mars 1795) tombe à point nommé.
- Effectivement, j'ai pris connaissance du texte il y a peu. Très certainement, la loi est destinée à accélérer les ventes des biens confisqués aux émigrés. Elle stipule que « *tout citoyen peut se faire délivrer sans enchères, tel bien qu'il convoite, à condition de payer 75 fois le revenu de 1790, en quatre termes de trois mois* ». Mais à bien y réfléchir, cela

signifie que l'acquéreur doit être capable de payer la totalité du bien, dans l'année qui suit l'acquisition.

- Tu as parfaitement compris Dominique et je constate une fois de plus que les lois et décrets sont pour toi une source de lecture. Oui, nous pourrions acquérir la totalité du domaine en une seule fois, mais ce n'est pas la solution que mon frère a retenue. Sans doute croit-il que cela ferait trop bourgeois ou plutôt trop seigneurial, et comme c'est lui qui tient les cordons de la bourse !
- Je comprends, mais les enchères risquent de s'envoler. Quelle somme serons-nous autorisés à engager ?
- Mon frère souhaite ne pas aller au-delà de cinq cent mille livres. Mais moi, je ne te fixe pas de limites. S'il faut dépenser le double, nous irons jusque-là. Le domaine de la Gorse ne saurait nous échapper. Les réticences de mon frère, j'en fais mon affaire !
- Un million de livres, ce n'est pas possible ! J'ai dû mal comprendre Monsieur l'Abbé ! Ce serait du jamais vu, ici en Corrèze, du moins pour ce que j'en sais.
- Pour toi, Dominique, notre petit roi ne mérite pas que l'on consacre une telle somme pour l'établir ? Qu'est le château de la Gorse en comparaison du château de Versailles dont il a été spolié, ou encore de celui des Tuileries ?
- Vous avez entièrement raison. Je ne parviens plus à raisonner sereinement, pardonnez-moi.

L'entretien se termine sur cette impression de démesure propre à faire tourner bien des têtes. Hier, Charles était chassé de Versailles, demain... Sur le chemin du retour, Dominique ne voit pas le temps passer, abîmé qu'il est, dans ses pensées. L'audience de la prochaine séance de vente aux enchères publiques est fixée dans moins d'un mois, le 14 prairial (2 juin). L'abbé Brival lui a affirmé que le domaine de Meizial serait proposé en un seul bloc, mais il se trompe certainement. La soumission des lots par le procureur-syndic a été faite début mars, l'affichage public n'est donc qu'une question de jours, si ce n'est déjà fait. Jusque-là, il s'était désintéressé de la chose, mais aujourd'hui il en va différemment. Il lui faut donc passer sans tarder à la salle des audiences du canton de Seilhac, où seront affichés les détails de ces enchères. Il devra

noter soigneusement les limites de chacun des lots¹, car il est convaincu que le domaine de Meizial sera dépecé pour toucher un plus grand nombre d'acquéreurs. Le député Brival a certainement autre chose à faire qu'interrompre une procédure en cours. Puis, muni de ces renseignements, il va devoir se rendre chez Jean « l'aîné » dont la patience doit être mise à rude épreuve en ce moment. Cependant, il imagine fort bien les débordements de joie qui vont le secouer à l'annonce de cette dotation exceptionnelle.

En chemin, notre voyageur ne peut s'empêcher de penser au « cadissou » et à Marie-Anne qui vont se mordre les doigts de n'avoir pas tenu leurs engagements. Malgré tout, il va bien falloir leur trouver une métairie dans les environs. Il n'est pas possible de les laisser végéter et se morfondre dans cette maisonnette à l'orée du bourg. Le « cadissou » est jeune, il sait ce que c'est que de travailler la terre. En se tuant au travail, il oubliera son manquement et surtout évitera de porter sur la place publique, le marché qu'il avait passé pour accueillir l'enfant. Et Vincent, dans tout ça ! Ses chances d'hériter du château et des domaines de la Gorse sont presque inexistantes, puisqu'il ne vient qu'en quatrième position parmi les fils du couple. Il faudrait un miracle ou un coup du sort pour qu'il puisse bénéficier de ce fameux droit d'aînesse. Il y a réellement de quoi culpabiliser. À vrai dire, les deux cousins pensaient que le couple qui accueillerait l'enfant obtiendrait pour dot une simple ferme. Mais là, c'est le pactole et tout va revenir à l'aîné Joseph. Libre à lui de se montrer généreux envers ses frères. Que faire ? Y avait-il une autre solution ? Sans doute aurait-il fallu confier le petit à Marie-Anne et au « cadissou » et tant pis si l'on s'était retrouvé avec deux enfants nés à trois mois et demi d'intervalle. L'abbé aurait compris. Mais il n'est plus possible de

¹ Le cadastre n'existe pas à cette époque. Il faudra attendre l'an 1807 pour sa mise en chantier. Avec le morcellement des domaines seigneuriaux se pose le problème des limites de propriétés. Il n'est pas évident de les définir avec exactitude et le plus souvent revient la formule dans les actes notariés : « *qu'il a dit connaître depuis longtemps...* » Quant aux surfaces des parcelles, n'en parlons pas puisqu'elles ne sont pas connues ! Lorsque le recensement parcellaire sera réalisé vers 1820, Joseph, propriétaire de la Gorse, aura vendu la quasi-totalité des domaines à l'exception du château et des terres attenantes. Il lui restait tout au plus une soixantaine d'arpents (environ 30 hectares). Une estimation sommaire, à prendre avec prudence, m'amène à déduire que la superficie de l'ensemble des biens de Jean « l'aîné » était de l'ordre de 150 hectares.

reculer, la vie continue. En tant que tuteur moral de l'enfant, chargé des pleins pouvoirs, il faudra aviser le moment venu.

Le village de Roux est situé sur une crête et il suffit de rester sur le fil de la crête, emprunté d'ailleurs par la route principale, pour parvenir au village des Rivières¹. Il est bien plus facile de s'y rendre qu'en venant du bourg de Saint-Salvador. Fin mai, avec toutes les informations en poche, Dominique s'en va donc chez Jean « l'aîné » avec un monceau de bonnes nouvelles. Il est toujours plaisant de s'annoncer chez quelqu'un dans de telles conditions. Une pluie fine et persistante fouette son visage, ruisselle le long de ses jambes pour éclabousser les flancs de son cheval. Il n'aime pas se déplacer dans le mauvais temps, mais il n'a pas le choix, car il ne peut remettre sa mission au lendemain. La vallée s'étale sous ses yeux, tous les reliefs sont soulignés par les brumes qui montent de la terre, comme si celle-ci exhalait d'épaisses vapeurs au contact de l'eau du ciel. C'est un peu comme si le sol ne parvenait plus à absorber cette masse d'eau et la repoussait. Le cavalier se dirige vers le sud. Dans le lointain, il peut apercevoir les rideaux de pluie qui ondulent comme des vagues montant inexorablement à l'assaut du massif des Monédières qui leur barre le chemin, derrière lui.

Arrivé à destination, il découvre le corps de ferme à l'écart du village, au sein du domaine de Joseph Servientis, l'ancien « seigneur du bourg et autres lieux ». Les chiens ont donné l'alerte, annonçant un visiteur. Aussi une femme se tient-elle sur le pas de la porte, mains sur les hanches. Jeune à peine la trentaine, le port altier, l'œil noir et le regard vif. Les cheveux bruns sont enroulés en chignon sur le haut du crâne. Pas de coiffe. Elle est mince pour ne pas dire maigre, les mains noueuses et trop épaisses par rapport au reste du corps, laissent deviner l'énormité des tâches auxquelles elles sont contraintes : travaux d'intérieur, mais aussi travaux des champs et soins des bêtes. Une ample robe noire frôle le sol, recouvrant presque les sabots de bois fourrés de paille. Devant lui se tient la paysanne dans toute sa rigueur, n'attendant plus grand-chose de la vie, si ce n'est de pouvoir manger à sa faim. Sans la moindre complaisance à l'égard du voyageur qu'elle ne peut pourtant prendre pour un de ces colporteurs qui sillonnent les campagnes, elle interroge :

— Que pouvons-nous pour vous, mon bon Monsieur ?

— Je suis venu voir ton maître. Est-il là ?

¹ Se reporter à la carte de Cassini, page 190.

- Il ne doit pas être très loin. Je crois bien qu'il n'a pas prévu de partir aujourd'hui. Pour une fois... Attendez ici, je vais voir aux étables.
- Inutile, le voilà !

Dominique saute prestement de cheval, puis après avoir attaché l'une des brides à un piquet, se dirige vers son hôte en souriant.

- Que me vaut ce plaisir Dominique ? Rien que des bonnes nouvelles j'espère ? Mais retire la selle de ton cheval, sinon elle sera toute trempée. D'ailleurs, suis-moi, on va conduire la bête à l'étable et lui donner une brassée de foin. Et toi la « fillon » qu'attends-tu avec cet air imbécile, n'as-tu rien d'autre à faire ? Descends à la cave et tire un pichet de vin.

La « fillon » s'est retirée promptement, sans mot dire. Jean « l'aîné » n'est pas de ceux que l'on contrarie. Tout en lui exprime la rudesse du laboureur, jointe à cet esprit soupçonneux et calculateur de ces gens sur lesquels la rigueur du climat et l'isolement ont fini par déteindre. Mais Dominique ne saurait être assimilé au petit bourgeois apeuré que l'on bouscule d'un coup d'épaule par les temps qui courent. C'est un homme solide, jeune, ayant l'assurance de ceux que rien n'effraie. Ses fréquentations politiques font de lui l'un des personnages les plus puissants du canton. Jean ne peut l'ignorer. La bête ayant été mise au repos et au sec, les deux hommes se dirigent vers la vaste salle commune. La longue table de ferme qui trône au milieu de la salle, accentue cette impression de solitude qui résulte de l'absence d'enfants et donc du manque d'animation, de gaieté, en un mot de joie de vivre. Dominique prend tout son temps. Il s'est mis à l'aise, car les questions qu'il va devoir traiter, les interrogations auxquelles il va devoir répondre, ne sont pas de celles que l'on évacue d'un revers de manche.

- Mon ami, je sais que tu es impatient de savoir ce qui m'amène ici et que tu n'as qu'une idée en tête : monnayer l'accueil du petit Vincent.
- C'est vrai ! Cet enfant est une bouche de plus à nourrir et tu m'as donné ta promesse que j'en tirerais un bon prix.
- Allons, Jean, nous ne sommes pas à la foire ici ! Il va falloir mesurer tes paroles et faire en sorte de devenir quelqu'un qui en impose aux autres, non par sa violence, mais par sa force d'âme. Comprends-tu ce que je veux dire ?
- Tu me fais la leçon ! Mais tu as raison. Depuis toujours, je travaille pour le compte des autres. Lorsque j'ai pris femme, j'étais métayer au Cluzat,

aujourd'hui je suis fermier des Servientis. Avoir ses propres terres, être son propre maître, c'est le souhait de tout homme normal.

- Mais tu as pu acheter le petit domaine de Salles que tu viens de louer à ton frère et n'as-tu pas une propriété à la Glorie, où vivent ta femme et tes enfants ? Tant de gens se contenteraient de beaucoup moins !
- Une assez belle demeure certes, mais pas de quoi vivre sur si peu de terres, sinon je ne serais pas venu m'établir ici ! Quant au domaine de Salles, j'en suis devenu propriétaire il y a seize mois, mais c'est un pari sur l'avenir. Toutes mes économies ont été englouties dans les premières traites et si je ne rembourse pas en temps et en heure, je risque de tout perdre.
- Tu as raison, les administrateurs des biens nationaux ne sont guère conciliants. S'ils ont reçu l'ordre de traquer les mauvais payeurs, c'est aussi pour décourager les éventuels acquéreurs non solvables, qui comptent sur la dépréciation de la monnaie pour devenir propriétaires à bon compte¹.
- Mais dis-moi, il se murmure qu'une nouvelle série de biens va être mise aux enchères prochainement. Es-tu informé de cela ?

Jean vient de remplir deux gobelets de ce mauvais vin qu'il se fait livrer par barriques. Un rouge tout juste bon pour faire « chabrol » avec la soupe et qui arrache le gosier quand on le boit à jeun comme c'est le cas. Enfin, il faut bien vivre avec son temps et ne vexer personne, se dit Dominique qui se contenterait volontiers d'un peu d'eau tirée du puits.

- Oui ! C'est d'ailleurs de cela que je suis venu te parler. La Nation a besoin de lever des fonds de toute urgence. Elle va donc mettre en vente une grande quantité de domaines confisqués aux émigrés dans les prochains mois. Donc ne sois pas inquiet, la source n'est pas prête à se tarir.
- Je ne suis plus en mesure d'acheter quoi que ce soit. Lors des ventes de l'été dernier, j'ai dû laisser filer les lots qui pouvaient m'intéresser. Ce sera la même chose cette fois-ci. Si la Nation voulait me satisfaire, elle me donnerait le domaine que je travaille, celui de Dame Jolibert.
- Les biens des Servientis ne font pas partie de la charrette. Estime-toi heureux, car si quelqu'un d'autre venait à mettre la main dessus, je ne donnerais pas cher de ta place. Au fait, les conditions d'attribution des

¹ Archives départ. de la Corrèze – cote Q 147 : liste des déchéances encourues par les acquéreurs, de l'an IV à l'an VII.

biens sous séquestre vont changer. Il faudra payer la totalité de l'achat dans l'année. L'État n'a plus l'intention d'attendre une décennie avant de recouvrer ses créances.

- « *Lou Pierroux, lou Robertoux chount una banda de leiroux* »¹. Rien ne change, seuls les plus fortunés pourront faire des acquisitions. Jean réprime un mouvement de colère, suivi d'une certaine résignation.
- Allons, ne sois pas aussi vindicatif ! Cette mesure va au contraire servir tes intérêts, car je suis venu te dire que les fonds ont été débloqués. Tu vas enfin pouvoir acheter le domaine dont tu as toujours rêvé. Mes commanditaires m'ont missionné pour cela. J'apporte la bonne nouvelle que tu espérais.
- On m'a alloué une certaine somme d'argent. Combien ? Dis-moi tout !
- Oui et non ! Pas d'argent. Mais c'est beaucoup mieux, tu vas pouvoir acquérir aux enchères l'un des plus beaux domaines de la région.

Dominique prend un malin plaisir à laisser languir son interlocuteur, voulant faire figure de messager providentiel, celui qui répand la bonne nouvelle telle une manne céleste. Rarement, une mission aura été aussi agréable à conclure. Jean l'aîné se contient difficilement.

- Parle ! Je ne vois pas trop ce qu'il reste à s'approprier dans cette commune ?
- Il s'agit du domaine de la Gorse. Il va être mis aux enchères en trois lots et tu pourras te porter acquéreur de chacun des lots. J'ai reçu l'ordre de te conseiller et de t'aider. Nous allons réfléchir, ensemble comment les choses vont se dérouler. Es-tu satisfait ?
- On le serait à moins ! Mais dis-moi, le château a-t-il été inclus dans la soumission ? Quelle somme pourrais-je engager ?
- Le château et les terres environnantes constituent le troisième lot. Meizial et Marsat sont les autres lots. Tu pourras enchérir dans une limite globale d'environ cinq cent mille livres.

Jean Plas dit « l'aîné » reste un instant abasourdi, écrasé par cette annonce. Comment pourrait-il se douter que son interlocuteur, prudent, lui dévoile la limite basse de ce que consent la Nation ? Même dans ses

¹ « *Les Pierre et les Robert sont une bande de voleurs* ». Ce slogan faisait fureur à l'encontre des partisans de Robespierre, après la chute de celui-ci.

espérances les plus folles, Jean n'avait jamais imaginé pouvoir un jour prendre la place d'un châtelain, lui le laboureur besogneux, le simple fermier d'un domaine seigneurial, l'homme impatient et vindicatif. Sans la Révolution et sans les biens de sa femme, serait-il autre chose qu'un serf affranchi ? On dit qu'une joie excessive peut rendre fou, lui se sent accablé, ne parvenant pas à se ressaisir, complètement abattu. D'une voix mal assurée, il interpelle sa servante :

- Notre visiteur prendra le repas de midi avec nous. Prépare-nous un repas de fête, un vrai festin. Tu en profiteras toi aussi. Allez, va ! Mais dis-moi Dominique cet enfant, qui est-ce pour que je sois récompensé de la sorte ? C'est le fils d'un grand seigneur, peut-être d'un prince ou d'un roi ?
- Tu l'as dit, mon ami ! Mais je crains fort que ta curiosité ne soit jamais satisfaite. Pour l'heure, il faut décider de la conduite à tenir, car dans trois jours le domaine de Meizial sera mis en vente.

La discussion se prolongera jusqu'au repas, il y a tant de détails à régler.

Dans la matinée du 26 prairial de l'an III (14 juin 1795), Jean Plas « l'aîné » a rejoint Dominique Tereygeol aux Rivières. Après avoir laissé son âne et sa carriole aux bons soins du valet de ferme, il a pris place dans le véhicule de son mentor et ensemble ils ont fait route vers Seilhac. Le repas sera pris sur place, car il n'est pas question de manquer l'audience fixée à deux heures du soir. Une douzaine de jours plus tôt, le 14 prairial, se tenait la première audience, surtout destinée à se faire une idée des acquéreurs potentiels. Aujourd'hui, le domaine de Meizial qui en fin de compte n'a pas été dépecé sera définitivement adjugé. La nouvelle loi n'est pas encore entrée en vigueur, aussi l'acquéreur dispose de six années à intérêt de 5 % pour régler le montant de la vente. Jean a également jeté son dévolu sur deux lots supplémentaires, qui jouxtent le domaine convoité. Ils appartiennent à l'émigré Mesnager de Porte et complèteraient fort bien cet ensemble. Dominique a dû céder devant tant d'insistance. Jean « l'aîné » sera pris pour un accapareur de terres, mais probablement s'en moque-t-il, le sentiment est l'ennemi des bonnes affaires.

Une certaine fébrilité saisit toujours l'enchérisseur au moment de conclure et même s'il ne peut être inquiet, Jean se saurait faire exception à la règle. Il est parfaitement aguerri, ayant acquis un an et demi plus tôt un modeste domaine de vingt mille livres. Mais quand même ! Après avoir

emporté les lots 486 et 487 pour 14.200 et 6.000 livres, il s'attaque au fleuron de la journée : le lot 492 estimé à 8.470 livres. Il y a peu d'acquéreurs, car l'ouverture est élevée, mais elle se justifie amplement. Le domaine de Meizial (ou Meygeal) comprend des terres, des prés, des pacages et des bois, ainsi que tout un corps de ferme. Léonard Marsat le fermier qui exploite ce bien est là, anxieux de découvrir l'identité du nouveau propriétaire. Vayne ouvre les enchères à 10.000 livres, Jean suit à 11.000, puis Marliat 12.000 et de nouveau Jean à 12.500, couvert à 13.000 par Marliat. Les chiffres défilent en un flot ininterrompu. Jean surenchérit systématiquement sous l'œil attentif de Dominique et sous le regard interrogateur de l'assistance. Comment ce petit fermier qui ne parvenait pas à suivre au-delà de 8.000 livres il y a moins d'un an, se montre-t-il en maître des lieux aujourd'hui ? Sans doute agit-il en prête-nom, c'est tellement courant à notre époque, à moins qu'il ait découvert un trésor sous le soc de sa charrue. Le secrétaire, lassé, finit par ne plus relever les enchères, se contentant de noter : « plusieurs enchères non portées ». À 43.000 livres, Jean Plas dit « l'aîné » a le dernier mot. Une impression de puissance l'envahit. Il ne s'agit que du hors-d'œuvre, pense-t-il à juste titre.

Toute cette effervescence a fait passer au second plan une nouvelle d'importance : le petit roi Louis XVII est mort six jours plus tôt. Quel malheur ! La Révolution a fini par anéantir la famille royale. Et les cloches qui n'ont même pas sonné pour annoncer cet événement. Il y a moins de dix ans, la nouvelle aurait volé de clocher en clocher pour parvenir aux hameaux les plus reculés du pays en deux jours tout au plus. Aujourd'hui, on fond les cloches pour en faire des canons.

Dominique s'est fait préciser par les administrateurs présents que la soumission des domaines de Marsat et de la Gorse avait bien été faite par le procureur-syndic six jours plus tôt. Cette vente sera annoncée par voie d'affiche le 7 fructidor (24 août), la première criée étant fixée au 19 fructidor (5 septembre). D'ici là, il lui faudra adresser un pli au chanoine pour lui demander d'effacer la dette de soixante-trois mille deux cents livres, contractée ce jour pour l'acquisition du domaine de Meizial. Sur le chemin du retour, le taciturne Jean « l'aîné » est devenu volubile, voire exubérant. Il est vrai qu'on le serait à moins ! Le voici propriétaire d'un petit domaine à la Fon, d'un autre à Salles et de celui beaucoup plus avantageux du Meizial, sans oublier celui relativement modeste de la Glorie qu'il tient de sa femme. L'administration de cet ensemble ne sera pas facile pour quelqu'un qui ne sait ni lire ni écrire. Heureusement qu'il sait compter et c'est bien là le principal.

Les gens de la campagne ont compensé le handicap dû à l'absence d'instruction, en développant une mémoire incomparable. Tout est engrangé, répertorié, classé et Jean n'échappe pas à la règle.

Prairial est, comme son nom l'indique, le mois où les prairies sont en fleurs. C'est donc dans ce mois que débute généralement la récolte des foin. Ces travaux harassants vont s'étaler de la mi-juin jusqu'à bien souvent la mi-août, interrompus seulement par les moissons. Les prairies fauchées en premier permettront une nouvelle coupe quelques mois plus tard : les regains. En chemin, Jean « l'aîné » évoque avec Dominique la période qui s'ouvre. Il ne peut effectuer seul ce travail et par conséquent il va devoir faire appel à quelques saisonniers. Les temps sont durs pour tout le monde et ces derniers sont touchés de plein fouet par la crise financière et par la disette. Ils ne se monteront guère exigeants. « L'aîné » compte bien en profiter en ne leur offrant que le couvert pour manger, quant au toit, une grange et de la paille feront l'affaire. Ils ne seront pas malheureux pendant tout le temps qu'ils passeront chez lui. Dominique essaie bien de le raisonner, en lui montrant que sans argent, ils survivront difficilement lorsque septembre sera venu, mais il connaît le personnage et ne se fait aucune illusion sur ses capacités à s'émouvoir de la misère du pauvre monde.

- Sais-tu, Jean, que si tu ne payes pas tes saisonniers ils iront se faire embaucher par des maîtres plus conciliants, qui eux leur donneront un peu d'argent !
- Et alors ! Ce ne sont pas les saisonniers qui manquent, il y en aura toujours qui chercheront du travail.
- Certainement, mais les meilleurs, ceux qui savent travailler, auront été retenus par tes voisins. Pendant qu'un mauvais ouvrier fauchera un demi-arpent de pré chez toi, un bon ouvrier fauchera un arpent à côté. Où sera le gain pour toi ?
- C'est vrai Dominique ! Je n'avais vraiment pas pensé à ça. Tu nous dépasses tous en idées et en réflexion. Je devrais te donner tous mes domaines à gérer lorsque je serai devenu un gros propriétaire, un bourgeois un peu comme toi.
- En attendant, évite de malmener ceux que tu vas faire travailler, car n'oublie pas que ce sont bien souvent les mêmes qui sillonnent nos campagnes à la morte-saison, à la recherche d'un mauvais coup. Ils ont de la mémoire et ils sauraient te retrouver lorsque tu seras seul avec ta servante, dans ta ferme.

— Mais tu m'inquiètes ! Je suivrai tes conseils et ne ferai appel qu'à des gens qui m'inspireront confiance.

Une belle matinée de printemps, sans que nul sache vraiment qui a passé le mot, une troupe de saisonniers, hommes et femmes accompagnés parfois de leurs enfants, s'est regroupée sur la place du bourg de Saint-Salvador. Ils se sont installés là, au pied des escaliers qui conduisent à la porte d'entrée de l'église, un peu comme s'ils se plaçaient sous la protection de Dieu. Ils attendent, avec cette pointe de fatalisme qui caractérise ceux qui n'espèrent plus rien en la vie, que propriétaires, fermiers et métayers viennent faire leur « marché ». Jean « l'aîné » est là, lui aussi. Il n'est pas homme à vouloir attendre que ceux qui n'auront pas été retenus se présentent chez lui pour offrir leurs services. En quelques instants, le choix se fait sur deux critères : la mine de l'individu et le salaire journalier demandé, qui peut faire l'objet d'une courte négociation. Cette pratique présente l'avantage indéniable de fixer le cours du travail à une période donnée et ainsi d'éviter de trop grandes disparités.

Jean a rapidement fixé son dévolu sur deux jeunes gaillards robustes, qui, c'est l'évidence même, devraient faire preuve d'ardeur à la tâche. Mais son attention a surtout été retenue par un homme d'âge mûr, d'aspect sec et même noueux, il se tient un peu à l'écart, appuyé sur une faux à longue lame, calme et scrutateur. Aucune inquiétude dans son attitude, mais la force tranquille du faucheur maître de son art. Jean sait par expérience, que cet homme-là se montera plus efficace et plus rapide dans son geste que la plupart de ses compagnons, sans pour autant donner l'impression de fatiguer. En quelques signes, pratiquement sans un mot, le marché est conclu. Les habitués ont leurs codes qui se passent de longues tirades. Une jeune femme et son enfant seront également recrutés. Elle donnera un coup de main à la « fillon », tant en cuisine que pour s'occuper des bêtes. Le petit portera la soupe aux faucheurs, gardera les quelques vaches et même aidera au ramassage du foin. Soulagés, la femme et l'enfant ont pris place sur la banquette arrière de la carriole, pendant que « l'ancien » s'installait à côté du maître, à l'avant. Les jeunes gens ont chargé leurs baluchons et déposé leurs sabots dans le fond du véhicule. Ils suivront l'attelage, pieds nus, économisant ainsi leurs chaussures. Eux ne possèdent pas d'outils, ils n'ont que leurs bras à louer. La difficile descente se fait sabots de freins bloqués. Elle est suivie de la laborieuse montée vers Roux, au pas lent de l'âne.

La femme et l'enfant logeront dans la maison. Les trois saisonniers prendront leurs repas à la table du maître, mais dormiront dans un coin de la grange, aménagé à cet effet. Pour chacun, une toile épaisse jetée sur un tas de paille sèche fera l'affaire. La fraîcheur des nuits sera compensée par la chaleur émanant des bêtes, dans l'étable contiguë. Ils sont habitués à la dure et cette situation ne les émeut guère. Ils retrouvent même un peu du confort qui leur a tant fait défaut durant les longs mois de cet épouvantable hiver. À peine arrivé, Jean « l'aîné » leur désigne la remise à outils. Chacun comprend qu'il va devoir préparer sa faux pour le lendemain, en affinant le fil sur l'enclumette, puis en l'aiguissant à l'aide de la longue pierre. Les ondulations de la lame doivent être atténuées et le fil devenir coupant comme un rasoir. De ce travail préparatoire va dépendre une partie de la fatigue du jour à venir.

Le beau temps semble s'être installé pour une certaine période, c'est de bon augure pour l'entame de la saison de fauche. Aussi dès l'aube, tout le monde est sur pied. La soupe déjà prête est avalée lentement, sans un mot, sans échange du moindre regard, chacun attendant les ordres du maître des lieux.

— Toi « la Suzon » et ton gamin, vous ferez ce que vous dira ma servante. Et n'oubliez pas d'apporter la soupe et de quoi boire, lorsque le soleil marquera ses neuf heures ? Vous autres, suivez-moi ! Nous avons de quoi faire.

Les premières lueurs du jour sont à peine perceptibles au levant, derrière la chaîne des Monédières. Les quatre hommes cheminent à la suite du fermier, la faux sur l'épaule, la coudière à la ceinture. Une dure journée de labeur débute. Une fois à pied d'œuvre, le fauchage des foin peut commencer. « L'ancien » se positionne en premier sur le côté gauche de la prairie, le dos tourné vers le soleil levant, ainsi les coupes seront plus visibles, de même les aspérités du terrain. Les deux autres faucheurs suivent, en se décalant de la largeur d'une coupe chacun et d'environ huit pieds (2m60) dans le sens de la progression. Parvenu au bout du rang, « l'ancien » revient sur ses pas pour entreprendre un nouvel andain. Il a tout le temps de vérifier la régularité de sa coupe, mais aussi la progression de ses compagnons. Se campant sur ses jambes écartées, il marque une courte pause et saisit la pierre à aiguïser, dans la coudière suspendue à sa ceinture. Elle ruisselle de l'eau dans laquelle elle trempe. De quelques va-et-vient rapides de la main, le fil de sa lame est affûté, puis c'est le geste ample et régulier du faucheur repartant à l'assaut de l'herbe haute, humide de rosée. Une bonne expérience est nécessaire pour que la lame frôle le sol, sans jamais se piquer en terre. Un doux crissement rythme

l'avance caractéristique des faucheurs, sous l'œil connaisseur du maître. Bientôt, il va pouvoir les laisser seuls pour s'en retourner s'occuper de ses bêtes.

Sur le coup de neuf heures, l'enfant recruté par Jean « l'aîné », apporte les gamelles de soupe aux faucheurs. Exceptionnellement, sa mère l'accompagne, par la suite il lui faudra se débrouiller seul. La pose sera de courte durée et jusqu'à l'heure de midi, les trois saisonniers agricoles pourront trouver le temps long. Cependant, nul ne se plaindra et si les épaules et les reins risquent d'être douloureux en fin de journée, le corps finira par s'habituer. Les reprises d'activité sont toujours difficiles. Après le repas de midi pris en commun, ce sont les fourches qui vont entrer en action. L'herbe s'est entassée à rang, sous forme d'andains et pour sécher, il va falloir la disperser sur le terrain, l'aérer le plus possible. Ainsi elle profitera du soleil lorsque celui-ci dispensera son rayonnement maximum. La coupe reprendra le lendemain, si le temps se maintient au beau.

L'après-midi suivant, les deux paires de bœufs ont été attelées aux charrettes munies de larges échelles destinées à augmenter le volume du chargement. L'échelle avant se prolonge en véritable auvent au-dessus des animaux. Le foin a été rassemblé en gros rouleaux avant d'être chargé en vrac. Le maître a parfaitement calculé son affaire. Sachant que « la fillon » devait rester à la ferme pour vaquer aux occupations courantes, six personnes étaient nécessaires pour rentrer les foins : trois par charrette. La femme et l'enfant conduiront chacun un attelage de bœufs en se plaçant devant, munis de la « guïade », ce long aiguillon censé piquer les flancs des animaux, mais qui ne sert en fait qu'à les diriger. Il s'agit du bâton de commandement du conducteur de bœufs. Ceux-ci sont d'une docilité et d'une douceur à toute épreuve et l'enfant a très vite compris l'ascendant qu'il pouvait exercer sur eux. Pour éviter que les mouches s'agglutinent autour des yeux des animaux, un léger paillage tressé a été lié à leur front, ils seront ainsi protégés de la nuée d'insectes et n'auront pas à donner ces violents coups de tête qui secouent le timon de la charrette et déstabilisent le véhicule. Le maître et « l'ancien » ont chacun pris place dans une charrette, ils sont munis d'une courte fourche à deux dents. Ils vont recevoir les énormes fourchées de foin, les répartir et les tasser. Les donneurs sont eux munis de fourches en bois, à trois dents écartées et à longs manches. Chacun son rôle, c'est ainsi que le travail avance. Les charretées de foin seront ensuite liées fortement sur leur longueur au moyen

d'un cordage, afin d'éviter que le chargement ne se disperse tout au long du chemin emprunté au retour.

Le fenil est situé au-dessus de l'étable. Les larges et hautes portes de la grange offrent un accès facile, qui donne également sur l'alignement des mangeoires. Tout a été conçu afin que le paysan soit économe de son énergie. La charrette étant toujours entrée à reculons, il faut que l'attelage ait été formé à cette pratique quelque peu délicate. La poussière, les brisures piquantes de foin, l'absence de véritable aération, tout concourt à la forte pénibilité du déchargement. Mais la survie des bêtes pendant la dure période hivernale dépend exclusivement de la quantité de foin engrangé. Les regains de fin d'été ne seront pas de trop. Peut-être faudra-t-il aussi couper de la feuille pour réduire la consommation de foin. Quel laboureur pourrait se permettre d'envoyer une paire de bœufs à la boucherie, sous prétexte qu'il s'est montré imprévoyant ? Il serait la risée de tout le pays. Le fermier a décidé que l'herbe grasse poussant dans les prés situés en bordure de ruisseau serait fauchée dans la foulée, puis rassemblée en meules autour de longs bâtons fichés en terre. Les pluies d'orage glisseront sur la surface de ces meules, sans pénétrer. En fin d'été, lorsqu'ils auront un peu plus de temps, deux paires de bœufs seront attelées à une seule charrette pour sortir le foin de ces bas-fonds.

Chapitre XXIII

Le conventionnel Jacques Brival est fébrile en ce 15 fructidor de l'an III (22 août 1795). La première Constitution vit ses dernières heures et avec elle une poignée de députés qui ne retrouveront pas leur siège. Ceci étant, l'inquiétude est tout à fait relative, car lorsqu'on tient le pouvoir, on a rarement envie de le laisser filer. Tout a donc été fait pour se maintenir et tant pis pour l'égalité, ce n'est qu'un mot tellement galvaudé, mais dont on peut user sans limites. Selon la règle des deux tiers (décrétée à point nommé), environ deux tiers des conventionnels en exercice se maintiendront et feront partie du corps législatif. Donc, plus ou moins 520 députés seront tirés au sort. Les 230 autres seront élus par un collège de trente mille grands électeurs. Le tirage au sort étant à la mode, que ce soit pour recruter les soldats ou les parlementaires, il a été décidé d'appliquer cette méthode pour désigner les deux cent cinquante membres du futur Conseil des Anciens. Brival ayant plus de quarante ans et étant marié, se retrouve donc sur la liste de ceux qui peuvent prétendre faire partie de cette auguste assemblée et par un heureux hasard, se retrouve effectivement choisi par le sort. Le Conseil des cinq cents est alors composé des autres députés, élus ou tirés au sort. Et tout ce beau monde, renouvelable par tiers tous les ans. C'est simple, non ! Et tellement démocratique. Les « anciens » éliront ensuite les cinq directeurs qui composeront le Directoire, sur proposition de dix noms par les « cinq cents ». Et pour faire bonne mesure, chaque année, le sort désignera celui des directeurs qui devra céder la place.

Jean Tereygeol, à mille lieues de toutes ces combinaisons électorales, ne peut s'empêcher d'aborder le sujet avec son cousin Dominique. Les lumières de l'homme de loi ne seront pas de trop pour comprendre comment seront désignés les représentants du peuple. De plus, la Constitution de l'an trois qui fait la part belle aux propriétaires mérite une certaine attention. Une rencontre destinée à faire le point de la situation locale tombe on ne peut mieux.

- Notre député Jacques Brival vient d'être élu au Conseil des Anciens, c'est sans doute une bonne chose pour nous !
- Allons, c'est surtout une bonne chose pour lui ! D'ailleurs, il n'a pas été élu, mais tiré au sort par deux fois. C'est un chanceux ! De toute façon, les grands électeurs du département l'auraient reconduit à son poste. Ici, tous lui sont soumis, ne l'oublions pas.
- Les parlementaires se sont entretués pendant deux ou trois ans, ceux qui restent ont envie d'assurer leurs vieux jours. Crois-tu que la Nation avait

besoin d'un tel Conseil qui va se contenter d'approuver les lois votées par l'autre assemblée ?

- À vrai dire, je ne comprends pas toutes ces modifications. Avant, le renouvellement se faisait d'une façon naturelle, par la guillotine, maintenant ils se tirent au sort.
- Je vais te dire le fond de ma pensée Dominique : les « Anciens » ne seront rien d'autre qu'une assemblée de parasites vivant aux crochets du pays. Semblables à des tiques solidement accrochées sur le dos d'une bête et se gavant de son sang jusqu'à plus soif. Les « Anciens » vont planter leurs crochets sur le dos de la France et se gaver de sa substance. Oui, des parasites, des profiteurs !
- Tu as sans doute raison Jean, mais iras-tu te poster en face de notre député pour le lui dire ? Alors, laissons-le profiter d'une situation qu'il est en train de se tailler de toute pièce. Pour l'instant, nous sommes tributaires de ses décisions. C'est lui qui nous a confié l'enfant du Temple et c'est sur lui que repose son avenir.
- Bien ! Dis-moi, des ragots de toute sorte se propagent sur le compte de Jean « l'aîné » et un peu sur le tien. Que comptes-tu faire pour qu'ils cessent ?
- Rien ! Et tu peux me croire, cela ne va qu'aller en s'amplifiant, car maintenant nous allons tenter de faire main basse sur tout le domaine de la Gorse. Ton cousin germain est en passe de devenir l'un des plus gros propriétaires du canton. Quand je pense que toutes ces acquisitions ne profiteront même pas à celui à qui elles sont destinées.
- Pourvu qu'il ne prenne pas l'idée au chanoine Brival de venir s'en rendre compte sur place, quand toute cette opération sera terminée.
- Pour l'instant, il n'y a pas de risque. Même si la persécution de nos prêtres s'est atténuée, tout le monde se demanderait ce qu'il peut venir faire chez nous. On ne parlerait que de ça dans les chaumières.
- Écoute, tu peux toujours faire avaliser par Jean « l'aîné » un acte instituant Vincent comme son légataire universel. Tu garderais ce lègue par-devers toi pour le ressortir le moment venu.
- Tu as raison Jean ! Et pour valider ce document, je ferais appel à deux témoins auxquels je révélerais toute l'affaire. Mais soyons sérieux, l'essentiel c'est que l'enfant ait une jeunesse heureuse. J'aviserais de la conduite à tenir, le moment opportun. En attendant, j'espère te voir à la première criée, le 19 fructidor.

- Tu peux compter sur moi, d'autant plus qu'il y aura probablement du gros poisson. Il ne sera pas dans l'intérêt de « l'aîné » de jouer avec l'extinction du quatrième feu pour tuer les enchères.
- Effectivement, tu as tout à fait raison de soulever ce point. J'en parlerai avec lui. Certes, nous ne pouvons pas nous permettre de jouer avec la flamme de la bougie¹, mais nous ne pouvons pas davantage lui permettre d'acquérir tout ce qui va passer à portée de main. Aussi, ai-je pris sur moi de limiter le montant des sommes allouées.

Le cinquième jour complémentaire de l'an trois (21 septembre 1795), il y a foule, lorsque le citoyen Saint Priest, procureur-syndic du département, accompagné de quatre administrateurs et du secrétaire de séance, ouvre toutes grandes les portes de la salle d'audience du directoire du canton. Quelques rares acheteurs potentiels sont disséminés parmi bon nombre de curieux. Il est vrai que les spectacles sont inexistantes dans les campagnes et cette vente n'est rien d'autre qu'un spectacle offert gratuitement par la Nation. Il est également vrai que des ventes d'une telle importance ne se produisent même pas une fois l'an, dans un canton. C'est aussi l'opportunité de retrouver les parents ou amis des villages voisins et de prendre des nouvelles des familles. Mais c'est avant tout l'occasion de connaître celui qui « dormira dans le lit » de l'ancien seigneur, le marquis que l'on rencontrait rarement, mais que chacun saluait chapeau bas, sans oser le dévisager. Qui s'appropriera les terres et le château de la Gorse ?

La criée du 19 fructidor n'a déclenché aucun écho. Les gens ne se déplacent plus pour ce qu'ils considèrent comme un galop d'essai. Les mises à prix resteront donc fixées à 100.500 livres pour le domaine de Marsat et 79.875 livres pour le château et ses terres. Tout va se jouer en quelques minutes. Jean « l'aîné », venu dans la carriole de Dominique, a retrouvé son cousin Jean Tereyeol et tous trois ont tenté de faire une entrée qui n'avait de

¹ Déroulement d'une vente aux enchères, dite à la bougie : une première criée à lieu douze jours après l'annonce par voie d'affiche des biens mis en vente. Elle a pour but de fixer la première enchère. La seconde audience quinze jours plus tard, permet l'attribution définitive des lots. Quatre bougies sont allumées (feux) successivement, la durée d'un feu est d'environ une minute. Si pendant un feu, aucune enchère n'est avancée, l'acquéreur est le dernier enchérisseur. Sinon, la dernière enchère l'emporte à l'extinction du quatrième feu.

discrète que le nom. Les chaises du premier rang étant restées vides, ils les ont occupées. C'est quand même plus confortable que des bancs, et, autant être au premier rang pour mieux se faire voir et comprendre du greffier.

À la demande du procureur-syndic, le silence se fait dans l'assistance. Un silence de plomb qui va oppresser toutes les parties prenantes. L'immense domaine de Marsat, lot numéro 519, est mis en vente. Après lecture du procès-verbal de première séance détaillant la consistance du bien et rappelant les conditions générales de l'adjudication, un premier feu est allumé. Le citoyen Clément offre 230.000 livres. De toute évidence, il a l'intention de tuer les enchères. Un deuxième feu doit suivre, nécessairement. Les protagonistes étant habitués à ce mode opératoire, personne ne bouge. Inutile de se dévoiler. Au deuxième feu allumé, le citoyen Marliat offre 256.000 livres. La tension monte, le dénouement est proche. Dominique avait pensé naïvement que les enchères pouvaient tout au plus doubler la mise à prix, mais force est de se rendre à l'évidence, le demi-million de livres sera largement dépassé. Au troisième feu, Jean Plas « l'aîné » se dévoile sur un signe discret de ses amis et offre 260.000 livres. Un quatrième feu est donc nécessaire pour adjuger le domaine. Les portes de la salle ont été fermées pour prévenir tout courant d'air et l'atmosphère devient pesante. La flamme de la bougie vacille, Jean est aux aguets, les yeux fixés sur ce point lumineux, prêt à proposer une nouvelle enchère au moindre murmure. Les 300.000 livres sont sur le bout de ses lèvres. Il peut se faire souffler le domaine à l'extinction de la flamme. Enfin, c'est le soulagement, mais un répit de courte durée, car le lot suivant est annoncé : les « *préclatures de la Gorse* ». Les Tereygeol, qui avaient cru bon d'imposer des limites aux enchères de « l'aîné » s'en font maintenant le reproche, tout en jugeant inutile de le perturber et de le déconcentrer. Au premier feu, Clément propose de nouveau 230.000 livres et tous comprennent qu'il ne peut offrir plus. Le danger ne viendra pas de lui. Au deuxième feu, le citoyen Vintéjoux offre 236.000 livres à la surprise générale. Manifestement, il se verrait bien en nouveau châtelain. C'est un client sérieux qui peut fort bien troubler le jeu. Au troisième feu, Jean Plas est contraint de se découvrir. Si la flamme s'éteint sans que nul ait relevé la dernière enchère, tout est irrémédiablement fini. À sa droite, Dominique s'impatiente et le touche du coude. Jean énonce alors : 241.000 livres. Sa voix est claire et assurée, mais rien n'est joué pour autant, car Marliat dispose de 256.000 livres et il n'est pas encore intervenu. Le quatrième feu, qui lui semble interminable, s'éteint sans que personne ait surenchéri. La vente est terminée, Jean Plas dit « l'ayna », l'ancien métayer du

village du Cluzat devient propriétaire des domaines du Meizial, de la Gorse et de Marsat pour plus d'un demi-million de livres. Le rachat de la quasi-totalité du domaine de la Gorse aura coûté la somme de 564.200 livres¹.

Quelques lots de bien moindre valeur sont ensuite attribués, puis une fois les formalités accomplies, la salle se vide lentement, bruyamment. Les rares personnes qui ne connaissaient pas encore Jean Plas, regardent ce petit homme brun à la moustache fournie et aux yeux noirs inquisiteurs. Il est chaussé de sabots, comme la plupart d'entre eux et vient de repositionner sur un crâne qui commence à se dégarnir, le chapeau qu'il avait tenu sur ses genoux pendant toute la séance. Les commentaires s'échangent à voix basse : ce ne peut être qu'un prête-nom ! Pourquoi est-il flanqué des Tereygeol ? Mais le nouveau propriétaire reste impassible, répondant au salut des vieilles connaissances, sans engager la conversation. Dans l'immédiat, il a surtout besoin de reprendre ses esprits en laissant retomber la tension qui l'a étreint lors de l'acquisition du château. Encadré par son parent et par son mentor, il se dirige vers l'auberge la plus proche. Là, il pourra se désaltérer et refaire son monde à lui et sans doute prendre conseil. Il n'entrera en possession de cet immense domaine que dans six mois pleins, après que ceux dont la générosité s'est montrée sans limites se seront acquittés du montant de la vente².

¹ À ma connaissance et après avoir compulsé les registres de cette période, seule l'acquisition du domaine de Fougère par Jacques Brival a atteint une somme sensiblement équivalente : 538.000 livres (cote Q 16). Antoine Marbot, général de division, père de Marcellin, célèbre général d'empire, acquiert un domaine situé à Altillac près de Beaulieu, pour 310.000 livres. Pour avoir un moyen de comparaison : 3 mois plus tard, « pendant l'hiver 1795-96, le ravitaillement de la ville de Tulle n'est que difficilement assuré. La municipalité décide un emprunt de 200.000 livres pour acheter des grains à l'étranger ». Histoire de Tulle par Johannès Plantadis.

² Le règlement de la vente de l'ensemble du domaine de la Gorse, qui était composé de trois domaines distincts : le Meizial ; Marsat ; le château et ses terres, pour une somme globale de 564.200 livres, reste inconnu. Il n'apparaît dans aucun des livres de comptes de l'administration de l'époque (à ma connaissance). Il a été purement et simplement effacé. Jean Plas est bien entré en possession de ce domaine et il ne figure pas sur la « liste des déchéances encourues par les acquéreurs de l'an IV à l'an VII – cote Q 147. Il ne figure pas davantage sur l'état des sommes payées ou qui restent à payer au cours de cette période – cote Q 515. Au décès de Vincent, un inventaire est demandé par ses héritiers : acte notarié dressé par François Brunie, notaire royal, les 16, 17 et 30 décembre 1828 – pièce n°439 – cote E 13399 (archives départementales de la Corrèze). Il ressort de cet

Transcription du document produit ci-après (cote Q 313)

Doc.1, 2 et 3

N° 519

Domaine de
Marsat

*Extrait du registre des ventes des
biens nationaux faites en execution
des loix des 12.15.27 prairial lan 3^e.*

Procès verbal de première enchere et adjudication

Definitive

Biens confisqués sur brachet emigré

Département de la Corrèze

District de tulle

Canton de seilbac

Municipalité de seilbac

« L'an 3^e de la république française une et indivisible le 19 thermidor a deux heures nous soussignés administrateurs du district de tulle accompagnés du procureur syndic nous sommes transportés dans la salle d'audience du directoire ou étant ledit procureur syndic a annoncé qu'il allait être procédé a la réception des premières enchères pour la vente des biens cy après désignés indiqués par l'affiche du 7 fructidor dont il a été donné lecture, laquelle affiche a été duement publiée et affichée dans les lieux de la situation suivant les

inventaire et plus particulièrement de la « description des papiers » (page 12 et suivantes) que toutes les traites, ventes et dépenses diverses avaient été soigneusement conservées. La plus ancienne datant du 16 juillet 1793.

Voici mes constatations et déductions, faites à la lecture de cet inventaire des papiers : aucune trace des acquisitions effectuées en 1795 (domaines de la Gorse), par contre les traites relatives aux acquisitions réalisées en 1794 y figurent bien (2.069 livres à régler tous les 18 janvier pendant dix ans). Les trois dernières traites n'ayant pas été honorées par son père, Joseph passe une convention avec les administrateurs du département le 20 novembre 1803. Il s'engage à régler les impayés, auxquels viennent s'ajouter les intérêts qui courent et les frais occasionnés, pour un montant de 7.952,89 francs : « traité entre Jean Plas (dit Joseph) en faveur des administrateurs aux revenus nationaux passé devant maître Valette le 28 brumaire an XII ».

Il faut se rendre à l'évidence, Jean Plas « l'aîné » n'avait pas les moyens d'acquérir la Gorse, étant dans l'impossibilité de payer le 270^e de cette somme cinq ans plus tard. Selon la loi, il aurait dû déboursier 60.125 livres avant le 21 octobre 1795. Or, il ne disposait que de 2.000 livres tout au plus. Si ce fameux domaine avait été payé sur ses propres deniers, la transaction apparaîtrait dans les comptes publics, mais ce n'est pas le cas. Les fonds récoltés relevant de la Trésorerie nationale, c'est donc au sommet de l'état que fut prise la décision d'effacer les « dettes » contractées par Jean Plas.

certificats des officiers municipaux de la Commune de Seilhac ou sont sis lesdits biens qui consistent en bâtiments, grange, prés terres pacages, en bois soumis le 20 et 21 prairial par st priest cadet qui en a provoqué la vente lequel domaine se trouve fixé a cent mille cinq cent livres, d'après la liquidation faite sur la base indiquée par l'article 7 de la loi du 12 prairial de cette année, c'est a dire a raison du denier 75 de la contribution foncière de 1792 multiplié préalablement tant en exécution de la loi précitée que de l'arrêté du département du 22 messidor et sera définitivement adjugé le 5^e jour complémentaire pour l'opération de la grande affiche.

Conditions générales de la vente

Art 1^{er}

L'adjudicataire payera dans le mois du jour de l'adjudication définitive le tiers du montant de l'évaluation de l'autre part, le second tiers dans le mois suivant, et le dernier tiers dans le troisième mois, le surplus de l'adjudication excédant la somme indiquée ou le produit des enchères sera de même soldé par tiers dans les trois mois qui suivront les trois premiers, le tout sans intérêt jusqu'à l'époque des échéances.

Art 2

L'adjudicataire ne pourra se mettre en possession qu'après l'acquittement du premier terme et ne jouira des fruits naturels et civils que conformément a la loi du 15 prairial.

Art 3

Il prendra le bien dans l'état présent sans cheitel (cheptel) ou autres objets mobiliers réservés pour être vendus a un encan particulier et sera tenu de souffrir les servitudes auxquelles est assugeti le corps vendu sans aucune indemnité.

Art 4

Les biens sont vendus francs et quittes de toutes dettes et hypothèques ou redevances foncières.

Après quoy nous avons provoqué les offres des citoyens presents sur la somme de cent mille cinq cent livres.

Fait les memes jours, mois et an que des autres parts, signes flamand vice président, chadebec, vergne, debernard administrateurs, st priest procureur syndic, et manchier secretaire.

Et le cinquième jour complémentaire de l'an 3^e de la république française une et indivisible nous administrateurs du district de tulle accompagnés du citoyen St priest procureur syndic a l'heure de deux de l'après midy, nous étant rendus dans la salle des séances, nous avons annoncé que d'après la publication par l'affiche du 19 fructidor apposée a cet effet dans les lieux prescrits par la loi, ainsy qu'il est justifié par les certificats cy annexés des officiers municipaux des communes ou sont situés lesdits biens, il allait être procédé a l'adjudication definitive du domaine de Marsat composé de batiments, grange, terres bois dont la consistance est plus au long détaillée dans le procès verbal de la première criée qui a eu lieu le 19 fructidor dernier.

N^o 519 ⁹³¹³
Domaine de
Marsat

Extrait du registre des ventes des
biens Nationaux faites en Execution des
Lois des 12-15 et 27 prairial an 3^e.

Procès verbal de première enchère et adjudication
Definitive
Biens Confisqués sur Craichet Emigré
Département de la Corrèze
District de Tulle
Canton de Feilhac
Municipalité de Feilhac



L'an 3^e de la République française, nous, juges ordinaires, nous soussignés administrateurs du district de Tulle, au rapport du procureur public nous sommes transportés dans la salle d'audience du dit district, pour procéder à la vente des biens ci-après désignés, lesquels ont été précédemment publiés et affichés dans les lieux de la situation, savoir la Commune de Feilhac où sont les dits biens qui consistent en bâtiments, granges, prés, terres, passages, et bois, fournis le 20 et 21 prairial par le procureur public, qui en a provoqué la vente, lequel domaine se trouve d'une contenance de 500 ares, 50 centiares, d'après la liquidation faite sur la base juridique par l'article 7 de la loi du 12 prairial de cette année, c'est-à-dire à raison du denier 75 de la contribution foncière de 1799, multipliée par le centième tout en exécution de la loi précitée, que de l'arrêté du département du 22 messidor et par définitivement adjugé le 15^e jour complémentaire, pour la liquidation de laquelle on a affiché :

Conditions générales de la vente.
Art 1^{er}

L'adjudicataire payera dans le mois du jour de l'adjudication de son titre, le tiers du montant de l'évaluation de la dite part, le second tiers dans le mois suivant, et le dernier tiers dans le troisième mois, de plus, de l'adjudication, et dans la même forme, le produit des baux des biens adjugés, par tiers dans les trois mois qui suivent les trois premiers, les deux tiers restants, plus que le 1/20^e des échéances.

Art 2.

Les judiciaires ne pourront se mettre en possession que par le baillement de premier
donneur et ne jouir de fruits naturels et civils que conformément à la loi du
15. prairial.

Art 3.

Il prendra le bien dans l'état présent pour et sans évaluer d'autres objets mobiliers
personnels pour être vendus à un seul port d'adjudication et pour la somme de six cent mille
les penultimes auxquelles sera ajouté le corps vendu pour annuler par un mille

Art 4.

Les biens sont vendus francs et quittes de toutes dettes et hypothèques ou
vidéances foncières.

Après quoy nous avons provoqué les offres des Citoyens présents par
la somme de cent mille cinq cent livres, Personne n'ayant subi nous
avons arrêté ainsi le procès verbal de première adjudication la somme
de cent mille cinq cent livres.

Le même jour, mais élan qu'un des autres parts, signé par nous
vices procureurs, chateaux, vergnes, docteur administrateurs, procureur
procureur judiciaire, et Mandat Procureur.

Le cinquième jour complémentaire de l'an 3. de la
république française une cent quatre vingt dix administrateurs du district de
Chelle accompagnés du Citoyen procureur judiciaire et de deux
de la pres midy, nous étant vendus dans la salle des francs, nous avons
annoncé que d'après la publication par affiches du 19. fruitidor apprise
à cet effet dans les lieux prescrits par la loi, ainsi qu'en justification
par les Certificats y annexés des officiers Municipaux des Communes ou par
situation desdits biens, il a été procédé à l'adjudication de finitise de
Domaines de Marais composés de bâtiments, granges terres et dont la
consistance en peu au long détaillée dans le procès verbal de la première Crie
qui a eu lieu le 19 fruitidor dernier.

Et de suite le procureur judiciaire ayant donné lecture de dites affiches, du
procès verbal de la première vente, des détails y joints sur la consistance de ladite
qui en vente, et des clauses, charges et conditions y détaillées, nous avons au vu
des enchères sur la somme de cent mille cinq cent livres qui en la prise de
la liquidation, Personne ne s'étant présentée à la première enchère

En Conséquence nous avons fait allumer un premier feu pendant la durée duquel
Jasché a offert par le Citoyen Clement deux cent trente mille livres. —
un second feu allumé Jasché a offert par le Citoyen marliat deux cent
Cinquante six mille livres. —
un troisième feu allumé le Citoyen Jean plas ayné a offert deux cent
soixante mille livres. —

Jasché allumé un quatrième feu lequel setant éteint sans qu'il aye été
fait aucune enchère, le directoire a adjugé au Citoyen Jean plas ayné
habitant du village de roux paroisse de St plévaux comme dernier
enchérisseur des biens désignés en la affiche ci au pres ent procès verbal
Pour le prix et somme de deux cent soixante mille livres, aux clauses,
charges, et conditions portées par le procès verbal et presentées par les biens
que le Citoyen Jean plas qui a déclaré lui faire signer, a déclaré
bien Connoître. —

Fait les memes jours, mois, et an que de l'autre part, signés
Jouard vice president, Chadeux, vergne, debernard administrateurs officiels
procureur feindis et Manchier jurataire. —

Enregistré a Stalle par le pincier qui a veu les droits.

Pour premiere Expedition
Manchier

Doc.3

Et de suite le procureur syndic ayant donné lecture desdites affiches, du procès verbal de la première séance, des détails y portés sur la consistance de l'objet mis en vente, et des clauses, charges et conditions y détaillées, nous avons ouvert les enchères sur la somme de cent mille cinq cent livres qui est le prix de la liquidation. Personne ne s'étant présentée à la première enchère

En conséquence nous avons fait allumer un premier feu pendant la durée duquel il a été offert par le citoyen clement deux cent trente mille livres.

Un second feu allumé il a été offert par le citoyen marliat deux cent cinquante six mille livres.

Un troisième feu allumé le citoyen Jean plas ayné a offert deux cent soixante mille livres.

Il a été allumé un quatrième feu lequel setant éteint sans qu'il aye été fait aucune enchère, le directoire a adjugé au citoyen Jean plas ayné habitant du village de roux

paroisse de Saint-Salvador comme dernier enchérisseur des biens désignés en l'affiche et au présent procès verbal pour le prix et somme de deux cent soixante mille livres, aux clauses, charges, et conditions portées par le procès verbal et prescrites par les loix que le citoyen Jean Plas qui a déclaré ne savoir signer, a déclaré bien connaître.

Fait les memes jour, mois, et an que de l'autre part, signés flamand vice president, chadebec, vergne, debernard administrateurs spriest procureur syndic et manchier secrétaire.

un Certificat par lequel il a été offert par le Citoyen Jean Plas habitant du Village de Bouy commune de St-Salvador deux cent quarante une mille livres.

Il a été allumé un quatrième feu, le quel s'est éteint sans qu'il aye été fait aucune enchère. Le Directeur a adjugé au Citoyen Jean Plas aye comme dernier enchérissant des biens désignés en l'affiche le prix de deux cent quarante une mille livres, aux clauses, charges, et conditions portées par le procès verbal. Lequel procès verbal est signé par le Citoyen Jean Plas qui a déclaré ne savoir signer, a déclaré bien connaître.

Fait le même jour, mois, et an que de l'autre part, signés flamand vice president, chadebec, vergne, debernard administrateurs spriest procureur syndic et manchier secrétaire.

Enregistré à Bouy par les notaires qui ont été les témoins.

Cou première Expédition
Manchier

Doc.4

La vente des préclautures¹ (terres et bois entourant le château, y compris ce dernier et ses dépendances) de la Gorse (lot n° 520 – cote 122) se fait sur une estimation préalable de soixante-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze livres. Le domaine sera vendu pour la somme de deux cent quarante et un mille livres le 19 fructidor de l'an 3 (la dernière page de l'acte est reproduite doc.4).

Vincent est-il le dix-septième Louis ?

L'une des clés de cette énigme doit être recherchée dans l'effacement des dettes contractées lors de l'acquisition du château de la Gorse et de ses domaines. Ces biens, d'une valeur sortant de l'ordinaire, ont été offerts à Jean Plas dit « l'aîné » pour prix de l'accueil de l'enfant du Temple.

¹ Ce terme, tombé en désuétude, n'est donc plus en usage de nos jours. On le trouve par exemple dans le testament (1619) de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme : « ...je veux et entends que ma dicte niepce la comtesse de Durtal, ayt le dict chasteau avec ses **préclautures** du parc et du jardin... ».

Chapitre XXIV

Six ans après le déclenchement des premières émeutes qui vont ravager le pays, prenant pour prétexte une pénurie de pain, la famine n'a cessé de s'aggraver. La mise en vente des biens pris au clergé et aux émigrés n'a nullement mis un terme au dénuement des couches les plus pauvres et les plus nombreuses de la population. Il n'a pas suffi de proclamer haut et fort que tout le monde est libre maintenant, pour que les épis de blé se dressent fièrement dans les champs, comme une promesse de lendemains meilleurs et surtout de ventres pleins. Malgré les récoltes de l'été, les miséreux crèvent toujours de faim. Notre laboureur du pays de Caux, note dans son cahier, à la date du 8 septembre 1795 : « *tout les pauvres gens ne peuvent avoir de blé chez les laboureurs leur disant qu'ils n'ont que du blé pour eux, ne voulant point en donné aux pauvres ne sachant quel prix leur vendre* ». La crise est avant tout une crise des subsistances, conséquence d'une crise financière que les hommes politiques ont été incapables de juguler. Cette crise continuera de s'amplifier, indépendamment de l'amélioration des conditions climatiques. Il ne suffit pas, non plus, de monter à la tribune de la Convention, puis en de longues tirades, dénoncer les ennemis de la liberté, pour que le bon peuple retrouve confiance en sa monnaie et en ses dirigeants. La confiance se mérite et ne se décrète pas. Les ans trois, quatre et cinq (1796, 97 et 98) de la République Une et indivisible, verront agoniser les miséreux des villes comme des campagnes.

Les comités et plus particulièrement le Comité de sûreté générale ont longuement hésité avant d'annoncer officiellement la mort du dauphin de France. Les gardiens de l'enfant lui ayant demandé « *de les instruire de la conduite à tenir...* », le comité répond : « *le service doit se continuer comme à l'ordinaire, jusqu'à ce qu'il en soit autrement délibéré* »¹. On s'interroge en haut lieu : faut-il annoncer le décès de celui qui passe pour être l'héritier du trône ou le remplacer par un nouvel enfant bien vivant ? Quatre mois plus tôt, Cambacérès demandait à la Convention, son maintien en captivité. Il y avait bien trop de danger pour la Nation, à le remettre aux mains des puissances ennemies. Or, annoncer la mort de Louis XVII revient à transférer la couronne symbolique à son oncle, le comte de Provence et celui-ci vit prudemment en exil. Contribuer à créer la situation que l'on dénonçait quelque temps auparavant, ce n'est pas le moindre des paradoxes. La réaction des Vendéens et des chouans, qui placent tous leurs espoirs en ce rejeton royal, risque d'être

¹ Louis XVII et l'énigme du Temple – G. Lenotre aux éditions Flammarion

violente. La République sera pour le moins accusée de maltraitance, mais les avantages d'une telle annonce compensent largement les inconvénients qui vont en résulter. Pour extirper cette épine de son pied, la nation française aura préféré la mort d'un enfant, à son expulsion. Avait-elle le choix, si celui qu'elle détenait n'était pas celui que l'on croyait ?

Les cinq directeurs élus par les deux Conseils constituant le Directoire se sont donnés pour objectif de rétablir l'ordre et le calme que tous les citoyens appellent de leurs vœux. Mais tirer un trait sur six années d'agitation, de désordres, de violences, de famine, relève de l'utopie. Comment, ceux qui ont poussé le pays dans l'abîme, pourraient contribuer à l'en sortir ? « *Tout le monde est riche en papier aujourd'hui* », mais que peut-on acheter avec ces papiers que l'on nomme assignats ? Des souliers à 250 livres la paire, autant marcher pieds nus ! Par contre, les représentants du peuple sont devenus riches en biens. Ils ont su se mettre à l'abri des temps mauvais, comme toujours¹. Dans ce contexte, l'insurrection menace la Convention et le directeur Barras n'a d'autre choix que d'ordonner le feu. Le 13 vendémiaire de l'an IV (5 octobre 1795), le général Buonaparte commande la mitraille. Trois cents morts seront relevés sur les marches de l'église Saint-Roch. Bien triste entrée en matière pour un pouvoir qui devrait se mettre à l'écoute des plus démunis.

Aux abords des contreforts du Massif central, Jean Plas « l'aîné » doit faire face à des préoccupations qui n'ont rien de révolutionnaire, même s'il doit être mis au rang des grands bénéficiaires de la Révolution. Dominique

¹ Les « députés » (Conseil des Anciens et Conseil des Cinq-Cents) perçoivent des indemnités calculées, non pas sur la valeur de l'assignat (trop incertaine), mais sur celle de 3000 myriagrammes de froment (30.000 kilogrammes). Nul n'est jamais mieux servi que par soi-même ! Le blé valant alors 200 livres le quintal (environ 50 kg) en septembre 1795, les représentants du peuple se versaient une indemnité annuelle indexée sur le cours du blé, correspondant à 120.000 livres. (D'où, sans doute, l'expression populaire : se faire du blé !) « Le fermier payant 50 francs (un franc correspond à une livre) un soc qu'il payait jadis 50 sous, 700 francs un domestique qu'il payait 100 (gages annuels), et 10 francs le journalier qu'il payait 50 sous (salaire journalier)... » « Le blé aurait dû ne coûter que 10 fois le prix de 1790, c'est-à-dire 100 francs le quintal et il en coûtait cependant 400. » Histoire de la Révolution française – Thiers et Bodin : Convention nationale (1795). La livre (500gr) de pain passe à 15 livres en juillet 1795. À noter que les prix varient d'une région ou d'une ville à l'autre.

Tereygeol a fait le nécessaire auprès de ses commanditaires, puis l'a assuré qu'il deviendrait pleinement propriétaire des biens nationaux pour les fêtes de Noël. Il doit donc se montrer à la hauteur de sa nouvelle position sociale, qui résulte de l'acquisition des vastes domaines de la Gorse. Tout d'abord, il lui faut traiter de haut tous les commérages qui ont tendance à gâter sa joie. Ensuite, il lui faudra faire preuve de toutes les qualités que peut déployer un bourgeois de fraîche date, dans l'administration de ses biens. Il se verrait d'ailleurs fort bien en nouveau châtelain, lorsque l'agitation se sera calmée dans le pays et qu'un ordre nouveau aura succédé aux désordres actuels.

Marie Verdier sa femme et son fils aîné Jean « dit Joseph » s'occupent de leur propriété de la Glorie¹; son frère Léonard est devenu fermier de son petit domaine de Salles²; le sieur Mirat est jusqu'à nouvel ordre fermier du domaine de la Gorse ; Léonard Marsat reste fermier du domaine du Meizial et François Planade, fermier du domaine de Marsat. Il reste donc à régler la question du domaine de dame Jolibert de Servientis qu'il a affermé depuis Noël de l'an 1789. Il ne peut continuer à en travailler les terres qui sont situées bien trop loin du château dont il va prendre possession prochainement. Il faut donc se mettre en quête d'un fermier capable de prendre sa suite. Ceux à qui il s'est ouvert de ses préoccupations lui ont bien fait remarquer que « le cadissou », son beau-frère, pouvait fort bien tenir la place, mais « l'aîné » ne l'entend pas ainsi. L'homme est sans le sou. De plus, il ne saurait être question de dénoncer le contrat qui le lie aux Servientis, puisqu'il se pourrait que les biens qu'il exploite en ce moment soient placés sous séquestre³. Dans ce cas, si la chance est toujours de son côté, il aura son mot à dire et pourra prétendre racheter cet autre domaine qu'il connaît bien, pour reprendre l'expression en usage chez les notaires. Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ?

¹ Par contrat de mariage, passé le 12 janvier 1779, Marie Verdier reçoit la moitié de tous les biens de Gabrielle Lidove sa mère, ainsi qu'une dot de 300 livres, de son père Constant Verdier.

² Le contrat de ferme du domaine de Salles est passé le 8 prairial an IV (30 mai 1796) – pièce n°29. Depuis la Noël 1794, Jean louait verbalement ce domaine à son frère Léonard. Arch. dép. de la Corrèze – cote E 2564.

³ Suite à la loi du 8 ventôse an IV (18 mars 1796), les biens des Servientis seront placés sous séquestre.

Le domaine de Roux sera donc sous-loué pour une période de trois ans. Ainsi en a décidé Jean « l'aîné » qui compte bien en obtenir cinq mille livres sonnantes, payables de suite. À la campagne, les distances et le terrain accidenté ne constituent pas un obstacle, quand il s'agit de la propagation des nouvelles. Déjà, les laboureurs intéressés se pressent à la porte de celui qui est au centre des conversations. Ils sont tous éconduits avec plus ou moins de ménagements, lorsque se présente Guillaume Fleyssac, cultivateur au village de Sérézat.

- Alors Jean, je ne te demande pas comment tu te portes, car si les temps sont durs pour tout le monde, toi au moins tu fais des affaires. On m'a dit que tu voulais laisser le domaine de Roux, si c'est le cas, je suis preneur.
- Mais mon pauvre Guillaume, tu es déjà métayer à Sérézat, à l'autre bout de la commune. Que viendrais-tu faire à Roux ? Tu passerais ton temps sur les chemins et finirais par user ton âne ou tes sabots !
- Tu as tout à fait raison et je ne compte pas traverser tous les « rïous »¹ et visiter tous les moulins. Ne fais pas celui qui n'a pas compris. Je souhaite quitter mon petit domaine, pour m'occuper de celui-ci.
- Il faut que tu saches que je compte bien rester fermier de ce domaine, il sera donc sous-loué. Mais je ne crois pas que les conditions te conviennent, même si tu es quelqu'un de bonne famille.
- Dit toujours !
- Pour le sous-fermage j'en demande cinq mille livres, plus le règlement des fermages que je paie habituellement à Joseph Servientis et l'acquittement de toutes les contributions. Tu vois bien que tu n'as pas les reins assez solides.
- C'est beaucoup, mais j'accepte le contrat. J'ai pu mettre de côté un bon matelas d'assignats...
- Oh là ! Je veux cinq mille livres en bonnes espèces et non en papier, sinon autant que tu passes ton chemin.
- Tu te doutes bien que je n'ai pas une telle somme en bon argent. Prends mes assignats et doubles-en le montant.
- Cinquante mille livres en assignats et pas un de moins. Dix pour un, c'est le cours aujourd'hui et demain plus personne n'en voudra. Tu connais la propriété ? Je ne vais donc pas te montrer les terres qui sont ensemencées, mais viens plutôt faire un tour dans le grenier, ensuite nous irons dans la grange puis dans l'étable.

¹ Un « rïou » est un ruisseau.

Jean « l'aîné » a remarqué que son hôte n'avait pas sourcillé lorsqu'il avait annoncé ses prétentions, aussi lui a-t-il proposé en toute confiance de visiter les lieux et de vérifier l'état des réserves. Les deux hommes montent par un escalier étroit, dans le vaste grenier situé au-dessus de la cuisine. Le grain s'étale sur la quasi-totalité de la surface et sur une forte épaisseur. Quelques planches séparent le froment, l'avoine et le blé noir. Dans un coin sont entreposées les châtaignes séchées. Conserver le grain si précieux dans le grenier, conjugue plusieurs avantages importants : un séchage plus facile, la surveillance constante de cette ressource et pour les pièces du rez-de-chaussée une certaine isolation du froid pendant la période hivernale.

- Regarde Guillaume ! Sont entreposés là une centaine de sacs de grains récoltés cet été, à raison d'un quintal le sac, les comptes sont vite fait. Il y en a déjà pour vingt mille livres-assignats, mais je n'ai pas encore soustrait la contribution que je dois à la Nation. Elle risque d'être lourde.
- Tu as de bonnes terres, c'est sûr. Vous ne mourrez pas de faim ici !
- Écoute ! Si un laboureur venait à mourir de faim, cela voudrait dire que la population serait à l'agonie. Mais n'oublie pas que les saisonniers, faucheurs et moissonneurs, ne sont pas bon marché. Tiens, allons faire un tour du côté des étables.

Les deux paires de bœufs sont exhibées avec fierté. Elles sont l'orgueil du fermier, l'outil de travail du laboureur. Aux mangeoires se trouvent également deux vaches qui ont leurs veaux, une vèle pleine et un jeune taureau. Quant à la grange, elle est remplie de cette paille longue de la taille d'un homme, qui servira tout autant à regarnir les toits de chaume qu'à faire litière. La paille d'avoine pourra même se substituer au foin, si celui-ci venait à manquer. Mais pourquoi viendrait-il à manquer, puisque le fenil est plein ?

- Qu'en penses-tu ? Si tu acceptes mes conditions, il te faudra restituer tout cela en fin de bail, avec des bâtiments en état.
- C'est une forte somme que tu me demandes là. Cependant, ce sont des terres de bon rapport. J'accepte.
- Je n'irai m'installer à la Gorse qu'à la fin de l'hiver, disons au mois de mars. Nous passerons alors le bail devant notaire. Si tu es mal pris, tu peux venir t'installer ici dès demain. Ce n'est pas la place qui manque.

- Entendu ! je vais chercher un fermier pour me remplacer à Sérézat. L'argent sera compté devant notaire¹.
- Dernière chose ! Je ne pourrai pas emmener la « fillon » à la Gorse. Je te demande de la garder à ton service. Ses gages seront déduits du montant du bail, pour les trois années à venir. Je lui verse cent livres par mois.

Une solide poignée de main scelle l'accord des deux paysans, suivie comme il se doit d'une bonne rasade de vin. Guillaume Fleyssac ne s'attarde pas, car le chemin de retour est long. Il connaît tous les sentiers qui lui permettront de couper à travers prés, landes et bois. C'est pour cela qu'il a préféré faire le chemin à pieds. La distance sera réduite de moitié, mais au prix de beaucoup de fatigue. Les trois ruisseaux qu'il lui faudra traverser témoignent d'un relief particulièrement accidenté. Les fermages se concluent

¹ « n°21 1^{er} germinal an 4. Au nom du peuple français.

Pardevant le no^{re} (notaire) public et témoins cy après nommés, au chef lieu de la commune de S.Salvador, département de la corrèze Le vingt huit ventose de lan quatrième de la république française une et indivisible, avant midi, a été présent jean plas cultivateur au lieu de lagorsse commune de Seilhac, lequel de bon gré et volonté en qualité de fermier de fuëe louïze jolibert de Servientis Par contrat du 18 9^{obre} (octobre) 1789 (vieux stille) reçu par le no^{re} sousigné en forme, a sous fermé comme par les présentes souferme pour le temps et espace de trois années completees et révolues, qui ont commencé a prendre cours a la noël dernier, le domaine qu'il tient aud. titre de ferme de lad. feuë jolibert de Servientis, a guilhaume fleyssac aussi cultivateur au lieu de serezat en cette commune. Cy prenant et acceptant, situé au lieu de roux presente commune que led. fleyssac adit connaître depuis longtemps. Lad. Sous ferme, ainsy faite moyenant le prix et somme de quarantes six miles deux cents livres, laquelle ditte somme de quarantes six miles deux cents francs led. fleyssac la ci devant comptée et payée aud. Plas ou sur les presentes en assignats ayant cours et sen est contenté dont quittances.

Sera tenu led. fleyssac-plas de payer sans diminution du prix du bail a joseph Servientis ou quoyque soit sa fille, les suittes que led. plas setait chargé de leur payer, portée aud. contrat, ainsy que les contributions de tout genre sans pouvoir excepter daucuns pretexte quelconque, led. plas s'oblige de relever indemne led. fleyssac de toutes espèces de cy devant rentes et dixmes. Et de le faire jouïr paisiblement et sans trouble pendant lespace du present bail. Plas ad laissé aud. fleyssac pour la culture dud. Domaine, quatre bœufs, deux vaches avec un veau et une velle de suitté un petit taurau et une truze (truie) et les outils arratoires portés et détaillés aud. contrat cy dessus relaté tout quoy fleyssac sera tenu de remettre a sa sortie.

Dont acte requis et concédé en presence de jean boivert du lieu de marlias et jean tintignac de celui de ~~marlias~~ bort presente commune temoins, lesd. plas et tintignac ont déclaré ne savoir signer de ce requis. » (3 signatures) Archives départ. de la Corrèze – cote E 2564
 À la lecture de ce document, on peut constater que Noël reste toujours une référence, qui n'a pu être totalement effacée par la répression antireligieuse.

pendant la période de Noël, aussi devait-il réagir promptement pour ne pas se laisser devancer par un concurrent, quand bien même s'agirait-il d'un ami.

Depuis quelques jours, le froid a relâché son étreinte et la neige tombe à gros flocons, sans discontinuer. La première neige est toujours un régal pour les yeux. Non encore souillée par le passage des bêtes et la circulation des hommes, elle recouvre tout, immaculée, s'entassant pour plusieurs mois sur les toits de chaume. Les charpentes doivent être solides, pour supporter une telle masse qui malgré tout s'avère être un très bon isolant. À l'exception des moutons qui peuvent encore grappiller leur subsistance sur les talus, dans les bois et les fourrés ou sur les vastes landes de bruyères, l'âne et les bêtes à cornes doivent être nourris à l'étable puis conduits à l'abreuvoir matin et soir. Une corvée certes, mais c'est le lot commun grandement facilité par la docilité des animaux. Par entente tacite entre fermiers, chacun profite de l'espace de temps assez long qui lui est accordé, pour se rendre à la fontaine du village. Les troupeaux ne peuvent se mélanger et la réserve d'eau doit avoir le temps de se reconstituer. Pourvu qu'il y ait assez de fourrage pour tenir jusqu'à la repousse des prairies ! Les bœufs seront rationnés, comme les hommes d'ailleurs. Le froid impose aux corps une grande dépense d'énergie, alors autant rester au chaud, dans l'étable comme dans la maison. Dans le modeste hameau de la Glorie, la famille de Marie Verdier ne fait pas exception à la règle. Vincent et Léonard sont chargés des corvées d'eau et de bois pour la maison, Joseph l'aîné s'occupe des bêtes. Il doit non seulement les nourrir et les conduire à l'abreuvoir, mais aussi les tenir propres en sortant la litière souillée qu'il entasse régulièrement sur le tas de fumier placé devant l'étable. La litière fraîche, faite de paille ou plus souvent de fougères, est ensuite écartée sous les pieds des animaux. La mère, quant à elle, s'occupe de nourrir et de tenir propre, tout son petit monde.

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas et il ne saurait être question de priver les enfants des joies de Noël et du Nouvel An. Depuis l'an de grâce 1790 et l'obligation faite aux prêtres de prêter serment à la Constitution, les choses sont allées de mal en pis jusqu'à l'interdiction du culte l'année même des exécutions du souverain et de la reine. Aucune célébration ne fut permise par les instances révolutionnaires lors des cinq Noëls précédents et les portes de l'église de Saint-Salvador resteront condamnées en cette fin d'année 1795. Les Français avaient espéré un instant que cette rigueur antireligieuse serait levée avec la promulgation de la nouvelle constitution et les belles promesses des représentants du peuple. Mais tout le monde a

compris ce que peuvent valoir les promesses des dirigeants de la nation. De plus, il n'est pas question que la population se regroupe dans la petite église, en admiration devant une crèche vivante, ainsi que le voulait la coutume sous le régime tant haï par certains. Les parties saccagées de l'édifice resteront cachées aux yeux des gens. Les chants ne résonneront pas davantage cette année que les années précédentes. Les honnêtes et dignes citoyens de la commune ne sauraient tolérer que s'élèvent vers la voûte des chants aussi séditeux que : « les anges dans nos campagnes, ont entonné l'hymne des Cieux... ». Le seul hymne digne de faire vibrer les cœurs et les corps, n'est-il pas la Marseillaise : « *marchons, marchons, qu'un sang impur abreuve nos sillons* ». Cessons de glorifier Dieu et glorifions la patrie, qui à défaut de pouvoir nourrir ses enfants, nourrit la terre de leur sang.

Tout a été mis en œuvre depuis la proclamation de 1789, pour mettre à bas la religion catholique. Les fêtes religieuses ont été interdites, puis remplacées par des fêtes païennes. Le calendrier républicain s'est substitué à l'ancien, les semaines ont été remplacées par des décades afin que nul ne puisse célébrer le dimanche, le Nouvel An républicain a été fixé au 22 septembre... Mais rien n'y a fait ! Puisqu'on ne peut plus honorer le Seigneur dans son église, il sera honoré à la maison, au coin du feu, en toute discrétion. Puisqu'il n'est plus question de se regrouper autour de cette crèche vivante dont l'origine se perd dans la nuit des temps¹, on en fabriquera une pour soi et sa famille. Après tout, tout le monde sait tailler un bout de bois ! Dans ces périodes d'oppression, où la liberté même de penser et de croire est bafouée, Dieu trouve refuge dans le cœur des hommes de bonne volonté, pour peu qu'il soit accueilli. Les persécutions consolident toujours la foi. Un an plus tôt, le 4 Nivôse de l'an III (24 décembre 1794), à court d'arguments devant l'impossibilité de faire entendre raison à ce peuple à la tête dure, la Convention avait recommandé de partager la « galette de l'égalité » au lieu de continuer à « tirer les rois »². Efface-t-on, en moins d'une décennie, le poids de

¹ L'origine de la crèche remonte au quatrième siècle.

² Les fêtes chrétiennes en occident – Philippe Rouillard, éditions Cerf histoire. La Convention renonce à cette pratique le 6 juin 1795. Cette anecdote démontre si besoin était, à quel point les fêtes chrétiennes étaient fortement ancrées dans les pratiques populaires. La vie s'organisait autour d'elles. Ainsi, en 1794, au cœur de la Terreur, le laboureur du pays de Caux note : « *le mercredi des rois il n'aveit poin de viande...* ».

traditions millénaires pour certaines ? À la demande de sa mère, Joseph s'est attelé à une tâche qui sort de l'ordinaire : réaliser une crèche qui trônera dignement dans leur humble demeure. N'ayant aucune expérience en la matière, il se rend donc, après la corvée d'étable, au moulin de Fleysac situé à un quart d'heure de marche. Il connaît bien le vieux meunier, homme accueillant et de bons conseils. Ses frères ont voulu l'accompagner, car la rotation des roues à aubes et le travail des meules sont un spectacle permanent et captivant. Comme il est probable que l'épais manteau neigeux ait rebuté la plupart de ceux qui auraient voulu faire moudre leur grain, ils pourront donc discuter sans être dérangés. Le moulin a été bâti au confluent de deux ruisseaux, bénéficiant ainsi d'un débit suffisamment important lors de la saison sèche. Parvenus à son voisinage, les trois garçons constatent que seul le grondement de la chute d'eau en aval vient troubler le silence. Le meunier a fermé le canal dans lequel l'eau s'engouffre habituellement, pour faire tourner la roue. Même les portes du modeste édifice ont été condamnées. Ils se dirigent alors vers la chaumière, fort basse et à moitié ensevelie sous la neige. Un filet de fumée s'échappe de la cheminée, l'homme est donc bien là, il suffit de cogner à sa porte. Le meunier est d'un âge avancé pour l'époque, de fort belle taille et doté d'une constitution robuste. Transporter des sacs d'un quintal et parfois deux, à longueur de journée une vie durant, a eu raison de son dos qui maintenant se voûte de plus en plus. Les mains dégagent une impensable impression de force, conséquence probable de la façon de saisir les sacs de grains ou de farine, bourrés jusqu'à la gueule. La chevelure est devenue blanche, le métier finissant par déteindre sur l'apparence. Le regard est fatigué, usé bien plus que le corps par un si dur labeur.

- Alors père Jacques, tu te tiens à l'abri. Pourquoi as-tu fermé ton moulin ?
- Tiens, c'est toi mon Joseph ! Entre ! Mais tu es venu avec tes frères. À ce propos, je trouve que ta mère a eu beaucoup de courage en recueillant cet enfant abandonné. Je ne doute pas que le Bon Dieu la récompense pour la charité dont elle fait preuve. Au fait, Vincent s'est-il bien accoutumé ?
- Aucun souci ! Cela fait plus d'un an qu'il est devenu notre frère et il comprend parfaitement notre parlé. Encore autant de temps et il parlera aussi bien que nous. Mais ça n'a pas été facile pour lui, il faut le reconnaître.
- Alors, qu'est-ce qui t'amène, tu t'ennuyais chez toi et tu as décidé de me rendre visite ? Comme tu peux le constater, j'ai arrêté la roue. Si les meules n'ont pas de grain à moudre, elles s'usent en frottant l'une sur l'autre. L'arbre de la roue s'use également en tournant sur ses paliers.

- Oui, je comprends ! Mais dis-moi père Jacques, je croyais que tous les meuniers étaient riches et ne manquaient de rien. Toi, tu es pauvre ! Pourquoi ?
- Tu sais mon garçon, je ne suis pas propriétaire du moulin, qui appartient au seigneur des lieux. Lorsque j'ai payé mon fermage et les taxes réclamées par la Nation, il me reste à peine de quoi vivre. Mais je ne me plains pas, j'ai un toit et je peux manger à ma faim. Ma pauvre femme est partie trop jeune, sans me donner d'enfants. Je pense souvent à elle, ainsi elle me tient compagnie.
- C'est donc ça ! À propos du Bon Dieu, la mère m'a envoyé pour te demander conseil. Elle veut que nous passions Noël autour d'une crèche, car elle ne supporte pas de ne plus pouvoir assister à la messe de la nativité. Mais depuis le temps, je ne sais plus très bien ce qu'il y a dans une crèche. Tu peux sans doute m'aider, car toi tu n'as pas oublié.
- Oui Joseph, je vais t'aider. Je suis heureux que Marie ait pensé à moi, ce sera une façon de me souvenir des Noëls d'autrefois. Si tu veux que la crèche soit prête la veille de Noël, il est grand temps de se mettre au travail.
- Que faut-il faire ?
- Léonard, Vincent, je vais vous tailler un morceau de pain. Je l'ai cuit hier avec ma meilleure farine, vous allez apprécier. Vous pouvez faire un tour du côté du moulin et même entrer. Faites attention de ne pas tomber à l'eau. Toi Joseph, viens avec moi ! En lisière de bois, nous trouverons bien un petit bouleau pour tailler nos personnages.
- La mère m'a dit de prendre du bois blanc, plus facile à travailler.
- Ta mère à raison. Si l'on compte une douzaine de personnages d'environ sept pouces (19 cm), un arbuste de dix pieds (3m 24) et d'un bon diamètre devrait aller. J'ai quelques planches au grenier, elles suffiront pour assembler l'étable.

Pendant que les deux enfants inspectent le moulin et ses alentours, tâchant de comprendre comment tout cela fonctionne, les voilà partis, la hache sur l'épaule, en quête de l'arbre qu'ils vont abattre pour une bonne cause. De retour à la maison, ils s'installent au coin du feu et commencent à écorcer.

- Tu vois Joseph, nous allons nous répartir le travail. Je vais tailler les personnages, toi tu t'occupes des animaux. Ensuite, nous ferons ensemble l'Enfant Jésus et l'étable. Donc, un âne, un bœuf, deux ou trois moutons, tu as tout ça chez toi, tu prendras exemple sur le vif.

- C'est entendu père Jacques, mais je n'étais pas venu pour te donner du travail. Je voulais que tu me montres, tout simplement.
- Le temps passe vite. Il est déjà tard et la Marie va s'inquiéter. Rassemble tes frères et rentrez chez vous. Tu peux revenir demain, j'aurai dégrossi les sujets. N'oublie pas de prendre un couteau bien affûté. J'ai encore quelques outils de menuisier, qui feront fort bien l'affaire.

En quelques jours d'un travail soutenu, la crèche a pris forme. L'étable avec sa mangeoire a été disposée sur une table, dans un coin de la salle commune. Tout est en bois brut, d'ailleurs où trouverait-on les pigments ? Marie dispose les animaux et les personnages sous l'œil émerveillé des plus jeunes. Un peu de foin, un peu de paille, quelques branchages et petits cailloux, l'effet est saisissant.

- Ainsi, demain nous pourrons nous recueillir dans l'attente de la nativité et le jour de Noël, nous réjouir et fêter dignement la naissance de Jésus. Joseph, tu n'oublieras pas d'inviter le père Jacques pour la veillée. Qu'il soit là à la tombée du jour. Léonard, Vincent, il faudra rentrer quelques grosses bûches qui tiendront le feu une partie de la nuit prochaine. Vous m'aidez également à tenir la maison propre, pendant que je préparerai les repas.
- Bien mère ! Crois-tu que notre père nous rendra visite ? Nous ne le voyons pas souvent ! Sans doute a-t-il beaucoup de travail !
- Votre père ne sait même pas que demain c'est la veillée de Noël. Il ne viendra pas plus cette année qu'il n'est venu les autres années. Nous ne comptons pas pour lui, seules ses affaires l'intéressent. N'en parlons plus ! Ah, j'oubliais ! Tout à l'heure, il faudra tuer un agneau.

Les mines se sont allongées. Est-il vraiment nécessaire de sacrifier une bête qui vient se frotter à vous lorsqu'on pénètre dans l'enclos des brebis ? Une pauvre bête qui n'aura même pas un mouvement de défense lorsque le couteau s'approchera de sa gorge. Bien innocente victime de l'appétit des hommes.



« *Chaumières sous la neige* » Maxime Maufra – 1891.



« *La vallée, depuis le hameau des Rivières* » — Photo g-P

Chapitre XXV – Noël

Le jour décline rapidement en ce 24 décembre de l'an de grâce 1795. La neige ne cesse de tomber, tout est opaque et dans ces bas-fonds on ne peut même pas compter sur une faible lumière crépusculaire. Le meunier ne saurait s'en préoccuper puisque la lumière est dans son cœur. Il vient de quitter sa chaumière, une tourte de pain soigneusement enveloppée, sous le bras. Il s'en va d'une démarche encore alerte, tout heureux de passer la veillée de Noël à la Glorie. Son âme est en paix, ouverte au merveilleux. Lorsque, sur l'étroit sentier, le voilà rattrapé par quelqu'un qui sans bruit vient emboîter son pas. Une voix douce et mélodieuse trouble à peine le silence :

- Alors père Jacques, me permets-tu de faire un bout de chemin avec toi ?
- Mais certainement voyageur ! Te serais-tu perdu dans cet endroit isolé ? Nous allons bientôt traverser la route qui va de Saint-Salvador à Vimbelle. Je te remettrai sur le bon chemin. Sois sans crainte !
- Je suis le chemin, mon ami. Qui marche près de moi ne saurait avoir peur !
- Oui, c'est vrai ! Tu es d'une taille bien au-dessus de la moyenne et fort capable de te défendre. D'ailleurs, ici on ne peut faire de mauvaises rencontres, puisqu'il ne passe jamais personne. Du moins en plein hiver et à cette heure-ci. Mais au fait, d'où connais-tu mon nom ? Et tu n'as même pas pris de lanterne !
- La lumière de l'étoile qui nous éclaire, n'est-elle pas suffisante à tes yeux ?
- Quelle étoile ? Je n'y avais pas prêté attention jusqu'à présent. Il est vrai que mes yeux sont fatigués et avec cette neige qui ne cesse de tomber, à tel point qu'elle en arrive même à effacer le sentier. Mais au moins, si nous chutons, nous ne nous ferons pas grand mal.
- Qui place aveuglément sa confiance en moi s'accroche au rocher contre lequel la bourrasque n'a pas de prise !
- Oui, tu es jeune et solide comme un roc, près de toi je me sens en sécurité. C'est étonnant ! Là bas, vers la Glorie, le ciel semble clair et cette clarté augmente au fur et à mesure que nous montons. Oui, il ne fait pas bon vivre dans les bas-fonds, mais la rivière me nourrit.
- Père Jacques, tu exerces l'un des plus beaux métiers du monde : meunier. Tu es un maillon essentiel de cette chaîne qui nourrit les hommes. Tu es un précieux auxiliaire de Dieu, car si les hommes ont faim, ils ne peuvent se tourner vers Lui et ouvrir leur esprit à d'autres nourritures.

- C'est vrai ! Tu as compris que je transportais du pain. Je t'en offrirais bien un morceau, mais il faut attendre que l'on soit arrivé.
- Merci, mon ami, ta générosité me touche d'autant plus que moi aussi je nourris les hommes et qui mange mon pain n'aura plus jamais faim !
- Ah bon !... Mais nous entrons déjà dans le hameau. Avec toi, le chemin m'a semblé bien court. Je ne peux pas te laisser partir, surtout cette nuit. Si le Bon Dieu me voyait, il m'en ferait le reproche. Je me rends chez des amis. Viens, je suis certain qu'ils t'accueilleront avec joie. Tu sais, la mère a voulu qu'on fasse une crèche, elle veut renouer avec les traditions d'autrefois, qui ont été bien mises à mal ces dernières années.
- Qui m'ouvre son cœur m'ouvre sa porte. Allons !

Le meunier, après avoir choqué ses sabots sur le perron, cogne à la porte de la demeure de ses hôtes, puis l'ouvre pendant que son compagnon secoue son manteau et déneige ses chaussures.

- Marie, je ne suis pas seul, un voyageur m'a accompagné jusque-là. Veux-tu le recevoir ? Je ne voudrais pas te déranger !
- Finissez d'entrer, toi et ton compagnon ! C'est la nuit de Noël et les anciens m'ont appris à toujours garder une part pour un visiteur imprévu, même si chez nous ils sont rares. S'il n'y avait qu'un seul soir dans l'année où il faudrait se montrer charitable, ce serait bien celui-là. Soyez les bienvenus !
- Merci femme et que la paix soit sur cette maison !

La porte s'est refermée, laissant la nature livrée aux rigueurs de l'hiver. Dans ce hameau isolé de la Corrèze, la vie se replie à l'intérieur de chaque chaumière ensevelie sous la neige et seul le filet de fumée qui s'échappe des cheminées dans la nuit laiteuse, laisse deviner une présence. Le convive d'un soir est au centre de l'attention de toute la maisonnée, meunier compris. Dans la semi-obscurité de la salle commune, chacun le dévisage sans un mot, mais aussi sans honte, avec toute la sérénité qui sied aux gens simples. La maîtresse de maison a disposé une lampe à huile au centre de la table et allumé deux chandelles, dont une, à proximité de la crèche. Elles se consumeront sans trop y prêter d'attention. Les flammes de l'imposante « bûche de Nadal », dans le large et profond « cantou », apportent un complément de lumière et d'animation par leur crépitement. De plus, la vue s'adapte rapidement à la pénombre.

L'homme a retiré son chapeau et sa lourde cape, puis déchaussé ses sabots près de l'entrée. Il garde bien sûr aux pieds ses épais chaussons de laine. Il est jeune : la trentaine. De grande taille, au moins cinq pieds huit pouces¹, les épaules larges et musculeuses laissent penser à un travailleur manuel, peut-être un saisonnier. Le cou est puissant, d'ailleurs tout en lui dégage une impression de force maîtrisée, jusqu'aux mains longues et fortes, assurément habituées aux outils. Il est vêtu des traditionnels habits de fête du paysan Limousin. Son plus doux sourire s'adresse aux trois jeunes enfants, alignés sans mot dire à quelques pas de lui. Le visage, jusque-là dans l'obscurité, se dévoile à leurs regards étonnés. Des yeux dont le bleu sombre et profond rappelle la couleur de l'immensité des cieux d'orient un soir d'été. Cependant, cette couleur peut se montrer tout aussi changeante que l'humeur de l'océan. La face rectangulaire est encadrée par de longs cheveux blonds aux reflets roux, parfois rouges, bouclés à leurs extrémités. Une barbe fournie, ainsi qu'une moustache participent à l'harmonie de l'ensemble de la silhouette, à sa majestueuse beauté. Après avoir déposé sa tourte de pain, le meunier maintenant intimidé s'est approché de son compagnon de route.

— Voici Marie la maîtresse de maison et voici son fils aîné Joseph. Il vient d'avoir ses quinze ans.

— Ce sont deux prénoms bien chers à mon cœur. Vous m'accueillez chez vous, pour cette veillée de Noël, je prierai pour que descendent sur votre famille les bienfaits du créateur.

— Merci, mais tu sais, ma demeure était emplie des cris de joie de tous mes enfants, il y a cinq Noëls de cela. Nous étions heureux.

— Marie, tu veux parler de la perte de tes deux filles, mais crois-moi, les cris d'une fille résonneront de nouveau dans ta maison. Je suis sûr que Dieu a compris ta détresse.

— Le meunier n'a pas su tenir sa langue, pour que tu t'apitoies ainsi sur mon sort ! Tiens, voici les trois derniers : celui-ci c'est Vincent, nous l'avons recueilli, il a une dizaine d'années. Ces deux se prénomment Léonard, le plus petit a trois ans et demi et l'autre presque neuf.

— Savez-vous les enfants que Léonard vient de Léon et Noël c'est aussi Léon. Donc demain, ce sera également votre fête. Toi, Vincent, tu as été prénommé ainsi en raison du poids du passé qui pèse sur tes frêles épaules. Le sang de l'agneau coule dans tes veines, tu tiens la vie de ceux dont le sacrifice n'aura pas été vain. Ton nom signifie vaincre, ta lignée ne périra

¹ 1m84

jamais. Mais, venez près de moi, car n'est-il pas dit « *laissez venir à moi les petits enfants* » ?

L'homme a pris place sur le long banc de ferme placé entre la table et l'âtre. Il s'exprime en langue limousine ancienne et châtiée, langue que plus personne ne parle sinon de façon déformée, chaque région ayant développé ses propres expressions, faute d'en maîtriser l'écrit. Le plus petit s'est aussitôt retrouvé contre les genoux du visiteur d'un soir, les deux autres se sont placés de part et d'autre de lui. La mère s'active à son repas, surveillant une marmite, suspendue par son anse à la crémaillère de la cheminée. L'aîné est chargé de la grillade des morceaux d'agneau, quant au père Jacques, il somnole quelque peu, bien au chaud sur l'un des bancs de paille du « cantou ».

— Les enfants, c'est une bien jolie crèche que vous avez là !

— C'est Joseph qui l'a taillée il y a quelques jours, réplique Léonard.

— Oui, avec l'aide du père Jacques ! complète Vincent, tout heureux de pouvoir s'exprimer en bon français avec l'inconnu, délaissant naturellement le patois du pays pour sa langue maternelle.

— Allons voir cela de plus près ! Tout y est, c'est une reproduction quasi fidèle de la nuit de la nativité. Mais, y avez-vous prêté attention, c'est aussi à l'image de ce qui se passe ici cette nuit : Marie, la maman ; Joseph, l'homme de la maison ; les trois rois-mages semblables à vous trois !

— Non, ça ne peut pas aller ! Que fais-tu du petit Jésus et du berger ? Et le père Jacques, tu l'oublies ? L'exclamation est unanime.

— Mais, qui se cache là dans ce coin sombre de la crèche ?

— Ah ! Tu l'as remarqué, je croyais pourtant m'être fait tout petit. Redonne-moi cette figurine, je sais bien qu'elle n'est pas à sa place ! Le meunier s'est levé pour récupérer l'objet qu'il avait introduit dans la crèche, peu après être entré, en prenant grand soin de ne pas se faire remarquer.

— Montre-nous ! Montre-nous ! La curiosité des plus jeunes est pressante.

Le meunier s'est représenté un sac de grain sur l'épaule, ployant sous la charge, à tel point qu'il donne aussi l'impression de s'abîmer dans une profonde révérence. C'est sa façon à lui de montrer que ce Dieu dont certains se moquent conserve une place prépondérante dans son cœur. Quel intérêt trouveraient les humbles à vivre, si l'Enfant Jésus n'était pas la promesse d'une récompense qui ne saurait être de ce monde ? L'homme a enlacé le meunier par les épaules et, après l'avoir montrée à tous, replacé la figurine dans la crèche, en pleine lumière, aux côtés de Joseph le charpentier.

- Viens, mon Jacques ! Ton âme d'enfant t'ouvre déjà les portes des Cieux. Sais-tu que deux de mes amis les plus chers se prénomment Jacques, comme toi ? L'un d'eux est le fils du frère de mon père et l'autre, un simple pêcheur. Vois-tu, les puissants n'ont que faire de Dieu, sinon ils se préoccuperaient de leurs semblables au lieu d'amasser toujours plus de richesses ! Ils prétendent ne pas croire en un Dieu créateur de toutes choses, mais si c'était le cas, penses-tu qu'ils mettraient tout en œuvre afin d'éradiquer les croyances séculaires de mon peuple ? Chacun ne serait pas libre de consacrer un peu de son temps à se préparer une petite place au Ciel ? En agissant ainsi, ils démontrent au contraire qu'une certaine crainte subsiste en eux. S'ils étaient sûrs de leur fait, perdraient-ils leur temps à détruire ce qui selon eux n'existe pas ?
- Oui, je crois comprendre ! Les représentants du peuple se disent que si plus personne ne peut aller à l'église, tout le monde sera puni de la même façon, eux pas plus que les autres. Mais s'il n'y a pas de Dieu, alors ils auront bien profité de leurs richesses, sans avoir de comptes à rendre.
- C'est fort bien résumé. Tu comprends pourquoi Dieu s'adresse avant tout aux âmes pures, à celles qui ne se posent pas de questions et placent en Lui une confiance sans faille. Cette figurine qui te représente a donc bien sa place dans la crèche.
- Et toi alors, ta place est aussi dans la crèche ? Es-tu meunier comme le père Jacques ? Le plus jeune vient d'interrompre une conversation un peu trop ardue pour son entendement.
- Je suis le berger, celui qui conduit son troupeau dans de verts pâturages où rien ne saurait manquer. Avez-vous vu comment les brebis se pressent autour de leur berger, lui faisant une confiance aveugle ? Si certaines bêtes s'égarèrent, ne sont-elles pas guettées par les loups ? Elles deviennent alors des proies faciles pour ces prédateurs. Quant à l'Enfant Jésus, n'oublions pas qu'à cette heure-ci il n'est pas encore né.

Tout le monde se tait, ébranlé par la pertinence de la comparaison. Les flammes dansent, donnant naissance à des ombres mouvantes dans la pièce. De toute évidence, l'émerveillement de Noël opère sur sept personnes isolées de tout et qui éprouvent le besoin de transcender la dure réalité du quotidien. Vincent, d'un naturel confiant, mais, qui plus que tout autre, vit dans un monde imaginaire qu'il s'est construit au fil d'une existence mouvementée, ose une question :

- Tu ne nous as pas dit ton nom !

— Mon père m’a appelé Joshua. Ce n’est pas un nom courant par ici, pas plus que le tiens d’ailleurs. Mais je crois que la mère nous fait signe pour passer à table, ne la faisons pas attendre !

Après s’être lavé les mains sous le filet d’eau qui coule de la « couade » et avoir demandé aux convives d’en faire autant, l’invité a pris place face au feu afin que les trois garçons puissent offrir leurs dos à la chaleur bienfaisante du foyer. À sa droite s’est placé le meunier, à sa gauche Joseph. La mère, qui un instant avait manifesté son intention de manger après eux, a cédé à leurs injonctions et s’est mise en bout de table de façon à se déplacer plus facilement. Personne ne siège du côté de la porte. Le père Jacques ayant proposé à l’hôte principal de bien vouloir partager et distribuer la tourte, Joshua, majestueux, a déployé sa haute stature. Du plus jeune au plus âgé, chacun se recueille, écoutant les paroles de bénédiction, qui vont d’ailleurs au-delà de la bénédiction traditionnelle. Les mains sont élevées à hauteur de poitrine, les paumes tournées vers le haut, pour la bénédiction générale.

— Seigneur, Toi qui, en cette nuit de la Nativité, m’as conduit dans ce hameau de notre chère France, hameau au nom prédestiné, accorde Ta protection à ceux qui m’accueillent. Que dans la tourmente, ils ne s’écarterent pas de Ton chemin et partagent Tes bienfaits.

Puis, saisissant le pain à deux mains, il l’élève :

— Seigneur, bénis ce pain fruit du labeur des hommes. Que Tes grâces s’étendent à Ton peuple qui souffre et t’implore. Que cette fête soit de nouveau célébrée dans tout le pays. Seigneur, bénis le repas que nous allons prendre.

Joshua, ramène la tourte de pain contre son ventre, la partage en deux parties égales à l’aide d’un couteau selon l’usage, puis de nouveau en deux. Le quart de pain restant entre ses mains est alors rompu en huit morceaux, puis distribué à chaque convive. Ce n’est qu’après avoir mangé une bouchée du pain consacré et que tous en aient fait autant, que le repas peut commencer. Le huitième morceau de pain est écarté, l’homme le prendra au moment de partir, afin de le donner au premier nécessaire qu’il rencontrera.

La solennité de l’instant n’a échappé à personne. Le silence risque de devenir pesant, aussi Joshua se tourne vers Joseph et l’interpelle :

— Que veux-tu savoir que tu n’oses me demander ?

- Et bien voilà ! Tu as parlé de « hameau au nom prédestiné ». Qu’as-tu voulu dire ?
- Ne sommes-nous pas à la Glorie¹, petit hameau situé dans la commune de Salvador ou Saint-Salvador ?
- Oui, bien sûr.
- Donc, ici se révèle « la Gloire du Sauveur » et tout particulièrement en cette nuit sainte entre toutes. Comprenez qui le peut !
- Je n’avais jamais prêté attention à cela !
- Qui se réfugie en ce lieu se place sous la protection de Dieu et n’a pas à craindre la fureur des hommes ! C’est un lieu choisi par la Providence pour accueillir ceux qui sont persécutés, principalement lorsque les lieux de prières sont condamnés, saccagés, ou servent à célébrer des cultes païens. Après le repas, nous nous regrouperons au coin du feu et je vous raconterai Noël.

La veillée se poursuit malgré l’heure tardive. Les enfants luttent contre le sommeil, mais se refusent à quitter celui qui dit s’appeler Joshua. Toute la pièce est plongée dans une douce chaleur et chacun attend patiemment le récit promis.

- Écoutez bien les enfants ainsi que vous tous et gardez au fond de votre cœur mes paroles, afin que vous puissiez plus tard les transmettre à ceux qui ont besoin de savoir, pour conforter leur foi. Ouvrez votre esprit, car ce récit est immuable. Même par delà la fin des temps, rien ne saurait l’altérer².

« Nous sommes en Palestine, alors sous domination romaine. La Judée est placée sous l’autorité de Quirinius, gouverneur de Syrie. Le monde est en paix. L’empereur César-Auguste choisit donc ce moment pour entreprendre le recensement des populations de son vaste empire. Joseph, humble charpentier installé à Nazareth, s’en va, fort préoccupé, annoncer la nouvelle à sa jeune femme Marie. Il vient de lire l’édit affiché à la porte de la synagogue, ordonnant à chacun d’aller se faire recenser dans sa ville d’origine. Joseph

¹ Glorie : vieux français tiré du latin gloria. Se prononce « glorio » (o final ouvert, tirant vers le a) en langue limousine. Ce qui signifie gloire.

² Récit tiré de : La Sainte Bible : Évangile selon Saint-Luc 2.1-20 et de : L’Évangile tel qu’il m’a été révélé » - vol. 1^{er} chap.44 et suivants. Maria Valtorta – Centro editoriale Valtortiano srl.

étant de la lignée du roi David, il doit donc se faire inscrire à Bethléem. Or, Marie est enceinte et le voyage s'avère long et éprouvant. Joseph était un saint homme, charitable et pur, aussi Dieu remit entre ses mains la vie de Son Fils et lui donna ses lumières en ouvrant son esprit à l'Ineffable. Voilà notre homme en quête d'une monture. Il réussit à se procurer difficilement un âne, car toutes les montures étaient réquisitionnées. Les voilà partis, Joseph marchant à côté de l'animal et Marie juchée sur son dos, bien emmitouflée et avec simplement quelques bagages. La route est longue : trente lieues¹, vallonnée et surtout bien encombrée de monde. Il leur faudra au moins huit jours, peut-être dix, pour parvenir à destination. Jérusalem, qu'ils devront traverser, se situe sur leur route. À la mi-décembre, le temps est hivernal, froid, mais sec. La neige est rare dans ces contrées d'orient, sans pour autant être exceptionnelle. Arrivés à Bethléem, Joseph part à la recherche d'un hébergement. Peine perdue, tout est occupé. Il leur faut donc poursuivre vers les hauteurs de la ville. Là, ils finiront par trouver un bâtiment délabré, dans le prolongement d'une minuscule grotte servant habituellement d'étable. Un bœuf est attaché à une mangeoire, en train de ruminer. Il y a du foin et de la paille, ainsi qu'un peu de bois pour se chauffer. L'âne, débarrassé de son fardeau, peut enfin se nourrir d'autre chose que de l'herbe des fossés. C'est là que Marie, au terme de sa grossesse, enfantera entre le bœuf et l'âne.

Joseph vient d'allumer un feu à l'entrée de la grotte. Pour lui, une longue veillée commence, à entretenir la flamme, mais aussi à prier et à méditer. Il sait par révélation que Marie va mettre au monde le Fils de Dieu et une telle responsabilité pèse lourdement sur ses épaules, le vieillissant prématurément. À cet instant, il est loin d'être le plus heureux des hommes. Lui n'a rien demandé, il s'est simplement abandonné à la volonté de l'Éternel. Être de la descendance de David, avoir épousé par obligation une jeune fille des maisons d'Aaron par sa mère et de David par son père, a eu pour conséquence de le placer dans cette position inconfortable. Lui, le juif pieux, observateur sincère de l'ensemble des préceptes religieux qui règlent la vie de sa communauté, se rappelle les paroles de l'Éternel : « *Rien ne peut survenir, sans que cela ait été annoncé par mes prophètes* ». Or, le prophète Michée n'a-t-il pas annoncé sept siècles plus tôt : « *Et toi, Ephrata, tu es le plus petit des hameaux de Juda, mais de toi sortira celui qui doit dominer sur Israël, ses*

¹ 30 lieues : environ 120 kilomètres.

origines remontent aux temps jadis, aux jours antiques »¹. Et ne sommes-nous pas à Ephrata, dans les faubourgs de Bethléem ?

Joseph s'est assoupi près du feu, lorsqu'il est réveillé par un vagissement. Il ne se précipite pas, mais jette quelques branches sur le feu pour le ranimer et attend que Marie l'appelle. Alors il accourt, prend l'enfant que Marie lui tend et le serre sur son cœur. Une lumière irréaliste les enveloppe, qui leur rappelle que depuis la tombée du jour, ils sont entrés dans le vingt-cinquième jour du mois de kislev, premier jour de la fête des Lumières : Hanouka². Puis, élevant leur fils, ils entonnent : « Béni sois-Tu, Toi notre Dieu et le rocher de notre salut, à Toi seul sied la louange ». En cette nuit de Noël, la Lumière est venue au monde, mais le monde ne l'a pas connue.

Joseph prépare l'une des crèches, l'une des mangeoires pour animaux, pour y coucher son fils, Jésus. Il y sera à l'abri des courants d'air, isolé du sol sur un tapis de paille recouvert d'un vêtement.

À cet instant, dans la campagne environnante, un jeune berger dont était venu le tour de veiller à la garde des troupeaux est attiré par une clarté de plus en plus vive, à tel point qu'elle finit par surpasser celle de la lune, jusqu'à devenir éblouissante. Il appelle ses compagnons et ensemble ils se dirigent vers la lumière qui les enveloppe. Une immense frayeur saisit les bergers, car l'ange du Seigneur se tient devant eux. Il les apaise : « *soyez sans crainte, car je vous apporte une grande nouvelle, je suis porteur d'une grande joie pour votre peuple et tous les peuples de la terre. Cette nuit, dans la cité de David est né le Sauveur. Le Sauveur qui est le Christ, le Seigneur* ». L'ange se recueille un long moment, bras croisés sur la poitrine, puis un sourire radieux éclaire son visage. « *Vous le reconnaîtrez à ces signes : dans une pauvre étable se trouve un bébé enveloppé dans des langes, couché dans une crèche* ». Alors les Cieux s'ouvrent aux yeux émerveillés des bergers, laissant apparaître une troupe innombrable. Le « Gloria » entonné par les anges emplit l'espace :

¹ Bible – Michée 5.1-2

² Hanouka est une fête juive, dite des lumières. Elle débute le 25 du mois de kislev, pour une durée de 8 jours. Les jours se comptent d'un coucher de soleil à l'autre, par conséquent le 25 kislev débute la veille (selon le décompte usuel) au coucher du soleil. De plus, en raison du calendrier mobile, cette date ne correspond qu'occasionnellement au 25 décembre.

« *Gloire à Dieu aux plus hauts des Cieux et paix sur la terre aux hommes qu'Il aime* ».

Le jour n'est pas encore levé, lorsque le groupe de bergers se présente à l'entrée de l'étable, intimidé. Joseph tout d'abord surpris, les interroge puis les fait entrer. L'un d'eux a amené une brebis pour son lait, de façon à ce que la Sainte Famille ne soit pas privée de tout. Ils ont bien peu à offrir au Seigneur et à ses parents, mais l'essentiel n'est-il pas dans l'amour et l'adoration portés à l'Enfant Jésus ? »

— Voici mes amis, racontée cette inoubliable nuit de Noël. Les bergers se disperseront afin de propager la bonne nouvelle, alors que Joseph fera en sorte de trouver à se loger dans une demeure plus décente, à Bethléem. Et lorsque le temps sera venu, pour se conformer à la prescription, les parents descendront à Jérusalem pour la présentation de Jésus encore bébé au Temple. En tant que fils premier-né, il doit être consacré au Seigneur.

Le silence se fait dans la salle commune. Les six auditeurs, qui ne sont jamais intervenus durant le récit, ne peuvent se résoudre à le troubler. D'ailleurs, qu'y a-t-il à rajouter ? L'émotion est palpable, chacun ayant conscience qu'il vit là un moment privilégié. C'est comme si le Ciel s'était invité dans ce lieu, en cette nuit de Noël. Une grande sérénité emplit tout l'espace. Chacun selon son degré d'élévation spirituelle est invité à aborder certains mystères de la Nativité. Marie se souvient : son second fils allait avoir un an, elle l'avait laissé sous la garde de sa sœur Marie-Anne, puis elle était partie assister à la messe de minuit, à l'église de Saint-Salvador. Elle était accompagnée de son mari Jean, ainsi que de Joseph et de leur fille aînée Marie alors âgée de cinq ans. La pauvre enfant allait être emportée un an et demi plus tard, par une épidémie. Pour cet office, l'église était comble, les villageois recueillis et prévenants, le prêtre inspiré, mais depuis beaucoup d'eau avait coulé sous les ponts. Les traditions séculaires avaient été balayées et aujourd'hui, en cette si belle nuit, chacun devait se terrer chez soi. On ne voulait plus entendre parler de Seigneur, qu'il soit grand comme celui qui règne au Ciel, ou petit comme celui qui régnait sur toutes les terres de la paroisse. Cela avait coïncidé avec le début de ses malheurs. Cependant, voici que Vincent vient bousculer les pensées de l'auditoire :

— Et les trois derniers personnages, les Rois mages, tu ne nous en parles pas ! Ils étaient bien là, sinon on ne les aurait pas mis dans la crèche !

« Ces personnages étaient érudits et sages, de plus leurs richesses étaient considérables. Mais, leur foi était infinie et leur humilité soutenue par une vraie propension à la charité, peu courante chez ceux qui détiennent les richesses. Leur compréhension des phénomènes et de certains principes qui régissent la Création n'alimentait pas leur orgueil, comme c'est généralement le cas de ceux qui dès lors pensent pouvoir rivaliser avec leur Créateur et parfois même se substituer à lui. Tout au contraire, leurs connaissances les amenaient à prendre conscience de leur propre néant, puisque tirés de la poussière, ils retourneraient à la poussière. L'esprit de Dieu était sur eux. Versés dans la science des astres, ils comprirent que le Roi du monde, le fils unique de Dieu, venait de naître et que pour eux, il était temps de se mettre en route pour vénérer le Seigneur, faire acte d'allégeance et déposer à ses pieds tous leurs biens. Sans s'être concertés, ils constituèrent leurs caravanes et « des sources du Nil » pour l'un, « de l'Inde lointaine » pour l'autre, « des chaînes de la Mongolie » pour le troisième, ils se laissèrent guider par l'étoile sans nom, l'étoile que seules les âmes pures pouvaient voir. En agissant ainsi, ils prouvèrent à Dieu, à quel point ils s'abandonnaient à sa Volonté. »

— Peut-être s'agit-il de la même étoile qui nous a guidés jusqu'ici ? se risque à dire, dans un murmure, le meunier.

Le visiteur a interrompu son récit, puis un doux sourire illumine son visage. Le temps a de nouveau suspendu son cours. L'esprit de chacun vagabonde vers ces contrées lointaines qu'ils ne connaîtront jamais, mais dont ils devinent toute la beauté et la diversité. Les images dansent devant leurs yeux émerveillés. Désormais, rien ne sera plus comme avant, du plus petit au plus âgé, Joshua leur aura fait comprendre l'ineffable, ouvrant leurs sens à d'autres réalités. Alors, pourquoi troubler ses auditeurs en leur disant que lorsque les mages eurent accompli leur mission, la Sainte Famille fut contrainte de prendre la fuite afin d'échapper aux sbires du roi de Judée ? Pourquoi leur dire qu'Hérode le fou, le sanguinaire, ayant eu vent de la naissance du Sauveur, ordonna que tous les enfants de moins de deux ans soient tués, à Bethléem et ses alentours.

« Les mages ne parvinrent à destination qu'après un très long périple de plus d'une année. Certains eurent jusqu'à mille lieues¹ à parcourir. L'étoile régula leur progression de façon à ce que les trois caravanes se rejoignent aux

¹ 1000 lieues : 4000 kilomètres environ.

abords de la mer Morte. C'est donc là que la volonté de Dieu avait regroupé « Melchior », l'homme des sources du Nil, à la peau noire ; « Gaspard », l'homme des Indes, à la peau jaunâtre ; « Balthazar », l'homme des contreforts de la Mongolie, à la peau cuivrée. Chacun, dans sa propre langue, ayant pu comprendre et parler les langues des pays traversés, selon un miracle de l'Éternel.

L'étoile avait suspendu sa course au-dessus de l'humble maison qui accueillait la Sainte Famille. C'est donc paré de leurs plus beaux atours qu'ils s'étaient présentés pour adorer l'Enfant Jésus et rendre témoignage au Seigneur. Ce faisant, ils révélaient au monde la naissance du Fils de Dieu. C'est l'Épiphanie¹. Parmi une profusion de présents, les trois mages déposèrent aux pieds de l'enfant et de sa mère, de l'or, de l'encens et de la myrrhe, puis leur esprit, accueillant la lumière de Dieu, prophétisa : « *Voici à la fois l'or qu'il convient à un roi de posséder, voici l'encens, comme il convient à un Dieu et voici ô Mère, la myrrhe², parce que ton enfant né, qui est Dieu, est aussi un homme et dans sa chair et sa vie d'homme, il connaîtra l'amertume et la loi inévitable de la mort...* ». Joseph, s'étant tenu à l'écart, ne reçut qu'indirectement les hommages des sages. Naturellement humble, il n'en était pas moins d'ascendance royale, choisi par l'Éternel pour remplir les obligations d'un père : amour, protection, éducation et subsistance. À l'image de Joseph, un descendant de roi, qu'il vive dans un palais ou dans une chaumière, qu'il soit ou non méconnu, n'en conserve pas moins aux yeux de Dieu tous ses attributs et le premier d'entre eux en fait un serviteur inconditionnel de l'Éternel. Quant aux mages, songeons à l'abnégation dont ils firent preuve : une année passée à cheminer et autant pour le retour, pour se prosterner quelques instants aux pieds d'un enfant, qui à leur esprit, était Dieu ! »

¹ L'Épiphanie célébrée le 6 janvier est la période où Jésus se révèle au monde, soit douze jours après le début de la fête des Lumières (si le 25 décembre correspond au 25 du mois de kislew). L'Épiphanie (apparition) qui correspond à la « fête des Rois » est donc fêtée du 5 janvier au coucher du soleil, jusqu'au coucher de soleil suivant (selon l'ancienne façon de déterminer la longueur du jour). Dans l'orient chrétien, l'Épiphanie est associée à la bénédiction des eaux baptismales au soir du 5 janvier. À Bethléem, entre autres lieux, la fête de l'Épiphanie dure 2 jours : les 5 et 6 janvier.

² La myrrhe est une résine aromatique fournie par le balsamier. Elle était utilisée pour embaumer les corps.

- Voici la véritable histoire de Noël. Gardez-la précieusement au fond de votre cœur. Maintenant, les enfants, n'est-il pas temps de se mettre au lit ? Quant à moi, je vais raccompagner le père Jacques, afin qu'il ne se perde pas en chemin, puis je poursuivrai ma route.
- Ne nous laisse pas ! La veillée n'est pas finie. La demande est unanime.
- Allons mes enfants ! Déposez vos sabots au pied de la crèche ou encore autour de l'âtre, puis allez dormir. Demain sera une belle journée de Noël et je suis sûr que la maman aura préparé un aussi bon repas que celui de cette veillée.
- Et nous irons jouer aux Rois mages, dans la neige !

Joshua caresse les trois enfants puis récupère la part du pauvre, s'habille et se chausse avant de se tourner vers la mère :

- Marie, merci pour ton hospitalité, elle reste à jamais gravée dans mon cœur. Toi Joseph, tu es l'aîné, aussi veille sur ta mère et sur tes frères. Protège l'enfant que vous avez accueilli, tout comme Joseph protégea l'Enfant Jésus qu'il avait accueilli dans son foyer, car l'homme juste avait trouvé grâce aux yeux de Dieu. Es-tu prêt, Jacques ? Mais avant de partir, permettez-moi de déclamer sur vous, l'antique bénédiction.

Avant-bras à demi repliés, mains ouvertes, paumes dirigées vers la tête de ses hôtes qu'il s'apprête à quitter, la voix impérieuse, mais douce de Joshua se fait entendre : « *Que le Seigneur vous bénisse et vous garde ! Que le Seigneur vous montre sa face et ait pitié de vous ! Que le Seigneur tourne vers vous son regard et vous donne sa paix !* » « *Qu'il en soit ainsi !* » répond machinalement le meunier.

L'air glacé du dehors s'engouffre par la porte entrouverte. La neige a cessé de tomber, le bleu sombre de la voûte céleste s'est illuminé de myriades d'étoiles, comme dans les cieux d'orient en plein désert. Les cristaux de neige scintillent à l'infini sous cette lumière. La porte s'est enfin refermée sur les cinq habitants de la bienheureuse chaumière. Peut-être se demanderont-ils avant que le sommeil ne les emporte, s'ils n'ont pas fait un rêve éveillé ? Le père Jacques, dont la fatigue est palpable, suit les recommandations de son compagnon et marche en mettant ses pas dans les siens. Ainsi, tout est plus facile. Seul, il lui aurait fallu progresser dans la neige profonde et ne pas s'égarer. On est si vite sorti du chemin lorsque le manteau neigeux a effacé tous les repères. Dans ces conditions, il leur faudra bien plus d'une demi-heure pour parvenir au moulin.

- Entre vite Joshua ! Je vais raviver le feu, cela ne prendra que quelques instants, il y a encore beaucoup de braises. Tu prendras ma paillasse pour te reposer, moi je serai très bien sur l'un des bancs du « cantou », bien souvent c'est là que je m'endors. Tu dois être las !
- Cela va bien au-delà de la fatigue ! Je suis accablé par le comportement de ceux qui ont pris en main les destinées de notre chère France, voulant établir un ordre nouveau dont ils seraient les principaux bénéficiaires. Ils ravagent mes biens et me pourchassent inlassablement, faisant de moi un paria. Mais le peuple qu'ils méprisent me garde son amour.
- Tu sais tant de choses et tu parles comme un grand seigneur que les révolutionnaires poursuivent. Tu as échappé à l'échafaud, mais tes biens ont été dispersés. Aussi, te voilà sur les routes !
- Mes biens ont été pillés, vendus, dispersés. Mes serviteurs ont dû me renier, beaucoup ont été emprisonnés, déportés, assassinés. Une seule chose compte aux yeux de ce régime démoniaque : que le peuple me repousse et m'oublie, qu'il en arrive même à se dire que je n'ai jamais existé.
- Tu es bien vivant et tu ne les laisseras pas faire !
- Oui, je suis le Vivant et le jour viendra où je reprendrai toute ma place. Mais il est grand temps pour moi de repartir. Cette veillée de Noël à la Glorie a mis du baume sur mon pauvre cœur qui saigne. Les destins de ces quatre enfants sont liés et lorsque le temps des choix et des épreuves sera venu, ils comprendront et se souviendront de moi. Dans quelques heures, le soleil illuminera cette magnifique journée de Noël, je dois partir.
- Nous reverrons-nous bientôt ? Peut-être me prendras-tu à ton service, car je ne suis plus bon à grand-chose, ici !
- Oui, mon Jacques, nous nous reverrons bientôt et tu pourras de nouveau placer tes pas dans mes pas. Là où je te conduirai, tu ne manqueras de rien.

Dans l'encoignure de la porte, le meunier regarde tristement son compagnon d'un soir franchir le pont pour rejoindre la grand' route, puis se perdre dans cette nuit irréelle. L'étoile semble éclairer son chemin. Au petit matin, les quatre garçons découvriront, près de la crèche, d'étranges présents à se partager, provenant de contrées lointaines. Une orange, quelques dattes, une poignée de figues séchées donneront corps au merveilleux. Mais cette nuit de la nativité qui ne pourra jamais s'effacer de leurs cœurs, n'est-elle pas le plus beau des présents et le gage de la plus merveilleuse des promesses ?

Chapitre XXVI

Les premiers mois de l'année 1796 vont s'apparenter à un véritable chemin de croix pour les miséreux. Pourtant, le mois de janvier se montre très beau et ensoleillé, d'une douceur surprenante pour une population confrontée à plusieurs hivers extrêmement rigoureux. Les effets des désordres climatiques qui perturbent le pays depuis l'été 1787 ne peuvent être effacés du jour au lendemain. La disette fut un levier utilisé à point nommé pour balayer la monarchie. Mais les révolutionnaires de tout poil s'avèreront incapables de maîtriser ce levier, qui leur revint en pleine figure. Les désordres sociaux ainsi générés vont conduire la France au fond du gouffre et cet état de délabrement ne fera qu'amplifier les périodes successives de famine. Tous les rouages, qui avaient fait de ce pays l'un des plus prospères du monde occidental, sont détruits ou pour le moins fortement détériorés. Le Directoire fraîchement nommé ne parvient pas à sortir le peuple français de la crise engendrée par la Révolution. De plus, les guerres incessantes et coûteuses en hommes ne font qu'accroître les difficultés. Notre laboureur du pays de Caux se lamente en cette fin du mois de mars : « *Les pauvres gens ne mangent plus d'avoine* »¹. Est-il juste de mourir de faim quand, en haut lieu, on continue à faire bombance ? Non ! La Révolution se dévoile pour qui sait faire abstraction de ses préjugés. Cette entité d'essence satanique qui accessoirement dévora ses enfants, détruit irrémédiablement les plus faibles, ceux qui sont considérés comme la lie de la société : les miséreux. **Gouache page 406**

La vie suit cependant son cours et à cette époque, le 13 Pluviôse de l'an IV (2 février 1796), Joseph Brival, fils aîné de Jean-Joseph, seigneur de La Vialle, prend pour femme Agnès-Cécile de La Chapelle². Tous deux ont pris soin d'ôter la particule de leurs noms. Mais qu'avaient-ils à craindre ?

¹ Journal d'un laboureur du pays de Caux. 25 mars 1796. Comme on peut le lire, les pauvres ne peuvent même plus se procurer l'avoine que l'on réserve habituellement aux chevaux et aux ânes. Cette céréale dont les miséreux faisaient leur ordinaire, au moyen de bouillie nutritive, n'est plus délivrée. Que leur reste-t-il donc à manger ? Quelques racines ?

² Dictionnaire des familles françaises, anciennes ou notables – tome 18. Imp. Charles Hérissey 1922. Armoiries des de la Chapelle : « *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or* » ; armoiries des de la Vialle : « *De sable, au chevron d'argent* » (armorial général de France – 1696).

Joseph est juge en titre au tribunal civil de la Corrèze, il est aussi parent du député Jacques Brival. L'un et l'autre sont les descendants d'un écuyer, garde du corps du roi de France. Agnès-Cécile, quant à elle, a pour ancêtre Aubert de La Chapelle, écuyer d'écurie du roi de France Louis XI, placé sous protection particulière de ce dernier en 1464. La noblesse du département n'a donc pas été totalement décimée et peut couler des jours heureux, sous la protection bienveillante du maître de la Corrèze. Celui-ci devait-il envoyer une partie des membres de sa famille en exil ou à l'échafaud, sous prétexte qu'ils descendaient de la noblesse, ou étaient entrés dans les ordres pour consacrer leur vie à Dieu ? Un bon révolutionnaire sait faire la part des choses !

RENOI — 5

Ventôse vient de succéder à Pluviôse, le vent a pris le pas sur la pluie selon l'inspiration poético-révolutionnaire, alors que c'est généralement le vent qui est annonciateur de pluie. Cependant, le temps reste hivernal. Jean Plas « l'aîné » est devenu officiellement propriétaire des différents domaines dont il a fait l'acquisition. Malgré son impatience, fort légitime, il a sagement décidé de différer à la fin de l'hiver son installation dans sa nouvelle demeure. Les chemins seront de nouveau praticables, les qu'en-dira-t-on seront peut-être retombés, mais surtout cela lui donnera le temps nécessaire pour régulariser devant notaire, l'attribution de ses anciens domaines. Il faut savoir repartir d'un bon pied.

Lorsqu'il avait marié Marie Verdier au début de l'année 1779, celle-ci recevait en dot, la moitié des biens de sa mère Gabrielle Lidove, sans pour autant être en mesure d'en prendre possession. Ils s'étaient donc établis au Cluzat, petit village voisin. À la mort de son père Constant Verdier, Marie avait hérité de celui-ci, alors que le droit d'aînesse ne s'appliquait que rarement aux femmes. Elle s'était donc retrouvée propriétaire d'un domaine situé entre les villages de Lidove et de la Glorie et d'une maison dans chacun de ces hameaux. Jean ayant affermé le domaine de Roux à la même époque, en 1789, ils avaient décidé de s'installer à la Glorie, beaucoup plus proche de ce lieu que Lidove. Marie-Anne était restée avec sa sœur, alors que les frères cadets Gérôme, Georges et Léonard, vivaient dans leur maison natale de Lidove avec leur mère, tout en travaillant la moitié du domaine. L'autre partie étant exploitée par Jean « l'aîné ». Depuis, Marie-Anne était partie vivre sa vie et la mère Gabrielle était morte. Les biens de Marie Verdier se retrouvaient de fait, placés sous l'autorité et la responsabilité de son mari, qui naturellement allait en faire bon usage.

Après cette courte rétrospective, « l'aîné » fait le point. Le domaine de Salles du côté de la Jante, sa toute première acquisition de biens mis sous séquestres, a été loué verbalement à son frère Léonard, à la Noël. Il doit penser maintenant à passer contrat devant notaire. En attendant, il a dû déboursier 440 livres pour restaurer la toiture de la grange¹ qui était en bien mauvais état. Le charpentier avait fait du bon travail en consolidant la charpente du bâtiment puis en remplaçant le chaume trop vieux, qui avait perdu son étanchéité.

Le domaine de Roux est sous-loué à Guillaume Fleyssac. Il est bien difficile de se dessaisir d'une propriété qu'on aimerait faire sienne à l'occasion. Léonard Marsat restera fermier du domaine de Meizial, de même François Planade continuera à s'occuper de l'immense domaine de Marsat. Quant au domaine de la Gorse, le sieur Mirat a été sommé il y a peu de quitter les lieux sans délai. Jean « l'aîné », qui n'est pas homme à prendre des pincettes, n'a pas besoin d'un régisseur, par contre, un valet et un garçon de ferme ne seront pas de trop pour aider son fils Joseph, qui prendra en main les terres du château. Lui, « l'aîné », se contentera de faire le tour de ses nombreux domaines, en prenant l'air de quelqu'un d'important avec qui il faudra désormais compter. À ce propos, il ne pourra pas continuer à se déplacer dans une mauvaise carriole tirée par un âne, cela ne fait pas très distingué. Il lui faudra sans doute un cheval, comme son ami Dominique. Et à la maison, un domestique attaché à sa personne s'impose.

Tout paysan est censé avoir les pieds sur terre, mais en cette période unique de sa vie, « l'aîné » s'accorde le droit de savourer seul ces instants et de laisser aller son imagination. Il est incontestablement un des grands bénéficiaires de la Révolution sur le plan local. Le voici propriétaire de six corps de fermes, comprenant habitations, granges et étables ; de cinq domaines, dont au moins deux peuvent être qualifiés de remarquables et d'un château. Rien de semblable ne peut être constaté dans le canton de Seilhac. Quant à ce qui peut se produire dans le reste de la Corrèze, il n'en a que faire ! La fortune lui a souri depuis que sa femme a accueilli cet enfant blond aux yeux bleus. Et dire que tout ça était destiné au « cadissou » et à sa malheureuse belle-sœur ! Aujourd'hui, ils ne peuvent que s'en prendre à eux-mêmes, de n'avoir pas respecté leurs engagements. Lui respectera sa part du contrat. Ceux

¹ Contrat notarié n° 19, du 20 ventôse an IV (8 mars 1796) – Archives départementales de la Corrèze – cote E 2564.

qui l'ont si largement pourvu doivent avoir certainement un œil sur ses agissements, il lui faut donc se montrer prudent.

Que de chemin parcouru en si peu de temps ! Il y a à peine deux ans, il se portait acquéreur de son premier domaine, grâce à une rentrée d'argent fort opportune : 1.340 livres que son beau-frère Jean Bouilhac lui devait depuis bien longtemps, mais qu'il s'obstinait à ne pas lui payer. Il avait fallu porter l'affaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux, pour enfin obtenir gain de cause¹. Il avait également su faire fructifier la modeste dot de sa femme et ainsi avait pu disposer d'environ 2.500 livres lorsque certains biens confisqués par la Nation, avaient été mis aux enchères. Il avait beau être issu d'une bonne famille, « ... attendu que les pères et mères communs avaient laissé une nombreuse famille et que leurs biens étaient obérés de dettes... », ainsi que le proclamait si bien sa sœur Marie, épouse Bouilhac, il n'avait pas voulu relever la ferme de son père, se contentant de 1.240 livres pour solde de tout compte². Il regrettait d'avoir fait ce choix à l'époque, puisque de cette somme, il n'avait perçu que 300 livres, jusqu'à ce qu'il entreprenne une procédure longue et dispendieuse pour récupérer son dû, augmenté des intérêts. S'étant désintéressé de la ferme familiale reprise par sa sœur, il avait débuté comme simple métayer³ au Cluzat. C'est d'ailleurs dans ce hameau, où il avait vécu huit ans, qu'étaient nés ses trois premiers enfants. Oui ! à quarante-deux ans, l'humble laboureur illettré avait fait son chemin. Il ne lui restait plus qu'à prendre possession des lieux.

Jean « l'aîné » reste là, campé devant l'immense bâtisse. Il connaît bien cette demeure qui n'a de château, que le nom. C'est étonnant ! Pas de fossés, pas la moindre petite tour, aucun ouvrage destiné à s'opposer à un quelconque envahisseur. C'est certainement ce qui l'a sauvé de la destruction par les masses fanatisées. Que pouvait-il y avoir à dérober dans cette grande maison austère ? Ici, tout est dépouillé, sans artifice, jusqu'au corps de ferme un peu en retrait, avec ses toitures couvertes en chaume. Jean réalise-t-il à cet instant, que la grandeur et la puissance d'une seigneurie ne résident pas dans

¹ Acte notarié n° 19, du 3 avril 1790.

² Contrat de mariage entre Jean Plas et Marie Verdier – 12 janvier 1779.

³ Métayage : partage par moitié des revenus d'un domaine agricole, entre le propriétaire et le fermier, qui sera dit métayer.

des amas de pierres plus ou moins bien agencés ? Probablement pas ! Il ne saurait s'attarder sur un quelconque symbole d'autorité, préférant apprécier la fonctionnalité de ce qui sera désormais sa demeure, jusqu'à son dernier souffle.

Lorsqu'il est arrivé par la grand' route, en surplomb du château, Jean s'est attardé quelques instants à l'entrée de la très longue allée, bordée de conifères majestueux. Il a pris le temps de regarder longuement les terres de ses domaines, ayant encore beaucoup de mal à intégrer le fait que tout ce qu'il contemple est bien à lui. Il est descendu de sa carriole, puis a saisi son âne par le mors pour lui faire faire demi-tour. Il a repris la route en direction du bourg de Seilhac, car il veut prendre du recul pour admirer son château. Au nord-est, la chaîne des Monédières dessine ses contours, alors qu'au midi, le regard plonge vers la vallée de la Vimbelle. Au sud-est, par temps clair, on aperçoit distinctement les monts d'Auvergne enneigés. Un point de vue tout à fait remarquable et qui présentait à l'évidence un intérêt pour ceux qui, dans des temps reculés, ont retenu ce site. Satisfait, il a rebroussé chemin et le voilà maintenant devant la grille du mur d'enceinte, au bout de cette allée de 700 pieds. À main droite, un chemin prend naissance, qui conduit jusqu'au hameau de Marsat, au cœur de son domaine. Il a déjà reconnu les lieux, en rendant visite à François Planade, l'un de ses fermiers.

Comme il se doit, le voici en train de faire le tour du propriétaire. Le mur d'enceinte semble solide. Il sert principalement de soutènement à l'esplanade, car le relief est escarpé, mettant en valeur le bâtiment. Jean reste admiratif devant la toiture du château, en ardoise de Travassac, épaisse, fixée probablement par de gros clous en fer forgé. La grêle peut s'abattre, il y a bien peu à craindre. Il peut enfin, confiant, entrer dans sa nouvelle demeure. Et là, c'est la stupéfaction ! Et pourtant, il devait s'y attendre, les procès-verbaux lus avant chaque vente aux enchères étaient clairs : « *Il prendra le bien dans l'état présent sans cheteil ou autres objets mobiliers réservés pour être vendus a un encan particulier* ». Toutes les pièces ont été vidées de leur mobilier. Il n'y a plus rien, même pas une chaise pour s'asseoir. Ils auraient dû emporter les portes, tant qu'ils y étaient, se dit-il, agacé. De quoi lui gâcher sa visite et l'inciter à repartir sans traîner. Il aura tout le temps de réfléchir à la conduite à tenir pendant les deux heures que lui prendra le retour vers Roux. Il laissera son animal, aller à son train.

Lorsqu'il pose pied à terre et conduit l'âne à l'étable, sa décision est prise. La totalité du domaine de la Glorie, qu'il tient de sa femme, sera confiée à ses trois beaux-frères, tous majeurs. Il avait bien pensé un instant laisser la propriété à son fils aîné Joseph, fort capable de l'exploiter seul, mais Marie sa mère, aurait dû rester sur place et avec elle les enfants, dont Vincent. Les Tereygeol n'auraient pas toléré de le voir s'installer seul à la Gorse. Il va donc devoir de nouveau cohabiter avec sa femme Marie. Dans ces conditions, la « fillon » ne pouvait pas le suivre et un arrangement était indispensable, afin de lui assurer une existence décente et se donner bonne conscience. Il s'est attaché à cette jeune servante qui lui témoigne beaucoup d'affection et ne veut surtout pas qu'elle se retrouve à chercher sa pitance sur les chemins, d'un bourg à l'autre. Ayant habilement négocié avec Fleyssac son maintien à Roux, il pourra la revoir régulièrement et plus tard, peut-être essaiera-t-il de la reprendre à son service.

Le château et ses dépendances ayant été vidés de tout le nécessaire à l'exploitation d'une ferme, il a décidé de transférer de Lidove vers la Gorse¹, jusqu'au plus petit grain de blé. Cela ne se fera pas sans heurts, mais les meubles, les bêtes, les ruches, les ustensiles de cuisine, les outils agraires, les récoltes..., tout prendra la direction du château. Ses beaux-frères donneront un coup de main, puis iront s'installer à la Glorie, qui ne sera pas vidée de sa substance. Voilà le plan qui doit être mis en œuvre au plus tôt, de gré ou de force. Il faudra peut-être une semaine, pour procéder au déménagement et au déplacement des bêtes. Cette durée dépendra du nombre de personnes qu'il parviendra à mobiliser.

¹ Suite au décès de Jean Plas, un inventaire des lieux fut dressé. Acte notarié n° 19, du 5 brumaire an XII – cote E 13351. Archives dép. de la Corrèze. « ...ladite verdier nous a observé ainsi qu'au subrogé tuteur que pour son contrat de mariage avec ledit plas du douze janvier mil sept cent soixante dix neuf reçu par nous notaire soussigné, constant verdier son père luy fit donation de la somme de trois cents francs et gabrielle lidove sa mère de la moitié de tous et uns chacun de ses biens, que dans la suite ils sont venus à décéder après avoir disposé de leurs biens et institué pour héritier ladite marie verdier veuve leur fille. Que lors de leur décès la maison était ameublée dans l'état d'un propriétaire aisé. Que feu son mary l'avait si bien reconnu, qu'il n'avait fait procéder à aucun inventaire s'étant nenty de tout le mobilier et la transporté au présent lieu ou il doit encore exister... » Côté grains et bétail, sont transférés : « ... sept ruches à miel, il y avait en grain cent vingt boisseaux froment, cent d'avoine, cent vingt blé noir, et en bestiaux quatre vaches suittées, quarante brebis moutons agneaux auxquelles une betteayiere, deux cochons, detout quoi ledit feu plas senpara... »

Le lendemain de sa visite à la Gorse, Jean « l'aîné » se présente à la Glorie, au domicile de sa femme. L'accueil de celle-ci est plutôt réservé.

- As-tu besoin de quelque chose ? Je suppose que tu ne t'es pas déplacé pour prendre de nos nouvelles !
- Allons, ne sois pas aussi désagréable avec moi. Tout ce que je fais, c'est aussi pour vous, pour nos enfants. Comment se porte le petit Vincent ?
- Tu te préoccupes de lui maintenant ! Il a passé l'hiver sans encombre. Et toi, en as-tu terminé avec tes acquisitions ? Bientôt, tu vas pouvoir revendiquer le titre de châtelain ! Tu te doutes bien qu'il n'est question que de ça, dans le pays. Ici, on continue à gratter la terre, pendant que toi tu te promènes avec ton âne. La pauvre bête doit être bien fatiguée !
- Cesse de te moquer de moi. Je suis d'ailleurs venu pour discuter de notre prochaine installation au château de la Gorse. Les beaux jours arrivent et je pense qu'on pourrait occuper les lieux vers la mi-mars.
- Il n'est pas question que je cohabite avec qui que ce soit. De plus, toute ma famille, tous mes amis, sont dans cette commune. Là-bas, je serais loin de tout, isolée. Ma vie est ici.
- Ce n'est pas si loin ! Par le Leyris et le moulin de la Gorse, on y est assez vite. C'est vrai que ce ne sont pas des chemins faciles, mais je suis sûr qu'on ne met pas plus de temps à pied, qu'il en faut en carriole, par la bonne route. Pour ce qui est de la « fillon », elle restera à Roux. Tu verras ! Nous reprendrons à la Gorse notre vie d'avant.
- Notre vie est derrière nous et non devant...
- Ne dis pas de bêtises. Tu n'as pas trente-cinq ans. De plus, tu sais très bien que si j'ai pu acquérir tous ces biens, c'est parce que nous avons accepté de prendre Vincent sous notre toit. Nous devons maintenant lui offrir une vie plus confortable. Nous nous sommes engagés sur ce point.
- Bien ! Nous avons passé un marché avec Jean Tereygeol notre parent et il ne sera pas dit que je ne suis pas de parole. Je suppose que tout est prêt. L'ameublement doit être de qualité. Le marquis de la Gorse, même s'il ne venait que rarement dans ses terres, ne devait pas coucher dans la paille. Tout doit être en rapport avec la demeure !

Jean est gêné. Il est d'ailleurs venu pour régler ce qui est loin d'être un détail. Donc, inutile de tourner autour du pot.

- La maison est vide de tout mobilier. Aussi, j'ai pensé que nous pourrions transporter au château, tout ce qui est dans la demeure de Lidove, tous les

ustensiles et tous les meubles que t'ont laissés tes parents. Ainsi, tu ne serais pas dépaycée, tu vivrais toujours dans tes meubles.

- Je me doutais bien que ton déplacement était motivé par quelque chose de ce genre. Tu ne pouvais pas prévoir ? Au lieu d'accumuler les domaines, tu ne pouvais pas enchérir sur du mobilier ? Des terres à n'en plus finir et pas le moindre banc de ferme ! On a besoin de confort dans une maison. Tu n'es qu'un pauvre imbécile. Que me caches-tu encore ?

Jean ne fait pas le fier. Les reproches sont fondés. Il s'est laissé submerger par ce besoin d'accroître ses possessions, sans se préoccuper de savoir à quel détriment cela se faisait. Sa femme ne l'a jamais ménagé, et pour cause ! Sans sa dot et son héritage, que seraient-ils devenus ? Si elle n'avait pas accepté d'accueillir le petit, qui aurait bénéficié des largesses de la Nation ? Force est de reconnaître qu'il lui doit beaucoup, pour ne pas dire tout, et ce, même s'il ne vit plus avec elle depuis plusieurs années.

- Je compte également déplacer les bêtes et tout ce que je pourrai.
- Quoi ? Tu es devenu fou ! Et mes frères, que vont-ils devenir ? Encore une fois, tu ne penses qu'à toi mon pauvre ami. Les gens n'ont pas fini de parler.
- Laisse-les dire. Tes frères viendront habiter ici, à la Glorie, en attendant de prendre femme. Ils travailleront l'entière propriété. Je leur laisse tout en l'état.
- Quelle générosité ! Mais tu dois savoir que c'est bien parce que je ne peux pas faire autrement que je vais habiter à la Gorse. Cependant, j'exige que mon plus jeune frère Léonard vienne vivre avec nous au château. De plus, tu vas devoir te remettre au travail et ne plus considérer les autres comme tes bêtes de somme. Je ne veux plus entendre parler de la moindre acquisition.
- C'est entendu femme ! Je ferai comme tu voudras.

Le déménagement de la maison de Lidove et de ses dépendances a été fixé au 20 ventôse de l'an IV (8 mars 1796), car de l'avis des plus anciens, va s'ouvrir une période de beau temps. Au petit matin du jour fixé, trois carrioles tractées par des ânes se sont rangées devant la maison : celles de Jean « l'aîné », de son frère Léonard du village des Ieyx et de son beau-frère le « cadissou » qui vit toujours à Saint-Salvador. Les frères Verdier n'ont pu échapper à la corvée. Ils sont d'ailleurs les premiers concernés par ce chambardement. Leurs bœufs ont été attelés à un tombereau, ainsi que ceux du

fils aîné Joseph Plas de la Glorie. Jean Tereygeol est arrivé du bourg avec son cheval harnaché, tout comme Jean Bouilhac venu du Leyris. Marie Verdier est également là pour surveiller les opérations, avec sa sœur Marie-Anne et sa belle-sœur Marie Plas. L'itinéraire pour se rendre de Lidove à la Gorse a été fixé après concertation. Ils prendront au plus court : par les Plas, le Leyris, Vintéjoux, le Moulin de la Gorse et Marsat, soit environ une lieue trois quarts (7 kilomètres) par de mauvais chemins. C'est aussi, comme on peut s'en douter, l'effervescence parmi les enfants.

Joseph et les frères Verdier sont chargés de convoier le grain et ce n'est pas une mince affaire : trois cent cinquante boisseaux¹ de froment, d'avoine et de blé noir étalés sur le plancher, qu'il faudra mettre en sacs, descendre du grenier puis charger dans les tombereaux. Parvenus au château, ils se contenteront de les déposer dans une salle du rez-de-chaussée. Il faudra faire appel à tous les hommes forts pour monter les sacs dans les greniers situés au troisième étage. Les fermiers du Meizial et de Marsat ont été réquisitionnés par leur nouveau bailleur. Chaque attelage effectuera deux voyages étalés sur deux jours. La progression des bœufs est lente, ils mettront près de cinq heures pour monter jusqu'à la Gorse. Les bouviers devront se montrer patients.

Jean Tereygeol et Jean Bouilhac ont attelé leurs chevaux à la même charrette. Ils vont devoir transférer tout le fourrage. À raison de deux allers et retours dans la même journée, il leur faudra pas moins de trois jours. Les vastes échelles ont été disposées à l'avant et à l'arrière du véhicule, pour accroître la contenance. Les piquets de parage sont en place. Le foin en vrac sera tassé puis solidement lié par un cordage fixé au timon et à l'arrière de la charrette. Les chevaux vont convoier leur chargement à une vitesse trois fois supérieure à celle que les bœufs sont capables de tenir. Quant aux retours à vide, ils pourront allonger la foulée, mais il ne sera plus question de se tenir à leurs côtés. Les chaos du chemin vont faire souffrir les hommes et le matériel.

La quarantaine de brebis et le petit troupeau de vaches ont pris la route après la traite du matin. Les bêtes sont conduites par les femmes et les enfants.

¹ Boisseau : mesure ancienne de capacité, correspondant à 12,67 litres. Donc 350 boisseaux pouvaient correspondre à une masse d'environ 2850 kg, en tenant compte des différentes densités.

Ce sont des animaux domestiques, qui obéissent parfaitement à leurs bergers. Ils ne s'égareront donc pas dans la nature. Jean « l'aîné » a obtenu les autorisations de pouvoir longer le ruisseau, entre les bas de Sérézat et le moulin de la Gorse. Par les prés qui le bordent, ils gagneront un quart de lieue, sans encombrer les chemins et sans commettre de dégâts à cette époque de l'année, l'herbe n'ayant pas amorcé sa reprise. Toute la journée leur sera nécessaire, car les vaches sont pleines et nul ne souhaite les voir gambader. Les femmes ont prévu de faire une halte au bord du torrent, afin de laisser boire et brouter les animaux. Léonard et Vincent portent en bandoulière les musettes qui renferment une demi-tourte de pain et quelques tranches de lard, ainsi qu'un bidon de lait. Les trois Marie n'ont pas oublié leurs quenouilles et leurs fuseaux. Elles auront tout le temps de filer la laine, tant en marchant qu'au repos. Marie-Anne pense être de nouveau enceinte. Elle en fait part à sa sœur, afin d'avoir confirmation de la chose. Elle est préoccupée, car ils ne pourront pas rester dans cette humble chaumière dont ils ne sont que simples locataires, après la naissance de ce deuxième enfant¹.

- Mon homme doit trouver une propriété à travailler au plus vite. Tu peux en parler à « l'aîné », il doit pouvoir faire quelque chose. Avec deux enfants, les choses risquent de se compliquer. Toi, Marie, tu as tout et nous rien !
- Tu sais que ce n'est pas de gaité de cœur que je vais m'installer à la Gorse et ta situation me préoccupe beaucoup. Je vais réfléchir à ce que je peux faire.
- La mère du « cadissou », la Catherine, fait de son mieux pour nous soulager. Elle amène chaque jour notre petit troupeau de brebis dans les sous-bois ou sur les landes de bruyères et de genêts, même lorsque la neige est épaisse, les bêtes trouvent encore à manger. Malgré tout, nous vivons à quatre dans une seule pièce et tu te doutes que ce n'est pas simple d'avoir une vie de couple à peu près normale.
- C'est vrai chère Marianne. Mais j'y pense maintenant ! J'ai entendu dire que Jean « l'aîné » devait passer devant le notaire prochainement, pour conclure avec son frère Léonard, le bail de son domaine de Salles près de

¹ « 15 brumaire de l'an cinq, est comparu Jean Plas cultivateur au lieu de St Salvador, a déclaré que Anne Verdier son épouse est accouchée hier d'un enfant femelle dans sa maison située audit bourg de St Salvador auquel il a donné le prénom de Marie Plas. » (4 novembre 1796)

la Jante¹. Léonard est toujours métayer aux Ieyx et je ne crois pas qu'il puisse exploiter les deux métairies en même temps, car elles sont trop éloignées l'une de l'autre.

- Cette propriété va donc se libérer. Parles-en dès aujourd'hui à ton mari et à ton beau-frère. Pour nous, c'est peut-être notre chance. Si nous pouvons nous installer aux Ieyx, en fin d'année, tout le monde sera heureux².
- Ne t'inquiète pas, en ce moment mon mari ne peut rien me refuser. C'est comme si c'était fait. Tu as ma promesse. Je vais voir si le « cadissou » peut déjà donner un coup de main à Léonard pour la récolte des foins et des blés. Le bourg de Saint-Salvador est tout proche, à moins d'une demi-heure de marche. La peine ne serait pas bien grande.

Le soulagement de Marie-Anne fait plaisir à sa sœur aînée et augure quand même bien des journées de déménagement.

La propriété a toujours été au centre des préoccupations des révolutionnaires français. Et pour cause, l'immense majorité d'entre eux ne songeait qu'à acquérir des biens ou à accroître leurs possessions. En juin 1791, la Constituante déclare que chaque propriétaire est libre de cultiver ses terres à son gré. Trois mois plus tard, elle autorise les clôtures. La Convention montagnarde confirme cette liberté de culture et de clôture et l'inscrit dans la Déclaration de 1793. En avril 1794, le Comité de salut public annule toute décision locale qui limiterait la liberté de clôture. Ceci dit, les servitudes et le morcellement des parcelles rendent ces décrets inapplicables. Comment est-il possible d'empêcher un propriétaire d'accéder à une parcelle enclavée ? Les clôtures seront donc partielles, constituées par des haies ou des murets. Seules

¹ La location du domaine de Salles, entre Jean Plas « l'aîné » et son frère Léonard, est conclue devant notaire, le 8 Prairial de l'an IV (30 mai 1796) pour la somme de 250 livres annuelle, pendant cinq ans. Contrat n° 29 – cote E 2564. Je relève avec intérêt que « *la moitié de la somme doit être payée à la S. jean baptiste et l'autre moitié à la Noël* ». Il y a quand même de quoi désespérer de la bonne volonté du peuple pour éradiquer tout ce qui touche à la religion !

² L'installation aux Ieyx de Jean Plas dit le « cadissou », est confirmée par le contrat notarié n° 99 du 5 germinal de l'an XII (26 mars 1804), ainsi que par l'acte de naissance du troisième enfant de Marie-Anne et le décès de sa belle-mère Catherine Vergniolle, survenu aux Sieyx le 8 pluviôse de l'an XI (27 janvier 1803). Autre écriture: Les Yieix, déformation du nom originel Les Vieux (page 190).

les clôtures des domaines seigneuriaux correspondent véritablement à l'idée que l'on s'en fait. Les traversées de parcelles ne présentent donc guère d'obstacles et les troupeaux, généralement constitués par un faible nombre de vaches, doivent être gardés par un berger.

Jean « l'ainé » se charge de transporter les deux cochons dans la petite bétailière, que son âne peut tracter sans difficulté. Son frère Léonard et le « cadissou » chargent les ustensiles de cuisine, chenets et crémaillère compris. Ils sont plus encombrants que lourds. Ils vont devoir faire deux, voire trois voyages dans la journée. Les meubles seront déplacés en dernier, sous l'œil vigilant de la maîtresse de maison, lorsque tous les véhicules et tous les bras seront disponibles. Les gens des villages traversés y vont de leurs encouragements plus ou moins bienveillants, laissant percer une pointe de jalousie.

- Tu as vu ce cortège ? Ce sont les nouveaux châtelains qui emménagent.
- Mais à quoi vont bien pouvoir leur servir toutes ces bêtes ! Notre nouveau maître ne va tout de même pas continuer à traire ses vaches !
- Tu le vois en train de sortir son fumier de l'étable ?
- Voudra-t-il encore nous faire la conversation ?
- C'est un accapareur de terres et les gens de son espèce devraient être bons pour la guillotine.
- Tais-toi donc ! Si l'on t'entendait, c'est toi qui serais bon pour la déportation.

Mais Jean Plas n'a que faire des mauvaises intentions plus ou moins affichées de ses concitoyens et encore moins de leurs propos désobligeants. Il va de l'avant, sûr de lui et de son avenir. Le plus délicat a été réservé pour la fin : le déplacement des sept ruches à miel. Aidés du « cadissou », ils ont attendu le coucher du soleil pour ôter les hautes coiffes de paille qui protègent les « bournats » des rigueurs de l'hiver. Les abeilles sont entrées dans leur demeure à cette heure-ci. Un peu de fumée pour les prévenir et il ne reste plus qu'à déposer les ruches et leurs coiffes sur le plancher de la carriole et à laisser les abeilles libres d'aller et venir autour de leur habitat, pendant le voyage. Les ruches devront malgré tout subir tous les à-coups du chemin, dure épreuve pour leurs occupants. Jean a déniché quelques pierres plates près du château, elles serviront de socles au précieux chargement. Elles ont été disposées au pied du pignon Est du bâtiment, au soleil levant.

Chapitre XXVII

Un an plus tôt, le 3 ventôse de l'an III (21 février 1795), la liberté du culte est rétablie dans l'ensemble du pays. Cette décision fait suite au traité de paix de la Jaunaye, signé cinq jours auparavant avec Charette (29 Pluviôse) et accordant la liberté religieuse à la Vendée. Ce traité, quoique suivi de soubresauts sanglants, marque la fin de la Grand' Guerre de Vendée. Les prêtres sont-ils pour autant libres d'exercer leur ministère ailleurs qu'en Vendée ? Voici les dispositions de cette loi, qui de fait institue la séparation de l'Église et de l'État.

Art.1 Conformément à l'art. 7 de la Déclaration des droits de l'homme et à l'art. 122 de la Constitution, l'exercice d'aucun culte ne peut-être troublé.

Art.2 La République n'en salarie aucun.

Art.3 Elle ne fournit aucun local, ni pour l'exercice des cultes ni pour le logement des ministres.

Art.4 Les cérémonies de tout culte sont interdites hors de l'enceinte choisie pour leur exercice.

Art.5 La loi ne reconnaît aucun ministre du culte. Nul ne peut paraître en public, avec les habits, ornements ou costumes affectés à des cérémonies religieuses.

Art.11 Il n'est point dérogé à la loi du 2 sans-culottide, 2^{ème} année, sur les pensions ecclésiastiques et les dispositions en seront exécutées suivant leur forme et teneur.

Or, à cette date (18 septembre 1794), avait été adopté un décret précisant que : « *La République ne paie plus les frais ni les salaires d'aucun culte* ». Cette disposition va à l'encontre des engagements de l'État qui s'est approprié les biens de l'Église, tout en garantissant le paiement des pensions du clergé assermenté.

Malgré tout, la population veut croire en la sincérité de ses représentants et manifeste vivement sa joie. Certaines municipalités pensent pouvoir rouvrir les églises, des prêtres insermentés refont surface, les baptêmes et communions sont de nouveau célébrés. Un vent de liberté souffle en ce mois de ventôse de l'an III. C'est oublier un peu vite que la Convention n'a pas été décimée pendant la Terreur. Les représentants du peuple qui acclamaient Robespierre un an auparavant sont pour la plupart toujours en place. Ce n'est pas parce qu'ils proclament haut et fort aujourd'hui qu'ils ont

changé, qu'il faut nécessairement leur faire confiance. La méfiance aurait dû être de rigueur, car des paroles aux actes, il y a un fossé bien difficile à franchir.

Les prêtres, qui seront pris rentrant d'exil, sont fusillés sur le champ. Il en est ainsi de René Gaignet, prêtre du diocèse de La Rochelle, tout comme de Jean Gérard curé de Montauban, fusillé le 30 juillet 1795. Gilles Gosselin, curé d'Avranches, est fusillé le 14 août 1795, à l'âge de 33 ans, pour avoir « *abusé de la liberté, jusqu'à fanatiser le peuple avec une nouvelle audace* ». Il en est de même de l'évêque de Dol, débarqué sur la plage de Quiberon le 16 juillet 1795, accompagné d'une trentaine de prêtres, dont treize subissent son sort¹. La liste est longue des exactions commises envers les prêtres qui avaient cru au rétablissement de la liberté du culte. Naïfs, ils ne songèrent même pas à remettre en question la bonne foi des républicains. « *Sortez de vos cachettes, rentrez d'exil, nous vous attendons...* » Attendus, ils l'étaient, mais l'arme au pied !

Le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), une loi votée par la Convention stipule : art. VIII « *Sont formellement exceptés de l'amnistie :*

3° *Les prêtres déportés ou sujets à la déportation.*

5° *Les émigrés rentrés ou non sur le territoire de la république* ».

Les choses ont enfin le mérite d'être claires : la situation des prêtres réfractaires reste inchangée. Ceux qui se trouvent encore sur le territoire français, s'ils sont pris, seront déportés. Quant à ceux qui vivent encore à fond de cale dans les bateaux arrimés aux pontons, ils continueront à y périr. Mais alors, qui peut bien être concerné par cette fameuse liberté de culte ? Qu'y a-t-il de changé par rapport à la situation antérieure ? Cette situation s'est même aggravée puisque les prêtres réfractaires sont toujours *sujets à la déportation*, quant aux ministres du Culte qui ont prêté serment, *la loi ne les reconnaît plus*. La Révolution reste égale à elle-même, sournoise et sanguinaire.

Le laboureur du pays de Caux se lamente et note dans son journal : « *Un grand nombre de catholique qui vont a la messe la nuit a des prêtres retraités ces a dire rentrée dans le sein de l'église. Cependant aujourd'hui*

¹ Les martyrs de la foi pendant la Révolution française. Abbé Aimé Guyon – Éditeur Germain Mathiot – Paris 1821.

bien du monde qui vont a la messe des prêtres intuc chismatique ces a dire gen hor de l'église des faux prêtres qui dise la messe dans les églises et les catholiques dis la messe dans les maisons ou dans les chambres... voilà comme on est traité aujourd'hui 17 juillet 1796... et le mois de décembre 1796 on dite toujours la messe dans des maisons il si trouve un grand nombre de monde. »

Dans la bonne ville de Tulle, après les exactions commises par Jumel, devenu pour une courte période le grand prêtre du Temple de la Raison, la cathédrale est gravement endommagée. Les faits se déroulent en Germinal, peu de temps après que Jean Plas se soit installé au château de la Gorse. « *La tour lanterne de la croisée du transept s'est écroulée, entraînant la chute de l'abside et du transept* ». La nouvelle se propage dans les campagnes qui, malgré les primes offertes, refusent toujours de dénoncer les prêtres insoumis. Si certains y voient le signe de la colère de Dieu, « l'aîné » qui depuis un mois réfléchissait à la façon d'exprimer toute sa reconnaissance à ses bienfaiteurs inconnus, va y trouver une bonne occasion de passer à l'action.

Une chapelle est bâtie dans les dépendances du château, elle est considérée par les habitants comme propriété des villages environnants. Dédiée à Saint-Jean, tout comme la chapelle Nord, flanquant la nef de l'église de Seilhac, qui était propriété des anciens seigneurs de la Gorse. La population locale, ayant imaginé pouvoir renouer avec les anciennes coutumes, a entassé des fagots non loin du petit édifice afin de célébrer la Saint-Jean, le 24 du mois de juin. Rondes et sauts se sont succédé toute la soirée et même si le feu n'a pas été béni par un prêtre, chaque famille a emporté son tison, censé préserver des incendies, chaumières et étables. Quel mal y a-t-il à cela ? Malheureusement, le nouveau « châtelain » n'a guère apprécié cette fête du renouveau, craignant sans doute de passer pour un provocateur aux yeux des autorités. C'est donc au pic et à la barre à mine qu'un beau matin « l'aîné » va entreprendre la démolition de cet édifice construit sur ses terres. La cloche est déposée, car il envisage de la vendre à la manufacture d'armes. Lorsque la population constate le méfait, il est déjà trop tard.

— Qu'as-tu fait malheureux !

— Cela ne se voit pas ! Passez votre chemin, vous êtes sur ma propriété.

— Cette chapelle ne t'appartient pas, elle appartient à la communauté. Veux-tu attirer sur nos têtes la colère de Dieu ?

— A-t-il fait quelque chose pour vous, ton Dieu ? Moi, je dois tout à la Révolution. Rentrez chez vous et laissez-moi terminer mon travail.

- Tu es un paysan comme nous et tu nous traites de haut. Tu n'es pas notre nouveau seigneur, ne l'oublies pas ! Tu dis ne pas craindre Dieu, mais le jour viendra où il te demandera des comptes et ce jour n'est pas très éloigné.
- Ce n'est pas votre problème. Vous ne m'impressionnez pas avec vos menaces.
- Et cette cloche, que comptes-tu en faire ?
- Je vais la transporter à Tulle pour la vendre à la manufacture. Ils ont besoin de bronze pour leurs canons. J'en tirerai un bon prix.
- Ne t'avise pas à faire ça ! Nous ne pouvons plus rien pour la chapelle, si ce n'est appeler sur toi la punition de Dieu, afin de la détourner de nos têtes. Mais cette cloche est à nous. Demain, nous viendrons la prendre et si nous ne la trouvons pas à cette même place, ou si tu l'as cassée, alors nous viendrons de tous les villages, avec nos fourches et nos fagots et nous mettrons le feu à ton château, tout comme il y a quatre ans, les gens de ton espèce ont ravagé le château des comtes de Seilhac. Tiens-toi-le pour dit. Si tu n'as pas peur de Dieu, alors crains la colère des hommes.

Le vieil homme à la chevelure blanche et aux membres noueux qui, seul, s'est exprimé face à Jean « l'aîné », lui a lancé un regard terrible avant de tourner les talons, entraînant la poignée de villageois qui l'avaient accompagné. Le démolisseur, pâle de rage, restera un moment appuyé à son pic, avant de comprendre que la menace ne devait pas être prise à la légère. Entre le château et la cloche, il n'y avait pas à hésiter, mais les murs sanctifiés qu'il venait d'abattre avaient contribué à bâtir un rempart entre lui et les habitants de la contrée.

Cette très vieille cloche sera récupérée par les villageois, puis cachée pendant toute la période révolutionnaire. Elle réapparaîtra pour être installée dans le clocher de l'église de Seilhac. Elle ne survivra que 66 ans à cet épisode, puisqu'elle sera fondue en 1862¹.

¹ Dictionnaire des paroisses du diocèse de Tulle – Tome II. Abbé J.B. Poulbrière. Mon récit (romancé), prend pour base les indications de l'abbé (page 486), qui lui-même se référait à ce qu'en disait le comte Victor de Seilhac : « *la Révolution la vendit (la chapelle), ainsi que le château, comme bien national et l'acquéreur s'empressa de la démolir...* »

Septième partie



“ Des princes de la parole aux princes de l’empire ”

Préambule

Napoléon 1^{er} est regardé par bon nombre de personnes, en France et à l'étranger, comme un être d'exception, dont la gloire militaire rejaillit sur notre pays. Une certaine nostalgie les étreint, à l'évocation de batailles célèbres. Mais qu'est-il resté de cette gloire, acquise au prix de millions de morts et en fin de compte, au prix d'une terrible défaite et d'un territoire amputé ? Ceux qui encensent le guerrier oublient les épouvantables souffrances supportées par le peuple français et par les nations combattues. Qu'ils se mettent un instant seulement à la place du soldat de la ligne, ce fameux lignard qui marche à l'ennemi au coude à coude avec ses camarades et regarde, impuissant, les boulets ravager les rangs de son régiment et les baïonnettes étinceler en face de lui. Dans cette partie du récit, je souhaite plus m'attacher à la souffrance des soldats et de leurs familles, que tenter de rétablir une vérité, qui de toute façon sera contestée par les inconditionnels, nostalgiques d'une gloire éphémère.

Deux siècles après l'épopée de l'empereur, tous les verrous mis en place à l'époque, pour en quelque sorte déifier le personnage, sont encore présents. Élève brillant et studieux ; bel homme au profil grec ; taille de 1m68 pour être précis ; cavalier émérite ; dormant très peu ; initiateur du Code civil qui porte son nom ; homme de science ; reconnaissant envers ceux qui l'aidèrent dans son ascension sociale et sur les champs de bataille ; compatissant aux souffrances de ses soldats ; l'aigle volant de victoire en victoire... Malheureusement, ceci relève de la propagande, puis de la légende soigneusement édifiée par l'intéressé lui-même.

Napoléon Bonaparte n'épargna jamais personne, pas plus ses hommes que ses chevaux. Même rendu inoffensif, à Sainte-Hélène, il s'attacha à dénigrer tous ceux qui l'avaient servi. Envers qui éprouva-t-il de la gratitude ? Voici comment il conclut le passage concernant le général Stengel, qu'il avait délibérément envoyé à la mort, afin d'admirer une charge de cavalerie : « Malheureusement Stengel avait la vue basse, défaut essentiel dans sa profession, qui lui fut funeste, et contribua à sa mort. » (page 529 du Mémorial de Sainte-Hélène – Las Cases.) Il est permis d'en déduire que les 300 cavaliers qui sous son

commandement furent contraints d'aller se faire hacher face à 3500 cavaliers autrichiens n'avaient pas meilleure vue !

Cette absence totale de compassion à l'égard des hommes qui mourraient pour la gloire de l'empereur et, croyaient-ils, pour celle de la France sera constatée tout au long de son parcours. Elle m'amène à poser la question : pourquoi faudrait-il faire preuve d'égards à son endroit, aujourd'hui ?



Bonaparte — 1797 esquisses de David

“Le général Vendémiaire” à l'âge de 28 ans.

Chapitre XXVIII

“ L’émergence du rapace ”

Dans la même période qui voit le cordonnier Simon quitter le Temple en toute discrétion, accompagné de sa femme et avec le petit Charles Capet pour principal bagage, un jeune homme de vingt-quatre ans est nommé général de brigade par le simple « fait du prince », en l’occurrence Barras et en l’absence d’états de services probants. Si, sous l’ancien régime, les carrières militaires étaient tributaires des titres de noblesse et du bon vouloir du roi, sous la Révolution les promotions n’en conservent pas moins le même caractère arbitraire, voire scandaleux. Les promotions fulgurantes et sans états de service de notre homme en sont un bon exemple.

Buonaparte, c’est son nom, est né en août 1769, c’est un homme de petite taille, un mètre cinquante-huit tout au plus, au teint jaunâtre. Ses cheveux châains, longs et raides, tombent sur des épaules étroites et recouvrent le front. Tout interlocuteur est scruté par des yeux vifs, d’un gris acier les faisant paraître parfois noirs, mettant tout de suite mal à l’aise. Cette impression est accentuée par son aspect sec et nerveux. Il s’exprime dans un mauvais français, utilisant très souvent un langage de charretier, indigne de sa fonction. Quoique solitaire, c’est un bavard incorrigible, ramenant tout à lui. D’un tempérament bagarreur, il est sujet à de violents accès de colère.

RENOI — 6

Sans fortune personnelle, ses études ont été payées par le roi. Mais, son manque d’assiduité lui vaut d’obtenir des résultats médiocres, dont il n’a d’ailleurs que faire. Les mathématiques semblent l’intéresser davantage que les autres matières. Au cours de ses cinq années de collège, il s’octroie de son propre chef trois ans de vacances. Son brevet d’officier d’artillerie lui sera quand même remis afin de débarrasser l’école de cet agitateur permanent.

Buonaparte proclame haut et fort sa haine des Français qui ont annexé la Corse où il est né, clamant qu’il leur fera payer tôt ou tard ce forfait. Et sans doute ne croit-il pas si bien dire ! En attendant, il profite des largesses et des faiblesses de la France. C’est ainsi qu’il abandonne son régiment pour s’engager dans des luttes d’indépendance ou de prise de pouvoir. D’abord aux côtés de Pasquale Paoli, l’homme fort de l’île, puis contre celui-ci lorsqu’il sera traité de fripon. Il connaît son baptême du feu lorsqu’il obtient, à la tête d’une troupe de cinquante hommes, la reddition d’une petite garnison sarde sur

le modeste îlot de San Stefano. Puis, toute la famille Buonaparte est chassée de Corse après que Lucien eut dénoncé Paoli à la Convention. Ce dernier, « décrété d'accusation » sous la Terreur (1793), risquant sa tête, fera des choix malheureux en s'alliant avec la puissance ennemie : l'Angleterre et sera contraint à l'exil.

Le futur grand homme, de retour en France, rejoint enfin son régiment en juin 1793, après un an et demi d'absence. Il participe au siège de Toulon fin 1793, sous les ordres du général Dugommier. Il y reçoit une légère blessure à la cuisse. Il participe également à la sanglante répression des insurgés et de la population toulonnaise dans le sillage de Barras et Fréron, représentants en mission de la Convention. Voici ce qu'écrivit son frère Lucien dans une missive adressée aux conventionnels : « ... *ni l'âge ni le sexe n'ont été épargnés ; ceux qui n'avaient été que blessés par le canon ont été dépêchés par le sabre et la baïonnette. Barras et Fréron réglaient vivement tout cela, assistés par le commandant Napoléon Bonaparte qui les suivait comme leur ombre...* »

Le 13 juin 1795, ordre lui est donné de partir pour la Vendée afin de prendre la tête d'une brigade d'infanterie. Il refuse et selon son habitude, se met en congé. D'autres que lui auraient été envoyés à la guillotine pour désobéissance, il est simplement destitué. Il se replace alors sous la protection de Barras et se pose en victime pour être réintégré. Il est regardé comme « *l'intrigue et la fourberie personnifiées* ». Il obtient son premier titre de gloire le 13 vendémiaire de l'an IV (5 octobre 1795), en mitraillant la population parisienne en état d'insurrection, faisant plus de trois cents victimes. Il permet ainsi à Barras d'asseoir son autorité. Le général Vendémiaire, c'est lui, Bonaparte !

Il fait connaissance, toujours par l'intermédiaire de Barras, de la future impératrice : Joséphine de Beauharnais. Il l'épousera, de son propre aveu, parce qu'il croyait qu'elle possédait une immense fortune. Sa préoccupation première et majeure restera celle-là jusqu'à son dernier souffle : accumuler des richesses, remplir d'or sa bourse et celle des siens. C'est donc un pillard sans scrupule, tout autant qu'un soldat sans états d'âme, qui est nommé général en chef de l'armée d'Italie. En effet, on considère en haut lieu qu'il est le seul officier capable de faire vivre ses troupes aux dépens du pays conquis et d'accaparer ses richesses pour en faire bénéficier le Directoire. Le contrat passé avec Barras est sans la moindre ambiguïté : « *Je serai le premier à me montrer le plus reconnaissant des hommes. Je ferai honneur à ma nomination*

et nous aurons de bonnes affaires... Je réponds qu'avant peu nous roulerons sur l'or. » Chacun sait qu'il a fait ses preuves lors des répressions sanglantes de Toulon et Paris et qu'il n'hésitera pas à employer la brutalité envers la population pour parvenir à ses fins.

La victoire va donc lui ouvrir les portes de la fortune et accessoirement de la gloire. Il est impatient de faire main basse sur les richesses de ce pays qu'il affectionne peut-être. La proclamation devant les soldats ne laisse aucun doute quant à ses intentions : *« Soldats, vous êtes nus, mal chaussés, mal nourris. Je vais vous conduire dans les plaines les plus fertiles du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir. Vous y trouverez honneur, gloire et richesse ! »*

C'est donc à l'armée d'Italie qu'il va se montrer sous son vrai jour. Entouré de brillants généraux et de soldats aguerris, doté d'une imposante troupe, il va devoir apprendre l'art de la guerre. Et pour commencer, en envoyant à la mort le général Stengel qui lui déplaît. Bonaparte n'a jamais vu de charge de cavalerie. Il ordonne donc à Stengel de charger les 3500 cavaliers autrichiens qui lui font face, avec ses 300 hommes d'escorte. Seuls dix malheureux rescapés reviendront de cette charge criminelle. Stengel frappé de vingt-deux coups de sabre dira avant d'expirer : *« Prenez-garde à la haine de ce misérable petit Corse, mes amis ! Il a voulu me faire périr ! »* C'est un autre trait de la personnalité de Bonaparte : l'absence totale de compassion, l'indifférence à la souffrance d'autrui, le mépris de toute vie humaine à l'exception de la sienne qu'il exposera peu. En quinze jours de campagne, il perd 32.000 hommes sur un effectif global de 67.000 soldats. Qu'importe ! Il suffit de solliciter de nouveaux renforts et Paris lui envoie 15.000 hommes supplémentaires.

« Amis ! L'armée française arrive pour rompre vos chaînes ; c'est l'indépendance que nous vous apportons ». En réalité, le petit peuple, principalement celui des paysans, sera chargé de chaînes bien plus pesantes. C'est bien beau de devoir ouvrir ses greniers et de se faire dépouiller du strict nécessaire à sa survie. C'est bien beau de devoir fournir à l'armée d'occupation, les chevaux qui manqueront pour les prochaines récoltes et les labours d'automne. Les malheureux, dépossédés par la force de leurs animaux : volailles, cochons, vaches, qui seront destinés à nourrir les soldats, résistent aux réquisitions de leurs biens puis finissent par se révolter. Les soulèvements sont réprimés dans un fleuve de sang. Le 25 mai 1796, le général

Lannes est chargé d'incendier le bourg de Binasco en Lombardie. Un millier de paysans venus exposer leurs griefs seront abattus. Cet épisode de l'histoire des guerres napoléoniennes, accompagné de son cortège d'exactions, marquera les esprits et se fixera dans les mémoires avant d'être fixé à son tour sur la toile du peintre.

Le général Kilmaine¹ qui, la veille, avait investi le bourg de Soncino, horrifié par le comportement de Bonaparte, écrit au général Beurnonville, en menaçant de porter les faits sur la place publique, si « *le Directoire ne fait pas enlever et fusiller l'odieux pillard qu'il nous a donné pour chef, lequel ne sait que faire périr des soldats, rédiger des proclamations mensongères et ravager le pays* ». En quelques lignes, tout est dit !

Trois journées, sur lesquelles se porte notre attention : 24 mai prise de Soncino, 25 mai prise de Binasco qui est pillée et brûlée en punition de sa révolte, 26 mai prise d'assaut de Pavie. La municipalité est fusillée. C'est laconique, sans émotion, mais que se cache-t-il derrière ces trois dates ?

« Bonaparte fit mettre le feu à Binasco afin d'effrayer les trente mille habitants de Pavie toute proche. Cette ville était occupée par sept à huit mille paysans révoltés ». (Histoire de la Révolution française...) « Bonaparte fit afficher une proclamation dans laquelle il affirmait : « *qu'il voulait bien pardonner à ce délire* ». Voici la version officielle du comportement des troupes françaises à Pavie : « *Les paysans furent mis en déroute et la ville fut livrée aux soldats pendant trois heures. L'acte le plus condamnable fut le pillage du Mont de piété, heureusement rempli d'objets appartenant aux plus hautes castes du pays. Bonaparte lança ensuite ses trois cents chevaux dans la campagne et fit sabrer une grande quantité de révoltés. Cette prompte répression ramena la soumission partout. Les malheurs de Pavie racontés de bouche en bouche furent exagérés et l'armée française recouvra sa renommée formidable.* » Il ne fait aucun doute que ce compte-rendu a été dicté par Bonaparte. L'expression « *renommée formidable* » est incontestablement de son seul cru. Le duc de Raguse², autre acteur de cette tragédie, donne sa propre version dans ses mémoires : « *... le général Bonaparte arrivait à Lodi... quand*

¹ Le général Kilmaine prendra le commandement de l'armée d'Italie, lorsque Bonaparte sera rappelé pour d'autres missions.

² Auguste de Marmont est un proche de Bonaparte. Il sera fait maréchal d'Empire.

il reçut la nouvelle d'une horrible insurrection éclatée à Pavie. J'étais avec lui ; nous retournâmes en toute hâte à Milan, où il prit les dispositions convenables pour la réprimer et imprimer une crainte salutaire, nécessaire au repos de l'avenir. Trente ou quarante mille paysans, soulevés à la voix des prêtres et réunis à Pavie, s'étaient portés sur Binasco, bourg situé à moitié chemin de Milan. Quelques français, isolés et surpris avaient péri... En un moment, les insurgés, réunis à Binasco, furent dispersés, et ce beau village réduit en cendres... Les troupes entrèrent (dans Pavie), et les paysans se dispersèrent sans opposer plus de résistance... La ville fut livrée au pillage, et, quoique complet, les soldats n'y joignirent pas, comme il arrive souvent en pareil cas, le meurtre et d'autres atrocités... » « Le général Bonaparte me donna l'ordre d'enlever l'argent... J'eus soin, en prenant et comptant le trésor, de me faire assister par tous les officiers que je pus réunir : les sommes trouvées furent donc remises avec une grande régularité. Plus tard, le général Bonaparte m'a reproché de ne pas avoir gardé cet argent pour moi... »

Selon le compte-rendu de Bonaparte, sept à huit mille paysans révoltés occupent la ville de Pavie. Cette évaluation est multipliée par cinq par Marmont : trente à quarante mille. Tout porte à croire que la première estimation est délibérément sous-évaluée, la vérité étant le dernier des soucis du général en chef, nous le verrons plus tard lors de la revue maritime de Boulogne. Les paysans seront poursuivis et « une grande quantité » seront massacrés (dix mille selon une majorité d'historiens). La ville fut livrée au pillage et aux viols jusqu'au lendemain matin et non pendant trois heures. Quant au mont-de-piété, il fut en réalité pillé pour le compte de Bonaparte. Ce dernier prenant enfin conscience de la mauvaise image qu'il allait donner de lui auprès du Directoire français, tentera de faire porter par d'autres la faute, en minimisant son impact. Ainsi, les biens déposés là appartenaient aux plus hautes castes du pays. Intéressant non ! Seuls les riches et les puissants venaient déposer au mont-de-piété, bijoux et autres babioles, afin d'obtenir un peu de liquidités pour faire face sans doute aux dépenses courantes. Qui peut croire cela ? En pillant le mont-de-piété, Bonaparte a appauvri ou fini de ruiner les pauvres gens. Mais qu'importe, ils viennent d'acquérir leur indépendance et leurs chaînes sont rompues.

Et pour faire bonne mesure : « *Faites mettre dans le journal de Milan un avis à la municipalité d'Acqui, que, si elle continue à maltraiter nos soldats et à les vexer, elle aura le même sort que Pavie, Binasco et Arquata. Que cet*

avertissement ne soit point signé et ait l'air de l'inspiration du gazetier. »
Bonaparte, 6 juillet 1796 – adresse au Quartier général.

Voilà l'homme qui, tel un oiseau de proie, a fondu sur l'Italie. Et le butin sera phénoménal. Les municipalités et le pape devront lui verser une centaine de millions-or. La révolte gronde parmi une majorité d'officiers écœurés par le comportement du prédateur. Ils menacent de rentrer en France si le mont-de-piété de Milan est mis à sac et Bonaparte reculera devant la fronde. Toute la famille accourt, pour remplir sa besace et Joseph son frère, transporté de joie, s'exclame : « *J'ai de l'or, nous avons tous de l'or, nous sommes tous riches...* »

Le général en chef, parti à la conquête de l'Italie, applique à la lettre les instructions de campagne qui lui sont communiquées régulièrement par le Comité de la guerre du Directoire. Il est surveillé discrètement par le général Clarke, qui note dans un de ses rapports (Milan le 7 décembre 1796) : « *Le général Bonaparte n'est pas cependant sans défauts. Il n'épargne pas assez les hommes, il ne parle pas toujours aux individus de l'armée qui l'approchent, avec la mesure qui convient à son caractère...* » Il est vrai que tout au long de sa carrière militaire la consommation d'hommes sera assez effrayante.

La prise de conscience par le futur empereur de la conduite d'un véritable chef de guerre sur un champ de bataille se fait peut-être jour à Castiglione, le 5 août 1796. Son subordonné, le général Augereau de douze ans son aîné, est sommé par Bonaparte de rétrograder devant le feu ennemi. Sa réponse cinglante, fouettera longtemps l'amour-propre du petit caporal : « *va-t'en lâche, porter en France la nouvelle qu'Augereau a péri avec honneur. Je te préviens que je n'exécuterai point l'ordre de rétrograder* ». Dans ses mémoires, l'empereur tentera de minimiser les exploits de cet authentique soldat qui n'hésitait pas à braver la mitraille. Bien plus tard, il sera fait maréchal d'empire et duc de Castiglione, mais c'est sans doute le titre de duc d'Arcole, qu'il aurait dû porter.

Pour Bonaparte, toute victoire acquise sous son commandement lui revenait de droit. Toute défaite ne pouvant être imputée qu'à ses subordonnés. Il en sera ainsi jusqu'au terme de son épopée. Et cette épopée débute véritablement au pont d'Arcole, puisqu'il prendra grand soin de donner tout

l'éclat qui convient à cette bataille qui s'est tenue les 15, 16 et 17 novembre 1796 et qui va entrer dans l'Histoire de France.

Une chaussée surélevée avec en contrebas des marécages, conduit à un pont qui traverse l'Alpone¹, affluent de l'Adige et ouvre la voie vers Arcole, village de l'Italie du Nord situé à quarante kilomètres de Vérone. Les Français sont sous le feu des Autrichiens et c'est en vain qu'ils tentent de forcer le passage. Le général Augereau s'avance à pied sur la digue, drapeau en main, essayant d'entraîner les troupes, les haranguant : « *lâches, craignez-vous donc tant la mort ?* » C'est le même homme qui trois mois plus tôt, interpelait le corse. Bonaparte, qui a encore en mémoire ces paroles qui l'avaient fouetté, se porte alors à la hauteur d'Augereau que les troupes hésitent à suivre et lui arrache le drapeau des mains pour le planter dix pas plus loin (6 mètres). Il lui restait encore environ cinquante-cinq pas (34 mètres) à franchir avant de parvenir à l'entrée du pont. Accueilli par une grêle de balles et ne parvenant pas davantage à entraîner ses troupes, notre héros juché sur sa monture décide de tourner bride dans la plus grande confusion. Le cheval ayant perdu ses soutiens arrière sur l'étroite chaussée de la digue, dégringole dans les marécages, entraînant son illustre, mais piètre cavalier qui s'enfonce à mi-corps, peut-être jusqu'au cou. Les Autrichiens s'étant élancés aux trousses des Français vont même dépasser le malheureux englué dans la fange, incapable de se sortir seul de ce mauvais pas. Un mot d'ordre est lancé et les grenadiers parviennent alors à repousser l'ennemi afin que deux d'entre eux, dont un caporal du 75^{ème} régiment, puissent l'extraire du marais et le sauver d'une noyade certaine. Muiron, aide de camp de Bonaparte, laissera la vie dans cette opération. Les Français se retirent sur leurs positions. Augereau ne parviendra à s'emparer du pont que dans la soirée du lendemain, après avoir contourné l'obstacle. C'est donc à l'abri de la mitraille, que le glorieux général en chef de l'armée d'Italie pourra transformer en victoire cette pitoyable retraite et propager à l'envi sa conduite héroïque, par des proclamations abusives, voire mensongères et des scènes picturales dénuées de toute véracité. « *Cependant, il fallait passer ce pont : je m'y portais moi-même, je demandais aux soldats s'ils étaient encore les vainqueurs de Lodi. Ma présence produisit sur les*

¹ « *La largeur de la rivière ne surpassait pas 10 sagènes (environ 20m), mais les bords marécageux, couverts d'eau, augmentaient cette largeur jusqu'à 30-35 sagènes (70m)* ». Une sagène = 3 archines = 7 pieds = 2,1336 mètres. Un pied = 12 pouces = 0,3048 mètre.

troupes un mouvement qui me décida encore à tenter le passage... » Certes, Bonaparte parviendra à franchir le pont sur une nouvelle monture, à la tête de quelques troupes, mais lorsque le secteur aura été sécurisé et les Autrichiens défaits. À cet instant, la légende prend forme, soigneusement entretenue par l'intéressé et jusqu'à ce jour, par bon nombre de thuriféraires¹. Une chose est certaine, c'est qu'en cette occasion, le jeune Napoléon vient de voir la mort en face. Il le fera savoir, s'en remettra, mais n'exposera plus jamais sa vie sur un champ de bataille.

La campagne d'Italie est un succès, l'occupant autrichien est vaincu. Le pays est mis à sac, même les églises sont pillées. Le général en chef, inonde littéralement le Directoire à Paris, mais aussi tous ses collaborateurs sur place, de centaines de notes et missives dictées, car il écrit fort mal et de plus ses billets manuscrits sont réservés à « Joséphine »². En pleine gloire, il songe un moment à se faire sacrer roi d'Italie, mais finalement, renonce. Cependant, au détour d'une conversation avec son conseiller, il laisse échapper une phrase qui en dit long sur ses intentions et sur l'estime qu'il porte aux représentants du peuple : *« croyez-vous que ce soit pour faire les beaux jours des avocats du Directoire et de la Convention, que je triomphe en Italie ? »* En attendant de s'occuper des avocats de l'Assemblée, notre homme soigne son image, se fait peindre sous les coutures les plus avantageuses, devient l'artisan de sa propre propagande. Le comte d'Antraigues, fervent royaliste, agent plus ou moins secret, arrêté à Venise en 1797 est mis en présence de celui qui se voit déjà comme le nombril du monde occidental. La description qu'il fait du personnage vers qui se concentrent toutes les attentions, est intéressante³ : *« Bonaparte est un homme de petite stature, d'une chétive figure, les yeux ardents, quelque chose dans le regard et la bouche d'atroce, de dissimulé, de perfide, parlant peu, mais se livrant à la parole quand sa vanité est en jeu ou qu'elle est contrariée ; d'une santé très mauvaise, par suite d'une âcreté du*

¹ La description de cette célèbre bataille est tirée principalement du compte-rendu qu'en fit André Etienne, le célèbre « petit tambour d'Arcole », placé aux premières loges pour être suffisamment objectif.

² 2000 lettres, notes ou billets en 20 mois, soit la moyenne ahurissante de 10 missives par jour.

³ Passage emprunté à l'ouvrage de Max Gallo : Napoléon - le chant du départ (France Loisirs 1997).

sang. Il est couvert de dartres, et ces sortes de maladies accroissent sa violence et son activité... »

RENOI — 7

La campagne d'Italie prend fin le 18 avril 1797, à la signature du traité préliminaire de Leoben. Le traité définitif entre la France et l'Autriche ne sera signé à Campo-Formio que six mois plus tard. Le général en chef est rappelé à Paris, où il ne sera de retour que le 5 décembre suivant, après avoir expédié les affaires courantes. Il se fera alors élire membre de l'Institut, au fauteuil de Carnot, évincé. Il n'a pas la moindre idée de ce qu'est la section mécanique au sein de laquelle il vient de prendre place, mais peu importe ! Après tout, n'a-t-il pas appris à tirer au canon ? Un bon artilleur a-t-il davantage besoin de connaître les lois de la mécanique, qu'un bon académicien a besoin de savoir écrire ? Le propre d'un grand personnage n'est-il pas d'être omniscient et de pouvoir prétendre occuper n'importe quelle fonction sans avoir à justifier de compétences particulières ? Ceci dit, il aurait préféré que lui soit attribuée l'une des cinq places de Directeurs, mais c'eût été contrevenir aux règles établies pour accéder à de telles fonctions.

Entre temps, et à la demande du Directoire, il avait envoyé Augereau, l'homme capable de lui tenir tête et par là même de susciter en lui une certaine admiration, faire le siège des deux Conseils et procéder à leur épuration. C'est le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), qui conforte Barras à la tête de l'exécutif. Les assemblées sont épurées de tous les éléments proches des sphères royalistes, quant à ceux qui restent, ils sont contraints de décréter que « *seront déclarés passibles de la peine de mort, tous ceux qui voudraient rétablir la royauté* ». Les enfants de la Révolution n'en finissent pas de régler leurs comptes avec la monarchie, la noblesse et le clergé. Ils sont de cette génération, qui ne tournera la page que dans la tombe. La terreur est de nouveau à l'ordre du jour, avec ses cortèges de lois répressives et d'exactions impunies.

L'article 24 de la loi du 19 fructidor, donne aux administrations départementales, « *le pouvoir de déporter, par un arrêté individuel motivé, tout prêtre qui troublerait la tranquillité publique* ». L'article 25 maintient la déclaration exigée par la loi du 7 vendémiaire an IV, tout en la remplaçant par un « *serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III* ». Cette disposition s'avère quelque peu délicate à mettre en œuvre et va entraîner un flot de courriers vers les ministères concernés. Une chose est certaine, les poursuites à l'encontre

des prêtres ayant refusé de prêter serment échappent à la justice ordinaire pour se concentrer entre les mains des fonctionnaires qui, de leur côté, encourent « *deux ans de fers* » s'ils ne se montrent pas à la hauteur de leur tâche.

La haine, qu'elle provienne de ceux qui nient l'existence de Dieu ou de ceux qui, croyant en son existence, s'imaginent que le pouvoir de détruire l'autre leur a été conféré, procède de l'intolérance fanatique qui ravage notre monde. Lorsque la charité et l'amour du prochain ne peuvent s'épanouir, tout régime est voué à l'anéantissement. Les fleuves de haine et de sang n'ont jamais cimenté le bonheur d'aucun peuple et nul ne peut s'en laver les mains. Lorsque Ponce Pilate proposa au peuple placé sous sa férule de libérer Jésus en qui il ne voyait aucune faute, il s'entendit répondre par la foule fanatisée : « *qu'il soit mis à mort et que son sang retombe sur nos têtes et sur celles de nos enfants* ». Qu'advint-il de ce déficit inconscient lancé à la face de Dieu ?

Jacques Brival qui, du Conseil des Anciens est passé à celui des Cinq cents, n'est pas à l'abri de la tourmente, malgré les relations qu'il entretient avec Barras. Il parvient néanmoins à en tirer avantage en conseillant au chanoine Pierre-Joseph son frère, de prendre le chemin de l'exil dès le coup d'État qu'il vient pourtant d'approuver. Il sait que les lois vont se durcir, ce n'est qu'une question de jours. Il a conscience que son frère n'est plus à l'abri d'une dénonciation et du zèle d'un fonctionnaire apeuré. S'exiler volontairement en homme libre est préférable à la déportation en Guyane ou ailleurs. Un passeport pour la Westphalie¹ lui est délivré le **21** fructidor de l'an V. Il est alors à Paris et prend la route immédiatement, inutile de s'attarder sur le sol français qui le rejette. Sa mission a été menée à bien, le fils du roi est sauf, le reste importe peu. Le **24** fructidor, une seconde loi est promulguée, accentuant les méfaits de la première. Au cours de l'an VI, les parias qui n'ont pas eu la chance de faire partie de la première vague d'émigration doivent se terrer comme aux pires moments de la Terreur. Pris, ils sont condamnés à la déportation, souvent à la mort. Mille cinq cents prêtres français et huit mille

¹ Le chanoine est à Paris au moment où la loi est promulguée. Il ne s'est écoulé que deux jours entre le vote de la loi (19) et le départ du prêtre (21), puis trois jours avant que la loi ne soit modifiée (24). Or, le délai nécessaire entre l'envoi d'une missive et le voyage de Tulle vers Paris est d'au moins 15 jours. Par conséquent, Jacques Brival était informé bien avant le vote et sans doute en était-il de même pour le coup d'État du 18, tout étant lié.

prêtres belges seront touchés par cette répression. Certains seront déportés en Guyane avec bien peu d'espoir de retour. D'autres seront libérés par la flotte anglaise durant leur transfert, mais la plus grande partie subira une effroyable captivité à l'Île de Ré ou aux pontons de Rochefort. Même les prêtres ayant prêté serment à la Constitution ne seront pas épargnés. C'est à fond de cale que la « Décade » et la « Bayonnaise » transporteront leur cargaison de « mauvais sujets », toutes voiles dehors¹.

Jacques Brival est soucieux. Tout le rattache encore au clergé qu'il tente d'éradiquer comme on détruit la mauvaise herbe : son frère Pierre-Joseph, maintenant à l'abri, Dieu soit loué (oh pardon !) ; son oncle Jean-Joseph, évêque constitutionnel complètement découragé par l'absence de fidèles, lorsqu'il parvient encore à dire la messe. Mais, tout le rattache encore à l'ancienne noblesse, avec Joseph Brival-Lavialle son parent, juge en titre au tribunal civil, sans oublier l'autre Joseph, frère du juge et qui plus est curé d'Ussel. Pour se mettre à l'abri, il aurait dû couper les ponts avec sa famille, mais jamais il n'a pu s'y résoudre. Ce sont d'ailleurs les seules personnes en qui il a une confiance totale. Dans l'immédiat, la nouvelle municipalité nommée à Tulle le 19 Vendémiaire an VI (10 octobre 1797) lui est entièrement acquise. Il est toujours le maître incontesté de la Corrèze. Quant à l'enfant qu'il a soustrait des griffes de ses amis, il est pour l'instant le dernier de ses soucis, ne voyant pas trop en quoi il pourrait s'avérer utile. Il s'est intégré, oubliant son passé, n'est-ce pas l'essentiel ?

Onze mois après son installation au château de la Gorse, Marie Verdier donne naissance à un nouvel enfant, qui pour sceller les retrouvailles, sera prénommé Jean, comme il se doit². Le père, Jean « l'aîné », est par monts et par vaux, se fâchant avec ses voisins pour des questions de droits de passage, tentant d'accroître son cheptel... Le quotidien en quelque sorte. Seules ses affaires l'intéressent. Les événements qui se produisent hors des limites du département, même s'ils affectent le déroulement de son existence, ne lui parviennent que passés au crible de la censure, déformés par les diverses

¹ « Sur 193 ecclésiastiques qu'emporte la Décade, 39 seulement, vingt et un mois après, auront échappé aux fièvres de Guyane » - Louis Madelin.

² Le dix-neuf pluviôse de l'an V, naissance à Seilhac d'autre Jean Plas, fils légitime de Jean Plas et de Marie Verdier. (7 février 1797)

interprétations de ceux qui les colportent. Parfois, quelques soldats de retour au pays, témoignent des horreurs de la guerre, puis finissent par se taire devant l'incompréhension de la plupart des gens.

Suite à l'insurrection des Romains, provoquée par le pillage de leur ville, le Directoire donne l'ordre au général Berthier d'occuper Rome. C'est chose faite le 1^{er} pluviôse de l'an VI (20 janvier 1798). Le pape Pie VI est fait prisonnier, puis transféré à Florence¹. La haine que portent les « élus de la Nation » à la religion catholique est à son comble. Notre laboureur du pays de Caux résume parfaitement l'état d'esprit du peuple, pris en otage par ceux qui ne représentent plus qu'eux-mêmes : « *Aujourd'hui il faut fêter la décate, ses a dire tout les 10 jours le 20 de décembre et le trente de frimaire de leur mois de la république. Les prêtres intruc son obligé de dire un grand messe le jour de la décate faite du diable...* » (décembre 1797) La Révolution s'est fixé plusieurs objectifs : abattre la monarchie ; anéantir la noblesse ; éradiquer le culte catholique ; donner le pouvoir au peuple. Paradoxalement, l'acharnement destructeur et diabolique dont les représentants font preuve se trouve confronté à la résistance passive et inexorablement victorieuse des masses populaires.

Le printemps est revenu, mais l'homme fort de la Corrèze, l'orateur brillant, l'homme de loi cultivé, celui qui fait partie du carré des derniers « Montagnards » de la Convention, éprouve une réelle lassitude. Il se fait plus discret, par la force des choses. Lui, qui joua un rôle majeur dans la chute de Robespierre, puis qui contribua à l'ascension de son ami Barras, a le pressentiment d'être en train d'écrire les dernières pages de sa carrière politique. Ses adversaires, il n'en manque pas, l'attendent au détour du chemin. La loi va leur offrir l'occasion de tenter de le destituer, ou pour le moins de le déstabiliser. En effet, tout homme public, tout fonctionnaire, peut être destitué s'il est prouvé qu'un membre de sa famille est un prêtre déporté. Son frère, sur ses conseils, est parti en exil de son propre chef et n'a donc pas été déporté. Mais quoi qu'il en soit, cela ne peut que se retourner contre lui. Il lui faut trouver la parade, se mettre à l'abri des mauvais coups. Une seule règle comme toujours : prendre les devants.

¹ Pie VI sera déporté en France en avril 1799. Il mourra à Valence, le 29 août 1799.

Jacques a finalement recours à son parent Joseph, juge au tribunal civil de la Corrèze, mais surtout chef de la vieille famille des Brival, au sens où on l'entendait une décennie plus tôt. La branche des Brival de Tulle ne s'est jamais séparée du tronc constitué par les Brival d'Ussel. Ces derniers portent discrètement le nom de la seigneurie dont ils ont hérité et ont profité de la protection des premiers pendant la Terreur révolutionnaire. C'est donc un juste retour des choses, s'il peut aujourd'hui faire appel à eux.

- Que me conseilles-tu, Joseph ? Si je reconnais que mon frère est un prêtre exilé, j'encours la suspension du Conseil des Cinq cents, peut-être la radiation et au mieux la perte de toute influence.
- Tu as raison, Jacques ! Tu as préservé notre famille de tous les aléas liés à la Révolution. Tu t'es toujours comporté en véritable chef de famille en ces temps difficiles. Même si je n'approuve pas tes idées, il est juste que tu sois préservé d'une possible destitution.
- Mon frère Pierre-Joseph, ton frère Joseph, mon oncle Jean-Joseph, tous trois sont prêtres, la confusion des personnes est tout à fait possible, pour un enquêteur qui ne jugera que sur listes.
- Qu'as-tu en tête ? Je ferai tout mon possible pour te venir en aide.
- J'ose à peine te demander cela, mais nous pouvons faire passer mon frère pour ton propre frère, puisque tous les deux sont prêtres. Il y aura enquête et tu seras probablement suspendu durant toute sa durée, mais par contre, je pourrais vérifier qu'elle ne traîne pas en longueur et que ses attendus sont conformes à ce que nous espérons, ce que toi tu n'as pas la possibilité de faire.
- J'agirai comme tu le souhaites. Cependant, je te suggère de faire passer Pierre-Joseph pour mon oncle, de façon à établir la confusion avec ton oncle Jean-Joseph. Je crains de mettre en danger la vie de mon propre frère en attirant l'attention sur lui.
- Bien ! Si tu acceptes le risque, nous allons nous en tenir là. C'est moi qui vais demander l'ouverture de cette enquête et j'aurai un œil sur chaque étape. Je te remercie pour ton aide. Sois sans crainte !
- Il est bien naturel que je prête mon concours à mon illustre parent.

La suspension du juge intervint quelque temps après, mais cette péripétie sera sans conséquence sur les carrières de l'un et l'autre.

« *Justice.*

Cessation de fonctions de Brival, juge au tribunal civil de la Corrèze élu en l'an IV, n'ayant pas constamment rempli des fonctions publiques depuis la Révolution, jusqu'à preuve que son oncle Pierre-Joseph parti de Paris pour la Westphalie avec passeport le 21 fructidor an V, n'est inscrit sur la liste des émigrés que comme prêtre déporté. »

12 prairial an VI (31 mai 1798) — procès-verbaux du Directoire, tome V¹.

¹ L'interprétation de cette suspension ne laisse aucune place au doute. Joseph Brival-Lavialle est juge au tribunal civil du département ; Pierre-Joseph Brival frère du député, est le prêtre émigré objet de l'enquête. Il est cousin du juge, sinon Jacques aurait été également l'oncle du magistrat. La confusion a été recherchée délibérément, puisque l'oncle en question est Jean-Joseph Brival, prêtre constitutionnel âgé, qui lui ne fut pas inquiété. C'est donc bien Jacques Brival qui était sous le coup d'une possible destitution.

Chapitre XXIX

« Le libérateur de l'Italie » ne saurait rester inactif, ou attendre le bon vouloir de Barras de qui il dépend. Depuis son retour, il dépense sans compter les sommes phénoménales amassées en pays conquis, mais peut-il continuer à exister en arpentant le pavé de Paris, oisif ? Il a besoin de batailles pour se sentir vivre, gagnées ou perdues, qu'importe. Sans elles, le risque est grand de retomber dans l'oubli. Ses innombrables proclamations sont indispensables à sa notoriété. Le parterre d'officiers et d'aides de camp attendant ses ordres est nécessaire à son action. Selon son propre mot, il lui faut éblouir. Bonaparte se laisse gagner par la suggestion de Talleyrand, alors ministre des Relations extérieures : « *partir en Orient, car toutes les gloires viennent de là* ».

Ce sera donc la conquête de l'Égypte, province de l'Empire ottoman. Le 30 floréal de l'an VI (19 mai 1798), la flotte prend le large. Cette « armada » manœuvrée par 16 000 marins est composée de 370 navires, dont 55 bâtiments de guerre. À son bord près de 40 000 soldats, dont 2 500 officiers qui sont accompagnés de 170 hommes de science, puisque cette expédition se veut également scientifique. 1200 chevaux font partie du voyage. Une harangue du chef du corps expéditionnaire promet à chacun un butin considérable et l'assurance de devenir propriétaire à son retour. Ce type de promesse n'engage guère son auteur, mais c'est dans la nature de l'homme, d'accorder sa confiance à de beaux parleurs. Le doute n'est pas permis, l'enthousiasme est donc de rigueur.

Le débarquement se fait au port d'Alexandrie, suivi dans l'instant d'une longue proclamation fort édifiante : « *Depuis trop longtemps les beys qui gouvernent l'Égypte insultent la nation française et couvrent ses négociants d'avaries. L'heure de leur châtime est arrivée...* » Le général n'a donc pas oublié le matériel d'imprimerie, caractères arabes compris et encore moins les traducteurs. Dieu soit loué ! La guerre se gagne aussi avec des mots. À peine débarquées, les troupes rejoignent Le Caire à marche forcée pendant que la flotte reçoit l'ordre de mouiller à Aboukir. Cet ordre contrevient à celui du Directoire, qui avait ordonné que la flotte soit envoyée à Corfou, aussitôt après le débarquement. Les naïfs ! Pensaient-ils que Bonaparte allait se dessaisir d'un tel instrument, à lui seul symbole de sa puissance ?

Au lieu de s'assurer de la maîtrise des mers avec son escadre de guerre, Bonaparte ne songe qu'aux victoires obtenues sur la terre ferme. Cette

attitude peut surprendre, de la part d'un îlien ! Le 2 thermidor an VI (21 juillet 1798), les troupes françaises écrasent les mamelouks lors de la bataille des pyramides, puis font une entrée qui se veut triomphale, trois jours plus tard au Caire. Mais, Le 14 Thermidor (1^{er} août), l'amiral anglais Nelson et son escadre de quatorze bâtiments de guerre, au terme d'une longue traque, surprennent la flotte française au mouillage. Celle-ci est commandée par l'amiral Brueys et s'avère numériquement supérieure à l'ennemi, en termes de navires et de canons. Malheureusement, les Français sont pris dans la nasse, immobilisés à l'entrée du vieux port. Ils viennent de trouver une passe au milieu des récifs, qui leur permettrait de se mettre à l'abri, mais l'amiral hésite à l'emprunter, car il lui faut « *passer sur un fond de vingt-cinq pieds, alors que ses vaisseaux en tirent au moins vingt-deux* ». Enfin, pour faire bonne mesure, bon nombre de marins sont à l'escale, à Alexandrie. Nelson engage le combat dès le contact, avec seulement dix vaisseaux disponibles et en dépit de l'heure tardive. La surprise, la désorganisation, l'absence d'initiatives de la part des commandants de vaisseaux conduisent à l'anéantissement de la flotte française. Les navires sont coulés ou capturés, à l'exception de deux bâtiments accompagnés de deux frégates, qui parviennent à s'échapper et à prendre le large. Les pertes en vies humaines sont lourdes. Pour le contre-amiral Villeneuve¹ rescapé du désastre, en fuite, ce n'est que partie remise, il n'échappera pas à une nouvelle confrontation avec le valeureux Nelson.

La nouvelle du premier désastre militaire d'envergure, de l'épopée napoléonienne, parvient à Bonaparte le 25 Thermidor, mais elle ne saurait ébranler son impérieux besoin de conquêtes. Dans l'immédiat, il est captif de cet Orient qui a hanté ses rêves et ne peut qu'ordonner la remise en état de quatre frégates plus ou moins endommagées². Dès cet instant, il planifie son retour, en toute discrétion. Le corps expéditionnaire est démoralisé, lui aussi

¹ Le contre-amiral Villeneuve parvient de son côté à reconstituer une force de cinq vaisseaux de guerre, accompagnés par cinq frégates. Au final, sur les 53 bâtiments de guerre qui composaient la flotte au départ de l'expédition, 10 pourront reprendre du service.

² Ces quatre frégates seront restaurées, il s'agit de : l'Alceste ; la Junon ; la Carrère ; la Muiron. Les deux dernières seront « armées en guerre ». Les « débris » de l'escadre française se composent également de deux vaisseaux endommagés : le Dubois et le Causse.

pris au piège. Pour oraison funèbre, son chef se contente de proclamer : « *Brueys a péri, il a bien fait* »¹. Au moins, n'a-t-il pas fui le combat, mourant à son poste, fauché par un boulet. Sans doute aurions-nous aimé entendre de telles paroles dix-sept ans plus tard, comme oraison de l'un des plus terribles carnages de l'histoire : « Napoléon a péri, il a bien fait ». Au Caire, la pacification se poursuit, à raison de « *cinq à six têtes qui sont coupées chaque jour* », car « *il faut prendre le ton qu'il convient pour que les peuples obéissent* ».

En France, la vie continue, cela va de soi. Les députés poursuivent leur labeur avec acharnement, n'en finissant plus d'inventer des lois destinées à mieux encadrer les libertés de leurs concitoyens. C'est ainsi que le 19 fructidor de l'an VI (5 septembre 1798), est voté la loi Jourdan qui rend la conscription et le service militaire obligatoires. Les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans doivent se faire inscrire sur les registres communaux et si le sort ne leur est pas favorable, ils devront consacrer cinq ans de leur vie à servir la Nation. C'est à croire que ceux qui se sont battus depuis plus de cinq ans, en Vendée, en Italie, en Hollande... l'ont fait sans y être contraints ! Bien que Vincent ait atteint ses vingt ans, il n'est pas concerné par cette mesure, puisqu'il est né officiellement il y a seulement dix ans. Par contre, son frère aîné Joseph a quelques soucis à se faire, étant né dix-huit ans plus tôt. Pour l'un et l'autre, la vie de château n'a rien de bien excitant.

Le Directoire, dans son délire anticlérical, ordonne au début de l'an VII, la déportation des prêtres belges accusés d'avoir fomenté l'insurrection de leurs paysans. Les Irlandais, peuple profondément religieux, peuvent avoir quelques inquiétudes, puisqu'ils font face à une tentative d'occupation de leur île. C'est à croire que la France s'est lancée dans une vaste campagne d'annexions de pays ou de territoires. La Révolution tente d'exporter ses « valeurs » partout où cela lui est possible. Il faut, dans l'urgence, libérer les peuples de leurs chaînes monarchiques et substituer à la tyrannie qui tient sa

¹ Cette citation est reprise à la lettre, dans le livre de l'historien Max Gallo : Napoléon – Le chant du départ (chapitre 32). Je le laisse garant de son authenticité. Commentaire : Bonaparte rend Brueys responsable du désastre et trouve que le fait qu'il ait péri est une juste compensation. Si Napoléon avait péri à la tête de ses troupes, lors du désastre final qui eut lieu à Waterloo, au moins aurait-il fait preuve de la même grandeur.

légitimité de Dieu, une autre qui tient sa légitimité du peuple. Si celui-ci était consulté, entre ces deux tyrannies, de quel côté pencherait la balance ?

En Égypte, Bonaparte s'emploie à réduire les résistances, parcourant le pays, livrant bataille, s'appropriant or et argent¹ en rançonnant les principaux dignitaires. Puis c'est la campagne de Syrie, qui voit quatre divisions du corps expéditionnaire entrer dans Gaza et mettre le siège devant Jaffa, le 13 Ventôse de l'an VII (3 mars 1799). Voici les récits des événements, publiés quelques décennies plus tard et qui semblent assez fiables :

« L'importance de la place ne permet pas d'en retarder le siège... Le bombardement commence et au bout de trois jours on juge la brèche praticable. Bonaparte envoie un Turc porter une sommation au commandant de Jaffa, qui pour toute réponse fait couper la tête au parlementaire et ordonne une sortie... Tous les chrétiens de la ville tenant dans leurs mains un crucifix se précipitent dans nos rangs... où ils sont accueillis comme des frères. L'attaque contre les infidèles reprit tout son acharnement... La ville est emportée, le massacre devient général ; rien n'arrête la rage du vainqueur. La fureur donne la mort et la mort donne la contagion. Pendant deux jours et deux nuits, le glaive exterminateur détruit tous ceux qui résistaient dans Jaffa... Un millier de malheureux... furent passés par les armes. Là est le témoignage sans justification, de la destruction des prisonniers de Jaffa. Les Égyptiens et les Mamelucks qui se trouvaient parmi eux furent renvoyés en Égypte... »²

« Alors ce fut un carnage horrible ; il n'y eut ni merci ni grâce ; le sang coulait à ruisseau dans chaque rue. Les musulmans, voyant qu'il n'y avait point de quartier pour eux, se précipitaient sur nos soldats et cherchaient à les étreindre corps à corps... Le massacre dura longtemps. Bonaparte envoya Beauharnais et Croisier, ses aides de camp, pour apaiser autant qu'il serait possible, la rage du soldat, examiner ce qui se passait et venir lui en rendre compte. À peine entrés dans Jaffa, ces deux officiers apprirent qu'un corps considérable de troupes musulmanes s'était retiré dans de vastes

¹ Bonaparte écrit plusieurs missives chaque jour, et, chose assez édifiante, environ un courrier sur deux concerne ce sujet, en début de campagne.

² Histoire de Napoléon par M. de Norvins. Paris 1834. (cet auteur ne peut être soupçonné d'anti bonapartisme)

bâtiments... Les soldats parlaient déjà de livrer aux flammes les ennemis qui s'y trouvaient logés. Beauharnais et Croisier interposèrent leur médiation... et parlementèrent avec ce corps musulman échappé seul au massacre de la ville. Ils répondirent qu'ils se rendraient à condition qu'on leur laisserait la vie sauve... Les aides de camp accédèrent à leur demande. On les reçut comme prisonniers, et sur le champ on les conduisit vers le quartier général, au nombre de 3.000 environ. Quand Bonaparte vit arriver de loin cette masse d'hommes... il s'écria avec un accent de douleur : « que veulent-ils que je fasse de tant de prisonniers ? Ai-je des vivres pour les nourrir, des bâtiments pour les déporter ? Que diable m'ont-ils fait là ? » Cependant trois mille hommes étaient là, attendant leur sort... À l'intérieur de la ville, la brutalité victorieuse avait trouvé d'autres victimes... Chaque maison était à sac, chaque boutique au pillage. Le viol, le meurtre, l'incendie couraient la ville... L'ivresse du sang, la frénésie du viol, la fièvre du butin, avaient anéanti tout sentiment de miséricorde et d'honneur... Le général Robin ne pouvant se faire obéir, se jeta au milieu de sa brigade, en sabrant les siens pour arrêter le désordre. »

Trois jours plus tard : « Les (prisonniers) furent conduits sur les dunes mouvantes qui bordent la mer. Deux bataillons de la 32^e et une partie de la 18^e, aux ordres de l'adjutant-général Grézieu, les cernèrent en silence, jusqu'à ce que partît l'ordre de faire feu. Alors commença cette horrible boucherie ; comme les prisonniers étaient trop nombreux pour une exécution générale, on les divisa par petits pelotons qui furent tour à tour fusillés. Ces malheureux avaient compris le sort qui les attendait ; le plus grand nombre s'y résigna avec cette sorte de dignité qu'inspire le fanatisme. L'œil sec, la prière aux lèvres, ils faisaient, faite d'eau, leur ablution dernière avec le sable du rivage... D'autres, moins résignés, éprouvèrent toutes les angoisses de la fureur et du désespoir ; acculés sur les bords de mer... ils s'élançaient sur les baïonnettes et mouraient percés de coups. Ailleurs, au milieu de cris lamentables, ces malheureux s'abritaient les uns derrière les autres, et vivants se jetaient pêle-mêle au milieu des morts. Il fallu les achever sur les monceaux de cadavres... Un petit groupe de Mogrebins était parvenu à gagner en nageant les rescifs assez éloignés du rivage, pour que la fusillade ne pût les atteindre. On ne leur fit même pas la grâce de les laisser périr là d'insomnie et de faim. Les soldats posèrent leurs armes, et leur firent entendre... qu'on leur accordait leur pardon. Ils s'y fièrent, ils revinrent l'un après l'autre sur la plage, et périrent tous victimes de leur crédule confiance. » « Bonaparte

recueillit sous les murs de Saint Jean d'Acre, ce qu'il avait semé sur le rivage de Jaffa »¹.

À l'occasion du siège de Jaffa, la peste est contractée par les soldats, faisant de nombreuses victimes. Les musulmans considèreront ce fléau comme une punition divine. Fort de sa victoire, Bonaparte met le siège devant Saint Jean d'Acre, ville fortifiée de la côte méditerranéenne, le 28 ventôse (18 mars). Les défenseurs et les habitants ont eu connaissance des atrocités commises à Jaffa, par les troupes françaises, aussi la résistance de la ville sera acharnée, les combats impitoyables. Le chef du corps expéditionnaire se décide à retraiter vers Le Caire, le 17 mai, après deux mois de siège. Malgré les trois frégates du contre-amiral Perré, destinées à couper l'approvisionnement de la ville, en dépit de la présence de six généraux de renom aux côtés de Bonaparte, celui-ci subit un grave échec, qui marque la fin de ses visions expansionnistes au Moyen-Orient. L'élan est brisé, le général en chef comprend que sa place n'est plus en Égypte, autant rentrer à Paris. Peu seront tenus informés de ses intentions, mais sa décision est prise. Il lui manque un prétexte crédible, une bataille victorieuse afin de ne pas rester sur un échec et surtout il doit attendre le bon moment pour s'embarquer, car le risque est grand de se faire arraisonner par la flotte anglaise.

La presqu'île d'Aboukir est tombée aux mains de l'Empire ottoman, soutenu par les Anglais. Murat et son millier de cavaliers, épaulés par les dix-mille hommes de la troupe, écrasent les Turcs et reprennent la place. Bonaparte tient sa victoire et peut enfin organiser son départ. Un an après avoir touché terre, les officiers et leurs hommes éprouvent une certaine lassitude et le font savoir. Il faut se rendre à l'évidence, ils commencent à perdre confiance en leur chef et en ses belles promesses. Mais comment serait-il possible de rapatrier plusieurs dizaines de milliers de personnes, avec une poignée de vaisseaux ? Ils seraient immanquablement envoyés par le fond.

¹ Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Égypte. Tome IV - Louis Reybaud page 340 et suivantes. Paris 1844. Certains historiens chiffrent à environ 500, le nombre de prisonniers épargnés, ce qui porte à 2 500 le nombre d'exécutions. Bonaparte évalua les pertes ennemies à 5 000 hommes, mais pour ce qui est de la population civile, il n'en fait pas mention. À la lecture de ces comptes-rendus édifiants, il est probable qu'elles furent loin d'être négligeables (un millier de morts !).

Pense-t-il à ce qu'il avait répondu aux officiers qui parlaient de démission, quelque temps plus tôt : « *il se déshonore et n'est pas digne des soldats qu'il commande, celui qui au milieu d'une campagne, songe à s'en aller* ». Manifestement, il ne saurait être concerné par cette déclaration. Il prépare donc une proclamation, destinée à être connue de tous, militaires, civils et notables musulmans : « *Ayant été instruit que mon escadre était prête et qu'une armée formidable était embarquée ; de plus, convaincu, comme je vous l'ai plusieurs fois dit, que tant que je ne frapperai pas un coup qui écrase à la fois tous mes ennemis, je ne pourrai jouir tranquillement de la possession de l'Égypte, la plus belle partie du monde, j'ai pris le parti d'aller me mettre à la tête de mon escadre, laissant le commandement en mon absence, au général Kléber, homme d'un mérite distingué... (jusqu'à) mon retour qui sera dans deux ou trois mois...* »¹. Or, le nouveau général en chef qui bat la campagne n'a pas été informé des intentions de son supérieur. D'ailleurs, qui les connaît ? Il fait rédiger un grand nombre de lettres qui seront remises, après son départ, aux intéressés. Il y prodigue ses ordres, ses conseils et ses recommandations. Tout se fait dans le plus grand secret. Lorsque Kléber, le géant alsacien qui avait battu l'armée vendéenne, l'homme intègre, sera mis devant le fait accompli, sa fureur sera sans doute à la hauteur de sa déception. En prenant la fuite comme un malfaiteur, Bonaparte montre le mépris dans lequel il tient ceux qui lui doivent obéissance. Mais lui, à qui doit-il obéir ? Est-il déjà le maître ? A-t-il reçu un courrier du Directoire, lui ordonnant de rentrer en France ? Non ! Il se comporte comme à l'école des officiers, libre de prendre congé quand bon lui semble.

Les deux frégates « la Muiron » et « la Carrère », rescapées du désastre d'Aboukir, ont été restaurées, consolidées et armées en guerre dans le plus grand secret. Deux petits trois-mâts les accompagnent. Cette flotte réduite appareille le 22 août, avec à son bord les généraux Berthier, Murat, Marmont, Duroc et Lannes, une poignée de savants, deux cents soldats et marins. Bonaparte a pris place à bord de « la Muiron », le bâtiment qui porte le nom de l'aide de camp qui avait sacrifié sa vie pour lui. Il vogue vers son destin, en espérant que les vents lui seront favorables. Le 25 vendémiaire (16 octobre 1799), il est à Paris.

¹ Citation empruntée à l'ouvrage « Les mensonges de Napoléon » - Serge Cosseron chez France Loisirs 2002 (pages 41, 44, 46).

Le général Dugua n'apprécie pas ce départ précipité et le fait savoir : « ... *Tous ceux qui ne sont venus ici que parce que vous étiez le chef de l'expédition, que par attachement pour vous, vous auraiet encore sacrifié ce qu'ils ont de plus cher, et cela sans se plaindre : l'espoir de revoir leur famille. Votre silence, votre fuite les a mis au désespoir parce que vous ne l'avez pas motivée. Vous le pouviez, et je suis convaincu que vous le deviez.* » Il rentrera en France l'année suivante. Quant à Kléber, il raillera ainsi le général Menou, chargé de transmettre les dispositions laissées par son chef : « *J'espère que vous aurez la complaisance de me donner les détails sur le départ de notre héros et de celui de ses dignes compagnons.* » Il informera le Directoire : « *Bonaparte, à son départ, n'a pas laissé un sou en caisse... Il a laissé au contraire un arriéré de près de douze millions...* » Kléber est assassiné au Caire, l'année suivante. Le futur empereur ne voulait pas s'encombrer d'un personnage aussi considérable et valeureux, qui le dépassait en taille de plus de trente centimètres et pouvait surtout s'opposer à son ascension politique. Cette campagne s'achève par la capitulation du général en chef Menou, le 15 fructidor an IX (2 septembre 1801), après une série de revers. Les résultats de l'expédition scientifique présentent un réel intérêt, mais l'échec militaire est sans appel.

Le glorieux général Bonaparte, a comme à son habitude, soigné sa propagande, mettant en lumière ses victoires : les pyramides, Aboukir (sur terre)... et laissant sous le boisseau ses défaites : Aboukir (sur mer), Saint Jean d'Acre. La population française se trouve dans l'impossibilité de faire la part des choses, car il y a bien longtemps que la censure impose sa loi. Bonaparte, sans doute mieux que quiconque, a perçu dès son entrée sur la scène militaire, tous les avantages qu'il pouvait tirer d'une presse à sa botte. Il est de fait qu'il n'éprouve aucun scrupule devant les actions les plus répréhensibles, qu'il est totalement dénué de compassion et inaccessible à la souffrance d'autrui. Tous ces facteurs, servis par une capacité d'analyse et une intelligence hors normes, ne peuvent que le propulser au sommet de l'État. Le prédateur est sorti du bois, il lui faut investir maintenant la scène politique.

« *À St Jouin aujourd'hui 17 de aout 1799 on commence a faire une neuvaine de dire le veni reator et exaudiat, 3 fois le Domine Salvum Fac Regem pour avoir un roi* ». Le laboureur du pays de Caux, qui dix ans plus tôt se réjouissait de l'abolition des privilèges, ne se doute pas que ses prières seront exaucées prochainement. En attendant, épuisé, il s'en remet à Dieu.

Chapitre XXX “ L’envol du rapace ”

L’accueil de Bonaparte par le Directoire n’est pas des plus chaleureux. Les justifications qu’il est contraint de trouver pour avoir abandonné son armée ne satisfont personne. Sieyès, l’un des cinq Directeurs s’exclame : « *Avez-vous remarqué la conduite de ce petit insolent envers les membres d’une autorité qui aurait dû le faire fusiller ?* » Mais le Directoire fait une nouvelle fois preuve de faiblesse envers celui qui médite sa perte. En premier lieu, le petit corse tente de les diviser, se comportant en politique comme il se comporte sur les champs de bataille. En second lieu, il tente de reprendre l’ascendant sur tous les militaires de haut rang qui ont de leur côté glorieusement servi la République. Intimement convaincu que la France est au service de sa personne et qu’il est grand temps que cette évidence devienne réalité, il prépare méthodiquement le complot dont son frère Lucien, président du Conseil des Cinq cents, est la cheville ouvrière.

La prise de pouvoir de Bonaparte se produit le 18 brumaire de l’an VIII (9 novembre 1799), par ce qui est resté dans les mémoires comme « le coup d’État du 18 brumaire ». Barras est contraint de remettre sa démission. Cet homme, aux basques duquel s’attachait Bonaparte alors jeune officier ; cet homme, à qui Bonaparte doit ses fulgurantes nominations, jusqu’au grade le plus élevé de l’armée ; cet homme, qui lui jeta dans les bras la future impératrice ; cet homme ne peut espérer aucune reconnaissance de celui qui va devenir le premier personnage de l’État. Il sera méprisé, persécuté, exilé. Le futur empereur n’est pas du genre à remercier quiconque. Remercier, c’est aussi reconnaître que l’on est redevable. Le pouvoir, la gloire et la fortune ne sauraient aller à d’autres qu’à lui seul. Dieu serait accessible, il lui faudrait le détrôner. Bourrienne, son condisciple, son ami d’enfance, son confident sera écarté lorsque le héros jugera qu’il en sait trop sur le jeune Bonaparte, tout comme sera éloigné son propre frère Lucien. Ses plus grands généraux subiront ses sarcasmes. Serait-ce la marque des puissants de ce monde, que de s’acharner à éloigner, parfois à détruire ceux à qui ils doivent tout, ou pour le moins beaucoup ! La moralité serait-elle étrangère à la politique ?

Le lendemain 19 Brumaire, Lucien Bonaparte ouvre, vers midi, la séance du Conseil des Cinq cents qu’il préside. Il est accueilli par des cris : « *A bas les dictateurs, vive la Constitution...* » Lorsque deux heures plus tard, son frère Napoléon entre dans la salle du conseil accompagné de quelques

grenadiers, il doit se retirer sous les huées : « *A bas le tyran, hors la loi le dictateur...* » À la demande de Lucien, le général Murat, leur futur beau-frère, fait battre la charge. Les représentants sont évacués de la salle du Conseil et dispersés par les grenadiers. Celui qui vient de se propulser 1^{er} Consul, n'a plus qu'à afficher une proclamation totalement délirante et mensongère : « ... *vingt assassins se précipitent sur moi et cherchent ma poitrine... les grenadiers du Corps législatif se mettent entre les assassins et moi* », qui sera imprimée et affichée dans toutes les communes. Le falsificateur ne veut pas se souvenir qu'il criait alors : « *Tuez, tuez, si l'on résiste, tuez !* »¹ Dans un accès de colère, Murat lui rappellera bien plus tard : « *Où seriez-vous aujourd'hui, si le jour du dix-huit brumaire, je n'étais pas accouru à la tête de mes grenadiers ?* » De même, où serait-il si son frère n'avait pas repoussé le vote d'un décret le déclarant hors-la-loi ? La République a vécu. La population est, comme toujours, spectatrice des événements.

Le pouvoir passe entre les mains de Bonaparte, au soir du 19 brumaire. Les deux autres Consuls ne seront que des faire-valoir et le Consulat devient une dictature de fait. Les « Anciens » et les « Cinq cents » doivent être remplacés par des « hommes vertueux ». Nul n'est plus élu. Du plus humble conseiller municipal, au plus haut dignitaire, tous sont nommés. Seuls les républicains authentiques, ceux qui ne transigent pas avec ce pour quoi ils ont lutté, seront écartés et auront à souffrir du nouveau régime. Jacques Brival est de ceux-là. La disgrâce de Barras entraîne sa propre disgrâce. Sa carrière politique prend fin brutalement. Il est alors nommé juge au tribunal d'appel de Limoges. Il fut l'un des maillons de la chaîne qui contribua à l'évasion du jeune Louis XVII et à sa mise à l'abri des tourments révolutionnaires. Dans quelle intention ? Nul ne le saura jamais, car toute tentative de propulser le jeune homme sur le devant de la scène politique aurait été vouée à l'échec dans un tel contexte.

Si l'on relève chez Bonaparte une absence complète d'éducation et de culture, en revanche on ne peut que constater sa capacité à pointer du doigt les causes de certaines difficultés. La Révolution et le Directoire se sont englués, dès le premier jour, dans d'interminables luttes anticléricales. Le 1^{er} Consul comprend que la foi catholique est trop ancrée dans les mentalités de l'époque et que la combattre en tentant de l'éradiquer, le condamne d'avance à la

¹ Citation relevée dans l'ouvrage de Jean Savant : Napoléon.

défaite. Peut-on lutter efficacement contre ceux qui n'hésitent pas à se faire martyrs de la foi ? La guerre de Vendée a montré que non. Il lui faut traiter avec la papauté, pour rétablir la paix intérieure. Mais pour traiter en position de force, il doit d'abord donner des gages de bonne volonté. Dans les mois qui suivent sa prise de pouvoir, les églises sont rouvertes au culte et les prêtres déportés, tout comme les émigrés, sont invités à rentrer. Faut-il cependant faire toute confiance à celui qui, pendant la campagne d'Italie, rançonna « le pape martyr » Pie VI de vingt millions de livres puis de trente millions d'or, puis tenta en vain de le contraindre à « *faire une bulle ou mandement qui ordonne aux prêtres obéissance au gouvernement français* » ? Pie VI, inflexible, sera fait prisonnier par les troupes françaises puis détenu à Valence en France où il rendra l'âme, épuisé, deux mois avant le coup d'État. Rappelons-nous ses paroles après l'exécution du roi Louis XVI : « *Ah France ! Ah France ! Toi que nos prédécesseurs appelaient « le miroir de toute la Chrétienté, et l'inébranlable appui de la foi ; toi, qui par ton zèle pour la croyance chrétienne, et par ta piété filiale envers le Siège apostolique, ne marches pas à la suite des autres nations, mais les précèdes toutes, que tu Nous es contraire aujourd'hui !...* ». La France de Bonaparte sera-t-elle moins contraire à la chrétienté que ne l'a été la France de la Révolution ? Comment celui qui se voit déjà en maître absolu de l'occident, peut-il accepter de se soumettre, ne serait-ce que par l'esprit, au futur chef de la chrétienté ? La réponse est dans la question : c'est impossible ! La force des armes, contre les forces de l'esprit, qui prendra l'ascendant ?

Le nouveau pape, élu le 14 mars 1800¹ (an VIII de la République) à l'âge de 58 ans, s'inscrit immédiatement dans la continuité de son prédécesseur en prenant pour nom Pie VII. Sa simplicité, son humanité, son sens élevé de la justice et sa grande culture, l'aideront à surmonter les épreuves qui accablent son temps. Le 15 juillet 1801 est signé le Concordat que réclamait Bonaparte, « *instrument juridique efficace, qui se révéla ensuite très utile pour régler les relations avec les États* »². Pour le futur empereur, « *la religion chrétienne sera toujours l'appui le plus solide de tout gouvernement assez habile pour s'en servir* ». En intégrant l'Église à l'État, ce

¹ Lire le message du pape Jean-Paul II aux congrégations bénédictines de Cassino et de Subiaco pour le bicentenaire de l'élection de Pie VII (14 août 2000).

² Citation empruntée au message mentionné ci-dessus.

que la Révolution n'a pas su faire, il pense tenir sa victoire et assurer cette paix intérieure dont il a tant besoin avant d'entreprendre sa conquête de l'Europe.

Diviser pour régner, l'adage est bien connu. Et pourtant ! Certes, le Consulat nomme les nouveaux évêques, dont l'investiture reste soumise au pape, mais celui-ci « *profite des concessions qu'il vient de consentir pour reprendre en mains l'ensemble du clergé français qui, depuis la déclaration gallicane de 1682, était pratiquement indépendant...* » « *Le Gallicanisme et le schisme nés de la Révolution sont ainsi conjurés. Le vrai Chef de l'église est désormais le Pape* ». Dès cet instant, les concessions faites par le pape au 1^{er} consul puis à l'empereur seront soigneusement réfléchies. Les deux hommes vont s'opposer et entrer en conflit. Le 4 novembre 1804, Pie VII assiste résigné au sacre de Napoléon 1^{er}. Il a conscience de servir de caution, mais durant toute la cérémonie, il restera assis dans son fauteuil, l'esprit ailleurs, laissant à l'empereur le soin de se couronner lui-même, puis de couronner Joséphine. Napoléon ayant envisagé de le garder à Paris, il s'entendit répondre que toutes les dispositions avaient été prises en vue de cette éventualité : « *avant de quitter l'Italie, j'ai signé une abdication régulière ; elle est entre les mains du cardinal Pignatelli à Palerme, hors de la portée du pouvoir des Français. Au lieu d'un pape, il ne restera entre vos mains qu'un moine appelé Barnabé Chiaramonti* »¹. Suite à l'annexion des états pontificaux par l'occupant français, le 10 juin 1809, la réplique ne se fait pas attendre avec l'excommunication de Napoléon. Celui-ci fait donc arrêter le pape qui est déporté à Savone. Contraint de signer un nouveau Concordat, le 25 janvier 1813, il le dénonce immédiatement, comme ayant été extorqué sous la violence. Il ne sera libéré qu'en 1814, à la chute du monarque autoproclamé.

Ces relations conflictuelles permanentes entre les deux hommes ne prendront fin qu'à l'abdication de l'empereur qui ne pourra jamais assujettir à son pouvoir le clergé placé sous sa domination. Pie VII pardonnera les mauvais traitements supportés. Le chef de la chrétienté ne se devait-il pas de mettre en œuvre les préceptes de l'évangile ? Dans les campagnes, après les heures sombres de la période révolutionnaire, la population peut de nouveau assister aux offices religieux, sans être inquiétée. Le chanoine Pierre-Joseph

¹ Lire l'analyse très intéressante du colonel Gausse : l'Empire et le Saint-Siège. Napoléon et la religion (NAPOLEON.ORG) 3 passages empruntés à cette analyse.

Brival, exilé en 1797, est de retour en France au cours de l'année 1800. Il est nommé peu après, vicaire capitulaire¹ de l'ancien diocèse de Tulle. Il fait donc fonction d'évêque, en attendant de la reconstitution du diocèse qu'il est chargé d'administrer. Cette reconstitution ne sera effective qu'en 1825. Pour lui aussi, une page vient de se tourner.

L'ambitieux 1^{er} Consul peut-il se satisfaire de l'organisation administrative de la France, du déploiement de son armée aux frontières, en un mot de restaurer la paix de façon à ce que le peuple puisse enfin sortir des difficultés qui l'accablent ? Veut-il restaurer cette paix que la France a rompue le 20 avril 1792 en déclarant la guerre au « roi de Bohême et de Hongrie » ? Est-il capable de faire passer le bonheur des Français avant sa propre gloire ? Bonaparte est avant tout un militaire et il le restera jusqu'à son dernier souffle. Il le restera jusque dans sa tombe, se faisant inhumer dans l'uniforme qu'il portait à la bataille de Marengo. Le bonheur, ou du moins la tranquillité des Français est le dernier de ses soucis. Il ne rêve que de conquêtes et de victoires. De Londres à Moscou, tous les pays doivent lui être soumis. Les frontières de l'Europe peuvent seules marquer les frontières de son empire. Après, le monde est vaste ! Ses desseins, lui seul les connaît, mais à y regarder de plus près, ils sont déjà en filigrane dans l'action symbolique d'aller se recueillir sur le tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, le 7 septembre 1804, trois mois avant son sacre. Charlemagne, couronné empereur d'occident, par le pape mille ans auparavant, en l'an 800. Quel bel exemple ! Ce sera donc la guerre et toute sa noblesse selon ceux qui l'imposent, mais toute son horreur pour ceux qui la subissent. Vingt-deux années de larmes et de sang ! Y avait-il matière à se réjouir de la chute de la monarchie ?

La guerre est violemment réactivée sept mois après l'accession de Bonaparte au Consulat. Il décide de surprendre les Autrichiens sur le sol italien, en franchissant le col du Grand-Saint-Bernard enneigé. C'est le début de la reconquête de la péninsule. Par la suite, il se fera représenter en cavalier intrépide monté sur un cheval fougueux, alors que le passage du col à 2500 mètres d'altitude se fera à dos de mule, tenue au mors par un jeune paysan. Mais pour sa propagande, cela ne faisait pas très sérieux. Le héros compte surprendre l'armée autrichienne, en la contournant. Ne sachant pas où elle est

¹ Le vicaire capitulaire était élu par le chapitre pour assumer le rôle d'évêque en cas de vacance du siège.

positionnée, l'ordre est donné aux divisions de Desaix et de Lapoype de se lancer à sa recherche. Desaix doit pousser sa reconnaissance vers le sud, alors que Lapoype ira vers le nord. Bonaparte affaiblit ainsi son armée alors que l'ennemi est là, en ordre de bataille, face à lui. Lorsque le jour se lève sur l'immense plaine de Marengo, le 14 juin 1800, la ligne autrichienne avance au son des tambours. La bataille va faire rage toute la matinée, « *les hommes tombent comme la grêle* ». À deux heures de l'après-midi, les divisions de Lannes et de Victor battent en retraite, en bon ordre. Bonaparte tente bien d'arrêter le reflux, mais c'est peine perdue, les hommes et les officiers n'obéissent plus, gagnés par la panique. C'est la consternation générale. Le 1^{er} Consul vient de subir une lourde défaite à Marengo. Les Français se sont repliés pour tenter de sauver ce qui peut encore l'être. Bonaparte fait le point avec ses officiers généraux, lorsque Desaix est annoncé. Cet homme va changer le cours de l'histoire en changeant l'issue de la bataille.

« *Desaix c'est le talent naturel accru par l'éducation et le travail. Il ne respire que l'ambition noble d'entreprendre et de réussir, c'est un caractère tout à fait antique.* » Voici en quelques mots, l'appréciation que porte Bonaparte sur ce soldat auvergnat de trente-deux ans. D'ascendance noble, le chevalier Louis des Aix de Veygoux a choisi de servir son pays au sortir de l'école militaire, plutôt que d'émigrer comme ses frères. Sa petite taille, quatre pieds neuf pouces tout au plus (1m54), est compensée par l'énergie qu'il déploie. Il se voit confier par Bonaparte, la conquête de la haute Égypte, où il gagne le surnom de « sultan juste ». Il n'a rejoint la France que depuis peu, juste à temps pour participer à cette nouvelle campagne militaire. Ayant entendu tonner le canon, il comprend l'erreur de son supérieur et fait demi-tour, rentrant sur Marengo à marche forcée. La situation lui est alors exposée et Bonaparte s'en remet à sa décision. Promenant son regard sur le champ de bataille, Desaix tire sa montre regarde l'heure et lâche ces quelques mots : « *Oui, la bataille est perdue, mais il n'est que trois heures, il reste encore le temps d'en gagner une autre.* » Desaix se porte à la tête de sa division, et se positionne au centre du dispositif. C'est lui qui supportera la violence du choc. Il sera foudroyé dès son engagement. Les troupes françaises marquent un instant d'hésitation, mais les huit cents cavaliers du demi-régiment de Kellermann, à gauche du dispositif, prennent le galop, sabre au clair, balayant les Autrichiens. Lannes et Victor n'ont plus qu'à regagner le terrain perdu. À la tombée du jour, la victoire a changé de camp.

Bonaparte accueillera la mort de Desaix sans la moindre émotion apparente : « *pourquoi ne m'est-il pas permis de pleurer ?* » Si celui qui croyait être son ami n'était pas venu à la rescousse, la défaite consommée signait sans doute la fin des ambitions politiques du 1^{er} Consul. Celui-ci en est conscient et ne peut que dispenser un flot de louanges au général qui s'est sacrifié pour son chef et dont on vient de déposer la dépouille sur une table, dans la villa où tous sont regroupés. Il ordonne que le corps soit embaumé, puis annonce l'édification d'un mémorial à la gloire du guerrier. Plus tard, les hommes politiques s'en mêlent : « *l'armée s'est couverte d'une gloire nouvelle, mais elle a perdu un de ses héros. La mort de Desaix est un deuil public, au sein des plus éclatants triomphes* », assombrissant la victoire qui ne doit revenir qu'à un seul homme : Bonaparte. Ses futurs maréchaux d'empire : Ney, Soult, Murat, Perrin (dit Victor)... perçus comme autant de concurrents potentiels, seront bien inspirés de s'en souvenir. La victoire, dans la douleur ou en chantant, ce ne peut être que lui ! Quant à Kellermann, le brillant cavalier, qui par sa charge a pallié la défaillance de son chef et scellé le sort de la bataille, il sera ignoré, méprisé et tenu à l'écart de toute récompense.

Bonaparte se révèle complètement à l'occasion de cette bataille, aux yeux de ceux qui, à son endroit, sont encore dotés de quelques capacités d'analyse et de réflexion. Le centre de l'univers, c'est lui seul et nul ne saurait lui faire ombrage. Il fera réécrire trois fois le compte-rendu officiel de la bataille de Marengo, jusqu'à en dénaturer complètement le sens. Le rôle de Desaix dans la victoire sera minimisé et la défaite initiale transformée en combinaison parfaitement calculée. Point d'erreur tactique de la part du général en chef, tout était pensé écrit à l'avance. Il éprouvera même le besoin d'apporter de nouveaux commentaires, lorsqu'il n'aura plus rien d'autre à faire, perché sur son rocher à Sainte-Hélène : « *Desaix est arrivé trop tard, alors que tout le travail pour la victoire était fait et que ce général n'a plus qu'à recueillir les fruits de l'œuvre de Bonaparte et à remporter la victoire* »¹. En tant que général en chef, les victoires lui reviennent, c'est incontestable, tout comme lui reviennent les défaites, le désastre d'Aboukir compris. Le besoin qu'il aura jusqu'à son dernier souffle, de dévaloriser ceux qui l'ont

¹ Le compte-rendu sommaire de cette bataille a été écrit en utilisant quelques passages relevés sur le site qui est consacré à la mémoire du général Desaix : <http://desaix.unblog.fr/> ainsi que la description de la bataille de Marengo par Laurent Joffrin : les batailles de Napoléon aux éditions du Seuil.

servi, laisse sans voix. Les toiles peintes pour célébrer sa gloire sont soumises à la même réécriture de l'histoire. Il doit être impérativement représenté à son avantage : personnage central au physique avantageux. Les journaux doivent chanter les louanges du héros victorieux. À force de la manipuler, la vérité dans sa bouche devient presque un blasphème.

Les aléas de la politique française ne préoccupent guère la population de nos campagnes. Que Bonaparte ait succédé à Robespierre et à Barras, ne saurait l'émouvoir. Que les sénateurs soient nommés à vie par les trois consuls, ou que les ministres ne soient plus que de simples exécutants, qu'est-ce que cela peut bien changer pour elle ? Seuls les notables ont parfois leur mot à dire et encore, à condition de formuler un avis conforme à l'avis du tout premier des citoyens. Le paysan et son légendaire bon sens est avant tout préoccupé par ses récoltes et donc par le temps qu'il va faire demain. Deux autres sujets sont au cœur de ses préoccupations : la conscription qui vide les villages et l'impôt qui vide les bourses. Or, une nouvelle caste de fonctionnaires vient de voir le jour, le 28 Pluviôse an VIII (13 février 1800) : les préfets. Leurs consignes ne souffrent aucune ambiguïté : « *Je me borne à vous recommander de vous préoccuper sans délai de la levée de la conscription... À la tête de ces mesures, je place la prompte rentrée des contributions : leur acquittement est aujourd'hui un devoir sacré...* »¹ Il faut bien alimenter les régiments, puisque la consommation en hommes va devenir effroyable. De même, il faut bien alimenter les caisses du pays, pour que ceux qui osent encore se faire appeler représentants du peuple puissent continuer à y puiser sans vergogne. Malgré tout, les églises dévastées et laissées à l'abandon ont pu rouvrir leurs portes depuis que la paix a été faite avec le pape. Certes, les prêtres sont devenus rares, mais chacun est libre d'aller se recueillir sans se faire agresser ou emprisonner. Une des causes des soulèvements populaires vient de tomber.

Au château de la Gorse, la femme de Jean « l'aîné » vient de mettre au monde un nouvel enfant, une fille prénommée Léonarde. Le couple a repris la vie commune depuis quatre années, mais Jean n'a pas coupé les ponts pour autant avec la « fillon », son ancienne servante. Le fils aîné Joseph s'est marié avec Léonarde Vergne, il y a un an à peine², à l'âge de dix-neuf ans. Il échappe

¹ Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur – archives nationales.

² Mariage entre Jean Plas dit « Joseph » et Léonarde Vergne, le 29 mai 1799.

ainsi à la conscription, au grand soulagement de toute la famille et se pose en héritier naturel du château et des domaines. Cependant, le tableau ne se présente pas de façon aussi idyllique qu'il y paraît à première vue. Le chef de famille doit toujours faire face aux remboursements annuels des dettes contractées lors de ses propres acquisitions de biens nationaux, soit un peu plus de deux mille livres chaque début d'année. Il doit aussi se préoccuper de la gestion de ses nombreux domaines et des conflits inévitables qui l'opposent à ses voisins. Mais surtout, il entre dorénavant dans cette classe de propriétaires aisés qui doivent payer tribut à l'État et ça, il ne l'avait pas prévu. Ceci ne l'empêche pas d'avoir quelques projets à court terme. Son nouveau statut social n'impressionne guère ses voisins qui le voient toujours peiner à la charrue et parcourir la contrée dans sa carriole tractée par son âne. Certains, qui n'ont aucun compte à lui rendre, se moquent ouvertement de lui lorsqu'il passe.

- As-tu vu notre marquis ? Il a quand même fière allure au cul de sa vieille bourrique.
- C'est vrai ! Avec ses hardes et ses sabots, on pourrait croire qu'il n'a pas une livre en poche.
- Je pense plutôt qu'il garde soigneusement ses louis d'or dans une grande marmite enterrée dans la cave du château. Au moins, l'or n'a jamais perdu de sa valeur.
- Comme l'ancien seigneur, il ferait mieux de donner quelques pièces aux pauvres du canton qui ne manquent pas !

Tous ces sarcasmes ne sauraient durer ! Il doit acheter un cheval au plus vite. Mais sera-t-il capable de se tenir à cheval ? Il lui en faut un parfaitement dressé et docile. Cela peut prendre un certain temps pour dénicher l'animal qui ne le ridiculiserait pas davantage¹. Il lui faut aussi des souliers, il ne peut pas monter à cheval en sabots ! Puis un habit neuf. Ses hardes de laboureur sont bonnes pour les miséreux. Ils ont raison, ceux qui se moquent de lui. Il a l'air de tout, sauf d'un propriétaire aisé. Jean est perdu dans ses réflexions. Quatre ans déjà se sont écoulés, mais il est resté le même

¹ Jean Plas achète son cheval : 66 francs et son harnachement : 33 francs, dont le règlement n'interviendra que le 9 floréal an XI (28 avril 1803). Quittance répertoriée à l'occasion de l'inventaire des biens après décès. Un second cheval est acheté pour la somme de 243 francs, le 16 vendémiaire an XII.

paysan besogneux qui chaque matin sort le fumier de ses vaches ou part labourer un lopin de terre avec ses bœufs. À quoi bon avoir acquis tous ces biens, s'il ne peut en profiter ? Il doit se mettre en quête également d'un domestique attaché à sa personne¹. C'est décidé, il fera chambre à part dorénavant et le domestique aura sa propre chambre à côté de la sienne. N'y a-t-il pas suffisamment de pièces au château ? Il reste sa servante qui se languit à Roux. Cela n'ira pas sans mal avec sa femme la Marie, mais il compte bien faire venir la « fillon ». Elle seule est capable de prendre soin de lui. D'ailleurs pour toutes ces choses, il demandera conseil à Dominique Tereygeol qui vient souvent s'enquérir de leur santé et de leur prospérité.

Dominique leur rend effectivement visite régulièrement. Il tient sa promesse de veiller discrètement sur Vincent qui sur le plan physiologique a maintenant quinze ans. Son intégration dans le monde paysan est totale. Il y a cependant un point noir : il ne sait plus ni lire ni écrire et a perdu quelque peu l'usage de la langue française. Six longues années passées à l'écart des apprentissages fondamentaux, il n'en faut pas davantage². Dominique s'est opposé à ce qu'il aille à l'école, mais pouvait-il faire autrement ? Selon l'état civil, ce n'est qu'un enfant de cinq ans et le maître d'école ne manquerait pas de se poser des questions. Un précepteur peut encore se concevoir, mais qui va payer ses gages ? C'était aussi prendre le risque de voir un inconnu mettre au jour le passé du jeune homme. Le voile opaque posé sur tout ce qui le rattache à ses ancêtres et à de douloureux souvenirs ne doit jamais être déchiré. Les risques encourus sont bien plus grands aujourd'hui qu'hier. Le danger est d'autant plus important que l'enfant prend de l'âge. Le 1^{er} Consul n'est certainement pas du genre à laisser un tel rival potentiel couler des jours heureux.

¹ Mention est faite du domestique : Vedrenne dit « chavan », lors de l'inventaire après décès du 5 brumaire an XII (26 octobre 1803). L'homme réclame les gages qui lui sont dus, tout comme « la nommée fillon cy-devant servante dud. feu plas ».

² De juillet 1793 date de la séparation d'avec sa famille, à mai 1815 date à laquelle il est invité à signer son acte de mariage, Charles/Vincent a cessé d'écrire dans un premier temps, puis de lire 6 mois plus tard. 22 ans passés dans un milieu totalement inculte, vont réduire à néant l'éducation dont il avait pu bénéficier enfant.

Dans les instants qui précèdent les plus violentes tempêtes, la nature se tait comme si, consciente du danger imminent, elle retenait son souffle. Pas la moindre brise n'anime les feuillages, rafraîchit l'atmosphère, participe à la vie. Un silence absolu, inquiétant, que les animaux mêmes se refusent à troubler. Aucun cri d'oiseau, ni aucun vol dans le ciel, ils ont cherché refuge Dieu sait où. Tout reste en suspens. Ces instants de calme qui oppressent tout être vivant sont des moments de très grande tension. Le ciel devient glauque, parfois laiteux, voilant l'horizon tel un linceul. C'est alors que les éléments se déchaînent, libérant des énergies considérables qui frappent aveuglément les êtres et les choses, ravageant tout sur leur passage. Ainsi peuvent être ressenties les quelques années consulaires qui suivent la reconquête de l'Italie. Ce sont des années de répit qui ne sont pas exemptes de tension. Bonaparte semble éprouver le besoin de reprendre des forces, avant de provoquer l'apocalypse qui va ébranler la France et ravager l'Europe. La paix qu'il signe avec l'Angleterre ne doit pas faire illusion, car elle lui permet d'accroître sa puissance militaire. Les pays voisins ne sont perçus que de deux façons : vassaux ou ennemis.

Bonaparte met aussi à profit cette période d'accalmie pour réorganiser les forces vives du pays. L'administration devient un corps à son entière dévotion. Du préfet au maire, il n'y a plus que des exécutants. La police assoit son emprise. La liberté de presse devient inexistante. La magistrature passe aux ordres du pouvoir. Tous ceux qui confessent une religion ne sont pas oubliés : catholiques, protestants, juifs retrouvent, sous condition de tutelle, leur liberté de culte. Églises, temples, synagogues rouvrent donc leurs portes, car la paix intérieure se gagne par la paix des cœurs. La classe ouvrière est placée dans une situation proche de l'esclavage. Les grèves sont interdites, considérées comme une entrave à la liberté d'entreprendre. Toute opposition politique est durement réprimée. Il n'y a plus de représentants du peuple, la désignation des membres du Tribunat (parlement) est soumise de façon déguisée à l'appréciation du 1^{er} Consul. L'armée surtout peut s'avérer une menace et « le petit tondu », qui a coupé sa longue chevelure, est bien placé pour le savoir, car sans l'armée il n'est rien. Aussi, les généraux ayant trop d'envergure sont éloignés de la capitale. Tous les pouvoirs se trouvent concentrés entre les mains d'un seul homme, deux ans après son coup d'État. Un plébiscite organisé en août 1802, le propulse Consul à vie, avec le droit de désigner son successeur. La Révolution, treize ans après l'ouverture des États généraux, vient de donner naissance à une dictature de droit populaire

s'appuyant sur la force armée, en remplacement d'une monarchie de droit divin.

Certes, quelques grands chantiers sont en voie d'achèvement. C'est le cas du Code civil qui réaffirme la prééminence de la propriété et dénie à la femme le moindre droit. Ce chantier est ouvert depuis 1793. L'apport de Bonaparte y est tout à fait négligeable, sa paternité revenant incontestablement à Cambacérès, Portalis et Maleville. La création des Lycées s'inscrit dans le droit fil de la politique scolaire initiée par l'ancien régime. Quant à l'enseignement supérieur, il est militarisé, les meilleurs éléments serviront dans l'armée.

Bon nombre d'anciens conventionnels, exclus de la vie politique lors de la chute du Directoire regardent d'un œil critique la tournure prise par les événements. D'acteurs, ils sont devenus spectateurs inquiets et impuissants. C'est le cas de l'ancien conventionnel Jacques Brival. En tant que juge, il applique dorénavant les consignes qui lui parviennent du ministère de la Justice, mais qui en fait prennent leur source au sommet de l'État. Le 1^{er} Consul décide, ses ministres mettent en forme et transmettent. Jacques étudie avec attention toutes les lois votées, étant dans son élément. C'est donc avec surprise et consternation qu'il prend connaissance de la loi adoptée le 27 floréal an X (17 mai 1802) :

- « Article 1^{er} *Dans les colonies restituées à la France, en exécution du traité d'Amiens du 6 germinal an X (27 mars 1802), l'esclavage sera maintenu conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.*
- Article 2^{ème} *Il en sera de même dans les autres colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance.*
- Article 3^{ème} *La traite des Noirs et leur importation dans lesdites colonies auront lieu conformément aux lois et règlements existants avant ladite époque de 1789. »*

Brival, le premier, était monté à la tribune pour demander l'abolition de l'esclavage en application de l'article fondamental de la Déclaration : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits...* » Et voilà que huit ans plus tard, ce pur produit de la Révolution qu'est Bonaparte foule au pied l'un de ses principaux acquis. Dans quel but ? Rien de plus facile à comprendre : faire droit aux colons qui manquent de main-d'œuvre ; faire droit aux marchands négriers dont le commerce s'est effondré ; faire droit aux banquiers qui doivent reconstituer leurs marges financières ; et aussi répondre

aux attentes de Joséphine la créole, épouse du 1^{er} Consul. Quelle triste régression que ce rétablissement de l'esclavage¹! C'est à croire que le maître du pays considère que les hommes ne peuvent appartenir qu'à l'une de ces deux catégories : les maîtres et les esclaves. Cette dernière catégorie, la plus populeuse, devant être comprise au sens large du terme : esclaves dans les champs de canne à sucre, mais aussi esclaves au service de la grande industrie et de même, esclaves sous la mitraille, dans la domesticité, dans la mendicité... En somme, tout individu dont la vie est comptée pour rien et à l'égard duquel on ne saurait éprouver un sentiment de perte affective.

Et pourtant, peu après le coup d'État, Bonaparte aurait affirmé aux députés de Saint-Domingue : « *les principes sacrés de la liberté et de l'égalité des Noirs n'éprouveront jamais parmi nous d'atteinte ni de modification* »². Mais on sait ce que valent les promesses des hommes d'État, aujourd'hui comme hier. Le premier des citoyens français a flétri sa mémoire à jamais et s'est déshonoré en réintroduisant la discrimination raciale, en rétablissant l'esclavage et la traite des noirs. Le corps expéditionnaire envoyé à Saint-Domingue pour mater la rébellion capture le général Toussaint-Louverture dont le grade avait été confirmé par Barras. Transféré en France, il meurt empoisonné dans la prison de Joux, le 27 avril 1803 – de chagrin, selon la version officielle. À la même époque, la Louisiane est vendue aux États-Unis, qui par cet achat doublent la superficie de leur territoire. Cinq cent trente millions d'acres³ de la Nouvelle-France sont cédés au prix de 3 cents l'acre. Soixante millions de francs tombent dans la bourse du 1^{er} Consul, les vingt millions restants n'étant que des dédommagements consentis à certains citoyens américains.

À trois cents de l'acre, le propriétaire des domaines de la Gorse pouvait s'offrir le petit État du Connecticut, mais il eût été bien en peine de l'exploiter et encore moins de le défendre ! Jean Plas dit « l'aîné », meurt le 17 vendémiaire de l'an XII⁴ (10 octobre 1803), après une courte maladie qu'il ne

¹ L'esclavage a été aboli le 16 pluviôse de l'an II (4 février 1794).

² Citation extraite du Dictionnaire de Napoléon – Jean Tulard – Fayard 1999.

³ 2 millions de km², soit 22% de la superficie actuelle des USA s'étendant du golfe du Mexique jusqu'au Canada, vendus pour la somme de 15 millions de dollars.

⁴ « *Lagorsse, le dix-sept vendémiaire l'an douze*

parvient pas à soigner. L'été de l'an 1803 a été caniculaire, fatiguant les organismes des personnes d'âge mûr. Il quitte ce monde ayant atteint la cinquantaine, en laissant beaucoup d'impayés. Sa femme, lassée de ses frasques, est partie vivre chez sa belle-sœur Marie Plas, qui habite le village voisin du Mons, laissant son mari aux bons soins de sa servante et de son domestique. La « fillon » qui a repris vie commune, se voit dans l'obligation de régler les frais des funérailles, en attendant de se les faire rembourser avec les gages qui lui sont dus¹. Elle ne pouvait tout de même pas le laisser mettre dans la fosse commune, avec les miséreux. À vingt-trois ans, Joseph prend possession des biens de son père, sous réserve d'inventaire. Les cinq enfants mineurs, suite à un conseil de famille, sont placés sous la tutelle de leur oncle Jean Bouilhac dit « Antoine », habitant le Mons.

Acte de décès de Jean Plas, décédé ledit jour à neuf heures du matin, profession de propriétaire, âgé de cinquante ans, né à St Salvador, fils de feu autre Jean Plas et de défunte Françoise Théreygeol. Déclaration à moi faite par le citoyen Léonard Plas demeurant à St Salvador demeurant aux yieux de St Salvador, profession de propriétaire qui a dit être frère du défunt et par le citoyen petit-Jean Lascaux demeurant à Lagorsse, profession de cultivateur, qui a dit être voisin du défunt. Et ont tous déclaré ne savoir signer. Constaté suivant la loi, par moi Léonard Tramond, maire de Seilhac, faisant fonction d'officier public de l'état civil. »

Une 2^e déclaration de décès a été faite à la mairie de Saint-Salvador, deux jours plus tard, par le même Léonard Plas et par « Joseph », fils aîné du défunt.

¹ Ces informations sont déduites de l'inventaire des biens après décès, du 5 brumaire an XII, dont il est fait état par ailleurs - Cote E 13351. Cet inventaire, très intéressant, comporte 16 pages manuscrites, qui permettent une approche très réaliste du mode de vie de la famille Plas. Sont répertoriés tous les ustensiles agraires et de cuisine, les animaux, l'état des bâtiments, l'ameublement du château et des fermes, les stocks de grains et de châtaignes, les papiers soigneusement conservés, etc. De cet inventaire, je tire l'extrait suivant : « *Il est aussi du à la nommée fillon cy devant servante dud. feu plas pour le reste de loyer de l'année dernière et la présente laquelle n'a quitté le service que depuis environ un mois vingt-quatre francs argent sept metres de toile etant quatre de boyradis un de brin et un de grosse un metre et demi detoffe du pays, et plusieurs arverages d'imposition ainsi que le montant des frais funéraires.* »

Remarque : l'inventaire ayant été achevé le 18 brumaire, soit un mois jour pour jour après le décès, il est aisé d'en déduire que la servante n'a quitté le château qu'après les funérailles. On peut constater que c'est elle qui réglait les impôts et qui a fait l'avance du montant des frais funéraires. Cela en dit long sur les relations au sein du couple officiel Jean Plas - Marie Verdier. Il conviendrait plutôt de parler du couple officieux Jean Plas - « la fillon ».

Chapitre XXXI

“ Dans les serres du rapace ”

L'année 1804, ou l'an XII de la République Française Une et Indivisible, mais peut-on encore parler sérieusement de République ? Bonaparte éprouve des envies de grandeur, un besoin de reconnaissance universelle. Se satisfaire de sa position de 1^{er} Consul, lui, l'être omniscient, le dieu des armées, revient à accepter un rang inférieur à celui de ses illustres prédécesseurs : Clovis le roi des francs ; Charlemagne l'empereur d'occident ; Louis XIV le roi soleil. Il est grand temps de remédier à une situation aussi humiliante, d'ailleurs tout son parcours le porte naturellement vers ce point d'orgue. Il sera empereur des Français, en attendant mieux si de l'Atlantique à l'Oural, il parvient à concrétiser sa domination. Le pouvoir absolu dont il dispose pourtant doit s'inscrire de façon éclatante dans la tradition monarchique millénaire qui, depuis Clovis, a édifié la France. La République ne saurait être que la parenthèse qui lui a permis d'émerger.

Rares sont ceux qui, annoncés par les prophètes depuis la nuit des temps, surgissent du néant, portés par le souffle de l'Éternel. À défaut de ne pouvoir être compté parmi eux, autant se voir porté par l'expression populaire. Dès le 27 mars 1804, un long processus élaboré par l'éminent juriste Cambacérès va faire basculer la République vers l'Empire. Ce personnage glauque, franc-maçon de haut vol, qui sous l'ère Robespierre légalisait la Terreur par l'innommable « loi des suspects » (17 septembre 1793), s'apprête à donner à la France un régime impérial. De lui et sans doute de tant d'autres on peut dire : qu'importe le râtelier, pourvu que l'avoine soit abondante. Les résultats du plébiscite sont proclamés le 14 Thermidor de l'an XII (2 août 1804). Les chiffres sont édifiants et se passent de commentaires : 3 521 675 oui (99,92 %) et 2579 non (0,07 %), pour une population d'environ 28 millions d'habitants. Le 1^{er} Consul Bonaparte devient empereur sous le nom de Napoléon 1^{er}.

Le peuple tout entier ne peut que s'extasier devant la reconnaissance des mérites d'un homme hors du commun, qui va conduire la nation sur les chemins d'une gloire fort méritée et assurer son bonheur. Mais en attendant de sentir palpiter son cœur au son du canon, le peuple est confronté aux difficultés de l'existence. Les cinq mois de sécheresse de l'année précédente ont grillé les récoltes, hormis celles des vignobles, par conséquent l'année de la consécration risque d'être bien difficile à négocier. Cependant, cela ne

saurait avoir d'incidence sur l'état de santé du futur empereur. Lui, l'éternel souffreteux, ne s'est jamais mieux porté. Ses affections pulmonaires, ses problèmes de paludisme et de gale, voire ses crises d'épilepsie, se sont évanouis. Il peut donc s'appliquer consciencieusement à réduire à néant l'ombre même d'une opposition. En premier lieu, les hommes qui le servent sont invités à oublier le tutoiement. Certains récalcitrants comme ce rustre de Lannes, s'offusquent : « *comment, tu es capable d'une pareille indignité ! après tout ce que j'ai fait pour toi ! après tout le sang que j'ai prodigué pour servir ton ambition...* »¹ D'autres comme son frère Lucien, l'ancien président des Cinq cents qui s'exclamait : « *Je jure de tuer mon frère de ma propre main, s'il attende jamais à la liberté des Français* », subissent sa disgrâce et s'éloignent. Mais ce ne sont là que des péripéties dont l'intérêt ne vaut que par la lumière qu'elles jettent sur le caractère de Napoléon. Des actions bien plus condamnables se préparent dans le secret des cabinets, car le futur César compte bien se servir des méthodes dont ses illustres prédécesseurs ont fait usage.

Depuis quelque temps, celui qui n'accorde pas le moindre prix à la vie de ses sujets s'interroge sur les menaces qui pourraient bien assombrir son règne avant même qu'il n'ait commencé. La première de ces menaces est à rechercher dans les sphères royalistes qui n'ont pas abdiqué toute prétention au trône. Si la croissance du chêne capétien étêté a subi un coup d'arrêt, les branches latérales sont encore bien vivaces. Il faut faire un exemple et montrer au monde que le rapace tient fermement sa proie dans ses serres et n'a pas l'intention de la lâcher. Les frères du roi Louis XVI, ainsi que ses neveux étant hors d'atteinte, Bonaparte va jeter son dévolu sur un prince de la maison de Bourbon : Louis, prince de Condé et duc d'Enghien. Le duc est âgé de trente-deux ans et vit à Ettenheim dans l'un des duchés d'outre-Rhin. Il n'est cependant, dans l'ordre de succession au trône, qu'un prétendant éloigné. Qu'importe, il faut faire un exemple et terroriser les royalistes, comme en son temps Danton prétendait terroriser les terroristes. Le général Ordener, véritable homme de main du 1^{er} Consul, est chargé à la tête d'un millier de soldats d'investir le duché de Bade et d'enlever le duc. Cinq jours plus tard, celui-ci est conduit au fort de Vincennes puis jugé sommairement. Accusé faussement d'avoir conspiré, il est passé par les armes la nuit du 30 ventôse de l'an XII (21 mars 1804). Son corps est jeté dans une fosse déjà creusée. Pour faire bonne

¹ Citations relevées dans « Napoléon » - Jean Savant aux éditions Veyrier.

mesure, le général Pichegru, comploteur authentique, est étranglé dans la prison du Temple le 5 avril suivant. Les opposants présumés sont arrêtés et déportés sur le champ¹.

En Corrèze, Dominique Tereygeol est venu de son village des Rivières, assister aux funérailles de Léonard Vedrenne, ancien notaire en la résidence de Saint-Salvador. Le brave homme a rendu l'âme le 11 floréal (30 avril) et la place est désormais vacante. Malheureusement, elle est soumise au bon vouloir d'un seul homme, dont les préoccupations actuelles sont d'une tout autre nature. Comment Bonaparte pourrait-il contresigner chaque nomination de cette importance, sans que les retards prennent des proportions inquiétantes ? Dominique prendra donc son mal en patience². En attendant, il va pouvoir discuter des derniers événements avec son cousin Jean, puisque les nouvelles ont eu largement le temps de voyager jusqu'à eux. Il leur faudra cependant se tenir à l'écart des oreilles indiscrètes, sait-on jamais !

— Alors Jean, tu me sembles en bonne santé ! Aurais-tu retrouvé une seconde jeunesse ?

— Non Dominique, ne crois pas cela ! Nous venons de porter en terre notre ami Léonard et il n'est pas sûr que je puisse passer le prochain hiver sans encombre³. Nos soldats voyagent trop et rapportent des maladies que ne peuvent surmonter les vieillards comme moi.

— Allons, tu n'es pas vieux, tu nous enterreras tous ! Mais à ce propos, as-tu su que Bonaparte venait de faire fusiller le duc d'Enghien ?

¹ L'assassinat du duc d'Enghien semble avoir hanté le général Hulin, désigné par Bonaparte pour prononcer le jugement. À la fin de sa vie, il met sur papier ses « *explications offertes aux hommes impartiaux...* » « *...Je le répète encore, que je suis malheureux ! Vingt ans écoulés n'ont point adouci l'amertume de mes regrets !...* » Bibliothèque municipale de Lisieux. <http://www.bmlisieux.com> Voici l'appréciation portée sur cet événement par Cambacérès : « *La mort du duc d'Enghien frappa de terreur tous les esprits et affaiblit singulièrement la considération dont jouissait Bonaparte au-dehors ainsi que la confiance qu'il inspirait dans l'intérieur.* »

² Dominique Tereygeol ne sera nommé notaire en la résidence de Saint-Salvador, que le 10 août 1810. Il prendra ses fonctions le 12 octobre suivant et les gardera jusqu'au 7 juillet 1829.

³ Jean Tereygeol décèdera 8 mois plus tard, le 12 nivôse an XIII (1^{er} janvier 1805), à l'âge de 46 ans. Il était alors adjoint au maire.

- Oui, l'information circule depuis une quinzaine de jours. Qu'avait donc fait ce malheureux, pour devenir ainsi l'objet du courroux du 1^{er} Consul ?
- Je pense que son plus grand tort était d'appartenir à la famille royale. Le « petit tondu » a voulu faire un exemple. Il ne veut pas d'un retour à la monarchie, c'est très clair.
- Oui, il faut le comprendre ainsi. Vois-tu mon cousin ! si l'identité de Vincent était découverte je ne donnerais pas cher de sa vie.
- Tu as raison, Jean ! si Bonaparte est capable de mettre la main sur un lointain prétendant au trône afin de l'éliminer, il est aisé d'imaginer quel sort serait réservé au véritable héritier de la couronne. Fort heureusement, peu de gens sont fixés sur son identité : les frères Brival et nous deux, ainsi que mon frère Antoine.
- Ici ! Mais tu oublies les Barras et Cambacérès et sans doute d'autres que nous ne connaissons pas.

Dominique reste un long moment perplexe, suite à cette remarque. Jusqu'à ce jour, il n'avait jamais véritablement envisagé tous les aspects du problème.

- Mais alors, si Cambacérès est informé cela signifie que Bonaparte l'est également ! L'assassinat du duc doit aussi être compris par nous, comme un avertissement.
- Oui ! Ils sont incapables de remonter jusqu'à Vincent, puisque sa trace se perd en Corrèze et que le chanoine Brival est de ceux qui savent conserver un secret. Mais par cet exemple macabre, ils nous mettent aussi en garde.
- Nous n'avons pas d'autre choix que de nous taire, car toute révélation mettrait aussi en péril nos propres vies. Je crains fort que Louis XVII ne soit à jamais mort au Temple et que Vincent ne sache jamais véritablement qui il est.
- Au fait Dominique, as-tu encore quelques contacts avec le prêtre ?
- Non ! Depuis qu'il a été nommé vicaire capitulaire, il est totalement absorbé par la réorganisation du clergé dans notre département. Il nous a demandé de veiller sur Vincent, il n'a pas besoin de nous renouveler sa confiance, car elle va de soi. C'est un homme qui s'en remet entièrement à la Divine Providence.
- Oui, sans doute ! Mais sais-tu qu'il a été placé sous surveillance par monsieur le préfet ? Je tiens cela d'une personne de confiance.

- Je n'en suis pas étonné et cela me conforte dans l'idée qu'il doit se montrer prudent afin de ne pas attirer l'attention sur nous et sur notre petit protégé¹.
- Ne crois-tu pas que nous devrions laisser un témoignage écrit de ce que nous avons fait ? Nous ne sommes pas éternels et lorsque nous ne serons plus de ce monde, Vincent ne pourra pas faire valoir ses droits !
- Écoute Jean, nous ne sommes que des exécutants. Nous n'avons rien demandé et l'acte de naissance parle mieux à qui sait le déchiffrer qu'une simple lettre attestant les faits. L'acte sera toujours là dans un siècle ou deux, alors que la lettre pourrait être contestée ou détruite. Restons-en là !
- Tu as sans doute raison ! Si quelqu'un peut fournir une attestation authentique des faits, c'est bien l'abbé Brival. Lui seul a les moyens de mettre à l'abri un tel document en le communiquant au pape Pie VII. Celui-ci ou l'un de ses successeurs pourra le dévoiler, le moment propice².

La conversation se poursuit jusqu'à une heure tardive, abordant les sujets du moment : le décès de Jean Plas « l'aîné », sept mois plus tôt ; le

¹ Voici ce qu'écrivit Charles Joseph Verneilh-Puiraseau, préfet de la Corrèze, dans « Mes souvenirs de 75 ans » : « *Je recevais aussi et plus fréquemment des visites d'un autre abbé, son neveu, prêtre déporté, fort différent du premier (Jean-Joseph) pour la portée d'esprit et les opinions ; plus différent encore de son frère que j'avais eu pour collègue à l'Assemblée législative. Nos entretiens portaient le plus souvent sur des sujets politico-religieux, que chacun de nous entendait à sa manière. On disait bien qu'il se regardait comme l'administrateur du diocèse de Tulle ; je feignais de l'ignorer ou de n'y pas croire. M. l'abbé Brival et un autre prêtre, son compagnon d'exil, venaient de prêter la promesse de fidélité à la constitution, lorsque j'appris qu'ils allaient publier un mandement signé de l'un comme administrateur du diocèse de Tulle, et de l'autre comme secrétaire. Ce mandement s'imprimait à Tulle ; il m'en fut communiqué un exemplaire, et de suite je fis mettre le scellé sur les presses. Je pris ensuite un arrêté pour le supprimer, en le motivant sur ce que les restrictions et les sentimens généralement exprimés dans cet écrit par les prêtres Brival et Gravière, devaient faire considérer comme non avenue leur promesse de fidélité. En conséquence, comme ils n'offraient plus les garanties exigées, il leur fut fait défense d'exercer aucunes fonctions de leur ministère, jusqu'à ce qu'il en fut autrement ordonné. L'arrêté fut imprimé et envoyé au ministre des cultes, qui garda le silence. Bientôt après on entendit parler de négociations avec le pape. L'abbé Brival me donna des explications un peu satisfaisantes, et je laissai peu à peu tomber mon arrêté en désuétude ! Après le concordat de 1801, M. l'abbé Brival, prêtre fort respectable, fut le premier curé de Tulle. »*

² Grégoire XVI laisse supposer, par ses prises de position dans un de ses brefs, qu'il détient ce type d'informations. Consulter les renvois en fin d'ouvrage.

Concordat signé récemment, qui desserre l'étau qui broyait le clergé ; le plébiscite qui fait du 1^{er} Consul un nouveau monarque de droit populaire ; le temps, incontournable préoccupation des paysans et propriétaires de domaines agricoles. D'ailleurs, le mois de mai ne s'annonce pas très beau. Les fortes pluies, si elles persistent, font craindre une récolte des foins différée jusqu'aux grandes chaleurs du début d'été. Qui s'aviserait à rentrer du foin humide, voire à le mettre en meule ? L'herbe ne peut être fauchée que lorsque le beau temps s'installe durablement. Coupée trop tard, elle sera de moins bonne qualité et cela risque d'occasionner un surcroît de travail, s'il faut faucher et moissonner simultanément. De toute façon, il n'y a rien à y faire et c'est tant mieux.

Justement, cet été de l'an XII (juillet 1804), la France qui se veut encore une république bascule rapidement vers l'empire. La paix est bien trompeuse et le traité signé avec l'Angleterre très mal en point. Il faut donc se préparer à la guerre et dans cette perspective l'empereur des Français, alors en inspection à Boulogne, décide de passer une revue de la flottille en pleine mer. De notoriété publique, le héros n'a pas l'étoffe d'un marin, mais en cette circonstance il va confirmer ce que certains mettaient encore en doute : son mépris absolu de la vie de ses soldats et marins et son manque total de compassion face à la mort des hommes et au malheur de leurs familles. L'amiral Bruix, ancien ministre de Barras, personnage « *doté d'une vaste intelligence, d'un génie d'organisation rare, trouvant ressource à tout, profondément expérimenté, seul homme qui eut dirigé quarante vaisseaux de ligne à la fois* »¹, commande la flottille que son chef destine à l'invasion de l'Angleterre. Une tempête d'une rare violence se prépare et l'amiral s'oppose énergiquement à ce que ses navires gagnent la haute mer.

— Monsieur l'Amiral, pourquoi ne faites-vous point exécuter mes ordres ?

— Général, une horrible tempête se prépare comme vous pouvez le voir.

Voulez-vous exposer inutilement la vie de tant de braves gens ?

— Les conséquences me regardent, seul. Obéissez !

— Général, je n'obéirai pas !

— Amiral, vous êtes un insolent ! hurle Bonaparte en levant sa cravache.

— Général, prenez garde ! s'exclame Bruix en portant la main à son épée.

¹ Histoire du consulat et de l'empire (Adolphe Thiers).

L'assistance est pétrifiée. S'opposer ainsi au nouvel empereur est inconcevable. Celui-ci se recule interloqué pour se mettre hors de portée de son subordonné et jette sa cravache à terre. Il venait de faire une promenade à cheval.

— Monsieur le Contre-Amiral Magon, vous ferez exécuter à l'instant le mouvement que j'ai ordonné. Quant à vous, quittez Boulogne dans les vingt-quatre heures et retirez-vous en Hollande.

La flottille est mise à la mer. *« À peine les premières dispositions furent-elles prises, que la mer devint effrayante à voir. Le ciel, chargé de nuages noirs, était sillonné d'éclairs, le tonnerre grondait à chaque instant, et le vent rompait toutes les lignes. Enfin, ce qu'avait prévu l'amiral arriva et la tempête la plus affreuse dispersa les bâtiments de manière à faire désespérer de leur salut. » « ... des cris terribles se firent entendre. Plus de vingt chaloupes canonnières chargées de soldats et de matelots venaient d'être jetées à la côte, et les malheureux qui les montaient, luttant contre les vagues furieuses, réclamaient des secours que personne n'osait leur porter. » « ... on ne put sauver qu'un très petit nombre des infortunés qui composaient l'équipage des canonnières, et le lendemain la mer rejeta sur le rivage plus de deux cents cadavres. » « ... Ce triste lendemain fut un jour de désolation pour Boulogne et pour le camp. Il n'était personne qui ne courût au rivage cherchant avec anxiété parmi les corps que les vagues amoncelaient. » « ... Des agents chargés d'or parcoururent par son (Napoléon) ordre la ville et le camp, et arrêtaient des murmures tout près d'éclater »¹.*

Celui qui s'est vu confier le gouvernement de la République, sans que pour autant les résultats du plébiscite n'aient été proclamés, mais qui impatient se fait appeler Sire ou Majesté, contemple impassible ce spectacle de désolation. Ce ne sont pas les corps que la mer rejette sur le rivage qu'il regarde indifférent, les hommes se remplacent rapidement et les réserves paraissent inépuisables. Ce sont les débris de cette flottille que l'océan furieux

¹ La relation (en italique), de ce désastre maritime, est tirée des « mémoires de Constant » valet de chambre de Napoléon. J'ai délibérément omis de noter les états d'âme prêtés à Bonaparte par son valet, tels : *« Profondément touché de ce spectacle, le cœur déchiré par les lamentations d'une foule immense que la tempête avait rassemblée sur les falaises et sur la plage... »* Le sentiment de compassion qui transpire du récit est complètement étranger à cet homme.

jette à ses pieds et qui réduisent à néant ses desseins d'invasion de la puissance ennemie. À cet instant, qui peut-il accuser d'un tel désastre ? Si Bruix avait obéi à ses ordres, il aurait eu beau jeu de lui reprocher de ne pas l'avoir prévenu qu'une tempête était en préparation. Non, la faute incombe indéniablement à celui qui sur son rocher dictera : « *A les entendre, il eût fallu naître dans la marine pour y connaître quelque chose...* ». Piètre marin que ce nouveau Sire. Neptune ne combattra jamais à ses côtés. En a-t-il conscience ? Se doute-t-il qu'au terme de son épopée, l'une des flottes les plus puissantes du monde aura été anéantie ? Il affirmera alors : « *Sous mon règne, il n'a jamais pu s'élever dans la marine quelqu'un qui s'écartât de la routine et sût créer.* » Encore eût-il fallu favoriser les conditions propices à l'émergence d'un tel homme, en lui laissant la maîtrise des combats. Inconcevable !

Le maréchal Soult est chargé de faire la relation de la revue maritime. On frise à cette occasion les sommets de la désinformation qui prévaudra lors des grands cataclysmes que l'empire doit subir. Le mensonge est patent et devrait interpeler tous ceux qui prennent pour argent comptant les comptes-rendus de batailles, essentiellement rédigés à la gloire du futur monarque. Ne serait-il pas bon, de temps à autre, de prêter l'oreille à d'autres sons de cloches ?

« *Au quartier général, à Boulogne, le 3 thermidor an XII.*

*J'ai l'honneur de vous rendre compte, Monsieur le Maréchal et Ministre, d'un évènement extrêmement malheureux qui a occasionné la **perte de quelques militaires** et a donné lieu aux avaries que des bâtiments de la flottille ont éprouvées.*

*Le 1^{er} de ce mois, dans l'après-midi, les vents étant passés avec violence au nord-est, les bâtiments de la flottille qui étaient en rade, ont reçu l'ordre de rentrer. Une grande partie a exécuté ce mouvement ; mais ceux qui étaient sous le vent, ayant eu leurs câbles cassés, ont dû appareiller et se diriger sur Etaples, où 42 sont arrivés ; 4 canonnières, 2 péniches, 2 caïques ayant été entraînés par les courants, ont échoué sur la côte ; l'équipage et les garnisons des quatre premiers bâtiments sont sauvés, mais, malheureusement, partie de ceux des quatre derniers a péri et nous croyons que ce désastre nous a occasionné la **perte d'une cinquantaine d'hommes**. Les rapports qui me seront faits à ce sujet me mettront à même de vous rendre un compte plus exact et de vous faire connaître une infinité de braves qui se sont dévoués pour porter du secours à leurs camarades naufragés.*

Sa Majesté Impériale elle-même a passé la nuit sur la côte et dans les flots pour faire donner des secours aux malheureux dont les bâtiments étaient en détresse et sa présence auguste a été la plus douce consolation qu'ils pussent recevoir. J'ai l'honneur de vous saluer. Soult. »

Constant, le 1^{er} valet de chambre, était littéralement en extase devant son maître. Son compte-rendu est donc fiable, sans doute proche de la vérité. Selon lui, plus de vingt chaloupes canonnières sont naufragées, or une chaloupe canonnière comporte à son bord 22 marins et 15 soldats. C'est donc au bas mot 740 hommes qui sont jetés à la mer. Parmi eux, il n'y aura qu'un petit nombre de rescapés. La conclusion s'impose : il y eut probablement plus de 700 victimes, alors que Soult n'en compte que 50. Et encore n'entrent pas dans ce décompte macabre, les péniches et autres caïques (embarcations légères). Quant à Magon, chargé de faire exécuter le mouvement, il minimise les pertes en hommes, mais donne involontairement une précieuse indication sur les pertes en bateaux : « ... *le coup de vent qui se lève bientôt provoque la perte de 30 navires et de 31 noyés* »¹. Trente navires ! C'est plus de mille hommes à la mer.

Ce triste épisode remet en mémoire ce qu'écrivait au Directoire, huit ans plus tôt, le général Kilmaine : « ... *l'odieux pillard qu'il nous a donné pour chef, lequel ne sait que faire périr des soldats, rédiger des proclamations mensongères et ravager le pays* ». Certes, on ne peut plus parler de pillage, du moins sur le sol français, puisque le maître du pays est maintenant libre de le ponctionner à sa guise. Pour le reste, détenir le pouvoir ne change que bien peu la nature des gens.

Le grand jour est enfin arrivé ! L'apothéose ! La reconnaissance d'un peuple déférent. Le sacre d'une ambition hors du commun. Réjouissez-vous français, désormais le héros va prendre dans ses mains vos destinées et vous conduire sur les doux chemins de la gloire. Béni soit ce jour, attendu depuis la nuit des temps. Le dieu des armées qui s'attache à ses pas lui assure des triomphes éternels que les générations futures ne manqueront pas d'invoquer. Les frontières du pays seront repoussées vers les rivages des océans lointains

¹ « Les marins de l'empereur » Magon de Médine. Pour son obéissance, le contre-amiral reçoit les insignes de commandeur de la Légion d'honneur, le 16 août 1804, sur les lieux mêmes du désastre.

et bienveillants. Sa lignée sans fin fera couler dans vos bouches le lait et le miel que chacun est en droit d'espérer de l'existence. Seul votre bonheur est au cœur de ses préoccupations. Il a enfin émergé le nouveau César, des torrents de sang versés par la Révolution. Soyez sans crainte, l'aigle a pris son envol et veille sur chacun de vous. Son esprit vous éclaire. Chantez ses louanges !

Le 11 frimaire de l'an XIII de la République française Une et Indivisible (2 décembre 1804), Napoléon, premier du nom, prête le serment de maintenir l'intégrité du territoire de la République¹. Il se sacre dans la cathédrale Notre-Dame-de-Paris. 11 ans, 10 mois et 11 jours après l'exécution du roi Louis XVI, la France se donne un monarque. Les vœux du laboureur du pays de Caux viennent d'être exaucés. La magnificence du premier personnage doit éclipser celle de l'édifice qui l'accueille. Là, aux pieds du Roi des rois, sous les yeux clos de Celui qui fut violemment coiffé de la couronne d'épines, lacéré, crucifié puis élevé ruisselant de son sang, Napoléon se ceint de la couronne d'or des césars. La présence du pape est une caution apportée par l'Église, quand bien même ne se résume-t-elle qu'à une simple présence. Les nouveaux courtisans, soldats pour la plupart, ne peuvent qu'être ébahis par tant de fastes. Ils attendent impatiemment que la noblesse d'empire se substitue à l'ancienne noblesse. Alors peut-être que la grande roue de l'Histoire aura accompli sa révolution !

Napoléon 1^{er} veut s'inscrire dans la continuité de la longue tradition dynastique de notre pays. Celle-ci prend sa source dans la conversion à la foi catholique du roi des francs Clovis, 1307 ans plus tôt. Or, les monarques français règnent par la grâce de Dieu et non par l'autorité du Saint-Siège. Le pape, successeur de l'apôtre Pierre, sacre, mais ne désigne pas. Jeanne d'Arc, sainte patronne de la France, est venue confirmer, au nom de Dieu et par la triple donation, la légitimité du roi de France. Celui-ci ne tient sa raison d'être qu'en se mettant au service du Christ, le Roi de tous les rois. Napoléon s'est-il placé sous cette tutelle ? Non ! Il ne tire sa légitimité que de lui-même, se servant de la foi catholique pour asservir le peuple à son autorité. Que sont les dix années de son règne, comparées aux treize siècles qui ont édifié la France ?

¹ Serment d'intronisation : « *Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République, de respecter les lois du Concordat et de la liberté des cultes ; de respecter et de faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile... de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français.* »

Chapitre XXXII

“ Le chef de guerre ”

Deux années se sont écoulées, riches en péripéties bien souvent guerrières, faites elles-mêmes de fortunes diverses. C’est ainsi que trois mois après son sacre, Napoléon se fait couronner roi d’Italie, puis les hostilités avec l’Angleterre et l’Autriche reprennent, comme cela était prévisible. Or, malgré les désastres qui frappent la marine française depuis Aboukir, l’empereur est bien décidé à poser le pied sur cette île, devenue l’objet de tous ses ressentiments. Il faut « *donner à l’armée navale une consistance pleinement militaire et rapprocher l’armée de terre de l’armée de mer par une institution nouvelle, que commandent la position géographique et la situation politique de la France face à l’Angleterre* ». Oui, la conquête de ce pays reste un objectif majeur. Mais l’efficacité de la flottille de débarquement, composée de prames, de chaloupes-canonnières, de péniches et de caïques, est illusoire. La désastreuse revue maritime de Boulogne en apporte la démonstration. Cependant, la formation d’une coalition franco-espagnole redonne vie aux prétentions impériales. En effet, les deux pays peuvent aligner une flotte de soixante-quinze vaisseaux, quelque peu supérieure en nombre à la Royal-Navy. Mais c’est sans compter sur le professionnalisme de la marine anglaise, face à l’état de décrépitude de son homologue française.

Autant Napoléon peut s’avérer être un stratège brillant sur le plan terrestre, entouré de généraux aguerris et entreprenants, autant il se montre médiocre et même incompetent sur le plan maritime. Suivant son habitude, il inonde littéralement ses amiraux de directives écrites qui leur parviennent rarement à temps. Directives parfois contradictoires qui désorientent ceux qui les reçoivent au lieu de les affermir. La progression d’un navire à voiles n’est pas comparable à la progression d’un régiment d’infanterie. Ici, il est possible de forcer la cadence de marche si nécessaire. Là, il faut tenir compte de l’état de la mer, de la direction des courants, de celle souvent changeante des vents et de leur puissance jamais égale. On ne peut commander une escadre en étant à mille lieues de sa position. Ce n’est qu’en haute mer que se prennent les décisions appropriées. Faute d’avoir compris que la progression d’un navire n’est pas comparable à la progression d’un régiment et de ne pas avoir fait confiance à un marin d’expérience, Napoléon doit être considéré comme le seul responsable des désastres maritimes à répétition qui jonchent sa route.

Or, le désastre qui se prépare le 21 octobre 1805 marquera à jamais les esprits des gens de mer et fera de la nation britannique la première puissance maritime du globe. La veille, l'amiral Villeneuve, celui-là même qui avait pu s'échapper avec quelques bâtiments du piège d'Aboukir, commande une flotte franco-espagnole de trente-trois vaisseaux de ligne. Au large du cap Trafalgar, il se prépare à affronter l'amiral Nelson qui ne dispose que de vingt-six navires sur zone. Le combat naval dure moins de six heures. L'anglais dispose sa flotte en deux colonnes parallèles qui vont déverser sur les bateaux de l'alliance un feu dévastateur. Nelson y perdra la vie, mais sa victoire est sans appel. Un vaisseau est coulé, dix-sept sont capturés, les autres parviennent à s'échapper, mais ils seront détruits ou capturés douze jours plus tard, lors de la bataille du cap Ortegal. Les pertes humaines sont cinq fois plus importantes côté français que côté anglais. L'amiral Villeneuve, fait prisonnier puis renvoyé en France, est retrouvé un couteau dans le cœur six mois après la défaite, tout comme l'amiral Bruix était mort un an après son refus d'obtempérer. Mais nul ne saurait y voir la marque de l'empereur !

Fort heureusement, les campagnes terrestres victorieuses vont éclipser les déconvenues maritimes successives. Le 11 frimaire de l'an XIV (2 décembre 1805), un an jour pour jour après son sacre, Napoléon va vivre selon son expression « *le plus beau jour de sa vie* ». L'avenir confirmera ce pressentiment, car il y aura d'autres victoires, mais aucune n'égalera celle obtenue à **Austerlitz**.

Les 86.000 hommes de la coalition austro-russe ont pris position sur le plateau de Pratzen, face à l'armée française qui masse ses 73.000 hommes près du village d'Austerlitz. La stratégie de l'empereur est simple : affaiblir délibérément sa propre aile droite et contraindre l'ennemi à porter son attaque de ce côté. Celui-ci présentera alors son flanc à la masse de la Grande Armée, devenant vulnérable à la contre-offensive. Un brouillard à couper au couteau va servir ses plans, en dissimulant les positions des différents corps d'armée à la vue de l'ennemi. Lorsqu'au petit jour, la coalition se met en mouvement en direction du sud, elle se jette dans la nasse en croyant poursuivre une armée battant en retraite. Le piège a fonctionné. Les Français résistent avec acharnement, au prix de lourdes pertes, attirant sans cesse les puissants bataillons austro-russes. Lorsque le brouillard se dissipe, le soleil dévoile le dispositif français aux yeux de l'état-major ennemi interloqué. Son centre affaibli, qui présente le flanc à la ligne française, est en passe d'être enfoncé. À une heure de l'après-midi, l'armée du général Koutouzov est coupée en deux.

La bataille est gagnée, le reste relève du combat et non de la stratégie. Seules les troupes de l'alliance positionnées au nord du dispositif pourront battre en retraite en bon ordre. À quatre heures de l'après-midi, alors que le soleil se couche, tout est consommé. Les pertes françaises sont estimées à 1.300 morts, alors que les pertes des coalisés seront évaluées à 15.000 hommes¹. Deux jours plus tard, l'empereur d'Autriche demande l'armistice. Une proclamation exubérante suivra la victoire : « ... *Soldats, lorsque tout ce qui est nécessaire pour assurer le bonheur et la prospérité de notre patrie sera accompli, je vous ramènerai en France ; là, vous serez l'objet de mes plus tendres sollicitudes. Mon peuple vous reverra avec joie, et il vous suffira de dire, j'étais à la bataille d'Austerlitz, pour que l'on réponde : Voilà un brave.* » La suite dira si la promesse des « tendres sollicitudes » fut tenue.

Sur le plan intérieur, l'année 1805 signe, au 31 décembre, la fin du calendrier républicain. Il est remisé dans les tiroirs de notre histoire le 11 Nivôse de l'an XIV (11-04-14). Il faut reconnaître que la population ne l'a jamais accepté et que les fêtes religieuses ont continué à ponctuer l'année civile, qui de ce fait était complètement déconnectée de l'année administrative. Il aura été en usage pendant treize ans, qui resteront figés dans les mémoires. Il devenait d'ailleurs bizarre de dater le courrier selon l'ère de la République alors que, depuis plus d'un an, le pays était devenu un empire. Pendant que la France plonge l'Europe dans la guerre, Napoléon ressort un projet qui dormait dans les cartons depuis trois ans : le catéchisme impérial. L'empereur ne veut pas seulement façonner les contours de l'Europe, il veut aussi façonner l'esprit des plus jeunes, de ceux qui plus tard seront appelés à le servir et même peut-être à donner leur vie pour lui. Quoi de plus perméable que le cerveau d'un enfant ? Quoi de plus efficace que ces réponses apprises par cœur et que l'on ânonne à longueur de temps ? Quoi de plus indiqué que le cadre religieux où la parole de Dieu va se mêler intimement à celle du héros couronné, sans cesse victorieux ? Le culte catholique, la religion dominante, se prête

¹ Ce sont les estimations de pertes généralement reconnues. Il est possible que ces estimations soient complètement fantaisistes. Voici ce qu'écrit le Général-major autrichien Stutterheim, l'un des acteurs de cette bataille : « *On ne parle pas ici des pertes des deux armées dans la bataille d'Austerlitz. Il est impossible aux personnes mêmes qui se trouvent sur un champ de bataille d'évaluer exactement la quantité de morts et de blessés de chaque parti.* » (juillet 1806) Stutterheim laisse cependant entendre que : « *on a déjà souvent vu et cent cinquante mille combattans et trente mille victimes.* »

particulièrement bien à l'effet recherché. D'ailleurs, Napoléon ne voit pas « dans la religion le mystère de l'incarnation, mais le mystère de l'ordre social. » Pourtant l'école fait déjà une large place à la morale et à l'éducation civique ! Mais c'est oublier que seule une minorité d'enfants est scolarisée dans les milieux paysans et ouvriers. En revanche, tout le monde fait baptiser son enfant et tient à ce qu'il fasse sa communion. Il n'est pas nécessaire de savoir lire et écrire pour cela, il suffit de mémoriser et de répéter. Il n'y a donc pas meilleur terreau, dans lequel la semence va croître. Et quelle semence !

« N'y a-t-il pas des motifs particuliers qui doivent plus fortement nous attacher à Napoléon 1^{er} notre empereur ? » « Oui ; car il est celui que Dieu a suscité dans des circonstances difficiles [...], il est devenu l'oint du Seigneur [...] » « Nous lui devons en particulier, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire [...] » « [...] Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu même [...] » On en demeure proprement ébahi !

RENOI — 8

Joseph Plas a passé l'âge d'avoir à subir ce type d'éducation religieuse fortement déviée de ses objectifs initiaux. Nouveau propriétaire, il doit faire face au passif laissé par son père qui, entre autres choses, n'a pas payé les trois dernières traites concernant ses propres acquisitions de biens nationaux. Mais Joseph peut maintenant dormir sur ses deux oreilles puisque, dans son serment d'investiture, Napoléon s'est engagé à ne pas remettre en question ces fameux biens que la Nation s'était appropriés. Quoi qu'il en soit, pour effacer toutes les dettes contractées, il a fallu vendre et sans perdre de temps. Cinq mois après le décès du père, le vaste domaine de Marsat est vendu aux citoyens Clément et Laru¹. Il a fallu également régler en toute hâte le contentieux qui subsistait avec son oncle « le cadissou » et sa tante Marie-Anne Verdier, à la suite aux dispositions contenues dans leur contrat de mariage², « l'aîné » n'ayant pas honoré ses engagements, pratique habituelle chez lui. Aujourd'hui, Joseph bénéficie d'un répit et peut profiter, entouré de ses quatre frères et sœur, de ce qui n'a rien d'une vie de château. L'avant-dernier, Jean, les a

¹ Contrat notarié n° 93 du 1^{er} germinal an XII (22 mars 1804) – archives départementales de la Corrèze, cote E 13351. Clément avait ouvert les enchères lors de la mise en vente des domaines de la Gorse et de Marsat.

² Contrat notarié n° 97 du 5 germinal an XII (26 mars 1804) – cote E 13351.

quittés récemment à l'âge de huit ans¹. Il était né au château après la réconciliation des parents, mais il avait suivi de peu son père dans la tombe. C'est ainsi à la campagne, lorsque l'on est de constitution fragile et que les épidémies frappent. Il faut bien en convenir, l'an XIII aura été funeste à beaucoup de ses proches : ses oncles Georges et Gêrôme Verdier, ce dernier vivait avec eux ; leur parent Jean Tereygeol et d'autres encore.

Dominique Tereygeol a pris dès l'aube la route de la Gorse. Il doit y rencontrer la famille qui est au cœur de ses attentions depuis plus d'une décennie. Il se revoit, douze ans plus tôt, cheminant vers le bourg de Salvador. Que de neige alors ! Tout comme ce dernier hiver qui a vu le manteau blanc recouvrir le sol jusqu'au mois de mai². Aujourd'hui, après un automne très humide, les tempêtes éprouvent la région, arrachant les arbres et soufflant les toits de chaume. Beaucoup de travail en perspective pour tout remettre en état ! Ce n'est pas très prudent d'être par les chemins, lorsque le vent balaie violemment la campagne, mettant le voyageur à la merci d'une branche qui se casse ou d'un débris qui s'envole. Les bourrasques peuvent aussi effrayer son cheval.

Dominique est proche de la quarantaine et la charge qui lui a été confiée douze ans auparavant a toujours occupé ses pensées. Certes, les évènements ont quelque peu bousculé le bon déroulement de cette mission, mais dans l'ensemble, le fils du dernier roi a été préservé des soubresauts de la Révolution et du Directoire. L'enfant devenu un jeune homme de vingt et un ans s'est fondu dans le petit peuple, ainsi que l'avaient voulu les Hébert, Chaumette, Brival et d'autres restés dans l'ombre. Mais pourra-t-il être protégé de cette terrible menace que l'Empire fait planer sur lui ? Dominique est bien décidé à tout faire pour cela. S'il se rend souvent au château, y recevant toujours un accueil chaleureux, ce n'est pas de gaité de cœur qu'il y va

¹ Le 15 germinal - an XIII décès de Jean Plas (8 heures le 14), à l'âge de 8 ans, né à Saint-Salvador. Déclaration faite par Jean Plas et Léonard Plas, frères du défunt. (4 avril 1805) En réalité, la naissance s'est produite à la Gorse (voir l'acte). À signaler également le décès en janvier 1803 de « la Catherine », mère du « cadissou ». Elle vivait toujours avec son fils et Marie-Anne Verdier.

² Les indications climatiques données tout au long de l'ouvrage ne relèvent pas de l'arbitraire. Elles proviennent de différentes sources, dont celle très bien documentée de météo-Romandie.

aujourd'hui. Les maires du canton ont été avisés par les préfets que l'empereur avait demandé la levée de quatre-vingt mille conscrits de la classe 1807. Les tableaux de recensement des jeunes gens nés en 1787 sont en cours de vérification avant affichage. Le tirage au sort est prévu le 18 novembre 1806. Les conseillers municipaux vont sillonner les villages avant la date fatidique, car nul ne doit manquer à l'appel de son nom et si peu de ces jeunes hommes savent lire. Bien qu'étant résidant dans la commune voisine de Beaumont, le cadet des Tereygeol ayant été averti par son frère Antoine, maire des lieux, a préféré prendre les devants. Il se dit que s'il y a eu un temps pour les questions, il y a dorénavant un temps pour y répondre.

Léonard Plas est né en 1787. C'est un beau et vigoureux gaillard d'une taille un peu au-dessus de la moyenne pour un garçon de son âge et à plus forte raison pour un Corrézien¹. C'est lui qui douze ans auparavant a facilité l'intégration de Vincent dans sa nouvelle famille et dans le milieu paysan plutôt fermé et méfiant. Tous deux sont très proches l'un de l'autre, ayant sensiblement le même âge. Bien sûr, Léonard a cherché à en savoir plus sur ce qui avait conduit Vincent chez eux, mais nul n'a jamais été en mesure de lui apporter des réponses satisfaisantes. L'intéressé ne se souvenant que de bien peu de choses de son passé : des murailles hautes et épaisses ; beaucoup de gens autour de lui, qu'il ne connaissait pas ; un couple avec qui il vivait, mais qui n'était pas ses parents. Avec ça, on n'est pas très avancé ! Quant au dernier des Léonard, celui qui est dit « le petit », beaucoup plus jeune que ses frères, il s'est bien accroché à leurs basques, mais a souvent été tenu à l'écart de leurs jeux et de leurs activités.

La mère, sa fille et sa belle-fille, ayant vaqué à leurs occupations, les quatre hommes ont pris place autour de la grande table. Le visage fermé de Dominique ne laisse présager rien de bon. Tous attendent, suspendus à son annonce. S'il est venu de si loin par un temps pareil, ce n'est certainement pas pour s'enquérir de leur santé.

— Les garçons, dans quelques jours Léonard va devoir tirer au sort son numéro de conscrit. Les maires ont reçu les directives du préfet. Elles fixent le nombre de conscrits par canton qui vont être « appelés à

¹ La taille moyenne des conscrits vers 1800 est de 1m60. Dans les contreforts de la montagne corrézienne, cette taille chute autour de 1m55, principalement en raison de l'alimentation peu variée, à base de châtaignes et de blé noir.

marcher ». Le contingent de la classe 1807 me semble important, donc les chances d'échapper au recrutement sont faibles.

- Le père est mort depuis peu. Peut-être que ce sera suffisant pour être réformé ?
- Nous ferons la demande, mais ton frère aîné Joseph n'ayant pas été appelé, je ne crois pas qu'elle soit retenue. Ta seule chance d'échapper à la réquisition était d'être marié.
- Peut-être en jouant les boiteux ou les mal-portants ?
- Non ! Ne t'amuse pas à ça. Le Conseil prendrait ses renseignements et il y a toujours quelqu'un dans un village qui te dénoncerait comme faisant semblant.
- C'est vrai ! Surtout qu'avec tous les problèmes que notre père a suscités, nous n'avons pas que des amis dans le canton.
- N'oublie pas de venir à Seilhac le 18 novembre. D'ailleurs, je passerai te prendre. Ton absence à ce tirage au sort, quelle qu'en soit la raison, te placerait dans la position de « premier à marcher », alors que tu peux tirer un bon numéro qui te placera en fin de dépôt.
- Nous verrons bien ! Mais pourquoi mon frère Vincent n'est pas appelé ? Il est plus âgé que moi !
- C'est une longue histoire qui peut se résumer ainsi : les parents de Vincent ont été tués sous la Révolution. Il m'a été demandé de lui trouver une famille qui voudrait bien l'accueillir et vos parents ont accepté. Pour qu'on ne puisse pas retrouver la trace de cet enfant afin de lui nuire, votre cousin Jean Tereygeol a rédigé un acte de naissance daté à peu près du jour de son arrivée chez vous. Par conséquent, pour l'état civil, Vincent est de la classe 1814.

Joseph s'est tu jusqu'à présent et reste songeur. Se souvenant fort bien de cette période, il cherche à en savoir plus.

- J'avais quatorze ans lorsque Vincent est arrivé chez nous. Il ne parlait pas notre patois et nous n'avons pas pu le questionner. Aujourd'hui, il ne veut plus se souvenir de son passé. Alors, dis-nous Dominique, pour que le père devienne propriétaire du château et des domaines sans déboursier une livre, il fallait bien qu'il ait marchandé l'adoption et que Vincent soit issu d'une grande famille !
- Oui Joseph ! Les parents de Vincent étaient de très grands seigneurs, mais je ne peux pas t'en dire plus, car j'ai promis de me taire. Si son identité était découverte, la vie de toute votre famille serait en danger. N'oubliez

pas, même aux pires moments de la Révolution, la surveillance policière n'a jamais été aussi pesante que depuis la proclamation de l'Empire.

Devant la maison commune du canton, huit jours plus tard, une foule impressionnante se presse. Tous les conscrits de la classe 1807, des communes de Beaumont, de Chamboulive, de Saint-Salvador et de Seilhac sont présents. Ils sont accompagnés d'un parent ou d'un frère, parfois même de la famille. Pas la moindre conversation, chacun attend l'appel de son nom. L'angoisse est palpable. Une estrade a été dressée à l'intérieur de la salle, où ont pris place le sous-préfet, les maires des communes concernées, deux gendarmes et un greffier. Chaque conscrit à l'appel de son nom, doit tirer un numéro dans une urne placée en évidence. Les plus chanceux seront ceux qui tireront un numéro élevé. Ils sont assurés d'être placés au dépôt et croient-ils, assurés de ne jamais être appelés. Léonard satisfait donc à ces formalités dont sa vie va dépendre. Après confirmation de son identité par les trois maires, il passe sous la toise. Deux index sont identifiables, l'un placé à 1 mètre 488 et l'autre à 1 mètre 542. En dessous du premier c'est la réforme immédiate, entre les deux index c'est l'ajournement jusqu'à l'âge de vingt ans révolus, puis la réforme au cours de la seconde session du conseil de recrutement qui suit. Le gendarme énonce à haute voix : taille 1 mètre 625, puis Léonard plonge sa main dans l'urne et dépose le billet sur la table : numéro 18¹. C'est la consternation de l'intéressé qui doit encore passer devant le conseil de recrutement prévu le 4 décembre. Sur le chemin du retour, Dominique tente de lui remonter le moral et lui promet de faire de son mieux pour obtenir la réforme.

Les relations de Dominique sont toujours de première main, malgré les changements successifs de régimes. Il tiendra parole, obtenant Dieu sait comment, la réforme de Léonard². Mais, c'était sans compter sur un évènement dont les répercussions allaient atteindre bien des conscrits pensant

¹ Le système de recrutement est tout, sauf évident à comprendre. Le numéro de tirage est le 18, mais le numéro d'ordre est le 1420. Ce qui signifie que 1419 conscrits seront en principe appelés avant lui, dans le département. Parmi ceux-ci, il faut compter tous les hommes des classes précédentes qui ne sont pas encore partis. S'il est demandé au département de fournir un contingent de 1500 hommes, Léonard sera de ceux-là. Arch. Dép. Corrèze-cote R 581.

² Léonard fut réformé gratuitement, ce qui signifie qu'il le fut sans doute pour déficience physique, or, ce type de réforme était tarifé en fonction du handicap.

être à l'abri de la réquisition : la bataille d'Eylau. Elle se déroule deux mois plus tard, les 7 et 8 février 1807, au fin fond de la Prusse orientale et au cœur de l'hiver. L'offensive russe a surpris Napoléon, en villégiature à Varsovie. Il doit parer au plus pressé, mais cette fois-ci il n'y aura pas d'effet de surprise, l'engagement sera total. La première journée, huit heures durant les combats font rage. Les pertes de part et d'autre sont considérables. Le lendemain, le maréchal Augereau blessé la veille, mais soldat courageux, lance son 7^{ème} corps d'armée à l'assaut de l'ennemi. Ses divisions sont massacrées, détruites ou dispersées. C'est un échec ! Les Russes sont maîtres du terrain. Napoléon fait alors appel à Murat, oubliant en cet instant le vouvoiement : « *Nous laisseras-tu dévorer par ces gens-là ?* » S'en suivra la plus impressionnante charge de cavalerie de l'histoire contemporaine. Les quatre-vingts escadrons et leurs douze mille cavaliers des quatre divisions de cavalerie vont percuter par vagues successives les lignes russes, semant le désordre et la mort. Puis c'est la garde à cheval qui prend le relais. La progression des Russes est bloquée. Les deux armées sont épuisées. Napoléon n'est pas en état de poursuivre le général Bennigsen, qui se retire en bon ordre. Malgré le bulletin de victoire, il n'y a pas de vainqueur, mais seulement des vaincus qui jonchent le champ de bataille, maculant la neige de leur sang. Cinquante mille morts et blessés pour cent cinquante mille hommes engagés dans les combats. Le maréchal Ney peut s'exclamer : « *Quel massacre ! Et sans résultat* ».

Il faut s'arrêter un instant sur l'une des batailles les plus sanglantes de l'épopée napoléonienne. L'énormité des pertes subies de part et d'autre sera l'objet d'une campagne de désinformation à la mesure de l'évènement. Il faut éviter que les Français ne cèdent au découragement et à l'exemple de la Grand' Guerre de Vendée, s'opposent aux futures levées de conscrits. Le 14 février, Napoléon est toujours sur place. Il écrit à Joséphine et pour la seule fois de son existence de soldat, il se laisse aller à une pointe de compassion : « *Ce pays est couvert de morts et de blessés. Ce n'est pas la belle partie de la guerre. On souffre et l'âme est oppressée de voir tant de victimes.* » Les pertes ne seront jamais évaluées sérieusement. Il écrit à Fouché : « *Nous avons eu une bataille assez sanglante parce qu'elle m'a coûté plus de 1500 tués et pas moins de 6000 blessés.* » Or, 16 généraux et 950 officiers supérieurs français laisseront leur vie à Eylau. Pour un officier supérieur fauché, combien d'hommes tombaient ? Un, dix, cent... ? L'un des acteurs du drame, le général Marbot, note dans ses mémoires : « *Chaque armée a perdu le tiers de ses effectifs, trente mille Russes et Prussiens manquent à l'appel... Vingt mille*

Français sur les soixante-cinq mille hommes ayant participé au combat sont morts ou blessés et cinq mille sont tombés aux mains des Russes... » La France, dans cette bataille, a perdu au bas mot, trente mille hommes. Lorsque les blessés auront regagné leurs foyers, s'ils y parviennent un jour, ils raconteront à leur façon l'hécatombe et nul ne sera enclin à célébrer une victoire qui a toutes les allures de défaite¹.

Le VII^{ème} Corps d'armée du maréchal Augereau, celui qui enleva le pont d'Arcole, est anéanti. Le maréchal est grièvement blessé. Le 44^{ème} régiment d'infanterie de ligne, sous les ordres du colonel Sandeur, n'existe plus que de nom et doit être reconstitué au plus tôt. Il faisait partie de la Division du général Desjardins, lui-même tombé au champ d'honneur. La décision tombe : les soldats en cours de démobilisation sont maintenus sous les drapeaux et la relève mobilisée massivement. Léonard est « appelé à marcher » courant mars 1807, le conseil a rejeté la réforme accordée trop généreusement. Dieu a préservé le conscrit de 1807 de la sanglante boucherie d'Eylau, mais l'épreuve du feu ne saurait l'épargner bien longtemps.

Vincent regarde partir ce frère avec une émotion non contenue. Ils ont tout partagé depuis douze ans et ne sont pas certains de se revoir avant cinq années interminables. Cette nouvelle saignée dans la jeunesse française est saluée par les sénateurs avec un souffle épique de circonstance, auquel bien peu de gens adhèrent : « *Les jeunes Français appelés aux bataillons de guerre par le dernier sénatus-consulte, ont répondu à la voix de l'Empereur et de la patrie avec le plus généreux dévouement. Tous les départements de l'Empire ont rivalisé d'empressement et de zèle, et déjà les conscrits de 1807 sont ou dans les rangs des braves de l'ennemi ou dans les dépôts de l'intérieur et de l'Italie, ou en chemin pour l'une de ces destinations, tous sur la route du devoir et de l'honneur...* » L'instruction des nouvelles recrues à Valenciennes va prendre huit jours. Ainsi en a décrété l'empereur le 16 novembre dernier :

¹ C'est au cours de cette bataille que le futur général Marbot, Corrèzien d'Altillac, signe avec sa jument, un exploit entré dans la légende. À la demande d'Augereau, il traversera les lignes ennemies afin de porter un message au 14^e de ligne en voie d'anéantissement, puis reviendra indemne vers le maréchal. Toutes les estafettes envoyées avant lui avaient été tuées. Serge Cosseron, (« Les mensonges de Napoléon » - éditions France Loisirs) résume fort bien la situation : « *Les pertes d'Eylau constituent un mensonge public, à travers le silence du bulletin (de la Grande Armée) et un mensonge privé, à travers les demi-aveux d'un homme sonné par l'évènement.* »

« les conscrits n'ont pas besoin de passer plus de huit jours au dépôt ». Durant cette période et conformément aux désirs du premier personnage de l'empire, ils doivent s'exercer, faire des manœuvres, tirer à la cible. « À quoi cela sert-il d'avoir de nombreux soldats, s'ils n'ont pas acquis les bases du métier ? » En réalité, un bon soldat doit avant tout avoir de bonnes jambes et une bonne paire de souliers. Léonard va s'en apercevoir très vite, une fois l'instruction bâclée. Il doit rejoindre le 44^{ème} de ligne sur les rives de l'Alle, près de la ville de Königsberg aux confins du territoire russe. Deux mille kilomètres à parcourir en deux mois de marche forcée¹. Être « appelé à marcher » prend alors tout son sens. À peine le temps de souffler et il doit livrer sa première bataille, près du village de Friedland, le 14 juin 1807. Une victoire incontestable sur les Russes que Napoléon comparera à Austerlitz et Marengo. Une victoire qui en appelle sans doute d'autres.

Une bataille a suffi à Léonard pour devenir un véritable soldat. L'apprentissage s'est fait sur le tas, les anciens éduquant les recrues. En peu de temps, si Dieu lui prête vie, il sera un bon lignard. Il porte l'habit blanc, au collet, parements et revers distinctifs bleus célestes. Une belle tenue certes, mais ô combien salissante, qui laisse apparaître la moindre blessure. Sur la tête, le haut shako de feutre orné d'une houppette est devenu depuis peu la coiffure des régiments de ligne. En main, le fusil modèle 1777 modifié an IX, 1m50 de long et d'une portée efficace de 250 mètres. La baïonnette de 0m70 fichée au canon devient une arme redoutable, au contact de l'ennemi. Avant l'assaut, il y a ce gobelet de mauvaise eau de vie, que les officiers vous contraignent à boire, mais qui pris à jeun vous trouble la vue et modifie votre perception des choses. La progression s'effectue d'abord en colonnes, pour faciliter les déplacements, puis la ligne se forme une fois à portée de canon. Les hommes progressent sur deux ou trois rangs, au coude à coude. Le battement lancinant du tambour rythme la marche. Les boulets et les balles creusent de sanglantes trouées, mais il faut sans cesse resserrer les rangs, sans se préoccuper de celui qui tombe près de soi. Chacun se soutient ainsi, sans la moindre échappatoire. Le soldat est habité par la rage d'en finir au plus vite. Parvenu à trente pas de l'ennemi (moins de vingt mètres), il lui faut marquer

¹ Moyenne considérable de 30 kilomètres par jour, avec armes et bagages. Pour information : la division Friant combattit à Austerlitz, après avoir parcouru 128 km en 2 jours. C'est proprement stupéfiant ! Les soldats étaient des marcheurs hors pair, ou finissaient par le devenir.

une pause pour faire feu. La première ligne met alors un genou à terre de façon à laisser une ouverture de tir à la deuxième ligne. Puis c'est la charge, baïonnette en avant. Les armes s'entrechoquent, les corps se heurtent, les cris de douleur ou de peur emplissent l'espace. Les lames taillent aveuglément dans les chairs. Les corps tombent. Tuer ou être tué, il n'y a pas d'autre alternative.

La ligne ennemie vient de se rompre, sous la violence de la charge. L'ordre de se regrouper fuse. Sous le soleil du mois de juin, Léonard en sueur s'étonne d'en être sorti vivant. Il a appris à repérer ses camarades de régiment, à la houppette et aux parements bleus célestes, qui ont d'ailleurs été conçus dans cette intention. La tension est brusquement retombée, mais aucun signe de fébrilité, plutôt beaucoup de fatigue et l'envie de s'allonger et de dormir. Son uniforme est taché de sang, mais est-ce le sien ? En bon paysan, il sait qu'une blessure, même grave, n'est pas ressentie sur l'instant. Aussi passe-t-il une inspection complète de son corps : le torse, les épaules, les bras, les cuisses, le visage, toutes les parties exposées sont palpées et vérifiées. Alors seulement, il peut prêter attention à ce qui l'entoure, secourir les blessés, identifier les morts, réagir aux ordres. Il lui faudra du temps et beaucoup de batailles, avant d'acquiescer le détachement que l'on demande au soldat, face à la souffrance d'autrui. Confronté aux horreurs de la guerre, il prend enfin conscience que l'individu est compté pour rien, sacrifié à l'ambition d'un seul homme.

Les Russes sont repoussés au-delà du Niémen. Le traité de Tilsit est signé avec le tsar Alexandre 1^{er}, le 7 juillet 1807. Une paix trompeuse, mais qui va de nouveau lancer Léonard sur les routes, avec son régiment. Direction l'Espagne et une nouvelle campagne destinée à placer Joseph, frère de l'empereur, sur le trône. Toute la péninsule ibérique doit tomber en son insatiable puissance. Mais l'ouverture de ce front va s'avérer désastreuse. Peu de batailles, comme les conçoit Napoléon, qui voient d'immenses corps d'armée se percuter jusqu'à l'anéantissement. Les Espagnols, même épaulés par les Anglais, ne peuvent soutenir ce type de confrontation. Ce sera donc la guérilla, les escarmouches, les exactions de part et d'autre. Léonard doit être constamment sur ses gardes, car malheur aux traînards. On s'épuise vite dans ce guêpier ! Pleins du bon sens des hommes rudes de la campagne, Léonard et tant d'autres avec lui ont compris : ils ne peuvent sortir des guerres impériales que grièvement blessés ou jetés à la sauvette dans une fosse. Napoléon est un

laboureur infatigable qui ne sème jamais. Il n’y a donc aucune récolte à espérer.

La bataille de Baylen, le 19 juillet 1808, va sonner le glas du mythe d’invincibilité des armées impériales, si savamment entretenu. L’empire français est à son apogée, mais la capitulation du général Dupont devant le général helvète Théodore de Reding, ancien gouverneur de Malaga, va contraindre l’empereur à repartir à la conquête de l’Espagne, pour installer sur le trône son frère aîné. Le roi Joseph 1^{er}, franc-maçon à ses heures, grand maître par la grâce de Napoléon, ne se maintiendra pas à la chute de celui-ci, en 1813. Enfin, cinq ans c’est toujours ça de pris, quand on n’a strictement rien à proposer au peuple.

Léonard préfère laisser derrière lui cette période difficile de sa vie de soldat. Oubliés, les faits d’armes de son régiment à Saragosse et Valence. Il a survécu et c’est bien là l’essentiel. Au mois de mars 1812, un certain nombre de régiments, dont le 44^{ème} de ligne, reçoivent l’ordre de faire route vers Bayonne. Les blessés et malades sont laissés au dépôt en Espagne. Les armées d’occupation sont ainsi lourdement amputées. S’ensuit l’entame d’un périple dont Léonard ne peut encore se faire idée. La campagne de Russie se dessine à ce moment. Ils sont rejoints par des troupes venues d’Almeida au Portugal. Le retour en France est considéré par tous, comme un soulagement et une période de repos. Inutile dorénavant de se montrer constamment sur ses gardes. L’approvisionnement est enfin régulier et de qualité. Le soldat professionnel qu’il est devenu aimerait bien en profiter pour faire un crochet par la Corrèze, afin de saluer sa famille. Il est sous les armes depuis cinq ans et devrait être démobilisé, mais le maintien est devenu la règle. En raison de son ancienneté et de son expérience, il a été promu caporal. Bien que ne sachant ni lire ni écrire, ce type de promotion est assez courant, face aux besoins croissants de soldats qualifiés. C’est aussi une façon de couper court à toute grogne. Mais, pas de permissions à espérer, elles sont réservées aux officiers. Les hommes du rang servent jusqu’à ce qu’ils tombent, celui qui rentre dans ses foyers sans la moindre blessure est compté pour rien par la Nation. Le rappel du 44^{ème} de ligne fait suite à la constitution du 9^{ème} corps d’armée¹, dont le commandement

¹ Le 9^e corps d’armée du Maréchal Victor (Claude-Victor Perrin, duc de Bellune) est composé des 12^e et 25^e divisions.

12^e division Général Partourneaux

2^e brigade Général Blanmont

44^e régiment Colonel Teullé

4^e bataillon Commandant Lambert

été confié au maréchal Victor. Au mois de mai 1812, les quelque trente mille hommes des 12^{ème} et 25^{ème} divisions qui composent ce corps prennent la route de la Prusse. Léonard ne sera pas resté longtemps oisif puisque le 9^{ème} corps a reçu pour mission de maintenir la paix dans ce pays allié. Il lui faut de nouveau se montrer sur ces gardes, car l'accueil est à la mesure de l'alliance, plutôt froid.



La retraite de Russie
Tableau de Géricault (1791-1824)
Hommes et bêtes composant la grande armée
vont être engloutis dans l'enfer blanc.

Chapitre XXXIII

“ La permutation ”

L'année 1812 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. L'empereur des français et roi d'Italie a la prétention d'asseoir sa domination sur l'Europe entière. Grèce, Portugal, Espagne, Autriche, Allemagne, Belgique, Pologne, Hollande, Suède et d'autres encore, doivent vivre sous sa coupe. Mais, nouvel Alexandre, il se verrait bien empereur des Russes et surtout roi des Anglais¹. Les rois de France ont laissé à l'usurpateur une nation peuplée et puissante, dont la Révolution a usé à sa guise. Mais une domination sur un territoire aussi vaste réclame des hommes pour l'administrer et des hommes pour le défendre. En son temps, l'expansion romaine s'était faite en agréant à l'empire les populations conquises. Ces populations pouvaient à leur tour se charger efficacement de la défense de frontières, de ce fait, beaucoup plus réduites. Napoléon va tenter d'utiliser à son profit cette méthode, avec plus ou moins de réussite. D'un point de vue militaire, les pays conquis doivent fournir leurs contingents de conscrits, selon l'importance de leur population. C'est ainsi que sont appelés à marcher pour l'empereur : des Italiens, des Suédois, des Polonais, des Allemands, des Belges... On comptera jusqu'à une vingtaine de nations ou d'états. Léonard va côtoyer des Espagnols, enrôlés de force et contraints à se battre pour celui qu'ils prennent pour l'antéchrist. C'est dire le manque de confiance que certains bataillons inspirent et la crainte de les voir prendre parti pour l'ennemi, si les choses tournent mal.

Le sénatus-consulte du 20 décembre 1811 appelle une levée de 120.000 hommes nés en 1792. Léonard « le petit » est concerné. Le conseil de recrutement doit statuer le 8 février 1812. Dominique Tereygeol, depuis peu notaire impérial à Saint-Salvador, est plus que jamais plongé dans ses doutes. L'empereur ne relâchera jamais cette étreinte qui broie la jeunesse française. Le pays est devenu un empire militarisé, avec sa police, ses gendarmes, ses gardes nationaux, ses innombrables soldats et sa cohorte de mutilés de guerre. Lui qui, jeune bourgeois exalté, appelait la Révolution de ses vœux, s'impliquant au-delà du raisonnable dans les sociétés jacobines, est maintenant épuisé par vingt-trois années de violences et d'inquiétudes. Ah ! Combien était

¹ Contrairement aux anciens monarques qui étaient dits rois de France, montrant ainsi qu'ils régnaient par Volonté divine, Napoléon fut empereur des Français tout comme Louis-Philippe fut roi des Français, montrant ainsi qu'ils prétendaient régner par la volonté populaire.

douce et prévisible, en comparaison, la vie sous la royauté ! En fin de compte, qu'a-t-il gagné dans tous ces bouleversements ? Davantage de pouvoirs aux mains du peuple ? Certainement pas ! Plus personne ne décide de rien. Plus de libertés ? Non ! Il n'y a plus de presse, hormis les quatre ou cinq journaux contrôlés par le pouvoir. Les bulletins de la Grande Armée ne suscitent plus la moindre émotion, mais de la méfiance, quant à ce qu'ils rapportent. Le corse, après avoir répudié Joséphine, a épousé Marie-Louise d'Autriche¹, la propre nièce de Marie-Antoinette et parle de Louis XVI comme de son « *pauvre oncle* ». Mais ceux qui insultaient l'Autrichienne vingt ans plus tôt n'ont d'autre choix aujourd'hui que d'applaudir ou d'avalier leur chapeau. Le mécontentement gronde, les paysans en ont assez de fournir le gros des bataillons et réclament un roi. Un vrai roi à l'ancienne, qui se comporte en père du peuple et non en fossoyeur. C'est le monde à l'envers et la roue de la Révolution continue de tourner.

Pour ce qui est d'un roi, Dominique en a bien un sous sa protection. Mais ce qu'il redoutait lorsque Léonard est parti en 1807 devient de plus en plus plausible, à savoir que le fils du roi décapité soit obligé d'aller donner sa vie pour un empereur qui usurpe son trône. Le temps ne joue pas en la faveur de Vincent. De la classe 1814, il sera donc appelé dans deux ans, peut-être moins si les besoins en hommes se font trop criants. Dominique ne peut plus se dire qu'il verra bien lorsque le problème se posera. Non ! Le problème se pose maintenant, après il sera trop tard. Vincent ne peut pas, ne doit pas partir. Il n'est pas question de gâcher les fêtes de Noël de la famille Plas, il attendra donc la fin décembre pour aller les voir. D'ici là, il aura certainement trouvé quelque chose à leur proposer. Une solution plus efficace que celle trouvée pour l'aîné des Léonard.

Que de soucis ! Dominique tente bien de se projeter dans l'avenir, mais il ne voit que de gros nuages noirs, annonciateurs de tempêtes. Que peut-il faire pour que Vincent évite la conscription ? Ses choix seront autrement plus lourds de conséquences que la simple rédaction d'un acte de naissance frauduleux, il y a de cela dix-sept ans. Dans deux ans, Vincent aura officiellement vingt ans, mais physiologiquement ce sera un homme de vingt-

¹ Napoléon divorce de Joséphine de Beauharnais, de sa propre autorité. Étant tout en haut de la pyramide, il n'a besoin que de son seul consentement. Il épouse Marie-Louise le 2 avril 1810. Elle est la fille de l'empereur François 1^{er} d'Autriche et la petite nièce de Marie-Antoinette.

neuf ans. Est-il possible que personne ne s'aperçoive de la supercherie ? Il vit au château de la Gorse, retiré dans sa famille. Peu de gens le connaissent, mais de là à lui donner dix ans de moins ! Si le conseil a un doute, il peut ordonner une enquête. Mais sur quoi déboucherait-elle, puisque son cousin Jean qui a rédigé l'acte est mort depuis longtemps ? Dominique feuillet, songeur, l'opuscule que son frère Antoine a reçu dernièrement¹. Il est destiné à responsabiliser les maires, face à la conscription. Peut-il y trouver une idée ?

Les conscrits sont répartis en plusieurs catégories : les réformés; les exemptés; les ajournés; les placés en fin de dépôt; les réquisitionnés. Vincent est en bonne santé, il n'est pas difforme et il a la taille requise. Si l'on ne s'en tient qu'à ces seuls critères, il sera « appelé à marcher » avec sa classe. Seuls recours possibles : le remplacement ou le mariage. Le remplaçant, est-ce vraiment la bonne solution ? Il faut en trouver un, ils se font rares en raison des risques et les sommes demandées flambent. Si par malheur il se montre défaillant en ne se présentant pas ou en faisant désertion, c'est l'appel à marcher immédiat et sans recours pour le conscrit. Un grand risque que l'on ne peut courir. Le mariage est la solution idéale, mais il doit attendre l'âge de dix-huit ans qu'il n'aura que le 16 octobre prochain. Sans doute faudra-t-il se mettre en quête d'une femme. Reste le tirage au sort ! Un bon numéro ne donne l'assurance que de différer d'un an ou deux le départ. Plus personne ne se laisse abuser par cette pratique. Et Léonard « lou petchi », que devient-il dans tout cela ? On ne peut pas l'écarter de la solution ! Il cumule d'ailleurs tous les avantages. Sa petite taille lui ouvre les portes de la réforme ou au pire de l'ajournement. De plus, l'un de ses frères accomplit son service militaire, le conseil est obligé de le placer en fin du dépôt. Il ne sera jamais appelé à servir. Pour lui, la chose est entendue.

Que faire ? La question devient lancinante. Dominique tourne et retourne les pages du feuillet. Léonard peut-il partir à la place de Vincent ? L'article 166 est clair : « *Si un conscrit libre, d'une des classes antérieurement appelées, et ayant moins de trente ans, s'offre pour suppléer son frère, ce remplacement sera, quant à ses effets, considéré comme une substitution.* » Or, Léonard ne pourra se substituer à Vincent dans deux ans, que s'il est placé au dépôt définitif, devenant alors un conscrit libre tout en restant apte à servir.

¹ « Extrait pour les maires de l'instruction générale pour la conscription » - « 2^e partie devoirs et droits des conscrits. » Paris 1811, Firmin DIDOT imprimeur.

S'il est réformé ou exempté, Vincent n'échappera pas à la réquisition. Faut-il courir ce risque ? Cependant, la lecture de cet article vient de donner une idée à Dominique. Ne peut-il pas envisager une véritable substitution ? Si Vincent se présente en février prochain, il aura guère plus de vingt-six ans et sera assuré d'être placé en fin du dépôt, mais il faut en être sûr. La relecture du paragraphe traitant de cette situation s'impose : « *Cinquième subdivision. Conscrits à placer à la fin du Dépôt. 1° Le conscrit dont le frère appelé comme conscrit, ou parti comme enrôlé volontaire, sera présent dans l'un des corps de l'armée de ligne, ou sera mort en activité, ou aura été réformé pour blessures reçues...* » Il n'y a aucun doute possible. Mais alors, que devient Léonard « le petit » ? Sa taille est très proche de la limite inférieure. « *Les conscrits qui auront plus d'un mètre 488 millimètres et moins d'un mètre 542 millimètres seront ajournés jusqu'à la session ordinaire du conseil de recrutement...* » Il sera ajourné et en discutant avec le conseil, probablement réformé. Enfin, il faut tenter le coup, malgré les risques. Il ne lui reste plus qu'à exposer ses conclusions aux trois frères. Mais ce ne sera pas simple.

Les fêtes de la fin de l'année 1811 sont passées. Il est grand temps de reprendre le chemin de la Gorse. L'hiver est glacial. Pouvait-on s'attendre à mieux ? Une fois de plus, la neige est tombée en quantité abondante. On relève une couche de près d'un mètre, avec des congères effrayantes dans les parties ventées. Se déplacer devient pénible, mais Dominique en a l'habitude. Il a pris un cheval de selle, plus maniable, et laisse ses chevaux de trait à l'écurie. Depuis qu'il a été nommé notaire à Saint-Salvador, il a acheté une maison dans le bourg et y demeure le plus souvent. En cours de route, il a tout le temps de repenser aux risques qu'il va prendre et surtout fera prendre aux fils Plas. « *Si l'individu qui se présente à l'examen, n'est pas le même que le conscrit porté sur la liste du tirage, le conseil ordonnera l'arrestation de l'un et de l'autre, et déclarera premier à marcher, le conscrit qui aurait dû se présenter, sauf les autres peines auxquelles pourra donner lieu cette substitution frauduleuse. Le préfet demeurera chargé d'en faire poursuivre les auteurs, fauteurs et complices. Le conscrit ainsi déclaré premier à marcher sera arrêté sur le champ, pour être envoyé au dépôt général des réfractaires.* » Ce qui signifie l'incorporation dans un régiment de réfractaires et bien peu de chances de survivre. Quant à savoir si la permutation peut être découverte ! Il faudrait pour cela une dénonciation, toujours possible, mais peu probable. Les maires des communes concernées attestent seulement que l'individu qui se présente à l'examen est le même que celui qui se sera présenté au tirage. Les

conscrits ne sont donc pas soumis à une vérification d'identité, à l'appel de leur nom.

Toute la famille est là, dans la salle commune du château : trois femmes et trois hommes. Dominique peut exposer ses plans. Il sait d'avance qu'il ne sera pas contredit, car il a de solides arguments à faire valoir.

— Les garçons, voilà comment je vois les choses pour le conseil de recrutement qui doit se tenir début février. Vincent est beaucoup plus âgé que Léonard, qui va attraper ses vingt ans. Je propose donc que ce soit Vincent qui se présente devant le conseil à la place de Léonard.

Joseph est le seul à intervenir, les deux autres se taisent, tout comme les femmes qui ont appris depuis toujours à ne pas intervenir dans ces affaires-là.

— Mais pourquoi cette permutation, que crains-tu Dominique ?

— Allons, Joseph ! Tu veux que ton frère Vincent se présente dans deux ans et que tout le monde s'interroge sur son âge avancé ! Tu crois qu'il pourra faire encore illusion ! Les gens de la région se posent toujours des questions sur l'achat du château et des domaines. Ils pourraient comprendre que cette opération a quelque chose à voir avec Vincent et chercher à en savoir plus.

— Tu as sans doute raison, comme toujours ! Mais ne crains-tu pas que tout le monde se demande pourquoi le nom de Léonard Plas est porté sur les listes ?

— Dis-moi, lorsque tu t'es présenté devant le conseil, quel nom était porté sur les listes ?

— Eh bien !... Jean Plas, c'est mon nom !

— Très bien ! Et alors, n'as-tu pas craint que les gens se demandent pourquoi tu n'étais connu que sous le nom de Joseph ?

L'argument a fait mouche. Jean Plas, dit « Joseph », en reste sans voix. Dominique peut conclure.

— En cas d'empêchement toujours possible, mon frère, le maire de Beaumont sera là pour confirmer les identités des personnes portées sur les listes. Il n'y a donc rien à craindre, pourvu que ce soit la même personne qui se présente pour le tirage et devant la commission. Vincent pourra ainsi bénéficier d'un placement à la fin du dépôt. Pour Léonard, dans deux ans, on avisera, mais en raison de sa petite taille, il devrait pouvoir éviter la réquisition. Au fait, avez-vous des nouvelles du soldat ?

- Non ! Aucune. Ni lui ni nous ne savons écrire. Nous ne savons donc pas où il est.
- Enfin ! Pas de nouvelles, bonnes nouvelles. Vous connaissez l’adage !

Vincent, suivant les conseils de Dominique, se présente au tirage au sort à la place de son frère Léonard « le petit ». Le pauvre homme est fébrile. Lui, dont l’existence a fait l’objet de toutes les attentions, lui qui par la force des choses n’a jamais eu la moindre responsabilité, craint sans raison d’être appelé à porter les armes. Il n’a pas envie de parcourir l’Europe, les seuls voyages qu’il affectionne sont ceux qu’il fait dans ses rêves. Des rêves où s’entremêlent palais fastueux et prisons sordides, personnes vêtues somptueusement et individus dépenaillés. Le voilà avec son bout de papier portant le numéro 114, qu’il dépose sur la table. C’est un très bon numéro, qui en d’autres temps l’aurait assuré de rester chez lui. Puis c’est la toise : 1m552, quelle précision ! En réalité, le gendarme l’a plaqué contre le mur et a vérifié s’il dépassait le repère tracé à 1m542, puis a crié : c’est bon, un centimètre au-dessus ! Puis ce fut le tour du visage, examiné sous toutes les coutures. Aucune infirmité déclarée, alors on en est resté là. Antoine Tereygeol, maire de Beaumont, a bien vérifié que l’on mentionnait que le frère aîné était toujours « sous les aigles ». Vincent n’aura pas besoin de se présenter devant le conseil convoqué huit jours plus tard. Il est placé au dépôt provisoire, afin de se donner le temps de vérifier que le frère est bien affecté dans un régiment de ligne et qu’il n’a commis aucune infraction qui serait susceptible d’annuler cet avantage. La décision du dépôt définitif ne sera prise que sept mois plus tard, le 12 septembre 1812. Cette réclamation a un coût : 80 francs, mais il ne pourra plus être inquiété par un rappel éventuel de tous les conscrits placés en fin du dépôt. La page de la conscription est tournée. C’est à Léonard, ce frère tant aimé qu’il n’a pas revu depuis cinq ans, qu’il doit d’être sauf. Il a donné sa vie pour la France, pour l’empereur, mais surtout pour ce jeune garçon qui un jour débarqua dans sa vie sans crier gare. Dieu seul sait cela, mais qu’importe ! La réalité des événements n’est pas toujours celle que l’on voit. L’Esprit ne s’arrête pas aux frontières temporelles.

Les fiches de conscrits ci-après ne peuvent être étudiées et comprises l’une sans l’autre. Il y eut inversion des identités. La description de la physionomie de Louis XVII adulte est la seule dont on dispose. Il a alors près de 27 ans. Cette description doit être comparée à celles données de lui, lorsqu’il avait 8 ans (page 69 de cet ouvrage).

TABLEAU GENERAL DE LA CONSCRIPTION
AN 1812

(cote du document : R 588)

Rang assigné ou n° échu à chaque conscrit dans le tirage.

N°	Rang	Nom de famille	Date de naissance	cheveux	Chât Cr	Profession	Taille
1697	114	plais léonard	13 mars 1792	sourcils front yeux nez bouche menton visage teint	rond bleus ordinaire grande petite ovale coloré	cultivateur	1m 552
			né à St Salvadour résident à Seilhac fils de feu jean et de marie verdier				

Réclamation	Décision	Dates des décisions	Emargement provisoire	Emargement définitif
le dépôt comme frère d'un militaire	au dépôt provisoire au dépôt définitif son frère est mort en activité de service au 44me régiment	1° 12 7bre 1812 jour 9 mois février an 1812 2° n° 95	<i>parti au 2ème léger</i> (écrit en rouge)	placé en fin du dépôt son frère conscrit de 1807 étant mort au 44e régiment ----- 80,000

Arrêté et certifié la présente liste du tirage par noms ...

en présence 1° des maires ou adjoints 2° des individus dénommés sur cette liste sont bien les conscrits de chacune de leurs communes respectives
Tulle le 8 février 1812

Le maire
de Beaumont Tereygeol
de St Salvadour Chamnard
de Seilhac de Tourzy

Rang assigné ou numéro échu

A chaque conscrit dans le tirage

84

Plas Vincent

Date de naissance du conscrit

le 18 Octobre 1794

Né à St Salvadour résidant à Seilhac

fils de Jean et de feu marie Verdier

cheveux chât**sourcils****front** rond**yeux** roux**nez** bien fait**bouche** moye**menton** rond**visage** plein**teint** coloré

une cicatrice

Profession du conscrit cultivateur**Taille** 1 mètre 503 millimètres

Rectifiée

1 515

Indication de la réclamation

le dépôt comme frère d'un militaire et défaut de taille

ajourné pour taille inférieure à 1m542.

Le dépôt refusé

d'ailleurs un de ses frères en ayant profité

Req. ajournement à 1815 pour taille

16 octobre 1813

Emargement définitif renvoyé à la classe 1815

Req. : Réquisitionné, mention portée à l'encre rouge

Chât : Châtain

Chât Cr : Châtain clair

cf RENVOI - 9

Le conseil de recrutement se tient le 4 mars 1813 à Tulle. Les maires ou adjoints certifient sous leur responsabilité que les individus qui se présentent devant le conseil, sont bien les conscrits de leur commune.

Page 375 - Extraits des rôles des conseils de recrutement de Léonard et de Vincent. A noter la présence de Dominique Tereygeol en tant que Maire provisoire de Saint-Salvadour. Il sera nommé maire de Beaumont le 24 mai 1813, en remplacement de son frère Antoine démissionnaire.

	<i>8 ans</i>	<i>27 ans</i>
Cheveux :	<i>fins et blonds</i>	<i>châtain clair</i>
Front :	<i>large mais fuyant</i>	<i>rond</i>
Yeux :	<i>bleus, assez écartés</i>	<i>bleus</i>
Nez :	<i>droit</i>	<i>ordinaire</i>
Bouche :	<i>forte</i>	<i>grande</i>
Menton :	<i>étroit</i>	<i>petit</i>
Visage :	<i>ovale quasi parfait</i>	<i>ovale</i>
Teint :	<i>coloré</i>	<i>coloré</i>
Taille :	<i>1m03</i>	<i>1m55</i>

À huit ans, Charles avait une taille de dix centimètres au-dessous de la taille moyenne d'un garçon de son âge. À vingt-sept ans, Vincent avait une taille de cinq centimètres au-dessous de la taille moyenne des hommes de son époque.

Les cheveux, de blonds qu'ils étaient sont devenus châtain clair. Voici la description qui est faite de sa sœur, après son départ du Temple à l'âge de 18 ans (enfant, elle était blonde comme son frère) :

« Madame Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon paraît jouir d'une assez bonne santé ; elle est d'une taille avantageuse ; ses traits qui étaient, il y a trois ans, forts délicats ont pris un beau caractère ; ses yeux sont grands, son teint paraît un peu bruni ; ses cheveux, de blonds qu'ils étaient, sont devenus un peu châtain ; elle les porte habituellement sans poudre et noués par derrière ; sa coiffure est ordinairement un fichu attaché par un nœud sur le devant qui forme la rosette »¹.

¹ Les adieux de Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon
auteur : Joseph-François Michaud - éditeur : Tournesen, à Basle 1796.

Chapitre XXXIV

“ Le temps des débâcles ”

Durant toute l'année 1811, les alliances se nouent côté russe. La France n'est pas en reste avec l'alliance de la Prusse et de l'Autriche, qui fourniront à elles deux un contingent de 54 000 hommes. La Grande Armée dispose alors d'un effectif de 690 000 combattants, dont à peine la moitié sont des Français. Des quatre coins de l'Europe, 422 000¹ soldats de diverses nationalités se dirigent vers les rives du Niémen. Beaucoup sont en marche depuis plusieurs mois, en attendant de faire la jonction. L'armée russe se prépare à l'affrontement en parvenant à mobiliser guère plus de 200 000 hommes. Ce qui est en question n'est rien de moins que la domination du continent européen. Le reste, ce ne sont qu'artifices destinés à se donner bonne conscience. Le 27 avril 1812 à Paris, Kourakine remet un ultimatum à Napoléon, l'enjoignant à évacuer la Prusse et la Poméranie et à ramener ses troupes derrière l'Elbe. Le tsar Alexandre n'accepte plus de vivre continuellement sous la menace d'une invasion. À Paris, la révolte gronde, car le peuple a faim. La famine fut le prétexte principal à la Révolution, mais ni cette dernière ni l'Empire ne sont parvenus à éradiquer les causes de ce fléau.

Le royaume de Prusse est vaste et maintenir l'ordre sur toute l'étendue d'un tel territoire n'est pas une mince affaire. Depuis le traité conclu en février 1812, la population et les élites ne voient pas d'un très bon œil l'obligation qui leur est faite de mettre à disposition de Napoléon, un corps de 20 000 hommes. Beaucoup se tournent vers leurs anciens alliés, les russes. Diverses unités de maintien de l'ordre ont été dispersées dans le pays. Après avoir traversé l'Oder, le caporal Léonard Plas est basé à Dantzig, place forte située dans l'embouchure de la Vistule, sur les bords de la mer Baltique. Il est nécessaire d'assurer la protection des convois maritimes transportant vivres et matériels militaires destinés à la Grande Armée.

¹ Selon la carte figurative des pertes successives de l'armée française dans la campagne de Russie 1812-1813, dressée par M. Minard, inspecteur général des ponts et chaussées, le 20 novembre 1869.

Toutes les estimations chiffrées sont données à titre indicatif. Elles varient sensiblement selon les sources. Ces chiffres correspondent à ceux donnés par André Castelot (424 000), auxquels il faut ajouter 30 000 Autrichiens, plus le corps de réserve d'Augereau : 200 000 hommes et les 30 000 hommes de Victor. Soit une armée de 684 000 soldats.

Le 24 juin 1812, la Grande Armée qui s'étire sur près de deux cents kilomètres le long de la frontière russe n'a cessé de croître avec l'affluence de ces masses d'hommes, de chevaux, de matériel militaire et d'intendance, qui maintenant recouvrent les plaines, à l'infini. N'importe quel officier ou homme du rang ne peut qu'être impressionné par ce spectacle. Qui aurait pu imaginer contempler une telle multitude ? Napoléon est parvenu à se doter d'une armée qui ne fut surpassée en nombre que par celle de l'empereur du royaume de Qin, deux mille ans plus tôt. Les pontonniers de différents corps se sont activés les jours précédents, afin de jeter des ponts sur le Niémen. Dans quelques instants, les régiments vont s'ébranler et franchir le fleuve aux rives escarpées. L'empereur vient de porter la guerre dans l'empire de « la très sainte Russie ». En posant le pied dans cet immense territoire, il vient aussi de signer l'anéantissement de sa prodigieuse armée et le commencement de la fin de sa propre épopée. Trois ans, pas une semaine de plus, et le Premier Empire aura vécu. Une campagne s'ouvre et avec elle, le début d'une hécatombe qui ne s'effacera jamais des mémoires.

C'est l'été, le temps est ensoleillé et chaud, les colonnes s'enfoncent dans les plaines russes, sans rencontrer d'opposition. Vilna est prise sans coup férir. Napoléon va y rester dix-huit jours. La chaleur devient écrasante, les orages sont d'une grande violence et les nuits glaciales. Le teint jaunâtre de l'empereur ressort dans son uniforme gris vert qu'il affectionne. La tête est complètement enfoncée dans les épaules, il a pris beaucoup de poids et son embonpoint devient inquiétant. Qu'est devenu Bonaparte ? Son état-major s'interroge sur ses capacités physiques à conduire une campagne qui s'annonce exténuante. Lui, non ! Pendant tout son périple, il sera approvisionné normalement, ne manquant jamais de rien. Ce ne sera pas le cas de ses soldats qui devront vivre sur le pays et s'épuiseront dans des étapes trop longues. À Vitebsk, le 28 juillet, les Russes se retirent après une journée de combats. Et déjà se profile la redoutable méthode qui chaque jour passant va détruire la Grande Armée. « La pratique de la terre brûlée » va s'avérer la plus efficace des alliées pour l'armée russe, en dépit des immenses souffrances que le peuple devra supporter. Pourquoi se préparer à l'affrontement, puisque la nature s'en charge, seule ou parfois avec un peu d'aide ? En un mois, la Grande Armée perd 165 000 hommes et plusieurs dizaines de milliers de chevaux. Mais il faut aller de l'avant, car tout retrait serait perçu comme une défaite.

À ce moment, Victor reçoit l'ordre de regrouper le 9^{ème} corps et de franchir le Niémen. En août 1812, 34 000 hommes prennent la route de Smolensk, Léonard est de ceux-là. La progression est lente, et l'intendance ne suit pas. Tous les villages sur leur passage ont été pillés et ravagés par la coalition. Pour manger, il faut se disperser. Léonard est parti avec son escouade d'une quinzaine de soldats, pour faire main basse sur du ravitaillement, mais il doit s'écarter fortement de sa route. Ces sorties se font en toute autonomie, elles peuvent durer plusieurs jours et nécessitent souvent de bivouaquer. Ensuite, il faut retrouver les colonnes qui ont poursuivi leur avance. Les bandes de cosaques ne peuvent s'opposer à la progression d'un corps d'armée, mais elles peuvent l'affaiblir en harcelant les groupes de soldats qui se sont détachés de leur unité. Elles ne s'en privent pas et cette tactique va éprouver rudement la Grande Armée, tout au long de son odyssee. Léonard est inquiet, il a été contraint à faire halte dans un bosquet. La nuit survient très tôt à cette époque de l'année, dans ces contrées septentrionales. Autant le soleil est brûlant pendant le jour, autant les nuits se montrent glaciales. Pour se réchauffer et ne pas gaspiller davantage de forces en combattant le froid, un bon feu s'est avéré indispensable. Ce feu causera leur perte. Au petit matin, un demi-escadron de cosaques, ces cavaliers supplétifs de l'armée régulière russe, s'est posté en embuscade à la sortie du bois, longues lances en mains, sabres aux côtés. Lorsque Léonard prend conscience du danger, il est déjà trop tard. La formation en carré est ordonnée, la seule efficace contre une charge provenant de toutes les directions. Le choc est bref, les baïonnettes sont impuissantes face aux lances maniées avec dextérité. Les hommes tombent, bousculés par les chevaux. Que peuvent une quinzaine de soldats surpris par une cinquantaine de cavaliers émérites qui les dispersent et finissent par avoir raison d'eux ? Léonard s'écroule sous la violence de l'impact, avant d'être transpercé par une lance. Il ne ressent aucune douleur, mais la vie le fuit. Le regard qu'il porte sur l'aube naissante se voile doucement. Les mains qui le dépouillent brutalement ne lui arrachent pas le moindre cri de souffrance. Son corps est devenu une masse inerte, alors que ses pensées se sont réfugiées pour quelques instants encore dans un coin de son cerveau. Son village, ses parents, ses frères et sœurs, tous sont là, avec une surprenante acuité. Vincent ! Il a enfin les réponses à ses questions. L'un et l'autre se retrouveront, ce n'est qu'une question de temps. La mort l'a fauché comme tant d'autres, dans la fleur de l'âge¹. Laissé nu, sans sépulture, les

¹ Léonard Plas est « mort en activité de service au 44^e régiment » en août 1812, à

bêtes sauvages pourront se repaître de son corps. Mais au moins n'aura-t-il pas enduré longtemps les prodigieuses souffrances qui, avec l'hiver, seront le lot de tous les soldats engagés dans cette terrible campagne militaire.

Au même moment, à trois mille kilomètres de là, Marie Verdier, sa mère rend son dernier soupir. Le destin a ainsi réuni deux êtres séparés depuis plus de cinq ans. Marie, sentant sa fin approcher, s'était installée chez sa belle-sœur, dans un village voisin. Son beau-frère étant le tuteur de ses enfants mineurs, elle avait souhaité que Léonarde sa dernière fille alors âgée de douze ans, puisse connaître une véritable vie de famille, sous la protection de parents en qui elle plaçait toute sa confiance. Au château de la Gorse, ne vivent plus que Joseph âgé de trente et un ans et sa femme Léonarde Vergne. Après 13 ans de mariage, ils n'ont toujours pas d'enfants. Léonard « le petit » âgé de 20 ans et Vincent qui officiellement va sur ses 18 ans, vivent avec eux.

En Russie, les armées du tsar retranchées dans Smolensk, opposent une résistance acharnée aux troupes de l'empereur, puis à la faveur de la nuit décrochent en incendiant la ville. Pour Napoléon c'est une victoire et ses « *affaires vont bien* ». Pour tout observateur impartial et il n'en manque pas dans son entourage, il n'y a aucun motif de se réjouir et d'entrer musique en tête dans une ville aux trois quarts détruite. Napoléon cherche la collision frontale, mais les généraux d'Alexandre commencent à comprendre que l'épuisement consécutif à la famine pourrait anéantir l'armée de l'ennemi. Or, les effectifs de celle-ci diminuent inexorablement et c'est à peine 150 000 hommes qui vont poursuivre leur route vers Moscou. Il semble bien à cet instant que les cohortes Célestes aient choisi leur camp. Un jeune officier russe mortellement blessé, auprès duquel s'affairent les chirurgiens français, a ces mots avant d'expirer : « *Vous êtes de braves gens, vous, mais votre tsar doit être un bien méchant homme ! Que lui a fait le nôtre ? Que vient-il demander à notre patrie ? Lève-toi, tsar de toutes les Russies ! Défends-toi, défends notre religion* »¹. Que peut-on ajouter à cela ? Le 9^{ème} corps de Victor est chargé de prendre ses quartiers à Smolensk. Ce sera chose faite en octobre. Cette arrière-

l'âge de 25 ans. Le destin a voulu que sa mère, Marie Verdier meurt le 9 août 1812, dans le village des Gouttes, commune de Seilhac. Elle allait avoir 51 ans.

¹ Citation relevée dans : « La campagne de Russie » André Castelot. (pg 123) N'oublions pas qu'une majorité d'officiers russes parlaient français. L'aristocratie européenne s'exprimant principalement dans cette langue.

garde n'a subi que peu d'engagements, mais les marches et contres-marches l'ont déjà réduite de moitié.

L'avance vers Moscou se poursuit, inexorablement. L'armée traverse un pays ravagé : « *Nous ne trouvions presque partout que la désolation la plus complète et des décombres fumants* ». Napoléon a besoin d'une grande bataille pour remonter le moral de ses troupes et surtout le sien. Ce sera Borodino sur la Moskova. Le 7 septembre 1812, 120 000 soldats côté français vont se heurter à 152 000 Russes. Le vieux maréchal Koutousov vient d'être nommé par le tsar, commandant en chef de l'armée impériale. Or pour lui, Moscou n'est pas toute la Russie et sa défense n'est pas un impératif. Cependant, une bataille s'impose, quelle qu'en soit l'issue. Il faut prouver à la nation russe que ses enfants ne peuvent être assimilés à d'éternels fuyards. Ce sera une hécatombe, la victoire sur le terrain reste aux Français et à leurs alliés, mais la victoire morale est aux Russes qui peuvent redresser la tête. Les pertes de part et d'autre sont considérables¹, une boucherie qui ouvre à Napoléon la route de Moscou.

Le 14 septembre 1812, l'empereur entre dans Moscou en partie dévastée par les incendies. Ce qu'il reste de la Grande Armée, environ 100 000 hommes, prend ses quartiers. Le pillage de la ville devient une activité à plein temps. Allemands, Polonais, Italiens, Espagnols sont les plus actifs. Les Français se montrent plus réservés, du moins dans un premier temps. La vodka coule à flots, l'ivrognerie des troupes est à son comble. Encore faut-il comprendre ces malheureux soldats, devenus par les rigueurs de la guerre et les nécessités de l'existence, de véritables brigands de grand chemin. Les trafics en tout genre s'organisent et les principaux bénéficiaires de ces trafics n'ont qu'une hâte : rentrer au plus vite chez eux pour profiter du fruit de leurs rapines. Napoléon ne fait pas exception à la règle. Sa véritable nature reprend vite le dessus. Mais lui, comme à son habitude, sombre dans la démesure. Ainsi, la remarquable et gigantesque croix d'or qui domine la tour d'Ivan le Terrible est déposée dans un grand fracas, suite à la rupture d'un câble de soutien... Enfin bref, nul ne veut repartir les mains vides et l'empereur, à défaut de s'être fait sacrer à Moscou, compte bien prendre la route avec un butin digne de son rang.

¹ Comme toujours en la matière, les estimations varient énormément d'une source à l'autre : 60 000 hommes hors de combat côté russe (tués, blessés, prisonniers) ; environ 30 000 côté français. 79 000 morts selon d'autres sources.

Malgré tout, une certaine organisation se met en place afin de ne pas aggraver une situation déjà fort délicate. Cependant, à la mi-octobre, le très beau temps semble inciter à l'inaction des soldats et en ce qui concerne le premier d'entre eux, il l'incite surtout à l'indécision. La Grande Armée est entrée dans Moscou le 14 septembre, elle n'en partira que le 18 octobre. Plus d'un mois à tergiverser, à hésiter. Napoléon sera le maître de Moscou pendant un mois, mais il devra payer le prix de cette grandeur éphémère. Un très lourd tribut qui le condamne irrémédiablement. Koutouzov a reconstitué ses forces et va contraindre impitoyablement les envahisseurs à revenir sur leurs pas. Ils vont devoir reprendre contre leur gré, le même itinéraire que lorsqu'ils se sont enfoncés en territoire russe, fouler à nouveau les champs de bataille, les villes et villages dévastés et brûlés. Le profond sillon que la Grande Armée a tracé en prenant le chemin de Moscou, elle va devoir le reprendre au retour, le recreuser, s'y embourber inexorablement. Ce sillon va devenir son tombeau.

Le 28 octobre, Napoléon foule à nouveau le champ de bataille de la Moskova et ses dizaines de milliers de victimes. Vision d'enfer des corps broyés, déchiquetés, mutilés, laissés sur place en pâture aux chiens, aux corbeaux, aux bêtes sauvages, chairs pourrissant le jour, gelant la nuit. Quelques rares survivants attendent dans cette épouvantable puanteur. Fantômes affamés vivants de charogne, rongés par la crasse, la gale et la vermine, que le Ciel a laissés là, derniers témoins de l'horreur vécue deux mois plus tôt, dernières sentinelles d'un immense charnier qu'il faut traverser. Les bras qui émergent encore des décombres ou de la boue, doigts décharnés et recroquevillés, semblent dire à cet empereur indifférent à la souffrance de ses semblables : regarde le prix que nous avons dû payer pour ton insatiable gloire.

Le 18 octobre, 96 000 hommes avaient entamé leur retraite sous un beau soleil. Le 7 novembre, l'hiver s'installe brusquement, la neige tombe en abondance et le froid devient intense. Encore deux jours de marche harassante pour atteindre Smolensk. La température chute sous les vingt degrés négatifs. La Grande Armée ne compte plus que 32 000 hommes. Mais faut-il encore traiter d'hommes, ces survivants devenus de véritables débris de l'humanité ? Hormis quelques unités et la garde impériale, qui a toujours été tenue en réserve afin de préserver l'empereur, peut-on encore traiter de soldats ceux qui sont ravalés au rang de bêtes de somme ? Les chevaux meurent aussi et il faut bien les remplacer. Ils servent de nourriture à tous ces affamés et certains sont dépecés vivants. Peut-on encore donner le nom de soldats à tous ces traîneurs

dont le sort est réglé par avance ? Ils marchent, mais s'ils tombent, les voilà bien vite dépouillés de leurs vêtements et de leur paquetage. Ils gèlent alors sur place, nus. Les autres sont impitoyablement pourchassés par les cosaques. Chaque jour qui passe voit disparaître deux mille d'entre eux. À l'avant de cette interminable colonne, les unités encore organisées n'ont plus les moyens de nourrir et de surveiller les prisonniers qui retardent leur progression. Ceux-ci sont alors massacrés. Un autre problème se pose : que faire de ses propres blessés ? Lorsqu'ils deviendront encombrants, la plupart seront abandonnés à leur triste sort.

Jusqu'à son entrée à Moscou, Napoléon a abreuvé les français, dans ses « bulletins de la Grande Armée », de proclamations exubérantes et de comptes-rendus tendancieux, pour ne pas dire mensongers (24 bulletins en quatre mois). Mais la source se tarit fortement pendant la retraite. Il ne sera jamais question des pertes humaines puisque l'essentiel est sauf : « *la santé de l'empereur n'a jamais été meilleure* ». Il concèdera du bout des lèvres, les importantes pertes de chevaux. Sans doute a-t-il mieux à faire qu'à écrire, car un obstacle de taille se dresse maintenant devant les vingt mille rescapés de la Grande Armée : la Bérézina. Cette rivière n'est pas encore prise par le gel, mais ses flots charrient des blocs de glace. Les corps d'armée des maréchaux Victor et Oudinot possèdent encore près de la moitié de leurs effectifs. Ils ont attendu à Smolensk le retour victorieux de leur empereur, mettant à profit cette pause pour reprendre des forces. L'effectif de la Grande Armée est ainsi porté à 52.000 hommes, dont 30.000 sont encore en état de combattre. Il n'en faudra pas plus pour inquiéter les 120.000 soldats de Koutousov, qui reste étrangement passif. Lorsqu'il se décide à passer à l'action, il est déjà trop tard pour bloquer le franchissement de la rivière.

Napoléon, informé que tous les ponts sur la Bérézina sont, soit détruits, soit aux mains des Russes, entre dans une vive colère. Il ordonne alors au général Eblé de construire deux ponts au-dessus de la rivière, le plus large pour les véhicules, l'autre pour les troupes à pied. Les pontonniers, soldats de grand mérite, doivent travailler à la construction de ces ouvrages, dans l'eau glacée¹. « *Ils y entraient souvent jusqu'aux aisselles pour placer les chevaux*

¹ Un millier d'hommes, dont 400 pontonniers vont travailler à la construction des deux ponts. La quasi-totalité y laissera la vie. Ils vont périr noyés ou gelés, frappés d'épuisement ou de pneumonie. Le général Eblé meurt d'épuisement un mois plus tard.

qu'ils tenaient de cette manière jusqu'au moment où les bois qui servaient de poutrelles étaient fixés sur les chapeaux. » Une partie du 9^{ème} corps de Victor protégera les ouvrages afin que la multitude puisse franchir tant bien que mal la Bérézina. Voici la relation faite par le sergent Bourgoigne¹ qui venait de traverser la rivière sur l'un des ponts : « ... la Bérézina charriait, avec les glaçons, les cadavres d'hommes et de chevaux, et des voitures chargées de blessés qui obstruaient le pont et roulaient en bas. Le désordre devint plus grand encore lorsque, entre huit et neuf heures du soir, le maréchal Victor commença sa retraite. Ce fut sur un mont de cadavres qu'il put, avec sa troupe, traverser le pont. Une arrière-garde faisant partie du 9^{ème} corps était restée de l'autre côté et ne devait quitter qu'au dernier moment. » Le pont restera libre d'accès toute la nuit, puis « On mit le feu au pont ; c'est alors que des scènes impossibles à dépeindre se sont passées. » « J'aperçus, sur le pont, un cantinier portant un enfant sur sa tête. Sa femme était devant lui, jetant des cris de désespoir. Je ne pus en voir davantage. » Près de 10 000 traînards seront pris au piège et ne reviendront jamais au pays. Ils seront tués ou faits prisonniers. Voici ce qu'en dit le général Caulaincourt : « On a voulu confondre avec l'armée, les hommes placés hors du rang, marchant le sac de farine sur le dos et le bâton à la main, pillards professionnels opérants en bandes et rapidement grossis des mauvais éléments de l'armée. Cette masse inerte de 30 000 vauriens est restée en partie sur la rive gauche de la Berezina. » On ne peut que rester confondu par autant de cynisme, d'aveuglement ou de bêtise. Un grand nombre de femmes suivaient les armées, ainsi que des pillards, mais de là à imaginer qu'ils représentaient plusieurs dizaines de milliers de personnes, on en reste perplexe ! Il faut croire que la campagne de Russie que fit Caulaincourt comme grand écuyer de Napoléon n'éprouva pas beaucoup ce brave général ! Il fit bombance comme son maître qui ne manqua jamais de rien et « pu changer son linge tous les jours. » Il ne risqua jamais sa vie. Il ne fut pas éprouvé par des marches harassantes et resta bien abrité du froid dans les voitures. On en vient à se dire que si le valet pensait cela, que pouvait bien penser le maître !

La 12^{ème} division du général Partouneaux est attaquée le 27 novembre par les troupes des généraux Platov et Miloradovitch. Elle occupe Borisow sur ordre de l'empereur, mais sa retraite est coupée par Wittgenstein. Un seul bataillon, détaché de la division, parviendra à s'échapper. Décimés par

¹ Mémoires du sergent Bourgoigne – Editions Arléa 1992 (réédition).

l'artillerie, puis chargés par la cavalerie, les 4000 hommes de la 12^{ème} résistent pendant plusieurs heures à 40 000 Russes. Après une nuit terrible dans le froid et la neige, 400 survivants à court de munitions mettront bas les armes. Le général de brigade Blanmont tombe et avec lui la quasi-totalité des officiers. Le 44^{ème} de ligne dont avait fait partie Léonard, est anéanti. Que sont devenus les 34 000 hommes du 9^{ème} Corps engagés dans cette campagne, au terme de cette épouvantable retraite ? Six à huit mille se dirigent vers les rives du Niémen, mais combien parviendront à s'extraire du territoire russe ? Une poignée. Victor entrera à Kowno, seul, à pied.

Ils étaient 52 000 soldats à avoir rejoint Bobr, dernier village avant la Bérézina. Hommes en armes disciplinés ou traînards tel le sergent Bourgogne, véritables fantômes repoussant les limites de la résistance humaine afin de s'arracher aux glaces de l'enfer. 28 000 franchiront cet obstacle naturel. Les autres nourriront la terre de la très sainte Russie ou feront souche, pour les plus chanceux. Un dernier obstacle se dresse encore sur le chemin des fuyards : le Niémen. La température a chuté en dessous des trente degrés négatifs, en ce début décembre 1812. Là encore, malheur aux traînards, car les principaux ouvrages sont détruits après le passage des débris de la Grande Armée. À Smorgoni, il ne reste plus que 12 000 hommes et la frontière russe est encore très éloignée. Le Niémen pris par les glaces ne sera franchi que le 30 décembre 1812, par quatre mille rescapés. Moins d'un homme sur cent est revenu de cet enfer. La garde impériale, ce corps d'élite de 35 000 hommes, entièrement dévolu à la protection de l'empereur, qui ne fut engagé dans aucune des batailles durant cette campagne, ne compte guère plus de 400 survivants. *« Elle n'existait plus, l'armée brillante, innombrable et terrible, que naguère ces plaines et ces rivages ne pouvaient contenir... Les combats l'avaient décimée sans la vaincre, mais le vent du nord, ou peut-être la voix de Dieu avait passé sur elle... »*¹

Mais revenons à Smorgoni. Le froid est devenu excessif, seule une activité continuelle permet au sang de ne pas se glacer dans les veines. Celui qui s'endort loin d'un feu ne se réveille pas. L'hécatombe se poursuit et plus rien ne saurait y mettre fin. Napoléon et tout son état-major ont compris le danger. Jusqu'au franchissement de la Bérézina, l'armée et la garde étaient

¹ Citation attribuée à Fézensac, extraite de l'ouvrage « La campagne de Russie » - André Castelot.

indispensables à sa survie, trois jours plus tard elles deviennent un poids mort. Dans vingt jours, le temps nécessaire pour sortir de la Russie, les effectifs ne seront plus en état de s'opposer à une offensive russe. Le joyau de l'empire français risque d'être pris au piège comme un rat. Alors, que deviendra la France dont il est la clé de voûte ? Tout l'édifice menace de s'écrouler. Il faut fuir, abandonner à leur triste sort ceux qu'il a engagés dans cette aventure. Après tout, tous ne périront pas ! Notre César ventripotent, nouvel Alexandre, c'est d'ailleurs ainsi qu'il signe courriers et bulletins, n'a plus qu'une seule obsession, sauver sa peau pour sauver son trône. Le 5 décembre 1812, à dix heures du soir, il monte dans une voiture en compagnie de son grand écuyer Caulaincourt. Trente chasseurs de la garde vont l'escorter. Deux autres voitures seront du voyage, car il faut bien emporter une partie du butin. Une course folle de treize jours à travers la Russie, la Pologne et l'Allemagne, commence. La nuit suivante, cent lanciers polonais prennent la relève de la garde à cheval. À Vilna, au petit matin, ils ne sont plus qu'une quinzaine, pieds et mains gelés. Après la voiture, ce sera le traîneau, puis la calèche. Enfin, l'empereur vaincu, mais sauf, fait son entrée à Paris le 18 décembre. Quant à son armée, voici ce qu'écrit le maréchal Berthier, chef de l'état-major : « *Je dois dire à Votre Majesté que l'armée est dans la débandade la plus complète, ainsi que La Garde, qui ne se compose plus que de quatre ou cinq cents hommes. Les généraux et les officiers ont perdu tout ce qu'ils possédaient, la plupart d'entre eux ont telle ou telle partie du corps gelée. Les routes sont jonchées de cadavres, les maisons sont bondées de mourants. Toute l'armée ne représente plus qu'une colonne étirée sur une longueur de quelques lieues... les maréchaux marchent avec tout le monde... Sire, l'armée n'existe plus.* »

Avant de tourner cette page douloureuse de l'histoire de France, il faut se souvenir une fois de plus de ce que disait le général Kilmaine, en mai 1796 à propos du jeune Bonaparte : « *... l'odieux pillard qu'il nous a donné pour chef, lequel ne sait que faire périr des soldats, rédiger des proclamations mensongères et ravager le pays* ». Est-ce un autre homme, seize ans plus tard ?

« *Odieux pillard* » il l'est resté, c'est l'évidence même. Sur le chemin du retour, il transporte une infime partie du trésor dérobé à la Russie, mais laisse des consignes afin que ce qui n'a pas été perdu dans la Bérézina soit convoyé. Le général Ségur raconte : à Kowno sur le Niémen, « *un caisson du trésor qui s'ouvrit fut comme un signal : chacun se précipita sur ces voitures ;*

on les brisa, on en arracha les objets les plus précieux. Les soldats de l'arrière-garde qui passaient devant ce désordre, jetèrent leurs armes pour se charger de butin... ces cosaques se mêlèrent à eux sans être aperçus. Pendant quelques instants, amis et ennemis furent confondus dans une même avidité. »

« *faire périr des soldats et ravager le pays* » se passe presque de commentaires. Côté français (alliés compris) : 550 000 victimes ; côté russe : 200 000 victimes ; populations victimes indirectes de la guerre : 150 000 (?) Ces décomptes sont à prendre avec beaucoup de précautions, ils peuvent varier selon les sources consultées.

« *rédiger des proclamations mensongères* » mérite que l'on s'y attarde en lisant ces courts extraits du 29^{ème} bulletin de la Grande Armée, rédigés à Malodeczno le 3 décembre 1812 : « *Jusqu'au 6 novembre, le tems a été parfait, et le mouvement de l'armée s'est exécuté avec le plus grand succès. Le froid a commencé le 7... plus de trente mille chevaux périrent en peu de jours... Cette armée, si belle le 6, était bien différente le 14, presque sans cavalerie, sans artillerie, sans transport... Cette difficulté, jointe à un froid excessif subitement venu, rendit notre situation fâcheuse. Les hommes que la nature n'a pas trempés assez fortement pour être au-dessus de toutes les chances du sort et de la fortune perdirent leur gaîté, leur bonne humeur... La santé de Sa Majesté n'a jamais été meilleure. »*

Transformer en victoire une telle déroute n'est pas très aisé. Ce n'est pas parce que toute liberté de presse a disparu que les mauvaises nouvelles ne se répandent pas dans le pays. De nouvelles levées sont ordonnées¹ dès le retour de Sa Majesté Impériale, car ce jeune impudent de tsar Alexandre a décidé de poursuivre le vaincu, sur son propre territoire. Sa proclamation est sans ambiguïté : « *Sans nous reposer sur nos lauriers, nous reprenons la marche, nous franchirons la frontière et nous nous efforcerons de parachever la défaite de l'ennemi sur son propre sol. »* Le tsar a décidé de porter la guerre

¹ Le 1^{er} septembre 1812, 120 000 conscrits de 1813 sont appelés.

Le 11 janvier 1813, une levée de 350 000 hommes est ordonnée, dont 150 000 par anticipation sur la classe 1814.

Le 3 avril 1813, nouvelle levée de 180 000 hommes.

Le 27 septembre 1813, mise en activité de 180 000 conscrits.

Le 15 novembre 1813, nouvelle levée de 300 000 hommes.

Le 20 novembre 1813, 40 000 hommes supplémentaires.

Source : « la conscription sous le 1^{er} empire » - Alain Pigéard - napoleon.org

en France, juste retour des choses. Pour cette nouvelle campagne, du 1^{er} septembre 1812 au 20 novembre 1813, 1.547 000 hommes serviront sous les aigles. Ce qui n'empêchera pas le tsar de faire son entrée à Paris, le 31 mars 1814, contraignant l'empereur à abdiquer.

« Art.1^{er} Napoléon Bonaparte est déchu du trône, et le droit d'hérédité établi dans sa famille est aboli.

Art.2 le peuple français et l'armée sont déliés du serment de fidélité envers Napoléon Bonaparte. »

La guerre est perdue, les pays et territoires conquis sont abandonnés, mais la France ne sera pas démantelée par les vainqueurs. Cette mansuétude sonne comme un hommage posthume envers le roi Louis XVI qui avait préféré sacrifier sa vie, plutôt que de faire couler le sang d'un seul de ses sujets. Que valent la puissance et la gloire, si par le sang versé, elles ne sont mises au service que d'un seul ?



*La retraite de Russie vue par Illarion Prianichnikov (1840-1894)
Les interminables colonnes de traînards ne franchiront pas la Bérézina.
L'anéantissement de la grande armée est inéluctable.*

Chapitre XXXV “ Le déclin du rapace ”

Au début de l'année 1813, Vincent est convoqué devant le conseil de recrutement. C'est un an plus tôt que prévu, mais les levées de conscrits se poursuivent inexorablement. Chacun redoute la reprise de la guerre. Le 4 mars 1813, Léonard se présente à la place de son frère, comme cela avait été convenu un an auparavant. C'est un petit homme trapu et décidé, au visage épais que barre une cicatrice. Sous la toise, il est mesuré à un mètre cinquante. C'est malheureusement légèrement au-dessus de la limite qui l'aurait dispensé de servir. Il a tiré le numéro 84, mais c'est sans la moindre importance, puisque le tirage au sort n'a plus aucune signification. Comme les promesses, il ne leurre que ceux qui veulent bien y croire. Une demande de mise au dépôt a été formulée, mais là aussi, sans grand espoir. Dominique Tereygeol est toujours là, mais cette fois-ci il a pris place au côté des autorités. Il vient tout juste d'être désigné maire provisoire de la commune de Saint-Salvador, en attendant de succéder à son frère Antoine, maire de Beaumont¹. Peut-être pourra-t-il intervenir dans un sens favorable ? Mais le 11 septembre, lors de la séance destinée à examiner les réclamations des conscrits ajournés, la décision tombe, sans appel : celui qui tient lieu de Vincent est renvoyé à la classe 1815. Ce simple report d'une année, obtenu en raison de la petite taille de Léonard, va malgré tout permettre à la famille Plas de se tenir à l'écart du conflit qui s'annonce. Après, il faudra voir ce qu'il y a lieu de faire.

Le conseil de recrutement a été convoqué au pire moment, pour espérer une décision favorable à toute réclamation. En effet, l'ogre bedonnant est en train de reconstituer ses forces pendant l'année 1813. Les saignées dans la jeunesse française sont considérables, les classes anciennes ont été

¹ Extrait du registre des arrêtés du Préfet du département de la Corrèze. « *Arrête, Mr Tereygeol Dominique, notaire impérial, est nommé maire de la commune de Beaumont, en remplacement de m^e son frère démissionnaire. En conséquence Mr Tereygeol Dominique est invité de se rendre desuite à son poste pour y remplir les fonctions qui lui sont attribuées par la loi, après avoir préalablement prêté serment... Aujourd'hui, vingt quatre mai mil huit cent treize, devant nous martial Talin maire provisoire de la commune de Beaumont est comparu Mr Tereygeol (Dominique) notaire impérial à la résidence de Saint-Salvador, en ce canton, y habitant, a prêté en nos mains le serment en tel cas requis conçu en ces termes. Je jure obéissance aux constitutions de l'empire et fidélité à l'empereur, conformément à l'article 56, tit. 8 du Senatus Consulte organique du 28 floréal an 12.* » arch. Dép. 19 E DEP 20/D1
Note : Dominique Tereygeol occupera cette fonction jusqu'au 4 février 1826.

rappelées, ainsi que par anticipation la totalité de la classe 1814. Dans ces conditions, trouver des remplaçants qui acceptent de perdre leur vie au champ d'honneur, relève de l'illusoire puisque cela revient à fixer un prix pour la vie. La révolte gronde, mais que faire dans un état policier porté à la répression ? Certains se contentent d'écrire pour faire partager leur désespoir : « *Puisse mon pauvre frère, être la dernière victime de ce tyran qui n'a pas son pareil dans l'histoire, cet ogre dévorant, ce Corse maudit, ce lâche et cruel comme le génie du mal...* »¹. Le tyran n'a pas encore levé la classe 1815, car il ne peut se priver de réserves encore jeunes, en prévision de conflits futurs. Enfin, un problème de taille va se poser : comment vont se comporter les nouvelles recrues sur les champs de bataille suite à leur manque de formation et à la disparition des soldats expérimentés ? Tirer au fusil, si l'on n'a jamais appris, est tout simplement impossible : « *je tirerais aussi bien qu'un autre, si j'avais quelqu'un pour charger mon fusil !* » ainsi s'exprime un jeune soldat pendant une bataille, incapable de bourrer la gueule de son arme.

Le dictateur pourrait encore signer la paix et sauver ce qui peut l'être ! Mais quand on a été le maître de l'Europe, comment se résigner à régner sur un aussi petit territoire que la France. À Paris, des messes sont dites pour la paix. Il entre alors dans une grande colère : « *Faites cesser ces prières et ces miserere. Jamais je ne signerai la paix.* » Depuis l'âge de 20 ans, il n'a connu que la guerre, il ne sait rien faire d'autre. Même le célèbre maréchal Lefebvre ne se contient plus : « *Ce petit bougre-là n'aura pas été content avant de nous avoir fait tuer, jusqu'au dernier.* » Donc, la guerre va reprendre et sur tous les fronts. C'est la campagne de France qui se déroule durant les trois premiers mois de l'année 1814, dévastatrice. Des victoires certes, que les laudateurs ne manqueront pas de mettre en avant, mais que valent-elles, si en fin de compte la guerre est perdue ! Et perdue, elle l'est bel et bien, lorsque les cosaques foulent le pavé parisien.

À la Gorse, Joseph le chef de famille, gère tant bien que vaille, ce qu'il reste de ses domaines, vendant beaucoup, mais n'achetant pas. Ainsi disparaît le domaine de Salle, l'une des premières acquisitions d'importance de Jean Plas « l'aîné ». Sans doute faut-il faire face aux contributions et aux dettes laissées par le père, mais aussi, la vie de château s'accommode mal du travail de la terre. Lorsque la nouvelle de l'abdication de celui qui broyait la France

¹ Citation relevée dans « Napoléon » de Jean Savant (page 254).

est connue, ce ne sont que fêtes dans les villages et dans les familles. Chacun se réjouit de l'évènement inattendu qui signifie, espère-t-on, le retour des soldats et le renouveau économique du pays. L'accession au trône d'un Bourbon est saluée comme il se doit, par des messes en Actions de grâces. La paix est enfin retrouvée, après vingt-cinq ans de révoltes et de guerres. Il aura fallu une génération et des fleuves de sang versé, pour assouvir le courroux Céleste consécutif à l'exécution du roi Louis XVI.

L'hiver 1814/1815 a été froid. Tout laisse croire que les rares survivants de la campagne de Russie ont rapporté cette terrible froidure à la semelle de leurs mauvaises chaussures. Depuis que les cavaliers des grandes plaines de l'Oural ont investi Paris, il se murmure aussi qu'avec eux est venu « l'hiver des cosaques ». Le gel a endommagé les semailles et par contrecoup, les moissons se sont réduites comme peau de chagrin, accentuant la disette qui sévit toujours dans le pays. Quoi qu'il en soit, les battages des maigres moissons ont été festifs, les labours et semailles d'automne ont été faits avec confiance en l'avenir. Onze mois se sont écoulés dans une relative quiétude, lorsque se produit un évènement semblable à un violent coup de tonnerre dans un ciel serein : le despote est de retour d'exil. Le 1^{er} mars 1815, le petit César au bicorne pose le pied sur la terre de France. Selon ses propres termes, le voici « *redevenu une grande puissance* ». Le 20 mars, il est à Paris, acclamé par certains, regardé comme une curiosité par d'autres. Il doit faire vite, car le Ciel, sensible à ses doléances, ne lui a donné que cent onze jours pour faire la preuve de l'amour qu'il porte à son peuple et parachever son œuvre. 111 jours qui suivent 11 mois d'exil ! Il ne lui en faut pas davantage. D'autant plus que ce nombre ne peut que lui porter bonheur, n'a-t-il pas été sacré 11 ans, 10 mois et 11 jours après la fin tragique de son « *malheureux oncle* » ?

Nous n'avons d'ailleurs que trop perdu de temps. Quelques formalités administratives à régler pour faire annuler la déchéance, quelques discours pour susciter un élan patriotique : « ... *L'armée et moi, nous ferons notre devoir. Vous, Pairs et Représentants, donnez à la nation l'exemple de la confiance ; de l'énergie et du patriotisme ; et comme le Sénat du grand peuple de l'antiquité, soyez décidés à mourir plutôt que de survivre au déshonneur et à la dégradation de la France. La cause sainte de la patrie triomphera.* » C'est parfait ! Il faut dire qu'on a eu tout le temps de réviser nos classiques. Ah ! Il ne faudrait pas oublier l'« *avis aux militaires absents de leurs Corps* », car il y en a. Mais dès qu'ils seront informés de Notre retour, tout rentrera dans l'ordre impérial. « *Le Gouvernement royal vous a rappelés sous vos Drapeaux*

dans le courant du mois de mars dernier, beaucoup d'entre vous ont été sourds à cet appel. Aujourd'hui, ces Drapeaux surmontés des Aigles, sont ceux de l'Honneur national, et c'est l'EMPEREUR qui ordonne de les rejoindre à tous les Sous-Officiers et Soldats qui sont dans leurs foyers sans Congé définitif »¹. Et voilà ! C'est reparti comme au bon vieux temps. Nos pauvres soldats s'ennuyaient dans leurs champs et Nous dans notre île. Cette fois-ci, la leçon des échecs précédents a été retenue, plutôt périr les armes à la main, que de fuir devant l'ennemi. Enfin, les affaires reprennent, mais Nous sommes déjà fin mai et le temps Nous est compté.

« La victoire marchera au pas de charge, l'aigle avec les couleurs nationales volera de clocher en clocher jusque sur les tours de Notre-Dame. » Si avec une telle proclamation, Nous ne parvenons pas à mobiliser, bien plus à enflammer tous les bons patriotes, il y a de quoi désespérer de l'avenir. Et ce triste sire de Louis XVIII, qui a fui comme un lapin dès Notre arrivée ! N'est-ce pas risible ? Certes, Nous aussi Nous avons fui de Russie, mais c'était pour la bonne cause : la sauvegarde de Notre trône. Oublions cela et songeons à mobiliser en masse, ainsi la coalition ennemie se rendra compte que Notre seule intention est de protéger la paix. D'ailleurs, n'Avons-Nous jamais fait la guerre que contraint et forcé ? Mais déjà cent jours écoulés et Nous n'en avons plus que onze !

Le 8 juin 1815, le chef de guerre, après avoir procédé à une levée de 413 000 conscrits, porte à 560 000 hommes, les effectifs de l'armée. C'est à croire que la jeunesse française est tellement populeuse que l'on peut y puiser à volonté ! Cette mobilisation ne s'est pas faite sans mal. *« En Corrèze, le préfet Charnage pour obliger les conscrits à quitter leur famille fait emprisonner leurs parents, couper les arbres de leur village et enlever les tuiles des toitures pour les vendre »². À la Gorse, c'est la consternation et*

¹ Cet avis a été adressé à toutes les communes, le 17 avril 1815. Arch. Dép. de la Corrèze, cote R 407. Les militaires de la Corrèze étaient invités à se rendre à Tulle, le 10 du mois de mai 1815.

² Cette information est relevée dans l'ouvrage « La bataille de Waterloo » - J-C Damamme – éditions Perrin (page 47). Certains historiens prétendent que la mobilisation s'est faite dans l'allégresse de l'honneur retrouvé, donner sa vie pour défendre son pays étant un devoir. Mais le défendre contre qui puisque la France était en paix ?

l'effervescence. Dominique Tereygeol a délaissé son étude à Saint-Salvador, dès que lui a été transmis l'ordre de réquisition de son protégé Vincent. Pressentant, dès l'annonce du retour du despote destitué, la tournure qu'allaient prendre les événements, il avait demandé à Jean-Baptiste Laglanie, maire de Seilhac, de lui remettre cet ordre. Il souhaitait le lire à son destinataire et bien sûr, en discuter avec toute la famille Plas. Le voici donc une fois de plus, en train de parcourir les deux lieues qui séparent le château de son étude. Jamais il n'a été aussi soucieux, car l'heure est grave. Le 10 mai, Vincent doit se présenter devant le conseil d'examen à Tulle.

Les quatre hommes sont assis là, autour de la table. Ils viennent d'entendre la lecture de l'ordre de réquisition. Ce jour, dont chacun avait souhaité retarder l'échéance, est malheureusement venu. L'un des deux frères doit partir : Vincent, à qui est destinée la réquisition, ou Léonard « le petit », à qui correspond la fiche signalétique. Dominique rompt le silence qui devenait pesant.

— Voilà mes amis, nous devons décider aujourd'hui même, lequel de vous deux va prendre les armes et peut-être perdre la vie dans les batailles à venir.

Joseph se tait. Il est conscient de ne pas avoir son mot à dire. Peut-être a-t-il une préférence, quant à celui qui va rester ? Mais non, il ne doit pas intervenir. Vincent se décide enfin.

— L'ordre est à mon nom, je dois partir ! Ici, rien ne me retient. Je ne suis pas né sur ces terres, je suis comme un arbrisseau que l'on a transplanté. J'étais exposé aux vents mauvais de l'histoire et on a voulu m'en préserver. Je n'ai pas encore fait souche, aussi que je meurs ici ou ailleurs, maintenant ou plus tard, quelle importance !

— Mais que dis-tu là Vincent ? Sans toi, nous ne serions pas ici. Nous habitons dans un château et possédons des domaines, parce que le père s'est engagé à te protéger des mauvaises choses de la vie. Il n'a jamais levé la main ni même crié sur toi, alors qu'il ne s'en privait pas en ce qui nous concerne, mes frères et moi. Notre vie a bien changé depuis que tu es venu. À la Glorie nous étions chez nous, ici nous sommes chez toi.

— Cher, très cher Léonard, que peux-tu bien te rappeler de ta vie à la Glorie ? Tu es venu à la Gorse alors que tu avais quatre ans. Cette maison est tout autant la tienne que la mienne ! Elle n'est même pas plus à toi qu'à moi, puisque Joseph en est le propriétaire.

- Certes, j'en suis le propriétaire puisque j'ai hérité de notre père en vertu du droit d'aînesse, mais n'ayant pas d'enfants, le château et ses terres reviendront bien à l'un de vous deux.
- Tu entends Vincent, tout cela te reviendra !
- Tu te trompes Léonard, depuis la perte au combat de notre frère, c'est toi qui es le suivant dans l'ordre de succession.
- Et pourtant tu es bien plus âgé que moi ! Tu es de santé délicate. Tu te vois, le paquetage sur le dos et le fusil à la main, parcourant le pays dans des marches interminables. Si tu pars, tu ne reviendras pas. Tu tomberas épuisé avant même d'avoir combattu.
- Qu'importe, puisqu'il faut bien mourir un jour. C'est à moi de partir, le destin en a décidé ainsi. Demain, j'irai me recueillir à l'église, demander la protection du Bon Dieu et faire une prière pour nos parents et pour ceux dont je n'ai plus qu'un vague souvenir.
- Écoute-moi Vincent et ne dis pas de bêtises. Lorsque tu vas te retrouver devant le conseil, ils verront bien que tu ne corresponds pas à la description portée sur la fiche. Les yeux bleus au lieu d'être roux, une taille ordinaire au lieu d'être petite. Tu risques d'être arrêté et les gendarmes viendront chez nous pour me prendre. En fin de compte, au lieu d'un seul conscrit, nous allons être deux à partir. As-tu pensé à Joseph qui risque de se retrouver seul ?
- Est-ce vrai Dominique, ce que vient de dire Léonard ?
- Oui mon garçon ! C'est ce qui risque d'arriver et c'est moi qui suis responsable de cette situation. Si je ne vous avais pas demandé d'intervertir vos identités, nous n'en serions pas là.
- Non Dominique ! Tu as fait ce qui te paraissait bon pour notre famille. Je suis certain que Joseph et Léonard pensent comme moi. Tu as toujours été pour nous tous une véritable mère poule et jamais nous ne pourrions assez te remercier. Mais, dis-moi, lorsque Léonard se présentera à la réquisition, il ne sera pas seul et ceux qui le connaissent l'appelleront de son véritable nom.
- Soyez sans crainte ! La commission ne demandera rien et se contentera de vérifier son signalement. Je compte bien l'accompagner à Tulle pour faire face justement à toute éventualité. Les autorités me connaissent et tout ira bien.
- Moi aussi, je viendrai avec vous. Il est bien normal que je sois là lorsque Léonard prendra la route. Je ne souhaite qu'une chose, c'est qu'il ne se

fasse pas tuer pour moi et encore moins pour ce fou sanguinaire, pour l'usurpateur.

Sur le chemin du retour, Dominique est soulagé, car la vie de celui qui restera à jamais son petit protégé est sauvée. Certes, il devrait avoir mauvaise conscience de penser cela, mais sa mission entreprise vingt et un an plus tôt, ne saurait être anéantie par un despote belliqueux qui ne pense qu'à guerroyer. Vincent est sauf pour l'instant, mais nul ne sait ce que peut réserver l'avenir. L'usurpateur est fort capable d'avoir recours à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ont été épargnés jusque-là. Il doit se marier au plus tôt. Il n'y a pas d'autre alternative. Dans les prochains jours, il sollicitera les gens de sa profession, afin de lui trouver une femme. Qui est mieux placé qu'un notaire pour dénicher l'oiseau rare ? En attendant, devant le conseil, il fera en sorte que Léonard reprenne sa véritable identité, ce qui ne devrait pas être problématique puisque seul le prénom doit être restitué. Une substitution totale aurait pour conséquence l'anéantissement de tous les efforts consentis à ce jour, pour que l'ancien dauphin de France ne sombre pas totalement dans l'anonymat et par conséquent dans les oubliettes de l'Histoire.

Quinze jours plus tard, Léonard est versé dans le 2^{ème} régiment d'infanterie légère¹. Il marchera au sein d'une compagnie de voltigeurs, dont la caractéristique essentielle réside dans leur petite taille. En créant ces compagnies au sein de l'infanterie légère, l'empire a pu élargir le recrutement à des hommes qui sans cela auraient échappé à la conscription². Dotés de fusils plus courts, d'un uniforme distinctif, ils forment des groupes de combattants soudés et redoutés, en raison de ce besoin qu'ils ont, de vouloir prouver à tous

¹ Le 2^e régiment d'infanterie légère, créé en 1803, comporte 4 bataillons.

2^e corps d'armée (il constitue avec le 1^{er} corps, l'**armée du Nord**)

24 361 hommes sous les ordres du Maréchal Reille

dont 5^e division général Bachelu composée des :

1^{ère} brigade général Husson

2^e régiment d'infanterie légère colonel Maigrot

61^e régiment de ligne colonel Bouge

<http://wtl1815.olympie-network.com/>

² « *Les voltigeurs ont été créés par moi pour profiter des petits hommes que la conscription ne pouvait atteindre.* » Napoléon, le 6 mai 1819 cité par le général Bertrand, Cahiers de Sainte-Hélène, t. 2 - (page 348).

qu'il faut compter avec eux. Rien de tel que ces hommes endurants et trapus, pour harceler et désorganiser les lignes ennemies. Bien plus redoutables que la garde impériale elle-même, qui d'ailleurs ne « donne » que rarement, ils sont sur tous les fronts et paient un très lourd tribut à cet activisme débridé. Être enrôlé dans une compagnie de voltigeurs, offre bien moins de chances de survie que dans tout autre corps.

Un mois plus tard, le 25 mai 1815, Vincent Plas épouse Jeanne Céron¹ pour échapper définitivement à la conscription. La cérémonie religieuse est célébrée le 5 juin suivant.

Le 11 juin, Napoléon confirme dans un courrier, l'ouverture prochaine des hostilités : « *Faites appeler le Maréchal Ney, dites-lui que s'il veut se trouver aux premières batailles, il soit rendu le 14 à Avesnes, où sera mon quartier général.* » Maintenant, plus rien ne peut arrêter l'empereur qui s'en va à marche forcée vers son destin, entraînant avec lui plusieurs centaines de

¹ « Du *vingt cinq* jour du mois de *Mai* an 1815.

ACTE DE MARIAGE de *Plas Vincent*

âgé de *vingt et un* ans, né à *St Salvadour* département de la *Corrèze* le *dix huit* du mois d'*Octobre mil sept cent quatre vingt quatorze* profession de *cultivateur* demeurant à *Lagorce de Seilhac* département de la *Corrèze* fils *légitime* de *feu Jean Plas* demeurant à *Lagorce* département de la *Corrèze* et de *feu Marie Verdier*

Et de *Jeanne Céron* âgée de *vingt et un* ans, née à *Nave* département de la *Corrèze* le *douze Messidor* du mois de *Messidor an deux* demeurant à *Labrunie* département de la *Corrèze* fille *légitime* de *feu Joseph Céron* demeurant à *Nave* département de la *Corrèze* et de *feu Léonarde Chaumeil*.

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariages faites *aux chefs lieux* de la commune de *Seilhac les quatorze et vingt et un* du mois de *Mai*, jour de *Dimanche* à l'heure de *midi* sans qu'il ne soit parvenu aucune opposition au dit mariage, et les actes de naissance des dits époux.

Le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi. Et après avoir reçu le consentement verbal des *Jeanne Bussière grand-mère* de l'épouse, *ici présente* donne tout consentement au dit mariage. Les pères et mères de l'épouse décédés depuis longtemps.

Les dits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Plas Vincent* l'autre *Jeanne Céron* en présence de *Léonard Roumanel, Antoine Bussière, Pierre Rivassou, Joseph Plas* (*domicile, profession et âge de chacun*) Après quoi, moi *Laglanie Jean-Baptiste* Maire de *Seilhac* faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage.

Et ont, lesdits époux, témoins et parties *ont tous déclaré ne pouvoir signer sauf les dits Roumanel et Rivassou qui ont signé avec moi.* »

milliers de soldats, dont Léonard dit « le petit ». Celui-ci est en route depuis une vingtaine de jours, il porte l'habit bleu à revers carrés et collet jonquille avec liseré bleu. Les épaulettes vertes et jaunes et sur la tête le célèbre shako, à la houpe jaune surmontée de vert comme signe distinctif. Les bas de pantalon bleu foncé sont portés par-dessus les guêtres. Il a en main le fusil à canon court des dragons et au dos le paquetage. Certes, il a fière allure et comme bon nombre de ses camarades se sent prêt à défendre la patrie menacée. Cependant, ces marches interminables, à vive allure, engendrent une certaine lassitude parmi les jeunes recrues. Le corps ne s'endurcit pas ainsi, du jour au lendemain. Tout devient douloureux. Les pieds en premier lieu, surtout pour ceux qui sont habitués à marcher en sabots ou pieds nus ; les jambes, dont la musculature est soumise à rude épreuve ; les épaules, dans lesquelles les sangles du paquetage impriment leurs marques ; le bras qui tient un fusil devenant de plus en plus pesant ; enfin, le souffle qui reste court. Parvenus au bivouac, ils se laissent tomber comme des masses. Pourtant, il faut encore préparer le feu de camp où cuira la soupe, puisque personne ne la leur servira.

Enfin la Belgique, ou du moins la frontière ! Le 2^{ème} régiment d'infanterie légère du colonel Maigrot, vient de rejoindre le 2^{ème} corps d'armée du général-comte Reille, stationné aux abords d'une bourgade ayant pour nom Beaumont. Napoléon s'est justement arrêté dans ce lieu afin d'y passer la nuit du 14 au 15 juin. Si ce n'est le paysage, moins tourmenté qu'en Corrèze, Léonard pourrait se croire à la maison, d'autant plus qu'on leur a signalé que la voie sur laquelle ils bivouaquaient conduisait à Mons. Le lendemain, 15 juin, il va falloir faire mouvement vers Charleroi où l'empereur veut établir son quartier général. Pour l'instant, notre jeune recrue n'a pas eu de temps pour réfléchir aux combats qui s'annoncent et c'est beaucoup mieux ainsi.

La nuit suivante a été bien courte. Il est vrai que le solstice d'été est proche et qu'à trois heures du matin, l'aube commence à poindre. L'armée du Nord, sous les ordres du maréchal Ney, fait mouvement vers le carrefour des Quatre-Bras, point stratégique sur les routes qui vont de Charleroi à Bruxelles d'une part et de Nivelles à Namur d'autre part. Le général Bachelu, qui commande la 5^{ème} division d'infanterie, a reçu l'ordre de s'emparer du hameau de Piraumont et de la ferme de Gémioncourt. Ces positions sont tenues par le 5^{ème} régiment de milice hollandais, doté de 8 000 hommes, qui contrôle ainsi les alentours. À deux heures de l'après-midi, le 16 juin 1815, la bataille est engagée. Le hameau et la ferme sont placés en avant du carrefour des Quatre-Bras et tout le secteur s'embrace, âprement défendu par les coalisés. Le duc de

Wellington, commandant en chef de la coalition, a rapidement compris l'importance du carrefour. Il y fait acheminer, au pas de course, les 1^{ère}, 3^{ème} et 5^{ème} divisions britanniques. Les combats font rage, de Ligny défendu par les Prussiens, jusqu'aux Quatre-bras sous contrôle des Anglais. Les immenses bâtiments de la ferme, disposés en carré et complétés par de hauts murs d'enceinte, constituent une véritable place forte difficile à prendre. C'est au prix de grandes pertes que le bataillon hollandais sera délogé, mais les Français ne parviendront pas à tenir la position.

Le 2^{ème} Léger de la division Bachelu, s'est lancé à l'assaut de Piraumont, tenu par le 27^{ème} bataillon de chasseurs néerlandais. (Je cite :) *« Après une courte canonnade, la division Bachelu s'avance vers Piraumont. La cavalerie de Piré et une brigade de la division Foy encadrent cette action. Les tirailleurs du 27^{ème} chasseur néerlandais sont les premiers à subir le choc. La batterie Bijleveld stoppe un court instant la progression française, mais s'attire aussitôt un terrible feu de contrebatterie qui l'oblige à se retirer. Le hameau de Piraumont tombe aux mains des Français. Le 27^{ème} chasseur se retire derrière le ruisseau de Gémioncourt. »* Les troupes de Wellington s'étant rendues maîtres des Quatre-Bras, *« les Britanniques commencent à descendre vers Piraumont dans le but de reprendre ce hameau qui représente une menace trop proche de la route de Namur, mais leur tentative est assez rapidement mise en échec par Bachelu. » « Les Français de Bachelu ont repris l'offensive : le 95^{ème} Rifle et le 27^{ème} Chasseurs néerlandais ont beaucoup de peine à leur résister. »*

Il est sept heures du soir, un orage violent vient d'éclater, rendant toutes les manœuvres difficiles. Les morts, par milliers, sont éparpillés aux alentours du hameau de Piraumont et s'entassent dans le hameau même. Les blessés font entendre leur terrible plainte, mais même si la position est tenue, elle n'est pas pour autant acquise. Les ordres du colonel Maigrot sont clairs, il faut reprendre ses forces et se montrer vigilant, les blessés attendront. Léonard est tout étonné d'être encore de ce monde, tant les combats ont été sanglants. Ils ont pris le hameau, résisté aux contre-attaques et poursuivi leurs assaillants, mais sans renforts, leur position est précaire. La nuit tombe et avec elle se dit-il, un repos bien mérité. C'est sans compter sur l'opiniâtreté de sa Grâce, le duc de Wellington, qui vient d'ordonner à la garde britannique de reprendre le bois tout proche, occupé par les Français. La première brigade hanovrienne, mercenaires au service de la Couronne, est chargée quant à elle

de s'emparer du hameau. Léonard a compris, les débris de la 5^{ème} division, dont fait partie le 2^{ème} Léger, ne tiendront pas l'assaut. Ils vont être submergés par l'ennemi. Seuls les plus chanceux en réchapperont. Autant dire que c'est la fin.

Les Hanovriens avancent sur deux lignes, flanquées de leurs voltigeurs. Chaque coup de feu tiré du hameau fait mouche, mais lorsqu'un soldat tombe, les rangs se resserrent sans que la progression fléchisse. Puis c'est le pas de charge. Comment est-il possible de penser à quelque chose dans ces moments de tension extrême ? Le grondement des canons, proches ou lointains, dont les bouches crachent sans discontinuer jusqu'à rougeoier, le crépitement de la mitraille, le hennissement des chevaux frappés de plein fouet, les hurlements des hommes au contact de l'ennemi, tout cela ne laisse aucune place à la réflexion. L'atmosphère est tellement sulfureuse qu'on peut imaginer que l'étincelle d'un briquet pourrait provoquer une déflagration. En ses derniers instants, Léonard n'est rien d'autre qu'une bête sauvage aux abois. Il doit tuer pour ne pas périr. Le sang qui coule à flots ne fait qu'exciter sa fureur. Le sort des camarades qui tombent à côté de lui le laisse indifférent. Maintenant, ce sont les hussards à cheval qui viennent finir le travail et il n'y aura pas de quartier. Les lames étincelantes qui s'abattent et qui tranchent, mais aussi les baïonnettes des défenseurs qui pénètrent indifféremment dans le poitrail d'un cheval ou d'un homme. Dans ces combats au corps à corps, le nombre a toujours raison et l'instant vient où, percé de coups, on se laisse enfin aller, libre de tout tourment. Léonard, qui s'était porté au-devant de l'ennemi, gît là, sur une terre ravagée. Son corps, tiré de la tourbe par l'Éternel, va retourner à la tourbe. En paysan, il a voulu mourir au contact des blés qui cette année ne seront pas moissonnés. Les seules moissons seront celles des hommes et des chevaux, fauchés comme autant d'épis.

« *La division de la garde britannique, venue par Nivelles, entre résolument dans le bois de Bossus et en chasse les Français. Les Hanovriens reprennent Piraumont* »¹. Le secteur des Quatre-Bras restera aux mains des coalisés, ce qui va peser lourdement dans l'issue de la bataille. Le colonel Maigrot est gravement blessé au cours des combats. Wellington ayant été obligé de concentrer ses forces sur ce point névralgique, le champ est resté

¹ La bataille des Quatre-bras – Michel Damiens – Larousse.fr

libre pour repousser les Prussiens à Ligny, qui restera comme la dernière victoire de l'empire. Plus tard, Napoléon sur son rocher réécrira l'histoire selon son habitude, pour faire porter à Ney la responsabilité de la prise du carrefour. Que s'est-il passé ? Une multitude d'ordres, parfois contradictoires, qui arrivent ou n'arrivent pas ; un commandement de l'armée du Nord qui est dévolu à Ney, mais des ordres donnés directement par Napoléon aux unités sur le terrain, sans que le maréchal en soit informé. Lorsque deux personnes commandent simultanément à la même armée, sans concertation, rien de bon ne peut se produire. Une méconnaissance évidente des positions de l'ennemi et parfois même de la position de ses propres corps d'armée. Tout cela ne peut qu'engendrer la défaite.

Le lendemain, 17 juin est un jour de repos pour les soldats, malgré quelques escarmouches. Tragique erreur ! Il faut battre le fer tant qu'il est chaud ! L'empereur croit se donner le temps de réorganiser ses forces, alors que les coalisés peuvent concentrer les leurs. Les ordres tardent, leur cohérence même permet de douter des facultés de celui qui les donne. Sur le plan tactique, c'est déjà l'annonce du désastre. Afin de dégager sa responsabilité dans la défaite, Napoléon réécrira deux fois le compte-rendu initial de la bataille. « *Le 6^{ème} corps avec la cavalerie du général d'Aumont, sous les ordres du comte Lobau, fut destiné à se porter en arrière de notre droite...* » (20 juin 1815.) Il se trouve alors derrière le 1^{er} corps. Dans la 3^{ème} version, écrite à Sainte-Hélène, le 6^{ème} corps « *occupe une centaine de toises de profondeur, le long et sur la gauche de la chaussée de Charleroi...* » Il se trouve donc derrière le 2^{ème} corps. Ces falsifications de l'histoire, qui permettront d'incriminer des subalternes, démontrent à l'évidence les erreurs de stratégie dont l'empereur ne se rendra compte que bien plus tard, à tête reposée. Quoi qu'il en soit, le temps s'égrène inexorablement, à son détriment.

Après le 2^{ème} Léger aux Quatre-bras, c'est le 1^{er} Léger du général Bauduin, qui ouvre les hostilités le 18 juin. Ces deux régiments font partie du 2^{ème} corps d'armée de Reille. À quatre heures du matin, le soleil perce, l'humidité de la nuit transit les hommes jusqu'aux os. Toutes les unités se préparent à écrire une page d'histoire. À onze heures trente, au signal, le 1^{er} Léger monte à l'assaut de la ferme fortifiée d'Hougoumont. Le général Bauduin s'effondre, la tête fracassée par une balle. Le régiment tente en vain de prendre le contrôle de cette place forte. Il est décimé. La bataille de Mont-Saint-Jean pour les vaincus, de Waterloo pour les vainqueurs, vient de commencer. Elle ne s'interrompra que le lendemain, mais tout est dit le soir du

18, lorsque Napoléon fait donner la garde impériale. Elle sera hachée sous la mitraille, jusqu'à se débander. Un cri : « *la garde recule* », un frisson d'étonnement puis d'horreur parcourt les rangs, la nouvelle se propage à la vitesse du feu sur un champ de chaume. C'est fini. Ce sera la défaite de Waterloo et ses innombrables tués, disparus ou blessés.

Comme dans bon nombre de batailles, la fortune des armes n'a tenu qu'à un fil. Mais une victoire aurait-elle changé le cours de l'histoire ? Assurément non ! Waterloo a mis un terme à l'épopée de Bonaparte devenu empereur. Si celui-ci avait vaincu, c'est la défaite suivante qui l'aurait définitivement arrêté. Avant même qu'il ne soit nommé général en chef de l'armée d'Italie, il n'avait qu'une obsession : triompher de l'Angleterre. Or, c'est cette nation qui vient de mettre un terme à ses prétentions. Le Ciel lui a donné 111 jours et voilà qu'il gâche l'ultime journée, celle qui pouvait le glorifier à jamais. Il s'enfuit, une fois de plus, comme il s'est enfui d'Égypte et de Russie. Pendant que ses soldats pourchassés continuent de mourir, il s'enfuit, ne pensant qu'à sauver sa peau. Autant il s'est montré prodigue de la vie des autres pendant vingt ans, autant il a toujours montré de la répugnance à risquer sa propre vie. Ses généraux sont tombés par centaines, mais sa vie est bien plus précieuse que celle de ses officiers et de ses soldats réunis. Au petit matin du 19 juin, un individu prend la route de Paris, en toute discrétion. Arrivé aux Tuileries, il interpelle son grand écuyer : « *Eh bien, Caulaincourt, voilà un grand évènement ! Une bataille perdue... L'armée a été saisie d'une terreur panique, c'est inexplicable...* » Puis c'est Carnot, ministre de l'Intérieur qui intervient : « *ne restez pas une heure ici. Repartez sur-le-champ, allez vous mettre à la tête de l'armée* »¹. Fuir est en effet une faute impardonnable. Rien ne justifie la défection d'un chef de guerre, au lendemain d'une déroute. Napoléon 1^{er} devait se placer à la tête de ses troupes et périr avec elles au champ d'honneur. Ne proclamait-il pas trois mois plus tôt : « *soyez décidés à mourir plutôt que de survivre au déshonneur* » ? Mais les cent onze jours qui lui ont été concédés par la Providence sont écoulés. Le reste est sans le moindre intérêt. La France vient de tourner une page de son histoire.

Plus de 100 000 tués, blessés ou disparus, dans les deux camps, tel est le bilan effrayant des trois jours de combats de cette ultime bataille livrée par l'empire français. Puis ce sera la deuxième abdication et l'exil à Sainte-

¹ Citations relevées dans l'ouvrage de Jean Savant : Napoléon.

Hélène. Napoléon tentera de faire porter la responsabilité de la défaite à ses subordonnés : Ney, Soult, Grouchy... Mais les hommes, n'est-ce pas lui qui les a choisis et les ordres, n'est-ce pas lui qui les a donnés ? Que penser d'un homme qui se glorifie de ses victoires, mais qui refuse d'assumer ses défaites ! Lorsque comme lui on est omniprésent, décidant de tout, voulant avoir l'œil sur tout, on se doit d'assumer seul et sans se plaindre les échecs, tout autant que l'on s'approprie les réussites. Or tel était bien le cas de Napoléon, voulant avoir l'œil sur tout, allant jusqu'à passer lui-même commande de la farine ou des chaussures, par exemple, dont ses armées pouvaient avoir besoin.

Napoléon Bonaparte est un enfant de la Révolution. Faut-il oublier qu'il était un ami intime d'Augustin Robespierre, frère de Maximilien ? On ne saurait dissocier l'empire de la période révolutionnaire. Ce sont les mêmes hommes politiques et les mêmes soldats qui ont officié sous les deux régimes. Ainsi, Cambacères fut un acteur majeur de la Terreur aux côtés de Robespierre, puis devint consul sous le Consulat et archichancelier sous l'Empire. Les maréchaux ne sont-ils pas des enfants de la Révolution ? En 1789, les Français vivaient en paix. Certes, les miséreux étaient bien trop nombreux, mais l'étaient-ils moins vingt-six ans plus tard ? La Révolution française a engagé le continent européen dans plus de deux décennies de guerres, que Bonaparte mettra à profit pour tenter d'asseoir sa domination sur le monde occidental. Cela va se faire au prix de plusieurs millions de morts. La seule campagne de Russie a sans doute coûté la vie à un million de personnes : soldats des deux camps et peuple russe mourant de faim dans des villages ravagés. Les populations ont été broyées par ces guerres incessantes et par les exactions qui les ont accompagnées. Le tribut qu'elles ont payé aux guerres révolutionnaires puis napoléoniennes ne peut être raisonnablement évalué.

Non, la France ne peut pas se montrer fière de ce quart de siècle passé à guerroyer. En 1789, elle était la première nation européenne en ce qui concerne la population, ce qui faisait sa force (28 millions d'habitants). Elle était la première puissance mondiale, devant l'Angleterre, ainsi que la première puissance maritime. Que lui restait-il en 1815 après la défaite, hormis les souvenirs de batailles, dont « *les Vieux de la Vieille* » : les anciens de la vieille garde entretenaient la nostalgie. Et qui sont aujourd'hui les laudateurs de Napoléon, si ce ne sont des gens nostalgiques de l'éphémère gloire impériale et au-delà, des personnes qui accèdent l'idée que la valorisation de soi passe nécessairement par la domination de l'autre ! Plaise à Dieu que cette période tragique de notre histoire soit à jamais révolue.



Richard Simkin (1840-1926) Waterloo – 1815

C'est terminé ! Le 3^{ème} régiment des « foot guards » s'apprête à balayer les débris de la « vieille garde ». L'élite des soldats de l'empereur brûle ses dernières cartouches avant d'être taillée en pièces par la ligne ennemie.

Soldat ou laboureur !



Avec l'aimable autorisation de
Bernard COPPENS (18/12/10)



Voltigeur de « la légère » - 1^{er} Empire

Le semeur - tableau de Jean-François Millet



La Disette du pain. An 4.

Dans cette fâcheuse année, des femmes faisoient cuire, dans les places publiques des Choux et autres racines qu'elles vendoient aux ouvriers, et aux pauvres 30 sous chaque assietée, et n'en n'avoit pas qui vouloit.

Hiver 1795/1796 - Gouache de Jean-Baptiste Lesueur (1749-1826).

Épilogue



“ Les disparitions de Joseph et de Vincent ”

Chapitre XXXVI

Huit ans se sont écoulés depuis la mort du dernier des Léonard. Le temps a fait son œuvre et les plaies se cicatrisent lentement. Joseph, le maître des lieux, est assis sur le long banc de pierre placé dans la cour de l’humble château. Il fait vraiment beau en ce jour de la Saint-Jean de l’an 1823. L’exposition plein sud du bâtiment accroît la température ambiante. Pas un nuage dans l’azur du ciel. Le cœur devrait être apaisé, léger. Alors pourquoi repense-t-il aux vingt-sept années qu’il vient de passer ici ? Ils étaient huit frères et sœurs et seul Vincent a eu une descendance. Jean, le dernier des cinq garçons, le seul à être né au château, est mort à l’âge de huit ans. Les deux Léonard ont disparu dans de lointaines contrées. Lui Joseph n’a pu avoir d’enfants, tout comme sa sœur Léonarde. Le père Jean, dit « l’aîné », n’aura profité de ses biens que sept ans et sept mois, pas un de plus. L’oncle, George Verdier, qui habitait avec eux, est mort en 1805, deux ans après le père. La mère a disparu en 1812, au moment même où tombait l’un de ses fils. Pourquoi faut-il que la vie soit ponctuée de ce chapelet de deuils ? Est-ce pour nous faire comprendre que l’homme n’effectue qu’un bien court passage sur cette terre, au regard de l’éternité ? Dans le fond, n’est-ce pas très bien ainsi, car il ne faut pas oublier qu’il y a des gens qui sont frappés par le malheur dès leur naissance. Il est juste que ceux qui ont tout et qui trop souvent méprisent ceux qui n’ont rien soient un jour contraints de franchir la même porte étroite vers l’inconnu. Oui, la mort est bien le dernier stade avant l’ultime Justice.

Joseph est soudain ramené à la réalité du moment, par les cris des deux jeunes enfants de Vincent. Léonarde et Léonard âgés respectivement de six et quatre ans égayent le château, par leurs cavalcades. La vie éclate et se répand sur tous ceux qui habitent cette grande demeure. Avec deux enfants morts en bas âge, Vincent n’a pas été épargné par le sort. Quant au petit dernier, François, tout juste âgé de six mois, il ressemble étonnamment à son père avec ses immenses yeux bleus et ses fins cheveux blonds. Lorsque Joseph déclare à qui veut bien l’entendre, que ce bébé a des airs de famille avec le roi Louis qui règne sur la France, il déclenche régulièrement l’hilarité de ses auditeurs. Il n’y a qu’une personne que cela ne fait pas sourire, c’est Dominique Tereygeol,

le parrain de l'enfant. Il faut dire qu'il exerce un métier qui ne se prête guère à l'amusement.

— Les enfants, allez demander à votre père de me rejoindre. Nous avons à parler.

Peu de temps après, Vincent vient retrouver son frère aîné.

— Qu'y a-t-il Joseph, tu ne te sens pas bien ? Veux-tu marcher jusqu'aux prairies toutes proches, nos paysans s'activent pour la récolte des foins.

— C'est inutile, d'ici je peux fort bien les voir. Je crains de ne pas pouvoir pousser jusqu'aux moissons. Chaque jour, mes forces m'abandonnent.

— Mais que dis-tu là, Joseph, tu n'as guère plus de quarante ans et tu es encore vigoureux ! Veux-tu que je te conduise au village, ce soir ? Les feux de la Saint-Jean vont donner lieu à une belle fête. Tu seras honoré par tous, toi le maître de la Gorse.

— Non ! J'ai besoin de repos et de calme. Je ne peux plus supporter l'agitation du monde dont je m'éloigne chaque jour davantage. C'est une certitude, je me meurs.

— Il est encore temps de prévenir le médecin, ou même d'aller quérir le rebouteux peut-être plus efficace.

— Ne te donne pas cette peine. Écoute-moi ! Tu vas hériter du château, ce qui n'est que justice. Je te demande de prendre soin de ma femme. Elle n'a pu me donner d'enfants, mais nous avons vécu heureux ici. Ne la renvoie pas, elle pourra être utile à ta femme Jeanne, pour l'aider à élever les enfants et à tenir la maison.

— Joseph, c'est promis ! Mais quand bien même je n'aurais pas eu à faire cette promesse, crois-tu que j'aurais renvoyé Léonarde ?

— Je sais Vincent ! Mais te l'entendre dire, me soulage. Maintenant, entrons et ne parlons plus de cela. Regarde les hommes dans les champs ! Ne sont-ils pas plus beaux avec une fourche ou un râteau en mains, qu'avec un fusil ?

— Tu as raison, Joseph ! On accorde des honneurs à ceux qui détruisent et qui tuent, pendant qu'on méprise ceux qui construisent et ceux qui nourrissent leurs semblables. Dans quel monde vivons-nous ?

Les guerres napoléoniennes ont éprouvé la plupart des familles et épuisé la France. Par sa sagesse et ses relations, Louis XVIII a évité le démembrement du pays, ainsi que le demandaient certaines puissances en mal de revanche. La loi du talion : œil pour œil, dent pour dent, n'a pas été

appliquée en la circonstance. Malgré tout, le territoire de l'empire français, qui englobait Rome, Turin, Mayence, Amsterdam, Hambourg, fut réduit comme peau de chagrin. De plus, l'indemnité de guerre de 700 millions de francs-or pèse lourdement sur le budget de la France. Dans ces conditions, être parvenu à ramener la prospérité et la paix doit être mis au crédit du roi. Cela valait-il la peine de sacrifier tant d'hommes et de familles, pour se retrouver dans une situation bien plus dramatique que celle que connaissait le pays avant 1789 ?

Les révolutionnaires détruisaient ceux qui ne pensaient pas comme eux. Napoléon réduisait au silence ceux qui exprimaient une opinion contraire à la sienne. Louis XVIII amnistia les révolutionnaires à l'exception d'une majorité de régicides et accorda la liberté de presse et donc d'opinion. Il comprit que l'unité nationale primait toute autre considération et ne remit pas en question les acquisitions des biens pris aux émigrés et au clergé.

Sur le plan compassionnel, les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette furent exhumés, mis en bière et transportés le 21 janvier 1815 à Saint-Denis. Cette opération se déroula avant le retour de Napoléon et la période de cent onze jours. Le roi décapité avait été jeté au fond d'une fosse, sur un lit de chaux vive, puis recouvert de terre qui fut ensuite compactée. Que restait-il de lui, si ce n'est quelques ossements ?

Louis XVIII ordonna que les emplacements des fosses anonymes soient retrouvés et ils le furent. Une question se pose alors, pourquoi n'ordonna-t-il pas que soit recherchée la dépouille de son neveu Louis XVII¹ ? Est-ce parce que l'enfant ne comptait pour rien à ses yeux ? Dans ce cas, pourquoi s'être positionné comme le 18^{ème} Louis et non le 17^{ème} ? Nul ne l'y obligeait. Si le roi avait eu la certitude que le corps qui allait être exhumé était celui de son neveu, il n'aurait pas hésité un seul instant. Or, il refusa, ne voulant pas courir le risque que soit constatée une probable substitution. Il

¹ Procès-verbal d'inhumation de Louis XVII (partiel) – Louis XVII et l'énigme du Temple – Georges Bordonove (page 359).

« L'an troisième de la République française, le vingt-deux prairial, sept heures du soir, nous Dominique Godet et Nicolas-Laurent Arnoult, commissaires civils de la section du Temple... Nous avons de suite fait déposer dans une bière le corps dudit enfant de Capet... nous avons conduit ce corps au cimetière Sainte-Marguerite, rue Bernard, faux bourg Antoine, lieu ordinaire des inhumations, où il a été déposé dans une fosse qui a été recouverte en notre présence : le calme et la tranquillité ont régné sur notre marche... »

serait alors apparu aux yeux du monde, comme le nouvel usurpateur du trône. En fin de compte, Louis XVIII avait beaucoup plus à perdre qu'à gagner, en autorisant des fouilles. L'emplacement du cercueil était connu et le corps n'avait pas été recouvert de chaux vive, comme pour ses parents. De plus, le crâne scié au-dessus des orbites lors de l'autopsie permettait une identification certaine du corps. Au contraire, le roi laissa traîner les choses, refusant catégoriquement le cœur momifié de l'enfant mort au Temple. Par la suite, on fera en sorte d'effacer toutes possibilités de mettre à jour les restes du supposé Louis XVII. Le petit Charles Capet doit s'enfoncer inexorablement dans les ténèbres de l'Histoire. Les hommes l'ont décidé ainsi !

Les années ont passé. Joseph s'est éteint quinze jours après la Saint-Jean. Depuis, l'eau a continué à couler sous le pont du moulin de la Gorse. Les temps se sont quelque peu assagis, mais en aucun cas les passions des hommes. Il y a quarante-trois ans naissait dans le plus somptueux palais du monde, un enfant dont les jeunes années allaient être abreuvées d'amertume. Aujourd'hui, le voilà qui se meurt, au même âge que son pauvre frère Joseph. C'est la fin, il le sait. Le médecin qui vient de le quitter lui a bien laissé quelques espoirs de guérison, mais jusqu'à la moindre fibre de son corps, il sent que plus rien ne le retient ici-bas. Bientôt, son âme va aller à la rencontre de son Créateur. Allongé, immobile, il éprouve la sensation étonnante de remonter le cours du temps. Sa mémoire le fuit, effaçant progressivement les dernières périodes de sa vie, pour le projeter avec une surprenante acuité, vers les premiers moments de son existence. Ses souvenirs de fraîche date, se brouillent et s'effacent, alors que ceux de la petite enfance ressurent. Les êtres chers, longtemps oubliés ou que son esprit avait délibérément occultés, émergent du passé. L'hiver qui frappe à la porte et aggrave sa maladie fait remonter de lointains souvenirs. Un immense bonhomme le tient par la main et tous deux parcourent, en compagnie d'un petit cortège, les rues de ce qui lui paraît être un bourg populeux. Il fait très froid, la neige est partout. Son père est enveloppé dans un long manteau. Il distribue quelques pièces aux pauvres gens en guenilles qui se pressent sur son passage. Tous se courbent devant lui et beaucoup crient : vive le roi ! C'est donc ça, son père était le roi de France ! Est-ce Dieu possible ?

L'hiver vient de faire son retour en force, la neige tombe dru et sans discontinuer, il ferait bon se tenir au chaud, mais Dominique Tereygeol a été prévenu par le médecin que Vincent est sur le point de « passer ». Pourtant, il l'a vu en son étude il y a tout juste une semaine, le 22 novembre 1828. Vincent

venait de conclure la vente d'un petit bien qu'il possédait dans la commune de Saint-Salvador. Certes, il ne semblait pas en grande forme, mais de là à se retrouver à l'article de la mort, comment est-ce possible ? Sans doute un mauvais coup de froid ! Dominique a passé la soixantaine et les années commencent à peser. Il se laisse donc conduire vers le château de la Gorse, bien à l'abri dans sa carriole couverte et soigneusement emmitouflé. Il regarde la neige qui s'amoncèle dans les chemins, déjà un demi-pied (16 cm) et ce n'est que le début. Ses pensées le ramènent trente-quatre ans en arrière, lorsque jeune homme vigoureux, il s'en allait d'un pas décidé vers le bourg de Salvador. À l'époque, il ne pouvait pas imaginer que la mission qui venait de lui être confiée allait mobiliser autant d'énergie, sa vie durant. Les événements ont été bien différents de ce qu'il escomptait alors. L'Histoire s'est faite sans le fils du roi. Tous les ponts se sont rompus et l'oubli a enveloppé insidieusement les acteurs de ce drame. Mais y avait-il autre chose à faire ? Non ! Ceux qui ont voulu faire entrer le dauphin de France dans le rang y sont parvenus au-delà de leurs espérances. Ce devait être ainsi, certainement ! Au moins, dans son malheur, a-t-il eu une postérité qui peut-être parviendra à le tirer de l'oubli, si Dieu le veut ! Mais jamais il n'aurait cru que Vincent puisse un jour hériter de la Gorse, lui qui ne venait qu'en quatrième position. La Providence avait sans doute comblé les lacunes de la mission dont Dominique avait été chargé.

L'équipage s'est rangé devant l'entrée du château de la Gorse. Le notaire est accueilli par la femme de Vincent, en pleurs. Elle est enceinte de cinq mois et a trois enfants à charge. Il y a à peine un mois, elle perdait le petit François, âgé de cinq ans et maintenant son mari est sur le point de les quitter. Le sort semble s'acharner sur sa famille. Que vont-ils devenir ? Dominique tente de la rassurer, mais le cœur n'y est pas. François était son filleul et Vincent est son protégé. Il se fait conduire à la chambre du mourant et demande à rester seul avec lui. Ils doivent s'entretenir sans témoins.

Dominique s'est approché de la couche sur laquelle repose Vincent. Il revoit l'enfant blond aux immenses yeux bleus qu'il était allé chercher à Tulle. Ce petit bonhomme intelligent et curieux de tout, qui était devenu un paysan inculte, ne sachant plus que parler patois. Il se sent responsable de cette situation, puisqu'il a fait le jeu des révolutionnaires, même à son corps défendant. Un enfant instruit aurait pu un jour mettre son histoire par écrit et cela, il ne le fallait pas. Alors, ses commanditaires et lui-même se sont donné bonne conscience en prétendant que c'était dans l'intérêt de l'enfant, qu'ainsi

on préservait sa vie. Mais comme cela sonne faux aujourd'hui, alors que celui qui fut un temps Louis XVII se meurt. Sous le poids subit de cette responsabilité qu'il découvre, Dominique s'agenouille près du pauvre homme et se met à pleurer, silencieusement.

— Pardonne-moi Vincent, mais je n'ai pas été loyal envers toi.

— Ne dis rien, Dominique, de toute façon, je n'avais pas l'étoffe d'un roi. Sans t'en douter, tu as été le jardinier auquel on a remis un greffon. Tu as choisi une tige vigoureuse plantée dans une terre fertile et tu as pratiqué la greffe. Désormais, l'arbre peut croître et s'élaner vers la lumière.

— Comment ? Tu savais qui tu étais vraiment. Tu te souvenais de tout !

— Non Dominique. J'avais fort heureusement oublié mon passé, mais à l'heure de ma mort, à l'heure où mon cœur épuisé me lâche, Dieu me l'a remis en mémoire. Je sais que tu garderas un œil sur ma famille jusqu'à ton dernier souffle, car en mes enfants survit le sang des trois martyrs que sont le roi Louis mon père, Élisabeth ma tante et ma mère Marie-Antoinette, la reine de France. Adieu Dominique !

Cinq mois se sont écoulés depuis le décès brutal de Vincent. L'abbé Brival, grand vicaire de l'évêque de Limoges, a proposé une ultime entrevue à Dominique Tereygeol. Celui-ci l'a, lorsque les circonstances s'y prêtaient, entretenu de l'état de santé de leur protégé et des efforts déployés pour l'écartier de la conscription. Le notaire, âgé maintenant de soixante et un ans, n'est plus le premier magistrat de la commune de Beaumont depuis trois ans. Il réside pour quelques mois encore à Saint-Salvador, car l'abandon de son étude notariale est désormais décidé. Il est grand temps pour lui de se retirer sur ses terres, dans son village des Rivières. L'abbé Brival est un homme âgé pour son époque, ses soixante-huit ans commencent à lui peser. Il sait que franchir le cap des soixante-dix printemps reste exceptionnel en 1829. Les deux hommes ont « fait leur temps ». La mort ne les effraie pas, car ils ont été confrontés à elle tout au long de leur existence. Le saut dans l'inconnu est proche.

— Alors, mon ami, raconte-moi. La disparition de Vincent m'a beaucoup affecté. Mourir si jeune, après une vie abreuvée par les tourments. Au moins laisse-t-il une nombreuse progéniture !

— Oui monsieur l'abbé. Vincent a eu sept enfants, il laisse trois garçons, dont un posthume et une fille. L'aîné vient d'avoir dix ans. On peut donc penser que sa lignée va se perpétuer.

- Veille à leur faire donner quelque éducation. Ils doivent aller à l'école, l'instruction est indispensable de nos jours.
- Soyez sans crainte, il n'est pas question de reproduire les mêmes erreurs qu'avec leur père. Charles savait lire et écrire et nous avons fait en sorte de le couper du monde extérieur en lui refusant le bénéfice de l'instruction. Nous l'avons contraint à tout oublier, faisant ainsi le jeu de ses ennemis.
- Tu as raison, Dominique ! Mais cela lui a sans doute sauvé la vie. Je reconnais que nous lui avons fait subir un véritable exil intérieur, mais pouvions-nous faire autrement ?

Les deux hommes se taisent. Cet échange les replonge trente-cinq ans en arrière. Ils étaient alors heureux de mettre cet enfant à l'abri de la violence révolutionnaire. Mais force est de se rendre à l'évidence, en décidant de l'immerger dans un monde paysan alors inculte et replié sur lui-même, ils lui enlevaient toute chance de pouvoir un jour s'asseoir sur le trône de ses ancêtres. L'abbé sort de son silence, laissant libre cours à ses pensées.

- J'ai eu tort ! Je devais le remettre aux insurgés de la Vendée. Alors, en toute légitimité, ses partisans auraient pu fédérer toutes les régions restées fidèles au roi. En fin de compte, la conscription l'a mis bien plus en danger qu'il ne l'aurait été au sein de ce territoire rebelle à la République.
- Vous vous en êtes remis à la Providence. Qui pouvait alors savoir comment les événements allaient évoluer ? Aujourd'hui, les gens se doutent que le dauphin a été mis à l'abri des vicissitudes de son temps. La mort suspecte de l'enfant du Temple a créé de nouvelles vocations.
- Tu as raison ! La cohorte des prétendants s'allonge chaque jour un peu plus et l'attitude de Louis XVIII y est pour beaucoup.
- Oui, refuser d'autoriser toute recherche des restes de son neveu, alors qu'il avait tout mis en œuvre pour retrouver les dépouilles de son frère aîné et de la reine a été interprété comme l'aveu de la survie de Louis XVII.
- Mais pouvait-il faire autre chose ? Il a agi en honnête homme et en bon père du peuple. Paix à son âme ! Mais dis-moi Dominique, les enfants de Vincent ont-ils été informés de leurs origines ? Se doutent-ils de quelque chose ?
- Pour ma part, je n'ai rien dit. Que pouvais-je dire d'ailleurs ? Vincent a sans doute laissé échapper quelques bribes de ce qu'il croit savoir. L'aîné de ses fils est suffisamment mûr pour imaginer ce qu'a vécu son père et se le mettre en mémoire. Lorsqu'il aura atteint l'âge de raison, il comprendra que sa bouche et ses mains sont liées à jamais.

- En effet, crier à la cantonade qu'il descend des rois de France, n'apporterait à sa famille que moqueries de la part de ses voisins et sérieux ennuis de la part des services de police.
- Monsieur l'Abbé, j'avais pensé un temps, coucher cette histoire sur papier. Je peux encore le faire, mais à bien y réfléchir tout document de ce type ne peut constituer une preuve recevable qui ne manquerait pas d'être contestée.
- La destinée de cette famille est désormais entre les mains de Dieu. D'une génération à l'autre, ils pourront se transmettre le récit plus ou moins déformé de la noblesse de leurs origines, mais seule la Divine Providence pourra un jour les tirer de l'oubli.
- Et vous Monsieur l'Abbé, ne pouvez-vous rien faire ? N'est-il pas possible d'informer les plus hautes autorités de l'Église ?

Le prêtre ne répondra pas à cette question. L'Église ne peut se mêler des affaires de la France. Les temps sont révolus où l'Église et l'État faisaient cause commune. Toute missive de ce type irait grossir le tas des archives mises sous le boisseau. La discussion se prolongera tard, jusqu'à ce que le moment soit venu pour les deux hommes de se dire un adieu qui prend ici tout son sens. Avec eux se tourne une page méconnue de l'histoire de France.

Vincent meurt le 29 novembre 1828¹, sous le règne de son oncle Charles X, qui avait alors 71 ans. Il meurt à l'âge de 34 ans selon l'état civil, mais à l'âge véritable de 43 ans. Son fils aîné Léonard, âgé de douze ans, devient son héritier. Il décède à 22 ans, sans postérité et transmet son patrimoine par contrat notarié, la veille de sa mort², à son frère cadet Léonard

¹ Acte de décès de Vincent

« N° 49 la Gorse

L'an mil huit cent vingt huit et le vingt-neuf du mois de Novembre, pardevant nous François Lavaud adjoint au Maire, officier de l'état civil de la commune de Seilbac, département de la Corrèze, canton de Seilbac, sont comparus Sérézac Léonard âgé de trente ans et Choulongéas pierre âgé de trente deux ans, le premier domestique et le second barbier de Plas Vincent du lieu de la Gorse, lesquels nous ont déclaré que ce jourd'hui à l'heure de deux du soir, le dit Plas Vincent âgé de trente-six ans, époux de Jeanne Céron est décédé en sa maison de la Gorse, ce jourd'hui vingt-neuf du mois susdit à l'heure de deux du soir et les déclarants nous ont dit ne savoir signer après que lecture leur a été faite. Lavaud »

² Dispositions testamentaires prises le 31 mai 1841 à 7 heures et demi du soir, devant témoins. Acte notarié n° 389 – cote E 13426. Arch. Dép. de la Corrèze. Décès survenu le lendemain à 5 heures du soir.

dit « dardou », âgé de seize ans. Celui-ci devenu majeur vendra le château et les terres restantes et viendra s'installer à Beaumont, ancien fief de la famille Tereygeol. Il deviendra maire de cette commune. La vente de « la Gorse » lui permet de devenir propriétaire du moulin de Rouillard, près de Beaumont.

Léonard épouse le 23 octobre 1849, l'institutrice de Beaumont : Cécile Mas-Brival de Laviaille. Elle est la fille aînée de Claire-Reyne-Eulalie Brival de Laviaille, donc petite-fille du juge Joseph Brival et par conséquent lointaine parente du député Jacques Brival et de son frère l'abbé Pierre-Joseph Brival.

La boucle semble bouclée ! Le conventionnel régicide Jacques Brival est contraint à l'exil en 1816, lors de la restauration de la monarchie. Il part, après avoir rédigé une proclamation adressée à ses concitoyens corréziens : « ... *Adieu bons citoyens, vrais amis de l'ordre et de la liberté, conservez votre énergie et bannissez toujours la licence. Soyez tranquilles sur mon sort : je pars avec cette confiance qu'inspire toujours la vertu. Une âme, comme la mienne, ne craindra jamais de paroître à découvert...* »¹ Il meurt à Constance, le 16 octobre 1820, vingt-six ans jour pour jour, après la déclaration de naissance de Vincent et donc 27 ans après la fin tragique de la reine Marie-Antoinette.

L'abbé Pierre-Joseph Brival meurt le 8 février 1830, à près de soixante-dix ans. Il était alors grand-vicaire de l'évêque de Limoges. Le journal « L'ami de la religion » écrit à son propos : « *dans son discours... il a montré la main d'un bon Roi (Louis XVIII) s'occupant à essuyer les larmes qu'un autre nous faisoit répandre (Louis XVI), et à guérir les plaies qu'un autre nous avoit faites (Napoléon 1^{er}), et il s'est surtout attaché à rappeler dans tous les évènements, l'action de cette Providence que nous ne remarquons pas assez.* ».

Dominique Tereygeol conservera sa vie durant, un œil bienveillant et attentif sur Vincent et sur ses descendants. Il procède à la déclaration de naissance de François, 5^{ème} enfant de Vincent. Il abandonne ses fonctions de maire de Beaumont le 4 février 1826, puis sa charge de notaire à Saint-Salvador le 7 juillet 1829. Il meurt le 2 janvier 1833, à l'âge relativement avancé pour l'époque, de 64 ans.

¹ Arch. dép. 19 – cote L 642.

Généalogie officielle de Vincent PLAS

LEONARD

20/10/1825 — 17/04/1877

épouse le 23/10/1849

Cécile-Agnès-Marguerite Mas-Brival de Lavielle 20/07/1820 — 25/12/1856

JEAN

07/03/1829 — postérité inconnue

FRANCOIS

08/01/1823 — 03/11/1828

JEANNES

27/09/1821 — décès en bas âge

01/06/1841 — SD

LEONARD

27/04/1819 —

LEONARDE

14/10/1817 — ?

épouse Simon Viosesange le 23/07/1840

JEAN-JOSEPH

07/05/1816 — 06/03/1819

VINCENT

16/10/1794 (27/03/1785) — 29/11/1828

épouse le 25/05/1815

Jeanne Céron 30/06/1794 — 05/10/1863

JEAN

07/02/1797 — 03/04/1805

LEONARDE

23/01/1800 — 24/05/1839

épouse **Léonard Vergne-SD**

LEONARD

13/02/1792 — juin 1815

LEONARD

19/01/1787 — août 1812

MARIE

12/01/1790 — 09/05/1791

MARIE

08/10/1783 — 12/04/1791

JEAN dit JOSEPH

25/11/1780 — 09/07/1823

épouse **Léonarde Vergne** le 29/05/1799 — SD

*

JEAN dit l'aîné

21/09/1753 — 09/10/1803

épouse le 12/01/1779

Marie Verdier

17/08/1761 — 09/08/1812

*

JEAN PLAS

et

MARIE TEREYGEOL

(SD : sans descendance)

Note : cette courte généalogie permet de comprendre les liens existants ou créés au fil du temps entre les familles Plas et Tereygeol d'une part, Plas et Brival d'autre part.

ANNEXE



“ Au cœur de l’énigme ”

Le 19 janvier 1794, dans la soirée, le couple Simon quitte définitivement le Temple¹ qui sert de prison à Louis-Charles, dit Charles Capet et à sa sœur Marie-Thérèse-Charlotte. Dès cet instant, aucune des personnes qui ont jadis connu le petit Louis XVII ne sera autorisée à le revoir. L’enfant est mis au secret, jusqu’à sa mort. Lui qui menait grand bruit jusqu’à cette date, ne laisse plus échapper un seul cri ensuite, comme s’il se résignait à son malheureux sort. Sa sœur en vient même à se demander si ce sont des pierres que l’on garde ! Elle qui l’apercevait chaque jour, ne le verra jamais plus.

L’enfant détenu dans la tour du Temple rend son dernier soupir, le 8 juin 1795. Pour ne pas laisser place au doute, il est demandé à un grand nombre de personnes qui n’ont jamais vu le dauphin avant 1794, de confirmer son identité. Mais en réalité, que leur demande-t-on ? Rien d’autre que de confirmer que l’enfant mort au Temple est bien le même que celui qui est enfermé depuis 17 mois dans une pièce ! À trop vouloir prouver... ! En revanche, à aucun moment, sa sœur qui est détenue à l’étage au-dessus n’est invitée à venir identifier le corps ou simplement lui rendre un ultime hommage. Elle n’avait que quelques pas à faire. Avait-on peur qu’elle ne s’échappe ? Était-ce par sensiblerie ? Son témoignage n’était-il pas recevable ? Que voulait-on cacher ?

Le docteur Pelletan est chargé de pratiquer l’autopsie du corps. Il est assisté par les docteurs Dumangin, Lassus et Jeanroy. Cette opération se fait sous le contrôle du gardien des enfants royaux Lasne et de l’officier municipal Damont. Profitant d’un instant d’inattention, Pelletan va subtiliser le cœur de l’enfant. Il n’y a eu aucun témoin de ce vol. Une poignée de cheveux, également dérobée, est remise au municipal Damont, à sa demande, par Pelletan. Ce dernier larcin a donc eu des témoins. Il est constaté que l’enfant

¹ Selon les informations de madame Laure de la Chapelle, Simon est resté dans l’enclos du Temple jusqu’au 2 juillet 1794, date de son départ définitif pour la rue des Cordeliers. Il occupait alors l’appartement libéré par le gendarme Leclerc. Il sera exécuté le 28 juillet.

souffrait d'un vice scrofuleux, plus certainement de tuberculose osseuse. Or, il avait été déclaré parfaitement sain en janvier 1794 (la décharge faite le 19 en atteste) et avait été inoculé (vacciné) dans son jeune âge, afin d'être protégé de cette terrible maladie.

Le cœur subtilisé par Pelletan est placé dans un bocal rempli d'alcool. Il y restera une dizaine d'années avant que le médecin ne s'aperçoive que l'alcool s'est évaporé et que le cœur s'est desséché. Il le range alors, non enveloppé, dans un tiroir de son bureau, à portée de main. Tillos, son élève particulier et secrétaire occasionnel, le lui volera et il faudra attendre son décès en 1812, pour que sa veuve rende à Pelletan la relique qu'il ne considérait pas comme un bien tellement précieux à l'époque. Il convient aussi de dire que Napoléon était le maître du pays et que Pelletan semblait très attaché à sa cause, aussi le cœur momifié n'avait-il pas la même valeur sentimentale qu'il affichera plus tard. Il remet alors le cœur dans l'alcool, mais dans un bocal un peu plus ouvragé.

La Restauration monarchique venue, Pelletan pense que le cœur peut être de quelque utilité et le propose sans succès aux maîtres du moment. Jusqu'à son dernier souffle, il tentera de placer cet étonnant viscère, avec un acharnement surréaliste. Louis XVIII n'en veut pas ! Pourquoi ? Que sait-il d'une possible évasion de son neveu ? Barras, rentré en France en 1815, a-t-il informé le roi de la substitution ? Toujours est-il que celui qui aurait dû être contraint à l'exil, puisque régicide, sera l'objet de bien étranges sollicitudes.

Marie-Thérèse-Charlotte, duchesse d'Angoulême, sœur de Louis XVII, repousse également ce cœur. Pourquoi ? Était-elle convaincue que l'enfant autopsié n'était pas son frère ? Très probablement ! Sinon, comment expliquer que lorsque Marie-Jeanne, veuve du cordonnier Simon, commencera à raconter à qui veut bien l'entendre, que l'enfant a été soustrait du Temple, Marie-Thérèse se précipitera pour l'écouter ? Ce fait est consigné dans un rapport de police : « ... *Cependant, la veuve Simon paraît avoir plus de dispositions à un dérangement d'esprit, que d'intentions à se mêler d'intrigues de ce genre ! Elle a raconté son histoire à S.A. Mme la Duchesse de Berry, dans une visite dont cette princesse a honoré l'hospice des incurables...* »¹

¹ *La veuve Simon et l'énigme du Temple – Marina Grey – éditions Perrin*

Aucun des membres de la famille royale de France n'acceptera d'entrer en possession de ce cœur. Louis XVIII, Charles X, Marie-Thérèse et même Louis-Philippe repousseront l'offre. Cela sonne comme un aveu ! Ce cœur dans son bocal, rejeté par tous, est finalement remis à Mgr de Quelen le 23 mai 1828. Il se contente de le placer sur une étagère de sa bibliothèque. Le 26 septembre 1829, le docteur Philippe-Jean Pelletan s'éteint, mais l'odyssée du cœur continue. Le 29 juillet 1830, l'archevêché est saccagé, le vase est brisé et le cœur se retrouve sur le pavé, parmi les décombres. Il sera retrouvé quelques jours plus tard dans les débris et la saleté. Un nouveau bocal est préparé, semblable à l'ancien, dans lequel sont placés les morceaux du vase brisé. Le cœur est suspendu à un fil de laiton. On peut espérer que l'archevêque ne détenait pas plusieurs cœurs momifiés, car les probabilités d'avoir affaire au même organe chuteraient quelque peu.

Au décès du fils du docteur Pelletan, le cœur échoit à Maître Barre, notaire, qui tente sans plus de succès de le donner au petit cousin de Louis XVII, le comte de Chambord. Celui-ci refuse et le trône en 1871, et le cœur en 1883. Edouard Dumont devient alors détenteur du cœur et c'est lui qui en 1895, le remettra à la branche espagnole des prétendants au trône de France. Souvenons-nous : « *Quelle vérité que ces montagnes bornent, qui est mensonge au monde qui se tient au-delà ?* » — Montaigne ; « *Plaisante justice qu'une rivière borne ! Vérité au-deçà des Pyrénées, erreur au-delà.* » — Pascal. **RENVOI — 10**

Ce que la France avait refusé en ses rois, l'Espagne va l'accepter en ses prétendants. Le 22 juin 1895, Maurice Pascal, représentant d'Edouard Dumont, remet un **bocal scellé** contenant un cœur au représentant de don Carlos, duc de Madrid, chef de la maison des Bourbon-Anjou. Enfin, le 10 avril 1975, le cœur présumé de l'enfant mort au temple est confié au « mémorial de France à Saint Denis », association présidée par le duc de Bauffremont. Cependant, les débris de l'ancien vase ne se trouvent plus à l'intérieur de l'urne (voir clichés) et la position du cœur à l'extrémité de son fil de laiton, devenu fil d'acier, n'est plus la même. On peut donc en conclure qu'entre 1895 et 1975, le cœur a été sorti de son bocal et que ses nouveaux propriétaires en firent l'usage qu'il leur semblait bon. Il n'y a pas le moindre document qui explique ces manipulations et modifications. Que s'est-il passé ?

Plusieurs autres questions se posent ! Quel intérêt avait la branche espagnole des Bourbon à récupérer ce viscère ? Dans quel but ? La réponse est donnée dans la conclusion de la lettre de Maurice Pascal à Édouard Dumont le 8 mai 1898¹ : « ... *Ce que vous avez fait est très beau et c'est le plus profitable à notre noble cause. Ces infâmes Naundorff sont cette fois vaincus à jamais.* » Refuser le cœur, revenait en quelque sorte à reconnaître une possible survivance de Louis XVII et par là même, à écarter toutes prétentions au trône de France. Cependant, le 5 mars 1713, le petit-fils de Louis XIV, Philippe V, renonce à toute prétention au trône de France afin d'asseoir sa légitimité sur le trône d'Espagne. Il s'engage et engage sa postérité par serment devant Dieu. Ce choix est irrévocable. Dans le même temps, le duc de Berry son frère et le duc d'Orléans son oncle, renoncent dans les mêmes termes au trône d'Espagne, pour eux et leur postérité mâle. En vertu de ce traité, aucun descendant de la branche des Bourbon-Anjou ne peut plus prétendre au trône de France. La réciprocité s'applique au trône d'Espagne. Un serment ayant pris Dieu pour témoin peut-il être remis en question, tout particulièrement lorsque l'accession au trône est considérée comme étant de droit divin ?

Pourquoi le cœur a-t-il été remis au duc de Bauffremont ? Tout simplement parce qu'il préside l'institut privé de la maison de Bourbon, placé actuellement sous la haute autorité d'un descendant de don Carlos, prétendant d'origine espagnole au trône de France. Tout semble clair, l'un des objectifs de ceux qui se proclament « légitimistes », c'est-à-dire partisans des descendants légitimes des rois de France, n'a pas varié d'un iota : éliminer de la scène publique la descendance de Naundorff. Celui-ci, dès 1813, clamera à qui veut bien l'entendre, qu'il n'est autre que Louis XVII évadé du Temple.

RENOI — 11

¹ *Lettre reproduite page 210 de l'ouvrage de Philippe Delorme « Louis XVII - La vérité » éditions Pygmalion.*

Les manipulations du cœur.

Pelletan écrit (P. Delorme page 43) : « *Je me transportai sur le champ chez la veuve Tillos, qui me remit, en présence de toute la famille, le cœur renfermé dans une bourse. Je le reconnus bien évidemment, l'ayant vu et touché plus de mille fois et la veuve Tillos n'ayant aucun intérêt à me tromper* ».

On pourrait presque penser que lorsque le cœur passa du bocal au tiroir, il servit durant des années de presse-papier. Quant aux Tillos, n'allez pas croire que lorsqu'ils se le furent approprié, il resta sagement dans sa bourse à l'abri de la poussière et surtout de la lumière. Chacun, parent ou ami, a pu le palper à sa guise. Puis le fait de prendre de nouveau l'air et la poussière, huit jours de temps après le sac de l'archevêché, lui redonna sans doute une nouvelle jeunesse.

De plus, pour établir des certificats d'authenticité, les médecins reconnaissent l'avoir en 1895 « *longuement palpé, mesuré, examiné...* » Je doute fort qu'ils aient utilisé des gants en latex, à l'époque ! Et je laisserai de côté les nombreuses personnes qui l'ont manipulé lors des transferts de bocaux et lors des déplacements à l'étranger. Je suis bien prêt à croire que les Espagnols n'ont pas été de reste, dans les palpations de l'organe.

Ce cœur a été souillé, contaminé, imprégné à un degré peu commun pour un objet, à plus forte raison pour une pièce anatomique. À tel point que je ne peux m'empêcher de penser que si l'on doit y découvrir des traces d'ADN, c'est bien avant tout celles du docteur Pelletan, ou de l'un des innombrables manipulateurs¹. C'est donc cette « pièce à conviction », que l'historien et romancier Philippe Delorme se voit confier aux fins d'analyses. Les précautions prises lors des prélèvements effectués le 15/12/1999 semblent alors complètement surréalistes. Était-ce pour épater la galerie ? Quelle incidence pouvait avoir une souillure de plus ou de moins, puisque l'organe allait devoir subir une décontamination massive et fort délicate ?

Les résultats de l'analyse de l'ADN-mt tombent le mercredi 19 avril 2000, lors d'une conférence de presse télévisée, dans les locaux du Musée d'Histoire de la Médecine. Le duc d'Anjou, prétendant espagnol au trône de France prend la parole après le duc de Bauffremont, maître de cérémonie, sous

¹ *Le simple fait de toucher un prélèvement peut transférer votre propre ADN.*

les applaudissements de ses partisans, apparemment les seuls conviés à cette conférence, avec les médias. Le professeur Cassiman, pour le Centre de génétique humaine de Louvain conclut : « *Ces résultats soutiennent très fortement la version officielle selon laquelle Louis XVII et non pas un enfant qui l'aurait remplacé, est bien mort au Temple à Paris le 8 juin 1795.* »

La science a parlé, tout est donc dit ! Passez votre chemin braves gens, il n'y a plus rien à voir ! Mais n'est-il pas possible que d'autres conclusions, faisant elles aussi appel aux probabilités, soient avancées ?

RENOI - 12



1894¹



1975



2000

¹ Le fac-similé (reproduction) publié par la *revue Rétrospective* en 1894 résulte bien d'un cliché photographique réalisé à la même époque (se reporter aux échanges tenus en juillet 2011, sur le site du CRIL17).

RENVOIS

1 page 68

Testament de Louis XVI

« Au nom de la très Sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Aujourd'hui, vingt-cinquième jour de décembre 1792, moi, Louis seizième du nom, Roi de France, étant, depuis plus de quatre mois, enfermé avec ma famille dans la tour du Temple, à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toute communication quelconque, même, depuis le 11 courant, avec ma famille, de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici, en sa présence, mes dernières volontés, et mes sentiments.

Je laisse mon âme à Dieu, mon créateur, je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne la pas juger suivant ses mérites, mais par ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son Père, pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions, et moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non interrompue de saint Pierre, auquel Jésus-Christ les avait confiés, je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le Symbole, les Commandements de Dieu et de l'église, les Sacrements et les Mystères, tels que l'Église catholique les enseigne et les a toujours enseignés, je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'église de Jésus-Christ, mais je m'en suis rapporté, et je m'en rapporterai toujours, si Dieu m'accorde la vie, aux décisions que les Supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Église catholique, donnent et donneront, conformément à la doctrine de l'église, suivie depuis Jésus-Christ.

Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur, mais je ne prétends les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous l'enseigne, et je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés. J'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester, et à m'humilier en sa présence.

Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en eusse faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fut contre la volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'église à laquelle je suis toujours sincèrement uni de cœur.

Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde la vie, de me servir, aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique, pour m'accuser de tous mes péchés, et recevoir le Sacrement de Pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne), ou à ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait. Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont fait mes ennemis, sans que je ne leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang, ou par quelque autre manière que ce puisse être ; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui souffrent depuis longtemps avec moi, de les soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfants à ma femme : je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux, je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes gens ; de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver), que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire, solide et durable, de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir Roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve, qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régner suivant les lois, mais, en même temps, qu'un Roi ne peut les faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement, étant lié dans ses opérations, et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés, de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les

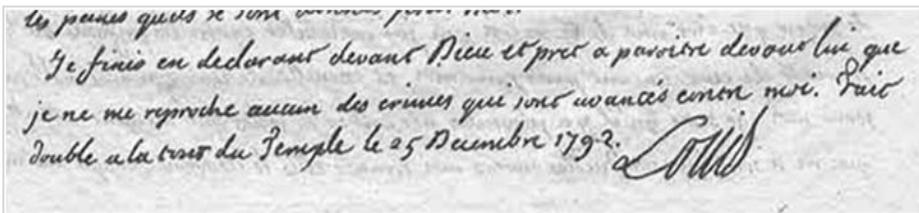
parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étaient attaché qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles devaient, et qui ont même montré de l'ingratitude, mais je leur pardonne (souvent dans les moments de trouble et d'effervescence on n'est pas maître de soi) ; et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrais pouvoir témoigner ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un véritable attachement et désintéressé : d'un côté, si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montré, je les prie de recevoir mes remerciements : dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre si je parlais plus explicitement, mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

Je croirais calomnier cependant les sentiments de la nation si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. De Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait porté à s'enfermer dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes ; je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi, comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie messieurs de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la Commune.

Je pardonne encore très volontiers à ceux qui me gardaient, les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes : que celles-là jouissent, dans leur cœur, de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie MM. Tronchet, de Malesherbes et de Sèze de recevoir ici tous mes remerciements et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.



Je finis en déclarant devant Dieu et prêt à paraître devant lui que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi. Fait double à la tour du Temple le 25 Décembre 1792.

Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait en double, à la tour du Temple, le 25 décembre 1792. *Louis*

HOMME POLITIQUE MODERNE

- ✓ Souviens-toi ! Tu es né en 1789, lors de la convocation des états généraux : tiers état, clergé, noblesse. Lorsque tu fus porté sur les fonts baptismaux, ce n'est pas un filet d'eau bénite qui coula sur ton front, mais un fleuve de sang.
- ✓ Il fallait bien que cette naissance se raccroche à des symboles forts. Ce furent la Bastille et sa poignée de prisonniers libérés ; la Marseillaise et ses sillons abreuvés du sang nécessairement impur de tes ennemis.
- ✓ Tu demeures avant tout un homme de la parole, choisi pour cette faculté que tu as de pratiquer abondamment la rhétorique, mais cela ne fait pas de toi un homme de parole.
- ✓ Tu proclames haut et fort que tu es l'héritier des « droits de l'homme », mais tu oublies que par conséquent tu es aussi l'héritier de la « Terreur » qui ensanglanta notre pays. « La Révolution est un bloc... »
- ✓ Tu as aboli les privilèges. Était-ce pour t'en accorder d'exorbitants ?
- ✓ Tu prétends tenir ta légitimité du peuple et n'avoir de comptes à rendre qu'à lui seul. Alors, place le peuple au cœur de tes préoccupations et cesse de te montrer distant ou indifférent à ses difficultés ou à son malheur.
- ✓ Tu te moques du sacerdoce des prêtres, mais tu dis vivre ta fonction comme un nouveau sacerdoce. Alors pourquoi fais-tu de la politique un métier que tu rémunères grassement en plaçant tes intérêts au-dessus de ceux du simple citoyen ?
- ✓ Tu crois tenir le pouvoir entre tes mains, mais tu laisses les puissances de l'argent avoir prise sur toi. Tu passes alors bien souvent pour un valet de ces prédateurs cupides qui n'ont que le profit pour foi et loi.
- ✓ Tu donnes de toi l'image désastreuse d'un bonimenteur qui a fait du mensonge et du double langage ses armes favorites.
- ✓ Tu te dis homme responsable et pourtant tu sais fort bien t'exonérer de tes responsabilités. Mais sache qu'aucune faute ne peut rester impunie.

« Tout ce que vous avez fait aux plus petits d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait », a dit le Seigneur (Matthieu 25-40). Médite ces paroles homme politique, car à la place que tu as choisie, il te revient d'aimer ton prochain bien plus que tu ne t'aimes toi-même.

PROBABILITÉS

Les probabilités sont une facette des mathématiques. Elles sont utilisées pour dresser des statistiques, apprécier la possibilité de survenue d'un évènement, etc. Leur compréhension d'un point de vue purement basique est assez aisée, contrairement à leur mise en application. Je resterai donc aussi simple que possible dans ma démonstration.

La règle, pour qu'un évènement se produise, peut-être expliquée par un exemple : si un sac contient 10 boules, numérotées de 0 à 9, la probabilité de tirer en aveugle la boule n° 5 est de 1 sur 10 (1/10). Ce qui ne signifie pas que si j'effectue 10 tirages, cette boule soit tirée nécessairement une fois. Elle peut être tirée 10 fois de suite ou même pas du tout. La probabilité de 1/10 n'a de sens que si j'effectue un très grand nombre de tirages. C'est, sommairement, **la loi des grands nombres**, utilisée pour partie par les sondeurs d'opinion.

Ainsi, la probabilité qu'une naissance se produise un jour précis de l'année, n'est valable que si l'on prend en compte un grand nombre de naissances. La probabilité, appelée selon le cas « chance », sera alors de 1/365. Mais, faut-il le souligner, il faut faire abstraction du cas particulier et se situer sur un plan général. Ainsi, il y eut environ 1 100 000 naissances en France en 1794¹, donc la probabilité de naître n'importe quel jour de l'année est incontestablement de 1/365. Par conséquent, il y eut environ 3000 naissances dans notre pays, le 16 octobre 1794, dont environ 50 % de garçons.

La règle suivante s'applique pour plusieurs évènements : « *la probabilité que deux évènements se produisent est égale au produit de la probabilité de chaque évènement, à la condition que ces évènements soient totalement indépendants* ». Je prends cette fois-ci 2 sacs de 10 boules chacun, numérotées de 0 à 9. J'ai une chance sur dix de tirer la boule n° 4 (par ex.) du 1^{er} sac et une sur dix de tirer la boule n° 7 (par ex.) du 2^{ème} sac, mais je n'ai qu'une chance sur 100 de tirer successivement les boules 4 puis 7 ($1/10 \times 1/10 = 1/100$). Si je rajoute un 3^{ème} sac, qui vous l'avez compris fait figure

¹ « *La révolution, la France et l'Allemagne deux modèles opposés de changement social ?* » Berding – François – Ullmann, aux éditions de la maison des sciences de l'homme à Paris.

d'évènement, la probabilité de tirer dans la même période, 3 numéros définis à l'avance n'est plus que de 1/1000 ($1/10 \times 1/10 \times 1/10$). Très facile, non ?

Si les 3 numéros doivent être tirés quel que soit l'ordre, de 3 sacs de 10, la probabilité se calcule ainsi : $3/10 \times 2/10 \times 1/10 = 6/1000 = 1/166,666$.

Reste à comprendre l'indépendance des évènements.

Si un couple décide de donner à son enfant le prénom du jour de sa naissance, les 2 évènements sont liés. S'il choisit à l'avance un prénom, les 2 évènements sont indépendants, quoique relatifs à la même personne. Autrement dit : deux évènements sont indépendants, si l'un n'est pas la conséquence de l'autre.

Je vais maintenant appliquer le calcul des probabilités à l'acte de naissance de Vincent, en ne retenant que deux « évènements » majeurs : la date de naissance et le lieu de naissance. J'écarte volontairement le prénom, alors qu'il conforte mon étude.

1^{er} évènement : **la date du 16 octobre**. Qu'une naissance, au cours de l'année 1794, coïncide avec la date de l'exécution de la reine Marie-Antoinette, présente une probabilité de **1/365**.

2^{ème} évènement : **le lieu de naissance** en rapport avec l'acte de sauver ou avec le Sauveur. Qu'une naissance se soit produite dans une commune dont le nom rappelle l'action de sauver, présente une probabilité d'environ **1/410** sur le plan national¹.

Note : 1500 naissances masculines s'étant produites chaque jour en France, la loi des grands nombres s'applique bien

Pour information : **le choix du prénom**. La correspondance du prénom masculin avec le lendemain de la date d'exécution du roi Louis XVI, le jour

¹ En 1792, la France compte approximativement 41 000 communes et 83 départements. Mon décompte fait ressortir 54 communes (arrondi à 100 pour compenser tout oubli) portant un nom se rapportant au Sauveur ou à l'action de sauver : Saint-Sauveur ; Sauveur ; Saint-Sauvant ; Sauviant ; Sawat ; Saint-Salvador ; Saint-Salvadou, etc. Je ne prends pas en compte le fait que la quasi-totalité d'entre elles a été provisoirement débaptisée pendant la période révolutionnaire et donc en 1794, notre année de référence. Par conséquent, la probabilité de naître dans l'une de ces communes est de $100/41000$ soit **1/410**. Les différences démographiques de ces 54 communes sont un autre aspect du problème.

même étant dédié à Sainte Agnès, donne une probabilité de **1/50** environ sur le plan national¹. J'exclus le prénom de la veille (20 janvier), puisque l'évènement (martyre du roi) ne s'est pas encore produit. De plus, Vincent se fête traditionnellement dès la veille, donc dès le 21 janvier.

Mais, revenons aux deux évènements retenus. Ils sont totalement indépendants : le lieu de naissance ne dépend pas de la date de naissance. La probabilité pour qu'une naissance se produise en France, le 16 octobre 1794, dans une commune portant un nom lié au Sauveur ou à l'action de sauver, est de :

$1/365 \times 1/410 = 1/149\ 650 = 0,0000067$; $1 - 0,0000067 = 0,9999933/1 = 99,99933/100$. Il y a donc **99,99933 %** de chance pour que la concomitance de ces deux évènements ne soit pas le fruit du hasard. Rapporté au nombre de naissances masculines s'étant produites cette année, on obtient : $550\ 000 \times 0,0000067 = 3,685$. Par conséquent, moins de quatre naissances auraient naturellement pu se produire en France en 1794, sur la base de ces seuls critères. L'introduction d'un troisième critère comme le prénom anéantit toute possibilité de hasard.

Pour conclure, je constate que rien dans la rédaction de cet acte ne va à l'encontre de mon argumentation. De l'heure de naissance : 4 heures, à l'âge des témoins : 45-37, en passant par le nom du hameau : **“la Gloire de Salvador”** (la Gloire du Sauveur) et l'année de naissance : 1794, tout vient la soutenir, même de façon fortuite. S'il y avait la moindre fausse note, on n'entendrait qu'elle².

¹ Je n'ai pas trouvé de recensement national des prénoms pour cette période. Mais, j'ai relevé l'emploi de 30 prénoms masculins différents, sur une période de 10 ans (1792-1801), dans la commune de Saint-Salvador. Le prénom Vincent n'ayant été donné qu'une seule fois. On peut se baser sur **50** prénoms masculins d'usage courant à cette époque dans le département de la Corrèze et par extension (sans doute abusive) dans la France entière. C'est peu. À savoir : Il y eut 40 naissances à Salvador au cours de l'an III, dont 5 pendant le mois de vendémiaire : 1^{er}, 21, 25, 26, 29. De plus, il n'y a jamais eu de Vincent Plas avant lui, il n'y en a pas eu après dans cette famille. Or, bien peu de familles auraient transgressé la coutume.

² L'état civil de la commune de Saint-Salvador est en ligne depuis juillet 2009. http://www.archinoe.fr/cg19/registre_liste.php?page=2 On peut constater que lorsque l'officier municipal ouvre le registre des naissances afin d'inscrire celle de Vincent, il a sous les yeux, page de gauche, l'âge du témoin Léonard Leyrit, porté de sa main quelques jours plus tôt. Alors

À ce stade, je me permets une réflexion. Dans les 41.000 communes que comptait la France en 1794, combien y avait-il de villages ou hameaux ? Deux ou trois cent mille, voire plus ? Et parmi ceux-ci, combien se nommaient « la Gloire du Sauveur » ou encore « la Gloire de sauver », que ce soit en langue française ou régionale ? (Nom du hameau suivi de celui de la commune). Sans doute aucun autre, surtout sous la Terreur qui voyait les lieux aux noms équivoques (Saint... ; château...), rebaptisés ! Il n'est alors plus question de probabilités. Ce lieu a été choisi par la Providence, qui prédomine sur toute loi humaine.

En ce qui concerne l'année 1794, je rappelle ici que la mère du Dauphin de France n'est montée à l'échafaud que le 16 octobre 1793. Il n'était donc pas possible d'associer sur un acte de naissance de l'an 1793, ces deux événements majeurs qu'étaient les exécutions du roi et de la reine. Ce n'est qu'à partir de 1794 que cette association prenait tout son sens.

pourquoi note-t-il 37 ans au lieu de 38 ? De tous les actes dressés par Jean Tereygeol, c'est le seul qui présente cette étonnante particularité : 45 ; 37 = 4+5 ; 3+7 = 9 ; 10.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Évoquer Cambacérés sans aborder la question de la franc-maçonnerie revient à occulter d'une part l'une des facettes de ce personnage et d'autre part le rôle joué par cette association pour les uns, secte pour les autres¹ pendant la période révolutionnaire.

La franc-maçonnerie depuis son implantation en France, en 1728, n'a eu de cesse de saper les fondements de la monarchie, faisant consciemment ou non, le lit de la Révolution. Mais peut-on parler pour autant de complot organisé ? Pour cela, il eût fallu qu'elle ait une direction unifiée, avec un mot d'ordre commun à toutes les obédiences et les loges qui la composent. Ce n'est pas le cas. Les loges affiliées constituent autant de petites sociétés aux objectifs bien souvent contradictoires. En 1789, Mirabeau et La Fayette, francs-maçons notoires, s'opposent quant aux buts à poursuivre. Mirabeau est partisan d'un pouvoir monarchique fort, tenant la bride sur le cou à l'aristocratie ; La Fayette est partisan d'une monarchie constitutionnelle et se veut le porte-parole des révolutionnaires nantis. Tous deux illustrent bien les dissensions qui se produisent parmi les « Frères ». Quant au duc d'Orléans, devenu Grand Maître du Grand Orient de France sous le nom de « Philippe Égalité », chacun peut constater qu'il n'a qu'une carte à abattre : la sienne.

Le brassage des idées a lieu principalement au sein de clubs ou sociétés, plus ou moins noyautés par des francs-maçons. Lors de la convocation des États généraux en 1789, les 1139 députés² se retrouvent majoritairement sur un point : limiter le pouvoir monarchique. La « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » est ratifiée par le roi sous

¹ *Secte : groupe organisé de personnes qui ont la même doctrine au sein d'une religion. Définition donnée par le Petit Robert. Or, vénérer le « Grand Architecte de l'Univers » ou s'y référer sur le plan spirituel, revient à s'inscrire dans un cadre religieux.*

² *En 1789, selon des estimations qui n'ont jamais été contredites, un député sur deux aurait été franc-maçon. Cette proportion serait passée à un sur trois sous la 3e République (1870...), pour se situer à un sur dix de nos jours. Ces estimations, qui accordent un niveau de représentation élevé à la Maçonnerie française, sont à prendre avec beaucoup de réserves, faute de chiffres connus en raison du secret qui les entoure.*

la contrainte. Non pas que le roi se prononce contre les principes qui sont posés, mais parce que cette Déclaration est marquée du sceau de la franc-maçonnerie. La représentation de « l'œil de la Providence dans son delta rayonnant », figure maçonnique qui se veut hautement symbolique, surmonte le texte. La référence à « l'Être suprême » dans le préambule et non à Dieu, est une évidence supplémentaire quant à l'influence de la secte. Quand par la suite la République sera proclamée, les francs-maçons y imprimeront encore leur sceau. En effet, lorsqu'il est fait mention de « Fraternité » dans une devise, chacun sait à quelle porte il faut frapper ! Quel principe remarquable que celui de la « fraternité », mais encore faut-il lui donner vie.

La franc-maçonnerie peut alors passer à la seconde étape, primordiale à ses yeux : engager la déchristianisation du pays en imposant la « Constitution civile du clergé ». L'église, ses prêtres et ses fidèles vont devoir subir la persécution des « Frères » bien-pensants et des révolutionnaires manipulés. Mais à jouer avec le feu, il peut se faire que l'on se brûle ! Pour toute chose, il y a un prix à payer et au cœur de la tourmente, la franc-maçonnerie ne sera pas épargnée.

Tout catholique doit avoir en mémoire les épreuves subies par la population de la Grande Vendée, qui ne demandait qu'à pouvoir continuer à croire en son Dieu et à pouvoir pratiquer son culte au grand jour. Tout catholique ne doit pas craindre d'afficher sa foi, à l'exemple du chanoine Brival. Faut-il avoir honte de ce que l'on est ? Les francs-maçons sont libres de cultiver le goût du secret et de placer leurs pratiques sous le voile des ténèbres. Les catholiques ne sauraient adopter une telle attitude, ils doivent au contraire se situer en pleine lumière. Les chrétiens doivent relever la tête, forts de l'amour que le Fils de Dieu leur porte. C'est par cet amour, transmis sans réserve à notre prochain que Jésus assoira son règne sur tout l'Univers. La véritable fraternité est là ! Tout le reste n'est que du vent.

Il est bien difficile de progresser dans les méandres opaques de la franc-maçonnerie. Savoir qui est qui ? Savoir qui fait quoi. Savoir pourquoi. Les buts poursuivis semblent être en apparence¹ :

L'élévation en fraternité,

L'amélioration matérielle et morale de la société,

¹ France 5 – 17h45 « Ripostes » Serge Moati -, 30 mars 2008

La défense du principe de séparation de la société civile et de la société religieuse (laïcité)¹.

Les hauts dignitaires des différentes grandes obédiences sont connus, du fait des contacts nécessaires avec le pouvoir pour exister. Par contre, la plupart des « Frères » restent cachés, aujourd'hui comme hier. C'est donc avec beaucoup de prudence que j'aborde cette partie qui vient entre parenthèses, dans mon récit.

Cambacérés, homme en tout point remarquable, monarchiste sous la monarchie, se rangeant sans états d'âme derrière Robespierre lors de la Révolution, puis derrière Barras sous le Directoire, fervent napoléonien sous l'Empire, puis de nouveau monarchiste sous la Restauration, illustre parfaitement l'homme aux convictions multiples. Il échappera à l'échafaud et ne connaîtra qu'un exil transitoire. Futur Grand Maître du Grand Orient de France et Commandeur du Suprême Conseil, il tentera d'unifier la Maçonnerie française². Les divisions de celle-ci sont flagrantes sous la Révolution. Ainsi, le « Frère » Couthon, le troisième homme du Triumvirat, envoie sans sourciller à l'échafaud les « Frères » Hébert, Desmoulins et Chaumette³, pour ne citer que les plus connus. Lui-même ne sera pas épargné par d'autres « Frères » au moment de Thermidor. Quant au « Frère » Cambacérés, le sang qui éclabousse le pavé parisien ne l'émeut guère, pourvu que sa propre tête ne fasse pas les frais de la fureur populaire.

La frayeur passée et la situation se normalisant, il aurait pu œuvrer en toute quiétude à « *l'élévation en fraternité* » et surtout à « *l'amélioration matérielle et morale de la société* ». Sans doute même aurait-il pu commencer par essayer d'améliorer les conditions matérielles de détention des enfants royaux. Mais la morale n'étant pas une de ses préoccupations premières, il n'y

¹ *Principe ambigu, en continuelle évolution, qui prend corps avec la Déclaration des droits de l'homme de 1789 en son article 10, mais dont le véritable objectif va se révéler être l'anéantissement de la religion catholique. Cet objectif non avoué est toujours d'actualité.*

² *Initié en 1772, Cambacérés entre au Grand Orient de France le 17 mai 1779.*

³ *Les francs-maçons – Serge Hutin. Éditions « le temps qui court » : Hébert et Chaumette sont cités comme étant des francs-maçons, mais l'incertitude demeure. (Desmoulin, Couthon et Barras sont des francs-maçons avérés. En revanche, il ne semble pas que Robespierre l'ait été).*

songe pas ! Quoi que ? « *Il suggèrera longtemps après, sans pour autant l'affirmer, qu'il s'était occupé du sort de Louis XVII* » ! Toujours est-il qu'à la fin de sa vie, en 1824, il aura essentiellement amélioré ses propres conditions d'existence en devenant l'un des hommes les plus fortunés de France, mettant en application le vieil adage : « charité bien ordonnée commence par soi-même »¹. À sa mort, il laisse une fortune d'environ six cents millions de francs². Par comparaison, le salaire annuel moyen d'un ouvrier est d'environ mille francs, cinq cents francs celui d'un domestique nourri et logé.

Comme on peut le constater, Cambacérès avait les moyens de faire fleurir le bien sous chacun de ses pas. Mais il y a des limites à la fraternité, quand bien même serait-on un fervent révolutionnaire. Au fait, se repose ici la question : la Révolution pour quoi faire ? Propager des idées comme la liberté et l'égalité, jongler avec des concepts plus ou moins intellectuels, mais que l'on ne met pas en application ? Jouer les fervents moralistes ? Que signifie la liberté absolue de conscience lorsque la faim remue les entrailles de ceux qui n'ont que leurs yeux pour pleurer ? Il est vrai que l'homme politique contemporain ne saurait se reconnaître en un tel précurseur, enfilant les textes de loi aussi facilement que l'on enfile des perles et surtout considérant les fonctions d'élu du peuple comme un remarquable moyen de vivre dans l'aisance en s'assurant de confortables revenus. La fraternité, que l'on se dise athée ou que l'on professe une religion n'a de sens que si sa mise en application est effective.

Enfin, il faut signaler que les francs-maçons se font aussi appeler « les enfants de la veuve ». Par un remarquable clin d'œil du destin, cette ancienne appellation a pris tout son sens sous la Révolution française, puisque la veuve désignait ni plus ni moins l'échafaud. Les « enfants de la veuve » se sont approprié cet outil de mort, pour devenir les « fils de la guillotine ».

¹ *En septembre 1799, la fortune de Cambacérès est évaluée à plus de 500 000 livres. Vingt-cinq ans plus tard, elle aura été multipliée par plus de mille. Sous Napoléon, il est le dignitaire civil le mieux rémunéré. Dotation annuelle : 450 000 francs (parité franc/livre). Cette dotation n'inclut pas les revenus annexes.*

² (P-F Pinand, *Cambacérès le premier surveillant de la franc-maçonnerie impériale*, page 16)

DÉCLARATION SUR L'INCOMPATIBILITÉ ENTRE L'APPARTENANCE À L'ÉGLISE ET À LA FRANC-MAÇONNERIE

« On a demandé si le jugement de l'Église sur les associations maçonniques était changé, étant donné que dans le nouveau Code de droit canonique il n'en est pas fait mention spéciale, comme dans le Code antérieur.

Cette Congrégation est en mesure de répondre qu'une telle circonstance est due au critère adopté dans la rédaction, qui a été suivi aussi pour d'autres associations également passées sous silence parce qu'elles sont incluses dans des catégories plus larges.

Le jugement négatif de l'Église sur les associations maçonniques demeure donc inchangé, parce que leurs principes ont toujours été considérés comme inconciliables avec la doctrine de l'Église, et l'inscription à ces associations reste interdite par l'Église. Les fidèles qui appartiennent aux associations maçonniques sont en état de péché grave et ne peuvent accéder à la sainte communion.

Les autorités ecclésiastiques locales n'ont pas compétence pour se prononcer sur la nature des associations maçonniques par un jugement qui impliquerait une dérogation à ce qui a été affirmé ci-dessus, dans la ligne de la déclaration de cette Congrégation du 17 février 1981 (cf. AAS 73, 1981, p. 240-241 : DC 1981, n° 1805, p. 349. Voir aussi la déclaration de l'épiscopat allemand du 12 mai 1980, DC 1981, n° 1807, p. 444-448).

Le Souverain Pontife Jean-Paul II, dans l'audience accordée au cardinal-préfet soussigné, a approuvé cette déclaration, qui avait été délibérée en réunion ordinaire de la Congrégation, et en a ordonné la publication.

A Rome, au siège de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, le 26 novembre 1983.

Joseph, card. RATZINGER

Préfet

+Fr. Jérôme HAMER, O.P.

Secrétaire »

Note: Le cardinal Ratzinger est devenu Pape en 2005 sous le nom de Benoît XVI. Cette déclaration reste toujours d'actualité. L'impossibilité d'accès à la sainte communion pour un franc-maçon, engendre ou devrait engendrer de fait l'impossibilité d'accéder au trône de France. Lire aussi : « Jésus révèle aux siens ce qu'est la franc-maçonnerie » Éditions du Parvis.

LES BRIVAL DE LA VIALLE

Acte de naissance de leur premier enfant, le 5 février 1798 – (N) 2 E 272 4.

N° 102 « *Aujourd’hui dix sept pluviose an six de la République française une et ind. à l’heure de deux de l’après-midy, est comparu en la maison commune, pardevant moy martial pauphille administrateur municipal de la commune de Tulle, le citoyen joseph Brival Lavialle juge en titre au tribunal civil de ce département habitant ordinairement de la commune d’Ussel, present en celle cy, lequel assisté des citoyens antoine leynier fils (!) de l’administration municipale habitant de cette commune rue d’alviage et jean plaisans garde de la maison d’arrêt rue du quay du champ de mars, témoins majeurs, m’a déclaré que agnès cecile lachapelle son épouse légitime avait accouché ce jourd’huy à quatre heures du matin dans le domicile de la citoyenne lasselve david size rue de la Barrière, d’un enfant femelle qu’il m’a présenté, et auquel il a donné le prénom de **claire reyne eulalie**. D’après cette déclaration que les susdits témoins m’ont certifié véritable, j’ai dressé le présent acte en présence du père et des témoins qui ont signé avec moy, sauf plaisance qui a déclaré ne le savoir, de ce enquis. »*

Signatures de : Pauphille ad^l mpl Leynier fils J. Brival-Lavialle



“ de sable à un chevron d’argent ”

*Le blason des **de la Vialle** figure à l’armorial dressé à la demande de Louis XIV en 1690.*

La simplicité de ce blason reflète son ancienneté.

Cécile-Agnès, fille aînée de Claire-Reyne épousera Léonard, 4^{ème} fils de Vincent, héritier du château et des domaines de la Gorse.

TAILLE DE NAPOLEON-BONAPARTE

Si je consacre quelques pages à ce sujet somme toute mineur, c'est parce que je suis assez étonné de constater l'absence de discernement de trop de personnes qui ont à se prononcer sur ce point ou qui doivent en faire état. Un tel a dit que... donc, il n'y a pas à revenir dessus et à exercer sa faculté de jugement. À partir de là peuvent se transmettre indéfiniment, et en toute bonne foi, des inexactitudes susceptibles de modifier l'idée que l'on se fait de quelqu'un ou de quelque chose.

Les témoignages portés sur Bonaparte, jeune officier, par les hommes qui l'approchaient pour la première fois, se recourent tous, sans exception :

« **Un petit homme de mauvaise mine entra peu d'instants après nous. Un frac olive, les cheveux plats, un air de négligence extrême...** » D'Andigné.

« **Extraordinaire figure que ce petit homme grêle et impérieux, au visage émacié, anguleux, les cheveux plats tombant sur les épaules** » Miot de Mérito, ambassadeur de France en Italie (qui était lui aussi de petite taille).

« **Quel fut notre étonnement quand j'aperçus l'écharpe et le panache tricolore portés par un homme d'une taille au-dessous de la moyenne, dont la figure blême et allongée n'annonçait rien de martial ni d'héroïque ? J'avais peine à en croire mes yeux...** » (Impressions d'un officier français à Milan.)

« **Nous sommes... portés... à une certaine admiration, pour l'homme qui dans un physique faible, déploie plus de forces que ne semble lui en avoir accordé la nature... Une raison toute singulière m'attirait vers ce jeune lieutenant d'artillerie. Ce n'était pas seulement dans sa petite taille, le mérite de cette activité courageuse...** » Mémoires de Barras. Celui-ci comparait d'ailleurs Bonaparte, pour sa corpulence, à Marat que Victor Hugo qualifiait ainsi : « *une espèce de nain* » dans son ouvrage Quatre-vingt-treize. Alexandre Dumas n'étant d'ailleurs pas de reste avec le révolutionnaire.

« **Bonaparte est un homme de petite stature, d'une chétive figure, les yeux ardents...** » Comte d'Antraigues.

« **Surprise : c'est un petit homme chétif à la cuisse courte et à la taille grêle dans sa redingote bleu nuit. D'une pâleur olivâtre... Tous le dominant d'une tête.** » Description relevée dans l'ouvrage de Laurent Joffrin : *Les Batailles de Napoléon*.

Parvenu à l'apogée, puis au terme de sa trajectoire vingt ans plus tard, les témoignages ne varient pas, si ce n'est à propos de son embonpoint :

« *L'Empereur complimente un soir la Maréchale Lefebvre qu'il voit parée de ses diamants :*

— *Comme vous êtes belle Madame la Duchesse !*

— *Oh, sire, comme Votre Majesté est grande !*

Répond-elle avec malice, faisant allusion à **la petite taille** de Napoléon. »

« **Napoléon était petit et trapu, avec la tête enfoncée dans les épaules. La figure était grasse avec un double menton...** » Henry – médecin anglais. (1815)

« *Il est mal fait, **petit de taille** avec une grosse tête. Sa corpulence est telle que son estomac se projette en avant considérablement. Il a de vilaines dents.* » Senhouse, officier à bord du Bellerophon chargé de le conduire à Sainte-Hélène.

Voici également la description de l'empereur, faite par Alphonse de Beauchamp (1767-1832), lors de la revue des troupes le 18 octobre 1812 à Moscou : « *Je vis cet homme de **petite stature** et de forte corpulence, descendre les degrés du château ; un nombreux état-major, des maréchaux, des généraux l'entouraient. La musique militaire annonça son arrivée ; il était vêtu d'une redingote verte et son chapeau était enfoncé d'une manière singulière jusque sur ses yeux méchants et scrutateurs* ». *La Campagne de Russie – 1812*, André Castelot.

Une anecdote racontée par la duchesse d'Abrantès est intéressante à relever. Étant petite fille, elle s'était retrouvée chez une amie de sa mère, nez à nez avec un jeune homme tout fier d'arborer son premier uniforme. En le voyant : jambes courtes, avalées par d'immenses bottes à hauts talons, elle était partie d'un fou rire, s'écriant : « *Le chat botté ! Le chat botté !* » Cette expression restera et sera reprise par Joséphine de Beauharnais, future impératrice : « **le petit chat botté** ».

En 1815, dans les jours qui suivent l'évasion de l'île d'Elbe, un avis est placardé à l'attention de la nation allemande. Il est accompagné d'un portrait et donne le signalement de Napoléon, sans pour autant sombrer dans la caricature : « **petit de stature, trapu et de forte structure osseuse, aux yeux petits, noirs et ardents, le nez busqué, une bouche moqueuse, un gros menton, des cheveux noirs et hirsutes...** »

Il ressort de cette douzaine de témoignages « de visu » que Napoléon était un homme de petite taille, comparée à celle de ses contemporains.

Au mois d'octobre 1806 est créé un nouveau régiment d'infanterie de la garde impériale. Il est constitué par un « *prélèvement d'hommes de constitution robuste et de belle taille* ». Aucun ne devra mesurer moins de **1m679** (le système métrique est alors en vigueur, mais admirons la précision). Si de 1799 à 1803 la taille minimale des recrues reste fixée à 1m60, elle est abaissée à 1m54 en 1804, afin d'accroître le nombre de jeunes gens susceptibles d'être réquisitionnés et ainsi de pouvoir faire face aux levées sans cesse plus gourmandes en hommes. Pour figurer dans ce régiment, il faudra mesurer au moins 14 centimètres au-dessus de la taille minimale requise.

Pour information, je signale que la taille moyenne de la population masculine française adulte était de 1m60 en 1815 ; 1m65 en 1880 ; 1m70 en 1960. Si, comme certains l'affirment péremptoirement, Napoléon mesurait 1m68, il aurait dû être considéré à son époque comme un « homme de belle taille ». Mais apparemment, **aucun** de ses contemporains ne le voyait ainsi !

Mais alors, d'où provient cette mesure de **5 pieds 2 pouces 3 lignes** (1m68), qui sert de référence à tous ceux qui s'expriment sur le sujet ?

À la mort de Napoléon, le 5 mai 1821, dans l'île de Sainte-Hélène, l'autopsie de son corps fut pratiquée conjointement par les médecins anglais Thomas Shortt, Archibald Arnott, Charles Mitchell, Francis Burton, Matthew Livingstone, qui assistèrent le docteur Francesco Antommarchi, médecin personnel (en disgrâce) de l'empereur. Dix-sept personnes étaient présentes lors de cette opération, dont 7 médecins anglais. Trois rapports seront rédigés dans les 48 heures, dont celui d'Antommarchi, qui refusera de signer ceux de ses confrères. Avant l'autopsie, le français aurait pris les mesures du corps, mais curieusement, tous omettront de noter ces mesures, qui ne figurent pas davantage dans : "*Les derniers moments de Napoléon*", mémoires publiés en 1825 par Antommarchi.

Quoi qu'il en soit, la taille de 5 pieds 2 pouces 3 lignes, aurait été rapportée à Louis-Joseph Marchand, ultime premier valet de chambre du monarque (de juin 1815 à sa mort), qui en fera mention dans son ouvrage : *Mémoires de Marchand*, tome II (page 338).

Ces mêmes mesures seront rigoureusement reprises par Louis-Constant Wairy, premier valet de chambre de Napoléon, qui en eut donc connaissance (mémoires publiées en 1830, après ceux de Marchand).

Si l'on tient pour justes les mesures issues de cette source unique, mais non officieuse, il reste à éclaircir le point suivant : furent-elles exprimées en pieds anglais ? Le système métrique, adopté par la Convention le 7 avril 1795, ayant subi quelques aléas liés à diverses décisions politiques, est confirmé par Louis XVIII sous la première Restauration (1814) : « *l'établissement du système métrique sera continué sur le plan qui a été suivi jusqu'à présent* ». Les écoles continueront donc à enseigner le système métrique à leurs élites. Ainsi, lorsque les conscrits passent sous la toise, leur taille est mesurée en mètre et non en pieds (voir les fiches signalétiques reproduites dans cet ouvrage). Sans doute peut-on penser que plus d'un quart de siècle après l'entrée en vigueur du système métrique, celui-ci était effectivement en usage en France. Puisqu'à l'évidence Antommarchi n'y a pas fait appel, sans doute faute d'outils de mesure, il est raisonnablement permis d'envisager qu'il a fait le choix d'utiliser le système anglo-saxon, naturellement en usage dans cette île de la couronne britannique.

Par conséquent, la taille de Napoléon-Bonaparte rapportée à ce système de mesures était de **1 mètre 58**, ce qui est plus conforme au témoignage de Betsy Balcombe, jeune fille de quinze ans, devenue l'amie désintéressée de Napoléon à Sainte-Hélène : « *L'empereur se révéla plutôt petit [...] Il avait les dents noires* ». Ceci étant dit, 1m58 est quand même proche de la taille moyenne relevée pendant cette période et ne saurait être compris comme un élément dégradant de l'aspect du « petit caporal ».

PORTRAIT DE L'EMPEREUR

Mémoires de Constant (Louis-Constant Wairy) MDCCCXXX (1830)

– Tome second, page 52.

« ... son front était très élevé et découvert ; il avait peu de cheveux, surtout sur les tempes ; mais ils étaient très fins et très doux. Il les avait châains, et les yeux d'un beau bleu, qui peignaient d'une manière incroyable les diverses émotions dont il était agité, tantôt extrêmement doux et caressans, tantôt sévères et même durs. Sa bouche était très belle, les lèvres égales et un peu serrées, particulièrement dans la mauvaise humeur. Ses dents, sans être rangées régulièrement, étaient très blanches et très bonnes ; jamais il ne s'en est plaint. Son nez, de forme grecque, était irréprochable, et son odorat excessivement fin. Enfin l'ensemble de sa figure était régulièrement beau. Cependant, à cette époque, sa maigreur extrême empêchait qu'on ne distinguât cette beauté des traits, et il en résultait, pour toute sa physionomie, un effet peu agréable. Il aurait fallu détailler ses traits un à un pour recomposer ensuite et comprendre la régularité parfaite et la beauté du tout. Sa tête était très forte, ayant vingt-deux pouces de circonférence ; elle était un peu plus longue que large, par conséquent un peu aplatie sur les tempes ; il l'avait extrêmement sensible ; aussi je lui faisais ouater ses chapeaux, et j'avais soin de les porter quelques jours dans ma chambre pour les briser. Ses oreilles étaient petites, parfaitement faites et bien placées. L'empereur avait aussi les pieds extrêmement sensibles ; je faisais porter ses bottes et ses souliers par un garçon de garde-robe, appelé Joseph, qui avait exactement le même pied que l'empereur.

Sa taille était de cinq pieds, deux pouces, trois lignes ; il avait le cou un peu court, les épaules effacées, la poitrine large, très peu velue, la cuisse et la jambe moulées ; son pied était petit, les doigts bien rangés et tout à fait exempts de cors ou durillons ; ses bras étaient bien faits et bien attachés ; ses mains admirables ; et les ongles ne les déparaient pas ; aussi en avait-il le plus grand soin, comme, au reste, de toute sa personne, mais sans afféterie. Il se rongait souvent les ongles, mais légèrement ; c'était un signe d'impatience ou de préoccupation.

Plus tard il engraisa beaucoup, mais sans rien perdre de la beauté de ses formes ; au contraire, il était mieux sous l'empire que sous le consulat ; sa peau était devenue très blanche et son teint animé. »

« ... il s'en fallait de beaucoup que l'empereur mangeât proprement. Il se servait volontiers de ses doigts... »

Ah ! Quel remarquable portrait de l'empereur Napoléon Bonaparte que nous dresse son valet de chambre Louis-Constant Wairy ! Que ce dernier me permette de résumer : c'est un homme qui, dans le détail frise la perfection, à l'exception peut-être d'une dentition quelque peu irrégulière ; d'une tête trop forte, aplatie aux tempes, avec peu de cheveux ; d'un cou trop épais ; d'une certaine étroitesse d'épaules ; d'un teint bilieux ; de cuisses un peu fortes ; d'ongles trop rongés...

Et malgré cette addition d'éléments parfaits, au final, étonnamment, *l'ensemble de sa physionomie dégage un effet assez peu agréable*. Cependant lorsqu'il sera parvenu à l'âge mûr, gros et gras comme il se doit, il n'en sera que plus beau.

Que dire d'autre, si ce n'est que celui qui fut jusqu'à l'exil, son premier valet de chambre, était sous le charme du personnage, complètement conquis et donc bien peu objectif ?

On notera à la lecture de ce portrait que Wairy prend bien garde de ne pas dire que son maître est de petite taille, mais relève que ses yeux sont bleus, alors que d'autres les perçoivent noir ou gris fer, mais la plupart des observateurs les décrivent gris clair. Y a-t-il d'ailleurs un seul tableau où il est représenté avec les yeux bleus ? Selon Wairy ses dents sont très blanches, alors qu'elles ne l'étaient plus lors de son départ pour l'exil. La mémoire du valet de chambre est, semble-t-il, pour le moins défaillante.



*Bonaparte — 1797
Portrait de David*

« Le général Vendémiaire » à 28 ans. Le peintre n'étant pas encore au service du futur monarque, la fiabilité du portrait est certaine.

CATÉCHISME IMPÉRIAL

D. Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent, et quels sont en particulier nos devoirs envers Napoléon Ier, notre empereur ?

R. *Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent, et nous devons en particulier à Napoléon Ier, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône ; nous lui devons encore des prières ferventes pour son salut, et pour la prospérité spirituelle et temporelle de l'État.*

D. Pourquoi sommes-nous tenus de tous ces devoirs envers notre empereur ?

R. *C'est, premièrement, parce que Dieu qui crée les Empires et les distribue selon sa volonté, en comblant notre empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu même. Secondement parce que Notre Seigneur Jésus-Christ, tant par sa doctrine que par ses exemples, nous a enseigné lui-même ce que nous devons à notre souverain : il est né en obéissant à l'édit de César Auguste ; il a payé l'impôt prescrit ; et de même qu'il a ordonné de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, il a aussi ordonné de rendre à César ce qui appartient à César.*

D. N'y a-t-il pas des motifs particuliers qui doivent plus fortement nous attacher à Napoléon Ier, notre empereur ?

R. *Oui ; car il est celui que Dieu a suscité dans les circonstances difficiles, pour rétablir le culte public de la religion sainte de nos pères et pour en être le protecteur. Il a ramené et conservé l'État par son bras puissant ; il est devenu l'oint du Seigneur, par la consécration qu'il a reçue du souverain pontife, chef de l'Église Universelle.*

D. Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leur devoir envers l'empereur ?

R. *Selon l'apôtre Saint-Paul, ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même, et se rendraient dignes de la damnation éternelle.*

D. Les devoirs dont nous sommes tenus envers notre empereur nous lient-ils également envers ses successeurs légitimes, dans l'ordre établi par les constitutions de l'Empire ?

R. Oui, sans doute : car nous lisons dans la sainte Écriture, que Dieu, Seigneur du ciel et de la terre, par une disposition de sa volonté suprême et par sa providence, donne les empires, non seulement à une personne en particulier, mais aussi à sa famille.

D. Quelles sont nos obligations envers nos magistrats ?

R. Nous devons les honorer, les respecter et leur obéir, parce qu'ils sont les dépositaires de l'autorité de notre empereur.

Etc.

(D : demande. R : réponse.)

Texte relevé sur le site : <http://fr.mailarchive.ca/soc.religion>

CONSCRIPTION

J'invite le lecteur à analyser objectivement les deux fiches tirées des registres de la conscription, pour les années 1812 et 1814.

Tout d'abord, étudions la feuille de recrutement de Vincent Plas, classe 1814, l'année officielle de ses vingt ans. L'armée, qui n'avait pas les moyens de s'offrir toute une légion de portraitistes, avait depuis peu imposé un état signalétique de chaque individu, faisant ressortir les principales caractéristiques qui devaient permettre de l'identifier. Ce n'était pas le cas sept ans plus tôt, puisque la feuille de recrutement de l'aîné des Léonard se résumait à mentionner le numéro du tirage au sort, la taille du conscrit et la décision. Mais avec les levées de plus en plus importantes et les problèmes soulevés par les conscrits réfractaires, une reconnaissance plus détaillée s'imposait.

Que voit-on sur cette fiche ?

- La date de naissance : 18 octobre 1794, au lieu du 16. Les tables de conversions fournies par l'administration ne devaient pas être très fiables, car seul l'an XII (1803) correspond au 18 octobre. Le 25 Vendémiaire de l'an III correspond au 16 octobre 1794. Cette erreur se retrouve aussi dans l'acte de mariage de Vincent.
- Père ; mère ; profession...
- Taille 1m503, rectifiée à 1m515, ce qui signifie qu'il est passé deux fois sous la toise.
- Puis les caractéristiques du visage : cheveux châains ; yeux roux ; etc.

Or, si Vincent et Charles (Louis XVII) ne font qu'un, cela ne concorde pas. Les cheveux devraient être blonds, blond-roux ou châtain clair et les yeux bleus. Cette dernière caractéristique est incontournable.

Une étude plus approfondie de la fiche nous montre qu'une demande de dépôt a été faite, pour cause de petite taille, mais qu'il n'a pas pu bénéficier du fait qu'un de ses frères soit encore sous les armes. La décision définitive tombe : **Vincent est réquisitionné avec la classe 1815**. Une toute petite mention, mais écrite à l'encre rouge : **Réq.** Rien de plus, mais cette seule annotation signifie que Vincent est censé avoir été enrôlé en 1815. Toute dispense, quel qu'en soit le motif, aurait été mentionnée.

Mais alors, comment se fait-il qu'il ne soit pas parti, qu'il se soit marié en 1815, ait eu des enfants ? Est-il possible que le mariage lui ait permis d'échapper à la réquisition ? Non ! Les directives spécifient bien que le Conseil ne tient compte du mariage que s'il a été célébré avant la date de diffusion du sénatus-consulte qui ordonne la levée des conscrits et fixe leur nombre. Dans ce cas, la cérémonie s'est tenue environ un mois après la date présumée de son départ. A-t-il été remplacé ? Non !, car si tel avait été le cas, une mention particulière aurait été portée sur la feuille qui tient lieu de livret. Il faut rappeler que toute défection du remplaçant avait des conséquences tragiques pour le conscrit remplacé, qui se retrouvait alors affecté en première ligne. En l'absence de toute précision complémentaire, on est en droit de supposer qu'il a été appelé « sous les aigles » entre la mi-avril et la mi-juin de l'an 1815.

Mais nous savons que c'est Léonard « le petit » qui est parti et n'est malheureusement jamais revenu. L'étude de sa fiche s'impose pour tenter de comprendre. Oublions un instant Vincent, qui ne se présente devant le conseil qu'un an plus tard et détaillons cette fiche. La taille : 1m552 le positionne au-dessus de la taille minimale fixée à 1m488. Il ne peut donc rien espérer de ce côté-là. Son frère aîné étant en activité, une réclamation est déposée et le dépôt provisoire est accordé. Une enquête va être menée afin de vérifier que son frère sert bien dans la ligne et n'est pas l'objet de sanctions disciplinaires. Les résultats de cette enquête font alors ressortir que son frère est mort « au combat ». La décision tombe, définitive : **Léonard est placé au dépôt définitif. Il ne peut plus être appelé.** Et c'est bien ce qui se passe pendant les deux ans et demi qui suivent, jusqu'à ce que Vincent reçoive l'ordre de réquisition.

Or, cette fiche nous apprend qu'en fin de compte, Léonard est **parti au 2^{ème} Léger**. Rien d'autre, mais la mention est portée en rouge. Qu'est-ce que cela peut bien signifier ? Certes, il n'est pas réformé, car la réforme n'intervient que sur déficience physique et a un coût financier loin d'être négligeable, mais il n'est pas davantage enrôlé volontaire et encore moins substitué, puisqu'aucune indication n'est relevée allant dans ce sens. Alors, que s'est-il passé ?

Trois déductions peuvent être faites, qui ne peuvent être contestées :
— Les deux fiches sont étroitement liées. L'une ne peut se comprendre sans étudier l'autre.

- La vie de Vincent semble avoir plus de prix que celle de Léonard. Il ne doit pas servir sous les drapeaux.
- Tous les choix sont faits dans la plus grande opacité, pour cacher quelque chose ou épargner quelqu'un.

Ceci étant dit, il nous reste à déterminer qui est qui. Qui se cache derrière les fiches des conscrits de 1812 et 1814 ? Pour le comprendre, il faut aborder la question de la substitution. Celle-ci est tout à fait réglementaire. Rappelons l'article 166 du « code » militaire : *« Si un conscrit libre, d'une des classes antérieurement appelées, et ayant moins de trente ans, s'offre pour suppléer son frère, ce remplacement sera, quant à ses effets, considéré comme une substitution. »* Or, Léonard n'ayant pas été réformé, mais placé au dépôt définitif et ayant 23 ans, peut en toute légalité se substituer à son frère. Pourquoi ne le fait-il pas dans les règles ? Léonard va bien partir à la place de Vincent, mais irrégulièrement. Qu'ont-ils donc à craindre l'un et l'autre ?

Il n'y a qu'une seule réponse possible à cette question. Les deux frères ne peuvent pas se permettre de se présenter en même temps devant les autorités militaires qui auront sous leurs yeux leurs fiches signalétiques, sous peine que soit éventé leur stratagème. Ils ne se ressemblent pas, n'ont pas la même taille ni la même couleur d'yeux et de cheveux et de plus l'un a une balafre sur le visage, suffisamment importante pour avoir été mentionnée. Si la tentative de fraude est découverte, ils seront « appelés à marcher » tous les deux.

Que s'est-il donc passé avant, qui vaille la peine de ne pas prendre ce risque ? Une seule chose : **l'inversion des identités**, pour que l'un et l'autre soient placés au dépôt et dispensés de service militaire. Vincent s'est présenté en lieu et place de Léonard en 1812 et Léonard s'est présenté en lieu et place de Vincent en 1813. Rappelons aussi que toute réforme prononcée à l'encontre de Léonard aurait signé par la même occasion l'enrôlement de Vincent deux ans plus tard, sauf déficience physique.

Puisque Léonard avait fait le choix de partir, il lui suffisait de signaler à la commission militaire qu'il prenait la place de son frère Vincent. Rien ne s'opposait à ce qu'il exerce ce droit en toute clarté.

Dès lors, il est possible d'affirmer que le signalement de Léonard correspond en réalité à celui de Vincent. Et nous avons bien la description du petit Charles sous les yeux. Les principales caractéristiques du visage y

figurent : celles qui ont été relevées par toutes les personnes qui ont côtoyé le dauphin il y a deux siècles, puis par les écrivains qui se sont penchés sur le sujet jusqu'à nos jours. Les yeux bleus bien sûr, mais aussi l'ovale du visage, le front évasé ou arrondi, une grande bouche, l'étroitesse du menton, puis les cheveux qui de blonds sont devenus châtain clair comme ceux de sa sœur, le teint coloré (joues roses et non mates). Rien ne manque. Du haut de ses 1m55, il est plutôt petit, mais il est vrai que sa mère s'inquiétait déjà qu'il ne grandisse pas lorsqu'il était avec le cordonnier Simon. Et par la suite, une alimentation à base de châtaignes et de farine de blé noir n'a guère favorisé sa croissance.

Il faut aussi constater que l'on pas voulu aller jusqu'au bout de la substitution frauduleuse : à savoir Léonard prenant définitivement l'identité de Vincent et vice-versa. Les raisons peuvent se comprendre, puisqu'une telle solution réduisait à néant tous les efforts déployés pour laisser une trace de la survie de « l'enfant du Temple ». Lorsque Léonard se présente aux autorités militaires avec son ordre de réquisition, celles-ci sont à même de constater que l'individu qu'elles ont sous les yeux est bien le même que celui qui est décrit sur l'état signalétique. Le prénom n'est qu'accessoire et peut donc être modifié à la demande de l'intéressé, sans entraîner d'enquête.

Maintenant, appliquons la recette que l'on nous a si généreusement servie depuis plus d'une décennie : les probabilités, à l'étude des signalements de ceux qui se présentèrent devant les conseils de recrutement des classes 1812 et 1814. On a pu constater que les caractéristiques du visage étaient identiques à celles du fils cadet de Louis XVI, à l'exception des cheveux qui de blonds sont devenus naturellement châtain clair avec l'âge.

La grille de lecture des examinateurs tenait compte de 3 à 5 critères pour chacun des 8 éléments suivants : cheveux ; front ; yeux ; bouche ; nez ; menton ; visage ; teint. J'écarte le nez : ordinaire ou droit. Bien qu'il y ait concordance, les qualificatifs peuvent prêter à discussion. De plus, je ne retiens que la fourchette basse : 3 critères par élément du visage. Ce qui, vous en conviendrez, limite sérieusement mes marges de manœuvre ! Je peux alors appliquer la théorie des probabilités : les chances pour qu'une personne ait les yeux bleus sont dans ce cas d'une sur trois, même chose pour la forme du visage, etc.

Résultat : $(1/3)^7 = 0,0004572$, soit 0,99954 /1 ou 99,954 %.

Déduction : il y a au moins **99,95 %** de chances pour que le signalement étudié soit celui du dauphin de France et que par conséquent il y ait eu inversion des identités. Et ce, sans tenir compte des autres documents, qui tous confortent cette hypothèse. Accessoirement, on peut aussi relever l'efficacité de l'outil utilisé par l'administration militaire de l'époque. Si 300 000 conscrits (estimation maximale des jeunes hommes s'étant présentés devant le conseil d'examen et non de ceux qui furent réquisitionnés, forcément moins nombreux) firent partie de la classe 1812 (Léonard) et autant pour la classe 1814 (Vincent), c'est donc **300 hommes** ($600\,000 \times 0,05 \%$) qui **peuvent correspondre au signalement faisant l'objet de cette étude. Parmi ceux-ci, statistiquement, un seul tout au plus pouvait être né un 16 octobre** ($1/365 \times 300 = 0,82$).

À la différence de l'analyse ADN qui n'écarte pas systématiquement les échantillons contaminés, il faut relever que l'étude d'une fiche de signalement ne peut admettre la moindre divergence. Celle-ci devenant alors rédhitoire.

D'un point de vue militaire, on peut s'étonner que de jeunes recrues comme Léonard soient versées dans un corps d'élite, comme celui des voltigeurs de « la Légère ». Mais où étaient-ils, ces soldats d'expérience, dont les états de service auraient dû afficher dix ans de présence sous les « aigles » ? Une poignée avait répondu à l'appel de leur empereur, lors du retour de l'île d'Elbe. Les autres avaient disparu dans l'immensité de la Russie, balayés par les bourrasques de l'épouvantable hiver 1812-1813, ou fauchés peu après lors de la campagne de France qui conduisit à la première abdication. Rappelons-nous la conclusion de la missive écrite par Berthier : « ... Sire, l'armée n'existe plus ». La garde impériale se serait-elle débandée à Waterloo, si elle avait été composée de soldats aguerris ? La clé principale de l'ultime défaite ne réside-t-elle pas dans cette reconstitution hâtive des forces de l'empire ? À ce propos, on notera que le conseil de recrutement de la classe 1814 se tient le 4 mars 1813, deux mois après la désastreuse retraite de Russie. Enfin, les lamentations d'un père de famille effondré de voir partir son fils, ne confirment-elles pas mes propos : « *ayant été réformé pour défaut de taille, il a vu avec douleur qu'il était appelé comme voltigeur* » (les voltigeurs – Jérôme Croyet).

Pour encore plus de clarté, petit résumé de ce long exposé :

Le 9 février 1812, Léonard se présente devant le Conseil de recrutement. Après enquête, il est placé définitivement en fin de dépôt (dispensé de servir en quelque sorte).

Le 16 octobre 1813, Vincent se présente devant le Conseil de recrutement. Il est réquisitionné et devra servir avec la classe 1815.

Cependant, au final, Vincent demeure dans son foyer pour fonder une famille, pendant que Léonard va périr à Waterloo. C'est un constat et nul ne peut aller contre !

Il y a donc eu, pour le moins, inversion des situations. Mais, cela n'étant pas mentionné sur leurs fiches de conscrits, on est en droit d'affirmer qu'il y a eu, en fait, inversion des identités. C'est ce que j'ai essayé de démontrer plus haut.



Ce dessin a été réalisé par Lavit, soldat de La Garde Nationale, en faction au Temple. Charles n'a pas encore été confié au couple Simon. Le fusain n'est pas daté, mais il a été réalisé au début de l'été 1793 (mois de juin probablement), période durant laquelle Lavit a pu côtoyer le dauphin qui a alors huit ans. Les cheveux n'ayant pu être coupés par sa mère, il les porte donc en arrière, front dégagé. Lorsqu'il sera confié à la femme Simon à partir du 6 juillet 1793, ils seront de nouveau coupés et portés sur le front comme le montrent les représentations de Ducreux.

Ce portrait confirme que l'enfant est en pleine santé, alors qu'un an plus tard il est décrit par Barras comme un être grabataire. Le dessin provient de la collection de monsieur le Comte Le Coulteux de Cantaleu.

BRANCHES “ LÉGITIMISTES ”

Les légitimistes se sont rangés sous la bannière du duc d'Anjou : Louis de Bourbon. Il est le second fils d'Alphonse de Bourbon (1936-1989), lui-même fils de Jacques-Henri de Bourbon (1908-1975), second fils du roi Alphonse XIII d'Espagne (1886-1941). Or Jacques-Henri, dans une lettre à son père du 21 juin 1933, renonce au trône d'Espagne pour lui et ses descendants. Le 15 janvier 1941, Alphonse XIII abdique en faveur de son fils cadet Juan de Bourbon. Le fils de celui-ci Juan-Carlos devient roi d'Espagne en 1975.

Le trône d'Espagne occupé et dorénavant inaccessible, il reste le trône de France. Or, le 5 mars 1713, le petit-fils de Louis XIV : Philippe V, renonce à toute prétention au trône de France afin d'asseoir sa légitimité sur le trône d'Espagne. Il s'engage et engage sa postérité par serment devant Dieu. Ce choix est semble-t-il irrévocable. Dans le même temps, le duc de Berry son frère et le duc d'Orléans son oncle, renoncent au trône d'Espagne, pour eux et leur postérité mâle. Par conséquent, aucun descendant de la branche des Bourbon-Anjou ne peut plus prétendre accéder un jour au trône de France.

Selon certains, toute renonciation ou abdication est sans valeur, car nul ne peut prendre d'engagement pour sa postérité. Cet argument est peut-être recevable, mais appelle une question : pourquoi la renonciation au trône d'Espagne devant les hommes, par simple courrier, aurait-elle plus de valeur que la renonciation au trône de France faite devant Dieu ? Faut-il rappeler qu'à l'exception d'un seul, nos monarques depuis Clovis furent rois de France par la grâce de Dieu ? Enfin, si nul ne peut prendre d'engagement pour sa postérité, rien ne s'opposait à ce que le duc d'Anjou fasse valoir ses prétentions au trône d'Espagne. Il avait toute légitimité de ce côté-là.

Alphonse de Bourbon, épouse la petite-fille de Franco, Carmen Martinez-Bordiù. De leur union, naquit en 1974 Louis, l'un des prétendants actuels. La nullité de cette union a été prononcée par l'Église catholique, le 16 décembre 1986, à la demande d'Alphonse de Bourbon. Celui-ci était alors libre de contracter un nouveau mariage religieux. Malheureusement, il est mort quelques années plus tard, sans pouvoir mettre son projet à exécution et sans nouvelle descendance qui aurait pu prétendre au trône de France.

“Noblesse oblige !” Quelques éléments de réflexion.

La situation d'un certain nombre de grands de ce monde pose un réel problème, tant d'un point de vue juridique que sur le plan de la morale religieuse. Le lecteur me permettra donc de lui faire part de quelques réflexions à ce propos. Plusieurs prétendants à divers trônes, y compris par progéniture interposée, ont en quelque sorte répudié leurs femmes, afin de convoler de nouveau en justes noces. Seulement, le divorce, s'il s'avère être un acte civil totalement banal de nos jours et parfaitement codifié, n'est pas reconnu par l'Église. Les liens du mariage religieux subsistent, même dans une situation de séparation.

Mais pourquoi cela pose-t-il problème à nos prétendants ? Une personne divorcée et remariée civilement est mise au ban de l'Église, qui n'acceptera pas de célébrer un nouveau mariage religieux et même lui interdira de recevoir la communion et les autres sacrements. Or, comment un prétendant pourrait-il accéder au trône, s'il n'est pas apte à recevoir l'onction divine ? On ne devient pas roi par la grâce de Dieu, en s'exonérant des contraintes que cela implique. De plus, si l'on abdique toute prétention monarchique, ne condamne-t-on pas de fait sa descendance, par la même occasion ?

Oui, c'est bien là que le bât blesse, car toute légitimité en la matière n'a de sens qu'au regard de Dieu et non au regard des hommes. Mais alors, quoi faire si la femme légitime devient un poids mort, que dis-je, un boulet dont on veut se détacher pour aller butiner ailleurs, tout en conservant ses prérogatives religieuses ? « Nos princes » ont trouvé la parade : la déclaration en nullité du mariage religieux, obtenue devant un tribunal ecclésiastique (l'annulation n'existe pas, selon le rappel même du Saint-Père). Répétons-le : *« la déclaration en nullité d'un mariage n'est pas un divorce, car aux yeux de l'Église, le mariage ne peut être dissous »*. *« Pour contracter un mariage valide devant l'Église et donner un consentement valide, les époux doivent avoir, en effet, un esprit critique qui mesure le pour et le contre de cet engagement. Ils doivent faire un choix personnel, autonome et entièrement libre »*. <http://toulouse.catholique.fr/>

Par conséquent, on peut penser que si l'union découle du choix des parents et non des intéressés, le mariage religieux peut être remis en question. Attention jeunes princes, si vous souhaitez conserver une porte de sortie, choisissez le mariage arrangé et surtout évitez d'afficher votre amour à la face

du monde, car cela pourrait se retourner contre vous, surtout lorsque l'on est constamment sous les feux des médias. Enfin, redevenons sérieux, car il y aurait tellement à dire sur ces dérives tolérées par l'Église, dont bénéficient principalement les grands de ce monde. « *Selon que vous serez puissants ou misérables, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir* ». Y a-t-il quelque chose de changé, monsieur de La Fontaine ?

« *Après la déclaration en nullité, les parties sont libres et peuvent se remarier à l'Église. La déclaration en nullité n'a aucun effet civil* ». À noter que le mariage peut être déclaré nul civilement, sous certaines conditions et si c'est le cas, les plans civils et religieux se rejoignent, puisque **la déclaration en nullité a des effets rétroactifs qui reviennent à effacer le passé**. Tout se passe comme si le mariage n'avait jamais existé.

Un problème de taille se pose alors ! Que deviennent les enfants de cette union qui n'a jamais existé officiellement ? La nullité est sans effets juridiques sur les enfants, qui restent légitimes aux yeux de la loi et sont traités comme des enfants de divorcés. Mais qu'en est-il du point de vue de la religion catholique ? Tout particulièrement dans cette configuration exceptionnelle qu'est le droit de prétendre au trône de France ? Selon moi, la réponse à cette question passe d'abord par l'étude du cas de figure suivant : supposons que la France vive encore sous l'ancien régime et que le roi obtienne l'annulation de son mariage religieux, dont il a eu au moins un fils. Il peut alors se remarier et procréer de nouveau. Si un fils naît de cette nouvelle union, lequel des deux enfants pourra monter sur le trône : le premier issu d'un mariage déclaré nul par l'Église ou le second issu d'un mariage reconnu par cette même Église ? La légitimité du second, dans le cadre d'une monarchie de droit divin, ne fait à mon sens aucun doute. Le premier étant alors ravalé au rang d'enfant naturel légitimé.

L'édit de juillet 1714 promulgué par Louis XIV peu de temps avant sa mort, ordonnait que : « *si dans la suite des temps tous les princes légitimes de l'auguste maison de Bourbon venaient à manquer, en sorte qu'il n'en restât pas un seul pour être héritier de notre couronne, elle serait, en ce cas, dévolue et déférée de plein droit à ses **enfants légitimés**, et à leurs enfants et descendants mâles à perpétuité, nés et à naître en légitime mariage...* ». Il fut révoqué par son petit-fils Louis XV trois ans plus tard et dûment enregistré : « *... mais, après avoir mis ainsi l'intérêt et la loi de l'État en sûreté et après avoir déclaré que nous ne reconnaissons pas d'autres princes de notre sang*

que ceux qui, étant issus des rois par une filiation légitime, peuvent eux-mêmes devenir rois... révoquons et annulons ledit édit du mois de juillet 1714 ». Cette révocation étant toujours en vigueur, il en résulte que seuls peuvent prétendre au trône de France les enfants issus d'un mariage légitime, ce qui écarte de fait les enfants issus d'un mariage déclaré nul. Un divorce ordinaire aurait par contre, tout en écartant le divorcé et ses enfants à naître, de toute prétention au trône, préservé les droits des enfants nés avant le divorce.

Henri d'Orléans, comte de Paris et duc de France, actuellement chef de la branche des Orléans et donc autre prétendant au trône de France, est dans le même cas de figure.

Son mariage avec Marie-Thérèse de Wurtemberg a été déclaré nul par l'Église en mars 2009. Il a donc pu de nouveau convoler en justes noces, privant par la même occasion les enfants issus de son premier mariage, de toute légitimité dynastique. Le comte de Paris, conscient à l'évidence de l'embarras dans lequel il mettait sa progéniture, a donc cru bon d'affirmer que ses enfants restaient des prétendants naturels : *« Il y eut d'autres cas de mariages annulés dans l'histoire de France, dit le comte de Paris, celui de Louis VII le Jeune et d'Aliénor d'Aquitaine. Mais les enfants nés de cette union restèrent légitimes »* (article de S. Bern dans Le Figaro du 27 septembre 2009). <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2009/09/25/01016-20090925ARTFIG00015-les-noces-basques-du-comte-de-paris-.php>

Ceci étant dit, Louis VII n'a eu que deux filles de son union avec Aliénor et je crois savoir que leurs prétentions dynastiques étaient inexistantes. Donc la question de leur légitimité ne se posait pas. À ma connaissance, deux autres rois de France ont vu leur mariage déclaré nul par l'Église : Louis XII et Henri IV. Or, ni l'un ni l'autre n'avait eu d'enfants de leur première union. On peut cependant s'arrêter sur le cas particulier du « bon roi Henri ». Il eut quatre fils naturels avec ses maîtresses, tous légitimés. César, l'aîné, naquit en 1594 et fut légitimé en 1595. Louis, son fils légitime né de sa seconde femme Marie de Médicis, naquit après, en 1601 et régna (du vivant de César) sous le nom de Louis XIII.

Par conséquent, on peut constater que seuls les enfants de nos rois, nés d'une union légitime, ont pu régner sur la France. La Providence et le droit ont toujours écarté du trône les prétendants issus d'une union illégitime ou déclarée nulle par l'Église.

NAUNDORFF

Naundorff émerge des brumes de l'histoire vers 1812 et se positionne résolument comme prétendant au trône de France, en novembre 1813. Louis XVII et lui seraient une seule et même personne. D'origine allemande, il abandonne femme et enfants en 1832, pour venir en France. À lire son histoire, il n'est question que de documents perdus ou volés. Les seuls documents présentés à l'appui de sa thèse, qui furent produits pour la première fois en 1835, ne sont que des copies et bien évidemment des faux grossiers qui ne servent pas sa cause. Il s'agit de 3 lettres adressées à un général non identifié, par le gardien de l'enfant : Laurent. Elles sont datées du 5 novembre 1794, du 5 février 1795 et du 3 mars 1795. Malheureusement, le scribe faussaire a tout simplement oublié que le calendrier républicain était entré en vigueur officiellement depuis le 22 septembre 1792 (dans les faits, depuis janvier 1794). Toutes les missives, sans exception, sont datées selon ce calendrier. Ainsi, il n'est plus question du 19 janvier 1794, mais du 30 Nivôse de l'an II. Un subalterne comme Laurent ne se serait jamais risqué à utiliser les dates « vieux style », surtout en 1794, en pleine Terreur.

Naundorff demande à être jugé sur sa seule bonne foi. Ses détracteurs lui opposent l'absence de documents crédibles. Or, ces mêmes détracteurs acceptent de considérer que le cœur de l'enfant autopsié au Temple a été subtilisé, pour ne pas dire volé, par le docteur Pelletan. Y a-t-il le moindre document qui vienne soutenir cette allégation ? Non, aucun ! Seule prime la bonne foi du médecin. Lui-même reconnaît que personne n'a constaté son « *pieux larcin* ». Qui nous dit que le cœur en question n'a pas été prélevé sur un cadavre autopsié à une autre date ? « Deux poids, deux mesures », ce n'est guère convenable pour des gens qui veulent faire preuve de rigueur. Il est vrai que c'est un médecin qui a pratiqué l'autopsie, donc on peut lui accorder une confiance aveugle ! Dans cette histoire, tout repose sur les dires d'un homme qui un beau jour d'avril 1814, 19 ans après l'autopsie, prend conscience qu'il peut tirer avantage de la détention d'un tel viscère.

Quant à Naundorff, il n'en démordra jamais, il est bien l'évadé du Temple. L'enfant mort dans cette prison n'est qu'un substitué. Les analyses d'ADN pratiquées sur le cœur lui aussi substitué par le médecin ont été décidées afin d'anéantir la thèse de l'évasion.

CONDAMNATION DE NAUNDORFF

Le 8 novembre 1843, un bref du pape Grégoire XVI condamne la secte « *l'Œuvre de la Miséricorde* », ainsi que son prophète Vintras. Celui-ci s'est fait l'apologiste de Naundorff, l'un des nombreux prétendants Louis XVII, en qui il reconnaît le grand monarque des anciennes prophéties.

La condamnation conjointe des deux hommes est des plus vives et ne laisse pas la moindre place au doute. Le pape avait-il des informations fiables ayant trait à Louis XVII pour s'autoriser à prendre une position aussi catégorique et énergique ? Ce bref fut publié trois mois plus tard dans le n° 3865 de « *l'Ami de la Religion* » du jeudi 8 février 1844. Il figure dans les « *Acta gregorii papae XVI, Rome 1902 — Tome III* » une copie privée est conservée à l'évêché de Bayeux. Traduction de l'extrait :

« *Bref adressé par Sa Sainteté Grégoire XVI, à M. l'évêque de Bayeux :*
À notre Vénérable Frère Louis-François, Évêque de Bayeux

... Les fictions et les extravagances impies de cette société sont tout à fait conformes aux idées de ce fils de perdition qui usurpe le titre de duc de Normandie, et qui, déserteur de l'Église catholique, marche, au mépris de l'autorité du Siège apostolique, dans ses voies abominables, publie des doctrines perverses, professe, quoique sous une forme et avec des couleurs différentes, les mêmes erreurs, les mêmes sentiments, les mêmes intentions que cette exécrable société.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 8 novembre de l'année 1843, le 13^{ème} de notre pontificat. »

« Quae impia istius societatis commenta atque deliria plane congruunt cum mente illius perditī hominis, qui falso se Normanniae ducem jactat, quique a catholica Ecclesia iam descivit, atque huius Apostolicae Sedis auctoritate spreta. »

Le bref n'a jamais fait l'objet d'une proclamation publique, mais il existe et a été publié sans que l'évêque apporte le moindre démenti à cette publication. Le titre de duc de Normandie était porté par Louis-Charles, avant qu'il ne devienne Dauphin de France après le décès de son frère aîné. Sans le nommer, le bref fait cependant clairement allusion à Naundorff, l'auteur de la Doctrine Céleste qui usurpe le titre de duc de Normandie.

ADN et PROBABILITÉS

Le périple du cœur prélevé par le docteur Pelletan lors de l'autopsie de l'enfant mort au Temple est plein de rebondissements, à tel point que certains ont mis en doute, avec raison, son authenticité. En effet, rien ne prouve que le cœur qui repose actuellement dans la Basilique Saint-Denis soit celui de cet enfant. Il nous est demandé de l'admettre, sans en apporter la preuve. Mais peut-être pouvons-nous l'admettre, puisqu'après tout les cœurs momifiés ne courent pas les rues, bien que celui-ci ait pu passer une huitaine de jours dans une décharge sur le pavé parisien.

Le professeur Cassiman, du Centre de génétique humaine de Louvain (Belgique), à qui a été confiée la précieuse relique, est chargé de prouver que le cœur est bien celui de Louis XVII. Pour cela, il va devoir comparer l'ADN issu d'un prélèvement effectué sur le cœur, à l'ADN tiré d'un échantillon de cheveux ayant appartenu à la reine Marie-Antoinette. Malheureusement, « *Les échantillons d'ADN des cheveux de Marie-Antoinette, du document, ont toutefois fourni deux séquences d'ADN-mt mélangées en raison d'une contamination.* » Si les cheveux de Marie-Antoinette sont contaminés, alors que peut-on dire du cœur qui lui fut souillé au-delà de l'imaginable ? Mais, laissons cela, puisqu'il faut bien faire avec ce dont on dispose. À ce stade, le professeur nous signale que « *l'ADN, particule minuscule que l'on retrouve dans chaque cellule du corps, est responsable de la transmission des caractéristiques héréditaires. Cette analyse se concentre sur ce qu'il est convenu d'appeler l'ADN mitochondrial (ADN-mt). Il ne s'agit donc pas de l'ADN nucléaire classique, qui est transmis à la génération suivante par l'intermédiaire du spermatozoïde et de l'ovule. L'ADN-mt beaucoup plus petit se trouve dans les mitochondries, les centrales énergétiques de la cellule, et est **uniquement** transmis par la mère. En outre, il en existe des milliers de copies dans une cellule, ce qui favorise leur survie dans des restes anciens comme ceux de cette enquête.* » Par conséquent, les analyses porteront sur l'ADN-mt transmis par les femmes. Or, cet ADN est particulièrement propice à la contamination.

La comparaison des ADN du cœur et des cheveux n'étant pas possible, en raison d'une contamination trop importante, « *la comparaison a été effectuée par les experts avec l'ADN des descendants de la famille de Marie-*

Antoinette (Anna et André). » À ce stade de l'enquête, nous pouvons nous demander pourquoi le laboratoire de génétique moléculaire de Nantes n'a pas été associé à ces recherches. Avons-nous à faire à un ramassis d'incapables ? Il est quand même étrange que la France soit écartée au profit de la Belgique et de l'Allemagne, pour une affaire qui la concerne au premier chef. Est-ce parce que les commanditaires sont espagnols ? À moins que les chercheurs français ne soient trop compétents ? Une telle expertise, réalisée pour le compte d'une association privée, dont le protocole souffre de quelques zones d'ombre et qui écarte l'une des parties prenantes de l'affaire, serait-elle recevable devant un tribunal civil ? Assurément non ! Aussi, pourquoi faudrait-il qu'elle le soit devant le tribunal de l'Histoire ?

Le 19 avril 2000, le professeur Cassiman nous livre ses conclusions, que je rappelle : « *Les résultats de l'analyse de l'ADN-mt du cœur... indiquent que la séquence d'ADN-mt du cœur et la séquence des parents maternels de Louis XVII sont identiques. Cette séquence n'a pas encore été observée dans des centaines d'échantillons. Ces résultats soutiennent très fortement la version officielle selon laquelle Louis XVII et non pas un enfant qui l'aurait remplacé est bien mort au Temple à Paris le 8 juin 1795.* » Il précise même, au cours d'une interview, que : « *les probabilités pour que les échantillons du cœur qui lui furent confiés soient apparentés à Marie-Antoinette, sont de **nonante-neuf virgule octante pour cent** (99,80 %), la science ne pouvant être sûre à 100 %.* ». Louis XVII, au cœur de l'énigme — Documentaire d'Yvon Gérard (2006) diffusé sur France 5 TV, le dimanche 1^{er} avril 2007–15h55 (durée 1 h).

Monsieur le professeur a raison de couvrir ses arrières, car la science de l'ADN progresse inexorablement. Les chercheurs Philip Awadalla, Adam Eyre-Walker, John Maynard Smith affirment qu'il y a de l'ADN paternel dans les mitochondries qui jusqu'à présent étaient censées ne transmettre que l'ADN maternel. Les conclusions des analyses pourraient-elles en être affectées ? Mais, il y aurait beaucoup à dire à propos de la contamination des échantillons analysés, problème majeur de toute recherche d'ADN ancien. Le professeur Francis Galibert, responsable à l'époque du programme Génome du CNRS, ne s'en est pas privé : « *Tout d'abord j'ai été surpris que vous parliez toujours de cheveux coupés, ce qui est hélas certainement le cas pour les cheveux historiques, en particulier ceux obtenus de médaillons, et non pas de cheveux arrachés ce qui est vraisemblablement le cas pour les prélèvements actuels. En effet, en principe seuls les bulbes à la racine des cheveux*

contiennent de l'ADN, de sorte que tous les résultats d'amplification portant sur les cheveux proprement dits risquent fort de provenir de contaminations extérieures. N'est-ce pas là d'ailleurs la raison de la multiplicité des séquences obtenues... » En d'autres termes : l'ADN relevé sur les cheveux de Marie-Antoinette est probablement dû aux traces de doigts laissées par ceux qui ont touché les cheveux à un moment ou à un autre. (Courrier adressé à Philippe Boiry le 10 janvier 1999 et reproduit dans le livre de ce dernier : *"On tue encore Louis XVII"*.)

Ceci étant dit, il ne servirait à rien de remettre en question les résultats obtenus par le professeur et son équipe. Ils sont ce qu'ils sont, critiquables assurément, car obtenus dans une certaine opacité, mais peuvent être utilisés comme point d'appui. Je tiens cependant à marquer mon étonnement : l'indice de certitude donné par le professeur est de **99,80 %** (il est possible de le vérifier en visionnant le documentaire). Dans la bouche de Philippe Delorme, qui a supervisé l'enquête, le taux de certitude passe ultérieurement à 99,90 %. Il écrit également ceci : « ... *En plus, une variante dans la séquence de l'ADN du cœur, retrouvée aussi chez les descendants actuels des Habsbourg par les femmes, Anne de Roumanie et son frère André de Bourbon Parme, renforce encore une parenté plus que probable entre ces différentes personnes* ». (Texte fourni par Philippe Delorme pour Notes et Archives 1789-1794.)

Que signifie cette phrase lourde de sens ? Tout simplement que le cœur analysé présente une variante dans la séquence ADN, constatée chez Anne et André, mais que l'on ne retrouve pas chez Marie-Antoinette et ses sœurs. Si cette variante avait existé entre le cœur analysé et les cheveux de la reine, elle prouvait avec une « quasi-certitude » le lien de parenté entre les deux personnages. Le qualificatif « plus que probable », paradoxalement fortement restrictif, serait alors inapproprié.

Les articles et commentaires ayant trait à cette affaire sont pour le moins édifiants et ne font pas dans la nuance. Exemple : « *s'il y a concordance, la filiation sera considérée comme établie à quasi 100 %* » (Le Parisien – 21 janvier 2000). Il est vrai qu'entre 99,80 % et 100 %, la marge semble faible, on peut donc la franchir allègrement : « *la séquence codée ADN de l'enfant est bien la même que celle de la Maison des HABSBOURG, sans aucun doute possible* » (relevé en 2008, sur le site : généalogies royales et princières). Affirmation des plus tendancieuses, puisque le lecteur en conclura

que les ADN du cœur supposé de Louis XVII et des cheveux de Marie-Antoinette sont absolument identiques.

Les probabilités pour que le cœur soit apparenté à la lignée maternelle de Louis XVII sont de 99,80 %. **Il y a donc une chance sur 500 pour que les similitudes constatées soient le fruit du hasard.** ($100 - 99,80 = 0,20$; $0,20 \% = 1/500$).

*« L'analyse de l'ADN mitochondrial (ADN-mt) ne permet pas d'identifier à 100 % un individu, mais permet d'exclure une hypothèse, car cet ADN ne présente pas assez de variabilité dans les populations. En clair, comme plusieurs personnes peuvent présenter un même ADN-mt, on ne pourra pas déterminer à laquelle de ces personnes appartient un échantillon d'ADN-mt. On a environ **une chance sur 2000** que deux personnes non apparentées présentent le même ADN-mt. » (<http://fr.wikipedia.org/>) – note vérifiée « Pour l'ADN mitochondrial, c'est différent : il ne permet pas d'identifier précisément une personne (on estime à une chance sur 2000 le fait que deux personnes prises au hasard aient le même, et un brin d'ADN-mt ne présente que 2 loci hypervariables). Et même, comme il est transmis uniquement par la mère, tous les membres d'une même fratrie ont le même. » (www.non-fides.fr/spip.php?article97.) Pour être encore plus complet, « l'indice maximum de fiabilité d'une analyse d'ADN-mt, à partir d'une banque de données internationale est de 99,94 %. En dessous de 97,20 % de probabilités, on considère que la surreprésentation dans la population générale ne permet pas une identification fiable. »*

Valeur probante ? « L'expert doit uniquement se contenter d'énoncer des résultats mathématiques dont lui seul a connaissance, sans pour autant émettre d'avis personnel. Il doit être objectif, indépendant... » (Valeur probante par Mathilde Serre-Mays.) Il appartenait donc au duc d'Anjou, destinataire des analyses, d'en tirer seul les conclusions. Le professeur Cassiman devant s'imposer une obligation de réserve. Ce ne fut pas le cas.

Reste l'interprétation d'une valeur qui relève malgré tout de l'abstraction et dans cette optique, une question se pose : à partir de quel seuil chiffré peut-on affirmer que la preuve est faite ? Faute de réponses argumentées à cette question, certains peuvent en toute bonne foi, affirmer que 99 % est une valeur convenable, mais est-ce vraiment le cas ? Où peut-on positionner de façon acceptable le curseur entre certitude et hasard ?

Un début de réponse se trouve dans l'article du docteur Pascale Choucroun du CHU de Brest (Évaluation des risques – 18/03/2013) : « *Les politiques de santé publique se doivent de définir un niveau de risque acceptable pour la population. En général, ce niveau de risque se situe entre 10^{-4} et 10^{-6} soit 1 cas pour 10 000 à 1 pour 1 000 000* ». La fourchette est gigantesque, mais on sort enfin du domaine de l'abstraction pour aborder le concret, le palpable. Rapporté à l'objet de notre réflexion et à l'étude des probabilités, j'en déduis qu'**en dessous de 99,99 % la preuve n'est pas faite et qu'au-dessus de 99,9999 % on accède au seuil de la certitude.**

En tenant compte de ces valeurs, j'invite le lecteur à se forger sa propre opinion. Comparer des résultats d'ADN à un acte de naissance ou à une fiche signalétique ne peut se faire qu'au travers des probabilités dont les calculs peuvent être sujets à caution et donc remis en question. Cependant, je n'hésite pas à y avoir recours, puisqu'ils se rapportent au même sujet.

ADN-mt Il y a une chance sur 500, selon le professeur Cassiman, pour que les concordances soient le fruit du hasard. **99,80 %** alors que naître un 16 octobre ne présente qu'une chance sur 365 (99,72 %), à peine moins que ce fameux test ADN. Ce sont des valeurs non significatives.

Acte de naissance de Vincent Il y a une chance sur 150 000, pour que les concordances relevées sur ce seul acte de naissance soient le fruit du hasard. (se reporter au renvoi n° 3) **99,99933 %**

Valeur probante d'une preuve : **99,99000 %**

Seuil de certitude : **99,99990 %**

Je ne peux pas conclure cette partie sans évoquer le remarquable article de Laure de la Chapelle (Cercle d'études historiques sur la question Louis XVII), à propos de ce cœur, qui depuis longtemps fait polémique. Je résume, en renvoyant à l'enquête : en 1895, avant d'être remis à don Carlos de Bourbon, le cœur « Pelletan » fut examiné par 4 médecins. Ceux-ci constatent, après avoir extrait le cœur de son urne, qu'il est en état de dessiccation absolue et qu'il mesure 8 cm de longueur sur 3 cm de largeur... Il est ensuite replacé puis photographié (quelle chance !) dans son urne de cristal qui est alors scellée. Il y apparaît suspendu à un fil et frôlant le couvercle. L'urne contient de façon visible des morceaux de cristal ou de verre, provenant probablement du sac de l'archevêché en 1830 (déjà évoqué). Or, le cœur remis au Mémorial

de Saint-Denis en 1975, objet de l'analyse ADN en l'an 2000, présente quelques différences notoires : l'urne de cristal a été descellée et sans doute remplacée, puisque les morceaux qui tapissaient le fond n'y sont plus. Le viscère est suspendu en partie basse et ne mesure plus que 6 cm de long sur 3 cm de large. Comment une pièce anatomique complètement desséchée peut-elle perdre 2 cm en un siècle ? Que s'est-il passé ? Apparemment, la branche espagnole des Bourbon s'est livrée en privé et sans témoins à diverses manipulations. Pas la moindre explication, pas le plus petit document justifiant ces modifications. Il nous est demandé de croire sur parole que c'est bien le même cœur qui a été remis en 1895 à don Carlos et dont ses héritiers se sont séparés en 1975 ! Qu'est-ce qui le prouve ? Cette question demeure sans réponse¹. Comme quoi, tout n'est pas aussi limpide qu'on veut bien nous le faire croire ! [www.museelouisxvii.com/Les2 coeurs.htm](http://www.museelouisxvii.com/Les2%20coeurs.htm)

Si le décès de l'enfant du Temple n'avait pas été entouré d'un tel mystère, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Il suffisait de faire reconnaître le corps du garçon par sa sœur, qui était détenue à quelques pas de lui. On reproduit actuellement les mêmes errements. Pourquoi comparer l'ADN de ce cœur, à des cheveux de la reine Anne de Roumanie et de son frère André, lointains descendants par les femmes d'une sœur de la reine Marie-Antoinette ? Ces cheveux sont probablement contaminés, en raison des manipulations antérieures dont ils ont fait l'objet. Pourquoi ne pas faire simple ? Le corps de Marie-Thérèse-Charlotte, sœur de Louis XVII, repose en Slovénie, dans le monastère franciscain de Kostanjevica (Goritz), avec plusieurs membres de la famille royale. Une analyse comparative d'ADN nucléaire, faite sous protocole strict, donnerait des résultats autrement plus fiables que ceux dont on dispose actuellement. Il resterait malgré tout à démontrer que c'est bien le même cœur qui a été prélevé sur l'enfant mort au Temple et qui se retrouve dans le bocal actuel !

¹ *Les clichés reproduits page 419, démontrent que l'urne remise à don Carlos en 1975 a été descellée et que le cœur a été extrait puis repositionné. Dans quelle intention ?*

Les descendants de don Carlos étaient alors en possession des cœurs de Louis XVII et de son frère aîné Louis-Joseph mort en 1789. Or, si le cœur de ce dernier demeure aujourd'hui introuvable, c'est tout simplement parce qu'il a été échangé avec le cœur de l'enfant du Temple. Ce viscère compromettant étant alors probablement détruit.

Une évidence se fait jour : le cœur replacé dans l'urne en l'an 2000, amputé de son extrémité qui a servi aux analyses ADN est celui de Louis-Joseph.

EN CONCLUSION

L'historien et romancier Georges Bordonove s'est intéressé à la survie de l'enfant du Temple (Louis XVII et l'énigme du Temple – Éditions Pygmalion 1995). Voici ce qu'il constate (page 261 et 349) : « À partir de janvier 1794, les visites quasi quotidiennes de Chaumette et de son substitut Hébert cessent brusquement ; ils se désintéressent de l'enfant enfermé au Temple. » Il précise également « qu'ils ne vinrent plus au Temple après la démission de Simon », mais fort probablement après la date charnière du 19 janvier.

À propos des faux dauphins qu'il qualifie de pseudo-louis XVII, il note ceci (page 278) : « Tous ont un dénominateur commun : ils sont incapables d'expliquer leur évasion de façon acceptable [...] et surtout de relater leur odyssée au cours des années suivantes ».

Je me suis efforcé, au fil de ce récit, de combler au moins l'une de ces deux lacunes.

On notera pour terminer que la substitution s'est attachée aux basques de Vincent sa vie durant : substitution de l'enfant du Temple ; substitution de ses parents adoptifs ; substitution des identités des conscrits et plus récemment, substitution des cœurs. L'inexplicable et pourtant bien tangible « loi des séries », popularisée par le dicton « *jamais deux sans trois* », que chacun a pu expérimenter un jour ou l'autre, à son détriment ou à son avantage, prend ici un relief particulier !

ILLUSTRATIONS

Page 15	Photo - Beaumont, dans les brumes hivernales.
Page 28	Acte de mariage entre Marie-Anne Verdier et Jean Plas - 1794.
Page 35	Villanelle – Journal d'un laboureur du pays de Caux.
Page 58	Maillard dit « tape dur », portrait de Gabriel.
Page 59	La déclaration des droits de l'homme (tableau de Le Barbier)
Page 70	Portrait de Charles Capet. Acte de naissance de Louis XVII.
Page 71	Photos – le village de Beaumont et le massif des Monédières.
Page 74	Portraits de Jacques Hébert et de Pierre Chaumette.
Page 80	Ecriture de Simon.
Page 81	Le Temple représenté par Marie-Thérèse-Charlotte.
Page 84	Le miséreux, mendiant sa pitance.
Page 85	Almanac royaliste pour l'année 1795.
Page 92	Le vendéen par Le Blant. Le mayençais soldat de la Républiq.
Page 94	Charles Capet chez Simon, autre portrait de Joseph Ducreux.
Page 100	La reine de France conduite à l'échafaud, croquis de David.
Page 103	Dernières lignes de la lettre de Marie-Antoinette et signatures.
Page 104	Billet d'adieu de la reine Marie-Antoinette.
Page 120	Portrait du conventionnel Jacques Brival.
Page 127	Copie de l'acte de décharge du prisonnier Charles Capet.
Page 130	Portrait du cordonnier Simon, dessin de Gabriel.
Page 152	Hébert et Danton conduits à l'échafaud.
Page 153	La guillotine aux abords du Louvre.
Page 170	Les tours du Temple en 1792 – estampe de Guyot.
Page 184	Gravure de la ville de Tulle au début du 19 ^{ème} siècle.
Page 185	Carte de Cassini – secteur de Saint-Salvador.
Page 190	Copie de l'acte de naissance de Vincent – 16 octobre 1794.
Page 191	Portrait de Marie –Thérèse Capet détenue au Temple.
Page 222	Attelage de bœufs et faucheur, par Léon-Augustin Lhermitte.
Pages 255/6/7	Procès-verbal de l'acquisition du domaine de Marsat.
Page 258	Dernière page de l'acte d'acquisition du château de la Gorse.
Page 271	« Chaumières en hiver » - Maufra. Photo « la vallée depuis les Rivières »
Page 303	Bonaparte en 1797– esquisses de David.
Page 363	La retraite de Russie – tableau de Géricault.
Page 370	Fiches de conscrits de Léonard et de Vincent (extraits).
Page 385	La retraite de Russie – tableau de Prianichnikov..
Page 400	Les « foot guards » à Waterloo ; Le voltigeur ; Le semeur de Millet.
Page 401	La disette du pain – an IV. Gouache de Jean-Baptiste Lesueur.
Page 414	Le cœur dans son urne de cristal, en 1895 ; 1975 ; 2000.
Page 420	Reproduction des dernières lignes du testament de Louis XVI.
Page 431	Blason des Brival de La Vialle.
Page 437	Bonaparte – portrait de David. Page 450 Charles – portrait de Lavit.

CHRONOLOGIE

27 mars 1785	Naissance à Versailles de Louis-Charles, duc de Normandie.
6 octobre 1789	La famille royale est ramenée de Versailles à Paris.
21 juin 1791	La famille royale est arrêtée à Varennes.
13 août 1792	La famille royale est enfermée au Temple.
21 septembre 1792	Abolition de la monarchie. La république est proclamée.
21 janvier 1793	Louis XVI est exécuté.
3 juillet 1793	Louis-Charles est séparé de sa famille pour être confié au cordonnier Simon.
17 septembre 1793	La Terreur est légalisée par la loi des suspects.
13 octobre 1793	Dominique Tereygeol est recensé dans la commune de Beaumont
16 octobre 1793	Marie-Antoinette est exécutée (25 Vendémiaire an II).
10 novembre 1793	Culte de la Raison célébré en la cathédrale Notre Dame de Paris.
30 décembre 1793	Culte de la Raison célébré en la cathédrale de Tulle. Discours du député Jacques Brival.
18 janvier 1794	Jean Plas « l'aîné » acquiert quelques biens d'émigrés.
19 janvier 1794	Le cordonnier Simon se sépare officiellement du petit Charles Capet.
17 février 1794	La municipalité de Saint-Salvador prend le nom de Salvador.
1 ^{er} mars 1794	Jacques Brival est rappelé à Paris par Robespierre.
18 mars 1794	Mariage du couple Jean Plas « le cadissou »/Marie-Anne Verdier.
24 mars 1794	Jacques Hébert est guillotiné. Chaumette le sera le 13 avril.
9 avril 1794	Dominique Tereygeol est nommé au Conseil Général de la commune de Salvador pour tenir les registres de l'état civil.
10 mai 1794	Elisabeth de France, sœur du roi est exécutée.

8 juin 1794	Robespierre préside la fête de l'être suprême.
10 juin 1794	Renforcement de la Terreur.
18 juillet 1794	Jean Tereygeol est nommé au Conseil Général de Salvador afin d'assurer la tenue des registres de l'état civil.
27 juillet 1794	Le député Brival signe l'acte d'arrestation de Robespierre.
28 juillet 1794	Barras se rend au Temple à 6 heures du matin. Robespierre est guillotiné en soirée en compagnie de Simon.
29 juillet 1794	Barras retourne au Temple à 9 heures du soir.
6 août 1794	Jean Plas « l'aîné » participe à une vente de biens, sans conclure.
16 octobre 1794	Acte de naissance de Vincent rédigé par Jean Tereygeol. Parents : Jean Plas/Marie Verdier.
5 novembre 1794	Cambacérés préside le Comité de salut public.
20 novembre 1794	Jean Tereygeol cesse de tenir le registre municipal.
22 janvier 1795	A la Convention nationale, Jacques Brival s'oppose à Cambacérés à propos de l'expulsion des enfants Capet.
30 janvier 1795	Naissance de Jean Plas, fils légitime de Jean « lou cadissou » et de Marie-Anne Verdier.
21 février 1795	Rétablissement de la liberté de culte (non suivi d'effet).
10 avril 1795	Epuration du Conseil Général de la commune de Salvador. Jean et Dominique Tereygeol sont rayés des listes.
8 juin 1795	Décès de l'enfant du Temple.
14 juin-10 sept. 1795	Acquisition par Jean Plas du château et des domaines de la Gorse.
14 octobre 1795	Jacques Brival est nommé au Conseil des Anciens.
28 octobre 1795	Le Directoire est nommé par les anciens et les Cinq-cents.
8 au 16 mars 1796	Jean Plas « l'aîné » et Marie Verdier s'installent au château de la Gorse.
10 avril 1796	Jacques Brival est élu au Conseil des Cinq cents.
7 septembre 1797	Le chanoine Pierre-Joseph Brival, frère du député, est déporté en Westphalie.

5 septembre 1798	La loi Jourdan institue la conscription et le service militaire.
9 novembre 1799	Coup d'état du 18 Brumaire. Bonaparte prend le pouvoir. Barras est chassé. La carrière politique de Jacques Brival prend fin.
17 mars 1802	Rétablissement de l'esclavage par Bonaparte.
10 octobre 1803	Décès de Jean Plas « l'aîné », père adoptif de Vincent.
21 mars 1804	Assassinat du duc d'Enghien.
2 décembre 1804	Bonaparte est sacré empereur sous le nom de Napoléon 1 ^{er} .
1 ^{er} janvier 1805	Décès de Jean Tereygeol, à l'âge de 46 ans.
1807	Léonard Plas est enrôlé au 44 ^{ème} de ligne pour 5 ans.
10 août 1810	Dominique Tereygeol est nommé notaire à Saint-Salvador.
1811	Dominique est nommé maire provisoire de Saint-Salvador.
8 février 1812	Vincent (selon toute probabilité), se présente au Conseil de recrutement à la place de son frère Léonard (dit le petit).
août 1812	Mort en service actif de Léonard Plas, l'aîné.
24 mai 1813	Dominique Tereygeol est nommé Maire de Beaumont.
16 octobre 1813	Léonard (selon toute probabilité) se présente au Conseil de recrutement à la place de son frère Vincent.
6 avril 1814	1 ^{ère} abdication de Napoléon I ^{er} .
25 mai 1815	Vincent épouse Jeanne Céron.
16 juin 1815	Léonard « le petit », est tué lors de la bataille de Waterloo.
22 juin 1815	Abdication de Napoléon.
16 octobre 1820	Jacques Brival meurt en exil, à Constance (Suisse) à 69 ans.
9 juillet 1823	Vincent hérite du château et des domaines de la Gorse.
29 novembre 1828	Décès de Vincent au château de la Gorse à 34ans (43 ans).
8 février 1830	Décès de l'abbé Pierre-Joseph Brival, à l'âge de 70 ans.
2 janvier 1833	Décès de Dominique Tereygeol, retiré dans son village natal des Rivières, à l'âge de 64 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales de la Corrèze. Site : <http://www.archives.cg19.fr>
Avec tous mes remerciements. (A noter que les références des cotes des documents, mentionnées tout au long de l'ouvrage, peuvent avoir été modifiées avec le temps.)

Journal d'un laboureur du Pays de Caux pendant la Révolution française - Cercle Généalogique du Pays de Caux. Site : <http://umb-www-01.u-strasbg.fr/villanelle> (se reporter page 40) - *Avec mes plus vifs remerciements aux inventeurs (découvreurs) de ce touchant témoignage de la période révolutionnaire. Document dont j'ai abondamment usé tout au long du récit, après avoir sollicité cet usage en 2008.*

Mention particulière pour le remarquable travail d'investigation et d'illustration réalisé par Bernard Coppens sur l'ère napoléonienne. Site : <http://www.1789-1815.com>

Histoire de la Révolution française – Jean-Claude Hallé – Editions Nathan 1983.

Madame Elisabeth, la Princesse martyre – Martial Debriffe – Le sémaphore 1997.

La Grand'Guerre de Vendée 1793-1796 – Joseph Rouillé – Reflets du passé 1979.

Les guerres de Vendée – Louis Blanc, Jacques Créteineau-Joly – Hachette (date ?)

La France après la Terreur 1795-1799 – P. Bessand-Massenet – Plon 1946.

Mémoires de Barras – présentées par Paul Vergnet – Editions Lit. et Art. 1946.

Les francs-maçons – Serge Hutin – Editions du Seuil 1961.

Napoléon – Jean Savant – Editions Henri Veyrier 1974.

Napoléon « le chant du départ » - Max Galo – Editions France Loisirs 1997.

La campagne de Russie 1812 – André Castelot – Editions Perrin 1991.

La bataille de Waterloo – Jean Claude Damamme – Perrin 1999.

Les mensonges de Napoléon – Serge Cosseron – Editions France Loisirs 2002.

Napoléon, une imposture – Roger Caratini – Editions Michel Lafon 1998.

Les batailles de Napoléon – Laurent Joffrin – Editions du Seuil 2000.

Mémoires du Sergent Bourgogne – présentés par G. Lapouge – Arléa 1992.

La campagne de Russie – Général Comte de Ségur – Editions de Crémille 1972.

Le Consulat et l'Empire 1799-1815 – Jean Paul Bertaud – Editions Colin 2005.

Louis XVII, sa vie, son martyr – A. Hatier – Librairie d'éducation (vers 1900)

Louis XVII et l'énigme du Temple – Georges Bordonove – Pygmalion 1995.

Enquête sur la mort de Louis XVII – Marina Grey – Editions Perrin 1988.

Louis XVII et l'énigme du Temple – G. Lenotre – Editions Flammarion 1920.

Louis XVII et l'énigme du roi perdu – Philippe Conrad – Editions du May 1988.

Histoire et Légende de Louis XVII – Louis Truc – A l'enseigne Le Troll 1965.

La divine tragédie de Louis XVII – Dr de Fontbrune – Michelet éditeur 1949.

Louis XVII, la vérité – Philippe Delorme – Pygmalion 2000.

Le dossier Louis XVII – Philippe A. Boiry – F.X de Guibert 2000.

On tue encore Louis XVII – P.A. Boiry – Presses de Valmy 2000.

Du nouveau sur Louis XVII – Joseph Turquan – Emile Paul éditeur 1908.

Tuer le roi Louis XVII, sauver l'homme – M.M. de Rasky – Chavane 1950.

Le dauphin perdu – Jo Van Ammers-küller – Marabout 1957.

Le roi sans couronne – Jacqueline Monsigny – Editions J'ai lu 1986.

Un roi sans lendemain – Christophe Donner – Grasset 2007.

La mission divine de la France – Marquis de la Franquerie – Ed. Saint-Rémi 1955.

Fleur de lis et oriflamme – Anne Lombard-Jourdan – Presses du CNRS 1991.

Le message de Nostradamus sur l'ère prolétaire – Vlaicu Ionescu – Dervy-Livres 1976.

Madame Royale – André Castelot – Librairie académique Perrin 1962.

Appel de Louis XVI à la Nation-1793 – chez Flammarion 1949.

Louis XVII Autopsie d'une fausse vérité – Charles Barbanès – ThebookEdition 2014.

(liste non exhaustive)

Dominique Tereygeol, pièce maîtresse de l'intégration de Vincent.

- 13 octobre 1793 Dominique est recensé sur les listes électorales de la commune de Beaumont.
- 19 mars 1794 Dominique est témoin au mariage de Jean Plas et de Marie-Anne Verdier.
- 9 avril 1794 Dominique est nommé au Conseil général de la commune de Salvador, à la tenue de l'état civil.
- 16 octobre 1794 Rédaction de l'acte de naissance de Vincent par son cousin Jean, qui lui a succédé à la tenue des registres de la commune.
- 10 avril 1795 Dominique et Jean sont radiés, après l'épuration du Conseil général de la commune de Salvador.
- 14 juin / 10 septembre 1795 Acquisition par Jean Plas, du château de la Gorse et de ses domaines pour la somme exorbitante de 564 200 livres.
- 10 août 1810 Dominique est nommé notaire impérial en la résidence de Saint-Salvador.
- 1811 Dominique est nommé maire provisoire de la commune de Saint-Salvador.
- 8 février 1812 Vincent se présente en lieu et place de Léonard, au conseil de recrutement. Antoine, membre du conseil, atteste son identité.
- 24 mai 1813 Dominique est nommé maire de Beaumont, en remplacement de son frère Antoine.
- 16 octobre 1813 Léonard se présente en lieu et place de Vincent, au conseil de recrutement. Dominique, membre du conseil, atteste son identité.
- 8 janvier 1823 Dominique déclare la naissance de François, 5^{ème} enfant de Vincent.
- 2 janvier 1833 Décès de Dominique.
- Vers 1847 Léonard, fils héritier de Vincent, s'installe à Beaumont après avoir vendu le château de la Gorse et ce qu'il reste des domaines.
- 23 octobre 1849 Léonard épouse Cécile-Agnès, petite-fille du juge Joseph Brival de La Vialle et donc petite cousine de Jacques Brival.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	2	
1^{ère} partie	Les préparatifs	
Chapitre 1	6	Jean Plas dit « lou cadissou »
Chapitre 2	16	Les noces de Marie-Anne Verdier
Chapitre 3	36	La mission de Dominique Tereygeol
2^{ème} partie	Des princes du sang aux princes de la parole	
Chapitre 4	46	Le conventionnel Jacques Brival
Chapitre 5	56	Déchristianisation et droits de l'homme
Chapitre 6	60	Exécution de Louis XVI
3^{ème} partie	1793 (la première République)	
Chapitre 7	72	Jacques-René Hébert
Chapitre 8	76	Louis XVII est confié à Simon
Chapitre 9	82	Levées en masse pour les armées
Chapitre 10	86	Soulèvement des Vendéens
Chapitre 11	96	Exécution de Marie-Antoinette
4^{ème} partie	L'évasion de Louis XVII	
Chapitre 12	106	Culte de la raison
Chapitre 13	122	Extraction du Temple et départ de l'enfant
5^{ème} partie	La Terreur rouge	
Chapitre 14	136	La Terreur s'abat sur la Vendée
Chapitre 15	142	Hébert est guillotiné
Chapitre 16	154	Elisabeth est exécutée ; fin de Robespierre
Chapitre 17	172	Le choix est fait d'un autre couple
Chapitre 18	186	Rédaction de l'acte de naissance
6^{ème} partie	Une nouvelle existence	
Chapitre 19	192	Installation de l'enfant à la Glorie
Chapitre 20	212	Le sort des enfants Capet, à la Convention
Chapitre 21	224	Décès de l'enfant du Temple
Chapitre 22	230	Le château de la Gorse et ses domaines
Chapitre 23	248	Vente aux enchères du château
Chapitre 24	260	La vie à la ferme
Chapitre 25	272	Noël de l'an de grâce 1795
Chapitre 26	286	L'installation au château
Chapitre 27	298	Démantèlement de la chapelle de la Gorse

7^{ème} partie Des princes de la parole aux princes de l'empire

Chapitre 28	304	L'émergence du rapace
Chapitre 29	318	A la conquête de l'Égypte
Chapitre 30	326	L'envol du rapace
Chapitre 31	340	Dans les serres du rapace
Chapitre 32	350	Le chef de guerre
Chapitre 33	364	La substitution
Chapitre 34	374	Le temps des débâcles
Chapitre 35	396	Le déclin du rapace
Chapitre 36	402	Les disparitions de Joseph et de Vincent
Annexe	412	Au cœur de l'énigme
Renvois	418	
En conclusion	458	

Louis, 16^{ème} du nom, pouvait écraser la révolte en éliminant les têtes pensantes, toutes issues des hautes sphères de la société, ainsi que leurs affidés et agitateurs de bas-fonds. Il a fait le choix de ne pas répandre le sang de ses sujets, tout en comprenant qu'en fin de compte c'est le sien qui allait couler. La révolte non jugulée est devenue Révolution et la proche famille du roi a été anéantie ou dispersée aux quatre vents.

Robespierre puis Bonaparte n'auront pas les mêmes préventions à l'égard de ceux qui se placeront en travers de leur chemin.

La Révolution et le 1^{er} Empire, sont les deux faces d'une même pièce de monnaie. Il y a complémentarité, l'empire ne pouvant émerger que sur les décombres de la Révolution. Les hommes clés de l'empire sont tous issus de la Révolution.

De la prise de la Bastille en 1789, à la défaite de Waterloo en 1815, 26 ans se sont écoulés, plongeant le continent européen dans un bain de sang où les victimes, civiles et militaires, se compteront par millions. Dix millions est une estimation raisonnable, si l'on tient compte des effets induits comme les famines et les épidémies.

Selon les mots mêmes prononcés par Georges Clémenceau le 29 janvier 1891, « la Révolution française est un bloc dont on ne peut rien distraire ». Le choix se limite alors à accepter ou rejeter ce bloc auquel vient s'agréger l'Empire. En effet, comment réprocher la Terreur et encenser les hommes qui l'ont promulguée et mise en œuvre ? Sont-ils dissociables de leurs actions ? La Révolution française doit apparaître pour ce qu'elle est en vérité : une entreprise d'essence satanique.

“À Dieu au roi”



ISBN 978-2-9546330-0-8

Le code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Cependant, selon l'article L.122-5, lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source.

Art. L123-1. L'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent.

(Les œuvres littéraires et œuvres d'art entrent dans cette catégorie)

Autoédition – 19390 BEAUMONT

Dépôt légal : décembre 2013

20€

*Le livre, version papier, dédié
par l'auteur, est disponible pour
20€ frais de port compris.*

© 2010

